HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE,

DÉDIÉE AU ROI,

Par M. l'Abbé ***DE BERAULT-BERCASTEL,***
Chanoine de l'Eglise de Noyon.

TOME VII,

Depuis le commencement du premier concile général de Lyon en 1245, jusqu'à la décadence des fauteurs du grand schisme d'Occident en 1400.

A TOULOUSE,
Chez J.n - M.eu DOULADOURE, Imprimeur-Libraire, Acquéreur du Fonds de J.-B.te BROULHIET, rue Saint-Rome, n.° 41.

DE L'IMPRIMERIE DE BROULHIET, 1809.

SOMMAIRES

DU SEPTIÈME VOLUME,

EN FORME DE TABLE.

LIVRE QUARANTIEME.

OUVERTURE *du concile de Lyon*, page 2. *L'empereur refuse de s'y trouver* 3. *Condamnation de l'empereur* 5. *Il adresse ses plaintes aux souverains* 6. *Saint Louis cherche en vain de fléchir le pape. Recherche des hérétiques* 8. *Entreprise d'Innocent IV sur le royaume de Portugal* 9. *Le landgrave de Thuringe substitué à l'empereur* 10. *Il périt dans un combat* 11. *Conspirations contre le pape. Guillaume de Hollande élu roi des Romains* 12. *Haquin, roi de Norwège* 13. *Ordre prescrit par saint Louis pour la croisade* 14. *Sa fermeté dans le projet de la croisade* 15. *Condamnation du Talmud* 17. *Départ de saint Louis pour la croisade* 18. *Ambassade des Tartares vers le saint roi* 19. *Mission de Plan-Carpin en Tartarie* 20. *Autres missionnaires en ces contrées* 24. *Prise de Damiète* 26. *Bataille de la Massoure* 28. *Captivité de saint Louis* 30. *Dynastie des Mammelucs* 31. *Fidélite admirable de saint Louis dans l'observation des traités* 32. *Son zèle pour la délivrance des captifs* 33. *Le Vieux de la Montagne* 34. *Mort de l'empereur Frédéric* 35. *Jacob, faux prophète* 36. *Saint Pierre de Vérone, martyr* 38. *Mort de sainte Claire. S. Richard de Chichester* 40. *Saint Louis apprend la mort de sa mère* 41. *Son retour en France* 42.

Mort du roi Conrad 43. *Alexandre IV succède à Innocent IV. Affaires du Nord* 44. *Fondation de la Sorbonne* 46. *Université de Salamanque. Inquisition en France* 47. *Paix remarquable entre la France et l'Angleterre. Ordre des petits augustins* 48. *Guillaume de Saint-Amour écrit contre les religieux mendians* 50. *Saint Thomas d'Aquin. Sa réponse à Guillaume de Saint-Amour* 51. *Saint Bonaventure* 54. *La bienheureuse Isabelle de France* 55. *Mort d'Alexandre IV. Cas privilégiés. Election d'Urbain IV* 56. *Constantinople reprise par les Grecs* 57. *Institution de la fête du saint Sacrement* 59. *Clément IV, pape* 60. *Charles d'Anjou fait la conquête du royaume de Naples* 61. *Troubles dans l'empire* 62. *Multiplication de croisades* 63. *Saint Bonaventure refuse l'archevéché d'Yorck* 64. *Saint Thomas d'Aquin refuse celui de Naples. Sa Somme de Théologie* 65. *Juste époque de la mort du roi Conradin* 66. *Confrérie de Gonfanon. Fermeté de saint Louis contre les prétentions de Clément IV* 67. *Pragmatique sanction de saint Louis* 68. *Sa seconde croisade* 69. *Son règlement de vie* 70. *Il marche à Tunis* 72. *Sa mort* 74. *Succès de Bondocdar en Syrie. Reliques de saint Louis en Sicile et en France* 76. *Election de Grégoire X* 77. *Le bienheureux Ambroise de l'ordre de saint Dominique* 78. *Rodolfe de Habsbourg, empereur. Jean Veccus* 79. *Michel Paléologue envoie au concile de Lyon* 82. *Mort de saint Thomas d'Aquin* 83. *Deuxième concile de Lyon* 84. *Arrivée des Grecs* 85. *Mort de saint Bonaventure. Ambassadeurs tartares au concile* 87. *Ordre des célestins et des servites* 88.

LIVRE QUARANTE-UNIEME.

L'EMPEREUR *Rodolfe prend la croix. Succession de papes* 92. *Sainte Marguerite de Cortone* 93. *Jean Veccus est élu patriarche de Constantinople* 95. *Le pape Nicolas III. Ambassadeurs géorgiens à Rome* 97. *Etat de la foi en Grèce* 98. *Rigueur excessive de Michel Paléologue* 100. *Affection de Nicolas III pour les frères mineurs* 102. *Sa bulle* Exiit qui seminat 103. *Différent entre les religieux mendians et le clergé séculier* 104. *Martin IV* 105. *Sa conduite à l'égard de Michel Paléologue* 106. *Jean de Procide. Vêpres Siciliennes* 109. *Mort de Michel Paléologue* 110. *Son fils Andronic II lui succède. Croisade publiée contre le roi d'Aragon* 111. *Mort du roi Philippe le Hardi* 114. *Andronic rétablit le schisme en Grèce* 115. *Lâcheté de Grégoire de Chypre. Divisions à Constantinople* 117. *Commencement de la puissance ottomane* 118. *Election d'Honorius IV* 119. *Miracle des Billettes* 120. *Histoire du jeune Verner* 122. *Ambassadeurs d'Argoukan à Rome. Affaires de Palestine* 124. *Prise de Ptolémaïde* 125. *Courage héroïque des religieuses de sainte Claire* 126. *Adolfe de Nassau succède à l'empereur Rodolfe* 127. *Mort de Nicolas IV. Longue vacance du saint siége. Election de Célestin V* 128. *Il abdique le pontificat* 129. *Boniface VIII lui succède* 130. *Son génie entreprenant* 131. *Commencement de ses brouilleries avec Philippe le Bel* 132. *Canonisation du roi saint Louis* 133. *Saint Louis de Toulouse* 134. *Le bienheureux Augustin de Sicile* 136. *Ordre des antonins* 137. *Collection de décrétales de Boniface VIII* 138. *Jubilé séculaire* 139. *Rupture entre Boniface VIII et Philippe le Bel* 140. *Pierre Flotte de Revel* 141. *Bulle* Ausculta fili 142. *Bulle* Unam sanctam 146. *Le cardinal le Moine, légat en France où il fonde*

un collége 147. *Requête de Nogaret contre le pape* 148. *Réconciliation de Boniface VIII avec l'empereur Albert* 150. *Entreprise de Nogaret contre la personne du pape* 153. *Français chassés d'Anagnie. Mort de Boniface* 154. *Saint Ives* 155. *Benoît XI. Mission de Mont-Corvin* 157. *Clément V, pape* 160. *Emportemens déraisonnables de plusieurs historiens contre ce pape* 161. *Courses de Clément V en France* 163. *Origine des annates. Réforme des commendes* 164. *Juifs chassés de France. Ressentiment de Philippe le Bel contre Boniface VIII* 165. *Bulles révoquées et interprétées. Conférence du roi de France avec le pape touchant les templiers* 167. *Convocation du concile général de Vienne* 168. *Election de l'empereur Henri VII* 169. *Commencement du séjour des papes à Avignon. Observations à ce sujet* 170.

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

BULLE *foudroyante contre les Vénitiens* 173. *Le cardinal de Pélegrue les défait, et reprend Ferrare* 175. *Origine de l'affaire des templiers* 176. *Ils sont arrêtés en France* 178. *Chefs d'accusation contre eux* 179. *Interrogatoires* 180. *Informations* 183. *Le grand maître rétracte ses aveux* 185. *Templiers brûlés dans la province de Sens* 188. *Comment ils sont traités hors de France* 189. *Suppression de l'ordre des templiers. Emploi de leurs biens* 191. *Déclarations en faveur de la mémoire de Boniface VIII* 192. *Condamnation des erreurs de Jean d'Olive et d'Ubertin de Casal* 193. *Erreurs des bégards* 195. *Punition de Guiard et de Marguerite de Trente. Mémoires touchant la réformation* 197. *Constitutions du concile de Vienne, pour les réguliers* 200. *Pour les hôpitaux. Pour la fête du saint Sacrement* 203. *Pour les études* 204. *Suite de l'affaire des templiers. Philippe le Bel fait brûler le grand maître* 205. *Jugemens divers sur le sort des*

templiers 206. Mort de Clément V et de Philippe le Bel 208. Longue vacance du saint siége 210. Philippe le Long succède à son neveu Jean I. Election de Jean XXII. Erection d'évêchés 211. Clémentines 21 . Arnaud de Villeneuve, hérétique. Saragosse érigée en métropole 214. Statuts du concile de Ravenne 215. Religieux du Mont-Olivet 216. Ordre de Calatrave 217. Pastoureaux 218. Révoltes en Italie 219. Concile de Valladolid 221. Processions du saint Sacrement. Institution de l'Angelus. 222. *Les frères spirituels poursuivis 223. Bulles* Ad conditorem, *et* Cùm inter nonnullos 225. *Bulle* Quia quorumdam 226. *Accord de Jean XXII avec Nicolas III dans le dogme 227. Le bienheureux Elzéar de Sabran 228. Origine de la Sorbonique. Saint Roch 231. Affaires de la religion dans la haute Asie 232. Projet de Sanuto 233. Suite de la mission de Mont-Corvin 235. Le bienheureux Odoric de Port-Mahon 237. Démêlé de Jean XXII avec Louis de Bavière 238.*

LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

LOUIS *de Bavière reçu à Rome 243. Il dépose le pape Jean 245. Intrépidité de Jacques Colonne 247. Pierre de Corbière créé antipape 249. Discrédit de l'antipape 252. Marsille de Padoue* ibid. *L'antipape à Pise 253. Satisfaction des Pisans et des Romains à l'égard du pape 255. Michel de Césène et autres frères mineurs engagés dans le schisme. Bulle de Jean XXII contre Michel de Césène. Sage conduite du chapitre général des frères mineurs 256. Bulle* Quia vir reprobus 257. *Doctrine d'Alvar Pélage 258. Celle d'Augustin Triomphe 259. Le roi Philippe de Valois 262. Assemblées de prélats et de laïques en présence du roi. Accusations faites contre le clergé par Pierre de Cugnières 263. Réponse de Pierre Roger, archevêque de Sens 266. Autre réponse de Bertrand,*

évêque d'Autun 269. *Concile de Marciac* 271. *Pierre de Corbière redemandé au comte de Donavatique. Lettre soumise de l'antipape à Jean XXII* 272. *Il reçoit l'absolution. Son voyage d'Italie à Avignon. Il demande pardon au pape* 273. *Hauteur de Jean XXII à l'égard de l'empereur* 275. *Révolution à Constantinople. Caractères méprisables de différens patriarches de cette ville* 276. *Progrès des Turcs* 281. *Election du patriarche Jean d'Apri* 282. *Vains mouvemens pour une croisade* 283. *Jean XXII importuné par les demandes du roi Philippe de Valois* 285. *Les Bolonais se donnent au pape. Révolte des Bolonais* 287. *Jean XXII s'engage dans les disputes touchant la vision béatifique* 288. *Il poursuit les fratricelles* 289. *Mort de Jean XXII* 293.

LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME.

PARALLÈLE *des papes Jean XXII et Benoît XII* 295. *Election de Benoît XII* 296. *Il renvoie les bénéficiers à leurs églises* 297. *Registre des suppliques* 298. *Conduite de Benoît XII envers ses proches* 299. *Il veut retourner à Rome. Il bâtit le palais d'Avignon* 300. *Son zèle contre les abus et le relâchement* 301. *Il établit le collége des Bernardins à Paris. Fratricelles franciscains. Fratricelles hérétiques* 303. *Sainte Elisabeth de Portugal* 304. *Le pape prononce sur la question de la vision béatifique* 305. *Ses dispositions à l'égard de l'empereur Louis de Bavière* 306. *Les rois de France et de Naples s'opposent à ses bons desseins* 307. *Assemblée de Rentz* 310. *Albert de Strasbourg député vers le pape. Concile de Saint-Ruf* 311. *Envoyés des Tartares et des Alains à Avignon* 312. *Propositions de l'abbé Barlaam* 314. *Plaintes du roi Casimir contre les chevaliers teutoniques* 319. *Croisade en Espagne* 321. *Victoire de Salado* 322. *Les Bolonais*

rentrent sous l'obéissance du pape 323. Les villes d'Italie quittent le schisme. 324. Mort de Benoît XII 325. Clément VI 326. Promotion de cardinaux 327. Pétrarque et Rienzi, députés de Rome vers le pape 328. Différens de Clément VI avec le roi Edouard 330. Le pape donne les îles Canaries à Louis d'Espagne 333. Relâchement parmi les chevaliers de Rhodes 334. Prise de Smyrne sur les Turcs 335. Humbert, dauphin de Viennois 336. Foi des Arméniens 338. Propositions de Nicolas d'Auticourt condamnées. Doctrine de Jean de Méricourt 340. Thomas Braduardin, archevêque de Cantorbéry 341. Concussions de l'inquisiteur Pierre de l'Aigle 342. Florentins inutilement cités à Rome 343. Canonisation des saints 344. Clément VI poursuit Louis de Bavière 346. Prague érigée en métropole 347. Charles de Luxembourg substitué à l'empereur Louis de Bavière 349. Bataille de Créci. Université de Prague 350. Mort de Louis de Bavière. Jean Cantacuzène se rend maître de Constantinople 351. Palamites 352. Isidore, patriarche de Constantinople 353. Mort violente d'André, roi de Naples 354. La reine Jeanne vend au pape la seigneurie d'Avignon. Ravages de la peste en Europe 355. Flagellans 357. Juifs massacrés 358. Gunthier de Schuartzbourg donné pour successeur à Louis de Bavière 359. Edit sur l'indépendance de l'empire. Mort de Gunthier de Schuartzbourg 360. Fin des troubles et du schisme en Allemagne 361.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

FERVEUR *des peuples pour le jubilé de Clément VI* 363. *Le roi Jean succède à Philippe de Valois. Privilèges accordés par le pape aux rois de France* 365. *Prisons monastiques mitigées* 366. *Prisons cléricales* 367. *Prélats non résidens, dépouillés en Angleterre. Nonce maltraité en Aragon* 368. *Nicolas de Calabre, fanatique* 369. *Lettre du diable* 370. *Maximes de Gratien portées en Arménie* 371. *Martyrs en Syrie* 372. *Mort de Clément VI* 373. *Bonnes qualités de ce pape* 374. *Jean Birel, chartreux, proposé pour le pontificat* 375. *Compromis des cardinaux en conclave* 376. *Election d'Innocent VI* 377. *Sa régularité et sa fermeté* 378. *Il casse le compromis du conclave. Son faible pour ses proches* 379. *Le cardinal d'Albornos, légat en Italie* 380. *Couronnement de l'empereur Charles IV* 382. *L'empereur Jean Cantacuzène réduit à se faire moine* 383. *François Cataluze, prince de Mételin* 384. *Jean Paléologue demande du secours au pape* 385. *Le B. Pierre Thomas* 386. *Jean Rusbroc* 389. *L'archevêque d'Armagh s'élève contre les priviléges des ordres mendians* 390. *L'infant Pierre d'Aragon embrasse l'institut de saint François* 393. *Charles, comte d'Alençon, se fait dominicain* 394. *Diète de Mayence* 395. *L'empereur réprime le luxe du clergé* 396. *Attroupemens des compagnons* 398. *Leur chef dit l'archi-prêtre, reçu à Avignon* 399. *Peste dans la ville. Mort d'Innocent VI. Election d'Urbain V* 400. *Le roi Jean visite le pape* 402. *Bernabo Visconti, tyran du Milanez* 403. *Son respect pour le B. Pierre Thomas* 404. *Prise d'Alexandrie par le roi de Chypre* 407. *Mort du B. Pierre Thomas* 408. *Eminentes vertus du comte Charles de Blois* 410. *Bertrand du Guesclin conduit les compagnons en Espagne. Ils rançonnent la cour d'Avignon* 414.

Zèle d'Urbain V pour la discipline 415. *Concile d'Angers* 416. *Instruction du concile de Lavaur* 418. *Concile d'Yorck* 420. *Pétrarque exhorte le pape à revenir à Rome* 421. *Le docteur Oréme tâche de l'en dissuader* 423. *Départ d'Urbain V pour Rome* 424. *Murmures des cardinaux* 425. *Jean Colombin fait confirmer l'institut des Jésuates* 426. *Entrée d'Urbain V à Rome* 427. *Promotion de huit cardinaux* 428. *Confession de foi que Jean Paléologue fait à Rome* 429. *Etat de la religion en Valaquie et en Moldavie* 430. *Mission de Tartarie* 431. *Réforme du Mont-Cassin* 432. *Versions du pseautier* 433. *Urbain V retourne à Avignon. Sainte Brigite* 434. *Mort d'Urbain V* 436. *Ses grandes vertus* 437. *Grégoire XI. Son zèle contre les nouveautés dangereuses* 439. *Saint André Corsini* 441. *Caractère frivole de Pétrarque* 443. *Hérétiques et fanatiques divers* 444. *Soulèvemens contre l'inquisition* 446. *Ladislas le Blanc, prince polonais* 447. *Grégoire XI renvoie d'Avignon les évêques et les supérieurs monastiques. Promotion de cardinaux* 448. *Le roi de France s'efforce d'empêcher le retour du pape à Rome* 449. *Grégoire XI rétablit dans cette ville le siége apostolique. Erreurs de Wiclef* 450. *Mort d'Edouard III, roi d'Angleterre* 451. *Langueur et mort de Grégoire XI* 452. *Etat des affaires et des esprits dans Rome après la mort de ce pape* 454. *Election d'Urbain VI* 455.

LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

CARACTÈRE *d'Urbain VI* 457. *Sa dureté et ses imprudences* 458. *Retraite des cardinaux* 459. *Leurs pratiques contre Urbain VI* 460. *Déclaration des cardinaux* 462. *Piége tendu aux cardinaux italiens. Election de Clément VII* 463. *Obédiences respectives des deux papes* 464. *Saints de part et d'autre* 466. *Zèle de sainte Catherine de Sienne*

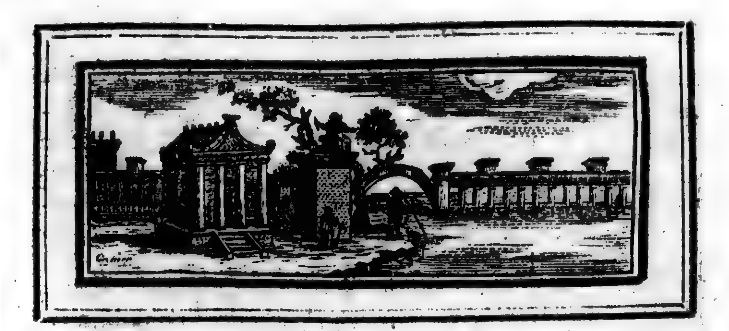
pour le parti d'Urbain VI 467. *Saint Vincent Ferrier* 468. *Le bienheureux Pierre de Luxembourg* 469. *Promotions multipliées de cardinaux* 471. *Violences exercées mutuellement dans les deux obédiences* 472. *Comment on pouvait se sauver dans les deux partis. Clément VII à Naples, puis à Avignon* 473. *Charles de la Paix, attiré en Italie. Le duc d'Anjou adopté par la reine Jeanne de Naples* 474. *Mort du roi Charles V* 475. *Urbain VI déclare Charles de la Paix roi de Naples* 477. *Mort tragique de la reine Jeanne* 478. *Malheurs de Charles d'Anjou et sa mort. Anglais croisés contre la France* 480. *Progrès de Wiclef* 481. *Jean Vallée, wicléfiste fanatique* 483. *Concile de Londres contre le wicléfisme* 485. *Urbain VI se brouille avec Charles de la Paix* 487. *Il fait arrêter six de ses cardinaux. Il leur substitue des sujets méprisables* 488. *Traitemens inhumains des cardinaux prisonniers* 489. *Alarmes et fureur d'Urbain VI à Nocera* 491. *Il est délivré par Raimond de Beauce* 492. *Supplices des prélats prisonniers* 493. *Révolutions en Hongrie* 494. *Charles de la Paix y est assassiné. Hedwige, reine de Pologne* 495. *Conversion de Jagellon et des Lithuaniens* 496. *Pierre Pareshul* 498. *Gentilshommes chaperonnés. Mort de Wiclef* 499. *Ses écrits* 500. *Jean de Montson* 501. *Doctrine de la conception immaculée de Marie* 502. *Pierre d'Ailli et Gilles Deschamps, opposés à Jean de Montson et aux dominicains* 503. *Autorité de saint Thomas* 505. *Urbain VI de retour à Rome* 507. *Sa mort* 508.

LIVRE QUARANTE-SEPTIEME.

Election de Boniface IX 511. Il fait quatre cardinaux. Faux patriarche de Constantinople 512. Clément VII fulmine contre le pape Boniface. Boniface se déclare pour le jeune Ladislas 515. Statuts du parlement d'Angleterre pour l'église britannique 516. Avidité simoniaque de Boniface IX 517. Il rend les annates générales 518. Abus pratiqués par Clément VII 519. Ursuline de Parme 520. Remontrances inutiles de l'université de Paris contre l'imposition d'une décime 521. Priviléges du clergé, attaqués 522. Chartreux envoyés au roi de France par le pape Boniface 523. Accident funeste du roi Charles VI 524. Le roi renvoie à Boniface IX 525. Pierre de Lune, légat du pape Clément en cour de France 526. L'université de Paris délibère sur les moyens d'éteindre le schisme. Lettre de Clémangis 527. Elle est portée à Clément VII 530. Mort de ce pontife. Assemblée des évêques et des docteurs à Paris 531. Election précipitée de Benoît XIII 532. Son caractère 534. Il s'attache Clémangis et saint Vincent Ferrier 535. Concile national à Paris 536. Princes envoyés vers Benoît XIII 537. Il est pressé et forcé dans tous ses retranchemens 538. Délibération des princes avec les cardinaux de Benoît 540. Incendie du pont d'Avignon 541. Hauteur de Benoît XIII à l'égard de ses cardinaux 542. Les princes et les docteurs se retirent mécontens. Le roi de France négocie avec les autres souverains pour l'extinction du schisme 543. Bataille de Nicopolis gagnée par les Turcs. Conférence entre les rois de France et d'Angleterre 545. Ambassades des souverains aux deux papes 547. Conférence de Reims entre l'empereur Wenceslas et le roi Charles VI 548. Benoît XIII élève Pierre d'Ailli à l'épiscopat. Ambassade de Benoît vers Boniface 549. Question

sur les bornes de l'autorité des papes. Appel des procédures de Benoît XIII 551. *Bulle de ce pape. Réponse de l'université de Paris* 552. *Pierre et Lancelot, calomniateurs et maléficiers* 554. *Ils sont dégradés de la prêtrise et décapités. Réforme de l'abus qui privait de la confession les criminels condamnés à la mort* 555. *Assemblée à Paris, pour la soustraction d'obédience* 556. *Philippe de Villète institué abbé de Saint-Denys* 559. *Pierre d'Ailli va faire une dernière tentative pour fléchir Benoît XIII* 560. *La soustraction d'obédience lui est signifiée* 562. *Le maréchal de Boucicaut attaque Avignon* 563. *Le pape soutient un siége dans son palais* 564. *Différentes nations imitent les Français dans la soustraction d'obédience. Wenceslas déposé de l'empire. Fin malheureuse du roi d'Angleterre* 565. *Les deux papes d'intelligence pour maintenir le schisme* 566.

HISTOIRE



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

TOME SEPTIÈME,

Depuis le commencement du premier concile général de Lyon en 1245, jusqu'à la décadence des fauteurs du grand schisme d'Occident en 1400.

LIVRE QUARANTIÈME.

Depuis le commencement du premier concile général de Lyon en 1245, jusqu'à la fin du second concile général de Lyon en 1274.

IL se tint à Lyon, en moins de trente ans, deux conciles généraux fameux l'un et l'autre, mais par des endroits bien différens. On verra, dans le second, le mur de division abattu au moins pour un temps entre les Grecs et les Latins, le titre de prescription enlevé au schisme, et le chemin du salut ouvert derechef aux fidèles de l'Orient, qui

marchaient devant le Seigneur avec plus de droiture que les chefs de la nation, guidés principalement par la politique. Le grand objet du premier de ces conciles, fut le renouvellement de l'excommunication, et la déposition de l'empereur Frédéric. Dès la première session, qui se tint quatre jours après la saint Jean, le 28 de Juin, quand chacun eut pris sa place, et qu'on eut invoqué les lumières du Saint-Esprit, le pape fit un sermon, où il ne laissa point ignorer ses dispositions à l'égard de ce prince. En proposant les divers motifs pour lesquels il avait convoqué le concile, il prit pour sujet de son discours cinq douleurs dont il était affligé, qu'il compara aux cinq plaies de Notre-Seigneur. La première était le déréglement des peuples et du clergé; la seconde, l'insolence des Sarrasins; la troisième, le schisme des Grecs; la quatrième, la cruauté des Tartares qui ravageaient les régions orientales; la cinquième, la persécution de l'empereur Frédéric, qui parut sur-tout affecter le pontife, et sur laquelle il se répandit en termes fort durs. Il alla jusqu'à inculper ce prince d'hérésie et d'impiété (1).

Le concile était composé de cent quarante évêques ou archevêques, à la tête desquels se trouvaient les patriarches latins de Constantinople et d'Antioche, avec celui d'Aquilée ou de Venise, sans compter une multitude de procureurs chargés des excuses et du pouvoir des prélats absens. La plupart étaient d'Italie, de France, et sur-tout d'Espagne, dont le clergé paraissait dès-lors avoir adopté les principes ultramontains. Il y avait très-peu de prélats d'Allemagne, vu la guerre qui s'y faisait entre le pape et l'empereur. On n'y voit d'Angleterre, qu'un clerc et un moine, députés de l'abbé de Saint-Alban. Il ne vint personne du royaume de Hongrie, désolé par les Tartares. Quant aux prélats du levant, on n'avait pu les

(1) Tom. XII, Conc. p. 637, etc.

convoquer, au milieu des ravages qu'éprouvaient ces contrées par l'incursion des barbares Corasmiens. L'évêque de Bérite fut le seul d'entr'eux qui s'y trouva par occasion, comme porteur de cette triste nouvelle, et muni toutefois de l'autorisation convenable, en sa qualité de syndic de tous les chrétiens de la Terre-Sainte. Mais il y avait des ambassadeurs du roi d'Angleterre aussi-bien que de celui de France, de quelques autres souverains, et de l'empereur Frédéric lui-même. Raimond VII, dernier comte de la branche masculine de Toulouse, y parut en personne, avec Baudouin II, empereur de Constantinople, toujours errant hors de son empire, qui de jour en jour penchait davantage vers sa ruine.

Thadée de Suesse, chevalier et docteur ès lois, était à la tête des ambassadeurs de Frédéric. Dès la congrégation préliminaire tenue pour préparer l'ouverture du concile, il fit les offres les plus satisfaisantes afin d'adoucir le pape, et proposa pour cautions les rois de France et d'Angleterre. Innocent IV rejeta toutes les promesses avec mépris, comme provenantes d'un prince parjure, en qui l'on ne pouvait prendre aucune confiance : Thadée fut réduit à un silence humiliant.

Dans les sessions publiques, sur-tout dans la seconde qui se tint le 5 de Juillet, ce négociateur revenu de son premier étonnement et se montrant tout à coup intrépide, repoussa si vigoureusement les imputations faites à son maître, qu'il réduisit à leur tour ses accusateurs au silence. Il dit ensuite qu'il avait des nouvelles certaines que l'empereur s'était mis en route pour venir au concile, et pria instamment les pères de différer la troisième session. On lui accorda un délai de douze jours, dont le dix-septième de Juillet fut le terme.

Dans cet intervalle, Frédéric qui était en Italie, s'approcha jusqu'à Turin. Mais quand il eut appris ce qui se passait : Je vois, dit-il avec emporte-

ment, que le pape ne tend qu'à me couvrir d'opprobre. Ce n'est pas la cause des évêques arrêtés par mes vaisseaux, c'est la vengeance qui l'anime pour les Génois ses parens qui les conduisaient, et que j'ai traités justement en pirates et en ennemis de l'empire. Il est indigne de l'empereur de se soumettre à une assemblée d'iniquité, qu'on décore pour ma perte du nom sacré de concile. Il prit sur le champ la résolution de ne pas pousser plus loin, et de n'envoyer personne en son nom. Ce discours injurieux qu'on apprit bientôt à Lyon, détacha du parti de Frédéric plusieurs de ceux qui l'avaient favorisé jusque-là.

Le concile s'étant assemblé pour la troisième session au jour marqué, le pape, avec l'approbation des pères, fit publier pour la procédure judiciaire une multitude de règlemens, uniquement propres aujourd'hui à faire connaître l'esprit de chicane qui régnait alors parmi les ecclésiastiques (1). Il publia aussi plusieurs constitutions qui se trouvent dans le sexte des décrétales. Il fit ensuite quelques décrets pour le secours de l'empire de Constantinople, pour celui de la Terre-Sainte, et pour arrêter les ravages des Tartares en Hongrie, en Russie et en Pologne. Enfin, il se mit en devoir de prononcer contre l'empereur. Thadée de Suesse se leva aussitôt, et dit qu'il en appelait au pape futur et à un concile œcuménique. Le pape lui répondit avec cette douceur froide qui accompagne d'ordinaire la rigueur décidée, que le concile où il se trouvait était général, puisque toutes les puissances ecclésiastiques et même séculières y avaient été invitées; que les sujets de Frédéric, qu'il nomma empereur et dont il parla toujours respectueusement, n'y manquaient que parce que ce prince les avait empêchés de s'y rendre: c'est pourquoi, conclut-il, je n'admets point votre appel. Incontinent après, il prononça

(1) Ibid. p. 639.

la sentence de déposition contre l'empereur ; puis il la fit lire dans le concile.

On y rapporte d'abord les soins et les mouvemens qu'Innocent, dès le commencement de son pontificat, s'était donnés pour procurer la paix ; les promesses de l'empereur faites avec serment, et les parjures par lesquels elles avaient été violées sans pudeur (1). A ce premier crime, on ajoute les accusations de sacrilége, d'hérésie et de félonie, qu'on prouve par la prise des prélats convoqués au concile de Rome sous le pontificat précédent, par les mépris des censures, par les alliances avec les Grecs schismatiques et les Sarrasins infidèles, par le déni du tribut pour la Sicile, fief de l'église romaine, et par la guerre ouverte contre cette église. Sur tous ces excès et plusieurs autres, reprend le pape, après en avoir mûrement délibéré avec nos frères et le concile, en vertu du pouvoir de lier et de délier que nous a donné Jesus-Christ en la personne de saint Pierre ; nous dénonçons le prince susdit, privé de tout honneur et de toute dignité, et nous l'en privons par cette sentence : nous absolvons pour toujours de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité ; nous défendons absolument que personne désormais lui obéisse comme à son empereur ou à son roi, et nous voulons que quiconque à l'avenir lui donnera aide ou conseil en cette qualité, soit excommunié par le seul fait. Ceux que regarde l'élection de l'empereur, lui éliront librement un successeur à l'empire : quant au royaume de Sicile, nous y pourvoirons nous-même, avec le conseil de nos frères.

On sait que la Sicile relevait réellement de l'église romaine, et que les papes prétendaient avoir des droits tout particuliers sur l'empire. Ainsi la déposition de Frédéric ne tirait point à conséquence pour les autres souverains. L'entreprise d'Innocent IV, sous ce point de vue, perd quel-

(1) P. 640, etc.

que chose de son aspect odieux, sans devenir plus excusable au fond, ni plus légitime. Aussi faut-il bien distinguer entre les décrets du concile, et la sentence du pape contre les droits temporels de l'empereur. On ne trouve nulle part que ce jugement ait été rendu avec l'approbation du concile, qui est néanmoins exprimé formellement pour tous les autres décrets.

Après avoir déclaré l'empire vacant, Innocent écrivit aux électeurs, savoir, les ducs d'Autriche, de Bavière, de Saxe, de Brabant, et les archevêques de Cologne, de Mayence, de Saltzbourg, pour les presser de faire l'élection; mais ces princes, et sur-tout le duc d'Autriche, allié de Frédéric, frémirent à la première perspective des périls où ils allaient s'engager. Frédéric, de son côté, n'était pas d'humeur à se laisser ainsi ravir la couronne. Quand il eut appris la nouvelle de sa déposition : Qu'on m'apporte mes cassettes, dit-il en lançant de travers des regards terribles : et quand on les eut ouvertes; qu'on voie, ajouta-t-il, si mes couronnes sont perdues. Il mit la plus brillante sur sa tête, et avec des yeux étincelans et d'une voix effrayante, il dit: Me voici encore ceint du diadème; le pape ni son conseil n'en dépouilleront pas mon front, qu'il n'y ait auparavant bien du sang répandu. Eh quoi! un homme du commun, dans son insolence, aurait-il la satisfaction de me réduire au néant, moi qui n'ai point d'égal parmi les princes (1).

Il prit des mesures promptes et les plus efficaces pour se mettre en état de défense. Afin de se rendre favorables les souverains, il les prévint par ses lettres, et s'efforça de les intéresser par leur propre sort. Que ne devez-vous pas craindre, chacun en particulier, leur dit-il (2), si l'on attente à ma couronne, moi qui tiens l'empire et tant de grands royaumes de la main seule de Dieu ? Je ne suis pas

(1) Matt. Par. p. 593. (2) Petr. Vin. l. 1, ep. 2.

le premier contre qui le clergé a fait de pareils abus de sa puissance, et vraisemblablement je ne serai pas le dernier. Ils ont autrefois soumis les princes; mais par leurs vertus, et non par les armes. Ils conversaient avec les anges, ils guérissaient miraculeusement les malades, ils ressuscitaient les morts. Aujourd'hui, outre leur ambition séditieuse, combien d'infamies dans leurs mœurs que la pudeur ne permet pas de dévoiler. Mais c'est nous-mêmes qui sommes les fauteurs de ces désordres. L'opulence dont nous souffrons qu'ils s'engraissent à la ruine de nos états, est la source de cet orgueil insensé. C'est une œuvre de zèle, que d'ôter cet aliment à leurs vices : vous devez tous y travailler avec moi.

L'empereur écrivit en particulier au roi saint Louis (1), et en traitant avec un prince si religieux, il s'attacha sur-tout à faire sentir que le vicaire de Jesus-Christ était sorti des bornes de sa puissance. Quant aux peines spirituelles, dit-il, quant aux pénitences que méritent nos péchés, nous les recevons avec respect, nous les observons fidellement, soit de la part du pape que nous reconnaissons pour notre père et notre maître en Jesus-Christ, soit qu'elles nous soient imposées par le dernier des prêtres. Mais il condamne, pour crime de lèze-majesté, l'empereur romain. Il soumet à la loi celui que sa dignité affranchit de toutes les lois humaines, celui que Dieu seul peut punir en ce monde, et qui n'y voit au-dessus de lui aucune puissance coactive. Quoique, suivant la foi catholique, nous reconnaissions que Jesus-Christ a donné à son vicaire la plénitude de puissance en matière spirituelle, on ne trouve cependant aucune loi divine ni ecclésiastique, qui lui accorde le pouvoir de transférer l'empire à son gré, de juger les rois et les princes pour le temporel, et de les punir par la privation de leurs

(1) Ibid. ep. 3.

états. Il est vrai que par le droit et la coutume il lui appartient de nous sacrer ; mais il ne lui appartient pas plus pour cela de nous déposer, qu'aux prélats des autres royaumes d'en destituer les souverains qu'ils ont pareillement droit de sacrer.

Peu de temps après cette lettre, l'empereur, fort inquiet malgré toute sa sécurité apparente et sa bonne contenance, envoya Pierre des Vignes et un clerc, nommé Gautier d'Ocre, en ambassade vers le saint roi. Il lui représentait de nouveau les suites pernicieuses des prétentions du pape sur le temporel des princes, s'en rapportait de son différent avec ce pontife au jugement des pairs du roi de France, et s'offrait à donner à l'église telle satisfaction qu'ils jugeraient convenable. Comme Frédéric connaissait toute l'ardeur du monarque français pour la délivrance de la Terre-Sainte, il lui offrait encore son secours pour la croisade, en cas même que son accommodement avec le pape ne réussît pas. En conséquence de ces sollicitations, le roi fit deux voyages exprès à Cluny où était le pape, et n'omit rien pour le fléchir. Innocent opposa inflexiblement à toutes les instances et à toutes les promesses, les supercheries prétendues et tous les excès si souvent reprochés à Frédéric. Oubliez le passé, lui dit le saint roi, recevez le pécheur qui s'humilie, et montrez-vous le vicaire du bon pasteur, en imitant sa clémence. Le pape se redressant, dit qu'il ne céderait point ; et le roi, selon les termes de Matthieu Paris, se retira indigné.

Ce fut encore par les ordres de ce pontife, qu'un concile tenu à Beziers, l'année d'après celui de Lyon, fit pour la recherche des hérétiques le décret de règlement qui a dirigé la marche des procédures observées depuis dans les tribunaux de l'inquisition (1). Il est vrai qu'on trouve les mêmes idées, et à peu près les mêmes règles, dans un con-

(1) Direct. Inquis. part. III, p. 407 ; t. IX Conc. p. 688.

cile tenu à Narbonne onze ans plutôt. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans les uns et les autres. Dans le district de votre inquisition, disent les pères en réponse aux inquisiteurs dominicains qui les consultaient, vous commencerez par exposer votre commission devant le peuple et le clergé rassemblés. Vous ordonnerez ensuite à tous ceux qui se sentent coupables d'hérésie, ou qui connaissent d'autres hérétiques, de comparaître en votre présence, pour déclarer la vérité sous le terme fixe qu'on nomme temps de grâce. Ceux qui obéiront, ne seront condamnés, ni à la mort, ni à la prison perpétuelle, ni à l'exil, ni à la confiscation de leurs biens. On prendra sous serment leurs confessions et leurs dépositions, qui demeureront enregistrées juridiquement, et l'on fera faire abjuration à ceux qui voudront rentrer dans l'église, avec promesse de dénoncer et de poursuivre les hérétiques. Pour ceux qui ne seront pas présentés dans le temps prescrit, vous les citerez nommément ; et après leur avoir exposé les faits dont ils ont été trouvés coupables, et leur avoir accordé la liberté de se défendre, avec les délais compétens ; si leurs défenses ne sont pas recevables, et qu'ils ne confessent pas leurs fautes, vous les condamnerez sans miséricorde, quand même ils se soumettraient pour lors aux ordres de l'église. Quant aux sectaires les plus coupables, qu'on nomme parfaits ou vêtus, s'ils demeurent opiniâtres, vous les condamnerez en présence du juge séculier, puis vous le lui abandonnerez. Vous traiterez de même, et les rebelles qui refusent d'entrer en prison ou d'accomplir quelqu'autre pénitence, et ceux qui seront retombés après leur abjuration. Celui qui s'obstine à nier après avoir été convaincu juridiquement, sera traité comme hérétique, quoi qu'il fasse d'ailleurs pour montrer qu'il est converti.

Innocent IV entreprit encore sur les droits de la couronne de Portugal. Les prélats et les seigneurs

de ce royaume, excités par Alfonse, comte de Boulogne, frère et héritier présomptif du roi Sanche II qui n'avait point d'enfans, se plaignirent au souverain pontife, du mauvais gouvernement de ce prince, engourdi dans la mollesse après avoir commencé son règne avec gloire. Alfonse alla trouver lui-même le pape à Lyon, et négocia si bien, qu'après le concile il obtint une bulle adressée aux barons et à tous les peuples du Portugal dont elle l'établissait régent, comme d'un royaume tributaire de l'église romaine (1). Alfonse partit aussitôt pour aller prendre possession de ce gouvernement: mais quelque méprisé que fût le roi Sanche, une partie des grands lui garda fidélité, et il en arriva, comme on pouvait bien s'y attendre, une guerre cruelle. Enfin le comte de Boulogne demeura maître du royaume, et le roi légitime fut réduit à se bannir lui-même dans les états de Castille où il mourut dépouillé.

Cependant Innocent IV pressait les princes d'Allemagne d'élire un roi des Romains, et portait particulièrement Henri, landgrave de Thuringe (2). Comme les électeurs répugnaient à une démarche qui fermait toute voie de conciliation, et que cet honneur périlleux avait peu d'attrait pour Henri lui-même, le pape envoya le légat Philippe Fontaine, homme habile et hardi, avec pouvoir de contraindre même par des peines temporelles les seigneurs laïques à obéir au roi qui serait élu. Il écrivit aussi aux frères prêcheurs et aux frères mineurs, afin de les engager à se servir de l'ascendant que leur vertu et leur réputation leur donnaient sur l'esprit des peuples, pour attirer les Allemands, même par des concessions d'indulgences, à l'obéissance du roi dès qu'il serait élu. Tant de batteries, d'un genre si extraordinaire, produisirent enfin leur effet. Le jour de l'Ascension 17 de Mai de l'an 1246, l'élection se fit au gré du

(1) III, ep. cur. 29. Rain. n. 68.

(2) L. III, ep. 4, ap. Rain. 1246, n. 2, 36, 7.

pape, près de Wirsbourg, par les archevêques de Mayence et de Cologne, et par quelques seigneurs laïques. L'archevêque de Mayence prêcha aussitôt la croisade contre les infidèles, entre lesquels il comprenait Frédéric; mais il paraît que cette mission fit peu d'effet parmi les laïques, puisqu'on nomma Henri, le roi des prêtres. Le pape Innocent souleva de même la Sicile contre Frédéric son souverain.

Ce prince ne demeurait point oisif. Tandis qu'il agissait en Italie, son fils Conrad marcha à Francfort contre le roi Henri, qui y avait convoqué une diète environ deux mois après son élection. Conrad fut d'abord mis en fuite, et laissa quelques prisonniers de considération, mais ayant rassemblé des troupes plus nombreuses, comme on se préparait au couronnement de Henri que le pape devait faire avec une grande solennité, il reparut avec intrépidité, livra un combat sanglant, où la victoire, après avoir quelque temps balancé, se déclara pour le parti de la fidélité et de la piété filiale. Le nouveau roi, réduit à s'enfuir, prit tant de chagrin de cette humiliation, qu'il en mourut pendant le carême de l'année suivante (1).

Le pape Innocent ne fut guère moins affecté d'un si soudain revers; mais il avait une ame plus forte, et il ne parut attentif qu'à le réparer. Pour animer tout le monde chrétien contre l'empereur et son fils, il fit partir tout à la fois quatre légats, l'un pour l'Italie, le second pour l'Allemagne, un autre pour l'Espagne, et le quatrième pour les extrémités de l'Europe les plus septentrionales, ou la Norwège. En Angleterre, pour éviter des formalités et des lenteurs embarrassantes, il commit des frères mineurs et des frères prêcheurs, qui remplaçaient les légats avec avantage. Outre, les censures ecclésiastiques, prodiguées contre tous ceux qui conservaient quelque fidélité à Frédéric,

(1) Matth. Par. p. 633, etc.

ou qui avaient seulement quelque communication avec ses partisans, on alla jusqu'à les déclarer incapables de rendre témoignage en justice, et à ôter pour eux le droit d'asile aux églises.

Ces violentes poursuites en poussèrent quelques-uns au désespoir et aux plus énormes attentats. Un chevalier sujet de l'empereur se trouvant à Lyon, Gautier d'Ocre, l'un des envoyés de ce prince, lui persuada de tuer le pape, qui n'échappa que par la révélation de l'un des conjurés, tombé subitement malade, et à qui la crainte des jugemens de Dieu fit tout découvrir. Ce péril n'était pas évité, qu'on surprit deux nobles italiens qui se préparaient au même forfait, et qui assurèrent qu'environ quarante autres chevaliers, d'une audace à toute épreuve, avaient pareillement conjuré la mort du pape. Dans la même année 1247, l'empereur exerça rigoureusement sa vengeance en Italie contre les partisans du pape. Ceux-ci s'étant rendus maîtres de la ville de Parme, il y vint mettre le siége; et pour montrer sa détermination à ne point lâcher prise, il fit de son camp une sorte de ville, qu'il nomma Victoire. Il se tenait si assuré de réduire la place, et se montra résolu à une si terrible vengeance, qu'il refusa de recevoir les assiégés à discrétion.

Pendant ce temps-là, le légat du pape en Allemagne, cardinal du titre de Saint-George au voile d'or, usait de tous ses pouvoirs pour faire donner un successeur au roi Henri, et un rival formidable à Frédéric. Enfin, il forma près de Cologne un concile des prélats qu'il put ramasser; et le troisième jour d'Octobre, Guillaume, frère du comte de Hollande, fut élu roi des Romains par quelques seigneurs unis aux évêques. Ce jeune prince, d'environ vingt ans, avait pour lui le duc de Brabant son oncle, les comtes de Gueldres et de Loz, l'archevêque et la ville de Cologne, les archevêques de Mayence et de Brême avec leurs suffragans, sans compter les évêques de Wirsbourg, de Stras-

bourg et de Spire (1). Cependant Frédéric était toujours reconnu pour empereur par les seigneurs les plus puissans de l'Allemagne, savoir, les ducs de Saxe et de Bavière, le marquis de Misnie, les grands de la Stirie et de l'Autriche, de concert avec l'archevêque de Magdebourg et les évêques de Passau et de Frisingue.

Le légat d'Innocent en Norwège était le cardinal Guillaume, évêque de Sabine. Outre la commission d'animer les royaumes du Nord contre l'empereur, et d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre, il était chargé de réhabiliter pour le trône Haquin, fils illégitime du dernier roi de Norwège. Dans une lettre d'Innocent à ce prince (2), on trouve que le pape, usant de la plénitude de son pouvoir, lui accorda dispense, à l'effet d'être élevé à la dignité royale, et de la transmettre à ses enfans légitimes, nonobstant le vice de sa propre naissance. Haquin laissa lever sur son royaume, pour les vues du pape, des subventions qui montèrent à quinze mille cinq cents marcs de sterlings; mais il n'entendit point à s'engager dans la guerre qu'on faisait à l'empereur. Des soucis plus religieux occupaient ce vertueux roi, que Matthieu Paris donne pour un homme sage, modeste et bien lettré. C'était aux ennemis du nom chrétien, suivant la dévotion du temps, qu'il méditait de faire la guerre, et déjà il s'était croisé.

Saint Louis ayant appris le dessein du roi de Norwège, conçut la pensée de faire avec lui le voyage de la Terre-Sainte, et de lui laisser tout le gouvernement de sa flotte, comme à un prince universellement révéré et fort expérimenté sur mer. A ce sujet, il lui écrivit une lettre pleine d'affection et d'honnêteté; et pour faciliter la négociation, il choisit l'historien Matthieu Paris, qui au talent d'écrire joignait des qualités justement estimées des deux rois. Ce bénédictin anglais, du mo-

(1) Ep. ap. Rain. n. 5, etc.

(2) IV, ep. 189. Rain. 1246, n. 34.

nastère de Saint-Alban, profond dans les mathématiques et la théologie aussi-bien que dans l'histoire de son siècle, la meilleure que nous avons, bon poëte et bon orateur pour le temps, versé jusque dans la peinture et l'architecture, était encore renommé pour son habileté dans les affaires, pour sa probité, pour sa piété, pour la régularité qu'il fit refleurir dans plusieurs monastères : plus digne encore d'estime et de confiance, si l'amour trop ardent du bien, et l'âpreté de mœurs que l'on contracte quelquefois dans la solitude, ne lui eussent donné du goût pour l'amertume de la censure et toutes les licences de la satire. Le roi Haquin ayant lu en présence de Paris la lettre de saint Louis, y fit cette réponse (1) : Je rends beaucoup de grâces à ce pieux roi ; mais je connais un peu le caractère du Français : il est léger et tranchant, et le naturel brusque du Norwégien n'est pas endurant. Ils pourraient prendre querelle ensemble, et nous en souffririons l'un et l'autre des maux irréparables. Il demanda seulement la liberté d'aborder, en cas de besoin, dans les ports de France, et d'y prendre des vivres : ce que saint Louis accorda d'un grand cœur. On ne voit pas cependant que le roi de Norwège soit parti pour la croisade. L'empire du comte de Hollande étant tombé par la suite dans le dernier mépris, et le pape lui voulant donner Haquin pour successeur, ce prince éclairé dit publiquement : Je veux combattre les ennemis de l'église, et non pas ceux du pape (2).

Rien ne fut capable d'ébranler la résolution de Louis. Ayant fixé son départ à la saint Jean de l'année 1248, il fit serment de partir, et le fit faire aux autres croisés, sous peine d'être réputés ennemis publics (3). Comme la croisade prêchée contre Frédéric nuisait à celle de la Terre-Sainte, il en-

(1) Matt. Par. p. 643.
(2) Id. p. 698.
(3) Id. pag. 631. Rain. an. 1247, n. 56.

gagea le pape à ne pas permettre que l'on commuât les vœux pour le voyage d'outre-mer, pas même en Allemagne. Afin de prévenir les désordres auxquels ces expéditions avaient trop souvent donné lieu, il fit exclure de la protection de l'église les croisés qui commettraient des vols, des meurtres, des rapts et d'autres excès pareils. Il ordonna d'informer soigneusement dans tout le royaume, des dommages que les marchands ou tous autres particuliers pouvaient avoir soufferts. Si à la faveur de son nom, on avait exigé de l'argent ou des vivres, la partie lésée était autorisée à former sa plainte; et sur les preuves ordinaires, ou sur le serment, on lui faisait une entière restitution. Les seigneurs qui devaient accompagner le roi suivirent cet heureux exemple, comme nous l'apprend de lui-même le sire de Joinville (1), qui, sur le point de son départ, manda ses vassaux, et leur dit : Je m'en vais outre-mer, et j'ignore si jamais je reviendrai. C'est pourquoi, s'il y a quelqu'un à qui j'aye fait tort, qu'il parle avec assurance; je veux le satisfaire. Joinville s'en remit là-dessus à l'arbitrage des gens du pays.

Comme le terme du départ de saint Louis approchait, la reine Blanche sa mère, et le seigneurs du royaume s'efforçaient de le faire changer de résolution. On lui représenta qu'il avait fait son vœu dans une maladie griève, le cerveau embarrassé et presque sans usage de la raison; qu'il était facile, quel que fût son engagement, d'en obtenir la dispense, à cause des besoins du royaume et de la faiblesse de sa santé; qu'en son absence, la France n'aurait pas seulement à craindre des troubles qui agitaient toute l'europe à l'occasion des querelles de l'empire, mais qu'elle courait des risques tout particuliers de la part des Anglais jaloux et de leur artificieux monarque. La reine mère prenant enfin le roi par la bonté de son naturel et par sa piété, lui représenta combien la déférence aux volontés

(1) Hist. de S. Louis, p. 22.

d'une mère était agréable à Dieu, et lui exagéra le danger de suivre son propre sens contre tant de sages conseils. Dans toutes ces remontrances, le saint roi ne vit rien que les appréhensions trop vives de la tendresse maternelle. Aussi grand homme d'état que grand saint, aussi prudent que pieux, il avait tout pesé avec maturité: il voyait que le royaume n'avait rien à craindre du côté de l'Allemagne, assez occupée de ses divisions intestines, de ses excommunications, de ses guerres ecclésiastiques et civiles. Du côté de l'Angleterre, le caractère irrésolu du roi Henri III, qui ne savait demeurer ni en paix, ni en guerre, pouvait donner quelque inquiétude; mais comme il n'était pas grand guerrier, et que ses entreprises avaient toujours mal réussi, on se rassurait aisément. Le plus grand danger, et le seul à peu près qu'on pût craindre raisonnablement, c'étaient, dans l'intérieur même du royaume, les factions, les séditions, les mouvemens et les querelles domestiques: mais comme les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Flandre et de la Marche, et tous les plus puissans seigneurs s'étaient croisés avec Louis, les artisans de la discorde et des soulèvemens sortaient du royaume en même temps que le monarque.

Voyant toutefois qu'on insistait principalement sur l'invalidité de son vœu, il feignit d'entrer dans les sentimens de ceux qui faisaient valoir ce moyen, arracha la croix de son habit, et la remit à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, qui se montrait des plus empressés à le retenir. La reine Blanche et tous les assistans témoignèrent la joie la plus vive: mais le roi prenant un air grave et décidé, dit en fixant l'un après l'autre ceux qui l'environnaient: Vous ne me soupçonnez pas sans doute d'avoir en ce moment l'esprit aliéné; je ne suis plus malade, et je jouis de toute ma raison. Eh bien, je redemande la croix, et je prends Dieu à témoin qu'il n'entrera aucun aliment dans mon corps, qu'on ne me l'ait rendue. A ces mots, toutes les dispositions changèrent

changèrent dans l'assemblée : on s'écria de toute part que la volonté de Dieu n'était pas douteuse, et personne n'osa plus s'opposer à la résolution du roi (1). Il n'était pas en peine de lever des troupes ; déjà il s'en était présenté plus qu'on n'en voulait : la difficulté roulait sur leur solde et leur subsistance, dans les pays ruinés où on les conduisait, et où il fallait porter en même temps la plupart des choses nécessaires à la vie. Mais on connaissait la sage économie du roi, sa probité rigide, sa fidélité aux moindres engagemens, et toute la confiance qu'on pouvait prendre en sa parole. Les fermiers de ses domaines, dès-lors très-considérables, lui avancèrent une année de revenu, et toutes les grandes villes du royaume se taxèrent volontairement.

Avant son départ, il fit terminer par le cardinal Eudes de Châteauroux, légat de la croisade, une affaire commencée depuis long-temps, et qu'il crut importer au bien de la religion. Un savant juif de la Rochelle (2), converti environ quinze ans auparavant, dénonça quantité d'erreurs et de blasphèmes contenus dans un livre que les gens de sa nation nomment Talmud, c'est-à-dire, doctrine, et qui est le recueil de leurs traditions. Suivant eux, cette doctrine orale avait été enseignée à Moyse par Dieu même, aussi-bien que la loi écrite, et s'était conservée dans leur mémoire, jusqu'à ce que leurs sages la rédigèrent par écrit, de peur qu'elle ne vînt à s'ensevelir dans l'oubli après la ruine de Jérusalem et la dispersion de ses habitans. Cette collection cependant, au moins dans toute son étendue beaucoup plus considérable que celle de la Bible, ne peut remonter qu'au commencement du sixième siècle. Elle est remplie de traits palpables d'ignorance, de rêveries impertinentes et de contes impies. On y trouve, entr'autres impiétés, que chaque nuit Dieu se maudit trois fois, pour

(1) Matth. Par. p. 645.

(2) Ech. Summ. S. Thom. Vind. p. 583.

avoir abandonné son peuple et son temple ; qu'aucun Juif en l'autre monde ne sentira pas plus d'un an le feu de l'enfer, ni aucune autre peine, et même que les corps et les ames de tous les méchans y seront réduits en poudre, excepté ceux qui auront usurpé les honneurs divins, et pour qui seuls l'enfer sera éternel. Ces accusations furent vérifiées sur les livres par des docteurs si versés dans la langue hébraïque, que les rabbins eux-mêmes furent réduits à un aveu sans réplique. En conséquence, le légat rendit son jugement ; on saisit tout ce qu'on put découvrir de ces livres dans toute la France, et l'on en brûla jusqu'à vingt charretées. Le pape écrivit aux rois d'Angleterre, de Castille, d'Aragon, de Navarre et de Portugal, pour les engager à faire dans leurs états les mêmes poursuites.

Le 12 de Juin 1248, saint Louis alla à Saint-Denys recevoir l'oriflamme des mains du légat Eudes de Châteauroux, revint entendre la messe à Notre-Dame, puis, accompagné de plusieurs processions jusqu'à l'abbaye de Saint-Antoine, il monta à cheval aux acclamations du peuple (1). Il était suivi de la reine Marguerite sa femme, des comtes d'Artois et d'Anjou ses frères, du légat et d'un grand nombre de seigneurs et d'évêques. Son troisième frère, Alfonse, comte de Poitiers, demeura dans le royaume jusqu'à l'année suivante, pour faire respecter les commencemens de la régence dont la reine Blanche était chargée, et déterminer le cours heureux des affaires sous cette administration nouvelle. Le roi passa par Lyon, où il vit encore le pape, lui fit sa confession, demanda la bénédiction pontificale, et intercéda une dernière fois pour Frédéric, mais toujours inutilement. Quand il approcha d'Avignon, quelques seigneurs lui proposèrent d'assiéger cette ville qu'ils nommaient le repaire des manichéens, et qu'ils accusaient d'avoir empoisonné le roi Louis VIII, père du saint roi. Il répondit qu'il allait

(1) Joinv. Chron. S. Dyon. T. 2, Spicil. p. 815.

venger, non les injures de son père, ni les siennes, mais celles de Jesus-Christ, et continua paisiblement sa route jusqu'à Aigues-mortes, où il s'embarqua le 25 du mois d'Août. La navigation fut heureuse, et il aborda le 17 de Septembre à l'île de Chypre. Le roi Henri de Lusignan, à qui le pape avait donné le royaume de Jérusalem, comme vacant par la condamnation de Frédéric, prit la croix avec presque toute la noblesse et les prélats du pays.

On résolut de porter la guerre en Egypte, dont le sultan était maître de la Palestine : mais parce que les vaisseaux des munitions et plusieurs corps de troupes n'étaient pas encore arrivés, on différa l'exécution jusqu'après l'hiver. Pendant cet intervalle, arrivèrent en Chypre des ambassadeurs tartares, qui, de la part de leur maître, nommé Ercalthaï, présentèrent au saint roi une lettre écrite en langue persienne et en caractères arabes (1). Après de grands complimens, remplis de toute l'emphase orientale, on y lisait ce qui suit : Nous conjurons le Tout-puissant de donner la victoire aux rois de la chrétienté sur les ennemis de la croix, et nous prétendons que tous les chrétiens, en priant pour nous, jouissent de ses faveurs en assurance et en pleine liberté. Tel est le bon plaisir de Kiocaï, roi de la terre.

Ce Kiocaï était Caiouc-can, petit fils et successeur du fameux Genghis-can, fondateur de l'empire des Tartares Mogols, le plus puissant qui ait jamais existé dans l'univers. Il s'étendait, au nord de l'Asie, depuis la Chine jusqu'aux frontières de la Russie et de la Pologne ; et au midi, jusqu'aux états des califes, qu'ils conquirent l'an 1258 sur Mostuzem, dont la chute entraîna l'extinction du califat. Ils poussèrent ensuite dans la Syrie et l'Asie-Mineure, jusqu'au Bosphore de Constantinople. Du temps de Genghis-can même, ils avaient pris

(1) Tom. VII, Spicil. p. 223, etc. Duchesne, p. 348.

quelque teinture du christianisme dans l'empire de Thogrul-onk, kan des Tartares Kéraïts, prêtre chrétien de la secte nestorienne, et fameux dans nos vieilles histoires sous le nom de Prêtre-Jean. Leur jalousie contre la puissance musulmane les inclinait puissamment en faveur des chrétiens, ses ennemis irréconciliables.

Tant sur ces lueurs d'espérance, que pour arrêter les ravages qu'ils avaient déjà exercés au Nord de l'Europe, le pape leur envoya, l'an 1245, des missionnaires franciscains, avec des lettres adressées à Caiouc-can (1). Ces religieux, qui avaient à leur tête frère Jean de Plan-carpin, prirent leur route par la Russie, où ils furent très-bien reçus du duc Vasilico, qu'ils exhortèrent avec succès à se réunir à l'église romaine. Mais la consommation de cette bonne œuvre, où l'on voulut procéder avec délibération et maturité, n'eut lieu qu'au retour de ces missionnaires. Cependant Vasilico les fit escorter jusqu'à Kiovie, métropole de Russie, du peur des Lithuaniens, aussi féroces et beaucoup plus à craindre que les Tartares. Ils échappèrent à ce danger, et le 23 Février 1246, ils arrivèrent à la première garde avancée des Mogols. On les arrêta; on leur demanda d'où ils venaient, et quelle affaire les amenait chez les vainqueurs du monde. Ils répondirent : Nous sommes des ministres du pape, le père et le seigneur des chrétiens: il nous envoie au roi, aux princes et à toute la nation des Tartares, parce qu'il souhaite que les Tartares et les chrétiens soient amis entr'eux, et vivent ensemble comme des frères. Il désire de plus que l'illustre nation des Tartares soit aussi grande au ciel et dans l'éternité, qu'elle l'est sur la terre; mais il s'étonne qu'ils aient fait périr tant de Hongrois, de Moraves et de Polonais qui sont chrétiens, et qui ne les avaient point offensés. Et parce que Dieu est fort irrité de ces violences, il les exhorte

(1) Vading. an. 1247, n. 3, etc. Vincent. Spec. Hist. l. 31. Berger. c. 9, etc.

à s'en repentir et à s'en abstenir désormais. Il les prie encore de lui faire savoir ce qu'ils prétendent, et ce qu'ils veulent faire à l'avenir.

Les gardes conduisirent aussitôt les missionnaires à leur chef qui se nommait Corenza, et gardait le cours du Nieper, du côté de la Russie, avec un corps de soixante mille hommes. Ils en furent reçus avec beaucoup de hauteur, et n'eurent audience qu'à genoux, en présence de cet officier et de tous les grands qu'il avait rassemblés. Il ne laissa pas de leur donner des chevaux et trois Tartares, pour les conduire en diligence à Batou-can, campé sur le Volga, et le plus puissant des princes tartares après l'empereur. Ils se mirent en chemin le 26 de Février; et quoiqu'ils allassent très-vîte, ils ne purent arriver que le 4 Avril, qui était le mercredi de la semaine sainte. Ils eurent prodigieusement à souffrir de la route, pendant un carême, où ils n'avaient que du millet pour nourriture, et de la neige fondue pour breuvage. Il y eut encore plus de cérémonies pour l'audience de Batou, que pour celle de Corenza : les lettres du pape furent traduites en tartare, et présentées à ce second général, qui les lut avec beaucoup d'attention, puis fit dire aux missionnaires qu'ils iraient à l'empereur Caiouc.

Tout épuisés qu'ils étaient de jeûnes et de fatigues, ils marchèrent avec une extrême célérité, sous la conduite de deux Tartares, changeant de chevaux quatre ou cinq fois par jour, depuis l'octave de Pâques 15 d'Avril, jusqu'au 22 de Juillet. Pendant ce long voyage, ils virent une infinité de villes et de forteresses ruinées, d'immenses campagnes semées de têtes et de membres humains, et souvent de longs tas de cadavres, affreux monumens des victoires et de la barbarie de cette nation.

Il leur fallut attendre un mois pour avoir audience de Caiouc-can, parce qu'il n'était pas élu empereur, depuis l'année précédente que son père

Octaï, filsde Genghis-can était mort en le désignant pour son successeur ; ce qui ne privait pas cette nation guerrière du droit de se choisir un maître ; qu'elle se piquait de ne reconnaître que pour son mérite. Pendant ce long délai, nécessaire pour former l'assemblée générale d'une nation innombrable, Tourakina, mère de Caiouc, avait été chargée de la régence. Elle était assez favorable aux chrétiens, pour avoir été réputée chrétienne elle-même, et fille du Prêtre-Jean. Caiouc envoya les frères mineurs auprès de cette princesse, au lieu où se tenait l'assemblée générale, et où ils attendirent le temps de l'élection. D'ailleurs, entre les deux principaux atabecs ou ministres, l'un, nommé Cadac, était chrétien déjà baptisé, et Chincaï, le second, sans avoir reçu le baptême, ne lui cédait pas en bienveillance pour les fidèles : tous deux s'étudiaient à leur concilier celle de l'empereur ; ils traitaient avec honneur les évêques et les prêtres ; ils marquaient de l'estime pour les peuples chrétiens, et spécialement pour les Francs.

Caiouc ayant été reconnu empereur, son intronisation fut fixée au jour de l'Assomption de la sainte Vierge. Une grêle extraordinaire qui survint la fit différer ; mais elle se fit enfin le jour de saint Barthelemi, 24 d'Août. Il parut en public sur son trône ; tout le monde vint fléchir le genou devant lui, excepté les missionnaires, qu'on eut l'attention de n'y point obliger, comme n'étant pas ses sujets. Le nouvel empereur était un homme de quarante à quarante-cinq ans, de taille médiocre, d'un maintien grave et d'un air réfléchi qui justifiait la réputation de prudence et d'habileté dont il jouissait. Les chrétiens de sa cour assuraient qu'il devait embrasser le christianisme, et déjà il tenait auprès de lui des ecclésiastiques, les entretenait à ses dépens, et avait devant sa tente d'honneur une chapelle où ils chantaient publiquement l'office, et donnaient le signal pour y

assister; ce que les autres chefs des Tartares ne permettaient point. Ce prince ne régna pas trois ans entiers. Son neveu et son successeur Mangoucan fut encore plus favorable aux chrétiens, et grand nombre de Tartares embrassèrent la foi sous son règne (1); mais il paraît qu'ils ne furent chrétiens que de nom et d'appareil, et qu'ils distinguèrent à peine la vraie religion des fausses. Dans la suite, ils ne tinrent pas contre la contagion du mahométisme en Asie. Toutefois ils marquèrent long-temps un fond d'affection, ou beaucoup moins d'aversion pour le christianisme, que les autres nations musulmanes.

Pour ce qui est de Caiouc-can, suivant l'ordre réputé divin de Genghis-can, fondateur de l'empire, dans l'assemblée même où il avait été intronisé, il fit la cérémonie de l'étendard, qui consistait à lever un grand drapeau du côté de l'Occident, en l'agitant et en menaçant les peuples de ces contrées de porter le fer et le feu chez eux, si, avec toute la terre, ils ne se soumettaient à lui; mais, soit ménagement, soit politique, il ne voulut pas que les envoyés du pape en eussent connaissance. Le jour même où il fut placé sur le trône, il les admit dans le petit nombre de ceux qui furent introduits en sa présence. Il les retint encore depuis, pendant plus d'un mois, et cette distinction onéreuse les fit beaucoup souffrir de la faim. On leur donnait, comme aux Tartares qui se rassasient pour quatre jours, des provisions qui ne pouvant se garder, les laissaient les derniers jours sans aliment mangeable. Enfin l'empereur leur donna leur congé, avec des lettres écrites en arabe pour le pape. Il proposa même de lui envoyer des ambassadeurs : ce que les missionnaires ne parurent nullement désirer, craignant beaucoup plus qu'ils n'espéraient d'une pareille visite. Ils avaient peur que les Tartares, instruits

(1) V. Fleuri, t. XVII, p. 574, etc.

par-là des divisions qui régnaient dans l'empire chrétien, n'en devinssent plus hardis à l'attaquer. Ainsi les envoyés du pape partirent le 13 Novembre, avec quelques guides seulement. Ils n'arrivèrent sur les terres des chrétiens, qu'au mois de Juin 1247.

D'un autre côté, Innocent IV envoya vers le même temps des frères prêcheurs, aux Mogols, qui étaient commandés à l'orient de la Perse par Boïothnoi. Ils furent très-mal reçus par ce barbare superbe, tout subordonné qu'il était à Caiouc-can. Sur la simple proposition qu'ils lui firent de se rendre chrétien, ils faillirent à perdre la vie. Déjà ils étaient condamnés à mort, et ce ne fut que sur la représentation de l'une des femmes du violent tartare, qu'il révoqua ses ordres, dans la crainte qu'elle lui avait inspirée d'exciter contre lui toutes les nations chrétiennes. Car autant les Tartares méprisaient les Sarrasins et toutes les nations infidèles, autant ils craignaient les adorateurs de Jesus-Christ. On sut depuis, par de nouveaux ambassadeurs tartares arrivés en Chypre comme saint Louis s'y trouvait, que Boïothnoi, nommé aussi Batou, avait des musulmans pour conseillers, si cependant on peut ajouter foi à ces prétendus ambassadeurs du kan Ercalthaï, au nom duquel ils se présentèrent, et dont on n'entendit plus parler depuis.

Il se trouva néanmoins auprès de saint Louis, quand il reçut cette ambassade, un frère prêcheur nommé André de Longjumeau, qui en connaissait le chef appelé David, pour l'avoir vu dans la grande armée des Tartares, où il avait été de la part du pape, avec d'autres dominicains (1). Le roi de Chypre et le comte de Joppé remirent au saint roi une lettre du connétable d'Arménie, qui leur avait été adressé, et qui confirmait la nouvelle de la bonne disposition des Tartares. Le connétable avait été envoyé lui-même vers leur grand

(1) Duchesne, pag. 347.

kan ou empereur, et rapportait sur leur christianisme les particularités les plus capables d'intéresser la piété. Il disait que dans la vaste étendue de leur empire, il y avait de grandes nations entièrement chrétiennes; que dans la partie des Indes convertie par l'apôtre saint Thomas, un roi chrétien secouru par les Tartares avait pris l'ascendant sur tous les Sarrasins ses voisins, dont il souffrait beaucoup auparavant; que dans le pays qu'il nomme Tangath, et qui paraît être le royaume du Prêtre-Jean, tous les peuples professaient le christianisme, et que c'était d'eux que les Tartares l'avaient reçu. L'arménien ajouta qu'il était entré lui-même dans leurs églises, et y avait vu des tableaux de nos saints mystères, en particulier de l'adoration des rois mages, qu'il prétend être venus de ce pays à la crèche de Betléhem; que les Tartares avaient eux-mêmes des églises et des cloches pour annoncer les offices, et que quiconque venait à leurs princes, soit musulman, soit chrétien, qu'il le voulût ou non, était obligé d'aller d'abord à l'église adorer Jesus-Christ. Il parle de plusieurs autres chrétientés répandues en Asie, et des restes magnifiques de beaucoup d'églises ruinées par les mahométans, contre lesquels le kan des Tartares prenait en toute rencontre la défense des fidèles (1).

Quoiqu'assuré de tous ces détails par un homme du premier rang et témoin oculaire de la plupart de ces faits, Louis, pour ne rien omettre de toutes les précautions de la prudence, voulut encore interroger les envoyés d'Ercalthaï, en présence de son conseil et des plus sages prélats. Toutes leurs réponses furent conformes à ce récit. Ils y ajoutèrent que le sultan de Mosul, distant de leur patrie de deux journées de chemin seulement, était fils d'une chrétienne; qu'il aimait sincèrement les chrétiens, quoiqu'il ne le fût pas encore; qu'il

(1) Spicil. p. 217, etc.

observait leurs fêtes, et ne suivait en rien la loi de Mahomet, et qu'il était disposé à embrasser le christianisme, à la première occasion favorable. Enfin ils avertirent le saint roi, que les Tartares se proposaient d'assiéger l'été prochain le calife dans Bagdad, et le prièrent d'attaquer l'Egypte, afin que ce chef de la religion musulmane n'en pût tirer aucun secours.

Louis leur donna trois frères prêcheurs pour les accompagner à leur retour, et ils partirent ensemble le 27 Janvier de cette année 1249, avec des lettres et des présens, tant pour Ercalthaï que pour le grand kan des Tartares Depuis Antioche où ils prirent terre, ils furent un an à marcher, en faisant dix lieues par jour, avant d'arriver au lieu où le kan résidait. Caiouc était mort dans cet intervalle. Son successeur Mangou, dont les frères prêcheurs virent encore l'élection, les recut avec honneur, et témoigna beaucoup aimer les chrétiens. Saint Louis, sur cette relation, écrivit au pape que plusieurs Tartares avaient reçu le baptême, et que ces peuples innombrables, pour sortir en foule des ténèbres de l'infidélité, n'attendaient que des apôtres charitables qui leur tendissent la main (1). Quelques années après, il fit encore partir pour la Tartarie un frère mineur, nommé Guillaume de Rubruquis, dont la relation n'ajoute rien d'intéressant aux précédentes. On ne voit pas que les vœux et tous les mouvemens du saint roi aient eu de grandes suites.

Ravi cependant que son dessein sur l'Egypte s'accordât avec celui des Tartares, il partit de Chypre le jour de l'Ascension 13 de Mai, et arriva le 4 Juin à la vue de Damiète. Du plus loin qu'il aperçut la ville : Mes amis, dit-il aux seigneurs qui l'environnaient (2), voici le moment de signaler notre foi et notre courage. Ne craignons rien : tout événement nous est avantageux. Si nous

(1) Ap. Rain. 1253, n. 49. (2) Matt. Par. additam, p. 1090.

mourons, nous sommes martyrs; si nous remportons la victoire, le nom français, le nom chrétien, le Dieu que nous adorons sera glorifié. Ne considérez pas ma personne : je ne suis qu'un homme, dont le Seigneur, quand il lui plaira, éteindra la vie d'un souffle, comme celle de tout autre. C'est la multitude qui forme l'empire et l'église; mais soyez certains que celui qui dispose de tout, ne m'a pas conduit en vain jusqu'ici. Louis était alors dans sa trente-cinquième année, avait les cheveux blonds, la barbe rase à la manière du temps, le visage naturellement doux et agréable, mais terrible quand il était armé, et d'une taille si avantageuse, qu'il paraissait de toute la tête par-dessus les rangs (1). Il se jette à la mer le sabre à la main, suivi des princes, des chevaliers, de tous les soldats qui se précipitent à l'envi sur ses traces, ayant de l'eau jusqu'aux épaules. Les infidèles, après avoir décoché leurs traits au hasard, cherchent leur salut dans la fuite. Les chrétiens prennent terre, l'oriflamme est arboré sur le rivage, toute l'armée pousse des cris de joie et de victoire. Pendant la nuit suivante, les ennemis abandonnèrent la ville. Pour comble de bonheur, le comte de Poitiers, que le roi son frère avait laissé pour quelque temps en France, arriva dans ces conjonctures avec des troupes toutes fraîches.

On fit quelque séjour à Damiète, moins pour se reposer que pour laisser passer les inondations du Nil. Ensuite, sur l'avis de quelques seigneurs, et principalement du comte d'Artois, jeune prince aussi impétueux qu'irréprochable dans ses mœurs, et qui s'écria : Qui veut tuer le serpent lui doit écraser la tête; on se résolut à l'attaque du Grand-Caire, capitale de toute l'Egypte. On partit pour cela le vingtième de Novembre, avec les armées de terre et de mer, fortes de soixante mille hommes. Chemin faisant, on appris la mort du soudan

(1) Joinv. p. 43.

Melic-Saleh ; mais il laissait des chefs habiles et pleins de valeur, pour conduire la guerre en attendant le retour de Moadan son fils et son successeur, qui était en Syrie. Facardin, chargé du commandement en chef, et suivi de troupes exercées depuis cent cinquante ans contre les armées chrétiennes, se mit à côtoyer les Français, dont il n'était séparé que par le bras du Nil qu'on nommait le fleuve de Tanis. Il y avait sur la route de Damiète au Caire, une ville qui portait le nom, depuis si funeste, de la Massoure, et qui était située au delà de ce fleuve ou canal. Les Français y étant arrivés quelques jours avant Noël, travaillèrent jusqu'au 8 de Février, avec peu d'effet, à faire une chaussée pour le traverser. Enfin, un arabe Bédouin leur ayant enseigné un gué, ils allèrent surprendre Facardin dans son camp, lui tuèrent beaucoup de monde, et il fut lui-même du nombre des morts (1).

Le comte d'Artois, avec son impétuosité ordinaire, voulut sur le champ s'emparer de la Massoure, dont il vit les portes ouvertes. Le maître du temple que le roi avait mis à l'avant-garde, avec charge de modérer l'ardeur du comte, représenta qu'il y avait tout à craindre que ce ne fût un piège tendu à une poignée de gens, qui bientôt se verraient accablés par la multitude. Robert ne répond que par des reproches outrageans, et vole à la poursuite des fuyards. Les chevaliers craignirent de paraître arrêtés par la peur : Français et Sarrasins, tous entrent pêle-mêle dans la place. Mais les infidèles s'apercevant du petit nombre des chrétiens, et se voyant secondés par les habitans qui du haut des maisons accablaient l'ennemi de flèches, firent la plus vigoureuse résistance. Bénocdard, chef non moins intelligent que Facardin auquel il avait succédé, et qui s'éleva par la suite jusqu'à la dignité de soudan, envoya un

(1) Ib. passim.

gros corps de troupes à la rencontre du roi, pour l'empêcher de gagner le comte son frère. Avec le reste de ses forces, il enveloppa le malheureux comte, qui, après des prodiges de valeur, tomba sur un monceau d'infidèles dont il s'était fait un rempart. Le comte de Sarisbéri, le comte de Couci, plus de trois cents chevaliers de leur suite, et deux cents du temple ou de l'hôpital périrent en cette rencontre. Ils vendirent si chèrement leur vie, que leur perte, si elle eût été réparable, eût équivalu à une victoire.

Mais les victoires même ruinaient les croisés. Ils dissipèrent le corps des troupes opposé au roi, qui personnellement se signala par des coups de force et de bravoure à peine croyables. Lui seul abattit à ses pieds six Sarrasins déterminés, qui s'étaient concertés pour le prendre. La nuit sépara les combattans, et fit abandonner le champ de bataille aux Français, ou plutôt le théâtre affreux de la mort et du carnage. Le lendemain, nouvelle attaque, nouveaux prodiges de valeur; même constance et même triomphe de la part des Français; c'est-à-dire qu'en se couvrant de gloire, ils anéantissaient leur armée. La difficulté de se procurer des vivres dans un pays coupé par un grand fleuve et par des canaux sans nombre, au milieu d'une multitude immense d'ennemis, les nouveaux efforts de ceux-ci animés par l'arrivée du soudan Moadan, l'infection des cadavres qui bouchaient les canaux et s'accumulèrent en divers endroits de l'un à l'autre bord, les maladies pestilentielles qui en furent la suite, réduisirent bientôt l'armée chrétienne à l'état le plus déplorable. On en vint aux négociations, qui traînèrent en longueur et donnèrent à la contagion le temps de ruiner l'armée. On prit enfin la résolution tardive de regagner Damiète.

Comme on était en marche, le 5 d'Avril, les infidèles vinrent à la charge avec toutes leurs forces réunies, qui ne laissèrent pas de trouver une

grande résistance, nonobstant le petit nombre de français en état de combattre. Le roi, malade lui-même, et si faible qu'il pouvait à peine donner les ordres, permit de renouer la négociation : mais le mal-entendu d'un héraut fit prendre son propos pour un ordre de mettre bas les armes. En un moment, il se vit environné de barbares, qui se saisirent de sa personne et de ses deux frères les comtes de Poitiers et d'Anjou. Le légat se sauva par le Nil à Damiète, où il porta ces tristes nouvelles à la Reine. Le roi fut conduit et emprisonné à la Massoure, où toutefois le soudan qui le sut réduit à l'extrémité par la fièvre et la dyssenterie, lui envoya des médecins qui le guérirent en quatre jours. Les Sarrasins, de leur côté, lui portèrent, comme le plus agréable présent, son bréviaire et son missel qu'ils avaient pris avec le reste du butin. Pendant sa détention, il ne manqua point de réciter l'office chaque jour aux heures ordinaires, et s'acquitta de tous les devoirs de la religion, en présence des infidèles que confondait sa piété. Ils ne se lassaient pas d'admirer ses vertus et sa grandeur d'ame, sa patience à souffrir les incommodités d'une prison rigoureuse qui dura un mois entier, son égalité d'ame et sa fermeté à rejeter les propositions qu'il ne jugeait pas raisonnables. Nous te tenons captif, lui disaient-ils, et tu nous traites comme si nous étions nous-mêmes dans tes fers. Les émirs se regardant les uns les autres, disaient que c'était le plus fier chrétien qu'ils eussent jamais vu.

Le soudan lui ayant fait demander avec menace de lui rendre, outre Damiète, toutes les places qui restaient aux chrétiens dans la Palestine, il consentit pour Damiète, qui n'était pas en état de se défendre ; mais quant aux places de la Terre-Sainte, il répondit qu'elles ne lui appartenaient pas, et que cet article ne le regardait point. On le menaça des bernicles, c'est-à-dire, de lui écraser tous les os entre deux pièces de bois. Il repartit

froidement qu'il était leur prisonnier, et qu'ils pouvaient faire de lui ce qu'ils voudraient. Le voyant inaccessible à la crainte, le soudan, tant pour la rançon que pour les frais de la guerre, lui fit demander la restitution de Damiète, et un million de besans d'or, valant alors cinq cents mille livres, monnaie de France, et qui vaudraient aujourd'hui plus de sept millions. J'accorde volontiers, répondit-il, les cinq cents mille livres pour mes sujets ; mais il est indigne de ma personne d'être mise à prix d'argent; je rendrai, pour elle, la ville de Damiète. Le sultan ayant reçu cette réponse, s'écria plein d'admiration : Par ma loi, le francais est aussi grand dans les fers, que les armes à la main. Je lui remets cent mille livres; il n'en payera que quatre cents mille. Le traité fut conclu à ces conditions, et à charge encore de rendre les prisonniers faits en Egypte depuis l'arrivée des Francais, et dans le royaume de Jérusalem depuis la trève avec l'empereur Frédéric. Mais le soudan devait pareillement délivrer tous les chrétiens pris depuis cette époque, avec Louis et tous les fidèles arrêtés depuis sa descente en Egypte. On leur conservait encore tous les meubles qu'ils avaient laissés à Damiète, et l'on donnait sureté et liberté, soit aux malades, soit à ceux qui resteraient pour leurs affaires. De plus les chrétiens de Palestine gardaient toutes les terres qu'ils y possédaient à l'arrivée de Louis.

Le soudan marcha aussitôt après vers Damiète pour en prendre possession. Sur la route, il fut assassiné par ses émirs, mécontens de ce qu'il n'avait pas pris leurs conseils pour ce traité. En lui finit la race du grand Saladin, qui régnait depuis quatre-vingt-deux ans. Alors commença la dynastie des Mammelucs, esclaves turcs achetés des Tartares, et poussés dans les emplois militaires par les soudans qui s'étaient figuré que ces sujets sans aïeux et sans patrie s'attacheraient uniquement à leur souverain. Le général Bondocdar était à leur tête; mais Azeddin

fut le premier de leurs sultans. Le saint roi eut tout à souffrir de leur brutalité, et se vit vingt fois au moment d'en être la victime. Un des émirs, les mains et l'épée encore fumantes du sang de son maître, l'aborda et lui dit : Que me donneras-tu pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait mourir, s'il eût vécu? Louis détourna la tête avec indignation, sans lui rien répondre. Ce furieux levant le fer, et prêt à frapper : fais-moi chevalier, dit-il, ou je te tue. Le roi répondit sans s'émouvoir, que jamais il ne ferait chevalier un infidèle. Cette fermeté d'ame désarma tous ces forcenés. Ils baissèrent les yeux et la tête; et les mains croisées sur la poitrine, ils saluèrent le roi à leur manière, et lui dirent avec respect (1) : Ne craignez rien, seigneur, vous êtes en sûreté. Ils mirent même en délibération de le faire soudan ; la résolution ne fut arrêtée que par les plus politiques d'entr'eux, qui pensèrent avoir tout à craindre pour leur religion, d'un prince aussi pieux que Louis. Il s'éleva cependant un débat fort vif sur la forme du serment qu'on emploierait à la confirmation du traité. Ces infidèles ayant fait contre eux-mêmes leurs imprécations ordinaires en cas qu'ils y contrevinssent, exigeaient que le saint roi jurât en des termes aussi peu mesurés par rapport à la vraie religion. A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que des paroles si exécrables sortent jamais de ma bouche! Aux menaces les plus terribles qu'ils purent lui faire, il ne répondit autre chose, sinon qu'ils feraient de son corps tout ce qu'il leur plaisait, mais qu'ils ne pouvaient rien sur son ame qui était à Dieu. Joinville ajoute néanmoins, qu'il ignore si le serment fut fait tel que l'exigeaient les émirs. Les prélats les plus éclairés avaient assuré le roi, qu'ayant intention d'accomplir ses promesses, il pouvait sans scrupule les énoncer dans les termes que l'on désirait. Quand il fut question de délivrer aux infidèles l'argent

(1) Joinv. du Can. p. 73.

qu'on

qu'on leur avait promis, ils se mécomptèrent de dix mille livres. Quelques seigneurs rapportèrent cette méprise au roi, comme une chose dont on devait s'applaudir, ou du moins dont il n'y avait qu'à plaisanter. Il la prit bien différemment, et voulut qu'on leur reportât cette somme.

Ils ne furent pas à beaucoup près si fidèles à leurs propres engagemens. A Damiète, ils égorgèrent tous les malades chrétiens, brûlèrent ou enlevèrent tous leurs effets, ne rendirent que quatre cents prisonniers sur plus de douze mille, s'efforcèrent, le poignard à la main, d'en faire apostasier plusieurs, et firent une multitude de martyrs. La mauvaise foi de ces infidèles empêcha Louis de repasser en France aussitôt qu'il l'avait résolu. Afin de racheter au moins ce qu'il pouvait de captifs, et de préserver les affaires de la Terre-Sainte d'une ruine entière, il se contenta de renvoyer ses deux frères pour la consolation de la reine mère et du royaume, et se rendit à Ptolémaïde. Les Musulmans d'Égypte lui renvoyèrent alors plusieurs troupes nouvelles de prisonniers. Il en délivra de son argent un bien plus grand nombre, et jusqu'à six ou sept cents à la fois (1). Il n'eut point de repos, qu'il n'eût retiré d'Egypte tous les captifs faits depuis vingt ans. En Palestine, il fit réparer et mettre en état de défense toutes les places qui restaient aux chrétiens dans cette province, savoir, Ptolémaïde, le château d'Hiffe, Césarée, Joppé, Sidon, et le tout à ses dépens. Mais avant que cette dernière ville fût à l'abri des insultes, les Sarrasins du voisinage vinrent tomber sur les fidèles, et en tuèrent environ trois mille qui restèrent trois ou quatre jours sans sépulture. Le saint roi y accourut pour leur rendre honneur, comme à des martyrs, dont il témoigna plusieurs fois envier le sort. Il travailla de ses propres mains, étant à jeun par respect, à ramasser ces corps, et à les mettre dans des sacs

(1) Joinv. p. 88; Duc. p. 404, etc.

pour les transporter. Pendant cinq jours qu'il fallut revenir à un travail si rebutant, il ne témoigna pas le moindre dégoût ; il paraissait insensible à l'infection que les valets et les pauvres, attirés à force d'argent, ne supportaient qu'avec une répugnance extrême (1).

A Ptolémaïde, il reçut des ambassadeurs du prince des Bathéniens ou Assassins, établi dans les montagnes des confins de la Perse, et nommé vulgairement le Vieux de la Montagne. Dès l'année 1236, sur le premier bruit que le saint roi s'était croisé, ce despote absolu, l'effroi de toutes les têtes couronnées qu'il faisait trembler jusques sur leur trône, avait envoyé en France deux de ses aveugles émissaires, afin de le poignarder au milieu de sa cour (2). Bientôt après, mieux instruit des ressources du royaume et des grandes qualités du monarque, il avait dépêché deux nouveaux esclaves, pour l'avertir de se tenir en garde contre les premiers (3). Ceux qui vinrent à Ptolémaïde, commencèrent par demander fièrement à Louis, s'il connaissait leur maître. J'ai quelque souvenir, dit-il avec un air d'indifférence, d'en avoir ouï parler. Nous ne comprenons pas, reprirent-ils, comment vous ne lui avez point encore envoyé de présens, à l'exemple de l'empereur d'Allemagne et de tous les souverains, dont la vie est en son pouvoir. Il vous avertit de ne pas différer davantage. Le roi tourna le dos à ces ministres insolens, et leur fit dire que, sans les égards qu'on avait uniquement pour leur caractère d'ambassadeurs, on les jetterait dans la mer; qu'ils eussent à se retirer au plutôt, mais que sous quinze jours, ils revinssent eux-mêmes faire satisfaction, au nom de leur maître (4). Cette magnanimité sans exemple déconcerta l'audace du Vieux de la Montagne. Avant la fin de la quinzaine, on vit reparaître ses députés en posture

(1) Joinville, p. 108.
(2) Id. p. 58. Duch. t. v, p. 332. Nang. Chr. an. 1236.
(3) La ches. l. iv, n. 20.
(4) Joinville, p. 86.

de supplians, et chargés de présens qu'il envoyait lui-même, entr'autres, d'une chemise et d'un anneau d'or, en signe de l'étroite union qu'il désirait de contracter avec le roi. On les renvoya, avec les dons que le roi fit alors à leur maître en tuniques d'écarlate et en vaisselle d'argent. Louis ne respirant en tout que l'avantage de la religion, lui voulait gagner ce Mahométan formidable, vers lequel il députa un religieux, nommé Ives le Breton, pour la lui faire connaître : mais les yeux de ce vieux scélérat refusèrent de s'ouvrir à une lumière si pure. Peu de temps après, ce repaire odieux d'assassins fut détruit par le grand kan Mangou.

De Césarée que saint Louis fortifiait, il écrivit à la reine sa mère, à ses frères et à ses sujets, pour leur demander un secours non-seulement d'hommes et d'argent, mais de vivres et de provisions ; tant les ravages perpétuels de la Palestine avaient épuisé cette malheureuse province. A la réception de ces lettres, Blanche assembla toute la noblesse du royaume, qui se plaignit amèrement de la guerre que le pape, sans égard aux intérêts des chrétiens du Levant, excitait de nouveau dans le sein de la chrétienté. L'empereur Frédéric était mort, le 13 Décembre 1250, dans la Pouille où le désordre de ses affaires l'avait contraint de se réfugier, et d'attirer de Barbarie dix-sept compagnies de Sarrasins. Il y chargea les peuples de l'imposition la plus exorbitante qu'on eût encore vue, et ordonna de la payer dans un temps fixe et fort court, sous peine des galères. Après ces dernières actions, si peu convenables à un empereur chrétien, il ne laissa point de donner des signes de pénitence. Quand il vit la mort de près, il ordonna au roi Conrad son fils et son héritier, d'employer cent mille onces d'or pour le recouvrement de la Terre-Sainte, demanda l'absolution, et la reçut de l'archevêque de Palerme.

Le pape ayant appris la mort de cet ennemi terrible, ne tarda point à retourner en Italie, après

avoir encore réitéré l'excommunication contre la mémoire de Frédéric, et contre son fils Conrad qui s'attribuait, sans l'aveu du saint siége, tant l'empire que le royaume de Sicile. Cependant, par ordre exprès du pontife, on prêchait jusqu'en France la croisade contre Conrad, avec une indulgence plus grande que pour la Terre-Sainte : elle s'étendait au père et à la mère du croisé (1). La reine Blanche, qui avait eu la générosité d'offrir à Innocent, prêt à rentrer en Italie, tout ce qui dépendait d'elle et du royaume, se tint offensée de cette multiplication de croisades, dont le moindre inconvénient était de faire languir celle où le roi son fils se sacrifiait pour la foi. La régente et les seigneurs prirent le parti de saisir les terres des nouveaux croisés, et l'on fit ainsi tomber cette entreprise.

Ce mélange d'armement et de piété occasionna des attroupemens bien plus dangereux. Un vieil apostat de l'ordre de Cîteaux, nommé Jacob, l'ame de cette croisade d'enfans allemands et hongrois qui s'était formée quarante ans auparavant, s'était mis à faire le prophète, au sujet de la prise de saint Louis (2). Il débitait que des anges et la mère de Dieu lui avaient commandé de prêcher la croisade, mais seulement aux gens simples, et principalement aux bergers, d'où ceux qui le suivaient prirent le nom de Pastoureaux. Il tenait une main toujours fermée, dans laquelle, disait-il, il gardait l'ordre par écrit que lui avait donné la sainte Vierge. Bientôt aux gens simples de la campagne qui avaient quitté leurs troupeaux et leurs charrues pour le suivre, se joignirent des bannis et des excommuniés, des brigands et des voleurs, enfin tous ceux qu'en langage du temps on nommait Ribaux. Ils formèrent tous ensemble une multitude de cent mille hommes armés, les uns d'épées et de poignards, les autres de coignées ou de massues,

(1) Matth. Par. p. 713.
(2) Id. 710, etc. Nang. Chron. T. XI, Spicil. p. 538.

de tout ce que la précipitation et l'enthousiasme pouvaient convertir en instrumens de mort. Jacob et ceux de ses subalternes qui après lui se faisaient appeler maîtres, s'ingéraient à prêcher, quoique laïques, et débitaient quantité d'extravagances, souvent contraires à la foi. Mais ils étaient environnés des mieux armés de la troupe, tout prêts à faire main-basse sur quiconque oserait contredire. Ils prétendaient remettre les péchés, et faisaient les mariages à leur gré. Ils déclamaient contre les ecclésiastiques et les religieux, sans épargner les frères prêcheurs ni les mineurs, les plus révérés alors. Ils traduisaient les évêques et leurs officiaux pour des gens insatiables d'or et noyés dans la mollesse. Quant à la cour de Rome, ils en publiaient des infamies que la pudeur ne permet pas de rapporter. L'éloignement du pape contribua beaucoup à les enhardir.

Des Pays-Bas où ils avaient commencé à se rassembler, ils entrèrent en France, où la régente, trompée d'abord par leur simplicité apparente et par l'espoir de procurer du secours au roi son fils, ne leur opposa point d'obstacles. Ils s'en prévalurent avec beaucoup d'avantage, se donnant pour des gens de bien avérés, puisque dans Paris où, disaient-ils, régnait la sagesse, ils n'avaient éprouvé aucune contradiction. Les effets de cette intégrité prétendue, furent une licence effrénée à exercer le pillage et toutes sortes de violences. A Orléans, comme Jacob prêchait ses extravagances ordinaires, un écolier s'approcha et lui dit avec intrépidité : Tu en as menti, malheureux, séducteur hérétique des simples. Cette parole n'était pas proférée, qu'un des pastoureaux lui fendit la tête d'un coup de hache. Aussitôt ils s'emportèrent avec fureur contre les ecclésiastiques, rompirent les portes et les fenêtres de leurs maisons, en massacrèrent ou en jetèrent dans la Loire jusqu'à vingt-cinq.

Sur cette nouvelle, la reine avouant avec mo-

destie qu'elle avait été surprise, les fit dénoncer excommuniés, et donna ses ordres pour les poursuivre militairement. Ils furent atteints, près de Bourges, par le peuple de cette ville; et comme Jacob prêchait avec son impudence accoutumée, un boucher le tua d'un coup de hache qu'il lui porta sur la tête. La multitude confuse et indisciplinée qui le suivait, se dissipa aussitôt, et partout on se mit à les presser, et à les assommer comme des animaux malfaisans. Quelques-uns de ceux qui avaient échappé, passèrent dans la Grande-Bretagne, où, abhorrés de tout le monde, ils se soulevèrent contre celui qui les conduisait, et le mirent en pièces. Plusieurs ensuite prirent la croix en règle, par esprit de pénitence, et allèrent en Palestine au service de saint Louis. Ainsi finit cette secte d'enthousiastes, que les sages du temps regardèrent comme la plus dangereuse qui eût paru depuis Mahomet. Sa ruine fut une des dernières actions de la reine Blanche, qui mourut à Paris l'année suivante 1252. Avant d'expirer, elle fit appeler l'abbesse de Maubuisson, monastère de l'ordre de Cîteaux qu'elle avait fondé à Pontoise, reçu l'habit et fit profession entre ses mains. Aussitôt après sa mort, elle fut transportée à cette abbaye, où elle avait choisi sa sépulture.

La même année, saint Pierre de Vérone mourut martyr, comme il le désirait et s'y préparait depuis long-temps. Il était né de parens hérétiques, dans la ville dont le nom lui est resté: mais, guidé par la grâce du Seigneur qui l'avait marqué du sceau des élus, dès la première enfance, il puisa dans les écoles une foi pure et ferme, dont les instigations de ses proches ne purent jamais le détacher. Avec la même fidélité, il résista aux tentations impures qu'il eut à combattre dans les années suivantes. Mais, pour conserver à jamais un trésor aussi précieux que le vase où nous le portons est fragile, à l'âge de quinze ou seize ans, il entra dans l'ordre des frères prêcheurs, que

gouvernait encore saint Dominique. Il s'y rendit célèbre par le ministère de la parole, principalement dans la Lombardie, toujours infectée par l'hérésie des nouveaux manichéens. Son zèle et sa capacité lui firent confier la charge d'inquisiteur à Milan. Il opéra des conversions sans nombre, et ne se fit pas moins d'ennemis, les hérétiques obstinés frémissant de voir affaiblir leur parti de jour en jour. Mais plus le danger croissait pour ses jours, plus s'enflammait son ardeur pour le martyre. Quand il offrait les saints mystères, sa prière ordinaire, à l'élévation de l'hostie sans tache, c'était de ne mourir que pour la foi. Il sentit enfin qu'il était exaucé.

Le dimanche des Rameaux, 24 de Mars, comme il prêchait à Milan devant un auditoire immense, composé de huit à dix mille personnes, il dit d'une voix fort élevée, qu'il savait indubitablement que sa mort était résolue par une troupe de conjurés. Le sermon étant fini, il ne laissa pas de retourner tranquillement à Côme, où alors il était prieur, et où il arriva heureusement. Mais en étant reparti le samedi d'après Pâque, 6 d'Avril, il fut joint dans un bois par deux scélérats soudoyés, qui le firent mourir sous la serpe et le couteau, sans qu'il fît aucun mouvement pour éviter les coups. Il se recommandait paisiblement à Dieu, et professait de bouche ainsi que de cœur la foi pour laquelle il donnait sa vie. Son corps fut rapporté à Milan, et enterré avec de grands honneurs dans l'église de son ordre. Dès l'année suivante, après les informations convenables sur les miracles qu'il avait faits de son vivant et après sa mort, le pape étant à Pérouse, en présence d'une multitude innombrable d'ecclésiastiques et de laïques, le mit solennellement au nombre des saints. Entre ses miracles, un des plus heureux fut la conversion de l'un de ses meurtriers, nommé Marin, qui entra dans l'ordre de son saint bienfaiteur en qualité de frère convers, et y finit saintement ses jours.

L'an 1253, l'église militante fournit encore deux illustres citoyens à la céleste Sion. Sainte Claire (1), après une maladie de langueur qui durait depuis vingt-huit ans, reçut enfin la récompense de sa pureté angélique, de sa fidélité à observer et à faire observer la règle de son saint père François, particulièrement en ce qui touchait la pauvreté parfaite, enfin des tourmens volontaires que son austérité ne cessa d'ajouter à ceux de ses infirmités. Sous son habit grossier, elle portait un cilice de crin de cheval ou de soie de porc, couchait sur la terre nue ou sur des sarmens, et n'avait qu'un billot pour chevet. Ses jeûnes égalaient ses autres macérations. Son oraison était continuelle, et si puissante auprès de Dieu, qu'elle produisit quelquefois sur les esprits, des effets beaucoup plus merveilleux que le changement des lois extérieures de la nature. Les troupes de l'empereur Frédéric, composées en partie de Sarrasins, étant venues attaquer la ville d'Assise, et les mahométans escaladant déjà les murs des religieuses, la sainte abbesse, toute moribonde qu'elle était, se fit porter avec la sainte eucharistie à la porte du monastère. Là, elle se prosterna, et dit avec larmes : Souffrirez-vous, Seigneur, que ces vierges qui ne respirent que votre saint amour, soient abandonnées à d'impurs infidèles ? A ces mots, les Sarrasins, comme s'ils eussent été frappés de la foudre, se précipitèrent des murs où déjà ils étaient montés, et prirent tous la fuite. Elle expira le lendemain de saint Laurent, 11e jour d'Août, après avoir reçu la visite et la bénédiction pontificale du pape Innocent.

Saint Richard, évêque de Chichestre (2), mourut à Douvres dans l'exercice de toutes les fonctions apostoliques. Sans se borner à la prédication de la croisade, dont il avait reçu la commission du pape, il exhortait les pécheurs à la pénitence,

(1) Sur. ad 12 Aug. (2) Boll. t. IX, p. 280.

confessait, confirmait, administrait les saints ordres, jusqu'à ce que le travail et la maladie l'eussent entièrement épuisé. Il avait été vivement persécuté par le roi, qui l'empêcha long-temps de prendre possession de son siége, à cause de son ancien attachement pour saint Edme, archevêque de Cantorbéri. Il se vit réduit à ne subsister que par la charité de ceux qui voulaient bien le loger et le nourrir. Cependant il ne laissait pas de faire ses visites, de remplir toutes les fonctions épiscopales et sacerdotales, non-seulement avec constance, mais avec gaieté. Voyant un jour ses chanoines extraordinairement affligés de son sort : Oubliez-vous, leur dit-il d'un visage riant, que les apôtres se réjouissaient de souffrir des outrages pour le nom de Jesus-Christ ? Il pratiquait de si grandes austérités, que ses amis furent souvent obligés de lui faire une sorte de violence pour les modérer. Quel que fût le délabrement de son eglise et de sa fortune, il faisait des aumônes prodigieuses ; et comme son frère, qu'il avait chargé du soin de son temporel, lui faisait des remontrances à ce sujet : Est-il juste, répondit-il, que nous mangions dans l'or ou l'argent, pendant que Jesus-Christ souffre la faim dans ses pauvres ? Puis ajoutant à la charité le mérite bien plus rare de la modestie, et rappelant la médiocrité de sa naissance : Qu'on me fasse manger dans la terre, poursuivit-il, à l'exemple de mon père ; et s'il en est besoin, qu'on vende jusqu'à mon cheval.

La nouvelle de la mort de la reine Blanche était enfin arrivée en Palestine. Le légat, à qui elle fut adressée, alla trouver le roi avec son garde des sceaux et son confesseur, et dit qu'il avait quelque chose de secret à lui communiquer en présence de ces deux hommes de confiance. Le roi les ayant fait passer de sa chambre dans la chapelle : Prince, dit le légat (1), remerciez Dieu des grâces

(1) Duchesne, p. 457.

dont il vous a comblé depuis votre enfance, en particulier de vous avoir donné une mère qui vous a élevé si religieusement, et qui a si sagement gouverné votre royaume. Les pleurs et les sanglots du prélat, mieux que ses paroles entrecoupées, annoncèrent le reste de ce qu'il avait à dire. Le roi poussa un grand cri; puis fondant en larmes, il s'agenouilla devant l'autel, et dit, les mains jointes: Seigneur, je vous rends grâce de m'avoir donné pour un temps une si bonne mère; mais ce n'est qu'un prêt que vous m'aviez fait, et vous me l'avez retirée quand il vous a plu. Je l'aimais plus qu'aucune créature mortelle; elle le méritait bien. Mais puisque c'est votre bon plaisir, que votre nom soit béni à jamais! Il retint son confesseur, et récita avec lui tout l'office des morts, sans que la douleur lui fît faire la moindre faute de prononciation. Ensuite il garda la chambre pendant deux jours sans parler à personne, fit célébrer des services et une infinité de messes, en entendit une particulière à l'intention de la défunte tout le temps qu'il resta en Palestine, et envoya aux églises de France autant de pierreries, disent les auteurs du temps (1), qu'un cheval pouvait en porter, afin qu'on y priât pour elle et pour lui-même.

Il demeura encore dans la Terre-Sainte environ un an, pour finir tout le bien qu'il avait commencé dans le pays: après quoi les dangers que courait son royaume, menacé tant du côté de l'Angleterre que de l'Allemagne, lui firent prendre le parti d'y retourner incessamment. Entre les bonnes œuvres qu'il fit en Palestine, une des plus admirables fut la conversion d'une infinité de Sarrasins qu'il persuada lui-même, et qu'il ramena avec lui, pour s'assurer de leur persévérance. Telle est, dit-on, l'origine de cette multitude de familles qui portent en France le nom de Sarrasins. Le saint roi fut en mer deux mois et demi, pen-

(1) Joinv. p. 110.

dant lesquels il se montra autant apôtre que monarque. Il faisait prêcher dans le vaisseau trois fois la semaine; et quand la mer n'était pas trop agitée, il y avait une instruction particulière pour les matelots. Il voulut qu'ils se confessassent tous pour ce voyage, et leur fit à ce sujet une exhortation de sa propre bouche, où il leur dit entr'autres choses (1) : Que celui qui s'approche des sacremens, ne craigne pas de manquer au service de mer; je le remplacerai plutôt moi-même, soit pour tirer un cable, soit pour toute autre manœuvre. Ce ton d'intérêt et de popularité fut si efficace, que des mariniers qui ne s'étaient pas confessés depuis plusieurs années, retournèrent à Dieu avec toutes les marques d'une sincère conversion. On aborda en Provence, parce que le roi avait dessein d'aller à la sainte Beaume, où l'on croyait, dit Joinville qui l'accompagnait, avoir le corps de sainte Magdeleine. C'est le premier vestige d'une opinion si extraordinaire, combattue par tant d'autres monumens. Arrivé à Paris, il alla, le dimanche 13 de Septembre, rendre à Dieu ses actions de grâces dans l'église de Saint-Denys : mais il demeura croisé, pour faire voir qu'il ne prétendait pas avoir accompli toute l'étendue de son voeu.

Le saint roi ne pouvait arriver plus à propos, qu'au milieu des orages qui grondaient opiniâtrément autour du royaume, sans que les révolutions ni les revers les pussent étouffer. Le roi Conrad, qui ne survécut pas quatre ans à l'empereur Frédéric son père, était mort à la fleur de son âge, le 21 Mai de cette année 1254; mais son frère Mainfroi, aussi entreprenant que lui et beaucoup plus adroit, se trouvait à la tête des affaires, en qualité de tuteur du jeune Conradin son neveu, fils et héritier de Conrad. Le pape Innocent, trompé par plusieurs propositions insidieuses, et ne ra-

(1) Gaufr. c. 23.

battant rien de ses prétentions, errait au hasard; tantôt dans un camp, tantôt dans une ville de refuge, et ne savait en qui prendre confiance, ni à quoi se résoudre. Enfin, la mort vint terminer ses embarras et ses incertitudes dans sa retraite de Naples, le 7.e jour de Décembre, après onze ans et demi d'un pontificat agité sans interruption. Dès le 12 du même mois, on élut pour lui succéder, Rainald, cardinal-évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Alexandre IV. Il était pieux, de mœurs irréprochables et même austères, mais trop facile à recevoir les impressions qu'on entreprenait de lui donner.

Dès l'année suivante 1255, malgré les embarras que lui laissait son prédécesseur, il porta les attentions de son zèle jusque sur les Barbares du Nord qui tenaient le plus obstinément au paganisme. Il y avait déjà quelques années que Mindof, prince de Lithuanie, avait embrassé la religion chrétienne, avec une bonne partie de ses sujets, en mettant sous la protection de saint Pierre sa principauté, que le pape Innocent érigea aussitôt en royaume, et pourvut d'un évêque (1). Toutefois ce nouveau vassal de saint Pierre, dès le commencement du pontificat d'Alexandre, tourna ses armes contre les chrétiens de Pologne, brûla la ville de Lublin, et emmena quantité d'esclaves. Ses successeurs, à son exemple, demeurèrent païens encore plus d'un siècle. Le christianisme fit au contraire des progrès solides en Livonie. C'est pourquoi le siége de Riga étant venu à vaquer, l'archevêque de cette province, qui jusque-là n'avait point eu de siége fixe, choisit cette église pour sa métropole, et le pape Alexandre confirma ce choix par sa bulle du vingtième de Février 1255 (2). Riga fut dès-lors métropole, non-seulement de la Livonie, mais de l'Estonie et de la Prusse.

(1) Rain. an. 1251. (2) 1, ep. 294, ap. Rain.

Cependant les Prussiens, peuples des plus attachés, entre ceux du Septentrion, à leurs superstitions ou à leur brigandage, avaient encore quelques chefs et quelques troupes idolâtres qui tenaient perpétuellement les fidèles en alarmes. Ottocare, parvenu depuis peu au royaume de Bohême, Otton, marquis de Brandebourg, son neveu et son maréchal, le duc d'Autriche, le marquis de Moravie, l'archevêque de Cologne et l'evêque d'Olmutz marchèrent à leur secours avec une multitude formidable de croisés qui montait à soixante mille combattans (1). Après avoir brûlé et saccagé les terres des infidèles, ils leur livrèrent bataille, les mirent en déroute, et firent une infinité de prisonniers. On accorda la vie à ceux qui voulurent se faire chrétiens, et l'on passa tous les autres au fil de l'épée. Les deux chefs principaux des idolâtres, réduits à l'extrémité dans une ville qui manquait de provisions, confessèrent qu'ils faisaient de vains efforts contre le ciel, et se rendirent à discrétion. Ils furent aussitôt baptisés par l'évêque d'Olmutz, et eurent pour parrains, l'un le roi de Bohême, et l'autre le marquis de Brandebourg, qui les comblèrent de témoignages de bienveillance, et les honorèrent du titre d'amis. Attirés par cet exemple, les païens de toute la Prusse s'empressèrent à recevoir le baptême. Mais pour tenir leur inconstance en bride, le roi Ottocare, après avoir poussé sa conquête jusqu'à la mer Baltique, fit bâtir sur une montagne la ville très-forte qui prit de là son nom de Kœnigsberg, c'est-à-dire, Mont-royal.

D'un autre côté, le pape Alexandre s'appliquait à faire refleurir parmi les anciens fidèles toute la perfection de l'évangile. Il écrivit à saint Louis, pour l'engager par le moyen des éloges, genre de leçon le plus convenable au commun des grands, à s'avancer plus rapidement de jour en jour vers le royaume de Dieu. Il lui dit qu'encore que le

(1) Chron. Prus. t, 173. Dubrav. l. 17, p. 137.

royaume de France soit au-dessus de tous les autres, il est toutefois moins distingué par sa propre splendeur, que par la vertu d'un roi qui, tout appliqué qu'il est au gouvernement de ses états, regarde comme sa principale affaire celle du règne de Jesus-Christ. Il lui accorda en même temps, que ni lui, ni les rois ses successeurs ne puissent être frappés d'excommunication ou d'interdit, sans un ordre particulier du saint siége (1).

Louis en effet, depuis son retour de la Terre-Sainte, marquait bien qu'il y avait porté des dispositions peu communes parmi les autres croisés. On aperçut en lui une augmentation sensible de zèle, de charité, de bonté, de modestie, d'équité même, tout fidèle qu'il s'était montré jusque-là aux devoirs de cette vertu, la première des rois. Ayant appris dans ses voyages, qu'un souverain musulman avait recherché avec soin, et rassemblé à grands frais tous les écrits qui pouvaient servir à sa religion, il rougit que des infidèles se montrassent plus zélés pour l'erreur, que les chrétiens pour les vérités éternelles. C'est pourquoi il forma, près de sa chapelle de Paris, une bibliothèque de tous les bons livres qu'il put découvrir dans les différens monastères, où ces trésors précieux se trouvaient recélés. Il ne voulut pas néanmoins qu'on les enlevât, même en payant; mais qu'on les transcrivît, et qu'on en multipliât les fruits avec les exemplaires. Il fit part de ces copies aux frères mineurs et aux frères prêcheurs qu'il chérissait particulièrement, et à l'abbaye de Royaumont qu'il avait fondée pour cent quatorze moines de l'ordre de Cîteaux.

L'école de religion, la plus célèbre du monde chrétien, lui dut aussi son institution parfaite. Dès l'an 1250, Robert de Sorbon (2), ainsi nommé du lieu où il était né dans le diocèse de Sens, avait

(1) Ap. Rain. n. 42, 45.

(2) Dubreuil, Antiq. p. 617. Duboulai, p. 224.

commencé la fondation de son collége pour de pauvres étudians en théologie, et la reine Blanche, alors régente, lui avait donné une maison à Paris, près du château des Thermes, c'est-à-dire, des bains, reste de l'ancien palais de Julien l'Apostat. Le roi y ajouta toutes les maisons qu'il avait dans le même quartier, en échange de quelques-unes que Robert céda de son côté dans la rue de la Bretonnerie, pour y établir des chanoines réguliers d'une congrégation de Flandres, nommés de Sainte-Croix. Sur la grande renommée des vertus de Robert, d'abord chanoine de Cambrai, puis de Paris, le roi l'appela près de sa personne, et souvent il le faisait manger à sa table.

L'université de Salamanque, émule de celle de Paris pour les matières de religion, fut fondée quelques années après, suivant la bulle de confirmation de l'année 1255, portant permission pour ceux qu'on y passerait docteurs, de professer dans toutes les universités, à l'exception néanmoins de celles de Paris et de Bologne (1). Ce fut l'ouvrage du roi de Castille Alfonse X, surnommé le Sage, c'est-à-dire savant, selon le style du temps. Il avait succédé le 30 de Mai 1252 à son père Ferdinand III, renommé par la conquête de l'Andalousie, et bien plus encore par toutes les vertus chrétiennes, qui l'ont fait mettre solennellement au nombre des saints, dans le siècle dernier, par Clément X (2).

Un établissement plus remarquable encore, ou plus étonnant de la part de saint Louis, fut celui de l'inquisition, fait à sa demande dans toute l'étendue de ses états par le pape Alexandre IV. Ce pontife, à la prière du saint roi, donna au provincial des frères prêcheurs de France, et au gardien des frères mineurs de Paris, l'office de l'inquisition dans tout le royaume (3). Malgré tout le respect de la nation pour la mémoire de ce saint

(1) Rain. n. 52.
(2) Boll. t. XVIII, p. 362.
(3) Rain. an. 1255, n. 95.

roi, cette institution n'a pu subsister, comme étant peu conforme au génie d'un peuple toujours religieux, mais jamais extrême.

Louis fut plus applaudi pour sa modération à l'égard du roi d'Angleterre, quelque cher qu'elle eût couté aux Français. Après une guerre heureuse pour la France, on fit entre les deux couronnes un traité de paix, par lequel Henri III renonçait à ses prétentions sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou; et Louis lui laissait tout le duché d'Aquitaine, à condition de lui en faire hommage. Les conseillers du saint roi lui marquèrent beaucoup de surprise, de ce qu'il souscrivait à un démembrement si considérable, que lui et ses prédécesseurs avaient repris sur l'anglais, uniquement par sa faute. Je sais, répondit-il (1), que les rois Jean et Henri ont justement perdu les terres que je tiens, et que je ne suis point obligé à cette restitution. Je la fais uniquement pour le bien de la paix, pour établir une union durable entre deux maisons augustes, et d'ailleurs si étroitement unies par les liens du sang. Observez, ajouta-t-il, que le roi d'Angleterre me rendra hommage; ce qu'il n'a pas encore fait. Telle est la version du sire de Joinville, qui connaissait mieux ces affaires et la trempe solide de la tête de Louis IX, que le moine de Saint-Denys, qui lui attribue toutes les petitesses du scrupule, touchant la confiscation faite légalement de la Normandie par Philippe-Auguste.

Vers le même temps, Alexandre IV réunit cinq congrégations d'hermites en un seul corps, qui forma l'ordre des Augustins mendians. Outre les disciples de saint Guillaume de Malaval, mort cent ans auparavant, et soumis comme ces hermites à la règle de saint Benoît, on en voyait depuis long-temps plusieurs autres qui faisaient profession de suivre la règle de saint Augustin. La

(1) Joinv. p. 14, 119. Duch. t. v, p. 369, 370.

plus

plus remarquable de ces congrégations était celle de Brictine dans la Marche d'Ancône, établie sous le pontificat de Grégoire IX par le bienheureux Jean le Bon, qui se convertit d'une manière inespérée, après avoir fait long-temps le métier de jongleur. Ce pape assigna d'abord une forme d'habit fixe aux hermites, qui se confondaient quelquefois avec les frères mineurs par la variation de leur vêtement, et qui faisaient diminuer envers ceux-ci la charité des fidèles. Pour établir encore plus d'uniformité, le pape Alexandre rangea tous ces solitaires indistinctement sous la règle de saint Augustin. Mais les guillelmites se virent avec peine tirés de la règle de saint Benoît : ils sollicitèrent si bien Alexandre, qu'il les remit, tels qu'ils étaient auparavant, sous leur général particulier.

Les religieux de saint François, quoique déjà bien différens de leurs pères, et ceux de saint Dominique se distinguaient encore parmi les ordres divers par leur vertu et leur capacité. Les rois et les pontifes se disputaient en quelque sorte la gloire de les protéger. Alexandre IV leur accorda des privilèges qui excitèrent la jalousie des docteurs séculiers, remplirent en particulier l'université de Paris pour plusieurs années de fermentation et de zizanie, et causèrent aux évêques, sur l'intégrité de leur juridiction, des alarmes qui ont presque duré jusqu'à nos jours. Le roi saint Louis avait tant d'affection pour ces deux ordres, qu'il disait souvent que, s'il pouvait faire deux parties de sa personne, il en donnerait une aux frères prêcheurs, et l'autre aux mineurs (1). Il forma la résolution d'entrer dans l'un des deux, quand il aurait un fils en âge de régner, et il s'en ouvrit à la reine, pour ménager de loin son consentement. Mais cette princesse judicieuse, pour l'en détourner, lui apporta des raisons si solides, que le roi, dont la piété n'eut jamais rien de l'opiniâtreté, ni de la

(1) G. de Bello, l. 12.

confiance en son propre sens, se laissa persuader que ce n'était pas la volonté de Dieu.

Cette estime et cette faveur des personnes les plus illustres à l'égard des religieux mendians, leur attirèrent bien des reproches et des injures, fondés ou non en raison. On disait qu'ils aimaient la table des princes et des prélats, soit pour la bonne chère, soit plutôt pour repaître leur orgueil des fumées de la vaine gloire, et satisfaire leur penchant à intriguer et à gouverner; qu'ils se mêlaient des choses qui leur étaient les plus étrangères; qu'ils s'insinuaient dans tous les conseils et toutes les entreprises; que depuis le souverain jusqu'au particulier tant soit peu apparent, ils voulaient dominer sur tous les esprits, sur tous les ordres de puissance; et pour cela, qu'ils se rendaient complaisans, flatteurs, directeurs faciles et ingénieux à plier les lois de la conscience à leurs vues politiques (1). En un mot, on les chargea de toutes les imputations qu'on a renouvelées si souvent depuis, et qu'on ne se lassera jamais de répéter contre les nouveaux venus, dont le zèle et les talens feront ouvrir les yeux sur la dégradation et l'inutilité de leurs prédécesseurs dans la jouissance de la considération publique.

Entre tous les plaignans, Guillaume de Saint-Amour, docteur de Paris, se signala le plus par ses déclamations et ses invectives. Les docteurs d'état religieux, ou du moins leur grand nombre, n'étaient pas vus d'un bon œil dans cette université florissante, et il y avait à ce sujet des différens que les papes, avec tous les genres d'autorité qu'ils exerçaient alors, avaient bien de la peine à assoupir. D'ailleurs bien des évêques se plaignaient avec raison, de ce que les religieux mendians, sous prétexte de priviléges, troublaient l'ordre de la hiérarchie, et violaient sa juridiction dans l'exercice de leur ministère. Mais Saint-Amour

(1) Guill. S. Am. p. 9, etc.

ne s'en tint pas à ces plaintes légitimes. Emporté par la chaleur de sa bile et par l'impulsion de ses confrères, qui, dans une lettre écrite en corps à tous les prélats, avaient donné leur école pour le fondement de l'église, il vit dans sa querelle toute la religion en danger, et intitula sa déclamation, *des périls des derniers temps*. Peu content d'y donner personnellement ses adversaires pour de faux apôtres et des séducteurs hypocrites, il s'éleva directement contre leur état de mendicité, tout approuvé qu'il était de l'église, laquelle, dit-il avec témérité, doit révoquer ce qu'elle a institué par erreur et contre la défense de saint Paul (1).

Le pape condamna cet écrit, comme inique, criminel et scandaleux, le fit brûler en sa présence, ordonna sous peine d'excommunication à tous ceux qui l'auraient, de l'abandonner aux flammes sous huit jours, et défendit de l'approuver ou de le soutenir en aucune façon (2). Il redoubla de bienveillance envers les religieux mendians, en faveur desquels il enchérit sur tout ce qu'avaient fait ses prédécesseurs. Les princes entrant dans ses vues, leur continuèrent leur confiance, et il les vit avec plaisir près de ces personnes augustes. Il n'ignorait pas que l'air de la cour est contagieux pour les ministres de l'évangile, tant réguliers que séculiers; mais l'église accordant ses secours aux princes comme aux sujets, les ministres qui s'y emploient avec le moins de péril, sont ceux qui dans leur régularité et leur détachement trouvent le plus de préservatifs contre la contagion.

Saint Thomas d'Aquin n'avait pas servi médiocrement à diriger la censure pontificale contre la témérité du docteur de Paris. A Anagnie, en présence du souverain pontife, il avait prononcé en faveur des frères mendians une longue apologie, où, avec la force et la précision qui caractérisent tous ses écrits, il répondait aux allégations diverses

(1) Duboulai, p. 56. (2) Id. p. 312. G. Nang. chron.

de leur injurieux agresseur. Sa seule personne, si l'on peut s'exprimer ainsi, était une apologie bien frappante de l'institut qu'il avait embrassé par les plus héroïques sacrifices. La maison dont il était issu, illustre et puissante dès le dixième siècle, possédait la ville et le comté d'Aquin dans la Campanie. Pour lui donner une éducation conforme à sa naissance et aux vues de fortune qu'on avait sur lui, on le mit dès sa première jeunesse dans les plus célèbres écoles d'Italie, d'abord au Mont-Cassin, puis dans l'université de Naples, fondée depuis peu par l'empereur Frédéric. Mais le ciel avait des vues bien différentes sur cet enfant, également prévenu des dons de la grâce et de ceux du génie. Docile aux premières inspirations d'en-haut, le jeune Thomas n'eut pas plutôt commencé à faire paraître ses talens pour les sciences, qu'à Naples même il entra chez les frères prêcheurs (1).

Afin d'échapper aux poursuites de ses parens, qui se tinrent très-offensés de cette humble résolution, ses supérieurs l'envoyèrent premièrement à Rome, ensuite à Paris. Ses frères le firent guéter, le surprirent en route, et le conduisirent dans un château qui appartenait à leur père. Là, pendant un an qu'ils le tinrent comme emprisonné, il n'est rien qu'ils ne missent en œuvre pour lui faire quitter un ordre, dont ils regardaient la mendicité dans leur frère, comme un opprobre pour eux tous. On lui déchira son habit, mais il en garda les morceaux, s'en enveloppa de son mieux, et rejeta tout autre vêtement. On introduisit dans sa chambre une jeune libertine d'une figure et d'une humeur également propres à séduire : il ne l'eut pas aperçue, qu'il prit un tison enflammé et la mit en fuite. Sur le champ, avec l'instrument même qui a servi de défense à sa chasteté, il crayonne une croix sur la muraille, se prosterne et demande avec larmes la grâce de conserver à jamais cette

(1) Boll. t. VI, p. 657, etc. Ech. summ. vind. p. 212, etc.

pure et délicate vertu dans toute son intégrité. Tout le cours de sa vie montra que le Seigneur avait exaucé une prière revêtue de circonstances si dignes de le toucher. Pendant sa prison, Thomas inspira le désir de l'imiter à l'une de ses sœurs, qui abandonna comme lui toutes les espérances du siècle, et se fit religieuse. Enfin sa mère le voyant inébranlable dans son propos, permit de le laisser échapper, comme à son insçu.

Il reprit la route de Paris, d'où il alla incontinent étudier la théologie à Cologne, sous Albert le Grand, maître digne de son disciple, qui le laissa néanmoins bien loin derrière lui, pour ce qui est en particulier de la solidité et de la précision. Mais Albert sut au moins discerner l'ange de l'école, sous la taciturnité et les apparences de la pesanteur. Comme les condisciples de Thomas le plaisantaient sur ces dehors peu avantageux, et l'appelaient souvent le bœuf muet, Albert avait coutume de leur dire, qu'un jour viendrait où les doctes mugissemens de ce bœuf seraient des oracles pour toute l'église. Thomas vint ensuite étudier à Paris, encore sous Albert, puis sous un autre de ses confrères nommé Brunet : alors il commença, comme bachelier, à expliquer le livre de sentences. Il devait obtenir la licence en 1254, pour continuer ses leçons en qualité de docteur; mais les différens qui survinrent entre l'université et les religieux mendians, retardèrent son doctorat jusqu'au vingt-troisième jour de l'année 1257. Ce fut alors, qu'âgé d'environ trente-deux ans, il publia son apologie pour les frères mendians, prêcheurs et mineurs.

Il insista particulièrement sur la mendicité religieuse, et s'éleva contre l'obligation qu'on faisait du travail des mains à tout religieux sans exception et sans réserve (1). Il fit observer que ce qu'en dit saint Paul, regarde autant les séculiers que les religieux, puisque du temps des apôtres, il n'y

(1) S. Thom. t. XVII, Opusc. 19.

avait point encore de religieux distingués des séculiers. Quant à l'autorité de saint Augustin dont se prévalait Guillaume de Saint-Amour, comme de celle de saint Paul, il montra que le but de ce saint docteur, dans son traité du travail des mains, était de combattre l'oisiveté déguisée sous un air d'abandon entre les mains de la providence; mais que ces sortes de travaux doivent céder à des occupations plus utiles, telles que sont évidemment les fonctions apostoliques; que ceux qui les remplissent aujourd'hui n'étant plus inspirés comme les apôtres, sont obligés de s'instruire par une étude assidue; et par conséquent ceux qu'ils dirigent dans les voies du salut, et pour l'avantage desquels ils étudient, doivent leur fournir la subsistance, puisque le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'évangile, vivent de l'évangile. Ainsi les religieux mendians peuvent demander cette subsistance, ou ce qui est la même chose, exercer la mendicité suivant les règles de leur état, qui les bornant au simple nécessaire, les tiennent en garde contre la flatterie servile et les complaisances criminelles, fruits pernicieux de la seule cupidité.

Saint Bonaventure tenait parmi les frères mineurs, le même rang que saint Thomas d'Aquin chez les frères prêcheurs (1). Sa vocation, quoique dans un autre goût que celle de Thomas, n'est pas moins remarquable. Etant tombé dangereusement malade dès l'âge de quatre ans, sa mère qui habitait Bagnareal en Toscane, le recommanda aux prières de saint François qui vivait encore, et elle promit, s'il guérissait, de le mettre sous sa conduite. Le saint pria pour l'enfant, et le voyant aussitôt guéri, il s'écria : O bonne aventure ! nom qui lui demeura, au lieu de celui de Jean qu'il avait reçu au baptême. En 1243, Bonaventure, âgé de vingt-deux ans, accomplit le vœu de sa mère en prenant l'habit de son bienfaiteur. On l'envoya

(1) Vading. an. 1221. Sur. ad 14 Jul.

étudier à Paris, ainsi que saint Thomas, et comme lui il eut encore un maître célèbre dans la personne d'Alexandre de Hales, qui, touché de la beauté du naturel de son disciple et de l'innocence de ses mœurs, disait de lui, qu'il semblait n'avoir point participé au péché de notre premier père. Bonaventure était docteur, et enseignait la théologie à Paris, quand on l'élut général de son ordre, à l'âge de trente-cinq ans. Il fut encore député par les frères mineurs, comme Thomas par les frères prêcheurs, pour aller poursuivre devant le pape la condamnation du docteur de Saint-Amour. Il écrivit de même, d'abord différens traités, puis une grande apologie des religieux mendians, contre le docteur Girard d'Abbeville, qui avait pris le parti de leur premier détracteur (1).

Des invectives si téméraires contre les ordres mendians, et si bien réfutées, ne leur firent rien perdre de la vénération des peuples, ni des grands. Les vertus de la bienheureuse Isabelle de France, sœur de saint Louis, donnèrent encore un nouveau lustre à l'institut de saint François, et la plus grande édification à tout le royaume. Ayant résolu dès sa première jeunesse de se consacrer à Dieu, le mariage qui lui fut proposé avec le roi Conrad, fils de l'empereur Frédéric, ne servit qu'à lui inspirer plus d'éloignement des grandeurs du siècle, et plus d'attrait pour la vie angélique dont elle s'était tracé le plan. Applaudie dans son refus héroïque par le roi son frère, elle vécut dès-lors à la cour comme dans une communauté religieuse. Elle gardait un silence exact, donnait la plus grande partie de son temps à la prière, jeûnait souvent, et en tout temps prenait si peu de nourriture, qu'on ne concevait pas comment elle pouvait vivre. Elle ajoutait la pénitence et les macérations à l'innocence, s'étudiait à épurer de plus en plus sa conscience par la confession quotidienne, donnait

(1) Opusc. t. II.

tout en aumônes et servait les pauvres de ses propres mains. Ayant dévotion de fonder une maison religieuse, elle choisit l'ordre de saint François, et établit des religieuses de sainte Claire à Longchamp près de Paris. Les constitutions qu'on leur prescrivit, furent proposées auparavant aux docteurs de l'ordre, spécialement à saint Bonaventure. La princesse se renferma elle-même dans cette abbaye, où elle demeura jusqu'à la mort, mais sans faire profession, ni prendre l'habit. Le pape Léon X a permis dans le seizième siècle de l'honorer à Longchamp comme bienheureuse (1).

Alexandre IV, presque toujours hors de Rome, où il ne trouva pas plus de sureté que son prédécesseur Innocent, mourut enfin à Viterbe le 25 de Mai 1261. Entre les règlemens qu'on lui attribue (2), on remarque celui qui ordonne aux inquisiteurs de la foi de vendre les biens confisqués sur les hérétiques, et d'en réserver le prix pour les besoins de l'église romaine. On rapporte au même pontificat le commencement de ce qu'on appelle cas privilégiés. Dans un concile tenu à Montpellier en 1258 (3), il fut permis au sénéchal de Beaucaire d'arrêter les ecclésiastiques pris en flagrant délit, pour cause de rapt, d'homicide, d'incendie et de crimes semblables, à charge de remettre ces coupables à la cour de l'évêque. On vit dix ans après, dans un concile de Londres, une sorte d'autorisation pour le déport et l'annate : il y est défendu aux prélats de s'attribuer les revenus des églises vacantes, à moins qu'ils ne soient fondés en privilége ou en coutume (4).

Quoique le nombre des cardinaux fût réduit à neuf, et qu'il y en eût même un d'absent à la mort du pape Alexandre, ils eurent tant de peine à s'accorder sur le choix de son successeur, que le saint siége fut trois mois vacant. Enfin le 29 d'Août, ils élurent, mais hors de leur corps, Jacques Pantaléon,

(1) Vie par Agnès, p. 170.
(2) Rain. 1262, n. 31.
(3) Tom. XI, Conc. p. 778.
(4) Thomass. Disc. part. 4, l. 4, c. 32.

patriarche de Jérusalem, qui se trouvait à Viterbe, et qui prit le nom d'Urbain IV. Il était né à Troyes en Champagne, d'un simple artisan; mais ses qualités personnelles compensaient avec avantage l'obscurité de sa naissance. Il parvint d'abord à l'archidiaconé de Liége, puis à l'évêché de Verdun, et remplit avec une intégrité remarquable plusieurs légations dans le Nord. Immédiatement après sa promotion, il écrivit aux évêques pour leur en faire part, ainsi qu'au roi saint Louis, dont il était né sujet. Comme les cardinaux se trouvaient réduits à un trop petit nombre, le pape Alexandre n'en ayant fait aucun, Urbain en créa sept dès la première année de son pontificat, et sept encore au mois de Mai suivant (1).

Ce pontife entra dans les vues de ses prédécesseurs Alexandre et Innocent, par rapport à Mainfroi, qui, à la faveur de la tutelle de son neveu Conradin, s'était rendu le maître absolu des royaumes de Naples et de Sicile, et qui s'en fit enfin déclarer roi, à la place du jeune prince. Comme le pape Urbain commençait à procéder contre lui, des affaires plus prépondérantes pour le temps tournèrent son attention du côté de la Grèce. L'empire de Constantinople, aussi misérable dans la réalité, qu'imposant pour l'imagination des Latins, fut repris sur eux avec une facilité bien capable de faire cesser leur illusion. Cette conquête fut l'ouvrage, ou plutôt la bonne fortune de Michel Paléologue, premier empereur de la dernière dynastie des Grecs dans la nouvelle Rome. Ce fut ainsi la même maison qui reprit Constantinople aux Latins, et qui en fut dépouillée par les Turcs.

Michel Paléologue, pour faire recouvrer aux Grecs la capitale de leur empire, eut d'abord à usurper le trône de Nicée, préparé à cet effet comme une pierre d'attente, si l'on peut s'exprimer de la sorte. Ayant trouvé moyen d'obtenir, pendant

(1) Rain. an. 1261.

l'enfance de Jean Lascaris, la régence de ce simulacre d'empire, qui eut néanmoins assez d'éclat à ses yeux pour être acheté au prix de l'inhumanité et de la perfidie, il dépouilla son pupille, après l'avoir fait aveugler. La multiplicité des états qui s'étaient formés des débris de celui de Constantinople à l'invasion des Latins, contrariant son ambition, il envoya contre le despote d'Epire des troupes commandées par le césar Alexis, avec ordre de donner en passant quelqu'alarme à Constantinople, sans toutefois rien entreprendre de sérieux. Dans le délabrement où était la Grèce, il s'était formé des troupes de brigands assez nombreuses pour tenir la campagne, et qui pillaient indifféremment les Latins et les Grecs, quoique leur inclination fût toujours pour les derniers, dont ils étaient compatriotes. Le peu de troupes que les Français avaient dans le pays, étaient parties de Constantinople pour une expédition éloignée, et les Latins renfermés dans la ville, s'y voyaient réduits à la dernière extrémité. Alexis prit conseil des conjonctures; et bornant son projet à ce qui n'en était que l'accessoire, il attaqua si brusquement Constantinople, et fut si bien secondé par les brigands attachés à sa fortune, qu'il s'en rendit maître la nuit du 25 Juillet 1261, cinquante-sept ans après l'invasion des Occidentaux. L'empereur Baudouin, Justinien, patriarche latin, et plusieurs autres seigneurs qui ne tombèrent pas sous les armes, furent réduits à se sauver sur des barques dans quelques îles écartées, et de là dans la terre de leurs pères. A cette grande nouvelle, Michel Paléologue vint en diligence, prit son logement au grand palais, et y fixa, jusqu'à la ruine de son empire et de sa maison, le siége de cette puissance expirante.

L'état critique où il la sentait le fit sans cesse recourir aux papes, soit pour obtenir des secours contre la puissance ottomane qui devenait plus formidable de jour en jour, soit plutôt encore afin

d'écarter l'orage que les sollicitations de Baudouin et le dépit de tout l'Occident ne pouvaient manquer de former contre sa propre grandeur. L'Italie en effet et la plus grande partie de l'Europe furent bientôt dans la plus ardente fermentation. On prêcha la croisade contre les Grecs ; les légats du pape se répandirent dans toutes les cours ; on imposa des tributs sur tous les biens ecclésiastiques. Mais la continuité fatigante de ces impositions, et les revers accablans qu'elles n'avaient pu détourner, commençaient à ouvrir les yeux des nations sur les vrais principes que l'enthousiasme avait tenus si long-temps voilés. Les prélats d'Angleterre dirent nettement (1) qu'ils ne donneraient rien pour un prince étranger, tandis qu'ils pouvaient à peine subvenir aux besoins de la patrie, au milieu des troubles et des divisions qui la désolaient. Les Français firent une juste distinction entre les secours de la Terre-Sainte contre les infidèles, et les subsides sollicités pour faire la guerre à un empereur chrétien (2). Michel Paléologue, de son côté, ne cessait d'insister sur cette différence, affectait un grand zèle pour les progrès de la foi chrétienne, la confessait dans toute sa pureté, et marquait tant d'ardeur pour la réunion de l'église grecque avec la latine, qu'il est encore difficile de prononcer sur les vrais motifs qui le guidèrent. Nous lui verrons faire des démarches qui ne permettraient point de douter qu'il n'agît sincèrement, si l'on avait été trompé moins souvent par ses prédécesseurs.

Au milieu des soucis et des embarras que ces révolutions causaient au pape Urbain, il ne négligeait pas les fonctions directes et les plus sacrées du pontificat. La fête du Saint-Sacrement avait été instituée dans le diocèse de Liége, tandis que ce pape en était archidiacre, et il s'était employé des premiers à lever les obstacles que la sainteté de cette institution, reconnue si généralement depuis,

(1) Matth. Westm. p. 382. (2) Rain. n. 19, 20, 21.

ne l'avait pas empêché d'éprouver. Elle avait été proposée par une simple religieuse de Mont-Cornillon près de Liége, nommée Julienne, à qui, toutes les fois qu'elle s'appliquait à l'oraison, il semblait voir la lune dans son plein, mais avec une petite brèche. Elle eut ensuite révélation que cette lune figurait l'église, et la brèche une fête à instituer en l'honneur du sacrement adorable de nos autels (1). Mais Julienne, toute sainte et toute humble qu'elle était, fut traitée de visionnaire par une foule de sages mondains, et même d'ecclésiastiques. Ils crièrent à la nouveauté, à la superstition, ou du moins à l'inutilité d'une solennité nouvelle, pour honorer l'eucharistie dont on faisait tous les jours mémoire à la messe. Cependant Robert de Torote, évêque de Liége, et le cardinal Hugues de Saint-Cher, légat en Allemagne, méprisèrent ces clameurs, et la fête fut instituée. Six ans après, Julienne mourut le 5 Avril 1258, dans une réputation de sainteté qui la fait encore honorer dans le pays comme bienheureuse.

L'an 1264, le pape Urbain donna une bulle expresse pour faire célébrer cette fête généralement dans toute l'église, et la fixa au premier jeudi d'après l'octave de la Pentecôte. Il chargea saint Thomas d'Aquin de composer à ce sujet l'office du saint sacrement, dont la noblesse et l'onction céleste répondirent à la réputation du docteur angélique, et que nous récitons encore. Mais Urbain IV étant mort cette même année, le 2.e jour d'Octobre, la célébration de la nouvelle fête fut interrompue pendant plus de quarante ans.

Le saint siége vaqua près de cinq mois, après la mort de ce pontife, et, selon la meilleure critique, ce ne fut que le 5 Février 1265 qu'on lui donna pour successeur, Gui de Foulque, cardinal-évêque de Sabine, né de famille noble à saint Gilles sur le Rhône. Il était d'une modestie exemplaire

(1) Boll. tom. IX, p. 459.

et si peu équivoque, qu'il fit tous ses efforts pour se soustraire au brillant fardeau du pontificat, qu'on lui avait décerné tandis qu'il était absent pour cause de légation. N'y ayant pu réussir, il écrivit en ces termes à un de ses neveux nommé Pierre le Gros : Plusieurs se réjouissent de notre promotion ; mais nous n'y trouvons matière qu'à la crainte et aux larmes. Vous en devez être vous-même plus humble. Nous ne voulons point que vous, ni votre frère, ni aucun des nôtres vienne vers nous sans un ordre particulier de notre part ; autrement, nous les renverrons confus. Ne cherchez pas à marier votre sœur plus avantageusement, en conséquence de ce qui nous est arrivé. Si vous la mariez au fils d'un simple chevalier, nous nous proposons de lui donner trois cents tournois d'argent. C'était environ cinquante écus de notre monnaie. Si vous l'élevez au-dessus de sa condition, n'attendez pas de nous un seul denier. Il en sera de même pour tous nos proches, dont aucun ne doit se prévaloir de notre élévation. Que Mabile et Cécile prennent les maris qu'elles prendraient, si nous étions dans la simple cléricature. Pour Gilli, voyez-la spécialement de ma part, et dites-lui de continuer à garder toute la modestie possible dans ses vêtemens, et cependant de ne se charger de recommandations pour personne. C'est ainsi que s'annonça Clément IV, dès son entrée au pontificat.

Il donna aussitôt ses soins à l'affaire du royaume de Sicile, regardée comme une des plus graves pour l'église romaine. Cette couronne avait été accordée par ses prédécesseurs Innocent et Alexandre à Edmond, second fils du roi d'Angleterre ; mais ce prince paraissant abandonner ses prétentions, Clément la donna au plus jeune des frères de saint Louis, Charles, comte d'Anjou et de Provence, et le pressa d'en venir prendre possession. Charles ne tarda point à s'embarquer à Marseille ; et malgré toutes les précau-

tions qu'avait prises Mainfroi pour lui fermer le passage par terre et par mer, il aborda heureusement à Ostie. Le pape qui était à Pérouse, envoya quatre cardinaux qui lui donnèrent à Rome, dans l'église de Latran, l'investiture du royaume de Sicile, avec l'étendard, le 20 de Mai. Il lui fallut attendre assez long-temps l'arrivée de son armée qui venait par terre, et le reste de la campagne se passa sans faire aucun exploit remarquable. Mais ayant été sacré et couronné roi dans l'église de Saint-Pierre, le jour de l'Epiphanie de l'année suivante 1266, il entra sans retard sur les terres de Naples. Mainfroi lui envoya proposer un accommodement. Parce que son armée était remplie de Sarrasins, Charles fit cette réponse : Allez dire au sultan de la Pouille, que je ne veux ni paix, ni trève avec lui, et que dans peu, ou je l'enverrai en enfer, ou il m'enverra au ciel. Les deux armées s'avancèrent aussitôt, et se rencontrèrent près de Bénévent. Une seule bataille, des plus meurtrières dont il soit fait mention, décida du sort de leurs chefs. Les français remportèrent une victoire complète, Mainfroi demeura parmi les morts, et Charles seul maître du royaume. Par cette défaite, les Guelfes reprirent le dessus sur les Gibelins, deux factions animées, dont la première tenait pour les papes, et la seconde pour les empereurs. L'une et l'autre, pendant deux à trois siècles, désolèrent l'Italie par leur émulation détestable en tout genre de crimes et d'excès. Elles éclatèrent principalement sous le pape Grégoire IX et l'empereur Frédéric II ; mais on n'a rien de précis sur leur origine, ni sur l'étymologie de leurs noms, qui très-vraisemblablement néanmoins proviennent des noms propres de leurs premiers auteurs.

En Allemagne, on éprouvait tous les désordres et tous les fléaux de l'anarchie. Toutefois, après la mort de Guillaume de Hollande, qui périt l'an 1256 en voulant réduire les Frisons révoltés, on avait élu en sa place jusqu'à deux empereurs.

Richard, fils du roi Jean d'Angleterre et comte de Cornouaille, élu le premier et couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'Ascension 1257, ne put fournir à la dépense nécessaire pour soutenir sa dignité, et fut obligé de retourner en Angleterre, où il mourut quatre ans après. Alfonse X, roi de Castille, élu empereur deux mois après Richard, et retenu par ses guerres contre les Maures, ne put pas même venir prendre possession de l'empire. Ce fut dans cette affreuse confusion que les princes d'Allemagne augmentèrent principalement leur puissance au préjudice de celle des empereurs, et que plusieurs villes d'Italie s'érigèrent en républiques, ou furent usurpées par des seigneurs qui s'en firent de petits états.

Jamais on ne multiplia si abusivement les croisades, que dans ces temps de fureur et d'horreur. Les évêques de Germanie traitaient réciproquement en ennemis de la religion, et confondaient avec les infidèles, les partis différens de celui qu'ils avaient épousé. En Italie, le cardinal de Sainte-Cécile faisait prêcher avec tant de chaleur contre les partisans de Mainfroi, et en particulier contre les Sarrasins de Nocera, toujours attachés à ce parti, qu'il dispensait ceux qui prenaient la croix pour leur faire la guerre, des engagemens contractés pour le recouvrement de la Terre-Sainte. On prêchait en France, avec une ardeur égale, ces deux croisades à la fois, c'est-à-dire, contre Mainfroi en faveur de Charles d'Anjou, et contre Bondocdar, sultan d'Egypte, qui venait de ruiner Césarée, et se préparait au siége d'Acre, seule place forte qui restât aux chrétiens de Palestine. La croisade se prêchait en Angleterre contre Simon de Montfort, comte de Lincestre, fils du fameux Simon surnommé le fléau des Albigeois, et qui ne s'acquit à lui-même que l'odieux surnom du Catilina des Anglais. Il était à la tête des sujets rebelles du roi Henri III, prince naturellement bon, mais inconstant et capricieux, sans vigueur,

sans politique, également incapable de se faire craindre et de se faire aimer. La haute réputation de sagesse et de probité dont jouissait par-tout le roi saint Louis, avait bien pu le faire choisir, tant par Henri que par ses barons, pour arbitre de leurs différens; mais l'inquiétude et la fougue intraitable du génie britannique avaient presque aussitôt violé la sentence arbitrale, quoique rendue au gré des deux parties. La rebellion ne finit que par la mort de Simon, qui fut défait et tué à la bataille d'Evesham, le 4 d'Août 1264. On le priva de la sépulture ecclésiastique, comme étant mort excommunié. Les rois maures de Grenade et de Murcie remuant en Espagne, il fallut encore y prêcher tout de nouveau la croisade. On prêchait enfin la croisade en Hongrie contre les Tartares, que leur genre de christianisme, frein trop faible pour leur férocité ambitieuse, n'empêchait pas de menacer d'une effroyable invasion les pays chrétiens limitrophes de ce royaume et de celui de Pologne.

Cependant le chef de l'église n'en perdait pas de vue les intérêts divers. L'église d'Yorck, vacante depuis plus d'un an, n'ayant pas fait une élection plus canonique après un si long retard, Urbain la cassa, et donna cet archevêché à saint Bonaventure (1). Les besoins de l'Angleterre, où la discorde et la guerre civile avaient porté de rudes atteintes à la discipline, ne demandaient pas moins qu'un prélat de ce mérite. Bonaventure n'était pas seulement révéré pour la pureté de ses mœurs, l'austérité de sa vie, la tendre piété et la modestie sincère qu'il savait allier avec l'éminence de la doctrine; mais sa gravité, sa prudence, le long usage du gouvernement de son ordre, où il s'était rendu aimable à tout le monde en maintenant parfaitement l'observance régulière, le faisaient juger propre à tout. Le pape ayant pris une résolution arrêtée,

(1) Vading. 1265, n. 14.

et connaissant l'humilité de Bonaventure, lui enjoignit, en vertu de la sainte obéissance, d'acquiescer à la volonté divine en acceptant l'archevêché d'Yorck. Tels sont les termes de la bulle qui fut donnée à ce sujet le 24 Novembre 1265, mais qui n'eut point d'exécution. L'humilité de Bonaventure fut si ingénieuse, et il prit si bien le saint père, tout inébranlable que paraissait la résolution de sa sainteté, qu'il ne fut pas contraint d'accepter l'épiscopat.

Saint Thomas d'Aquin refusa de même l'archevêché de Naples, que le pape Clément lui avait aussi conféré par une bulle, en y joignant les revenus de saint Pierre *ad aram* (1). Le saint docteur supplia pour toujours le souverain pontife de ne lui donner aucune dignité ecclésiastique, et de lui laisser finir ses jours dans la pauvreté et l'humilité de sa profession: illustre obscurité, dans laquelle il servit plus essentiellement l'église, que ne firent la plupart des prélats élevés sur les premiers siéges! Alors il composait ce corps admirable de doctrine, qu'il intitula, *somme de théologie*, et divisa en trois parties, la première naturelle, la seconde morale, et la troisième sacrée. Il traite dans la première, de la nature de Dieu et des créatures, et dans la troisième, de l'incarnation et des sacremens. Dans la seconde partie, subdivisée en deux autres, il y traite en premier lieu, ou, comme il s'exprime, dans la première seconde il examine en particulier les vices et les vertus. Qu'il nous suffise d'indiquer ce que tout l'art de l'analyse ne pourrait qu'affaiblir, en le tirant de cette mine si riche et si pure, des notions spéculatives de la scolastique et de la science pratique du salut. C'est là que tous les grands maîtres, depuis plus de cinq siècles, n'ont pas cessé de puiser, sans qu'aucun d'eux, à l'aide même d'un fonds

(1) T. Luc. ap. Echard. p. 263.

si avantageux, et avec la facilité d'ajouter à la première invention, ait jamais donné un corps de théologie aussi parfait, soit pour la solidité de la doctrine, soit pour l'ordre et la méthode. Ce grand ouvrage fut composé pendant le pontificat de Clément IV, qui fut d'environ trois ans et neuf mois, et pendant la longue vacance qui le suivit.

Ce pape étant mort à Viterbe le vingt-neuvième jour de Novembre 1268, les cardinaux eurent tant de peine à s'accorder pour un successeur, que le podestat de la ville les renferma dans le lieu où ils étaient assemblés au nombre de quinze, et les tint ainsi pendant près de trois ans. Ce fut dans cet intervalle, marqué avec précision par Guillaume de Pui-Laurent, et par la chronologie de Montfort qu'ont suivi les critiques modernes les plus estimables, et par conséquent après la mort de Clément IV, que Charles d'Anjou fit mourir le jeune Conrad ou Conradin, petit-fils de l'empereur Frédéric (1). Il est donc inutile d'alléguer, avec quelques apologistes simulés, pour paraître défendre Clément d'avoir contribué à cette exécution barbare, il est, dis-je, plus qu'inutile d'alléguer que Charles en fut repris par ce pape et par ses cardinaux.

Ce ne fut que l'an 1269, que Conradin, réfugié en Allemagne tandis que son oncle Mainfroi le dépouillait du royaume de Sicile, revint en Italie pour faire valoir ses prétentions contre le vainqueur de Mainfroi. Il fut défait dans la Pouille; il tomba peu après entre les mains de son rival, qui le fit condamner à mort et exécuter publiquement, avec plusieurs autres têtes augustes attachées à son parti. C'était le dernier prince de la maison impériale de Souabe, devenue très-odieuse par l'esprit de schisme, et par des vexations si

(1) V. Spond. an. 1269, n. 6.

souvent réitérées contre l'église romaine. Mais si ces considérations ont pu diminuer la faute du nouveau roi de Sicile, elles ne l'ont pas garanti de la tache ineffaçable qu'elle imprime à sa mémoire.

La vertu de Clément IV, loin de se démentir sur le saint siége, alla toujours en augmentant. Non-seulement sa vie était très-pure, mais il fit admirer l'austérité et la plus sévère modestie dans la première place de l'univers. Il ne portait point de linge, il couchait sur un lit très-dur, et pendant long-temps il ne mangea point de viande. Il fut très-zélé pour la fréquentation des sacremens, que l'on commençait à négliger. Afin d'exciter cette dévotion, il autorisa par une bulle la confrérie du Gonfanon, établie à Rome en l'honneur de la sainte Vierge, avec obligation pour ceux qui l'embrassaient, de se confesser et de communier trois fois l'an. Elle prenait son nom, de la bannière qu'on y portait, et passe pour la plus ancienne de ces sortes d'institutions, établies depuis en si grand nombre sur ce premier modèle.

Tout attaché qu'était le roi saint Louis aux intérêts de l'église romaine, et particulièrement à la personne du pieux pontife Clément IV, il se vit obligé de contredire ce pontife, au sujet de quelques entreprises faites par Clément sur les droits de la couronne de France. Quoiqu'il ne s'agît que de deux archidiaconés, l'un dans la cathédrale de Reims, et l'autre dans celle de Sens, auxquels le pape avait nommé d'une manière qui attaquait le droit de régale, Louis s'en plaignit à Rome avec amertume. On se prêta de part et d'autre à un accommodement pour l'affaire de Reims : l'archidiacre se démit d'abord ; le pape lui fit une collation nouvelle sous le bon plaisir du roi, et déclara en termes exprès qu'il ne prétendait point par-là

préjudicier au droit de régale (1). Quant à l'affaire de Sens, de peur que des exemples itératifs ne tirassent à conséquence, le saint roi voulut absolument que l'archidiacre nommé par le pape fût dépossédé, et il mit en sa place Girard de Rampillon, archidiacre de Melun, qui fut maintenu dans sa nouvelle possession (2). On observe que saint Louis, aussi attentif aux lois de l'église qu'à ses propres droits, exigea, selon la coutume, que Girard quittât son premier bénéfice en passant au second (3). En Allemagne, au contraire, c'était un abus très-commun dès-lors, que le même sujet fût chanoine en plusieurs cathédrales, afin de parvenir plus aisément à l'épiscopat.

Ce fut principalement pour arrêter les entreprises des papes sur la collation des bénéfices et sur la juridiction contentieuse, que saint Louis rendit, l'an 1269, la fameuse ordonnance connue sous le nom de *pragmatique sanction* (4), et qui roule presque tout entière sur ces deux objets. Il avait déjà donné la constitution plus célèbre encore, où l'on trouve pour la première fois le terme de liberté gallicane substitué à celui de libertés canoniques, quoique cette dernière expression rende son objet avec assez de justesse. On voulut sans doute faire entendre que l'autorité des canons étant affaiblie chez les autres nations, on refusait en France de s'assujettir aux nouvelles maximes qu'on pensait avoir donné lieu à ces relâchemens. Cette constitution cependant ne concerne guère que la vigilance et la sévérité, que le saint roi jugeait nécessaires dans la poursuite des hérétiques.

La conservation et l'accroissement de la foi étaient les deux grands mobiles de ses démarches et le but invariable où se dirigeaient toutes ses vues. Depuis

(1) Duboul. p. 372. Preuv. Lib. Gall. p. 368.

(2) Duboulai, p. 390.

(3) Lib. Gall. p. 701.

(4) Tom. XI, Conc. Gall. Marac. de Concord. l. 3, c. 1.

sa première croisade, il ne s'était jamais regardé comme déchargé entièrement du vœu qu'il avait fait de combattre les ennemis du nom chrétien. Les nouvelles de leurs avantages et de leurs excès récens dans la Terre-Sainte, le décidèrent à y reporter ses armes avec d'autant plus d'empressement, qu'ayant quelque pressentiment de la fin de ses jours, il voulait auparavant faire quelque chose de grand pour la gloire de Dieu, et laisser un exemple mémorable aux générations suivantes. Le sultan Bondocdar ayant fait irruption avec une puissante armée sur les terres des fidèles de Palestine, s'était rendu maître de tout le pays jusqu'aux portes d'Acre. Par un mépris affecté de nos saints mystères, il avait démoli l'église du mont Thabor, et rasé jusqu'aux fondemens celle de Nazareth (1). Bondocdar prit ensuite et ruina Césarée, força le château d'Arsouf, d'où il emmena environ mille captifs, et réduisit à composition le fort de Sapheth. Il commanda aux habitans de ce dernier endroit, sous peine de passer par les armes, de se faire tous musulmans. Il n'y en eut que huit qui apostasièrent : les autres, au nombre de plus de six cents, furent égorgés contre la foi du traité. Leur sang coulait comme en ruisseau sur la pente de la montagne au sommet de laquelle était située la forteresse (2). Le prieur des templiers et deux frères mineurs qui exhortaient les martyrs à la constance, furent écorchés vifs, fouettés barbarement en cet état, et enfin décollés (3).

Le récit qu'on fit de toutes ces horreurs au pieux monarque, lui rendit toute l'ardeur de ses premières années, et parut faire la même impression sur ses proches et ses sujets. Tous ses fils, à l'exception du quatrième encore enfant, son frère Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, son gendre Thi-

(1) Bibl. Orient. p. 204.
(2) Sanut. p. 222.
(3) Siffrid. an. 1266.

bault, roi de Navarre et comte de Champagne, son neveu Robert, comte d'Artois, Gui, comte de Flandres, Jean, fils du comte de Bretagne, et une infinité d'autres seigneurs prirent la croix avec lui. Charles d'Anjou, roi de Sicile, devait encore le joindre avec une puissante armée. Mais en ne négligeant rien des moyens naturels, ce sage et saint roi mettait en Dieu seul toute sa confiance. Afin d'attirer les bénédictions du ciel sur son entreprise, il redoubla sa ferveur dans ses exercices ordinaires de piété, dont les historiens de sa vie ont cru devoir nous transmettre le détail édifiant : en voici quelque partie, que le témoignage des personnes qui l'approchaient de plus près peut rendre croyable, mais que le nom de Louis IX, aussi grand homme que grand saint, ne prémunira peut-être point encore assez contre les dérisions de la sagesse impie de notre siècle.

Il assistait tous les jours à l'office canonial, même aux heures de la vierge ; et dans ses voyages, il le récitait à cheval avec son confesseur. Tous les jours encore il disait l'office des morts à neuf leçons. Il entendait habituellement deux messes par jour, et souvent trois ou quatre. C'était la même assiduité pour la parole de Dieu, et il l'écoutait avec tant d'attention, qu'il en répétait ensuite tous les traits frappans aux personnes qui l'entouraient. De son temps même, on censurait ces dévotions ; il répondait, sans y rien changer : Si je donnais le double de ce temps au jeu ou à la chasse, on n'en parlerait pas. Il fut bien des années dans l'usage d'aller à minuit aux matines de sa chapelle, et de prier encore au retour, autant qu'avaient duré les matines : mais sur les remontrances qu'on lui fit au sujet de sa complexion délicate, il remit ces dévotions au matin. Le soir, après les complies de sa chapelle, il faisait faire par un prêtre l'aspersion de l'eau bénite par toute sa chambre, en particulier sur son lit. Il introduisit dans sa chapelle la coutume de

fléchir le genou pendant la messe, à ces paroles du Credo, *et homo factus est,* et de se prosterner à la lecture qui se fait dans la passion de la semaine sainte, au moment où l'on dit que Jesus-Christ expira. C'est de là que nous viennent ces pieux usages (1).

Avec la piété, il porta aussi l'austérité sur le trône. Tous les vendredis il jeûnait, et il s'abstenait de viande les mercredis. Les vendredis du carême et de l'avent, il ne mangeait ni poisson, ni fruit. Il jeûnait au pain et à l'eau le vendredi saint, les veilles des quatre principales fêtes de la Vierge, et quelques autres jours de l'année. Il se confessait tous les vendredis, et, selon la dévotion du temps, après sa confession il prenait la discipline. Toujours il craignait que la majesté de sa personne n'ôtât quelque liberté au ministre de ce sacrement, et souvent il lui répétait : Vous êtes ici le père, et je ne suis que l'enfant. S'il y avait une porte ou une fenêtre à fermer, il se levait promptement, sans souffrir que le confesseur le prévînt. Outre ses confesseurs, il avait prié quelques personnes fermes et sages, de l'avertir de tout ce qu'elles entendraient ou remarqueraient en lui de répréhensible, et toujours il reçut leurs avis dans la disposition qui les lui avait fait demander. Il porta long-temps le cilice durant l'avent, le carême et les vigiles de plusieurs fêtes; mais son confesseur l'ayant fait convenir que sa santé en souffrait, il le quitta avec docilité, en dédommageant néanmoins sa piété par une ceinture de crin qui n'avait pas les mêmes inconvéniens.

L'abondance de ses aumônes était inconcevable, tout puissant roi qu'il était. Il est impossible d'en faire le dénombrement; on n'en peut rapporter que les particularités les plus propres à nous retracer les vues supérieures et la foi vive qui les dirigeaient.

(1) Duchêne, t. v, p. 456, etc.

Tous les jours, quelque part qu'il fût, il nourrissait chez lui six-vingts pauvres; ce nombre augmentait considérablement aux jours de dévotion. Le roi les servait souvent de sa main, avant de manger lui-même; à certains jours, il en servait aussi jusqu'à deux cents. Chaque jour à dîner et à souper, il faisait manger près de lui trois pauvres vieillards, à qui l'on passait des mets de sa table. Tous les samedis, il lavait encore les pieds à trois pauvres vieillards, puis il leur faisait une aumône en argent, et leur servait lui-même à manger. Il donnait abondamment aux hôpitaux et à toutes les pauvres communautés de religieux et de religieuses. Il fonda une multitude innombrable de monastères, des maisons de piété et de charité de tout genre. Il ne fut pas moins libéral envers les églises. Né pour les grandeurs, et ayant l'ame naturellement grande, il aimait mieux, comme il s'en exprimait quelquefois, signaler sa magnificence pour la religion, que pour le monde et la vanité. Il ne laissait pas de faire paraître la majesté royale, avec tout l'éclat propre à imposer, non-seulement dans les jours de représentation, mais dans l'état habituel de sa cour, où il fut constamment servi avec plus de dignité qu'aucun de ses prédécesseurs. La vraie piété a toujours la sagesse pour guide; et la vertu, éloignée constamment des extrémités vicieuses, ne troubla jamais l'ordre des conditions.

Tout étant préparé pour la croisade, le roi se rendit, comme à son premier voyage d'outre-mer, au port d'Aigues-mortes; et de là, après huit jours de navigation, à Cagliari en Sardaigne, où la flotte des croisés se rassembla. On tint conseil touchant le lieu où ils commenceraient à porter leurs armes, et il fut question de trois termes différens, Acre, Alexandrie et Tunis. Le saint roi fut pour le dernier. Plusieurs personnes dignes de foi l'avaient assuré que le roi de Tunis inclinait à se faire chrétien. Ce prince lui-même lui avait envoyé depuis

peu des ambassadeurs, qui le confirmèrent dans cette persuasion. Dans l'ardeur de son zèle, il leur parla en ces termes (1) : Dites au roi votre maître, que je voudrais passer dans les fers le reste de mes jours, pourvu que lui et son peuple se fissent chrétiens de bonne foi. Parmi les seigneurs qui partageaient sa confiance, souvent il s'écriait avec transport : O si je pouvais un jour me voir parrain d'un tel filleul ! Ce ne fut pas là néanmoins le seul motif qui fit marcher ce prince habile à Tunis. On lui faisait encore entendre, que si cette ville résistait, elle serait facile à réduire ; d'ailleurs, qu'elle regorgeait de toutes sortes de richesses, comme n'ayant jamais été prise, et qu'elle offrait des ressources inestimables aux croisés ; que c'était de ce pays que le sultan d'Egypte tirait l'excellente cavalerie qui faisait la force principale de ses armées. Mais, quoi qu'il en soit de la justesse de ces mesures, le Seigneur avait des vues bien différentes de celles des hommes : jamais il ne montra plus sensiblement quels mouvemens il imprime quelquefois aux peuples et aux empires, pour consommer la sanctification d'un élu de certain ordre.

Ce n'était pas sur la terre que le zèle de saint Louis pour la propagation de la foi, et tant d'autres vertus royales et chrétiennes devaient triompher. Dans sa première expédition contre les infidèles, il avait rassemblé, pour ainsi dire, tous les précieux matériaux qui devaient entrer dans la couronne de son immortalité : cette seconde entreprise devait servir à les épurer de ce qu'ils pouvaient conserver de terrestre, sans avoir plus de suites que la première pour la réduction ou la conversion des ennemis de la foi. L'armée chrétienne ayant fait la descente en Afrique, à la vue d'une multitude innombrable de Sarrasins qui s'enfuirent à l'instant vers leurs montagnes, le roi

(1) Duchêne, t. v, p. 461.

de Tunis se crut dans le plus grand péril, et toutes ses idées de conversion, soit bien fondées, soit présumées légèrement, se dissipèrent, pour ne plus faire place qu'aux propos insensés de la terreur. Il fit dire aux vainqueurs, que s'ils attaquaient la ville, il ferait massacrer tous les chrétiens qui se trouveraient dans ses états (1). On ne laissa pas de prendre Carthage, voisine de Tunis, qui s'était arrogé le lustre et la dignité de cette ancienne capitale de l'Afrique. Mais les maladies qui avaient commencé parmi les Français avant leur débarquement, augmentèrent à l'excès, par la fatigue, la mauvaise nourriture et les chaleurs excessives de ces contrées durant la canicule. Jean Tristan, comte de Nevers et fils de Louis, mourut le troisième jour d'Août. Le légat Raoul de Chevrières mourut le septième. Le comte de la Marche, les seigneurs de Nemours, de Vendôme, de Montmorenci, de Brissac furent emportés en quatre jours.

Le roi fut attaqué lui-même d'une dyssenterie et d'une fièvre brûlante qui en peu de jours le réduisirent à l'extrémité. Avant son départ, il avait fait son testament, où l'on trouve en substance toute la charité et la piété qui l'avaient animé depuis qu'il se connaissait. Quand il sentit que le Seigneur l'appelait à lui, il donna par écrit à Philippe son fils aîné une instruction (2) qui n'est qu'un abrégé des admirables principes qui l'avaient dirigé toute sa vie, tant pour la sanctification de son ame que pour le bonheur de ses peuples : deux objets que ce prince, rempli, s'il en fut jamais, du don d'intelligence et de conseil, n'avait jamais séparés, et dont il voulait marquer l'étroite connexion en des conjonctures si propres à faire des impressions durables. Il reçut ensuite les sacremens de l'église, et particulièrement le saint viatique, avec une vivacité de foi qu'il communiquait à tous

(1) Spicil. p. 550, etc. (2) Vid. Joinv. p. 126.

les assistans. Le ministre sacré lui ayant demandé s'il ne croyait pas fermement que ce fût le corps de Jesus-Christ. Je ne le croirais pas mieux, s'écria-t-il, quand je le verrais dans la splendeur où il est monté au ciel. Ses forces déclinant toujours, il ne s'occupa plus que du soin de son éternité, mais sans jamais le séparer de l'amour de ses peuples. Encore le jour de sa mort, on lui entendit proférer ces mots : Seigneur, ayez pitié de ce peuple que je laisse entre vos mains. Après quoi, il prononça ce verset du psalmiste : Seigneur, j'entrerai dans votre maison, je vous adorerai dans votre saint temple, et je glorifierai votre nom ; puis, les bras croisés sur la poitrine et les yeux levés au ciel, le 25 Août de l'année 1270, cinquante-cinquième de son âge, il expira doucement sur la cendre où il s'était fait mettre. C'est ainsi que soutenant son caractère jusqu'au dernier moment, il ne cessa d'imprimer à la majesté du diadème tous les attraits de la vertu.

Il avait à peine rendu l'esprit, que son frère le roi de Sicile arriva. Charles entra éploré dans la tente du saint roi ; mais sa douleur se convertit aussitôt en une vénération religieuse. Il se prosterna aux pieds du saint, dont le visage, aussi frais et plus agréable qu'en pleine santé, portait déjà l'empreinte de la gloire dont son ame jouissait dans le ciel. Pendant six semaines, le roi Charles continua la guerre avec les troupes fraîches et nombreuses qu'il avait amenées, et battit les Sarrasins toutes les fois qu'ils osèrent l'attendre. Il eût pu de même s'emparer de Tunis : mais n'envisageant pas cette conquête du même œil que son saint frère, et la peste commençant à faire un ravage égal dans les deux armées, on fit une trève de dix ans, toute à l'avantage des chrétiens. Entr'autres conditions onéreuses, les infidèles, pour les frais de la guerre, se soumirent à une somme plus forte d'un tiers que la rançon payée autrefois par les Français en Egypte.

Comme on venait de conclure ce traité, Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre, arriva avec une nouvelle armée et quantité de seigneurs anglais. Il témoigna un mécontentement fort vif de la trève, et passa plein de chaleur en Palestine, où il ne fit cependant rien de mémorable. Toutes les affaires des chrétiens y étaient presque entièrement ruinées. Bondocdar poursuivant ses avantages et ses cruautés, avait pris, outre une infinité de châteaux, les villes de Jaffa et d'Antioche. Il fit mourir dans celle-ci dix-sept mille personnes, et en traîna plus de cent mille en esclavage. Telle est l'époque de la ruine irréparable de cette illustre cité, si long-temps la troisième du monde et la première de l'Orient. L'année même de l'arrivée du prince Edouard en Syrie, le sultan prit les forteresses de Carac et de Montfort. Ainsi l'on peut regarder la fin de saint Louis, comme le terme des croisades. Edouard, au bout d'un an, revint en Europe, apprit en Sicile que le roi Henri III son père venait de mourir, et se pressa d'aller prendre possession du trône.

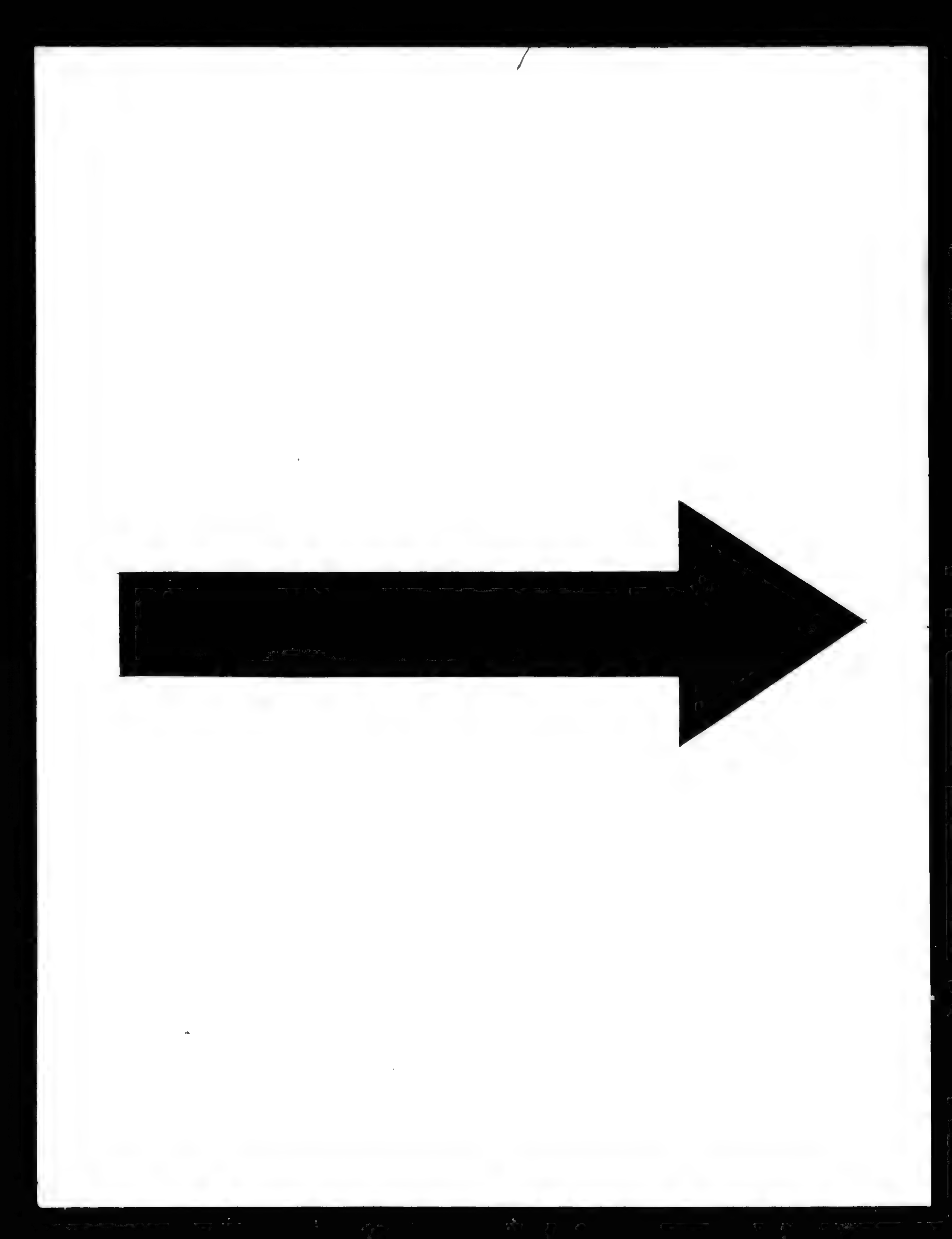
Les Français, à la suite de leur nouveau roi Philippe le Hardi, revinrent aussi par la Sicile, après s'être engagés à reprendre dans trois ans les armes contre les infidèles. Ils emportaient avec eux les reliques de leur saint roi, c'est-à-dire les ossemens, dont on avait séparé les chairs. Le roi de Sicile avait pris une partie des intestins, et les fit enterrer dans une église de Palerme, où ils devinrent aussitôt célèbres par un grand nombre de miracles. Arrivé en France, le roi Philippe porta lui-même sur ses épaules, de Paris à Saint-Denys, les reliques de son père, que les miracles n'illustrèrent pas moins que celles de Sicile. Plusieurs de ces merveilles sont rapportées dans la bulle de Boniface VIII, qui décerna un culte public à ce prince, vingt-sept ans après sa mort. Peu de jours après l'inhumation du saint, on vit encore arriver à

Saint-Denys le corps de son frère Alfonse, comte de Toulouse et de Poitiers, mort au retour de Tunis à Corneto en Toscane, où il avait été obligé de s'arrêter. La comtesse Jeanne, son épouse, étant morte de chagrin quelques jours après sans laisser d'enfans, le comté de Toulouse fut réuni à la couronne de France, pour n'en plus être détaché.

L'église romaine avait été jusque-là sans pasteur. Les cardinaux, tou[illegible]nfermés à Viterbe, donnèrent enfin par com[illegible] six d'entr'eux le pouvoir d'élire un pape[illegible]mier Septembre de cette année 1271 (1), ils nom[illegible]èrent d'une voix unanime Thibaud, né à Plaisance de l'illustre maison de Visconti, mais jusque-là simple archidiacre de Liége, et qui était allé par dévotion aux saints lieux. La connaissance qu'il avait des besoins de la Terre-Sainte, et son zèle pour y remédier, sont marqués entre les motifs que les cardinaux allèguent en sa faveur pour son élection, dans la lettre d'avis qu'ils lui en envoyèrent avec leur décret. Il y donna son consentement le 27 Octobre, jour d'où l'on commence à compter le temps de son pontificat, prit le nom de Grégoire X, partit sans retardement, et arriva en Italie le premier jour de l'an 1272. Il employa les deux mois suivans presque tout entiers aux seules affaires de la Terre-Sainte : il ne voulut pas même aller en droiture à Rome, de peur d'être détourné par d'autres soins.

Après y avoir été sacré et ordonné le 24 de Mars, il fit expédier sans délai une lettre circulaire aux évêques, pour la convocation d'un concile œcuménique, dont les causes principales, outre les vices et les erreurs allégués à l'ordinaire, étaient le schisme des Grecs et le péril des fidèles de Palestine. L'empereur Michel Paléologue, politique très-insinuant tandis qu'il savait se commander,

(1) Rain. an. 1271.



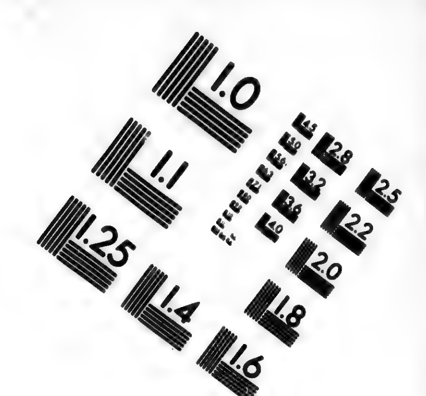
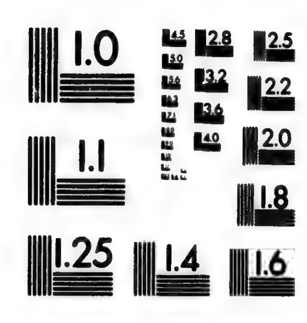
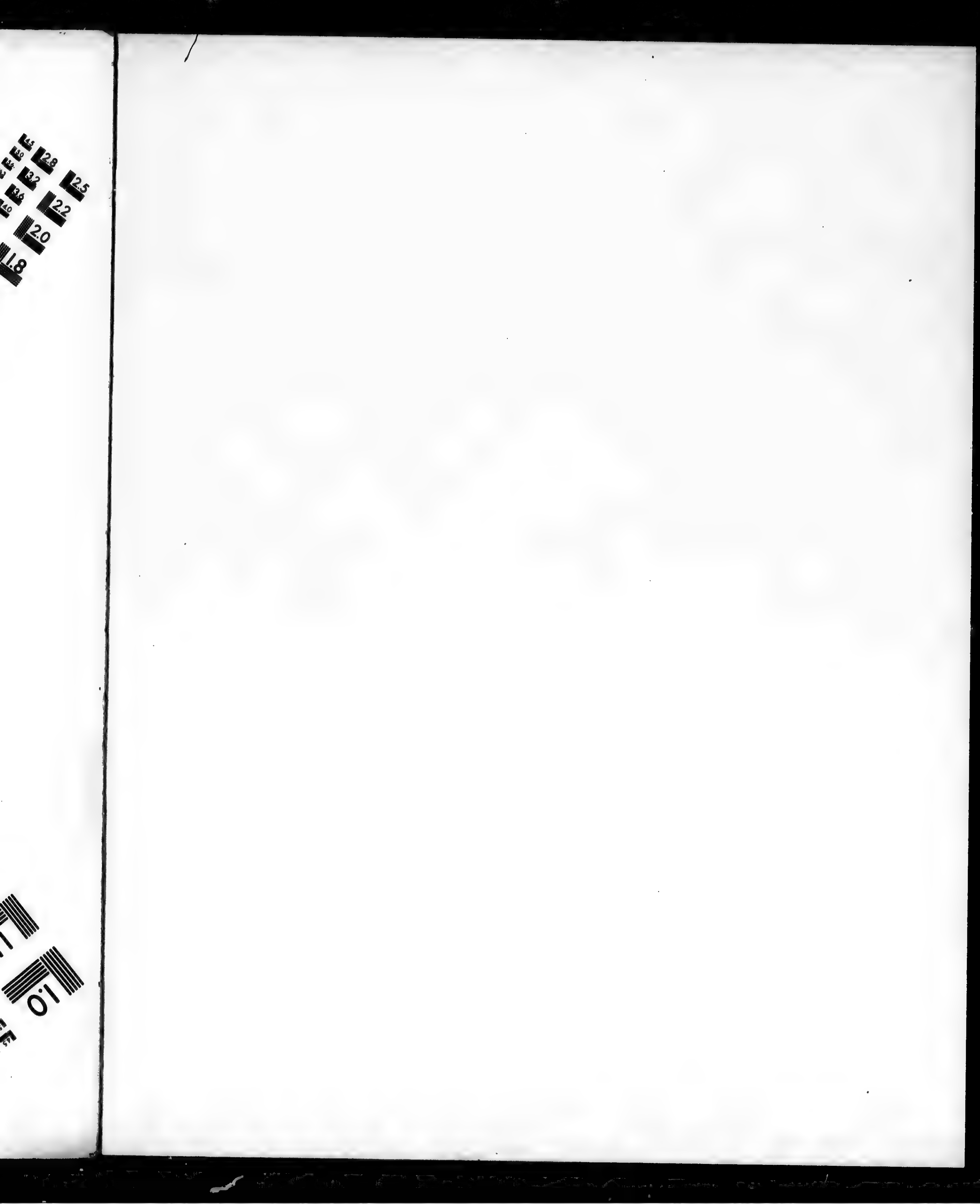


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



avait déjà gagné la bienveillance des papes Urbain et Clément, en les reconnaissant par ses lettres et ses envoyés pour chefs de l'église universelle, et en promettant de rétablir l'ancienne union entre toutes les églises; à quoi, ajoutait-il adroitement, il ne voyait plus d'obstacle, depuis que les Grecs étaient rentrés dans Constantinople. Instruit que le roi Charles de Sicile avait acquis les droits de l'empereur Baudouin, et qu'il prenait ses mesures pour les faire valoir, il fit des instances nouvelles et plus pressantes que jamais auprès du pape Grégoire, afin d'arrêter ces entreprises, en se mettant au même rang que les souverains soumis de tout temps à l'autorité spirituelle du saint siége. En conséquence, le pontife l'invita, comme les autres princes catholiques, à venir avec ses évêques au concile général qui devait se tenir à Lyon.

Afin de le célébrer plus tranquillement et avec plus de fruit, il s'appliqua soigneusement à rétablir la concorde parmi les Italiens, et à inspirer de la modération aux Guelfes, qui abusaient de l'ascendant qu'ils avaient repris sur les Gibelins. A cet effet, il se servit utilement du bienheureux Ambroise, de l'ordre des frères prêcheurs, homme puissant en œuvres et en paroles, et qui réconcilia entr'elles toutes les familles de Sienne sa patrie (1). Ambroise travailla de même à rétablir la paix entre les princes et les peuples d'Allemagne, et s'acquit par-tout la plus haute vénération. Les papes lui offrirent plusieurs évêchés, qu'il refusa constamment, aussi-bien que celui de Sienne sa patrie, auquel il avait été élu dans toutes les formes canoniques. Il ne voulut pas même accepter dans son ordre la moindre supériorité. Ses vertus l'ont fait inscrire au martyrologe romain, avec le titre de bienheureux.

Grégoire X jugea que le moyen le plus efficace

(1) Boll. ad 20 Mart.

de pacifier l'Allemagne, encore plus agitée que l'Italie, c'était de la tirer de l'anarchie où elle gémissait depuis Frédéric II, malgré l'élection de tant d'empereurs. Richard d'Angleterre était mort dès le mois d'Avril 1271 ; Grégoire déclara au roi de Castille, que ses prétentions sur l'empire ne lui paraissaient pas recevables, et fit ausssitôt après assembler les électeurs à Francfort. Le 30 Septembre 1275, ils choisirent Rodolfe, comte de Habsbourg, issu d'Etichon d'Alsace, souche commune de la maison de Lorraine, et de la seconde d'Autriche qui prit ce nom quand Rodolfe eut investi son fils Albert de ce duché enlevé à Ottocare, roi de Bohême. Le pape Grégoire se rendit cette même année à Lyon, pour y présider en personne au concile.

En Orient, Michel Paléologue disposait ses évêques à s'y rendre de leur côté, et travaillait avec ardeur à lever les obstacles qu'il prévoyait à la réunion. Joseph, alors patriarche de Constantinople, et plus encore Jean Veccus, cartophilax, c'est-à-dire, inspecteur des chartes et grand chancelier de l'église patriarcale, s'opposèrent fortement à son dessein. Le patriarche, faible vieillard, homme simple et sans lettres, jouet aveugle de quiconque s'emparait de son esprit, pouvait peu par lui-même: mais Veccus était un génie transcendant et capable de tout, élevé, pénétrant, profond dans toutes les sciences qu'il ne cessait de cultiver, naturellement éloquent et persuasif, d'un aspect imposant, et l'un des hommes les mieux faits de tout l'empire, aussi habile d'ailleurs dans le maniement des affaires que dans les discussions de doctrine, et déjà illustré par des négociations importantes, où il avait répondu à toute l'attente de son prince (1). Il possédait au même point toutes les bonnes qualités de l'ame, une vertu exercée à l'hé-

(1) Niceph. Greg. l. 5.

roïsme, un grand fond de bonté et de droiture naturelle, une franchise, une ingénuité presque inconnue dans sa nation, et à laquelle les plus obstinés d'entre ses compatriotes schismatiques n'ont pu s'empêcher de rendre témoignage (1). Il aimait si passionnément la vérité, qu'aussitôt qu'il l'avait reconnue, la moindre dissimulation lui devenait comme impossible.

De concert avec le patriarche, il se déclara si ouvertement contre la réunion, que l'empereur, poussé d'un zèle qu'on eut enfin tout lieu de croire outré plutôt que simulé, le fit mettre en prison. Mais réfléchissant bientôt sur le caractère de Veccus, à qui la violence ne ferait jamais abandonner ce qu'il prenait pour le bon parti, Paléologue lui envoya un écrit composé par de savans théologiens, dont les principaux étaient l'archidiacre Méliteniote, George Métochite et George de Chypre. Il lui fit dire en même temps, qu'il ne prétendait pas tyranniser sa conscience, mais que l'amour de la vérité dont on lui faisait justement honneur, devait au moins l'engager à s'éclaircir par lui-même, et à la chercher sans préoccupation. Veccus n'était pas de ces gens de secte qui veulent absolument et sans nulle autre considération, que le parti où ils sont engagés soit le meilleur. Il lut cet écrit avec attention, et en suspendant ses préjugés, comme il avait promis. Il cherchait sincèrement cette divine clarté qui va toujours au-devant de ceux qui la désirent : elle luisit sur le champ à ses yeux. Il fut surpris du grand nombre d'autorités des pères grecs ainsi que latins, sur-tout de saint Athanase, de saint Cyrille et de saint Maxime, qui font procéder le Saint-Esprit du Père et du Fils, ou du Père par le Fils ; ce qui prouve également l'union et l'identité de substance entre les trois personnes

(1) Georg. Pachimer. l. II, c. 19 ; l. III, c. 24 ; l. V, c. 12 et 15.

divines.

divines. Incapable de retenir captive la vérité connue, il dit sans détour et sans délai, que si les copies et les extraits qu'on lui avait présentés se trouvaient conformes aux originaux, il ferait volontiers ce qu'on demandait de lui. L'empereur, satisfait d'une réponse si digne de la réputation de celui qui la donnait, le mit sur le champ en liberté, et lui fournit les livres des pères, qui dissipèrent bientôt le reste de ses doutes.

Cette ame intègre et forte, une fois persuadée, ne chancela plus dans le bon parti, auquel son éloquence, et plus encore son exemple, ramenèrent presque tous les Grecs et les prélats même de l'Orient qui vivaient sous la domination des infidèles. Le patriarche Joseph marqua cependant toute l'opiniâtreté des génies de sa sphère; mais l'empereur convint avec lui, qu'il se retirerait incontinent dans un monastère, avec la jouissance de ses revenus; que si l'affaire de l'union ne se concluait pas avec les Latins, il reprendrait son siége; mais que si elle réussissait, et qu'il persistât à n'y pas consentir, il renoncerait pour toujours au patriarcat, ce qui eut lieu par la suite, et Jean Veccus fut mis en sa place. Quant aux autres schismatiques opiniâtres, Michel Paléologue usa d'une rigueur plus grande encore et vraiment excessive, du moins à ne considérer que le bien de l'union. Car, sous d'autres points de vue, on ne saurait disconvenir que par leurs cabales, par leurs conventicules et leurs murmures séditieux, par leur union rebelle avec la princesse Eulogie, sœur de l'empereur, et avec Marie sa fille, femme du prince des Bulgares, et schismatique encore plus forcenée que sa mère, enfin par leurs ligues avec les ennemis de l'état et les musulmans même, ils n'aient mérité les plus sévères traitemens (1).

Mais tous ces obstacles n'arrêtèrent point le zèle

(1) Pachym. l. 6, c. 1.

de Paléologue. Après avoir pris parmi ses sujets les mesures et les précautions que lui suggéra sa prudence, il ne pensa plus qu'à consommer son entreprise, par les ambassadeurs et les prélats qu'il fit partir pour le concile de Lyon. Ces représentans de l'empereur Michel et de son fils Andronic, associé nouvellement à l'empire, étaient George Acropolite, grand chancelier, Pamarète, grand-maître de la garde-robe, et le grand interprète Berrhéote, avec quelques-uns des premiers sénateurs. L'ordre ecclésiastique était représenté par Germain, patriarche de Constantinople avant Joseph, et de tout temps opposé au schisme; par Théophane, métropolitain de Nicée, et par quelques-uns des ecclésiastiques les plus distingués du second ordre, entre lesquels Jean Veccus tenait sans contredit le premier rang. Ils s'embarquèrent au commencement du mois de Mars 1274; et le pape qui en avait reçu l'avis, fit le 7 Mai, dans l'église de Saint-Jean de Lyon, l'ouverture du concile, compté ordinairement pour le quatorzième œcuménique.

Ce fut une des plus nombreuses et des plus brillantes assemblées qu'on ait vues dans l'église. On y compta cinq cents évêques, soixante-dix abbés, plus de mille autres prélats, et un nombre proportionné de docteurs, parmi lesquels on admira sur-tout saint Bonaventure, créé depuis quelque temps cardinal-évêque d'Albane, et amené par honneur dans la même voiture que le souverain pontife. Mais tel que le soleil près de son couchant, ce grand flambeau de l'église étincelait du feu le plus vif au moment de descendre dans les ombres du tombeau. Outre cette multitude de docteurs et de prélats, on vit encore, avec les ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre et de bien d'autres états catholiques, ceux des Grecs, des Tartares même, et le roi d'Aragon en personne.

Saint Thomas d'Aquin fut invité au concile,

aussi-bien que saint Bonaventure, et partit avec quelques ouvrages de sa composition, propres à convaincre ou à confondre les Grecs; mais il ne devait pas même y arriver. Il enseignait alors la théologie à Naples, après que le roi de Sicile, qui avait disputé avec l'université de Paris à qui posséderait cet incomparable docteur, l'eut obtenu en dédommagement du refus que Thomas avait fait de l'archevêché de cette ville (1). Là, ce prince lui assigna une pension d'une once d'or par mois, et le saint y continua la troisième partie de sa Somme jusqu'au traité de la Pénitence qu'il laissa imparfait. Il n'était pas sorti du royaume de Naples, qu'il tomba malade dans la Campanie, et connut qu'il n'en relèverait pas. S'étant retiré à l'abbaye de Fosse-neuve, ordre de Cîteaux, il dit en y entrant, devant plusieurs moines, et en s'appliquant les paroles du psalmiste : C'est ici le lieu de mon repos, c'est l'habitation que j'ai choisie. Il mourut en effet le 7 de Mars de cette année 1274, après avoir reçu les sacremens de l'église avec une dévotion qui attendrit tous les assistans. En faisant, avant d'expirer, sa profession de foi, il déclara qu'il soumettait sa doctrine et tous ses écrits au jugement de l'église romaine. Il était âgé d'environ quarante-neuf ans, vie bien courte en comparaison de la multitude et de l'excellence de ses écrits. Il avait une si grande facilité, qu'il dictait, sur différentes matières, à trois écrivains, et quelquefois à quatre en même temps. Toutefois dans les dix-sept volumes *in-folio* imprimés sous son nom, il se trouve plusieurs ouvrages que les meilleurs critiques attribuent à d'autres auteurs. Il eut un émule fameux dans la personne d'un frère mineur, nommé Jean Scot, et surnommé *le docteur subtil*, qui paraît s'être piqué d'avoir des opinions contraires à celles du docteur angélique, en matière néanmoins in-

(1) Echard. summ. p. 217, 265.

différente à la foi. De là les deux écoles rivales des thomistes et des scotistes.

Saint Thomas étudiait avec tant d'application, qu'il perdait souvent de vue tout ce qui l'entourait. Se trouvant un jour à la table de saint Louis, qui se faisait gloire d'admettre parmi ses convives les savans et les gens de bien, il frappa tout à coup sur la table, et dit : Voilà qui est péremptoire contre l'hérésie de Manès. Son prieur qui était du repas, le tira fortement, et l'avertit de penser qu'il était à la table du roi. Thomas demanda pardon au prince : mais le saint roi ne fut qu'édifié de le voir si peu attentif à ce qui aurait enorgueilli tant d'autres ; et faisant la plus haute estime de toutes les pensées de cet homme rare, il appela sur le champ un secrétaire, et fit écrire la réponse à Manès.

Le concile de Lyon dura depuis le 7.e jour de Mai, jusqu'au 17 de Juillet, où se tint la sixième et dernière session (1). Aussitôt après la première, où l'on ne fit guère autre chose que les cérémonies accoutumées pour l'ouverture de ces augustes assemblées, le pape Grégoire, qui avait singulièrement à cœur les intérêts de la Terre-Sainte, convint séparément avec chaque archevêque et plusieurs autres prélats, des impositions ecclésiastiques et d'autres moyens les plus propres à secourir efficacement les restes malheureux des fidèles de Palestine.

Ce premier objet du concile étant réglé, Grégoire s'occupa principalement de la réunion des Grecs, qui en faisait un accessoire si considérable. Il reçut alors des lettres de quelques frères mineurs qu'il avait envoyés à Constantinople, et qui arrivés à Rome avec les ambassadeurs de l'empereur d'Orient, lui annonçaient leur départ pour le concile. Aussitôt il fit assembler tous les prélats au lieu ordinaire des sessions ; on y lut publiquement ces

(1) Tom. XI, Conc. p. 955, etc.

lettres, qui causèrent une joie incroyable, et saint Bonaventure fit un sermon éloquent sur ces paroles du prophète : Lève-toi, Jérusalem, porte les yeux vers l'Orient, et du sommet des montagnes, contemple tes enfans qui se rassemblent depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. Les Grecs mirent le comble à la joie publique, en arrivant enfin à Lyon le jour de saint Jean-Baptiste, 24 de Juin.

Tous les prélats du concile avec leur suite, le vice-chancelier du saint siége, et le camerlingue avec les officiers du pape et les gens des cardinaux, allèrent au-devant des Grecs hors de la ville, et les conduisirent avec grand honneur au palais du pape. Il les reçut debout, accompagné des cardinaux, leur donna le baiser de paix avec toutes les marques d'une affection paternelle. Ils lui rendirent de leur côté tous les respects qui sont dus au vicaire de Jesus-Christ, présentèrent les lettres de l'empereur et des évêques d'Orient, et dirent qu'ils venaient rendre toute obéissance à l'église romaine, et professer une même foi avec elle. Dès le 29 du même mois, fête de saint Pierre, ils assistèrent à la messe que le pape célébra dans la cathédrale en présence de tous les membres du concile. Après que le symbole eût été chanté en latin, le patriarche Germain et les autres Grecs le répétèrent dans leur langue, et chantèrent trois fois ces paroles, *qui procède du Père et du Fils.*

Le 4 Juillet, une nouvelle ambassade, bien plus étonnante encore, mit le comble à l'alégresse commune. Abaca, grand kan des Tartares Occidentaux, envoyait jusqu'à seize ambassadeurs à l'assemblée de l'église chrétienne, afin de contracter avec elle une étroite alliance contre les musulmans. Après la mort de Mangoucan, ses deux frères Kublai et Houlagou s'étant partagé l'immense étendue de l'Asie depuis les mers orientatales de la Chine jusqu'à la Méditerranée, le sultan d'Egypte et de Syrie avait eu des avantages

considérables sur Houlagou, maître de l'Asie Occidentale, et sur son fils Abaca. C'était pour réprimer l'ennemi commun des chrétiens et des Tartares, que ceux-ci venaient au sein de l'Europe rechercher l'amitié de ses princes. On alla au-devant d'eux avec le même appareil, et on les reçut avec les mêmes honneurs que les ambassadeurs de Grèce; puis le pape indiqua la quatrième session du concile pour le surlendemain sixième jour de Juillet.

Les ambassadeurs grecs y furent placés au côté droit du pape, après les cardinaux, et les tartares vis-à-vis, près des patriarches. On lut à voix haute les lettres de l'empereur Michel Paléologue et des prélats ses sujets. Elles contenaient une profession de foi qui avait été proposée aux Grecs par le saint siége, dès le pontificat de Clément IV, et qu'ils avaient adoptée sans aucune restriction. Ils reconnaissaient avec la même docilité la primauté de l'église romaine, promettaient de ne jamais se départir de ces principes, et demandaient seulement de conserver les usages qu'ils suivaient avant le schisme, et qui ne préjudiciaient, ni à la foi, ni à l'unité catholique. Ces déclarations se firent non-seulement de la part de l'empereur, mais au nom de vingt-cinq métropolitains et de neuf archevêques, avec leurs conciles ou les évêques de leur dépendance, c'est-à-dire, de presque tous les prélats qui reconnaissaient le patriarche de Constantinople. On promettait encore de déposer le patriarche Joseph s'il persistait à refuser au pontife romain l'honneur qui lui avait été rendu par le passé, et d'établir un nouveau patriarche qui reconnût la primauté du saint siége. Après la lecture de ces lettres, le grand chancelier George Acropolite, au nom de l'empereur, abjura le schisme avec serment, accepta la profession de foi de l'église romaine, en confessa la primauté, et promit de persévérer à jamais dans ces senti-

mens. On reconnut Michel Paléologue pour légitime empereur de Constantinople, le pape entonna le *Te Deum*, et tous les assistans unissant leurs voix, exprimèrent comme à l'envi leur contentement et leurs actions de grâces.

Cette joie fut bientôt interrompue par la mort de saint Bonaventure, qui emporta les regrets de tout le monde, non-seulement pour sa doctrine, sa tendre éloquence, sa haute vertu, mais pour la douceur de son caractère et de ses manières, qui lui tenaient, pour ainsi dire, enchaînés les cœurs de tous ceux qui l'avaient connu. La cour pontificale et tout le concile assistèrent à ses funérailles, les plus brillantes tout ensemble et les plus attendrissantes qu'on ait jamais faites, même à aucun souverain. Pierre de Tarantaise, qui d'archevêque de Lyon venait d'être fait cardinal-évêque d'Ostie, et qui succéda au pape Grégoire sous le nom d'Innocent V, fit l'oraison funèbre. Comme il était de l'ordre de saint Dominique, uni de confraternité avec celui de saint François, il choisit pour texte ces paroles de David : *Je suis inconsolable de vous avoir perdu, mon frère Jonathas*, et il exprima sa douleur d'une manière si touchante, qu'il tira des torrens de larmes de l'assemblée, toute pénétrée de la perte que l'église venait de faire. Saint Bonaventure est regardé en particulier, parmi tous les docteurs de son temps, comme le plus grand maître de la vie spirituelle, et l'ascète le plus rempli d'onction. De là principalement le surnom qu'on lui a donné de docteur séraphique. On lui attribue l'usage de chanter, à la fin de l'office canonial, l'antienne de la Vierge.

La cinquième session du concile se tint le lendemain de la mort du saint, seizième de Juillet. On y eut la sainte consolation de voir administrer le baptême à l'un des ambassadeurs tartares et à deux de ses compagnons. Ces étrangers, conduits vraisemblablement par des vues toutes temporelles, ne

F 4

purent s'approcher, si l'on peut s'exprimer ainsi, jusqu'aux sources de la grâce, sans en éprouver l'impression victorieuse. Après cette cérémonie, on lut différentes constitutions relatives à la réforme, qui faisait le troisième objet du concile. La méthode qu'on avait employée à l'élection du pape Grégoire, fut érigée en règlement pour la suite, c'est-à-dire que le conclave fut institué à perpétuité, et astreint aux règles suivantes : Après la mort du pape, on attendra les cardinaux absens pendant dix jours, au bout desquels les cardinaux présens se rassembleront dans l'appartement commun qu'on nomme conclave, et qui sera parfaitement fermé, à l'exception d'une fenêtre par où l'on puisse leur passer précisément la nourriture nécessaire. Ils ne pourront sortir, personne ne pourra les venir trouver, ils ne parleront à personne en particulier, et ne recevront aucune lettre. S'ils tardent plus de trois jours à élire le pape, pendant les cinq jours suivans on ne leur servira qu'un plat à dîner et un à souper; après quoi on ne leur donnera plus que du pain, du vin et de l'eau jusqu'à ce que l'élection soit faite. Un autre règlement remarquable de ce concile, est celui qui annulle les collations de cures faites à des personnes qui n'ont pas atteint l'âge de vingt-cinq ans, et qui oblige les curés à se faire ordonner prêtres dans l'année de leur institution. Les autres statuts concernent principalement les élections, les ordinations et les censures. La plupart de ces décrets, publiés seulement à la cinquième session, avaient été portés dès la troisième.

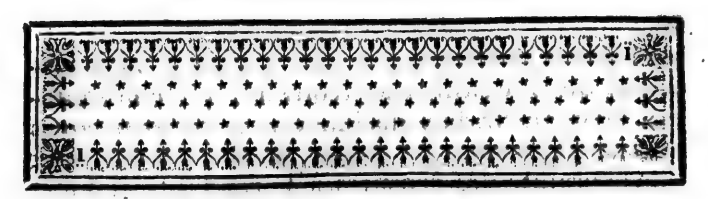
Dans la sixième et dernière, on défendit la multiplication des ordres religieux, et l'on ordonna la suppression de ceux qui avaient été institués depuis le concile général de Latran tenu en 1215 : mais outre les dominicains et les franciscains, dont il est manifeste, dit le pape Grégoire, que l'église universelle tire de grands avantages, on excepte encore les célestins et les servites, en considération

de leurs saints instituteurs. Saint Pierre Célestin, qui prit le surnom de Mourron, montagne voisine de Sulmone où il avait choisi sa première retraite, était venu trouver à Lyon le pape Grégoire sur le bruit qu'on devait supprimer les nouveaux ordres religieux. Malgré son extérieur méprisable, il en obtint, pour ses austérités, son détachement admirable et sa vie tout angélique, une bulle de confirmation, où le pape prend sous sa protection le nouvel ordre établi selon la règle de saint Benoît, lui assure la possession de ses biens, et lui accorde même des priviléges particuliers.

Saint Philippe Benizi, qui n'était que le cinquième général de l'ordre dévoué au service de la mère de Dieu, sous le nom de servites, mais qui en est regardé, sinon comme le fondateur, du moins comme le principal appui, vint aussi trouver Grégoire X au concile de Lyon. Il obtint la confirmation de tout ce que ses prédécesseurs avaient fait pour établir cette congrégation, depuis Bonfilio Monaldi qui l'avait instituée à Florence trente-cinq ans auparavant, et qui était mort depuis douze ans en odeur de sainteté. Philippe vécut jusqu'à l'an 1285, où il mourut le vingt-huitième d'Août, en une réputation si constante de vertu, qu'il a été canonisé dans le siècle dernier par Clément X.

Après l'expédition de toutes ces affaires, le pape Grégoire représenta aux pasteurs, que les mœurs et la religion des peuples étaient entre leurs mains, et que plusieurs d'entr'eux étaient la cause principale des désordres et du relâchement. Il les exhorta fortement à se corriger eux-mêmes, sans quoi il ne manquerait pas de le faire avec sévérité. Il promit aussi de remédier à divers abus particuliers, que la multitude des affaires capitales avait empêché de prendre en considération dans le concile. On dit ensuite les prières accoutumées, et le pape donna la bénédiction. Ainsi finit le second concile de Lyon,

l'un des plus distingués par l'appareil, la singularité du spectacle, le nombre et la qualité des assistans. Il donna les plus grandes espérances par rapport aux Orientaux en particulier, et ce fut à cet égard-là même qu'il produisit le moins d'effet.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-UNIÈME.

Depuis le second concile général de Lyon en 1274, jusqu'à l'établissement des papes à Avignon en 1309.

LE pape Grégoire X, après la conclusion du concile qu'on venait de tenir à Lyon, s'appliqua avant toute chose à faire exécuter ce qu'on y avait résolu pour le secours de la Terre-Sainte. Un des plus grands obstacles à ce dessein était la rivalité du roi de Castille et du comte de Hasbourg, au sujet de l'empire. Le pape épousant les intérêts du comte qui devait se mettre à la tête de la croisade, écrivit d'abord au roi, pour lui faire sentir la faiblesse de ses prétentions. Il eut ensuite une conférence avec lui dans la ville de Beaucaire, où Alfonse le vint trouver comme le pape retournait en Italie; il ne put encore le faire acquiescer à ses remontrances. Mais le roi de Castille étant rentré dans ses états, et ayant repris les ornemens impériaux qu'il avait quittés, le pontife lui fit porter des menaces si terribles par l'archevêque de Séville, qu'il se rendit enfin, et renonça à l'empire (1). La guerre que

(1) Rain. n. 14, etc.

les Maures renouvelaient avec violence, et la nécessité où le castillan se trouvait, pour la soutenir, de recourir à un décime qu'on ne levait alors qu'avec l'agrément des papes, servit encore mieux que la crainte des censures à le rendre traitable.

Le pape eut ensuite une entrevue à Lausane, avec Rodolfe de Hasbourg, qu'il reconnut pour roi des Romains, et qui promit de conserver les biens et tous les droits de l'église romaine. Il se croisa aussi, à la demande du pape, et avec lui la reine sa femme et presque toute la noblesse, que les deux cours attiraient à leur suite. Grégoire lui-même prétendait aller en personne à cette croisade, et finir ses jours à la Terre-Sainte; mais ce pontife ne devait pas même revoir Rome. De Lausane, il passa dans le Valais, où il donna commission à l'archevêque d'Embrun, de faire en Allemagne le recouvrement des décimes pour la guerre sainte. De Milan, il écrivit à l'évêque de Verdun, pour le recouvrement des mêmes impositions dans les îles Britanniques. Arrivé en Toscane, il tomba dangereusement malade à Arezzo, et mourut le 10.e jour de Janvier 1276. Il fut enterré dans la cathédrale qui était dédiée à saint Donat, et qui fut rebâtie dans le siècle suivant sous l'invocation de Grégoire même, honoré comme saint. On racontait plusieurs miracles opérés à son tombeau où l'on entretient encore jour et nuit une lampe ardente : cependant sa fête n'est célébrée que par le peuple de cette ville, parce qu'il n'a pas été canonisé dans les formes.

On se conforma ponctuellement au décret qu'il avait donné pour le conclave; et au bout de dix jours, on élut Innocent V, qui mourut après cinq mois seulement de pontificat. Adrien V, qu'on lui donna pour successeur après dix-sept jours de vacance, fut encore moins long-temps en place. Il était déjà malade lorsqu'il fut élu, et ses parens ne laissant pas d'applaudir à son élection : Hélas! leur dit-il, un cardinal en santé vaudrait beau-

coup mieux qu'un pape moribond. Il mourut en effet, le 18.e d'Août, sans avoir été consacré, ni même ordonné prêtre. Jean XXI, qui ne lui succéda que le 13 de Septembre, parce que l'on commençait à se soulever contre la loi du conclave, se promettait une vie beaucoup plus longue, et ne craignait point de le dire publiquement. Mais comme il était à Viterbe dans un fort bel appartement qu'il venait de se faire construire, l'édifice entier s'écroula de nuit, et le pape, accablé sous les ruines, mourut après six jours de langueur, le 16 ou le 17 de Mai 1277 (1). Depuis sa mort, malgré toutes les mesures prises contre les lenteurs et les intrigues du conclave, le saint siége demeura vacant plus de huit mois.

L'église reçut alors une grande édification de la personne dont on avait le moins de lieu de l'attendre. Marguerite de Cortone (2), née en Toscane avec ces attraits et cette sensibilité qui couvrent tant de piéges, eut le malheur de porter le goût de la frivolité jusqu'au déréglement des mœurs, et s'abandonna particulièrement à un homme de condition qui l'entretint neuf ans. Un jour qu'il sortait de chez elle, il fut suivi d'une petite chienne qui revint seule, après plusieurs jours, en criant et en tirant Marguerite par sa robe, comme pour l'engager à sortir de la maison. Elle obéit au petit animal; il la précède en courant, en retournant souvent la tête et en revenant sur ses pas, et la conduit enfin à un tas de broussailles, où il s'arrête en poussant des hurlemens lugubres. Marguerite détourne quelques feuillages, et voit l'objet de sa passion sans vie et déjà rongé des vers. Elle tombe presque sans vie elle-même, ne recouvre le sentiment que pour se convaincre, par la vue de ce hideux spectacle, de l'illusion de tous les attachemens mortels, et prend sur le champ la résolution de prévenir au moins la perte éternelle

(1) Papebr. conat. p. 59. (2) Vading. an. 1277. Boll. 22 Febr.

de sa propre personne par une sincère conversion. Elle retourna chez son père, la confusion sur le front, versant des torrens de larmes, la tête et les vêtemens en désordre, et le visage déchiré de ses ongles; mais une impitoyable marâtre que son père avait épousée en secondes noces, la fit chasser avec opprobre, sans nul égard à des témoignages si peu équivoques de repentir. Abandonnée de tout ce qu'elle avait de plus cher, rejetée de la maison paternelle, elle passe dans le jardin, et s'abat sous un figuier, où l'esprit tentateur ne manqua pas de lui représenter les ressources qui lui restaient dans sa beauté rare, et lui suggéra que la situation où elle se trouvait portait avec elle son excuse. Fidèle à la première impression de la grâce, elle eut recours à Dieu, qu'elle pria d'être son époux, son père et son guide.

Le Seigneur lui inspira d'aller à Cortone, dont elle a retenu le nom, et de se mettre sous la conduite des frères mineurs; ce qu'elle exécuta sur le champ, demandant avec larmes l'habit du tiers-ordre consacré à la pénitence. Mais les supérieurs la voyant encore fort jeune et douée de toutes les grâces de son âge, ils l'éprouvèrent long-temps, dans la crainte que sa conversion ne fût pas solide. Elle retourna dans cet intervalle à Laviane, qui était le lieu de sa naissance; et là, un dimanche pendant la messe, en présence de tout le peuple, elle mit sa ceinture autour de son cou, et se jeta aux pieds d'une dame vertueuse nommée Manentisse, demandant miséricorde, et versant un fleuve de larmes auxquelles tous les assistans mêlèrent les leurs. Elle en usa souvent de la sorte, non-seulement avec les personnes pieuses, mais avec les plus grands pécheurs, à qui elle demandait, en frissonnant d'effroi, s'ils pensaient que Dieu lui ferait grâce. Lors même qu'au bout de trois ans elle eut été admise dans le tiers-ordre de saint François par le gardien d'Arezzo, elle voulut se faire conduire à Monte-Fulciano, où elle avait donné le plus de

scandale, afin d'y faire une réparation éclatante, et d'y essuyer en esprit de pénitence les mépris qu'elle publiait avoir mérités. Son confesseur jugea qu'il n'était point de motifs valables pour donner en spectacle une pénitente encore douée de toutes les grâces de la jeunesse, et retint les élans d'une humilité qu'il crut indiscrète. Il empêcha de même son zèle excessif de faire le sacrifice cruel de sa beauté, en se coupant avec un rasoir le nez et les lèvres. Elle persévéra vingt ans dans toutes les rigueurs de sa pénitence, qui, depuis la bulle d'Urbain VIII, l'a faite honorer publiquement comme bienheureuse par tout l'ordre de saint François. Sa vie fut écrite, peu après sa mort, par son propre confesseur.

Pendant la vacance du saint siége, l'empereur Michel Paléologue envoya des ambassadeurs au pape Jean, qu'il croyait encore plein de vie (1). Ils étaient chargés de lettres, par lesquelles ce prince annonçait au saint siége, que les évêques de l'église orientale avaient confirmé avec lui tout ce qu'on avait arrêté de leur part au concile de Lyon, soit pour la profession de foi de l'église romaine, soit pour la soumission à sa primauté. Ce qui s'était passé à Constantinople depuis le retour des Grecs qui avaient assisté au concile de Lyon, sur quoi les ambassadeurs devaient s'expliquer de vive voix, confirmait d'une manière bien satisfaisante ce que portaient les lettres impériales.

Le patriarche Joseph, aussi obstiné dans le schisme après le concile qu'auparavant, avait été déposé dans l'assemblée des évêques de sa dépendance. On avait élu en sa place le célèbre Jean Veccus, tant pour sa doctrine, que pour sa longue expérience et son habileté dans les affaires. Il écrivit de son côté au souverain pontife une lettre dont les expressions affectueuses, et bien

(1) Allat. Cons. p. 738. Rain. n. 27.

éloignées du ton compassé des Grecs, nous peint toute la droiture de ses vues et toute son ardeur pour le rétablissement d'une harmonie parfaite entre les deux églises. Nous reconnaissons, dit-il, la primauté du siége apostolique; nous nous rangeons sous son obéissance, et nous promettons de lui conserver, avec les prérogatives que nos prédécesseurs lui attribuaient avant le schisme, les priviléges qui lui ont été accordés par les empereurs. En conséquence de cette primauté, nous confessons que le pape a la plénitude de puissance, et qu'étant plus obligé que personne à défendre la foi, les questions dogmatiques se doivent décider par son jugement. Tous ceux qui se trouvent lésés dans les affaires de juridiction ecclésiastique, peuvent appeler à l'église romaine; toutes les autres lui sont soumises, et tous les prélats lui doivent respect et obéissance. C'est elle qui a confirmé les priviléges des autres églises, et particulièrement des patriarcales. Suit une profession de foi circonstanciée, où il est parlé, selon la croyance des Latins, non-seulement de la procession du Saint-Esprit et de la consécration des azymes, mais de la transsubstantiation, du purgatoire, des suffrages pour les morts, de la pénitence, de la confirmation que les prêtres peuvent donner chez les Grecs, de l'extrême onction pratiquée, dit-il expressément, suivant la doctrine de l'apôtre saint Jacques, du mariage qui peut être réitéré jusqu'à trois fois ou plus, en un mot, de tous les sacremens au nombre de sept (1).

Ainsi s'expliquait avec Rome Jean Veccus; et agissant conséquemment à Constantinople, il excommunia solennellement en concile tous ceux qui ne reconnaissaient pas (ce sont les termes du décret) que la sainte église romaine est la mère et le chef de toutes les autres églises, la maîtresse

(1) V. Pachym. l. 6, c. 17.

qui

qui enseigne la foi orthodoxe, et son pontife le premier pasteur et le père de tous les chrétiens, en quelque rang qu'ils soient, évêques, prêtres ou diacres. Il prononça particulièrement l'excommunication contre les princes schismatiques soumis à l'église de Constantinople, contre les sénateurs, contre tous les grands de quelque condition qu'ils fussent, et nommément contre les despotes d'Epire et d'Etolie, Nicéphore et Jean Ducas, qui s'étaient révoltés contre l'empereur en haine de l'union.

Les ambassadeurs de Paléologue demeurèrent en Italie jusqu'à l'élection d'un nouveau pape, qui se fit à Viterbe le 25 Novembre 1277. Le choix tomba sur Jean Gaétan de la maison des Ursins, cardinal-diacre du titre de Saint-Nicolas, d'où il prit le nom de Nicolas III. Il avait pour le gouvernement des qualités rares, que ternirent quelques défauts, sans les éclipser. Il était si prudent, si réfléchi dans ses réponses, d'un air si imposant, si bien fait de sa personne, et en même temps si modeste, que sans la tache du népotisme que l'on commençait à censurer dans le pontificat, il eût mérité sans réserve le surnom qu'on lui donna d'Accompli. Il ne tarda point à quitter Viterbe pour se rendre à Rome, où il fut sacré, puis couronné solennellement à Saint-Pierre, le jour de saint Etienne 26 de Décembre.

Ce fut de ce pape que prirent leur congé des ambassadeurs géorgiens, envoyés au saint siége, à ce qu'ils assuraient, par le kan des Tartares, dès le pontificat de Jean XXI. Il fit partir avec eux cinq frères mineurs, qu'il revêtit de grands pouvoirs pour les absolutions et les dispenses. Ces missionnaires firent assez de conversions parmi les Tartares voisins de la Hongrie, pour que le pape jugeât à propos d'y établir un évêque. C'est tout ce qu'on sait de cette mission (1).

(1) Rain. an. 1278, n. 17. Nang. chron. 1276.

La même année 1278, le pape Nicolas renvoya les ambassadeurs de l'empereur Michel, et les fit suivre de même par quatre frères mineurs qu'il revêtit de la dignité de légats apostoliques. Il leur donna des instructions secrètes d'une grande sagesse, mais d'une exécution non moins difficile. Ils devaient éviter avec le plus grand soin de donner aucune occasion de rupture, et cependant consommer l'affaire de la réunion d'une manière durable, pénétrer à fond l'intention des Grecs dont on avait toujours quelque défiance, et les amener jusqu'à chanter le symbole, comme les Latins, avec l'addition *Filioque* (1). La docilité des Grecs sur cet article devait être regardée à Rome comme la seule garantie suffisante de leur sincérité, parce que la soumission à la vraie foi, consignée tout nouvellement dans les décrets d'un concile œcuménique, porte encore l'instruction, loin d'être dissimulée, doit être professée avec le plus grand éclat.

Il s'en fallait bien que l'empereur lui-même, s'il en avait la volonté, eût le pouvoir d'amener ses sujets à cette pratique vraiment décisive. Ce qu'il avait fait jusqu'alors, avait déjà tout mis en combustion dans ses états. C'était un corps mourant qui ne pouvait plus supporter les remèdes, ou du moins à qui les traitemens tant soit peu rigoureux ne pouvaient qu'arracher le souffle de vie qui lui restait. Il y avait néanmoins un assez petit nombre de schismatiques instruits, et fondés en principes : mais une multitude d'ignorans et d'enthousiastes, de gens d'intrigues ou d'esclaves de la cupidité, couraient toutes les contrées de la Grèce où l'empereur n'était pas reconnu, savoir, la Morée, l'Achaïe, la Thessalie, la Colchide. Couverts de cilices, débitant des visions et de fausses professies par les villes et les villages, ils s'abusaient les uns les autres, et grossissaient leur

(1) Pachym. l. 5, c. 26.

troupe de jour en jour. La séduction gagna tous les ordres de l'empire, et les plus proches parens de l'empereur, et les généraux même qu'il envoyait contre les rebelles, et tous les souverains subalternes qui, à la prise de Constantinople par les Latins, s'étaient formé de petits états des différentes contrées de la Grèce (1). Ce fut à cette occasion que le prince de Trébizonde prit le titre d'empereur, avec la couronne impériale, et créa de grands officiers, sur le modèle de ceux de Constantinople.

Paléologue si vivement pressé, d'un côté, par tant de factieux schismatiques, de l'autre, par le pape dont il avait un besoin absolu pour se défendre du roi de Sicile, usa de la manœuvre suivante, afin de ne briser à aucun des deux écueils entre lesquels il était resserré. Avant que les légats pussent traiter avec personne, il assembla dans son palais les évêques à la tête du clergé; il leur dit que, malgré tout ce qu'il lui en coûtait pour le rétablissement de la concorde entre les deux églises, des esprits brouillons et de faux zélés faisaient entendre que ce n'était là qu'une paix fausse, et une véritable fourberie pour jouer le pape et le concile; que les légats en conséquence avaient un ordre précis de s'assurer de la foi des Grecs, en exigeant d'eux qu'ils reçussent le même symbole que les Latins; qu'il trouvait cette condition insupportable, mais qu'étant obligé, pour bien des raisons, de ne pas rompre avec Rome, il les priait de la laisser proposer paisiblement aux légats, sans marquer ni opposition ni la moindre émotion; de leur donner au contraire tous les témoignages de déférence, de respect et de cordialité qu'ils pouvaient attendre de gens résolus à satisfaire entièrement le pape; du reste, qu'il leur promettait sur sa tête et sa couronne, de soutenir plutôt la guerre contre le pontife et tous les prin-

(1) Rain. 1277, n. 60; 1278, n. 13. Vading. 1279, n. 2 et 3.

ces latins, que de souffrir qu'on ajoutât un seul ïota au symbole (1).

Cette confidence gagna si bien l'assemblée, que quand les légats firent leur proposition, aucun des Grecs ne marqua la moindre répugnance. Pour mieux convaincre encore les Romains qu'on agissait de bonne foi, l'empereur leur fit voir dans les fers jusqu'à quatre princes de son sang, traités avec la dernière rigueur pour leur attachement au schisme. Leurs intelligences avec les rebelles étaient néanmoins la principale raison de ce traitement, qu'on poussa jusqu'à la cruauté. Michel Paléologue, comme tous les politiques qui veulent se ménager entre deux partis inconciliables, ne manqua point de s'attirer les justes reproches de l'un et de l'autre. Pour éblouir le pape par une déférence des plus inattendues, il fit condamner deux évêques comme schismatiques, et les remit entre les mains des nonces, pour être conduits à Rome, et punis par le jugement du souverain pontife. Ils y allèrent en effet, ils témoignèrent du repentir, et Nicolas enchanté les renvoya absous. On lui écrivit aussi une lettre flatteuse d'excuse, où l'on mit un grand nombre de souscriptions d'évêques qui n'existaient point et n'avaient jamais existé. Dans cette même lettre, par rapport à la doctrine ou à la procession du Saint-Esprit, on entassa de vagues et pompeuses expressions des pères; comme d'écouler, d'être montré et donné, de briller, de rayonner; en un mot, tous les termes les plus propres à éblouir, et à faire oublier celui de *procéder*, qui ne s'y rencontrait nulle part.

Paléologue, d'un autre côté, irrité contre ceux qui l'accusaient de renverser la foi tandis qu'il faisait les plus pénibles efforts pour la rétablir dans son ancienne pureté, se porta aux dernières extrémités contre les schismatiques, sans aucun égard

(1) Pachym. l. 6, c. 15.

au rang, ni à la naissance. Des quatre princes qui étaient dans les fers, Andronic y étant mort, il se fit amener les trois autres, qu'il accabla de reproches et d'injures. Après des interrogatoires réitérés pendant plusieurs jours, Jean Catacusène se rendit; mais Isaac et Manuel demeurant inflexibles, il leur fit perdre la vue. Il fit encore aveugler et mettre à la question plusieurs autres personnes du premier rang, sur le simple soupçon d'aspirer à l'empire, au préjudice de ses enfans. Sa tendresse excessive pour eux, et sa bienfaisance politique à l'égard des délateurs, multiplièrent à l'infini les exécutions, les injustices et les mécontentemens. Il tenait pour maxime, qu'en punissant sur une accusation fausse, il empêcherait qu'on ne fournît matière à de véritables, et par-là il ouvrit toutes les portes à la calomnie et à l'oppression de l'innocence. Il se soutint néanmoins au milieu des périls de tout genre, pendant un règne de vingt-trois ans, par son bonheur, par une sorte d'habileté qui lui était propre, par un esprit fécond en ressources, par son activité et sa célérité à porter d'abord le remède du côté qui pressait davantage: mais il vécut perpétuellement dans les alarmes et les détresses, dans toutes les situations pénibles qui préludent à la dernière catastrophe, et qui en sont peut-être la partie la moins supportable. Rome ne fut pas la dupe des artifices ou des variations de ce prince: mais comme il ne contrevenait pas dans le fond à la confession de foi qui lui avait d'abord été proposée par le saint siége, ni à ce qui avait été statué par le concile de Lyon, on parut se contenter de l'essence des choses, et l'on ne revint plus pour le moment à l'addition du symbole. Nicolas III fit même alliance avec Michel contre le roi de Sicile, parce que ce prince, le plus adroit, le plus vaillant, et jusque-là le plus heureux guerrier de son temps, avait rendu sa puissance formidable à toute l'Italie. Un autre motif de cette fausse démarche, selon différens

historiens (1), ce fut la hauteur ironique avec laquelle le roi avait refusé de marier un prince de son sang à une nièce du pape, qui étant de l'illustre maison des Ursins, croyait pouvoir aspirer à une alliance auguste. A la proposition qu'on lui en fit de la part de Nicolas, Charles, suivant le Florentin Malespini (2), fit cette réponse : Quoiqu'il ait la chaussure rouge, son sang n'est pas digne de se mêler au nôtre.

Tant d'intérêts publics et privés n'empêchèrent point le pape Nicolas de prendre en une considération toute particulière les affaires de l'ordre des frères mineurs, pour lesquels il avait une affection née, pour ainsi dire, avec lui. Etant encore dans la première enfance, il fut présenté à saint François par son père, qui était du tiers-ordre, et le saint prédit, que, sans prendre l'habit de François, il serait le défenseur de son ordre, puis le maître du monde. Il était en effet cardinal protecteur de l'ordre de saint François quand il fut élu pape. Les soins du gouvernement général de l'église ne lui permettant plus de donner à son premier office toute l'attention convenable, il le commit à son neveu le cardinal Matthieu Rosso des Ursins, en lui disant : Mon cher fils, je vous ai fait bien des grâces; mais voici la plus grande et la plus propre à vous ouvrir la porte du ciel, puisque vous aurez part aux prières et aux œuvres d'un nombre infini de saints. En vous confiant la protection des frères mineurs, je vous donne ce que j'ai de plus cher et de plus précieux. Tirant ensuite l'anneau de son doigt, et l'arrosant de larmes de tendresse, il le donna au nouveau protecteur, comme une marque honorable de cette dignité, et un puissant motif de la remplir avec affection.

Cependant la règle et la vie des religieux de saint François trouvaient bien des censeurs qui la traitaient d'impraticable, de dangereuse même et d'il-

(1) Ricordan. Blond. Naucler. Villan. (2) C. 214.

licite. Il est vrai que de faux zélés d'entre les frères, sous ombre de réforme et d'une plus grande perfection, s'étaient portés à des excès déraisonnables, avec des subtilités qui allaient jusqu'à la chimère, et avec une obstination qui dégénérait en schisme : mais le corps de l'ordre s'en tenait à la règle, telle qu'elle avait été conçue par le saint fondateur et approuvée par l'église. Afin d'établir une distinction précise et authentique entre des conceptions si différentes, Nicolas III, avec deux cardinaux de l'ordre, le général et quelques provinciaux, travailla pendant deux mois à donner une juste notion de cet institut. Parut enfin la bulle fameuse *Exiit qui seminat*, où l'on résout fort au long les objections faites contre la règle de saint François (1). Une bonne partie de cette constitution ne contient que les réponses données autrefois par saint Bonaventure dans son apologie des pauvres. Ce qu'elle a de plus particulier, est la renonciation à toute espèce de propriété, de la part des frères mineurs. Le pape déclare que la propriété des ustensiles, des livres, de tous les meubles dont ils peuvent avoir l'usufruit, appartient à l'église romaine; qu'à elle appartient aussi le domaine des lieux achetés avec les aumônes, ou qui leur sont laissés en nature, sans aucune réserve de la part des donateurs. Quant aux emplacemens et aux maisons qui leur sont donnés pour leur résidence, on ajoute qu'ils n'y demeureront qu'autant que le donateur persistera dans la même volonté, et que s'il en change, ils les quitteront, sans que l'église romaine y retienne aucun droit; que pour les choses qui se consument par l'usage, le renoncement à toute propriété ne les oblige point à se départir de ce simple usage, qui est de nécessité absolue pour subsister; qu'au reste ils n'auront, même en usage, que le simple nécessaire, non-seulement sans superfluité, mais encore sans abondance. On confirma aussi le point de la

(1) C. 3, de vers. sign. in sext.

règle de saint François, qui défendait à ses religieux de prêcher malgré l'évêque diocésain : ce que nous voulons, dit le pape, qu'ils observent à la lettre, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par le saint siége.

C'était là la pierre d'achoppement, entre les prélats et les frères tant mineurs que majeurs ou dominicains, qu'on trouve ainsi nommés dans l'assemblée d'évêques qui se tint quatre ans après à Paris. Les prélats assemblés au nombre de vingt-quatre dans le palais épiscopal, y firent appeler, des écoles diverses, les docteurs, les bacheliers, tous les étudians de chaque faculté, et les principaux religieux des différens ordres. Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, adressant la parole aux membres de l'université, s'exprima ainsi : Vous serez ce que nous sommes, et je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui de prélat parmi nous qui ne soit tiré de cet illustre corps. C'est pourquoi, au nom de tous les évêques du royaume dont nous avons le pouvoir par écrit, après avoir employé sans succès la médiation des seigneurs et du roi lui-même, nous vous portons nos plaintes contre les frères majeurs et mineurs, qui usurpent la conduite du troupeau confié à nos soins, prêchant et confessant malgré nous dans tous les diocèses, et disant qu'ils ont à cet effet des priviléges de plusieurs papes. Afin donc que vous voyez ce qu'ils contiennent, on va vous les lire. On les lut en effet, puis le décret du quatrième concile de Latran touchant la confession annuelle, auquel on les croyait contraires. Ensuite Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, soutint que ces concessions n'avaient pas dérogé au décret du concile, et que les frères ne pouvaient administrer la pénitence sans la permission des évêques et des curés.

Les frères présens ne dirent pas un mot pour contredire les prélats : mais dès les premiers jours de fête, des prédicateurs franciscains et dominicains montèrent en chaire, et s'élevèrent haute-

ment contre les prétentions des prélats. Dans le cours du même mois, le samedi vingtième de Décembre, il y eut une nouvelle assemblée des évêques, et une convocation nouvelle de l'université. Guillaume d'Amiens reprit la parole, réfuta ce qu'avaient avancé les prédicateurs, et cita des lettres de Rome, écrites par les premiers personnages de cette cour. Elles répondaient de la disposition du pape à révoquer enfin les priviléges excessifs des religieux mendians, ou du moins à les expliquer d'une manière qui ne troublât plus l'ordre de la hiérarchie. C'était Martin IV qui occupait alors la chaire de saint Pierre, où, après six mois de vacance et beaucoup de tumulte, il avait succédé au pape Nicolas le 22 Février 1281. Il était français, né en Touraine de l'illustre maison de Brion, trésorier de Saint-Martin de Tours, dont il prit le nom au lieu de celui de Simon qu'il avait reçu au baptême, et cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile. Quoiqu'il ne soit que le second pape de ce nom, on le nomme Martin IV, apparemment parce qu'on a confondu les deux Marins avec les Martins (1). Deux ans après son élection, il donna une bulle qui apposa cette clause au pouvoir de prêcher et de confesser qu'il confirmait aux frères mineurs : Nous voulons que ceux qui se confessent à ces frères, soient tenus cependant de se confesser à leurs curés une fois l'an, suivant l'ordonnance du concile : les frères eux-mêmes doivent les y exhorter avec soin et d'une manière efficace (2).

Ce ne fut pas dans cette seule matière que Martin IV ne s'astreignit point à suivre ponctuellement les traces de son prédécesseur Nicolas. Celui-ci, au moins depuis quelque temps, s'était montré contraire en toute chose au roi de Sicile Charles d'Anjou ; il avait poussé les procédés injurieux jusqu'à lui ôter le titre de sénateur, c'est-à-dire, de chef

(1) Duchêne, hist. Card. Franc. t. 2, p. 283.

(2) Tom. XI, Conc. p. 1144.

du sénat de Rome, que lui avait donné Clément IV. Martin se fit d'abord conférer à lui-même cette dignité par les sénateurs et le peuple romain, et quelque temps après il la rendit au roi Charles. Jusqu'ici on ne peut qu'applaudir à ce pontife d'avoir ainsi blâmé par les œuvres les petitesses de la vanité ou du ressentiment de son prédécesseur. Il est plus difficile de justifier son changement de conduite à l'égard de l'empereur d'Orient. La justice rendue à Charles d'Anjou est-elle allée jusqu'à la partialité, jusqu'à une injuste et coupable dureté envers Michel Paléologue son rival ? C'est ce qu'on doit laisser au jugement de celui qui pénètre seul dans les intentions et les replis les plus secrets des cœurs ; c'est ce qu'on ne saurait même présumer raisonnablement d'un homme assez vertueux pour avoir refusé d'être pape, comme le fit Martin IV, qui résista à son élection jusqu'à faire déchirer son manteau, quand on voulut le lui enlever pour le revêtir de la chappe : preuve non suspecte et démonstrative toute seule d'une ame parfaitement saine, d'une vertu à toute épreuve. Mais peut-être que cette ame forte excéda par cet endroit-là même, et que sa fermeté fut poussée jusqu'à la roideur et à l'oubli du ménagement. Nouvelle matière au doute, et par conséquent raison nouvelle de suspendre notre jugement. Il est à présumer d'ailleurs qu'il nous manque bien des connaissances qu'eut de son temps le pape Martin, et qui purent motiver sagement sa rigueur à l'égard de Paléologue.

Quoi qu'il en soit, dès son entrée au pontificat, il témoigna hautement son attachement pour le roi de Sicile, et se laissa persuader que la réunion des Grecs n'était qu'une illusion. A la sollicitation de ce prince, il se résolut à excommunier l'empereur de Constantinople dans les circonstances même les plus mal choisies (1). A la première nouvelle de la promotion de Martin, Michel Paléologue lui avait

(1) Rain. an. 1281, n. 26.

envoyé deux métropolitains, Léon d'Héraclée et Théophane de Nicée, pour le reconnaître en qualité de souverain pontife, et lui rendre la même obéissance qu'aux papes ses prédécesseurs (1). Ils allèrent trouver Martin à Orviète, où l'on venait de conclure un traité bien différent de celui du pape Nicolas, qui s'était ligué peu auparavant avec l'empereur Paléologue et le roi Pierre d'Aragon contre Charles roi de Sicile (2). On avait au contraire fait une ligue contre Paléologue avec Charles son gendre, Philippe, empereur titulaire de Constantinople et les Vénitiens. Les ambassadeurs de Paléologue furent très-mal reçus. On leur répondit que l'union qu'ils faisaient tant valoir n'était suivie d'aucun effet pour la religion; que l'église ne pouvait qu'abhorrer les supplices employés par leur maître, soit à satisfaire sa vengeance, soit à soutenir les intérêts de son ambition, soit plutôt encore à couvrir sa mauvaise foi et à se faire croire ennemi du schisme, tandis qu'il en était le fauteur (3). Sans leur rien articuler de plus particulier, le jour de la dédicace de saint Pierre de Rome, on prononça une sentence d'excommunication contre Michel Paléologue, soi-disant empereur des Grecs, avec défense à tous rois, princes, seigneurs, villes et communautés, de faire avec lui, tant qu'il serait sous l'anathème, aucune société ou confédération. Incontinent après, on renvoya les ambassadeurs sans leur avoir rendu aucun des honneurs accoutumés.

Léon d'Héraclée mourut en route : Théophane de Nicée étant arrivé à Constantinople et rendant à l'empereur un compte fidèle de ce qui s'était passé, ce prince pouvait à peine se persuader ce qu'il entendait. Outré de dépit et d'indignation, il voulut d'abord rompre à jamais avec les Latins, et remettre les choses dans l'état où elles étaient

(1) Pachym. l. 1, c. 30, 31.
(2) Nang. Contin. an. 1281.
(3) Bullar. Mart. IV, Const.

avant lui ; mais usant bientôt de réflexion, il craignit de se montrer contraire à lui-même, et de donner lieu à ses propres sujets, déjà si aigris contre lui, de l'accuser d'avoir fait un jeu de la religion. Ainsi les choses demeurèrent sur le pied où elles avaient été mises au dernier concile général. Il se contenta d'empêcher qu'on ne nommât le pape Martin dans les prières. Il prétendait par-là donner à entendre, que ce n'était qu'avec ce pape personnellement qu'il rompait pour des causes temporelles, et non pas avec le saint siége, dans la communion duquel il demeura jusqu'à la fin de ses jours. On croit même avec raison, qu'après quelques écarts d'emportement, sa persévérance fut irréprochable de tout point. Sans trop s'inquiéter d'une excommunication qui confondait les effets temporels avec les spirituels, il se mit néanmoins en garde contre les premiers, et se hâta de consommer le traité d'alliance qu'il avait entamé avec le roi d'Aragon, du vivant du pape Nicolas (1). C'était Jean, seigneur de l'île de Procide près de Naples et grand ennemi de Charles d'Anjou, qui avait ourdi cette trame, dès l'année 1279 (2). Cet intrigant Italien était allé, déguisé en cordelier, à Constantinople, à la cour d'Aragon et à celle de Rome. Il avait persuadé aux deux princes d'armer, et au pontife défunt, d'abandonner à Pierre III, roi d'Aragon, la conquête du royaume de Sicile, sur lequel ce monarque avait des prétentions, du chef de sa femme Constance, fille de Mainfroi. Paléologue, menacé par le nouveau pape, renvoya promptement en Aragon Jean de Procide, qui porta par avance trente mille onces d'or, pour aider le roi à faire un puissant armement par mer. Afin de lever les ombrages que cette flotte ne manqua point de donner au pape Martin, Pierre publia qu'il marchait contre les infidèles.

(1) Greg. l. v. Pachym. lib. VI, c. 31, 32.

(2) Vilan. l. VII, c. 57.

Mais avant son départ, Jean de Procide retourna dans la Sicile, qu'il parcourut encore sous son habit de cordelier, soufflant l'esprit de rebellion parmi les peuples, et animant les seigneurs, déjà fort aliénés par la dureté du roi Charles et la fierté des Français. Tout ayant été conduit avec un secret impénétrable, et la partie se trouvant bien liée, on convint de faire tout à coup main-basse sur les Français. Le premier coup des vêpres, dit-on, fut donné pour signal de cette exécution effroyable. Tous les seigneurs et les chefs de la conjuration se rendirent à Palerme, comme pour y célébrer la fête de Pâque, qui cette année 1282 était le vingt-neuvième de Mars. Le lundi trentième, tous les habitans, hommes et femmes, allèrent à Montréal, éloigné d'une lieue, pour prendre part aux réjouissances qui en Italie sur-tout accompagnaient ces cérémonies. Les Français pleins de sécurité, et en assez petit nombre parce que la plupart étaient déjà partis pour l'expédition de la Grèce, accompagnèrent à Montréal le reste des citoyens.

Un Français prit quelque licence avec une Sicilienne. Elle se mit à crier. Le peuple était déjà échauffé par les gens des seigneurs du pays. Tout le monde accourut en foule. Il y eut d'abord un combat tumultueux, et sans qu'il y parût de dessein. Mais les Siciliens s'armant de toute part, et criant avec fureur, *périssent les Français !* on se jeta sur le justicier du roi Charles, qui fut massacré sur le champ. Après quoi, tous les Français, non-seulement à Montréal, mais dans Palerme, dans toutes les maisons, dans toutes les églises, furent égorgés sans exception et sans miséricorde, sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition. On immola jusqu'aux enfans qui n'avaient pas encore vu le jour, et qu'on arrachait du sein de leurs mères, pour leur donner la mort avant qu'ils fussent nés. Après l'exécution de Palerme, les seigneurs coururent à leurs terres, pour faire par-tout la même boucherie. L'acharnement et la rage étaient tels, que toutes

sortes de personnes, ecclésiastiques et laïques, prêtres et moines de tous les ordres, se disputèrent la gloire de cet affreux patriotisme, en immolant leurs propres confrères. Enfin, dans toute l'étendue de l'île, il ne resta qu'un seul Français en vie, nommé Guillaume de Porcelets. Touchés de la probité singulière que ce noble provençal avait montrée constamment dans le gouvernement d'une place, les Siciliens le renvoyèrent sain et sauf dans sa patrie. On a donné à ce massacre le nom de *vêpres siciliennes*.

La nouvelle en fut portée avec diligence au roi d'Aragon. Il avait suivi avec sa flotte l'artisan de cette horrible trame, Jean de Procide, en feignant de cingler vers la côte d'Afrique. Quand la route de la Sicile lui eut été aplanie par ces torrens de sang français, il leva aussitôt le siége simulé qu'il avait mis devant une place barbaresque, alla débarquer à Trapani, d'où il passa rapidement à Palerme. Il y fut couronné le 2 de Septembre 1282, non par l'archevêque du lieu, selon la coutume, parce que ce prélat s'était retiré auprès du pape, mais par l'évêque de la petite ville de Céfalou.

Le roi Charles était venu cependant réclamer la protection du souverain pontife, qui regarda la cause de ce prince comme celle de l'église, et particulièrement du saint siége, dont la Sicile était un fief. Il excommunia de nouveau Michel Paléologue, comme complice d'une atrocité si perfide, puis le roi d'Aragon, et les déclara privés l'un et l'autre de leurs couronnes, si dans un terme qu'il leur assigna, ils ne venaient implorer la clémence du saint siége, et satisfaire pleinement le roi Charles. Ou l'empereur avant son trépas n'eut point connaissance de ce nouvel anathème, ou il n'en fit pas plus d'état que de celui qui avait été lancé en premier lieu contre lui seul, et renouvelé plusieurs fois depuis; car il ne changea rien dans sa conduite personnelle par rapport à la réunion des deux églises : jusqu'à sa mort, qui arriva le 11 Décembre

de cette année 1282, il parut toujours également ferme dans l'union qu'il avait rétablie. Les schismatiques eux-mêmes, par les œuvres aussi-bien que par les paroles, ont rendu à sa persévérance un témoignage sans réplique. Andronic II, son fils et son successeur, qui lui avait marqué un amour et un respect constant, et qui lui cacha toujours son attachement au schisme, ne voulut pas qu'il fût honoré de la sépulture des empereurs; et cela uniquement, dit un écrivain de son parti (1), parce qu'il avait abandonné la véritable doctrine de l'église, pour embrasser celle des Latins; c'est-à-dire que les Grecs, quoique grands admirateurs de son mérite, l'ont traité après sa mort comme un déserteur de la religion de ses pères.

Au terme assigné par le pape, le roi d'Aragon, comme on s'y attendait bien, n'ayant pas satisfait, et la sentence d'anathème étant dès-là réputée définitive, Martin IV déclara, le premier Avril 1283, que la guerre de Charles d'Anjou contre ce monarque était la cause de Dieu (2). En conséquence, il ordonna la croisade contre le roi Pierre, et fit publier de toute part que tous les fidèles qui prendraient les armes à ce sujet et mourraient dans le combat, jouiraient de la même indulgence que ceux qui passaient au secours de la Terre-Sainte. Le roi de France, Philippe le Hardi, envoya des forces considérables en Pouille, au secours du roi Charles son oncle. Il était d'autant plus animé, qu'il se voyait joué personnellement par l'Aragonais perfide, qui, après avoir tiré de France un gros argent, sous prétexte de secourir les saints lieux, s'en était servi pour détrôner le roi de Sicile. Un jeu nouveau tira le fourbe expert du nouvel embarras où il se trouvait. Comme il connaissait la franchise et le courage de Charles d'Anjou, il lui fit proposer d'épargner le sang des peuples, et de vider leur différent personnel par un combat singulier. Il alla

(1) Greg. l. 5. (2) Rain. an. 1283, n. 2.

jusqu'à marquer le jour du combat, premier de Juin, et pour champ de bataille, la plaine de Bordeaux, terre neutre à leur égard, comme appartenant au roi d'Angleterre. Le pape, informé de ce défi, ne manqua point de s'y opposer, comme à un duel défendu par les lois de l'église; mais la précaution n'était pas nécessaire contre la rodomontade aragonaise. En vain le roi Charles, qui croyait son honneur engagé, se trouva au rendez-vous, malgré toutes les remontrances et les défenses du souverain pontife : Pierre ne parut point, et n'eut rien de mieux à donner pour excuse, que le risque particulier qu'il aurait couru à cause du nombreux cortége du roi Philippe, venu à Bordeaux en qualité de témoin du combat (1).

Le pape Martin fulmina de nouveau, et plus terriblement que jamais, contre le roi Pierre. La bulle était conçue en ces termes (2) : Pierre, roi d'Aragon, et les Siciliens rebelles n'ayant eu égard, ni à nos monitions, ni à nos menaces; afin qu'elles ne soient pas un objet de mépris en demeurant sans exécution, de l'avis de nos frères les cardinaux, nous privons ce prince du royaume d'Aragon, de ses autres terres et de la dignité royale, et nous exposons ses états à être occupés par des catholiques, selon que le saint siége en disposera. Nous déclarons ses sujets entièrement absous de leur serment de fidélité; nous lui défendons de se mêler en rien du gouvernement de ses domaines, et à toutes personnes, de quelque condition qu'elles soient, ecclésiastiques ou séculières, de le favoriser dans ce dessein, de le reconnaître pour roi, de lui obéir et de lui rendre aucun devoir. Le pontife envoya peu après en France le cardinal Jean Cholet qui en était natif, et lui commit le pouvoir de donner à un fils du roi Philippe, pour lui et pour ses descendans à perpétuité, tant le royaume d'Aragon que le comté de Barcelone, dont les papes pré-

(1) Duchêne, t. v, p. 541. (2) Rain. n. 15.

tendaient

tendaient avoir la pleine disposition en conséquence du tribut auquel le roi Pierre II s'était engagé pour toujours envers le saint siége. Philippe le Hardi, au nom de Charles, le second de ses fils, accepta la donation, à laquelle fut encore ajouté le royaume de Valence. Le légat prêcha la croisade contre Pierre; Philippe prit la croix, et le pape lui accorda pour cette expédition la décime des revenus ecclésiastiques, même sur plusieurs diocèses hors de ses états. Tel était l'empire du préjugé et l'inconsidération presque générale, dans une matière où il ne nous reste plus qu'un doute aujourd'hui, savoir, si ce sont ces entreprises des papes sur les empires, ou la connivence des souverains même à les autoriser tour à tour, qui doit le plus nous étonner.

Malgré toutes les foudres de Rome, le roi Pierre conserva, et ses états d'Aragon, et le royaume de Sicile. Il fit encore insulter Naples, qui restait à Charles d'Anjou, sous le commandement du prince de Salerne son fils, tandis que lui-même se trouvait en France. Ce jeune prince, malgré les ordres exprès du roi son père, ne put contenir son ardeur: il monta sur les galères, et marcha contre l'amiral d'Aragon, qui le prit et l'emmena prisonnier en Sicile, ce qui porta le chagrin du roi Charles à son comble, et lui causa la mort le 7 Janvier de l'année 1285. Le roi d'Aragon ne tint pas plus de compte des censures que des menaces du pape Martin. Il rejeta le jugement de ce pontife, et en appela à un pape non suspect : à quoi parut consentir tout le clergé de ses états, puique les évêques et les religieux même de tous les ordres, aussi-bien que les laïques, n'observèrent en rien l'interdit. Quant aux ordres du pontife en matière temporelle, il en fit si peu de cas, qu'en dérision de la défense qu'il en avait reçue de prendre le titre de roi d'Aragon, il se qualifia chevalier aragonais, père de deux rois et souverain des mers. Il transmit en effet à ses fils ses deux royaumes,

celui d'Aragon à Alfonse son fils aîné, et à Jacques, son second fils, celui de Sicile. Le pape Martin mourut la même année que Charles d'Anjou, le 25.e jour de Mars, sans avoir rien exécuté de ses grands projets, ni sur l'Aragon, ni même sur la Sicile.

Dès le commencement du pontificat d'Honorius IV, auparavant Jacques Savelli, cardinal-diacre et Romain de naissance, qui fut élu pape le 2.e d'Avril suivant, le roi Philippe le Hardi et le cardinal-légat Jean Cholet marchèrent à la conquête du royaume d'Aragon. Les Français, croisés comme s'ils se fussent avancés contre les Maures, parurent au contraire tout semblables à ces infidèles, dans la Catalogne où ils pénétrèrent. Ils prodiguaient le sang jusque dans les églises; ils les profanaient d'une manière infame; ils violaient jusqu'aux religieuses. Les livres et les ornemens ecclésiastiques, les croix, les images, les vases sacrés devenaient la matière du pillage, d'un trafic et d'un jeu sacrilége. Ils emportaient les cloches, ou se divertissaient à les briser. Cependant ils marquaient pour la croisade une telle dévotion, que les valets de l'armée et tous ceux qui n'avaient ni flèches ni autres armes, prenaient des pierres, et disaient en les jetant : Je combats contre Pierre d'Aragon, pour gagner l'indulgence. Des maladies affreuses qui emportèrent une grande partie des troupes et de leurs chefs, furent regardées comme une punition divine de ces forfaits. Il fallut abandonner la partie, après la prise de la seule ville de Gironne. Le roi Philippe, attaqué lui-même de la contagion, et porté à bras sur un lit, put à peine gagner Perpignan, où il mourut à l'âge de quarante ans, un dimanche 23 Septembre. Son fils aîné, qui n'en avait que dix-sept, lui succéda sous le nom de Philippe IV ou Philippe le Bel. Quelques semaines après le monarque français, le roi Pierre d'Aragon mourut à quarante-six ans, le 11 de Novembre, jour de saint Martin.

Pendant ces troubles et ces désordres des deux

Hespéries, une révolution plus triste encore aux yeux de la religion s'opérait dans l'église orientale. L'empereur Andronic II qui en fut l'auteur ou l'instrument, était alors un jeune prince d'environ vingt-quatre ans, à l'affabilité près et à la dignité de la figure, différent en tout de l'empereur son père. Andronic avait sur-tout les défauts opposés au génie de Michel, un esprit léger, une ame dépourvue de toute élévation, une faiblesse pitoyable, une dévotion imbécille qui allait jusqu'à la superstition et au ridicule. La première chose qu'il fit en montant sur le trône, ce fut de s'abandonner à la conduite de la princesse Eulogie sa tante, autre tête mal-saine, vraie dévote de secte, et toujours l'arc-boutant du schisme, malgré le bannissement où l'avait réduite l'empereur son frère. Elle leurra sur-tout l'imbécillité de son neveu, en affectant de pleurer d'une manière inconsolable sur le sort de l'empereur défunt; parce qu'étant mort, disait-elle, dans l'hérésie des Latins, il avait indubitablement encouru la damnation éternelle (1). Elle fut secondée par Théodore Musalon, grand chancelier et grand fourbe, qui ayant toujours été schismatique opiniâtre dans l'ame, et catholique simulé sous le dernier règne, fit tout ce qu'on peut attendre de la lâcheté, et du fantôme de religion qui flotte ainsi à tout vent de fortune. Livré à ces deux guides, Andronic commença par demander et subir la pénitence publique, pour avoir souscrit à la réunion avec les Latins. Ce coup de théâtre fut un signal donné à tout schismatique contenu par l'effroi, pour se déclarer avec insolence, et à ceux qui avaient abjuré le schisme, pour y rentrer, comme leur nouvel empereur, par la voie de l'absolution.

En même temps, on obligea le patriarche Veccus à se retirer dans un monastère, et l'on remit sur la chaire patriarcale le faible Joseph, dont la dé-

(1) Pachym. in Andron. l. 1, c. 3.

crépitude avait éteint la dernière étincelle de vigueur. Il se laissa conduire aveuglément par d'inquiets zélateurs, et sur-tout par des moines, dont les extravagances autant que les violences ont été condamnées par les écrivains même attachés au schisme (1). Ces solitaires sordides se signalaient principalement dans le trafic des grâces de réconciliation, qu'ils détaillaient en marchands habiles, afin d'en tirer davantage. Ils faisaient payer, comme à la taxe, tant pour l'entrée de l'église, tant pour assister au chant des pseaumes, tant pour participer au pain bénit, et beaucoup plus pour être admis à la communion. Enfin, par contrainte ou par induction, presque tous les Grecs se retrouvèrent en peu de temps tels qu'ils avaient été avant le dernier règne.

Il n'y eut guère que le célèbre Jean Veccus et ses deux savans archidiacres Constantin Meletiniotes et George Metochyte avec Manuel Calacas, qui demeurèrent inébranlables dans la profession de la vraie foi. Le patriarche et les archidiacres furent traînés d'exil en exil, et moururent enfin de misère, après que l'empereur eut fait bien de vains efforts pour les gagner. Il osa faire comparaître Veccus dans plusieurs conciles, mais les plus doctes schismatiques, au lieu de le convaincre, furent honteusement confondus (2). Cependant le pieux et savant Veccus, ainsi que ses deux disciples, voulant laisser après lui des monumens qui déposassent à jamais contre l'inconstance et l'irréligion de son peuple, composa plusieurs écrits rayonnans des traits les plus lumineux de la vérité, et consigna dans son testament un témoignage tout particulier en faveur de la doctrine catholique sur l'article du Saint-Esprit. Manuel Calacas, dès le commencement de cette persécution, eut le courage de publier contre les erreurs des Grecs, quatre livres si prisés par le

(1) Pachym. ibid. Gregor. l. 6.

(2) Pachym. l. VII, c. 7, etc.

souverain pontife, qu'il les fit aussitôt traduire en latin (1).

Il s'en fallut bien que Grégoire de Chypre, si vif pour l'union du temps de l'empereur Michel, fit un usage pareil, tant de ses talens que de l'avantage particulier qu'il avait eu de naître sous la domination des Latins, et d'avoir appris leur doctrine dès l'enfance, dans l'île dont il porte le nom. Il se prêta si à propos au temps, et accommoda si bien sa religion à celle de son nouveau maître, que le patriarche Joseph étant mort, et Veccus demeurant toujours banni, Andronic fit conférer cette dignité à l'apostat, qui parut avoir honte de lui-même, et changea son nom de George en celui de Grégoire. Toutefois, comme il était vanté pour son esprit, pour son éloquence, et spécialement pour la pureté de la langue grecque qu'il avait rétablie après un long oubli des anciens modèles, il eut la présomption d'écrire non-seulement contre les catholiques disgraciés, mais contre plusieurs autres savans qui étaient en faveur (2). Ils lui montrèrent que l'élégance de la diction n'est qu'un talent bien mince, par rapport aux connaissances requises pour traiter les saintes profondeurs de nos mystères. Ils relevèrent dans ses écrits, des erreurs, des héresies formelles et de vrais blasphèmes. On le poussa si vivement et avec tant de persévérance, qu'accablé de chagrin, il fut réduit à descendre du siége acquis au prix de sa conscience et de son honneur, et à se renfermer dans un monastère pour le reste de ses jours.

L'imprudent Andronic, qui s'était promis d'illustrer son règne en donnant une activité nouvelle à l'esprit inquiet du schisme et des factions, en vit résulter un bouleversement général dans son église et dans son empire. Au lieu d'un schisme, il s'en forma quatre entre les Grecs, exclusivement

(1) Allat. de perpet. Consens. l. 2, c. 15 et 18. (2) Greg. l. 6.

ment attachés à autant de patriarches qu'ils prétendaient avoir été mal déposés, et qui n'avaient pas moins d'aversion les uns des autres, que des Latins (1). Ce faible prince se laissait entraîner, tantôt dans un parti, tantôt dans le parti opposé; et voulant tout accommoder, sans avoir ni l'habileté, ni l'autorité nécessaire, il devenait tour à tour le jouet de chaque faction. Son empire essuya des secousses et des revers dont il fut si violemment ébranlé, qu'il ne sortit plus de cet état chancelant, et ne parut qu'attendre le moment de sa chute irrémédiable. Battu constamment et de tous les côtés, en Occident par ses sujets rebelles, par les Tartares, les Scythes, les Français, les Génois, les Pisans, les Vénitiens; en Orient, par les sultans des Arabes et des Turcs qui y firent des ravages effroyables; sur mer, par des essaims de pirates, outre les flottes de tout pavillon légitime; chaque jour on lui annonçait la perte de quelque ville, de quelque île, de quelque province. Enfin sa politique, aussi bornée que son savoir militaire, rendit tous ses maux extrêmes.

Ce fut sous ce règne méprisable, que la monarchie des sultans d'Icône ayant fini par les dissentions et les guerres civiles, loin de profiter d'une occasion si favorable, il souffrit qu'après la mort du dernier sultan Seljoucide, Gaiateddin-Masoud, tué en bataille rangée par ses propres sujets, Othman fils d'Ortogrul, petit-fils de Soliman et père d'Orcan, noms si funestes à Constantinople, posât les fondemens redoutables de la puissance ottomane. L'audacieux Othman, venu des bords de l'Euphrate tenter fortune auprès du dernier sultan d'Icône, qui le fit émir d'une petite province vers les montagnes d'Arménie, se rendit indépendant après la mort de son maître, à l'exemple des autres émirs au nombre de dix. Par la persuasion ou par la force des armes, il les soumit

(1) Pachym. in Andron.

tous à ses lois. Dès-lors, il enleva aux Grecs les meilleures villes de l'Asie-mineure, en particulier Prusse en Bithynie dont il fit sa capitale, et où il commença d'élever cet énorme colosse qui dans la suite écrasa la nouvelle Rome. Ce fut vers la première année du treizième siècle qu'il prit, le premier de sa race, le titre de sultan (1). Cette nouvelle dynastie des Turcs eut toute facilité contre les Grecs, durant leur rupture avec les Latins. On ne voit pas que le pape Honorius, pendant son pontificat qui fut de deux ans et un jour, se soit occupé du soin de ces affaires.

Depuis sa mort, arrivée le 3 Avril 1287, le le saint siége vaqua plus de dix mois, à cause d'une épidémie cruelle qui enleva plusieurs cardinaux, et qui obligea les autres à se séparer. Enfin, le 15 Février 1288, ils élurent d'une voix unanime, et du premier scrutin, le savant Jérome d'Ascoli, de l'ordre des frères mineurs, déjà cardinal-évêque de Palestrine, et illustré par des légations importantes. Il renonça deux fois à son élection, et n'y consentit qu'au bout de sept jours. On lui donna le nom d'Honorius IV. C'est le premier religieux de saint François qui ait été fait pape.

Dès la première année de son pontificat, il commit aux religieux de son ordre l'office d'inquisiteur en plusieurs provinces, particulièrement dans le comté Venaissin, possédé enfin par l'église romaine, qui avait prétendu à ce domaine dès le temps d'Urbain II. Quelque temps après, l'inquisition fut mise en vigueur à Venise par le même pontife, avec l'agrément de la république, qui alla jusqu'à établir un trésorier chargé de fournir l'argent nécessaire pour la poursuite des hérétiques : mais cet officier percevait le produit de tous les actes de ce tribunal, érigé dans cette ville avant le pontificat de Nicolas IV ; puisque la constitution donnée à ce sujet par ce pontife, quoique

(1) Id. l. 3, c. 8. Ann. Turc. Caliond.

la plus ancienne que l'on connaisse, suppose néanmoins l'inquisition déjà établie à Venise (1). Dans la même année 1289, le pape Honorius érigea en université l'école de Montpellier, déjà célèbre pour la médecine et la jurisprudence. Cependant, quoiqu'il autorise à y enseigner et étudier en toute faculté licite, il ne permet de donner la licence et le titre de docteur, que pour les arts, la médecine, et le droit tant canonique que civil (2).

A Paris, l'année suivante, il s'opéra par l'eucharistie un miracle, dont cinq siècles écoulés depuis n'ont pas encore effacé le souvenir. Une femme pauvre avait mis sa robe en gage chez un juif, pour l'emprunt de trente sous, qui alors valaient un demi-marc d'argent. Quelques jours avant celui de Pâques, deuxième d'Avril, elle pria le juif de lui rendre sa robe pour cette fête, afin qu'elle remplît avec plus de décence le devoir pascal. Volontiers, dit le juif; je vous la laisserai même pour toujours et sans intérêt, si vous voulez m'apporter le pain que vous recevez à l'église, et que vous autres chrétiens appelez votre Dieu : je voudrais voir s'il l'est en effet. Sa proposition fut acceptée : la femme alla recevoir la communion à Saint-Méri, sa paroisse, réserva secrètement la sainte hostie, et la rapporta au juif. Il la mit sur une table, la perça à coups de canif, et en vit couler du sang. Sa femme accourut avec effroi, et fit tous ses efforts pour l'empêcher de porter l'impiété plus loin. Il n'en devint que plus endurci; il enfonça un clou dans l'hostie qui saigna derechef; il la jeta dans le feu, d'où elle sortit entière, et voltigea par la chambre; il la mit enfin dans l'eau bouillante, qui en un moment parut ensanglantée. L'hostie s'élevant encore, parut alors sous la forme d'un crucifix (3).

(1) Vading. an. 1289, n. 14, etc. Rain. n. 54.

(2) Duboul. t. III, p. 488. Rain. n. 51.

(3) Leblanc. mon. p. 403. Dubr. Ant. Par. 977. Dubois, hist. p. 513. Lab. Bibl. t. 1, p. 663.

La maison où ce prodige s'opérait était dans la rue des Jardins, qui a pris, dit-on, le nom des Billètes, espèce de barillets qui servaient d'enseigne pour le commerce du juif. Un de ses fils, encore très-jeune, était à la porte comme on sonnait la messe à Sainte-Croix de la Bretonnerie. Il dit à plusieurs personnes qu'il y voyait aller : Vous ne trouverez plus votre Dieu; mon père vient de le tuer. La plupart ne firent point d'attention à ce propos d'enfant; mais une femme plus curieuse que les autres entra dans la maison, sous prétexte d'y prendre du feu. Elle vit la sainte hostie qui voltigeait encore, et qui vint d'elle-même se reposer dans le vase préparé pour mettre son feu. Elle la porta au curé de la paroisse, qui est Saint-Jean en Grève, et lui raconta le fait en présence d'une foule de peuple que le bruit d'une chose aussi extraordinaire grossissait à chaque instant. L'évêque de Paris, Simon de Bussi, fit arrêter le juif avec toute sa famille. Sa femme et ses enfans se convertirent; mais le malheureux profanateur, en confessant son crime, persévéra dans l'endurcissement. On l'abandonna au prévôt de Paris, qui le fit brûler.

L'hostie miraculeuse fut gardée précieusement à Saint-Jean en Grève, où elle se voit encore. Le canif dont elle fut percée, et le vase où elle vint se reposer entre les mains de la femme chrétienne, sont chez les carmes de la rue des Billètes, établis au lieu où était la maison du sacrilége. Dès l'année 1295, un bourgeois de Paris, nommé Regnier Flaming, y fit bâtir un oratoire qu'on nomma la Chapelle des miracles. Le roi Philippe le Bel y établit, quatre ans après, les frères hospitaliers de la charité de Notre-Dame, qu'ont enfin remplacé les carmes. Ce miracle, attesté par tous les citoyens de Paris, passa pour si incontestable parmi les étrangers, que Jean Villani (1), auteur

(1) L. VII, c. 136.

contemporain fort sincère, et plus enclin à la détraction qu'à l'admiration, a cru devoir lui donner place dans son histoire de Florence. On croit que l'évêque Simon Matifas dont nous venons de parler, ou Simon de Bussi, ainsi nommé du lieu de sa naissance dans le Soissonnais, fit le premier célébrer dans son église de Paris l'office de la conception de la sainte Vierge, fondé par son prédécesseur Renoul d'Homblonière, qui avait laissé pour cela trois cents livres parisis.

Dans le même temps, on accusa les juifs d'avoir commis beaucoup d'autres attentats contre les chrétiens, et sur-tout d'avoir crucifié en différens pays grand nombre d'enfans. La plupart de ces imputations portent sur des monumens trop suspects, pour ne pas craindre de diffamer injustement une nation qu'on doit beaucoup plus s'étudier à convertir. Toutefois l'histoire du jeune Verner, consignée dans le dépôt d'érudition le moins suspect en ce genre (1), mérite d'être rapporté. Ce jeune chrétien, né à la campagne et accoutumé dès l'enfance à vivre de son travail, vint à la ville, âgé de quatorze ans, et se mit à la journée chez des juifs de Vésel au diocèse de Trèves, pour fouir dans une cave. Sur quoi, la femme charitable qui l'avait logé, lui dit : A quoi penses-tu, Verner? Voici le vendredi saint; les juifs te mangeront. Le jeune paysan, innocent et pieux, répondit : Je ne puis vivre qu'en travaillant ; ma vie est entre les mains de Dieu. Le jeudi saint, il se confessa, communia, et alla peu après à son travail. Les juifs descendirent après lui dans la cave, lui mirent aussitôt une balle de plomb dans la bouche pour l'empêcher de crier, puis l'attachèrent à un poteau, la tête en bas, pour lui faire rendre l'hostie qu'il avait reçue. Comme ils n'y purent réussir, ils se mirent à le déchirer à coups de fouet ; puis avec un couteau, ils lui ouvrirent les veines par

(1) Boll. t. x, p. 700, ad 19 Apr.

tout le corps, et les pressèrent avec des tenailles pour en exprimer tout le sang. Durant trois jours, ils le tinrent pendu, tantôt par les pieds, tantôt par la tête, jusqu'à ce qu'il cessât de saigner.

Cette longue atrocité n'avait pu se consommer si secrètement, qu'une servante chrétienne qu'avaient ces juifs, n'en eût aperçu quelque chose. Elle instruisit le juge du lieu; mais l'argent des juifs le rendit muet. Cependant ils jugèrent nécessaire d'emporter de nuit le cadavre, et allèrent le cacher dans un creux de rocher, tout couvert d'épines et de broussailles. Non loin de ce lieu sauvage, il y avait plusieurs de ces châteaux qui servaient aux hostilités intestines que les seigneurs allemands, érigés en autant de souverains, exerçaient sans cesse les uns contre les autres. Du haut de ces forteresses, les sentinelles virent pendant plusieurs nuits une vive lumière étinceler au-dessus de la caverne qui recélait le cadavre. La continuité de ce phénomène les y conduisit enfin. Ils en tirèrent le mort; ils le transportèrent à l'auditoire de la justice la plus proche, qui était celle de Bacharac, et le bruit s'en répandit dans tout le canton; la servante qui avait déjà parlé, vint confirmer son témoignage. Verner fut enterré dans une chapelle voisine, où il se fit un grand concours de peuple et plusieurs miracles, suivant cette foule de témoins. On arrêta ensuite le rabbin de Vésel.

Il est vrai que l'empereur Rodolfe le fit mettre en liberté, condamna les habitans de Vésel à une grosse amende, et obligea l'archevêque de Mayence à publier en chaire que les chrétiens accusaient faussement les Juifs; mais, d'un autre côté, ceux-ci avaient promis au prince vingt mille marcs d'argent; et tandis que l'archevêque prêchait, plus de cinq cents d'entr'eux assistaient en armes pour intimider les fidèles (1).

Le goût des croisades s'affaiblissait de jour en

(1) Boll. ibid. p. 703.

jour dans toutes les nations. Le pape Nicolas ayant proposé au roi de France de prendre la Terre-Sainte sous sa protection, Philippe, de l'avis de son conseil, refusa cette commission, tout honorable qu'elle paraissait. Ce pape néanmoins, dès le commencement de son pontificat, avait reçu de grandes espérances pour le recouvrement des saints lieux, sur les offres de service que lui étaient venus faire à ce sujet des ambassadeurs d'Argou, kan des Tartares-Mogols.

Ce prince avait été substitué à son oncle Ahmed, qui s'était attiré la haine de sa nation en se faisant musulman. Argou au contraire ne témoigna que de l'aversion pour l'islamisme, et fut très-favorable aux chrétiens : disposition qui persévéra parmi les Mogols, long-temps même après qu'ils eurent cédé à la contagion du mahométisme, presque universelle en Asie. Pour Argou-can ses ambassadeurs assurèrent le pape Nicolas, qu'il promettait de changer le temple de la Mecque en église, et de se faire baptiser à Jérusalem, après avoir délivré cette ville de la domination des infidèles. On ne vit encore aucun fruit de ces projets.

Tout tendait à la ruine irréparable de la puissance chrétienne en Palestine. Henri II, roi de Chypre, issu en ligne masculine des comtes de Poitou, s'était prévalu de la révolte des Siciliens contre le duc d'Anjou, pour se faire couronner roi de Jérusalem. Dès la seconde année de ce nouveau règne, le sultan d'Egypte Kélaoun-Malec, autrement Saïfeddin, après avoir dissipé près d'Emesse l'armée des Tartares, vint avec audace mettre le siége devant la forte place de Tripoli, que le grand Saladin lui-même n'avait osé attaquer. La ville fut prise d'assaut, rasée et brûlée (1). Alors périt sans ressource l'ancienne Tripoli, près de laquelle le sultan fit bâtir, quelque temps après, la ville qui porte le même nom. Il conclut néanmoins une trève avec

(1) Rain. an. 1289.

le roi Henri, qui demeura maître d'Acre et de quelques autres places dans le continent d'Asie.

Depuis ce traité, arrivèrent à Acre environ seize cents croisés, qui se disaient envoyés par le pape. Mais il n'y avait plus ni subordination ni concorde dans une ville qui regorgeait d'habitans étrangers les uns aux autres, et réfugiés sans ordre et sans discipline danscette place d'armes, presque la seule qui restât aux chrétiens dans ces contrées. Le roi de Chypre et de Jéruralem, le prince d'Antioche, les comtes de Tyr et de Tripoli, les templiers et les hospitaliers, les croisés entretenus par les souverains divers de l'Europe, tous y faisaient leur séjour, et avaient leurs tribunaux, au nombre de dix-sept, dont chacun prétendait à l'indépendance (1). Dans cette confusion, les croisés arrivés en dernier lieu ne voulurent point observer la trève, alléguant qu'ils n'y avaient point eu de part, et que suivant une coutume immémoriale on n'était pas obligé à garder ces sortes de conventions avec les infidèles, quand quelqu'un des principaux souverains de l'Occident jugeait à propos de les rompre. Ils sortirent fièrement de la ville, enseignes déployées, firent le ravage aux environs, et massacrèrent les habitans de plusieurs villages. Le sultan, après quelques plaintes auxquelles on ne satisfit point, partit avec une armée formidable, résolu à exterminer tout ce qui restait de Latins en Syrie. Il mourut en route; mais avant d'expirer, il commanda à son fils Kalil-Ascraf de ne point enterrer son corps qu'il n'eût réduit Acre.

Dans le commencement du mois d'Avril 1291, le nouveau sultan investit le malheureuse Ptolémaïde, avec cent cinquante mille hommes et soixante mille chevaux. Le 18 de Mai suivant, après environ cinq semaines de siége, il emporta la ville d'assaut. La plupart des chrétiens se retirèrent par la mer,

---

(1) Ms. Vict. n. 974. Villan. l. 8, c. 138. S. Anton. hist t. III, p. 231.

qu'ils avaient libre. Le roi Henri, à la faveur des ténèbres, s'enfuit honteusement avec le secours qu'il avait amené de Chypre et trois mille autres combattans (1). Nicolas, dernier patriarche latin de Jérusalem, se noya, en recevant par charité tant de monde dans sa chaloupe, qu'elle coula à fond (2). Les templiers et les chevaliers teutoniques se cantonnèrent dans la maison du Temple, d'où ils se défendirent encore quelque temps. S'étant enfin rendus à composition, ils furent tous égorgés ou jetés dans les chaînes, sans égard au traité. Les infidèles firent main-basse généralement sur les chrétiens qui se présentèrent d'abord devant eux, et traînèrent tous les autres en captivité. Il y en eut soixante mille ainsi massacrés ou faits esclaves, nonobstant le grand nombre de ceux qui s'étaient échappés par mer, et qui se réfugièrent la plupart dans l'île de Chypre. La ville, remplie de richesses immenses depuis qu'elle était devenue le centre de tout le commerce du Levant avec l'Occident, fut abandonnée au pillage; puis on en abattit les murs, les tours, les églises, toutes les maisons, et l'on y mit le feu en quatre endroits différens.

Il y avait à Ptolémaïde un monastère de religieuses de sainte Claire, dont la chasteté héroïque ne doit pas être passée sous silence. Aussitôt que l'abbesse eut appris que les Mahométans étaient dans la ville, elle assembla le chapitre, et dit aux sœurs : Faites, mes filles, ce que vous me verrez faire, et ne balançons point à défigurer cette chair corruptible, afin de nous conserver pures au divin époux. A ces mots, tirant un rasoir, elle se coupa le nez, et s'applaudit de voir tous ses traits effacés par le fer et le sang. Toutes les religieuses, à son exemple, semblèrent se disputer à qui se rendrait plus hideuse et se déchiquèterait le visage d'une manière plus horrible. Ce trait inoui d'héroïsme

(1) Nang. Chron. an. 1290.

(2) Papebr. t. XIV, prælim. n. 272.

n'était pas consommé, que les Mahométans entrèrent l'épée à la main. D'abord ils reculèrent d'horreur; ils s'élancent ensuite sur ces victimes à demi immolées, et les mettent à mort jusqu'à la dernière. Les frères mineurs du couvent d'Acre furent massacrés avec une pareille fureur (1).

Le jour même de la réduction de Ptolémaïde, les habitans chrétiens de Tyr abandonnèrent leur ville sans combat, et se sauvèrent avec leurs navires (2). Ceux de Barut se rendirent, sans avoir fait plus de résistance. En peu de temps, Kalil acheva la conquête de tout ce qui restait de places aux Francs dans la Syrie, et leur fit quitter sans retour toute l'étendue de ces provinces. Tel fut le fruit de tant d'or et de sang prodigué depuis deux siècles.

Quand le pape Nicolas eut reçu de si tristes nouvelles, il expédia dans tous les pays chrétiens, des bulles, où il épuisa toute la rhétorique du temps, pour présenter ce malheur d'une manière pathétique, et porter toutes les puissances à le réparer. Il écrivit même, hors de son obédience, aux empereurs de Constantinople et de Trebizonde, aux rois d'Arménie, d'Ibérie et de Géorgie, aux kan des Tartares-Mogols et à un de ses fils qui avait pris le nom de Nicolas en se faisant baptiser. Mais le prince tartare n'avait reçu le baptême qu'à la persuasion de sa mère, chrétienne zélée, et nommée Eroc-Caton : lorsqu'elle eut les yeux fermés, il se fit musulman, et prit le nom de Gaiateddin. Entre les princes d'Occident, l'empereur Rodolfe donna au pape quelques momens d'une espérance bien fondée, et parut enfin vouloir sincèrement accomplir son ancien vœu pour le secours de la Terre-Sainte; mais l'effet de cette dévotion tardive fut empêché par la mort de ce prince, qui arriva dans ces entrefaites. Il eut pour successeur Adolfe, fils de Va-

(1) S. Antonin, t. III, p. 782. Vading. an. 1291, n. 1.

(2) Sanut. p. 231, 232.

leran, comte de Nassau. Nicolas IV mourut lui-même le 4 d'Avril 1292 ; avec lui s'évanouirent tous les projets de croisades.

Le saint siége éprouva une vacance de deux ans et trois mois, pendant laquelle les cardinaux s'occupèrent d'intrigues et de négociations plus qu'infructueuses. La mort imprévue du frère de l'un d'entr'eux, qui à ce terme fut tué d'une chute de cheval, leur fit faire des réflexions plus apostoliques (1). A quoi pensons-nous, dit Bouccamace, cardinal-évêque de Tusculum, de laisser si longtemps l'église sans chef ? Qu'attendons-nous pour mettre fin à nos divisions ? Il a été révélé à un saint homme, ajouta le cardinal latin, que si nous n'élisons un pape dans peu, la colère du ciel éclatera d'une manière terrible. Le cardinal Caïetan, qui fut dans la suite le pape Boniface VIII, dit en souriant : N'est-ce pas frère Pierre de Mouron à qui le ciel s'est déclaré ? C'est lui-même, répondit gravement le cardinal latin, et la sainteté de sa vie mérite qu'on l'écoute. Là-dessus les cardinaux se répandirent à l'envi sur ce qui leur était revenu de ce saint solitaire, de ses austérités, de ses différentes vertus, et même de ses miracles. En peu de momens les esprits se trouvèrent tellement disposés, que tous les suffrages se réunirent en sa faveur.

Le décret d'élection fut expédié sans délai, savoir, le 5 Juillet 1294, puis porté près de Sulmone à la cellule de Pierre, par un cardinal, trois évêques et deux notaires du saint siége. Le saint homme ne pouvait croire ce qu'on lui annonçait ; et quoiqu'il vît les députés prosternés à ses pieds, il eût encore douté que leur démarche fût sérieuse, s'ils ne lui eussent remis le décret authentique de son élection. Il fit moins de résistance qu'on ne l'appréhendait : après s'être mis en oraison avec les députés, pour consulter le Seigneur, il dit avec simplicité, quoiqu'en gémissant : Je ne résisterai point à la volonté

(1) Boll. t. xv, p. 449.

de

de Dieu; je me soumets au choix de l'église, à qui je crains de manquer dans son besoin. Il se rendit ensuite à Aquila, ville encore peu considérable, qui n'avait été bâtie qu'environ quarante ans auparavant par l'empereur Frédéric II. Tout le monde accourait pour voir le souverain pontife, monté sur un âne et pauvrement vêtu, atténué de jeûnes, la barbe hérissée, et les yeux enflés des larmes que son élévation ne cessait de lui faire répandre. Il fut sacré dans cette ville, et prit le nom de Célestin V.

Bientôt il parut que le ciel ne justifie pas toujours par les effets, les présomptions fondées sur le concours des circonstances qui annoncent le plus plausiblement son choix. Le Seigneur voulut sans doute donner à son église, dans l'abdication libre du pontificat, un exemple de détachement qu'on n'avait point vu avant Célestin, et qu'on ne vit plus depuis. Ce nouveau pontife, parvenu dans la solitude à l'âge de soixante-douze ans, sans usage, sans étude, sujet à la timidité et aux irrésolutions ordinaires à un sens droit qui se sent dépourvu de connaissances et d'expérience, abandonné comme nécessairement aux impressions de l'intrigue et de la flatterie déguisée, et d'autant plus facilement trompé, que la crainte de l'être le faisait plus souvent agir au hasard; le nouveau pape, ainsi abandonné à lui-même, ou plutôt ne jouissant plus de soi, et asservi sans le savoir aux personnes et aux passions étrangères, commit plusieurs fautes inévitables dans un rang et des conjonctures si critiques, et fit en particulier bien des mauvais choix pour des prélatures importantes. Ce qu'on trouve de plus mémorable dans son pontificat, fut le renouvellement du décret porté par Grégoire X pour le conclave, avec la confirmation des religieux de son institut, qu'on nomma Célestins. Il leur prodigua les priviléges de tous les autres ordres avec tant de facilité, que les papes suivans ont cru devoir les restreindre par diverses constitutions.

Après environ cinq mois de pontificat, sa cons-

cience timorée, jointe à son attrait pour la solitude, le fit trembler sur tous ces périls. Hélas! s'écriait-il en pleurant, Dieu ne m'a-t-il élevé que pour me précipiter de plus haut? Que je me trouve éloigné de la perfection dont je pensais autrefois approcher! J'ai, dit-on, tout pouvoir sur les ames: ne puis-je donc pas assurer le salut de la mienne, et me décharger des embarras qui lui font perdre la vertu et tout repos? Après y avoir pensé quelque temps, et pris encore des conseils intéressés, auxquels son successeur immédiat fut soupçonné d'avoir eu beaucoup de part, il prononça, et qu'un pape peut renoncer à sa dignité, et que les cardinaux peuvent accepter sa résignation, fit sur le champ la sienne, et reprit ses pauvres habits d'hermite: ce que les cardinaux ne purent voir sans verser des larmes plus ou moins sincères. Après dix jours d'intervalle, suivant la règle, on s'assembla de nouveau en conclave; et le vingt-quatrième Décembre 1294 (1), Benoît Caïetan, cardinal-prêtre du titre de Saint-Silvestre et Saint-Martin, fut élu à la pluralité des voix, et prit le nom de Boniface VIII. Dès le vingt-septième, Boniface, de l'avis du sacré collége, révoqua les grâces extorquées à l'inexpérience de Célestin; et, de peur que par la suite on n'abusât plus dangereusement encore de sa simplicité ou de sa délicatesse de conscience, pour lui mettre en tête qu'il n'avait pu abdiquer légitimement, il prit, pour surveiller ses démarches, des précautions qui parurent tyranniques, et qui toutefois se trouvèrent encore insuffisantes. Célestin, gardé à vue, s'échappa de nuit avec un seul religieux, dans le dessein de se retirer à sa solitude de Sulmone. Le nouveau pape fit courir avec alarme après lui: les émissaires atteignirent le fugitif, qu'ils reconnurent, quoique déguisé, l'arrêtèrent avec de grandes démonstrations de respect néanmoins, et le ramenèrent à Boniface qui le reçut

(1) Rain. an. 1294, n. 23.

honorablement, et lui assigna pour demeure ou pour honnête prison, le château de Fumone en Campanie. Au bout de dix mois, Célestin y mourut dans une réputation de sainteté que l'église a confirmée en lui décernant un culte public (1).

Boniface VIII ne fut pas long-temps en place sans faire connaître son génie entreprenant, impérieux, d'une intrépidité que n'arrêtaient ni les difficultés, ni les périls, circonspect toutefois dans les commencemens d'une affaire, et avant que les contradictions eussent ému à un certain point son impétuosité et sa hauteur, mais incapable après cela d'ouvrir les yeux sur les suites d'une fausse démarche; enfin d'un tel sang-froid dans les plus étranges extrémités, qu'il paraît avoir eu quelque sorte de bonne foi dans les excès qui en sont le moins susceptibles. Il porta d'abord sa rigueur outrée sur le royaume de Danemarck. Le roi Eric VIII, pour venger la mort de son père Eric VII, en avait fait mourir l'assassin, neveu de l'archevêque de Lunden, et ce prélat fut emprisonné lui-même en qualité de complice; le pape excommunia le roi, le condamna à quarante-neuf mille marcs d'argent envers l'archevêque qui s'était échappé de sa prison, et mit tout le royaume en interdit (2).

La même année, première de son pontificat, il érigea en évêché l'abbaye des chanoines réguliers de Pamiers, fondée environ quatre cents ans auparavant en l'honneur d'un saint Antonin, martyr, qu'on présume être celui d'Apamée en Syrie, sur ce que Pamiers en latin se nomme Apamée. On ne fait dans la bulle aucune mention du consentement de l'évêque diocésain, qui était celui de Toulouse, ni du métropolitain l'archevêque de Narbonne, ni du roi, à qui même l'abbé qui devenait évêque, savoir, Bernard du Saisset, n'était rien moins

(1) Boll. t. xv, pag. 462, etc.

(2) Rain. an. 1295, n. 50. Pontan. p. 380, etc.

qu'agréable. On ne voit pas cependant que le monarque ait réclamé contre cette entreprise, dont les accessoires plus que la chose furent l'étincelle qui alluma par la suite un si furieux incendie.

L'année suivante, nouvelle entreprise de Boniface, qui par une bulle expresse ordonna d'autorité une trève entre l'empereur Adolfe, Philippe, roi de France, et Edouard, roi d'Angleterre. Ces trois princes ne croyant pas devoir abandonner au pape l'administration temporelle de leurs états, et faisant des impositions tant sur le clergé que sur le peuple pour subvenir aux frais de la guerre, Boniface donna la constitution fameuse qui commence par ces mots, *Clericis laïcos*, et qui fit entrevoir dès-lors toute l'étendue de ses prétentions. Elle défend, nonobstant tout privilége, sous peine d'excommunication réservée au souverain pontife lui seul, à tous prélats et ecclésiastiques séculiers ou réguliers, de rien payer aux laïques des impositions faites à quelque titre que ce soit sans l'autorité du saint siége; et à tous rois, princes, magistrats et autres, de faire ces impositions de biens ecclésiastiques, de les exiger, et de donner aide au conseil pour ce sujet.

Philippe le Bel, qui avait besoin d'argent pour soutenir la guerre tout à la fois contre l'empereur, le roi d'Angleterre et le comte de Flandres, et qui ne doutait pas de la prédilection du pape pour ces princes, se tint particulièrement offensé de cette défense, quoique générale. De son côté, il défendit aussi généralement de transporter hors du royaume, sans sa permission par écrit, or et argent monnoyé ou en masse, joyaux, pierreries, armes, chevaux, vivres et autres choses nécessaires à la guerre. Le pape sentit le coup, et s'en plaignit comme d'une atteinte portée à la gloire et à la liberté de l'église. Il écrivit plusieurs lettres (1), il envoya des légats, il expliqua sa bulle

(1) Rain. 1297, n. 49. Preuv. du différ. p. 39.

Clericis laïcos, il reconnut que dans les besoins de l'état le clergé devait contribuer de ses biens, et que le roi pouvait demander et recevoir, sans même consulter le saint siége. Enfin il déclara qu'il n'avait eu intention de choquer en rien les libertés et les coutumes du royaume, ni les droits du roi et des seigneurs; d'où il s'ensuivait assez clairement que cette bulle n'avait point d'effet pour la France. Philippe s'expliqua aussi avec modération, mais avec non moins de dignité (1). Il protesta devant les légats du pape, que dans l'ordre du salut, il était en disposition de se conformer aux décrets et aux avis du chef de l'église; mais que le gouvernement temporel de son royaume n'appartenait qu'à lui roi, à l'exclusion de qui que ce pût être; qu'il n'avait et ne reconnaissait sur la terre aucun supérieur à cet égard, et qu'il était résolu à défendre ce droit inaliénable, sans pouvoir être arrêté par aucun obstacle. Du reste, joignant les procédés honnêtes à cette fermeté, il suspendit l'effet des ordonnances qu'il avait rendues contre le commerce des étrangers, et contre le transport de l'argent à Rome, ce qui avait principalement offensé Boniface.

La canonisation de saint Louis, qui se fit dans ces entrefaites, acheva de rétablir pour le moment l'harmonie entre le pape et le roi, ou plutôt d'assoupir le feu qui dormit quelque temps sous la cendre, mais qui n'en produisit après ce calme trompeur qu'un incendie plus terrible. La bulle de canonisation du saint roi est un éloge magnifique et très-étendu, fondé, comme elle s'exprime (2), sur une certitude entière de la pureté de ses mœurs, de la régularité et de l'austérité de sa vie, de son amour pour la justice, de son zèle généreux pour le progrès de la foi, de sa charité envers les pauvres, les infirmes, les gens sans appui, les malheureux de toute espèce et de toute nation, en

(1) Preuv. p. 17. (2) Bullar. Bonif. VIII, c. 6.

un mot, de toutes ses vertus chrétiennes, royales, héroïques. On avait reçu à ce sujet la déposition sous serment de plus de trois cents témoins, et l'on avait vérifié jusqu'à soixante-trois miracles.

Peu après cette canonisation, faite en 1297, mourut un autre saint Louis, petit-neveu du premier, et qui fut canonisé à son tour, au bout de vingt ans, par le pape Jean XXII. Il était petit-fils de Charles d'Anjou, et fils de Charles II, dit le Boiteux, roi de Naples (1). Il commença, dès l'âge de quatorze ans, à se sanctifier en Catalogne, où, pour délivrer son père, il avait été donné en otage au roi d'Aragon. On ne remarquait pas seulement en lui beaucoup d'attrait pour la prière, pour les saintes lectures et pour la fréquentation des sacremens, une douceur et une modestie angélique, une délicatesse de pureté qu'une parole libre faisait frémir; mais il montra dès-lors une force de courage et de vertu qui alla jusqu'à se réjouir de son emprisonnement, comme d'un moyen précieux de sanctification. Les ennemis de sa famille en furent eux-mêmes édifiés. Son frère aîné, Charles-Martel, ayant été reconnu roi de la Hongrie, dont la possession réelle ne parvint cependant qu'à son fils Charles-Robert ou Charobert, Louis qui ne portait ses vues que sur le royaume céleste, céda celui de Naples à Robert son cadet (2). Il avait déjà fait vœu d'embrasser l'humble et austère profession des frères mineurs, et il voulut l'accomplir avant de recevoir l'ordination épiscopale, quand le pape Boniface l'obligea d'accepter l'évêché de Toulouse, pour lequel il l'ordonna aussitôt par dispense, à l'âge de vingt-trois ans. Par condescendance pour ses augustes parens, et par le conseil du pape, d'abord il porta les habits épiscopaux par-dessus ceux de son ordre; mais bientôt il se montra nu-pieds, revêtu d'une tu-

(1) Vading. an. 1275 et seq. (2) Rain. an. 1296, n. 16.

nique grossière et ceint d'une corde au milieu même de Rome, d'où il ne tarda point à se rendre dans son diocèse.

On s'empressa de toute part à lui déférer sur la route les honneurs dûs à sa naissance et à sa vertu ; mais il refusa jusqu'aux logemens qu'on lui avait préparés (1). Témoignant que la profession religieuse n'avait pas été en lui une cérémonie d'appareil, il descendait au couvent des frères mineurs, rejetait toute distinction, vivait et se confondait absolument avec eux, jusqu'à laver, selon leur coutume, la vaisselle après le dîner. A Toulouse, dont l'église était fort riche, l'amour de la simplicité et de la modestie lui fit transformer le palais épiscopal en un humble couvent : il ne réserva d'argenterie que pour les étrangers, encore ordonna-t-il en mourant qu'on la vendît au profit des pauvres. Après avoir pris une connaissance exacte des revenus de l'évêché, il en assigna la quatrième partie seulement à l'entretien de sa maison, et appliqua tout le reste aux besoins de son peuple. Il nourrissait réglément vingt-cinq pauvres par jour, leur lavait les pieds et les servait de ses propres mains. Toutes les austérités de la règle de saint François n'étaient qu'une médiocre partie de celles qu'il pratiqua constamment jusqu'à la mort, et qui vraisemblablement la lui accélérèrent. Tout jeune qu'il était dans l'épiscopat, il en acquitta les charges difficiles avec une maturité et une habileté consommée, ne s'en rapportant à personne pour l'examen des mœurs et de la capacité des clercs, dont son esprit juste et cultivé par d'excellentes études le rendait en effet le meilleur juge. Mûr pour le ciel dès son entrée à l'épiscopat, il mourut presque aussitôt à Brignoles en Provence, où il était allé pour des affaires pressantes. Il fut enterré à Marseille, chez les frères mineurs, d'où lui vint le nom qu'on lui

(1) Vading. 1297, n. 1.

donne assez souvent de saint Louis de Marseille. La bulle de sa canonisation porte qu'il ressuscita six morts (1).

Le 25 Mai de cette même année 1298, les hermites de saint Augustin élurent pour leur supérieur général, le bienheureux Augustin de Sicile, qui par amour de l'obscurité avait ainsi changé son nom de Matthieu de Thermes (2). Il était le principal ministre de Mainfroi, qu'il accompagnait lorsque ce prince périt à la bataille de Bénévent. La crainte si bien fondée des suites de cette révolution fit disparaître Matthieu, que l'on crut aussi du nombre des morts. Ayant été attaqué ensuite d'une maladie violente, la mort, vue deux fois de si près, le pénétra d'une crainte si vive des jugemens de Dieu, qu'il promit d'entrer en religion s'il recouvrait la santé. Il guérit, et voulut entrer dans l'ordre de saint Dominique. Il envoya des gens de confiance pour lui en amener deux religieux : mais celui qui n'accorde ses faveurs, d'une manière exclusive, ni aux corps, ni aux particuliers les plus renommés, permit que ces domestiques se méprissent jusqu'à trois fois, et amenassent toujours des Augustins. Matthieu s'abandonnant à cette divine conduite, découvrit son dessein à ces derniers, sans faire connaître sa personne, prit leur habit, et se confondit parmi les derniers des frères.

Pour se tenir, à ce qu'il espérait, plus surement ignoré, il passa de Sicile en Toscane, avec la permission de ses supérieurs, et choisit un couvent qui était situé dans un lieu presque inhabité. C'était par une voie si obscure que le ciel voulait élever cette vive lumière sur le chandelier. La maison choisie par Matthieu de Thermes avait un procès dont la perte, assez vraisemblable, eût entraîné la ruine de la communauté. Frère Au-

(1) Bullar. t. 1, Joan. XXII, Constit. 2.

(2) Boll. 19 Maii, t. XV, p. 620, etc.

gustin (ainsi Matthieu se nommait-il alors) voyant tous les frères dans la plus triste perplexité, et connaissant la justice incontestable de leurs prétentions, alla trouver secrètement leur procureur, et lui demanda une plume et du papier. Le procureur lui en donna par plaisanterie, comme à un ignorant qu'il ne croyait pas même savoir lire. Frère Augustin fit un mémoire précis et triomphant, que l'on courut communiquer au procureur adverse. Il le lut, et dit : Celui qui a fait cette pièce est un ange, ou un diable, ou Matthieu de Thermes avec qui j'ai étudié à Bologne, et qui est resté parmi les morts à la bataille de Bénévent. Il voulut voir l'auteur, le reconnut et l'embrassa en l'inondant de ses larmes. En vain l'humble religieux le pria de ne point révéler son secret, le procureur dit avec transport aux Augustins : Ce bon frère a gagné votre cause ; vous avez dans lui un trésor caché ; c'est le plus excellent homme que je connaisse; c'est le seigneur Matthieu de Thermes.

Cette découverte étant venue à la connaissance du bienheureux Clément d'Ossimo, alors général de l'ordre, il voulut voir cet illustre confrère à Sienne où il se trouvait, le conduisit à Rome, l'y fit ordonner prêtre, malgré sa résistance, et dressa avec lui les constitutions de l'ordre. Le pape ensuite lui donna la charge de pénitencier, qu'il exerça pendant vingt ans, au bout desquels il fut élu général d'une voix unanime, tout absent qu'il était. Il fallut que le pape Boniface le contraignît d'accepter cette dignité, qu'il exerça avec autant de capacité que d'édification ; mais il s'en démit après deux ans, quelques instances que lui fissent les frères pour l'engager à continuer. Il se retira aussitôt à l'hermitage de Saint-Léonard, au pays de Sienne, où neuf ans après il couronna par une sainte mort un long tissu de toutes sortes de bonnes œuvres.

Dans le même temps, l'ordre des hospitaliers de saint Antoine prit une forme et une splendeur

toute nouvelle. Il avait été comme ébauché environ deux cents ans auparavant, quand les reliques du saint patriarche de la vie monastique furent transportées en France, et déposées dans un prieuré de bénédictins au diocèse de Vienne. De pieux gentilshommes y établirent alors un hôpital, et s'y consacrèrent au service des malades attaqués de la maladie qu'on nommait le feu sacré, et pour laquelle on réclamait avec un succès unique l'intercession de saint Antoine. Cependant ils n'étaient pas engagés par les vœux ordinaires de religion, quoiqu'ils eussent un supérieur nommé précepteur ou maître, et qu'ils portassent un habit particulier, sur lequel on voyait la figure des potences dont les estropiés s'aident pour marcher. Il survint dans la suite, entre ces hospitaliers et les moines du prieuré, des différens qui furent portés au pape Boniface. Comme cette pieuse association avait déjà des établissemens nombreux chez la plupart des nations, et que des fonctions charitables lui avaient gagné l'affection publique, le souverain pontife l'érigea en ordre religieux (1), et lui donna pour chef-d'ordre, le prieuré des bénédictins, qu'il renvoya à l'abbaye de Mont-majour dont il dépendait. Il les mit, comme chanoines réguliers, sous la règle de saint Augustin, en leur conservant néanmoins leur habit accoutumé, avec le tau ou la potence. Telle fut, en 1297, l'origine des religieux antonins, que nous avons vu séculariser en 1778. Leur premier abbé général fut Etienne Aimon, et le dernier Jean-Marie Navarre.

Boniface VIII, attentif à tout, et doué de toute l'activité des génies de sa sorte, publia une collection nouvelle de décrétales, à la fin de l'année 1298, en comptant selon la méthode ancienne qui commençait l'année à Pâque; et dans les commencemens de l'année 1299, en comptant selon l'usage établi par Boniface même, qui fit commencer l'an-

(1) Bullar. Bonif. VIII, c. 5.

née à Noël, en quoi il fut imité de presque tous ses successeurs dans le quatorzième siècle. Depuis la fameuse collection de Gratien, il y en avait eu cinq autres faites par ordre de différens papes, et qui furent toutes réunies en un corps d'ouvrage, sous le pontificat de Grégoire IX, par les soins de saint Raimond de Pegnafort. Ainsi le recueil de Grégoire IX, le seul que l'usage ait paru autoriser, commence où finit celui de Gratien. La collection de Boniface VIII servant de suite aux cinq précédentes, fut nommée pour cela Sexte des décrétales, c'est-à-dire, le sixième recueil des décrets pontificaux. Quoiqu'elle ait perdu beaucoup de son crédit en France par les procédés violens de son auteur, plusieurs de ses constitutions y furent acceptées nommément dans un concile tenu à Melun le 21 Janvier de l'année 1301.

L'année précédente, dernière du treizième siècle, dès le premier jour de Janvier, il se fit inopinément un concours si prodigieux de peuple à saint P rre de Rome, qu'il semblait, disent les auteurs contemporains (1), que la porte du ciel y fût ouverte à tout le monde. Ce mouvement général de dévotion était fondé sur le bruit qui se répandit tout à coup à Rome, que tous ceux qui visitaient dans l'année séculaire l'église du prince des apôtres, gagnaient l'indulgence plénière de tous leurs péchés. Ce propos étant venu jusqu'aux oreilles du pape Boniface, il fit rechercher dans les monumens divers de la tradition, sur quoi il pouvait être fondé; mais on ne trouva rien de positif qui l'autorisât clairement. Cependant, parmi la foule des pélerins, il aperçut du palais de Latran d'où il l'observait, un vieillard qui paraissait extrêmement âgé, et qui avait en effet cent sept ans. Il le fit approcher, et l'interrogea, en présence de plusieurs témoins appelés exprès. Je me souviens, dit cet homme plus que centenaire, qu'à

(1) Jac. Stephanesc. Card. ap. Rain. an. 1300, n. 1, etc.

la fin du siècle dernier, mon père qui habitait la campagne vint à Rome pour gagner l'indulgence. Il m'avertit en même temps, que si je parvenais à la centième année suivante, je ne manquasse point à me procurer un avantage si merveilleux. Plusieurs autres Italiens confirmèrent cette tradition orale, qui s'était répandue jusqu'en France, où deux vieillards du diocèse de Beauvais, plus que centenaires aussi l'un et l'autre, rendirent le même témoignage. On entendit encore un Savoyard âgé de plus de cent ans, qui se souvenait d'avoir assisté à la cérémonie de la centième année précédente, et qui se fit porter à celle-ci par ses enfans. Le concours y fut si grand, qu'au rapport de l'historien Jean Villani (1) qui s'y trouva, il y eut continuellement à Rome durant tout le cours de l'année plus de deux cent mille pélerins, sans comprer les Romains naturels, ni les étrangers qui étaient en route.

Le pape prit l'avis des cardinaux, et donna sa première bulle qui ait établi le jubilé, c'est-à-dire, l'indulgence plénière pour tous les fidèles qui s'étant repentis et confessés de leurs péchés, visiteraient pendant trente jours s'ils étaient de Rome, et pendant quinze s'ils étaient étrangers, les églises des apôtres saint Pierre et saint Paul. Les papes réglèrent dans la suite, qu'on pourrait gagner cette indulgence dans son propre pays, en y faisant les stations et les autres œuvres prescrites. Clément VI réduisit le terme de cent ans à cinquante, sur le modèle du jubilé des juifs, dont il n'est fait nulle mention dans la bulle du pape Boniface. Enfin le pape Urbain VI, ayant égard à la faiblesse humaine qui a besoin d'une indulgence plus fréquente, attacha cettte grâce à chaque vingt-cinquième année; ce qui s'observe encore de nos jours.

Aussitôt après l'année jubilaire, la paix chancelante qui avait été rétablie quelques années au-

(1) L. VIII, c. 36.

paravant entre Boniface et Philippe le Bel, finit par une rupture d'autant plus éclatante, qu'on s'était contraint plus long-temps. Boniface qui parut, comme tous les hommes impérieux, ignorer l'art des ménagemens et des égards les plus raisonnables, malgré toute la pénétration de son esprit, se méprit encore sur le caractère du roi Philippe, dont il attribua quelques traits de réserve ou de dissimulation à la crainte et à la faiblesse. Comme s'il eût voulu l'offenser de gaieté de cœur, ou faire l'essai de tout ce qu'il pourrait oser par la suite, il lui envoya pour légat ce même Bernard de Saisset qu'il avait institué avec tant de hauteur évêque de Pamiers, et qui se comporta, de son côté, à la cour de France, en insolent sûr d'être protégé. Le pape ne fut pas long-temps à reconnaître toute l'élévation, la fermeté et la fierté même de l'ame du roi. Bernard de Saisset avait des torts plus graves que ses propos et ses procédés insolens. Il fut accusé de crimes de lèse-majesté, spécialement d'avoir tenté de soustraire à l'obéissance du roi le comté de Toulouse. Le monarque fit informer de ces forfaitures, qui furent prouvées juridiquement; et sur l'avis des grands du royaume, assemblés avec plusieurs docteurs ecclésiastiques et laïques, l'évêque de Pamiers fut arrêté, puis remis entre les mains de l'archevêque de Toulouse, pour qu'il lui fît son procès jusqu'à la dégradation, et que le roi le punît ensuite comme il le méritait.

Afin de persuader au pape de ne point mettre d'obstacles à cette résolution, ou plutôt pour lui faire entendre qu'il n'en susciterait que d'inutiles, Philippe lui envoya Pierre Flotte de Revel, magistrat et militaire tout ensemble, tels qu'étaient alors les membres des parlemens, qui, à quelques égards, avaient succédé aux anciennes assemblées de la nation. La vigueur toute militaire de cet envoyé ne parut guère propre qu'à tenir tête à la fierté de Boniface. Ce pape lui ayant dit un jour d'un ton de hauteur : Sachez que j'ai la puissance

temporelle aussi-bien que la spirituelle sur votre roi et sur son royaume; Flotte lui répondit : Saint père, vos armes ne font que du bruit, au lieu que celles du roi mon maître font des plaies sanglantes, et donnent la mort (1). Mais ce qui est bien opposé à la loyauté et à la noble franchise de nos juges chevaliers, l'art de semer la zizanie, le goût du mensonge, l'infidélité à porter et à rapporter les paroles sacrées des souverains dont ils sont les organes; ce sont là autant de taches que plusieurs critiques impriment à la mémoire de Pierre de Revel, d'après les déclarations authentiques des cardinaux en corps (2). Quelques autres écrivains ont mieux aimé soupçonner cette auguste compagnie d'avoir altéré la vérité pour justifier le pape Boniface. Le détail de ces particularités n'est pas assez intéressant pour approfondir cette discussion. Plût à Dieu que nous pussions au contraire ensevelir dans un oubli éternel la substance même de ce démêlé scandaleux, avec toutes ses odieuses circonstances ! Sans éclaircir tous les détails et toutes les particularités, il ne reste que trop de faits incontestables, pour faire gémir tout vrai fidèle.

Quelque irrité que fût le pape, il écrivit d'abord au roi une lettre de prière et d'exhortation, pour obtenir la liberté de l'évêque de Pamiers. Le même jour, 5.e Décembre de cette année 1301, il lui en écrivit une autre, d'un style tout différent, par laquelle il suspendait l'usage des priviléges accordés à nos rois (3). Le même jour encore, preuve bien triste et bien sensible de la pétulence de Boniface, il expédia la bulle fameuse qui commence par ces mots, *Ausculta fili*, et qui enchérit sur la rigueur amère de la précédente (4). Après avoir averti Philippe d'écouter avec docilité : Dieu nous a établi, lui dit-il, sur les rois et les royaumes,

(1) Villan. lib. VIII, c 62. Blond. 2, dec. 9. Baillet, Démêlé, p. 117.

(2) Rep. des Cardin. aux Seign. franc. Diff. p. 63.

(3) Rain. an. 1301, n. 30.

(4) ibid. n. 31.

pour arracher, détruire, perdre et dissiper, pour édifier et planter. Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'ayez point de supérieur, et que vous ne soyez pas soumis au chef de la hiérarchie. Qui a cette imagination, est un insensé ; et qui la soutient, est un infidèle. L'ardent pontife s'écartant ensuite de son objet capital, recueille tous les sujets de reproche qu'il croit avoir à faire au roi, non-seulement par rapport aux intérêts de l'église, mais pour le gouvernement purement temporel du royaume. Il va jusqu'à lui reprocher quelque altération dans la monnaie, et il l'ose accuser de tyrannie, tant à l'égard du peuple et de la noblesse, que des ecclésiastiques. Il le cite après à un concile de Rome, où il lui annonce qu'il a convoqué tous les prélats et les docteurs français, à qui en effet il adressa des lettres de convocation, datées encore du jour si fécond en bulles et en témoignages d'aigreur, savoir, le 5 Décembre 1301.

Jacques des Normands, archidiacre de Narbonne et nonce apostolique, fut envoyé de Rome pour présenter cette bulle offensante au roi Philippe. On prétend qu'il était chargé d'autres lettres encore plus outrageantes. Au moins est-il sûr, selon Villani (1), qu'il somma verbalement le monarque de reconnaître qu'il tenait du pape, comme les autres souverains, la puissance temporelle de son royaume ; ajoutant que si le roi refusait de faire cet aveu, il avait ordre de l'excommunier, et de jeter l'interdit sur la France. La première surprise causa une vive inquiétude à Philippe, qui sur le champ prit le parti de convoquer les trois ordres de la nation ; mais revenant bientôt à la fermeté habituelle de son courage, le 11 Février 1302, en présence des seigneurs et de toutes les personnes considérables qui se trouvaient à Paris, et qui contribuèrent sans doute à dissiper ses alarmes, il fit brûler la bulle, apparemment la moins

(1) L. VIII, c. 62.

mesurée; après quoi, il renvoya sous bonne escorte jusqu'aux extrémités du royaume, et le nonce, et l'évêque de Pamiers, avec défense à tous les deux d'y rentrer sans sa permission, et ordre aux gouverneurs des frontières d'en garder soigneusement les avenues, afin qu'il n'y rentrât plus ni nonces, ni bulles. Les historiens ajoutent que ces démarches furent suivies de lettres et de propos respectifs si indignes de la dignité pontificale et royale, qu'ils sont à peine vraisemblables. mais que l'animosité réciproque ne fait que trop raisonnablement regarder comme vrais.

L'assemblée ou parlement, comme on s'exprimait alors, se tint dès le dixième jour d'Avril. Le roi ayant proposé ses griefs, dont la plupart étaient déja devenus publics, demanda spécialement ce qu'on jugeait de la prétention principale du pape, et de qui l'on pensait que relevât, quant au temporel, la couronne de France. Le cri fut unanime en faveur de l'indépendance du monarque. Les prélats, comme les autres ordres, après avoir tenté sans succès d'excuser en partie le pape, ou plutôt de diminuer l'aigreur des esprits, répondirent avec zèle (1) : Nous sommes obligés de défendre la personne et la famille du roi, les droits et les libertés de la couronne, non-seulement à raison des fiefs que plusieurs d'entre nous tiennent du monarque, mais par la fidélité qui nous attache indispensablement à lui. Tous les assistans, sans exception, protestèrent qu'ils étaient prêts à sacrifier leurs biens et leurs vies pour une si belle cause. Le roi, de son côté, assura qu'il était dans la disposition d'exposer à tous les périls sa vie et celle de ses enfans, pour soutenir l'honneur de sa couronne et de son peuple. Et se tournant vers ces jeunes princes : Je vous désavouerais, leur dit-il, pour mon sang, si vous conveniez que le sceptre français dépendît d'aucun autre que de Dieu

(1) Hist. du differ. p. 12, etc.

seul.

seul. En conséquence de ces maximes, il fut arrêté que les prélats n'iraient point à un concile où le pape prétendait ordonner de l'administration temporelle du royaume.

A cette nouvelle, la cour de Rome frémit d'effroi, et celle de France ne fut pas sans inquiétude. On en vint aux négociations, que conseillèrent toutes les personnes d'une conscience délicate, vivement alarmées du péril qui menaçait l'unité catholique. Le roi permit aux évêques d'Auxerre, de Noyon, de Coutance et de Beziers de se transporter à Rome (1). Le pape entreprit de justifier en leur présence la bulle *Ausculta fili* par cette explication : Nous reconnaissons qu'il y a deux puissances établies de Dieu, et nous protestons que notre dessein ne fut jamais d'usurper la juridiction du roi ; mais le roi de son côté, ne saurait disconvenir qu'il ne nous soit soumis à raison du péché. C'était reconnaître, à la vérité, que la France ne dépendait pas du saint siége en qualité de fief, ou que le souverain pontife ne prétendait pas s'y arroger le domaine direct sur le temporel : mais par-là aussi il s'y réservait ce qu'on a depuis nommé le domaine ou pouvoir indirect, et qui revient à peu près au même dans la pratique, puisqu'il réservait le droit de corriger généralement toutes les fautes des souverains, sans excepter aucune de celles qu'ils commettraient dans l'administration de leurs états, de les punir pour ce sujet par l'excommunication, et même par la déposition. Ainsi Boniface VIII allait plus loin qu'Innocent III lui-même, qui ne s'était prévalu de ce prétexte *à raison du péché*, que pour les différens de souverain à souverain, et non pas pour les fautes des souverains à l'égard de leurs sujets.

Il y avait trop d'éloignement entre ces pretentions opposées, et sur-tout trop d'animosité entre ceux qui les formaient, pour pouvoir se rappro-

(1) Marca. de Concord. l. 4, c. 16.

cher. Cependant le temps assigné pour la célébration du concile de Rome arriva. Il n'y vint presque point de prélats français, que leur attachement pour le roi, autant que la crainte, retint dans le royaume. Boniface, qui ne sut jamais revenir sur ses pas, tint cette assemblée le 30.e d'Octobre de cette année 1302. On ne sait pas trop ce qui s'y passa, sinon que le pape éclata fortement en paroles et en menaces, sans en venir cependant à l'exécution (1). Il est du moins constant que le roi n'y fut pas excommunié. Mais quelques jours après, on vit paraître la décrétale *Unam sanctam*, qui éclaircissait tout ce qu'il pouvait y avoir d'ambiguité dans la bulle *Ausculta fili*. Elle comprend deux parties, qu'on a judicieusement distinguées, savoir, l'exposé et la décision. L'exposé tend à prouver que la puissance temporelle est soumise en tout à la spirituelle, qui a droit d'instituer, de corriger et de déposer les souverains. On ne manque pas d'y faire usage de la fameuse comparaison des deux glaives, le spirituel et le temporel, dont le second doit être subordonné au premier, et n'agir dans la main du prince laïque que par l'impression qu'il reçoit de l'église. Et poussant ce germe fécond de parallogisme jusqu'à la vision et à la chimère, Boniface voit l'hérésie et la doctrine affreuse de Manès dans ceux qui reconnaissent deux puissances indépendantes et souveraines chacune dans son ordre. Dieu ne permit pas cependant que le scandale fût poussé jusqu'à tirer la conséquence qui suivait naturellement de ces principes. Quand il s'agit de prononcer avec précision et de porter la décision dogmatique, ce pontife, tout hardi qu'il était, décida simplement que tout homme, pour parvenir au salut, doit être soumis au pape : principe dont convenaient les deux partis, mais qu'ils appliquaient tout différemment.

(1) Rain. an. 1302. Bernard. Guid.

Le jour même de la publication de cette bulle, 18 de Novembre, la fécondité toujours inépuisable de Boniface lui en fit donner une seconde, où, nonobstant tout privilége, il excommunie toutes les personnes, de quelque dignité qu'elles soient, rois même et empereurs, qui empêchent d'aller librement au saint siége, en arrêtant les voyageurs, en les retenant ou en les dépouillant. Le but de cette censure, quoique générale et de l'ancien style, était trop bien déterminé par les circonstances, pour qu'on ne la rapportât point au roi Philippe. La vivacité de Boniface ne lui permit pas même de couvrir long-temps de ce faible voile sa véritable intention.

Cependant les malheurs qui arrivèrent à la France dans le cours de cette année 1302, rendirent le roi moins sensible au nouvel affront qu'il recevait de Rome. La perte de la bataille où le comte d'Artois, prince du sang le plus animé de tous contre Boniface, et le fameux Pierre Flotte périrent avec un nombre infini de noblesse, fit diversion aux autres chagrins du roi. On renoua les négociations avec le pape, dont Philippe consentit à recevoir le cardinal-légat Jean le Moine, natif d'Amiens et agréable au prince. Mais ces lueurs d'espérance furent bientôt dissipées. Le pape faisait proposer jusqu'à douze chefs de demande ou de reproche, sur lesquels il n'obtint pas à beaucoup près ce qu'il prétendait. En conséquence, nouvel éclat de sa part, nouveau déluge de lettres et de déclarations foudroyantes. Le légat fut chargé d'annoncer au roi, non-seulement qu'il devait s'appliquer les censures générales déjà publiées à Rome, mais qu'on l'excommuniait nommément et tout de nouveau, avec défense à tout ecclésiastique, sous la même peine d'anathème, de lui administrer les sacremens, ou de célébrer la messe en sa présence. Ainsi, malgré la bienveillance du roi Philippe envers le cardinal le Moine, malgré la sagesse que tout le monde attribue à ce légat, il n'y eut d'autre fruit de sa légation que le collége

K 2

qui porte encore son nom à Paris, et qu'il y fonda sans doute avant cette rupture sans retour. Un nouveau trait de sa prudence, ce fut d'abandonner une commission plus qu'inutile, en se dérobant aux gardes qu'on lui avait donnés, et qui ne demandaient pas mieux apparemment que de le laisser disparaître.

Le roi n'avait pas attendu ces extrémités pour faire éclater son indignation, et pour se mettre en garde contre le caractère extrême de Boniface. Dès le carême de l'année 1303, il avait tenu dans son palais du Louvre une assemblée composée de quelques prélats et des premiers seigneurs du royaume. Guillaume de Nogaret, chevalier et magistrat, assez ressemblant à Pierre Flotte, présenta une requête contre Boniface, qu'il accusait dans les formes juridiques, des plus grands crimes qui puissent exclure du pontificat, entr'autres, d'usurpation de cette sainte dignité, d'hérésie manifeste, de simonie criante et notoire. Il y concluait à la convocation d'un concile général, afin de rejeter solennellement cet intrus endurci, et de donner à l'église universelle un pasteur légitime. Cependant, ajoutait-il, en qualité de protecteur des églises nombreuses de votre royaume, et à l'exemple de vos ancêtres, défenseurs constans de l'église romaine, vous ferez emprisonner cet impie; et de concert avec les cardinaux, vous établirez un vicaire apostolique jusqu'à ce qu'il y ait un pape. Ce ne sont là que les prémices des excès où Nogaret devait se porter.

Le 13 Juin de la même année, il y eut au Louvre une assemblée nouvelle et plus nombreuse, où Guillaume du Plessis, revêtu des mêmes qualités que Nogaret, et adhérant à son appel, fit les mêmes réquisitions, en promettant un mémoire plus circonstancié des crimes de Boniface. Il tint parole dès le lendemain, en des termes et avec un détail que le bon sens de nos lecteurs, autant que leur religieuse délicatesse, nous dispense assurément de

rapporter. Mais l'émotion des esprits les tenait alors disposés bien différemment. Tous les ordres de l'état adhérèrent à l'appel de du Plessis. Cependant les évêques qui étaient présens au nombre de trente-neuf, témoignèrent de leur mieux leur respect pour le saint siége. Quoiqu'ils consentissent à la tenue d'un concile, ils déclarèrent qu'ils le faisaient pour détourner les maux de l'église, et même pour aider à la justification du pape Boniface, contre lequel ils ne voulurent être ni accusateurs, ni parties. Pour procéder à la convocation du concile qu'on résolut de tenir à Lyon, le roi nomma deux ambassadeurs, chargés d'aller inviter les cardinaux à coopérer à ce projet, et les villes principales d'Italie à le soutenir; puis il écrivit, dans les mêmes vues, en Espagne, en Navarre et en Portugal. L'audacieux Nogaret se chargea d'aller signifier l'appel au pape même (1).

Instruit de cette fermentation, Boniface, tout résolu qu'il était, se retira fort inquiet à Anagnie sa patrie; mais son courage ne l'abandonna point. On vit pour la seconde fois partir cinq bulles foudroyantes en un seul jour, quinzième du mois d'Août. La plus remarquable est la seconde : elle portait que toutes les citations à Rome, adressées aux personnes même de qualité royale, auraient leur force et leur vigueur comme si elles leur étaient parvenues, dès qu'elles auraient été affichées aux portes de l'église principale du lieu où se trouvait le pape. C'était pour obvier à la difficulté de faire pénétrer en France les lettres pontificales, depuis les défenses du roi à ce sujet. Boniface se justifia aussi en plein consistoire des accusations formées contre lui dans ce royaume, sur-tout au regard de l'hérésie et de l'impiété, causes légitimes de déposition contre les papes. Mais bien convaincu de l'insuffisance, tant de ses apologies que de ses menaces, et proportionnant les moyens de défense au

(1) Preuv. du diff. p. 124.

péril où il se trouvait; après avoir renouvelé l'excommunication contre le roi et l'interdit sur la France, il délia les Français du serment de fidélité, donna le royaume au roi des Romains Albert, fils de l'empereur Rodolfe, anima fortement les Anglais, les Flamans, les Aragonais, les Siciliens, tous les ennemis de la France, et mit tout en œuvre afin de détrôner Philippe (1).

Rien ne marque mieux le degré de l'animosité ou de l'épouvante du pape, que sa réconciliation soudaine avec Albert d'Autriche. Depuis cinq ans que cet empereur avait été mis, le 23 Juin, à la place d'Adolfe de Nassau, tombé dans le mépris parmi ses sujets, le pontife s'était constamment et très-fortement opposé à son élection, quoiqu'Adolfe, dès le deuxième Juillet suivant, eût été tué en bataille rangée par Albert. Boniface ne qualifiait pas autrement le vainqueur, que de sujet rebelle et de parricide du roi des Romains. Son intérêt lui fit prendre un ton et des procédés tout différens. Il approuva l'élection d'Albert, son couronnement à Aix-la-Chapelle, et l'exercice de l'autorité royale qu'il faisait depuis près de cinq ans, suppléant, disait-il (1), par le pouvoir de son siége, à tout ce qui pourrait avoir été défectueux dans cette élection. Mais soutenant toujours la hauteur de son caractère, il exigea qu'Albert reconnût que l'empire romain avait été transféré par le siége apostolique des Grecs aux Allemands, dans la personne de Charlemagne; que le droit d'élire le roi des Romains destiné à devenir empereur, avait été accordé par la même autorité à certains princes ecclésiastiques et laïques, et que les princes, tant rois qu'empereurs, recevaient aussi des papes la puissance du glaive matériel. Il exigea de plus le serment de fidélité envers le souverain pontife, la confirmation de toutes les concessions et de toutes les promesses faites à l'église

(1) Mss. Victorin. cod. 7, fol. 74. (2) Rain. 1303, n. 9.

romaine par les empereurs précédens, et un engagement exprès à défendre les droits du saint siége contre ses ennemis, même souverains, à ne faire aucune alliance avec eux, à prendre au contraire les armes contre eux, si le pape l'ordonnait: clause manifestement insérée contre Philippe le Bel (1).

Quoiqu'Albert eût eu la faiblesse de se soumettre à ces conditions humiliantes, la crainte des réclamations et du ressentiment de Boniface ne put l'engager à se déclarer formellement contre son ami, son défenseur et son allié. Il avait épousé la sœur de Philippe, Blanche de France, illustration qu'il prisa jusqu'à renoncer aux droits anciennement usurpés par l'empire sur ce qu'on appelait le royaume d'Arles. Le roi, de son côté, l'avait constamment soutenu contre les partisans d'Alfonse de Nassau, et ce n'était pas un des moindres griefs du violent pontife contre Philippe le Bel. Par ces motifs d'honneur et de reconnaissance, si dignes de l'ame des princes et si souvent impuissans sur leur politique, le généreux Albert, au moment où l'on exigea l'accomplissement de sa vague promesse, déclara qu'il garderait son alliance avec son ami et son beau-frère, et refusa nettement de servir la vengeance du pape.

Tandis que le feu de la discorde s'attisait ainsi de part et d'autre, quelques gentilshommes français, plus propres aux coups de main qu'aux froides lenteurs du conseil, s'offrirent à terminer le différent à la militaire, en s'emparant de la personne de Boniface. Nogaret, qui s'était chargé de lui signifier l'appel, voulut encore avoir l'honneur de l'amener prisonnier au concile. Sous prétexte de ménager un accommodement entre le pape et le roi, il parcourut l'Italie, afin de s'y former des complices parmi les seigneurs, mécontens en grand nombre de l'impérieux pontife, et sur-tout parmi les Gibelins persécutés sans ménagement. L'orage

(1) Ibid. n. 10, etc.

ayant été formé en fort peu de temps. Jacques Colonne, surnommé Sciarra, c'est-à-dire querelle ou boute-feu (1), vint trouver Nogaret près de Sienne. Il était neveu du cardinal Jacques Colonne, et cousin germain de Pierre Colonne, aussi cardinal, réduits l'un et l'autre par Boniface au comble de l'infortune, pour avoir dit que Célestin n'avait pu renoncer au pontificat, et que son successeur apparent n'était pas véritablement pape. Ils avaient été dépouillés du cardinalat, de toutes leurs dignités, de tous leurs biens; les palais et toutes les maisons des Colonnes avaient été abattus dans Rome; on avait prêché la croisade contre eux; leur ville de Palestrine avait été détruite, et les deux prélats avec leurs proches illustres, obligés d'errer hors de leur patrie en misérables fugitifs. Sciarra, dans sa fuite, fut pris par des corsaires, et réduit au plus dur esclavage, qu'il aima mieux supporter que de se faire connaître, au risque de retomber entre les mains du pape. Mais son malheur parvint à la connaissance du roi Philippe, qui le délivra: trait d'humanité dont le pape ne rougit pas de faire un crime au roi. Quand la pureté de l'intention de Philippe eût encore été plus suspecte, la qualité de vicaire du bon pasteur dans Boniface ne demandait-elle pas, sinon des applaudissemens, au moins assez d'empire sur soi pour s'interdire les reproches? L'infortuné pontife eut bientôt lieu de faire ces retours sur lui-même.

Nogaret, excité par Sciarra Colonne, partit à la tête de trois à quatre cents chevaux, de plusieurs compagnies de gens de pied, et parut de grand matin, le 7 de Septembre, devant la ville d'Anagnie, où le pape s'occupait de soucis bien différens. Il achevait de dresser une bulle plus terrible que toutes les précédentes, et qui devait se publier le lendemain, jour de la nativité de la Vierge. Après y avoir dit (2), qu'en qualité de

(1) Rain. 1297, n. 35. Villan. l. VIII, c. 21, 23.

(2) Differ p. 184, etc.

vicaire du fils de Dieu, il avait le pouvoir de régir les rois avec la verge de fer, et de les briser comme des vaisseaux d'argile, il déclarait tous les sujets du roi Philippe, absous de la fidélité qu'il lui devaient même par serment, leur défendait sous peine d'anathème de lui obéir, ni de lui rendre aucun service, et annullait toutes les confédérations qu'il pourrait avoir faites avec d'autres princes.

Nogaret et Colonne avaient dans la ville des intelligences qui leur ouvrirent les portes. Ils entrèrent sans obstacle, accompagnés de leurs troupes, qui, en déployant l'étendard de France, se mirent à crier : Vive le roi Philippe! perisse Boniface! Le peuple gagné se joignit aux soldats, et cria comme eux. Ils s'emparent si vîte des différens postes de la ville, que le pape ne fut averti que par le tumulte, du péril extrême où il se trouvait. La réduction du palais pontifical ne coûta guère plus d'efforts. Presque tous les gens du pape, domestiques, officiers, prélats, les cardinaux même, dont quelques-uns, à ce qu'on prétend, étaient de concert avec les Français, prirent la fuite, ou se tinrent cachés. Le courage du pontife ne se démentit point. Je suis trahi comme Jesus-Christ, dit-il : mourons, s'il le faut; mais du moins mourons en pape. Il se fait à l'instant revêtir de la chappe, nommée le manteau de saint Pierre, il met la tiare sur sa tête, il prend en main les clefs et la croix, et s'asseoit ainsi sur la chaire pontificale, accompagné de deux cardinaux seulement, Nicolas Boccasini et Pierre d'Espagne.

Quand Nogaret fut entré, il prit un air de modération qu'on n'attendait pas, parut avoir oublié son personnage de guerrier, et ne pensa qu'à remplir celui d'homme de robe. Il déclara tranquillement au pape (1), en présence de tout le monde, l'accusation et les procédures faites en France con-

(1) Differ. p. 247.

tre lui ; qu'il était réputé convaincu, puisqu'il ne s'était pas mis en devoir de se défendre ; mais que devant être jugé par l'église, on l'arrêtait, pour être présenté au concile général qui se tiendrait à Lyon ; qu'à ce dessein seulement on lui donnait des gardes, sans qu'il eût rien à craindre pour sa vie. Je suis bien résolu, ajouta formellement Nogaret, à vous la conserver contre la fureur de vos ennemis. Colonne ne fut pas si maître de lui-même : il chargea le pontife d'injures, le voulut contraindre à renoncer au pontificat ; et comme Boniface répondit qu'il mourrait plutôt, et offrit sa tête à couper, le violent italien lui donna sur la joue un coup de gantelet, et l'eût mis à mort, si Nogaret ne l'en eût empêché (1). Mais ce chef mal obéi dans une si grande confusion, ne put empêcher qu'on ne pillât les meubles du pape et son trésor, qui était immense, à ce qu'on publia.

Tant d'indignités ouvrirent les yeux aux citoyens d'Anagnie. Ils eurent horreur de voir ainsi traiter le chef de l'église, qui d'ailleurs était leur compatriote. S'étant aperçu du petit nombre des Français, ils prirent les armes au bout de trois jours, et se mirent tout à coup à crier : Vive le pape, et périssent les traîtres ! En quelques momens le palais et la ville furent évacués, non pas cependant sans résistance, ni sans qu'il en coûtât la vie à plusieurs Français : mais le sort de Boniface délivré n'en devint pas meilleur. Il partit pour Rome, outré de dépit, étouffant de douleur, y fut attaqué d'une fièvre dévorante, et mourut le 11 d'Octobre suivant, après néanmoins avoir satisfait aux devoirs du christianisme, et déclaré, selon quelques auteurs, que pour imiter le Sauveur du monde, il oubliait entièrement les outrages qu'il avait reçus. Du reste, la multitude des historiens varie étonnamment sur les vraies dispositions de ce pape dans cette situation décisive.

(1) Thom. Valsing. hist. p. 87.

Sa mort semblait devoir faire tout le dénouement de ce fatal démêlé : mais nous verrons bientôt que le ressentiment des rois, ou la défense de certains intérêts, s'étend jusqu'au delà du tombeau. Jamais elle ne s'accomplit mieux qu'en cette occasion, la terrible prophétie de l'évangile par rapport à la nécessité du scandale : mais la Sagesse éternelle, en permettant celui-ci, a daigné nous laisser entrevoir ses vues. Malgré toutes les entreprises précédentes des papes pour s'assujettir les couronnes sur lesquelles ils prétendaient avoir des titres particuliers, l'indépendance temporelle de l'empire français s'était maintenue dans une telle intégrité, que les pontifes romains ne pouvaient y déroger, sans se porter évidemment pour monarques universels. La vigueur de Philippe le Bel opposa une barrière invincible au plus hardi d'entr'eux. Ce débat scandaleux produisit sans doute des effets déplorables ; mais on peut dire aussi qu'il procura un avantage inestimable à l'église tout à la fois et au trône. Depuis cette époque, on ne vit presque plus se renouveler les prétentions, ou du moins les voies de fait, de la part des papes, sur le temporel des princes. Dès-là, les maximes trop longtemps suivies de Grégoire VII et de plusieurs de ses successeurs furent reléguées dans la classe des spéculations scolastiques et oiseuses. Le remède fut violent sans doute, et néanmoins assorti tout au plus à la grandeur du mal. C'est à ce point qu'il importe de ne pas troubler, entre les deux puissances établies également de Dieu, l'harmonie et la concorde également avantageuse à l'une et à l'autre.

La même année que mourut le pape Boniface, saint Ives (1), dans son état modeste et paisible de curé de campagne et de défenseur des pauvres, eut une mort bien plus désirable aux yeux de la foi. Après avoir fait d'excellentes études à Paris, il

(1) Vit. ap. Boll. t. xv, p. 538.

était revenu dans la Bretagne sa patrie, et avait été chargé de l'officialité de Rennes. L'évêque de Tréguier, dont il était diocésain, le rappela auprès de lui sur la réputation de ses talens, lui donna la même charge dans son diocèse, et y ajouta le gouvernement d'une paroisse. Il fut ainsi tout à la fois official et curé; ce qui dura l'espace de dix-huit ans, sans que l'une de ces fonctions importantes lui fît négliger l'autre. Il instruisait assidument non-seulement dans son église, mais dans plusieurs autres assez éloignées, voyageant toujours à pied par esprit de pénitence, et faisant quelquefois deux ou trois sermons par jour. Dans les affaires, il expédiait promptement les parties, faisait tous ses efforts pour les accorder, s'armait de courage en faveur du bon droit et principalement des personnes sans défense, exerçait gratuitement pour les pauvres les fonctions d'avocat, et prit avec l'emploi d'official la coutume de leur en distribuer tous les émolumens. Il leur donnait de même tout le produit de son bénéfice, et presque tout celui de son patrimoine qui était considérable. L'avantage d'être issu d'une famille noble et opulente, ne servit qu'à le rendre plus généreux et plus compatissant. Il avait tant de tendresse pour les malheureux, qu'il leur bâtit une maison, où il remplissait tous les devoirs de l'hospitalité, et les faisait manger avec lui.

Au milieu de tant de travaux, il menait la vie la plus austère. Dès sa jeunesse, il s'était abstenu de viande et de vin, et avait pris l'habitude de jeûner le vendredis. Pendant quinze ans, il jeûna au pain et à l'eau le carême et l'avent tout entiers et plusieurs autres jours de l'année. Il ne prenait de sommeil que quand il était accablé de fatigue, et alors il se jetait tout habillé sur une claie, ou sur un peu de paille, n'ayant qu'une pierre ou tout au plus un livre pour chevet. Il mourut à l'âge de cinquante ans, et fut canonisé quarante-quatre ans après par le pape Clément VI. La bonne odeur de ses vertus, répandue non-seulement en France,

mais en Flandre et en Italie, a porté les jurisconsultes et les avocats à choisir, dans un état si différent du leur, ce digne patron.

A l'élection du successeur de Boniface VIII, on observa ponctuellement le réglement de Grégoire X pour l'élection des papes : au bout de dix jours, le premier du conclave, 22 d'Octobre, on élut tout d'une voix le cardinal Boccasini, de l'ordre des frères prêcheurs, qui prit le nom de Benoît XI : pontife d'un caractère diamétralement opposé à celui de Boniface, d'une extrême douceur, d'une prudence toute évangélique, d'un coup-d'œil sûr néanmoins et d'un esprit juste, qui ne se fit pas une maxime, si dangereuse dans les circonstances, de révérer jusqu'aux écarts de son prédécesseur. Il n'eut rien de plus pressé au contraire, que d'éteindre l'incendie que Boniface avait allumé ; il donna l'absolution au roi Philippe, avant même que ce prince l'eût demandée, leva l'interdit du royaume et en rétablit tous les priviléges, révoqua les bulles injurieuses du dernier pape, et anéantit sans exception les plus violens effets de son ressentiment, même à l'égard des Colonnes. Mais il est bien plus facile de prévenir certains maux que de les guérir. La plaie faite au cœur de Philippe ne put être fermée par toute la prudence de Benoît, dont le pontificat fut d'ailleurs trop court pour conduire ce traitement difficile à son terme. Il mourut empoisonné, dit-on, au bout de huit mois et demi, le 6 ou le 7 Juillet 1304. Après sa mort, le saint siége fut encore vacant près de onze mois, par le partage des cardinaux en deux factions presque égales, dont l'une voulait un pape favorable au parti de Boniface VIII, et l'autre un ami de Philippe le Bel.

Dans cet intervalle, Jean de Mont-Corvin, occupé depuis quinze ans aux missions dans les régions les plus orientales de l'Asie, en fit parvenir aux religieux de saint François ses confrères, une relation qu'il les priait de communiquer au pape

et aux cardinaux. Selon cette lettre, il était d'abord entré dans l'Inde, et avait passé plus d'un an près de l'église de l'apôtre saint Thomas, c'est-à-dire, à Méliapour sur la côte de Coromandel, où il baptisa une centaine de personnes. Son compagnon, frère Nicolas de Pistoie, mourut en ce lieu, et fut enterré dans l'église. Pour lui, son courage à l'épreuve de tous les travaux et de tous les périls, le fit pousser jusqu'au Catai, c'est-à-dire dans les provinces septentrionales de la Chine, qui ne prit ce nom qu'en 1516, quand les Portugais en firent la découverte. Il paraît que le projet de conquête formé sur ces vastes contrées par Mangou, grand kan des Tartares, lorsqu'il céda l'Asie occidentale à son frère Houlagou, lui avait réussi, ou du moins à un autre de ses frères nommé Kublai, puisqu'il fut tué lui-même, en donnant l'assaut à la place de Setcheun. Jean de Mont-Corvin pénétra jusqu'à la ville de Cambalu, aujourd'hui Pékin, où l'empereur des Tartares faisait sa résidence. Suivant les lettres du pape Nicolas IV dont il était porteur, il invita ce prince à embrasser le christianisme; mais il le trouva fort attaché à l'idolâtrie, et ne put réussir à lui ouvrir les yeux. Il en fut néanmoins accueilli avec beaucoup de bonté, et en obtint de grands bienfaits en faveur des chrétiens. Il avait pleine liberté de prêcher la foi. Il bâtit une église dans Cambalu, même avec un clocher où l'on sonnait sans gêne toutes les heures de l'office; l'empereur prenait quelquefois plaisir à y entendre chanter des enfans que l'industrieux missionnaire avait dressés lui-même, et qui tenaient si bien le chœur, que la présence de leur maître n'y était pas nécessaire. Depuis onze ans de culture dans cette terre sauvage, il avait baptisé environ six mille personnes.

Mont-Corvin ajoute dans ses lettres, que sans l'envie et les inventions calomnieuses des hérétiques nestoriens, il eût fait des conversions incomparablement plus nombreuses. Ces opiniâtres sectaires, bannis depuis si long-temps des provinces romaines,

s'étaient réfugiés d'abord chez les Perses, ennemis irréconciliables des Romains. De là, gagnant de proche en proche, sur-tout à la faveur des courses et des conquêtes des Musulmans, ils s'avancèrent au Levant par le cœur de l'Asie. On prétend qu'ils avaient pénétré dans la Chine ou Catai, dès le septième siècle de l'ère chrétienne. Ils y étaient du moins fort puissans au temps dont nous parlons: ils avaient abusé de l'affection assez générale des Tartares envers les chrétiens, pour les attacher à leurs erreurs, ou plutôt à un fantôme de religion qui n'avait plus que le nom de christianisme. Mais d'autant plus intolérans ou plus jaloux, qu'ils étaient plus ignorans, ils ne souffraient pas qu'aucun autre chrétien que ceux de leur rit eût dans le pays une petite chapelle, ni le moindre oratoire; bien moins encore qu'il enseignât une autre doctrine que la leur. Ils suscitèrent de rudes persécutions au missionnaire, le donnèrent pour un aventurier qui se disait faussement envoyé par le pape, l'accusèrent d'avoir tué dans l'Inde un ambassadeur chargé de présens magnifiques pour le grand kan, et produisirent de faux témoins qui affirmèrent cette imposture. Enfin, par la confession de l'un de ces faussaires, le prince reconnut l'innocence de Mont-Corvin, déjà traîné en jugement et près d'être condamné au supplice. Il bannit les calomniateurs avec leurs femmes et leurs enfans.

Jean de Mont-Corvin ne laissa pas de convertir, dès la première année de son séjour au Catai, un roi du voisinage nommé George, et issu de la race du Prêtre-Jean. Ce prince abjura publiquement le nestorianisme pour embrasser la foi catholique, méprisa les clameurs des sectaires qui ne manquèrent pas de l'accuser d'apostasie, et foula si généreusement tout respect humain, qu'il voulut recevoir les ordres mineurs, et se fit gloire ensuite de servir la messe revêtu des ornemens royaux. Il convertit une grande partie de ses sujets, et fit bâtir en l'honneur de la sainte Trinité une grande

église qu'il nomma Eglise-Romaine. Mais, étant mort six ans après, sans que sa piété se fût jamais démentie, les nestoriens ramenèrent à leur schisme la plupart de ceux qu'il en avait retirés.

Il avait laissé un fils âgé de neuf ans, sur qui le missionnaire fondait de grandes espérances, ainsi que sur la foi constante d'un grand nombre de Tartares. C'est pourquoi il demandait avec instance qu'on lui envoyât de zélés coopérateurs, non pas tant en grand nombre que bien choisis, et qui tendissent à l'avancement de l'œuvre de Dieu, plutôt qu'à se faire valoir eux-mêmes Cette affaire demeura en surséance pendant la vacance du saint siége, et quelques années encore après, jusqu'à ce que le nouveau pape Clément V se fût tiré des embarras inévitables dans les circonstances critiques où il était monté sur la chaire de S. Pierre. Alors ce pontife chargea le général des frères mineurs de choisir sept de ses religieux, éminens en savoir et en vertu, pour les envoyer en Tartarie. On les fit évêques avant leur départ, et à leur arrivée ils devaient ordonner Jean de Mont-Corvin, archevêque de toute l'Asie orientale, et demeurer ses suffragans, du moins en partie. Car il y a toute apparence que, de ce grand nombre d'évêques missionnaires, quelques-uns devaient passer en Ethiopie. Jean de Mont-Corvin, suivant une seconde lettre qu'il fit parvenir en Europe quelque temps après la première, avait reçu des envoyés de ces peuples, qui le priaient de venir chez eux, ou de leur procurer d'autres bons ministres de l'évangile. Depuis le temps de l'apôtre saint Matthieu et de ses disciples, cette nation, disait-il, n'avait eu personne pour l'instruire, et croyait en Jesus-Christ, sans presque plus connaître les principes de la foi ni de la morale chrétienne.

Clément V, auparavant Bertrand de Got, fait archevêque de Bordeaux par le pape Boniface, fut élu à Pérouse le 5.e de Juin 1315, donna son consentement public dans son église cathédrale le 22

Juillet

Juillet suivant, et fut couronné à Lyon le 14 de Septembre de la même année. Il était né dans le diocèse même de Bordeaux, sortait d'une maison distinguée parmi la noblesse du pays, et son nom était fort connu au delà des monts, où il avait eu un frère cardinal-évêque d'Albane, célèbre par ses légations. Les Italiens, furieux contre ce pape, le premier qui, selon les expressions de Pétrarque, préféra les rives sauvages du Rhône aux bords fortunés du Tibre, se sont acharnés comme à l'envi à déchirer sa mémoire. L'historien Jean Villani, assez modéré et très-sage habituellement, a donné ici dans la fable et les fictions les plus puériles. Il conte sérieusement que Clément, adonné à la magie, de concert avec un fameux nécromancien, voulut connaître le sort de l'un de ses neveux mort cardinal; qu'un de ses chapelains fit pour cela le voyage des enfers; qu'il y vit un lit embrasé, où était le cardinal-neveu pour crime de simonie, et qu'on y bâtissait en même temps un palais tout de feu, qu'on lui dit destiné au pape.

Il est étonnant qu'après cet excès de haine poussé jusqu'au délire contre Clément, non-seulement le torrent des auteurs italiens, sans en excepter saint Antonin, archevêque de Florence, mais des historiens français, tels que Sponde, Pagi, Dupin, Alexandre, Daniel et Fleuri, aient tous copié aveuglément les six articles simoniaques que Villani fait accorder à Philippe le Bel par l'archevêque de Bordeaux, afin de parvenir à la papauté: car le suffrage de tous ces auteurs porte uniquement sur celui de l'ancien historien de Florence (1). La chose est si évidente, quant à saint Antonin même et à plusieurs modernes, qu'à l'exemple de Villani peu instruit, comme il paraît par-là, de ce qui concernait la personne de Clément, ils l'appellent Raimond de Got, au lieu de Bertrand. Tant il est vrai que les écrivains les plus renommés ne doi-

(1) V. Disc. prélim. tom. XIII, Hist. de l'Egl. Gall.

vent pas tellement nous imposer, qu'au moins dans les faits éloignés de l'ordre commun, nous ne devions observer avec discernement, et la source d'où ils les ont tirés, et les autres monumens qui peuvent avoir échappé à leur précipitation ou à leur prévention. Sur l'article dont il s'agit, on trouve jusqu'à cinq historiens de Clément V, et plusieurs autres anciens auteurs qui ne sont rien moins que ses panégyristes, et qui, loin de nous garantir l'historiette de Villani, nous donnent au contraire l'élection de Clément, ainsi que la présente la bulle des cardinaux électeurs, comme une opération toute simple et faite dans les formes accoutumées.

Il arriva néanmoins, au couronnement de ce pape, un accident extraordinaire qui en fit tirer des augures sinistres. En passant le long d'un vieux mur, qui s'écroula sous la multitude des spectateurs dont il était surchargé, le pontife courut risque de la vie avec le roi Philippe qui l'accompagnait dans la marche. Charles de Valois, frère du monarque, fut blessé, et le duc de Bretagne fut tué avec douze autres personnes. Le pape ayant été renversé de cheval, et la couronne étant tombée de sa tête, le peuple ne manqua pas de donner carrière à son imagination; mais cette interprétation méprisable n'a de commun avec l'histoire de Villani, que la malignité ou l'inconsidération, qui furent le principe de l'une et de l'autre.

Comme le nouveau pape, au lieu d'aller à Rome après avoir reçu sa bulle d'élection, manda les cardinaux en France pour la cérémonie de son couronnement, Rosso des Ursins, doyen du sacré collége, pénétra aussitôt la disposition où était Clément de fixer son séjour dans ce royaume. Vous en êtes venus à vos fins, dit-il au cardinal de Prato, qui avait beaucoup influé dans l'élection du pontife. Bientôt sans doute nous verrons le Rhône; mais si je connais bien les Gascons, de long-temps le Tibre ne reverra les papes.

Soit pour préparer les esp..its à un projet si

extraordinaire, soit par la nécessité des affaires délicates qui demandaient en France la présence du nouveau pape, durant les quatre années qui s'écoulèrent depuis le commencement de son pontificat jusqu'à l'établissement de sa résidence à Avignon, il parcourut presque sans interruption les différentes provinces du royaume, en expédiant néanmoins une multitude d'affaires avec l'activité et la dextérité qu'on admira particulièrement en lui (1). Un de ses premiers soins fut d'affranchir son ancienne église de Bordeaux de la juridiction des archevêques de Bourges, qui prétendaient les droits de primatie sur ce siége comme sur toute l'Aquitaine. Il fit ensuite une promotion qui justifia le jugement du cardinal des Ursins, sur la prédilection de ce pontife à l'égard de sa patrie. De neuf cardinaux qu'il créa tout à la fois, il n'y eut qu'un étranger, Thomas de Jorz, anglais, confesseur du roi Edouard; les huit autres étaient français.

Après avoir passé le fort de l'hiver à Lyon, dès le commencement de Février 1306, il voulut retourner à Bordeaux. Il alla d'abord à Cluny, où il séjourna cinq jours, et fut très à charge aux religieux. Outre la dépense inévitable, vu son penchant immodéré pour la magnificence, il avait neuf cardinaux avec lui, une suite proportionnée d'officiers subalternes, et des domestiques de toute espèce. A Mâcon, à Nevers, à Bourges, à Limoges, à Périgueux, où il passa successivement et fit quelque séjour avant d'arriver à son terme, on eut à se plaindre, non-seulement de son faste onéreux qui lui faisait lever de grandes sommes d'argent sur les églises et les monastères, mais de l'avidité et des exactions de son cortége. Chemin faisant, il avait fait citer l'archevêque de Cantorbéri, dénoncé au saint siége par le roi Edouard, comme perturbateur du royaume et fauteur des rebellions qui l'avaient

(1) Gall. Christ. t. 1, p. 219.

agité. Le prélat anglais comparut à Bordeaux, où le pape l'interdit de ses fonctions, jusqu'à ce qu'il se fût lavé des accusations intentées contre lui.

Dans le même temps, Edouard demanda au pape et obtint pour deux ans, sous prétexte du service de la Terre-Sainte, les décimes des revenus ecclésiastiques de son royaume, qui furent employées à tout autre usage. Les évêques d'Angleterre, de leur côté, demandèrent pour une année la jouissance du bien des églises qui vaqueraient les premières dans leurs diocèses : mais leur démarche peu réfléchie tourna contre la cupidité même qui les y avait engagés, puisque le pontife forma là-dessus le plan des annates. Dès-lors il s'appropria les revenus de la première année, dans toutes les églises qui de là à deux ans vaqueraient en Angleterre, évêchés, abbayes, prieurés, prébendes et cures, jusqu'aux moindres bénéfices (1).

Toutefois, dès le commencement de l'année suivante, au sortir d'une maladie dangereuse qui lui avait suggéré de sérieuses réflexions, il s'efforça de remédier aux abus des commendes. De Pressac près de Bordeaux, où il était allé prendre l'air pour recouvrer ses forces, il donna une bulle (2), portant que les sollicitations importunes des princes et de quelques autres personnes distinguées, tant ecclésiastiques que séculières, avaient engagé abusivement le chef de l'église à mettre en commende les évêchés et les monastères, sous prétexte de garde ou d'administration, soit pour la vie des commendataires, soit pour un temps plus limité. Mais nous nous sommes convaincus, poursuit-il, qu'on néglige capitalement le soin de ces églises; que leurs biens et leurs droits s'anéantissent journellement, et que les personnes qui en dépendent souffrent un grand préjudice, tant au spirituel qu'au temporel. Ce qui devait leur être avantageux leur

(1) Thomass. Discipl. t. III, p. 793.

(2) Rain. an. 1307, n. 28. Extrav. com. de præd. c. 2.

devenant si nuisible, nous révoquons et annullons absolument toutes ces sortes de commissions, à qui que ce soit qu'elles aient été conférées, sans en excepter les cardinaux.

Pendant que Clément V était encore à Pressac, il invita le roi Philippe à venir conférer avec lui à Poitiers, touchant les affaires délicates qu'ils avaient à traiter ensemble. La conférence se tint en effet dans cette ville, peu après la Pentecôte, qui cette année 1307, fut le 14 de Mai. La paix entre la France et l'Angleterre qui en était un des principaux objets, y fut conclue et si bien affermie, qu'elle subsista nonobstant la mort du roi Edouard I, qui le 7 Juillet de la même année termina son long et glorieux règne de trente-quatre ans. Il eut pour successeur le seul de ses fils qui lui restât, et qui fut nommé Edouard II, quoique l'on comptât déjà deux Edouards qui avaient régné en Angleterre, mais avant la conquête des Normands.

Un projet bien plus délicat encore, c'étaient les poursuites que Philippe le Bel était déterminé à faire contre la mémoire du pape Boniface, et qu'il avait déjà touchées à Clément lors de son couronnement à Lyon. Le roi venait de donner contre les Juifs des preuves toutes récentes de sa vigueur à former et à consommer les projets de cette nature. En un même jour, les Juifs avaient été arrêtés dans toute l'étendue de la France avec tant de secret, que ces malheureux n'en furent, pour ainsi dire, avertis que par le bruit du fer préparé contre eux. Tous leurs biens furent confisqués, à la réserve seulement de ce qu'il fallait à chacun pour se conduire hors de France, où il leur fut défendu de rentrer, sous peine de la vie. Quelques-uns reçurent le baptême et demeurèrent; tous les autres évacuèrent le royaume dans le cours des mois d'Août et de Septembre; et dans cette précipitation, grand nombre moururent en route, de fatigues, de misère, et sur-tout de chagrin.

Philippe, encore plus animé contre Boniface

que contre les juifs, prétendait le faire exhumer honteusement, réduire en cendre les restes de son cadavre, et imprimer à sa mémoire une flétrissure éternelle. Il en parla sur ce ton à la conférence de Poitiers, et pressa fortement le pape d'y consentir, offrant la preuve des crimes qui méritaient ce traitement inoui. Clément et ses cardinaux frémirent à cette proposition. Ceux mêmes qui avaient pris le parti du roi contre Boniface, quoique revêtus de la pourpre par ce pontife, craignaient que s'il était déclaré pape intrus, ils ne vinssent à perdre leur dignité. De ce nombre était le cardinal de Prato, homme fécond en ressources et en expédiens. Par son conseil, Clément très-habile lui-même, sur-tout à tirer parti des hommes et des conjonctures, prit la résolution de traîner la chose en longueur, et de donner à la chaleur du roi le temps de s'amortir.

Il lui répondit que dans les circonstances présentes, la précipitation pourrait non-seulement altérer l'union et l'amitié établie depuis si long-temps entre l'église romaine et ses généreux protecteurs les rois et la nation des Français; mais que, pour mieux remplir les vues du roi, et rendre justement odieuse la mémoire de Boniface, il fallait que la preuve de ses crimes se fît avec toute l'authenticité possible, dans un concile général, nécessaire d'ailleurs pour ces affaires de premier ordre. On tiendra ce concile hors de votre domination, ajouta Clément, mais dans votre voisinage, à Vienne en Dauphiné, afin que les autres nations ne conçoivent point de soupçons désavantageux à votre équité et à votre piété.

L'impatience de Philippe ne s'accommodait pas de ce parti; mais il était trop plausible, pour pouvoir le rejeter avec bienséance. Du reste, le pape lui accorda tant d'autres grâces, lui fit tant de promesses, et sur-tout les assaisonna de marques si engageantes de considération et d'un attachement cordial, que le roi sursit à ses poursuites, et con-

vint d'attendre le concile. Dès-lors et sans aucun délai, le pontife révoqua et déclara de nul effet, par une bulle en forme (1), toutes les sentences d'excommunication, d'interdit et d'autres peines portées contre le roi et son royaume, contre les dénonciateurs et les accusateurs de Boniface, contre les prélats, barons et tous autres français, contre leurs confédérés, fauteurs et adhérens, de quelque état ou dignité qu'ils fussent depuis le commencement du démêlé entre Boniface et Philippe. Le pape Clément avait déjà donné, en date du premier Février de l'année précédente 1306, deux bulles en faveur du roi (2). Il révoquait dans l'une la constitution *Clericis laïcos*, avec les déclarations faites en conséquence; et cela, disait-il, à cause des inconvéniens et des scandales qu'elles avaient produits et pouvaient produire encore. Par l'autre il déclarait la constitution *Unam sanctam*, incapable de porter aucun préjudice au roi ni au royaume de France, et de les rendre plus dépendans de l'église romaine qu'ils ne l'étaient auparavant; ordonnant que toutes choses demeurassent sur l'ancien pied, tant à l'égard de l'église, que du roi, de son royaume et de ses peuples. Cette bulle de Clément V fut insérée par la suite dans le corps du droit (3). Enfin, par la bulle donnée à la conférence de Poitiers, le pape Clément absout Guillaume de Nogaret, qui avait arrêté Boniface, à condition néanmoins qu'il se soumettra à la pénitence que lui imposeront trois cardinaux nommés dès-lors à cet effet.

Il restait encore une affaire, la plus compliquée de toutes et la plus inexplicable. Les templiers, décriés depuis long-temps pour les débauches de table, suivant le proverbe qui subsiste encore pour leur orgueil et pour la licence de leur vie, n'avaient excité jusque-là que des plaintes vagues

(1) Rain. an. 1307, n. 10.
(2) Id. an. 1306, n. 1.
(3) Extrav. comm. de Privil. c. *Meruit*.

et de sourds murmures. La nue s'étant grossie insensiblement, et grondant au loin par intervalle, se rompit tout à coup avec le plus effrayant éclat. Le roi Philippe, après avoir conféré très-secrètement de leurs crimes avec le pape qui en fut comme atterré, fit arrêter les templiers généralement dans toute l'étendue de son royaume. Le pape envoya des ordres pareils d'emprisonner ces chevaliers dans toutes les régions, et jusqu'en Orient. Après les informations déjà faites sous main, afin de constater avant la détention un corps de délit, il n'était plus question que d'en connaître les degrés et les circonstances. On travailla sans retard à l'instruction complète de ce grand procès, où cependant nous n'entrons point encore; non pas seulement pour éviter, autant qu'il est possible, de revenir sur le même objet, mais afin de rassembler sous un seul point de vue tout ce qui peut diriger le jugement des lecteurs, pour le moment où il sera question d'exercer le droit imprescriptible et comme divin qu'a la postérité de juger les jugemens même.

Ce fut moins pour l'affaire de Boniface VIII, à demi éludée, que pour celle des templiers, qu'on tint le fameux concile de Vienne. Après différens interrogatoires subis par ces nombreux accusés, et notamment à Chinon, en présence de trois cardinaux, par tout ce que l'ordre avait de plus illustre, savoir, le grand-maître du temple, le visiteur de France, les commandeurs de Chypre, d'Aquitaine et de Normandie, le pape fit expédier la bulle de convocation du concile. On y dit en substance (1), qu'après les informations les plus exactes, on a reconnu que l'ordre des templiers était tombé en diverses hérésies, dans une véritable apostasie et des impuretés abominables; qu'ils sont dans l'usage, à la réception d'un nouveau chevalier, de le faire renoncer à

(1) Tom. XI, Conc. p. 1503.

Jesus-Christ, cracher sur une croix qu'on lui présente, et commettre avec celui qui le reçoit des abominations que la pudeur ne permet pas de circonstancier. Considérant, poursuit le pontife, qu'on ne peut laisser impunis des crimes si horribles sans se rendre coupable envers Dieu et envers l'église; après en avoir souvent et murement délibéré avec les cardinaux et avec d'autres personnages d'une dignité et d'une sagesse éminente, nous avons résolu, selon la louable coutume de nos pères, d'assembler un concile universel, du premier jour d'Octobre en deux ans, afin d'y pourvoir, tant à l'ordre des templiers et à leurs biens, qu'à la foi catholique, au recouvrement de la Terre-Sainte, à la réformation et aux libertés de l'église. La bulle est du mois d'Août 1308, et fut donnée à Poitiers, où l'on voit que le pape Clément fit un séjour très-long.

Il en partit sur la fin de ce même mois d'Août, repassa par Bordeaux, de là se rendit à Agen, puis, pour la seconde fois, à Toulouse, où il arriva au mois de Décembre. Alors les princes électeurs de l'empire étaient assemblés pour donner un successeur à Albert d'Autriche, qui avait été tué, le premier jour de Mai de cette année, par son propre neveu Jean d'Autriche, prince de Souabe, en marchant contre les Suisses, résolus à ne pas plier plus long-temps sous la tyrannie des gouverneurs autrichiens. Villani (1) prétend que Philippe le Bel voulut faire élire empereur son frère Charles de Valois; mais que le pape, averti de ce dessein, pressa sous main les électeurs de le prévenir, dans la crainte où il était de revoir la puissance française telle qu'au temps de Charlemagne. Quoiqu'il en soit, le vingt-septième jour de Novembre, ils élurent solennellement et tout d'une voix, à Francfort, Henri VII, fils aîné du

(1) L. VIII, c. 101.

comte de Luxembourg, comme un prince orné de toutes les vertus propres à procurer la gloire de l'empire et le bien de l'église. Il fut couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'Epiphanie 1309.

Le pape Clément demeura à Toulouse jusqu'à cette fête, passa de là à Comminges dont il avait été évêque, et y fit la translation de saint Bertrand, dont il portait le nom, et qui avait occupé le même siége deux siècles auparavant. Enfin Clément V ayant déclaré nettement l'intention où il était d'établir sa résidence ordinaire à Avignon, se rendit en cette ville sur la fin de Mars de la même année, époque d'où l'on compte le séjour des papes à Avignon.

Les Italiens, furieux de la préférence donnée à la France sur l'Italie, ne nomment pas autrement cette résidence, que la captivité de Babylone, l'opprobre du siége apostolique, et le scandale du monde chrétien. Toutes les personnes judicieuses sentent l'impropriété de ces expressions et le ridicule de ces déclamations intéressées. Il faut néanmoins convenir que si Clément V ne mérite pas toute l'amertume de ces reproches, il a des torts plus considérables que ne lui en attribuent quelques apologistes, historiens très-estimables et juges excellens par-tout ailleurs, mais ici peu d'accord avec leurs principes, ou avec les maximes de leur église, organe invariable de la saine antiquité. Le savant Baluze (1), suivi par quelques autres, prétend que les papes, en résidant à Avignon, occupaient toujours leur siége, parce qu'ils se trouvaient dans les bornes de leur juridiction, laquelle s'étend à tous les lieux du monde. Qui n'infèrerait de ce raisonnement la juridiction universelle et ordinaire des papes? et qui ne sentira par conséquent la frivolité de cette apologie, qui porte tout au plus sur des idées de système? Au moins fau-

(1) Præf. vit. pap. Aven.

droit-il reconnaître que le chef de l'église universelle, comme évêque de l'église particulière de Rome, devrait, en cette qualité, fixer sa résidence dans ce diocèse, à moins qu'il n'y eût des motifs capables d'en légitimer la dispense.

Mais toutes les raisons au contraire faisaient, du séjour habituel de Rome, un devoir indispensable pour le pape, en qualité tant de chef de l'église que d'évêque de cette capitale du monde. C'était là que le prince des apôtres avait transféré, de l'Orient, la prim[illegible] de l'apostolat; et en quittant le séjour d'Anti[illegible] avait quitté en même temps le titre de cette [illegible] laquelle il avait eu soin de préposer un nou[illegible]ne. Par un enchaînement de révolutions et de conjonctures, où les plus hardis penseurs n'ont pu méconnaître la conduite de la providence, la souveraineté de Rome, en passant à ses pontifes, les y avait mis sur un pied aussi digne de la suréminence de leur rang, que favorable à la sainte liberté de leur ministère. Les factions passagères des Romains, les troubles et les dangers de l'Italie, de l'aveu même des apologistes de Clément V, n'en eussent point banni un saint Léon, un saint Grégoire, tant d'autres pontifes d'une héroïque vertu: et que doivent donc être tous les souverains pontifes, sinon des hommes supérieurs aux faiblesses ordinaires de l'humanité! La seule considération des droits et des intérêts temporels de l'église romaine, n'y demandait-elle pas évidemment leur présence? Aussi quelles pertes, quel appauvrissement, quelles tristes déprédations n'essuya-t-elle point pendant cette espèce de veuvage? Et par contre-coup, les revenus de l'état ecclésiastique se réduisant à rien par comparaison avec les besoins et les bienséances de la plus auguste des dignités; que d'impositions onéreuses sur les églises diverses, que d'exactions au moins apparentes, que d'obstacles aux charités d'usage, que de murmures et que de scandales! Le ciel voulant enfin montrer

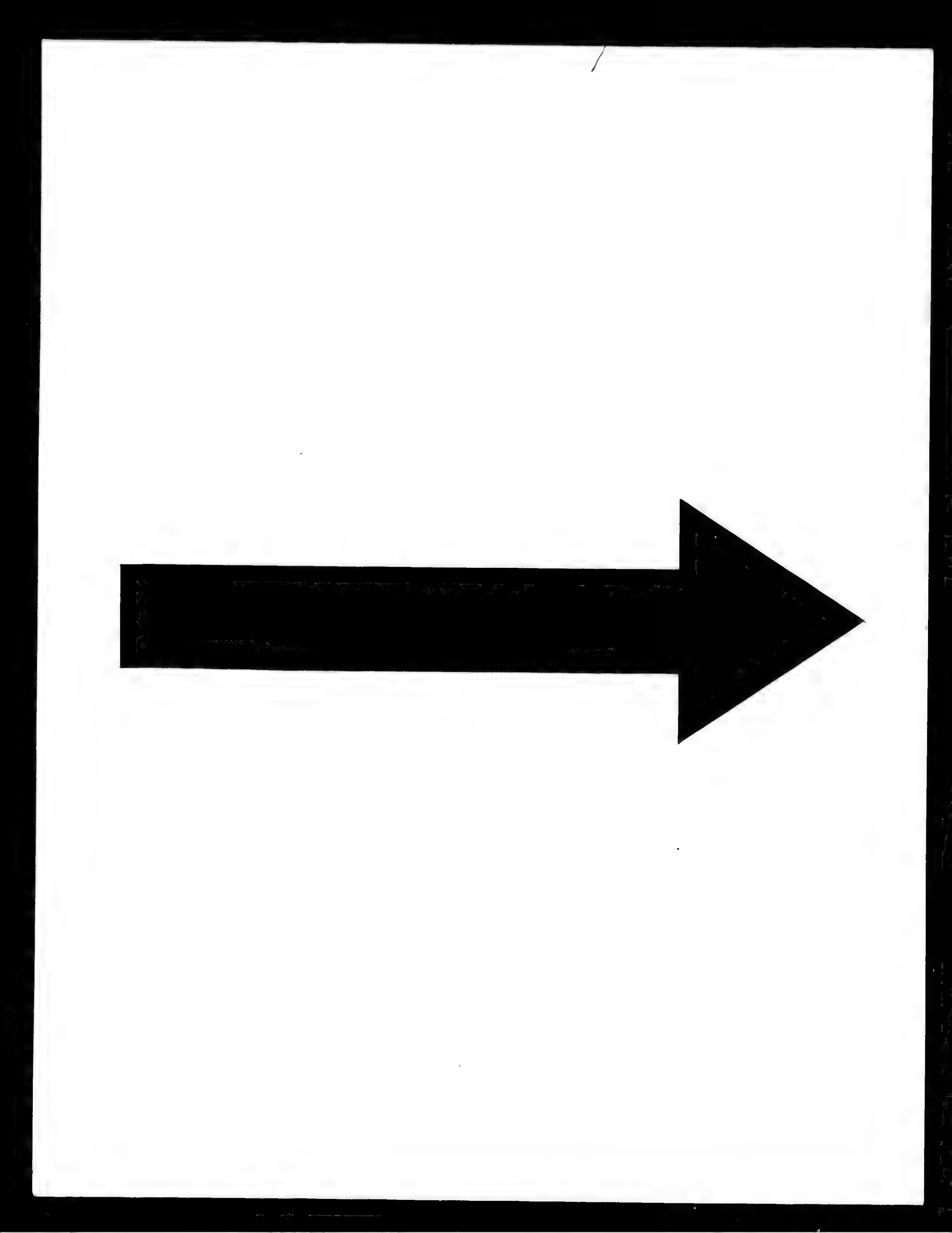
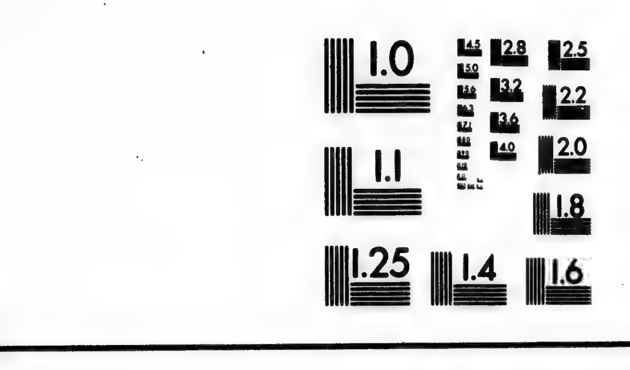
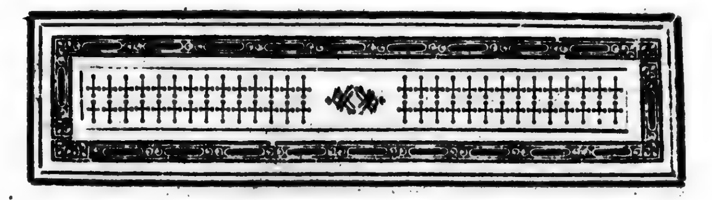


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

qu'il n'avait jamais béni cette émigration, et à la rigueur du remède faisant connaître la grandeur du mal, permit qu'il en résultât un schisme si lamentable, que tous ceux qui s'étaient élevés jusqu'alors, ne parurent presque plus en mériter le nom.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

Depuis l'établissement des papes à Avignon en 1309, jusqu'au schisme de Pierre de Corbière en 1328.

LE premier acte émané de la chaire apostolique, après la transmigration des papes au Comtat Venaissin, fut un coup de sévérité qui n'imprima qu'une morne terreur. Les Vénitiens en furent l'objet, et le marquisat de Ferrare en était l'occasion. Après la mort du marquis Azon d'Este, François son frère et Frisque son bâtard se disputèrent cette seigneurie avec une égalité de force et de fureur qui fit présager leur ruine mutuelle, et fixa les regards intéressés des puissances voisines. Ferrare était sur-tout à la bienséance de l'état ecclésiastique et de celui de Venise. Frisque et François en ayant été chassés tous les deux, comme auteurs d'une dissention qui ruinait l'état, ce fut à qui du pape ou de Venise pourrait y établir sa puissance. Clément V, qui prétendait que Ferrare était du domaine de l'église, gagna de vîtesse, applaudit par lettres aux citoyens constitués en autorité, de s'être délivrés de leurs oppresseurs, et les exhorta, sous les promesses les plus engageantes, à se jeter, libres enfin de l'esclavage, entre les bras de l'église leur

mère. Peu après il envoya deux nonces qui prirent si bien les Ferrarois, que ceux-ci se reconnurent sujets du pape, et remirent aux nonces les clefs de leur ville. Ces négociateurs habiles firent aussitôt prêter serment au pontife par les magistrats, et y mirent garnison, ainsi que dans les forteresses du pays. Ces succès ne firent pas perdre espérance aux Vénitiens, qui opposant la force et le courage à l'adresse et à la célérité, entrèrent bien armés dans le Ferrarois, assiégèrent et prirent Ferrare, sous la conduite de Jean de Supérance (1).

Le pape avait d'abord essayé de les arrêter par des lettres pleines de douceur; mais quand il eut appris qu'ils s'étaient rendus maîtres de Ferrare et en avaient chassé les nonces avec tous leurs gens, il publia contre les conquérans une bulle foudroyante, datée d'Avignon le jeudi saint 27 Mars 1309. Ils y sont traduits comme des monstres d'ingratitude et d'un orgueil infernal, tels que Lucifer, Dathan, Abiron et Absalon (2). Il leur est commandé de quitter dans un mois la ville de Ferrare et ses dépendances, sous peine d'excommunication, réservée au pape seul, contre le doge et les sujets de la république, avec interdit sur toutes les terres de son obéissance. Sous la même peine d'excommunication et d'interdit, il est défendu à tous les fidèles de porter et de vendre aucun vivre, aucune étoffe, aucune autre marchandise aux Vénitiens, d'en rien recevoir ou acheter, en un mot, d'avoir avec eux aucune espèce de commerce. De plus, le pape prive le doge et la république de tout privilége à eux accordé par le saint siége, ainsi que de tous les fiefs et de tous les biens qu'ils tiennent, soit de l'église romaine, soit des autres églises. Il absout tous leurs sujets du serment de fidélité; il déclare tout Vénitien, infame, incapable de tester et de toute action en justice, d'exercer aucune juridiction ni aucune autre fonction publique, à

(1) Rain. an. 1308. (2) Bzov. an. 1309, n. 3.

peine de nullité ; d'obtenir aucune dignité, bénéfice ou office ecclésiastique, ni aucune charge séculière. Enfin il ordonne à l'évêque de Venise et à tout le clergé tant séculier que régulier, spécialement aux religieux mendians, d'en sortir dans les dix premiers jours après le mois expiré depuis la sentence, et de n'y laisser que les prêtres nécessaires pour administrer le baptême aux enfans et la pénitence aux moribonds.

L'obstination est punie beaucoup plus rigoureusement encore que la première désobéissance. Si les Vénitiens y persistent un second mois, dès-lors le pape dépose le doge de sa dignité, tous les officiers de leurs charges, et les rend inhabiles à en posséder aucune autre ; il confisque leurs biens tant meubles qu'immeubles, et les abandonne, avec toute la nation, à ceux des fidèles qui voudront entreprendre sur leur liberté. Que si leur résistance se prolonge au delà de trois mois, tous les états qui feront avec eux quelque alliance ou confédération, encourront les mêmes peines d'excommunication et d'interdit. Et dès-lors on les menace de susciter contre eux les souverains, les seigneurs, les fidèles de tout rang, afin d'écraser leur orgueil et leur arrogance.

Comme cette menace ne soumit pas les Vénitiens, elle fut mise à exécution. Clément écrivit aux rois de France, d'Angleterre, d'Espagne et de Sicile, de confisquer les biens et de saisir les personnes de ceux qui se trouveraient sur leurs terres ; ce qui fut exécuté en quelques endroits. Ces fiers républicains tenant toujours ferme, le pape fit prêcher la croisade contre eux; et opposant la force à la force, envoya le cardinal de Pélegrue son parent, avec titre de légat, pour commander l'armée. Le prélat capitaine fit par le fer et le feu ce que toutes les armes spirituelles n'avaient pu opérer. Il gagna sur les rives du Pô une bataille sanglante, qui fut suivie de la prise de Ferrare (1).

---

(1) Rain. n. 7 et 8.

Cependant on préparait en Espagne une croisade moins abusive. Le flambeau de la discorde se trouvant vivement allumé parmi les Arabes, les deux rois Ferdinand IV de Castille et Jacques II d'Aragon formèrent des projets de concert sur le royaume de Grenade, et envoyèrent à ce sujet des ambassadeurs au pape. Le souverain pontife accorda, selon la coutume, l'indulgence comme pour la Terre-Sainte, et permit pour trois ans des impositions sur les revenus ecclésiastiques. Il donna de plus à tout clerc qui marcherait à cette expédition, la faculté de vendre et d'aliéner le produit de ses bénéfices, même à charge d'ames; toutefois, ajouta-t-il, sans préjudice du service divin : clause de peu d'effet dans la pratique, et qui n'est bonne qu'à constater le droit contre lequel on ouvrait la porte aux abus. Il y eut grand nombre d'ecclésiastiques et plusieurs prélats des plus distingués des deux royaumes qui suivirent leurs souverains contre les infidèles, entr'autres l'archevêque de Tarragone et l'évêque de Valence pour l'Aragon, et pour la Castille les archevêques de Tolède et de Séville. Les deux rois réunirent leurs forces qui étaient considérables, et n'eurent cependant que des avantages médiocres. Après bien des siéges, la seule place qu'ils prirent, ou du moins qui leur demeura, fut la ville de Ceuta sur la côte d'Afrique.

L'affaire des templiers au contraire, après de faibles commencemens, eut les plus terribles suites. Voici quelle en fut le plus vraisemblablement l'origine, qu'on raconte en deux manières. On ne peut sagement prendre confiance à la version de Jean Villani (1), qui l'attribue au mécontentement de deux chevaliers dissolus, condamnés par le grand maître à une prison perpétuelle : la haine déclarée que cet historien affiche en toute rencontre contre Clément V et Philippe le Bel, rend son témoignage infiniment suspect en cette matière.

(1) Villan. l. 8, c. 92.

On

On lui préfère avec raison le récit d'Auger de Beziers, qui influe peu lui-même dans le jugement qu'on peut sensément porter sur le fond des choses. Selon le rapport de ce second auteur (1), contemporain et compatriote de Squin de Florian, ce Squin étant détenu pour crime avec un templier apostat dans un château royal du territoire de Toulouse, les deux criminels, qui n'attendaient que le moment d'être conduits au supplice, suivant une dévotion usitée alors, se confessèrent l'un à l'autre. Dès le lendemain, Squin fit appeler un officier supérieur qui commandait dans le voisinage, et lui dit qu'il avait à révéler au roi un secret qui ne lui importait pas moins que l'acquisition d'un nouveau royaume; mais que, quoi qu'on pût lui représenter et lui faire souffrir, il ne le déclarerait qu'au roi en personne.

Sur le ton décidé du prisonnier, qui rejeta toutes les promesses et toutes les menaces qu'on mit en œuvre pour lui arracher son secret, l'officier l'envoya sous bonne garde à Paris, après avoir pris les ordres du monarque. Sitôt qu'il fut arrivé, le roi le prit à part, et lui promit la vie, la liberté, et même des gratifications, s'il disait la vérité. Squin lui rapporta la confession du templier, dont les horreurs contre la pudeur et la foi ne pouvaient trouver créance dans l'esprit de Philippe. Ayant néanmoins fait arrêter quelques confrères de l'accusé, ils confirmèrent dans l'interrogatoire la dénonciation de Squin. Le roi, comme on l'a vu, en conféra secrètement avec le pape, qui avait encore plus de peine à croire ces abominations. Le premier fil en ce genre d'affaires est toujours le plus difficile à saisir, et manque rarement de conduire à un développement quelconque. Malgré toutes les précautions employées pour le secret, une sourde rumeur se répandit dans le public : chacun se mit à raisonner sur divers indices, on examina plus

(1) Baluz. pap. Aven. p. 99.

attentivement, on rapprocha les indices, on donna carrière à sa langue aussi-bien qu'à ses conjectures; ces bruits parvinrent jusqu'au pape : enfin on lui dénonça clairement des griefs précis et si bien circonstanciés, qu'il conçut au moins des soupçons, et crut que l'ordre et la justice exigeaient de lui qu'il fît informer (1). Le grand maître, de son côté, et différens commandeurs de l'ordre des templiers, tant en France que dans les autres états, se plaignirent au pape des bruits injurieux qui couraient sur leur compte, et requirent qu'on fît des procédures en forme, soit pour les absoudre s'ils étaient innocens, soit pour les punir s'ils se trouvaient coupables. En conséquence, le pape écrivit au roi Philippe, plus vif encore dans cette poursuite que dans ses autres désirs, qu'il ferait commencer incessamment les informations.

Le roi craignit encore l'irrésolution ou la lenteur pontificale. Les templiers, très-nombreux en France, tenaient à toutes les grandes maisons; et ce qu'on méditait contre eux n'étant plus couvert que d'un voile rompu de toute part, pouvait occasionner des mouvemens fâcheux. Il apprit d'ailleurs que plusieurs d'entr'eux se disposaient à s'enfuir du royaume, avec tout ce qu'ils pourraient enlever de leurs biens. Ce fut alors, qu'après avoir consulté quelques théologiens, il envoya ordre à tous ses baillis et sénéchaux, de se tenir en force et tout prêts pour un jour marqué, et d'ouvrir la nuit suivante les lettres scellées qu'il leur adressait, avec défense de les lire auparavant, sous peine de la vie. Il leur était commandé de prendre, chacun dans leur district, les templiers qui s'y trouveraient, et de les mettre sous bonne garde en différentes forteresses. Tout fut exécuté si ponctuellement, qu'au même jour, 13 d'Octobre 1307, les templiers furent emprisonnés dans toute l'étendue de la France. Le grand-maître Jacques de Molai, gentilhomme

(1) Dupui, p. 100.

franc-comtois, fut arrêté dans la maison du Temple, à Paris où il était arrivé depuis peu d'Orient, tout couvert des lauriers moissonnés par sa rare valeur sur les terres des infidèles. Il avait amené avec lui soixante chevaliers des plus qualifiés de l'ordre, entr'autres Gui d'Auvergne, frère du Dauphin ou duc souverain de cette province. Le roi s'empara du Temple, et fit saisir dans le royaume tous les biens des templiers, qui furent commis à des gardes royaux.

Pour prévenir les murmures, dès le lendemain de l'emprisonnement des chevaliers, 14 d'Octobre, suivant la relation d'un écrivain contemporain, savoir, Jean, chanoine de Saint-Victor (1), on fit une assemblée dans le chapitre de Notre-Dame de Paris, où, avec les chanoines de cette église, se trouvèrent les docteurs de l'université, Guillaume de Nogaret qui avait arrêté le grand-maître, le prévôt de Paris et quelques autres officiers du roi. Nogaret, qui maniait aussi-bien la parole que l'épée, exposa le fait avec les motifs qui l'autorisaient, c'est-à-dire, les crimes énormes dont on chargeait les templiers, et qu'il réduisit à trois chefs. Le premier consistait à renier Jesus-Christ quand ils s'engageaient à l'ordre, et à faire des insultes sacriléges au crucifix. Le second, à s'abandonner entr'eux à des infamies abominables, avec défense d'avoir des habitudes ailleurs, dans la crainte de l'éclat. Le troisième, à adorer dans les chapitres généraux une idole monstrueuse qui avait quatre pieds, et la tête d'un fantôme effrayant, avec une grande barbe. On ajoutait que ces pratiques impies avaient été introduites parmi eux, au moins depuis quarante ans, par un grand-maître captif des Sarrasins, dont il n'avait obtenu sa liberté qu'en leur promettant de les faire observer dans tout son ordre. Le lendemain de cette dénonciation, le roi ne se tenant point encore assuré contre la considération

(1) V. Baluz. vit. prim. p. 9.

acquise aux templiers par leur noblesse, leurs alliances, leurs dignités et leurs richesses immenses, il assembla dans son propre jardin le clergé et le peuple de sa capitale, à qui l'on fit un discours, en forme de manifeste, sur la décadence honteuse et la soudaine catastrophe d'un ordre jusque-là révéré. On ne manqua point de présenter une seconde fois l'affreux tableau des scélératesses qui obligeaient à user d'une rigueur si étonnante.

Aussitôt après on commença l'interrogatoire du grand-maître et des chevaliers arrêtés avec lui à Paris. A l'exception de trois qui nièrent tout, les cent quarante accusés confessèrent, avec le grand-maître, les impiétés et les infamies qu'on leur imputait. Quelques-uns ajoutèrent qu'ils avaient tâché d'expier ces forfaits par la confession et la pénitence, qu'ils avaient même songé à quitter l'ordre; mais qu'ils avaient été retenus par la crainte du grand pouvoir dont il jouissait. Ils prétendirent par la suite, et non pas sans vraisemblance, qu'ils n'avaient été induits à cet aveu qu'à force de menaces et de promesses.

Cependant le pape trouva mauvais qu'on eût procédé si vite à la prise des chevaliers, et spécialement que le frère prêcheur Ymbert, plus connu sous le nom de Guillaume de Paris, confesseur du roi, eût présidé à l'interrogatoire en vertu de son seul titre d'inquisiteur, sans attendre un ordre particulier du chef de l'église, dans une affaire qui en concernait le gouvernement général (1). C'est pourquoi il suspendit les pouvoirs de l'inquisiteur, ainsi que des évêques qui avaient pris part à ces procédures, et se réserva d'une manière formelle toute l'affaire des templiers. Il écrivit encore au roi, pour se plaindre de ce qu'il avait entrepris sur la juridiction ecclésiastique, en faisant arrêter des gens soumis immédiatement au saint siége: en même temps il envoya les cardinaux Etienne

(1) Spicil. t. x, p. 357.

de Susi et Bérenger de Frédole, afin de conférer avec le monarque, et de l'engager à remettre entre leurs mains, tant les biens que les personnes des templiers. Le roi, l'inquisiteur et les évêques se justifièrent devant le légat, en alléguant la nécessité où ils s'étaient crus d'obvier sans délai au péril de la religion, manifesté si clairement par les découvertes que leur diligence avait procurées. Dans sa réponse au pape (1), le roi, qui craignait tout retard et tout obstacle, oublia sa roideur ordinaire, et dit que les droits de l'église ne lui étaient pas moins chers que les siens propres; qu'il n'avait pas cru les enfreindre en arrêtant les templiers sur les réquisitions des inquisiteurs, qui sont en France les délégués des papes; qu'au reste, à la réception des lettres pontificales, il avait incontinent remis les prisonniers entre les mains des deux cardinaux-légats. Quant à leurs biens cependant, ajouta-t-il, nous les ferons garder fidèlement nous-même, pour être uniquement employés au secours de la Terre-Sainte, suivant leur destination primitive. Le pape satisfait leva la suspense prononcée contre les évêques et les inquisiteurs; mais à condition que chacun d'eux, dans son diocèse et son territoire, se bornerait à l'examen des particuliers accusés, lesquels ne seraient jugés que par les métropolitains dans leurs conciles provinciaux, sans que ceux-ci pussent encore prendre connaissance de l'état général de l'ordre; ce que le pape réservait aux commissaires qu'il avait députés à cet effet (2). Il réserva même à sa personne et au saint siége, tant l'examen que le jugement du grand-maître et des principaux commandeurs.

Ce n'est pas que le pontife ne parût alors persuadé de la justice des poursuites faites contre ces illustres accusés. Le roi Philippe lui en avait envoyé quelques-uns de la première distinction, afin qu'il apprît la vérité de leur propre bouche. Clé-

(1) Baluz. t. II, p. 114. (2) Spicil. t. II, p. 360.

ment les avait interrogés lui-même, et leur en avait encore joint d'autres, au nombre de soixante-douze. Tous ces aveux s'étaient trouvés conformes à ceux qui avaient résulté des informations faites par Philippe. Un des propres officiers du pape, templier avancé dans son ordre, était encore venu de son propre mouvement lui confirmer ces dépositions avec de grands signes de repentir. Le pape, en conséquence, avait écrit à tous les princes de la chrétienté, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne, en Bohême, en Pologne et jusqu'en Chypre, où les templiers n'étaient guère moins puissans que le roi, afin de procéder à des informations aussi exactes qu'en France. Par-tout il fut obéi. Les chevaliers voulurent d'abord se défendre en Chypre; mais Amauri, seigneur de Tyr et régent du royaume, s'y prit si bien, qu'ils rendirent les armes, se soumirent aux volontés du pape, et se laissèrent tous arrêter et répartir en des prisons séparées.

Toutefois Clément V ne laissait pas de craindre la précipitation et la moindre démarche irrégulière, dans un coup d'éclat dont il prévoyait avec raison que le bruit retentirait jusques dans les générations les plus reculées. C'est pourquoi il s'appliquait en toute rencontre à tempérer la chaleur du roi Philippe. Ce prince n'épargna rien lui-même pour se mettre à l'abri des reproches. Quoiqu'il eût déjà consulté plusieurs fois les docteurs de son royaume, l'heure de porter le coup décisif approchant, il voulut encore s'aboucher avec le souverain pontife. En allant le joindre à Poitiers, il assembla un parlement nombreux, c'est-à-dire, les états généraux du royaume, dans la ville de Tours, au mois de Mai 1308. Il voulait, selon Jean de Saint-Victor (1), montrer la droiture de ses intentions et la sagesse de ses procédés, en se conformant à l'avis des gens de toute condition. C'est pourquoi,

(1) V. Baluz. vit. prim. Clem. V.

non content d'admettre aux délibérations les nobles et les lettrés, il prit les suffrages de la bourgeoisie même. C'est la première assemblée des états généraux, où nos rois aient admis le tiers-état Tous, après avoir pris communication des procédures et des aveux divers des accusés, les jugèrent dignes de mort.

L'affaire n'en fut pas moins discutée à Poitiers entre le pape et le roi, en présence des cardinaux et d'autres personnes éclairées, ecclésiastiques et laïques. Tout mûrement considéré, il fut résolu que les officiers royaux garderaient et administreraient les biens des templiers, jusqu'à nouvel ordre de la part des deux puissances sur l'usage qu'il conviendrait d'en faire. Quant à leurs personnes, on arrêta que le roi ne les ferait pas punir sans l'aveu du pape; mais qu'il continuerait à les retenir sous bonne garde, et qu'ils seraient entretenus sur leurs biens jusqu'au prochain concile. Les chevaliers détenus furent mis alors entre les mains du prince.

Le pape avait dessein de faire par lui-même l'information concernant le grand-maître et les principaux officiers de l'ordre, qu'on avait déjà fait partir pour cet effet: mais quelques-uns d'entr'eux, affaiblis par la prison et plus encore par le chagrin, étaient tombés malades en route, et ne pouvaient se soutenir à cheval; en sorte qu'on avait été contraint de les laisser à Chinon en Touraine. Le pape commit en sa place les cardinaux de Frédole et de Susi pour informer en son nom, tant sur ces chevaliers distingués que sur tous ceux qui avaient un rapport direct au corps entier, avec charge de lui en faire le rapport par écrit en forme authentique.

Les deux cardinaux se transportèrent à Chinon, où ils examinèrent le grand-maître, le visiteur de France, les commandeurs de Chypre, de Guyenne et de Normandie. Tous les cinq confirmèrent les dépositions faites contre l'ordre, parurent sincèrement

repentans de ces crimes, et demandèrent avec tant d'instance l'absolution des censures qu'ils avaient encourues par-là, que les légats ne crurent pas devoir la leur refuser. Le grand-maître enchérissant sur les autres dans la détestation de ces forfaits et dans l'empressement à les faire cesser, voulut encore ajouter à leur preuve le témoignage d'un frère servant qui était personnellement attaché à sa maison, et qui confessa d'une manière claire et précise le renoncement à Jesus-Christ. C'était pour la seconde fois que le grand-maître donnait son aveu. Les cardinaux retournèrent à Poitiers, pour faire un rapport exact et circonstancié au souverain pontife : ils lui remirent en même temps et en forme authentique, les pièces justificatives, qu'il inséra pour la plupart dans la bulle de convocation, qui fut donnée peu après pour le concile général.

Cependant on crut n'être pas encore assez préparé pour ce fatal jugement, et l'on procéda sans délai à des informations ultérieures. Le pape réservant toujours au saint siége ce qui regardait le corps des templiers, établit en sa place huit commissaires apostoliques, savoir, l'archevêque de Narbonne, les évêques de Bayeux, de Limoges et de Mende, le prévôt d'Aix, les archidiacres de Rouen, de Maguelone et de Trente. Ils se rendirent à Paris, province de Sens, tandis que cette métropole était vacante, puis se répandirent dans tout ce district, pour faire les citations par eux-mêmes, suivant l'ordre exprès du souverain pontife. On présumait apparemment que le plus grand désordre était dans le voisinage de la capitale, centre ordinaire de la dépravation, et qu'il y demandait plus de vigilance que dans le reste du royaume. On se contenta d'envoyer la citation dans les provinces de Reims, de Rouen, de Tours, de Bourges, de Lyon, de Bordeaux, d'Auch et de Narbonne. Après les délais convenables, les commissaires tinrent leur tribunal dans le palais épiscopal de Paris, le 22 Novembre 1309.

On y déclara aux prisonniers qu'ils avaient toute liberté de se défendre. Un inconnu qui se dit du même nom et de la même province que le grand-maître, vint en habit séculier, se donna pour un templier fugitif, et affirma que pendant dix ans qu'il avait porté l'habit de l'ordre, il n'en avait ni aperçu, ni appris le moindre mal. On le prit pour un aventurier qui cherchait quelque ressource à son indigence. En effet, il commença par demander le nécessaire dont il était dépourvu, et n'articula rien de sensé; il parut au contraire hors de son assiette naturelle, et si peu susceptible de raison, qu'on le soupçonna de contrefaire l'imbécille. Cependant le grand-maître commença lui-même à tergiverser. Les commissaires lui ayant demandé s'il voulait défendre son ordre, il répondit que cet ordre avait été approuvé solennellement par le saint siége, et en avait reçu les priviléges les plus honorables. Puis se répandant en plaintes, il représenta l'impossibilité où il était de se défendre, son incapacité dans les lettres, la privation de sa liberté, son dénuement de toute commodité et de tout bien; qu'il n'avait pas quatre deniers en maniement, et n'usait pour le soutien de sa vie languissante que de ce qu'on lui fournissait comme au plus vil des hommes. Tout ce qu'il reconnut de blâmable dans ses confrères, fut qu'ils avaient été trop vifs à poursuivre leurs droits contre plusieurs prélats. Il ajouta néanmoins, qu'il était disposé à s'en rapporter aux témoignages des princes, des seigneurs et des évêques.

Les juges fort surpris de cette variation, lui relurent ce qu'il avait confessé aux premiers commissaires du pape. A cette lecture, il se montra plus étonné qu'eux, ajouta les démonstrations de l'horreur à celles de l'étonnement, et fit sur lui à deux reprises le signe de la croix. Il lui échappa quelques défis militaires, d'une manière ambiguë néanmoins; il parut quelques momens extraordinairement sombre et rêveur, puis il s'écria: Plût à Dieu

qu'on en usât par-tout avec les imposteurs, comme les Arabes et les Tartares, qui du cimeterre partagent sur le champ ces monstres en deux! Ces vivacités ne troublèrent point le flegme des juges. Ils lui offrirent un délai à sa volonté, avec les autres moyens qu'il jugerait nécessaires pour préparer ses défenses. Il répondit avec honnêteté à ces offres, il accepta le délai; l'espérance et la tranquillité parurent renaître dans son cœur: mais soit qu'il vît ensuite que c'était un parti pris de proscrire son ordre, soit qu'il ne lui eût point trouvé de défenseurs assez généreux pour s'exposer au ressentiment des puissances déclarées manifestement, soit enfin que les charges, au moins sur quelques articles, fussent telles, que la justification devînt impossible; quand il fut question de produire les défenses attendues, on ne vit rien paraître de précis, ni de concluant. Le grand-maître en personne se contenta d'alléguer vaguement, qu'il n'y avait point d'églises où le service divin se célébrât mieux que dans celles des templiers; qu'on ne faisait nulle part plus d'aumônes que chez eux; qu'il n'était ni état, ni religion, ni nation au monde, où l'on montrât autant d'ardeur pour la foi; quant à lui-même, qu'il croyait en bon chrétien tout ce qui est de la foi catholique; qu'au reste le pape s'étant réservé le jugement de sa personne et des principaux chevaliers, il se tenait prêt à comparaître devant le pontife, et n'avait plus rien à dire avant cela.

On fit comparaître après lui jusqu'à soixante et quatorze templiers qui avaient demandé à défendre l'ordre. A leur première réquisition, le roi Philippe avait expédié ses lettres patentes, conformément à la commission pontificale, pour faire transporter à Paris tous ceux des chevaliers emprisonnés qui voudraient s'employer à cette défense. Pour être concertée entre tant de personnes, elle n'en fut pas plus satisfaisante. Les écrits qu'ils produisirent, ne présentent que des éloges de l'ordre en général et de ses fonctions, avec de violentes invec-

tives contre tous ceux qui le flétrissaient. Ils les traitent d'hérétiques et d'infidèles, de calomniateurs corrompus par argent, au moins d'ames viles et lâches, à qui la crainte de la mort a fait oublier celle de l'infamie dont ils se sont couverts à jamais eux-mêmes. Ils s'expriment sur-tout avec énergie contre l'envie et la cupidité de ceux qu'ils supposent avoir suborné ces faux-frères, en leur persuadant qu'un aveu contraire à leur conscience était l'unique moyen de se dérober aux supplices qui les faisaient trembler.

Cette manière de se défendre n'est certainement rien moins que satisfaisante : mais on doit observer que, quoi qu'il en fût du fond des choses, il leur était bien difficile, dans les conjonctures où ils se trouvaient, d'employer d'autres moyens que ces réclamations générales. Il est encore à remarquer que les soixante-quatorze chevaliers commettant quatre d'entre eux pour défenseurs de tous les autres, souscrivirent d'avance à tout ce que ceux-ci diraient ou écriraient de favorable à la dignité de l'ordre, mais protestèrent en même temps contre tout ce qu'ils avanceraient de contraire : procédé qu'on donna pour illusoire, et qu'on prétendit ne tendre qu'à gagner du temps, sur-tout quand ils déclarèrent ne vouloir fournir leurs moyens décisifs qu'en présence du concile général. Aussi la procédure ne laissa point de se poursuivre avec beaucoup d'activité à Paris, où, après toutes les informations et les confessions déjà faites, on entendit encore deux cents trente et un témoins, partie chevaliers, partie étrangers à l'ordre.

Les prisonniers ainsi pressés apprirent encore que l'archevêque de Sens, Philippe de Marigni, transféré depuis peu à ce siége de celui de Cambrai, devait incessamment tenir à Paris le concile de sa province, pour faire les informations personnelles sur les templiers de son district. Sous prétexte qu'il y avait parmi ceux-ci plusieurs frères chargés de la défense générale de l'ordre, tous les autres appe-

lèrent par provision, du concile de Sens au souverain pontife. L'archevêque de Narbonne, en qualité de président de la commission de Paris, répondit qu'ils pouvaient sur le champ présenter leurs défenses en toute liberté ; que l'appel ne regardait ni lui, ni ses collègues, puisque ce n'était pas d'eux qu'on appelait ; d'ailleurs, que l'archevêque de Sens et ses suffragans leur étaient si peu subordonnés quant à leur concile, que le pape avait commis aux prélats de cette province, sur les templiers de leur ressort, la même autorité qu'avait la commission pour les affaires générales de l'ordre.

En effet, Clément V avait chargé tous les évêques de la chrétienté d'informer contre les chevaliers du temple, et de porter ensuite dans leurs conciles provinciaux la sentence d'absolution ou de condamnation sur les particuliers. Il avait encore statué, qu'outre les évêques, les inquisiteurs délégués du saint siége dans les provinces diverses seraient admis, s'ils le désiraient, à ces informations et à ces jugemens. La circonspection, du moins extérieure et de bienséance, fut poussée jusqu'à obliger les évêques à prendre pour adjoints dans ces informations, deux chanoines de leur cathédrale, deux frères prêcheurs et deux frères mineurs, religieux les plus renommés alors pour leur capacité et leur vertu.

Le concile de la province de Sens, quoique les actes en soient perdus, est le plus connu de ceux qui se tinrent à ce sujet. On sait, par les auteurs du temps (1), qu'on y jugea les causes particulières de chaque templier, dont quelques-uns furent déchargés simplement, d'autres après une pénitence canonique, plusieurs condamnés à une prison perpétuelle, et cinquante-neuf livrés comme relaps et contumaces au bras séculier, puis brûlés à Paris

(1) Nang. cont. Spicil. ed. nov. t. III, p. 63. Baluz. vit. Pap. t. I, p. 16.

où se tenait le concile. On déterra même les ossemens du templier Jean de Thur, comme d'un sacrilége notoire, et on les jeta dans le bûcher. Le concile provincial de Reims qui se tint à Senlis, livra neuf relaps au juge séculier, qui les fit aussitôt brûler. Ce qu'il y a d'étonnant et qui fit d'étranges impressions sur l'esprit des peuples, c'est que tant ces neuf de Reims que les cinquante-neuf de Sens, rétractèrent tous leur aveu à la mort, et protestèrent que c'était la crainte des tourmens et les inductions artificieuses qui le leur avait arraché. Dans la Provence, qui appartenait à Charles II, roi de Naples, les templiers eurent le même sort qu'en France. Ils furent tous arrêtés le même jour, examinés ensuite et jugés, et plusieurs subirent la peine du feu.

Nous ne prétendons pas retracer toutes les scènes qu'offrit cette tragédie affreuse, soit à la France, soit aux pays étrangers, d'autant plus qu'en bien des endroits on a dédaigné d'en conserver les honteux monumens. Toutefois il n'en reste que trop, pour le tourment des critiques, qu'ils exercent depuis si long-temps sans jamais les avoir pu satisfaire. Dans la province de Ravenne en Italie, les templiers nièrent tous les crimes dont on les chargeait, et furent absous, sans avoir été appliqués à la question. Ce concile provincial fit même un sage décret, relatif sans doute aux accusés qu'on pourrait découvrir par la suite. Il porte que ceux-là seront encore absous, que la seule crainte des tourmens, pourvu qu'elle soit bien constatée, réduirait à faire des aveux contre eux-mêmes (1). En Toscane, au contraire, la plupart des chevaliers tombèrent d'accord de la justice des accusations, et le petit nombre de ceux qui nièrent les faits, en fut convaincu (2).

Quant à l'Allemagne, on ne sait guère que ce qui se passa au concile provincial de Mayence. Le

(1) Conc. Hard. t. VII, p. 1317, etc. (2) Bzov. an. 1308, n. 3.

plus qualifié des templiers du pays, Hugues, comte du Rhin, y entra brusquement à la tête de vingt chevaliers bien armés, et se prévalut avec hauteur du désaveu que ses confrères proscrits dans les autres états avaient soutenu dans les tourmens jusqu'au dernier soupir. L'archevêque Pierre témoigna de grands égards pour des solliciteurs si imposans, leur promit avec un air d'intérêt d'agir de son mieux pour eux auprès du saint père, les congédia honnêtement, et différa la sentence. Il ne la rendit qu'après avoir écrit au pape selon sa promesse, et les templiers de cette province y furent absous (1). En Angleterre, ils furent tous arrêtés le même jour aussi-bien qu'en France, et plusieurs aussi, dans le voisinage contagieux de la capitale, confessèrent des désordres semblables à ceux des chevaliers français.

Leur sort fut tout différent en Espagne, où ils furent déclarés innocens, quoiqu'ils eussent pris les armes pour se défendre, au moins en Aragon, dont le roi Jacques II fut obligé de leur faire la guerre en règle. Dans les fers où on les mit après leur défaite, et même dans les tortures, ils soutinrent constamment que leur vie et celle de leurs confrères étaient pures et sans tache (2). On voit cependant par les actes du concile de Tarragone, qu'il y avait des coupables dans ces contrées; mais non pas au point où la renommée le publiait. Ceux de cette province, après avoir été absous des censures, furent soumis à la pénitence canonique. Au concile de Salamanque, composé de dix évêques de Castille, on prononça unanimement en faveur des particuliers accusés, en renvoyant au pape, comme par-tout ailleurs, le soin de prononcer sur le sort général de l'ordre.

L'instruction d'une si vaste et si grave procédure n'avait pu s'expédier pour le jour assigné en premier lieu à l'ouverture du concile de Vienne : ce

(1) Conc. Hard. ubi supr. (2) Ibid. Baluz. t. 1, Pap. p. 665.

qui engagea le pape à la différer d'un an, c'est-à-dire, jusqu'au premier Octobre de l'année 1311. Enfin ce terme fatal étant arrivé, il se trouva au concile environ trois cents évêques, avec un grand nombre de prélats du second ordre, abbés et prieurs, sans compter les députés de tout ordre. En attendant l'arrivée du roi Philippe, on tint plusieurs conférences, où on lut les actes des procédures diverses faites jusque-là. L'avis uniforme de tous les évêques, à l'exception de quatre seulement, un italien et les trois archevêques de Sens, de Reims et de Rouen, fut qu'on devait encore écouter les accusés dans leurs défenses. On ne voit par aucun monument que le pape ait eu égard à cette remontrance, durant tout l'hiver qui se passa principalement à conférer sur cette grande affaire. Enfin, le vingt-deuxième jour de Mars 1312, cent quatre-vingt-quatre ans depuis l'approbation de l'ordre des templiers, le pape Clément, dans un consistoire secret de cardinaux et d'autres prélats, le supprima par voie de provision et d'ordonnance apostolique, ainsi qu'il s'exprime lui-même, et non pas par manière de sentence définitive, parce qu'il ne pouvait de droit, ajoute-t-il, prononcer ainsi suivant les informations et les procédures : expressions énigmatiques et entortillées dont on s'efforcerait en vain de saisir le sens, et qui laisseront à jamais un louche bien fâcheux sur cette étrange décision. La provision est encore plus inintelligible, quant aux personnes et aux biens des chevaliers, qu'elle réserve à la disposition de l'église et de son chef. Philippe le Bel, en arrivant à Vienne vers le commencement d'Avril, trouva l'ouvrage tout fait, et il ne s'agit plus que de publier le jugement en sa présence, comme on le fit le troisième jour de ce mois.

Le 2 Mai suivant, Clément V, par une nouvelle bulle, appliqua les biens des templiers aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui étaient pareillement dévoués à la défense des lieux saints

contre les infidèles, et qui avaient consommé depuis quelques mois, le jour de l'assomption de la Vierge, une des plus glorieuses conquêtes sur les Turcs, savoir, celle de l'île de Rhodes, dont ils ont ensuite porté le nom jusqu'à leur translation à Malte. Cependant, à la sollicitation des souverains d'Espagne, on donna ces biens aux ordres militaires établis dans ces contrées pour la défense de la religion contre les Maures : application bien mieux entendue que celle de France, où l'on prétend que la libéralité envers les hospitaliers ne fut qu'apparente; tant il y eut de distractions faites et de charges laissées sur les biens du temple, soit pour les frais des procédures, soit sous mille autres prétextes. Quant aux personnes des templiers, qui restaient en très-grand nombre, la bulle ordonne encore, qu'à l'exception de quelques-uns des prinpaux dont Clément se réserve nommément la destinée, les autres continueront à être jugés par les conciles de leurs provinces, auxquels on prescrit la marche suivante : Ceux qui seront trouvés innocens ou dignes d'être absous, auront une subsistance honnête sur les revenus de l'ordre; on usera d'indulgence envers ceux qui auront confessé leurs erreurs; les impénitens et les relaps seront traités à la rigueur; ceux qui après la question même persisteront à nier qu'ils soient coupables, seront mis séparément, ou dans les maisons de l'ordre, ou, aux dépens de l'ordre, en différens monastères; pour les fugitifs, on les sommera par acte public de se présenter aux conciles provinciaux, dans le terme d'une année, sous peine d'être traités aussitôt après en hérétiques notoires.

Philippe le Bel, si bien satisfait sur l'article qu'il avait le plus à cœur, et si fatigué cependant par les lenteurs de la cour pontificale dans les poursuites contre la mémoire du pape Boniface; ce prince, dis-je, parut enfin traitable sur ce dernier différent, qui déjà n'avait que trop scandalisé le monde chrétien. Trois savans cardinaux,

maux, en présence du roi et de tout le concile, justifièrent par des preuves de droit la mémoire du dernier pontife, quant au crime d'hérésie, après quoi on ne daigna pas seulement traiter des autres chefs d'accusation, dont cette omission seule fait sentir la frivolité, si l'on n'aime mieux croire que les malheureux templiers furent encore les victimes qui expièrent, auprès de Philippe, les crimes de Boniface. On déclara que ce pape avait été constamment catholique, et, selon ce qu'ajoute saint Antonin, vrai et légitime pontife de l'église romaine. Mais pour la satisfaction du roi, Clément V prononça qu'on ne pourrait jamais rechercher ce prince, ni ses successeurs, sur ce qu'il avait fait contre Boniface ou contre l'église.

Un autre objet du concile de Vienne, ou, pour mieux dire, l'objet commun de tous les conciles dans ces temps mauvais, c'était l'article si souvent remanié de la réformation. A proprement parler, elle ne saurait tomber sur le dogme, qui est invariable et toujours pur dans l'enseignement public; mais l'église ne maintient le sacré dépôt dans cette pureté, que par son attention constante à réprimer les esprits téméraires ou singuliers qui aiment dans tous les temps à s'écarter des chemins battus. Dans celui que nous décrivons, c'est-à-dire, dans le renouvellement encore très-informe des sciences et des études, le goût des systèmes et de la subtilité s'étendait à tout. De la vaine métaphysique puisée dans les œuvres mal entendues d'Aristote et de Platon, on voulut pénétrer jusques dans les profondeurs de l'être divin, dans les principes du bonheur surnaturel, et dans les secrets inintelligibles d'une spiritualité ou mysticité qu'on imaginait y conduire.

Pierre-Jean d'Olive, franciscain, mort quinze ans auparavant, avait soutenu ou donné lieu de soutenir que l'essence divine engendre et est engendrée : erreur déjà condamnée par le quatrième concile général de Latran, dans les écrits de l'abbé

Joachim, autre visionnaire dont Pierre-Jean d'Olive était grand admirateur. On accusait encore celui-ci d'avoir avancé plusieurs autres nouveautés scandaleuses, particulièrement que l'ame raisonnable n'est pas la forme substantielle du corps humain : ce qui paraît signifier que le corps et l'ame dans l'homme ne constituent pas essentiellement une seule et même personne ; d'où il s'ensuivrait que ce n'est pas tout l'homme, mais l'ame seule qui mérite et démérite. Contre la première de ces erreurs, le concile de Vienne s'en tint à la décision de celui de Latran, ajoutant que le fils de Dieu, qui subsiste éternellement avec le Père en tout ce par quoi le Père existe, a pris les parties de notre nature unies ensemble, savoir, le corps passible, et l'ame raisonnable qui est essentiellement la forme du corps, et qu'en cette nature il a daigné souffrir et mourir pour opérer le salut de tous les hommes. Puis il prononce expressément que celui-là est hérétique, qui ose soutenir que l'ame raisonnable n'est pas essentiellement la forme du corps humain. Il déclare aussi, mais seulement comme l'opinion la plus probable, que la grâce et les vertus sont conférées par le baptême, tant aux enfans qu'aux adultes, et non pas uniquement la rémission du péché originel.

Ces décisions furent portées à l'occasion du frère mineur Ubertin de Casal, sectateur zélé de Pierre-Jean d'Olive, et comme lui, chef des Franciscains qui, sous le nom de spirituels, se flattaient de suivre leur règle beaucoup mieux que ceux de la commune observance, d'avec lesquels ils se distinguaient déjà par une espèce de schisme. Parce qu'ils professaient publiquement la croyance de l'église dans toute son étendue, le pape Clément se contenta de les obliger à rentrer sous l'obéissance des supérieurs ordinaires ; et afin de lever leurs scrupules, il rendit, en explication de la règle de saint François, une constitution qui fut approuvée dans un consistoire secret du concile. On y déclare

d'abord que l'évangile n'impose point d'autre obligation aux frères mineurs qu'au reste des chrétiens, à moins que leur règle ne les y assujettisse formellement en des termes qui aient force de précepte, et qu'on a soin de spécifier. On explique ensuite la manière dont ils doivent pratiquer la pauvreté religieuse; ce qui faisait le plus grand sujet de différent entre les deux parties de l'ordre. Ils ne doivent avoir, ni revenus annuels, ni argent en maniement, pas même des jardins trop vastes, ni à plus forte raison des vignes ou des champs labourables, point d'églises magnifiques, point d'ornemens précieux et recherchés : en un mot, on les borne à l'usage modeste des choses nécessaires. Une constitution apostolique devait suffire sans doute pour étouffer à jamais des dissentions et des rivalités monacales; mais l'esprit zélateur plie rarement sous la raison, et moins encore sous l'autorité. La bulle réconcilia si peu les frères des deux observances, que plusieurs des rigoristes se séparèrent hautement des mitigés, sur-tout dans la Narbonnaise, où, à l'aide du peuple abusé par leur nom séduisant de spirituels, ils chassèrent les autres de plusieurs villes.

Il y avait encore des sectateurs plus dangereux de Pierre-Jean d'Olive, qu'ils nommaient saint Pierre non canonisé, ne mettant de différence entre l'apôtre et le franciscain, que celle du culte public. Ces nouveaux enthousiastes étaient des laïques de l'un et de l'autre sexe, qui se disaient frères de la pénitence du tiers-ordre, et que le peuple nommait bégards, béguins ou fratricelles. C'était la même secte que celle des bizoques ou premiers fratricelles, déjà condamnés par Boniface VIII. Suivant le décret motivé, fait contre eux au concile de Vienne, ils soutenaient que l'homme peut en cette vie parvenir à un point de perfection qui le rende entièrement impeccable, et lui confère un tel degré de grâce, qu'il lui soit impossible d'en acquérir davantage; qu'il y peut aussi obtenir la béatitude finale, de la même

manière que dans l'éternité; que toute nature intellectuelle étant heureuse en soi, l'ame n'a pas besoin des splendeurs de la gloire céleste, pour voir Dieu et jouir de lui. On eût peut-être méprisé ces spéculations chimériques comme les fruits d'un vrai délire, si les conclusions pratiques qu'ils en tiraient, n'eussent été affreuses pour les mœurs. Mais ils prétendaient qu'arrivés à cette perfection où la chair se trouvait parfaitement soumise à l'esprit, ils ne devaient plus ni jeûner, ni prier; qu'ils pouvaient accorder généralement à leur corps tout ce qu'il convoitait; qu'ils n'étaient plus soumis à l'obéissance des hommes, ni même aux commandemens de l'église. C'était une imperfection, suivant eux, que de s'exercer à la pratique des vertus, auxquelles, disaient-ils, l'ame parfaite donne congé. Ils regardaient même comme indigne de la sublimité de leur contemplation, de s'abaisser à méditer la passion et les autres mystères de l'humanité du Sauveur, de recevoir l'eucharistie, de fléchir le genou devant elle, et de lui donner aucun signe de respect. Le pape, avec l'approbation du concile, condamna sévèrement cette secte pernicieuse, qui s'étendait principalement dans les confins de l'Allemagne.

On a vu qu'il y avait depuis long-temps des associations de femmes dévotes, nommées Béguines, et instituées par Lambert le Bègue dans les Pays-Bas, où elles se sont perpétuées avec édification jusqu'à nos jours. Celles-ci ne sont pas comprises dans la sentence du concile de Vienne, qui les excepte formellement. Il ne retranche que les abus qui s'étaient introduits à leur occasion, et dont le moindre était une curiosité présomptueuse, qui faisait discuter les vérités de la religion, avec les dangers et tous les travers inévitables aux personnes du sexe travaillées de cette manie.

On en vit les plus funestes effets jusques dans la capitale de France. Une de ces corruptrices, qui déjà dogmatisait par écrit, avança dans un de ses

ouvrages, avec beaucoup d'autres erreurs contre la foi, qu'une ame anéantie dans l'amour de son Créateur, peut et doit sans remords accorder à la nature tout ce qu'elle demande. Elle tenait si opiniâtrément à cette doctrine, que le supplice du feu ne put jamais la lui faire abjurer. La séduction, sur-tout en ce genre, passant si aisément de ce sexe à l'autre, un certain Guiard porta le fanatisme jusqu'à se dire l'ange de Philadelphie, et subit de même la peine du feu. En Italie, au pays de Spolète, des ecclésiastiques même et des religieux soutinrent ces affreuses maximes, et sous ce prétexte de l'esprit de liberté, s'abandonnèrent sans scrupule à toutes sortes de dissolutions. C'étaient les restes de la secte de Doucin, qui n'avait pas fini avec ce turbulent novateur, pris et puni de mort quelques années auparavant pour ses principes et ses attroupemens séditieux. Car, sous le spécieux prétexte de la simplicité et de la liberté évangélique, qui avait entraîné à sa suite une nombreuse populace, il s'était élevé contre toute autorité ecclésiastique, contre le culte public, contre toute obéissance rendue à des hommes. Il instruisait ses sectateurs à voler quand on ne leur faisait pas l'aumône, prêchait que tous les biens étaient communs, débauchait les femmes à leurs maris, et prétendait que tous les hommes et les femmes indistinctement pouvaient vivre maritalement ensemble, parce que la charité voulait que toutes choses fussent communes. Il fut coupé en pièces, ainsi que Marguerite de Trente sa concubine, après qu'on eut longtemps poursuivi sa troupe rebelle avec une armée de croisés. On punit de même quelques-uns de leurs principaux complices, et l'on épargna la multitude abusée.

Pour ce qui est de la réformation proprement dite, ou de la discipline, le souverain pontife avait mandé à tous les évêques d'apporter à Vienne des mémoires sur ce sujet. Il ne nous en reste que deux, l'un sans nom d'auteur, l'autre de Guillaume Du-

rand, évêque de Mende : mais dans ces esquisses sur les relâchemens du troisième âge, nous ne trouvons que trop de preuves du besoin qu'il avait de réforme. On y attribue d'abord avec raison les déréglemens du commun des fidèles, à ceux des ministres de la religion, nommés dans l'évangile le sel de la terre, et qui ne sont jamais pour eux seuls, ni bons, ni mauvais. La source de la dépravation cléricale était le peu de discernement qu'on faisait des sujets, pour les admettre à la cléricature, et sur-tout pour leur conférer les bénéfices. Par les expectatives et les nominations en cour de Rome, la charge d'ames passait journellement à des clercs vagabonds et dissipés, qui ignoraient tout, excepté l'art du manége et de l'intrigue, qui ne savaient pas même la langue du peuple qu'on leur confiait, tandis que les évêques n'avaient rien à donner aux gens lettrés et vertueux, qui se dégoûtaient enfin, portaient leurs talens à la cour ou dans les tribunaux séculiers, et souvent devenaient les plus grands ennemis du clergé qui semblait avoir dédaigné leurs services. L'auteur du mémoire inconnu, dit qu'il connaît une cathédrale, où depuis vingt ans l'évêque n'avait pu conférer que deux prébendes, sur plus de trente-cinq qui avaient vaqué, sans compter les expectatives données sur le reste du diocèse, où le pape avait disposé de tous les autres bénéfices dans la même proportion. L'abus allait jusqu'à entasser sur la tête d'un incapable, et quelquefois d'un enfant, quatre, cinq, six, et jusqu'à douze bénéfices ; en un mot, plus de revenu, selon les termes du mémoire, qu'il n'en fallait pour l'honnête entretien de soixante bons sujets.

L'épiscopat lui-même, avili par les réserves, n'avait guère moins à souffrir des élections, soit par les vices des électeurs qui voulaient des évêques aussi vicieux qu'eux, soit par l'importunité et la violence des grands en faveur de leurs proches, soit par les évocations fréquentes des causes

d'élection au tribunal apostolique; d'où il arrivait au moins, que les églises demeuraient long-temps vacantes, au préjudice tant du spirituel que du temporel. Une autre cause du mal des églises, était le défaut de résidence de la part des curés et des évêques, qui se faisaient illusion sur un devoir si rigoureux, en passant des temps considérables en cour de Rome. La dispense en ce genre, comme en tout ce qui est du droit commun, ne doit avoir lieu, suivant le mémoire, que pour le bien public : autrement elle renverserait l'autorité des anciens canons qu'il est impie de contredire, et contre lesquels le pape même n'en doit, et peut-être n'en peut point accorder. On reproche encore à la cour romaine de commettre une espèce de simonie, en exigeant des prélats pourvus en cette cour, les sommes qu'on exigeait pour l'expédition des titres et le salaire des greffiers, et qui se partageaient entre le pape et les cardinaux. Il s'introduisait parmi ceux-ci un nouvel abus, qui consistait à se procurer des bénéfices réguliers, au grand dommage de la règle, de l'hospitalité qui s'exerçait chez les moines, de leurs bâtimens et de tous leurs biens. La manière dont on réclame contre ces nouveautés, fait sentir combien les commendes étaient peu conformes au vœu de l'église.

L'abus du pouvoir des clefs n'est pas rendu moins sensible. Le droit de lancer des censures ne se trouvait pas seulement entre les mains des premiers prélats; mais ceux-ci le commettaient aux archidiacres et aux doyens ruraux, qui avaient eux-mêmes des substituts beaucoup moins qualifiés, et quelquefois très-ignorans; d'où il arrivait qu'il y avait des excommunications sans nombre, et souvent sans cause. On cite des paroisses où l'on voyait jusqu'à quatre cents, et même jusqu'à sept cents excommuniés. La vie d'une quantité de clercs et sur-tout de bénéficiers, n'était ni réglée, ni réservée, pas même décente dans le lieu saint. Ils y conversaient et s'y promenaient pendant l'office, jus-

qu'à la fin de chaque heure ; et à ce moment ils couraient au chœur, en vils mercenaires, pour recevoir la distribution. Leurs mœurs étaient si équivoques, qu'on propose de mettre en délibération dans le concile, s'il n'est point à propos de leur permettre le mariage, comme aux clercs de l'église grecque.

On accuse les moines de fuir la gêne du cloître, de se répandre dans le monde le plus dissipé, et jusques dans les marchés et les foires pour y faire le négoce, et scandaliser souvent le peuple par des vices plus crians que les leurs. On reproche à d'autres qui s'observaient davantage, de se retirer deux ou trois dans les prieurés champêtres, pour y vivre dans une liberté fort semblable à la licence. On rend néanmoins justice aux religieux mendians, sur l'article des mœurs, de la science, du zèle pour le salut des ames. On les trouve propres à suppléer au peu de mérite des curés : mais on propose de leur donner des revenus assurés ; ce qui fait comprendre qu'un degré de vertu assez éminent pour que le dépouillement parfait n'y expose à aucun péril, ne demande pas moins d'héroïsme pour la persévérance que pour la première institution. On reprend aussi dans leurs prédications les subtilités et les vaines recherches, et on les exhorte à revenir aux méthodes anciennes. En général, on attribue les abus régnans et les relâchemens divers à l'oubli des anciennes règles, et sur-tout des canons dressés par les quatre premiers conciles.

En conséquence de ces mémoires, et sur beaucoup d'autres observations, les pères de Vienne rendirent plusieurs décrets, qu'ils nomment constitutions. Les deux premiers concernent les exceptions des réguliers. Les avantages et les inconvéniens en avaient été discutés avec chaleur par Jacques de Thermes, abbé de Chailli, ordre de Cîteaux, et par Gilles de Rome, surnommé le docteur bien fondé, devenu d'augustin archevêque de Bourges. Le prélat s'élevait principalement contre les reli-

gieux rentés, enorgueillis de leurs richesses, à ce qu'il prétendait, et peu soumis aux évêques dont ils avilissaient l'autorité. L'abbé traduisait grand nombre d'évêques, non-seulement comme des hommes entrés dans leurs siéges sans vocation et souvent par des voies mauvaises, dépourvus de l'esprit de leur état, incapables à plus forte raison de conduire les ames dans les sentiers difficiles de la perfection religieuse; mais comme les vrais tyrans des moines, qu'ils opprimaient par esprit de domination, et ne cherchaient qu'à dépouiller par une odieuse avarice. Le concile prit le milieu entre ces deux extrémités : il défendit aux prélats d'entreprendre sur les biens des moines, d'user contre eux de violence, et de les empêcher d'aller à leurs chapitres généraux ou provinciaux : mais il fut aussi défendu aux religieux d'administrer, sans la permission du curé, les sacremens d'extrême-onction, d'eucharistie et de mariage, d'absoudre des cas réservés à l'évêque, d'absoudre aussi et d'enterrer les excommuniés ou les usuriers notoires, de détourner les laïques d'aller à leurs paroisses, de se procurer des legs au préjudice de ces églises, enfin de parler mal des pasteurs ordinaires.

Quant aux démêlés des religieux mendians avec le clergé, Clément V renouvela dans le concile de Vienne la décrétale de Boniface VIII, que Benoît XI avait révoquée. En conséquence, il fut permis aux dominicains et aux franciscains de prêcher dans leurs églises, dans leurs écoles et dans les places publiques, comme il se pratiquait alors; mais non pas aux heures où les prélats prêcheraient eux-mêmes, ou feraient prêcher en leur présence. Ils ne prêcheront pas non plus, ajoute le pape, dans les paroisses, sans mission de l'évêque, ou sans l'invitation des curés. Pour la confession, ils demanderont l'approbation de l'évêque, qui pourra la refuser à quelques-uns, suivant les règles de l'équité et de la prudence : mais s'il la refuse généralement à tous ceux que leurs supérieurs pour-

raient présenter, alors les religieux administreront la pénitence en vertu du pouvoir que le pape leur en donne. Ce privilége excita dans l'église des débats qui furent très-longs, et souvent très-vifs, et les prélats n'ont pas cessé de réclamer, jusqu'à ce qu'il ait été enfin abrogé dans ces derniers siècles, pour la tranquillité de la hiérarchie.

Le concile défend aux moines rentés la superfluité dans la nourriture, la vanité dans les vêtemens, la chasse, les voyages en cour et les cabales contre leurs supérieurs; il leur recommande la retraite et l'étude, sans plus faire mention du travail des mains, trop éloigné des mœurs nouvelles. On défend aux religieuses d'user d'étoffes de soie et de fourrures précieuses, de se coiffer en cheveux, ou de toute autre manière recherchée, de sortir de leurs maisons, sur-tout pour se promener de nuit par les rues, pour aller au bal et aux fêtes mondaines. Sur cette défense étonnante, on peut juger du relâchement qui l'occasionnait. Le concile veut que toutes les religieuses aient des visiteurs, sans excepter celles qui se disaient chanoinesses séculières, et s'assimilaient aux chanoines.

Aux clercs séculiers, même mariés, comme il n'était pas rare d'en trouver alors dans les ordres inférieurs, il est défendu, sous peine de perdre le privilége clérical, de porter des armes, ou d'exercer la profession de boucher, de cabaretier, et tout commerce aussi peu analogue aux mœurs ecclésiastiques. Défense de paraître en public, vêtus d'habits qui frappent la vue du peuple, soit par la hardiesse ou l'assortissement bizarre des couleurs, soit par la singularité de la forme. L'âge nécessaire pour recevoir les ordres est fixé à dix-huit ans pour le sous-diaconat, à vingt pour le diaconat, à vingt-cinq pour la prêtrise. Cependant le mémoire de l'évêque de Mende, en conformité avec les anciens canons, requérait trente ans pour la prêtrise, et vingt-cinq pour le diaconat. Enfin,

par rapport à l'immunité des clercs, le concile révoqua la bulle *Clericis laïcos*, qui avait si fort animé Philippe le Bel contre Boniface VIII.

Il fit aussi, pour les hôpitaux, un règlement fameux qui a donné l'origine aux administrations laïques de ces institutions. Il défend, sous peine de nullité, qu'ils soient donnés désormais comme bénéfices à des séculiers, à moins que cela ne soit ordonné par le titre de la fondation. Hors de ce cas, ils sont commis aux soins de personnes dignes par leur probité, leur sensibilité et leur intelligence, de devenir les tuteurs des pauvres, toutefois sous l'inspection des ordinaires, auxquels ils rendront compte annuellement. Cette disposition nous oblige à reconnaître en gémissant, qu'elle fut extrêmement honteuse à plusieurs ecclésiastiques du treizième siècle, comme provenant de leur dureté envers les malheureux dont ils détournaient les biens à leur profit personnel; ce qui força le concile à prendre une méthode toute contraire à celle des siècles précédens : jusque-là on n'avait pas cru pouvoir mettre ces hospices de charité en meilleures mains que celles des prêtres et des diacres. D'un autre côté, on condamna l'usage où étaient les juges laïques de refuser les sacremens de pénitence et de l'eucharistie aux malfaiteurs qui devaient subir la peine de mort. Les ordinaires sont autorisés à contraindre les juges, par la voie des censures, à corriger cet abus inhumain.

Le concile renouvela aussi la fête du saint sacrement, instituée plus de quarante ans auparavant par Urbain IV, mais qui sans doute n'avait pas encore été reçue dans toutes les églises, ou qui y avait été négligée. L'autorisation d'un concile œcuménique la fit célébrer par-tout, et de jour en jour avec une plus grande solennité. C'est depuis ce temps-là que les fidèles, d'un concert unanime, saisissant l'esprit du concile, quoiqu'il ne parle expressément, ni de procession, ni d'exposition,

ont cru devoir honorer, par ces témoignages éclatans de leur adoration et de leur amour, un Dieu fait homme, à qui son état glorieux dans le ciel ne fait pas dédaigner d'habiter encore au milieu des hommes.

Pour la gloire des sciences aussi-bien que de la religion, on établit l'étude des langues savantes propres à faciliter la conversion des infidèles. Il fut réglé que dans les principales écoles, nommément dans les universités de Bologne, de Paris, de Salamanque, d'Oxfort, et dans les lieux où résiderait la cour de Rome, on établirait deux maîtres pour l'hébreu, deux pour l'arabe, et deux pour le chaldéen. Le promoteur principal de ces institutions fut le célèbre Raimond Lulle, natif de Majorque, personnage presque indéfinissable, de vie d'abord dissipée et même libertine, ensuite frère très-fervent du tiers-ordre de saint François, amateur de la solitude et solliciteur assidu des princes, qu'il vit tous et pressa jusqu'à l'importunité, pour les faire entrer dans les plans de son zèle, négociateur d'une activité unique, auteur de plus de volumes qu'un homme n'en pourrait transcrire et presque lire durant la mesure ordinaire de la vie, accusé d'hérésie et martyrisé chez les mahométans d'Afrique, homme en un mot si différent de lui-même et chargé de tant de contrariétés inconciliables, que si la moindre partie de ce qu'on en raconte est vraie, les faits les plus romanesques ne sont plus chimériques. On lui a attribué jusqu'à la découverte du grand œuvre (1).

Les pères de Vienne prirent encore la croisade en considération. Le roi Philippe, Louis, son fils aîné, roi de Navarre, et le roi d'Angleterre, promirent de faire le voyage; mais tout aboutit à imposer une décime sur le clergé. Les sommes se recouvrèrent, et la Terre-Sainte resta sans nulle contradiction au pouvoir des infidèles. Il en sera de même de bien

(1) Vading. ab an. 1312, ad an. 1315.

des projets semblables que nous verrons se renouveler par la suite.

Malgré la multitude et la diversité de tous ces grands objets qui firent la matière du concile de Vienne, il n'y eut que trois sessions, mais qui furent préparées par un bien plus grand nombre de consistoires ou de congrégations particulières. Il fut enfin terminé, avec la troisième session, le sixième jour de Mai 1312. Il restait néanmoins à consommer l'affaire des templiers, regardée comme imparfaite tandis que le grand-maître et les autres chefs principaux de l'ordre ne seraient pas jugés personnellement.

Le pape, qui s'en était réservé le soin, le commit ensuite à trois cardinaux, assistés de l'archevêque de Sens, de quelques autres prélats et de plusieurs docteurs en droit canonique. Ils les condamnèrent à une prison perpétuelle, au nombre de quatre, savoir, le grand-maître Jacques de Molai, le visiteur de France, les commandeurs d'Aquitaine et de Normandie. Ces fameux accusés avaient déjà infirmé, comme on l'a vu, la confession qu'ils avaient faite en premier lieu, et qu'ils prétendirent depuis leur avoir été extorquée par la séduction et par la crainte des tourmens. Quand on leur fit la lecture de leur sentence, les deux plus illustres des quatre, c'est-à-dire, le grand-maître et le frère du dauphin d'Auvergne, que quelques auteurs disent visiteur de France et d'autres commandeur de Normandie, rétractèrent leurs aveux, au grand étonnement du peuple, et protestèrent avec intrépidité qu'ils étaient innocens. Les cardinaux-légats, fort embarrassés, prirent le parti de délibérer le lendemain sur ce sujet, et les remirent entre les mains du prévôt de Paris, seulement pour les grder jusqu'à ce moment; mais le roi qui était au palais, tint sur le champ conseil avec les officiers qui se trouvaient auprès de lui, sans y appeler aucun ecclésiastique, et le même jour sur le soir, il fit brûler ces deux chefs de l'ordre dans

une petite île de la Seine qui était entre le jardin du roi et les augustins, à l'endroit où est aujourd'hui la place Dauphine. Le supplice ne servit qu'à redoubler leur constance, qui leur inspira une éloquence pleine d'enthousiasme, et fit une impression étonnante sur les assistans. Les deux autres, après avoir été quelque temps en prison, furent mis en liberté, suivant la promesse qu'on leur en avait faite. Et plût à Dieu qu'on n'eût point mis de différence entre le traitement des quatre ! Que de censures amères, et en quelque sorte plausibles, n'eût-on point épargnées par-là aux chefs des deux puissances !

Nul événement peut-être n'a jamais si bien fait sentir que celui-ci, les tristes inconvéniens auxquels on s'expose en traçant la marche des tribunaux humains sur celle du divin tribunal de la pénitence, où le coupable, seul accusateur et seul témoin contre lui-même, ne peut être absous qu'au moyen de sa propre confession. Par les noms odieux de relaps et de contumaces, bien ou mal appliqués à ceux qui ne veulent pas se rendre leurs propres diffamateurs, on peut faire illusion pour un temps; mais la postérité tôt ou tard use de ses droits, et avec d'autant plus de rigueur, qu'on s'était mieux concerté pour lui fermer la bouche.

Selon bien de censeurs, Philippe le Bel, naturellement avide, et devenu plus avide encore par le dérangement de ses finances, impérieux, vindicatif au point où il le montra dans ses poursuites contre Boniface VIII, avait absolument résolu la perte des templiers, tant pour s'être déclarés hautement en faveur de ce pape, que pour avoir contribué à une sédition à cause des monnaies que le roi avait haussées jusqu'à deux tiers au-dessus de leur valeur réelle. D'un autre côté, ils représentent Clément V comme le vil esclave de Philippe sur le trône pontifical, où il s'estimait trop heureux de se maintenir par les voies qu'ils prétendent l'y avoir élevé. A des personnes augus-

tes qui craignent le plus d'encourir le blâme et l'exécration des siècles à venir, nous nous garderons bien d'imputer une atrocité telle que la proscription injuste et réfléchie de la plus belle noblesse du monde chrétien, ou telle seulement que la servile et cruelle connivence d'un souverain pontife. On ne peut donc guère douter qu'il n'y eût bien de vices à reprendre parmi les chevaliers du temple.

Mais tant d'illustres coupables l'étaient-ils à un tel point, que l'ordre entier méritât le sort funeste qu'on lui fit subir ? grande question qui dure depuis plus de cinq siècles, et qui durera vraisemblablement à jamais. Qu'en importe au fond la décision à l'église ? Ce ne fut pas véritablement son ouvrage, que la proscription des templiers, condamnés, il est vrai, dans le concile de Vienne, mais non par ce concile, mais seulement dans un consistoire secret, mais par la voie seule de provision et d'ordonnance apostolique, comme s'exprima Clément, ce qui signifie tout au plus un mandat particulier du pape. On doit aussi se souvenir qu'alors les pères de Vienne ne trouvaient pas la procédure suffisamment instruite, au moins quant à la condamnation des personnes, puisque tous unanimement requirent qu'on entendît encore les chevaliers dans leurs défenses, à l'exception de quatre prélats seulement, dont eux, les archevêques de Reims et de Sens, pouvaient être censés parties, comme ayant déjà livré au bras séculier les accusés de leurs provinces. Il paraîtrait toutefois bien hardi de contredire les savans Dupuits et Baluze, deux critiques des plus judicieux du dernier siècle, qui, d'après les pièces originales et les auteurs contemporains examinés avec toute l'attention et la sagacité dont ils étaient capables, ont jugé que l'ordre des templiers méritait sa suppression.

Mais il reste encore à savoir si la dépravation était aussi générale dans l'ordre, et aussi affreuse

qu'on la supposait, si la pratique invariable depuis quarante ans y était de n'admettre personne sans insulter au crucifix, sans outrager la nature par des impuretés exécrables. Quant à la généralité de l'imputation, elle est démentie par le jugement des templiers d'Allemagne, d'Aragon, de Castille et d'une grande partie de l'Italie, tous ou presque tous renvoyés innocens. Qu'il y ait eu quelques monstres, corrompus d'abord par les musulmans d'outre-mer, et qu'ils en aient formé à leur tour un bien plus grand nombre, en France sur-tout où l'on avait le plus de communication avec la Syrie peuplée de Français; c'est ce qui ne passe pas la mesure ordinaire de la dépravation humaine: mais encore était-il expédient, en ce cas, de répandre un sang illustre avec cette profusion, de multiplier au su et au vu du peuple ces tortures scandaleuses, d'attiser tant d'horribles bûchers dont le spectacle ne pouvait laisser que des impressions sinistres? N'eût-il pas mieux valu se conformer à la maxime de saint Augustin, qu'en matière de religion, surtout quand le nombre et la qualité des prévaricateurs sont si considérables, il est d'une sage économie d'user d'indulgence? Quelle flétrissure en particulier ne se fût pas épargnée Philippe le Bel, si, content de la prison du grand-maître et du commandeur Gui d'Auvergne, il ne les eût pas dévoués au bûcher avec sa précipitation accoutumée, sans nul égard à l'ordre hiérarchique, sous le seul titre de relaps et de coutumaces, si peu proportionné, dans le jugement des races suivantes, avec cette effroyable rigueur? C'est tout ce que nous pouvons dire de cette exécution à jamais fameuse. L'historien doit présenter tout ce qui peut diriger le jugement du lecteur; mais il n'appartient qu'à celui-ci de prononcer, au moins en pareille matière.

Philippe et Clément suivirent de près au tombeau les malheureuses victimes de leur sévérité; le pape, le 22 Avril de l'année 1314, la même où le grand-maître avait été brûlé; le roi, le 29 Novembre de cette

cette même année, la quarante-sixième seulement de son âge. Il eut pour successeur, son fils aîné Louis X, surnommé Hutin, dans le langage du temps, à cause de son humeur pétulante, et déjà roi de Navarre du chef de sa mère qui unit ainsi sa couronne à celle de France. Les peuples, indignés de tant d'exécutions révoltantes, saisirent avec avidité le bruit qui se répandit sans fondement, que le pape et le roi avaient été ajournés par le grand-maître au tribunal du juge suprême : méprise affectée d'une maligne ignorance, qui attribua au monarque français ce qu'on avait raconté deux ans plutôt du roi Ferdinand IV de Castille, mort subitement, après avoir été cité au jugement de Dieu par deux frères du nom de Carvajal, qu'il avait condamnés précipitamment à la mort pour un assassinat dont ils se prétendaient innocens (1).

Ce qu'on raconte des mœurs de Clément V, ne donne pas un grand poids à ses œuvres. Selon Villani, saint Antonin et bien d'autres auteurs, on disait publiquement qu'il avait pour maîtresse la comtesse de Périgord, fille du comte de Foix, et l'une des beautés célèbres de son temps. On ajoute qu'il aimait l'argent avec tant de passion, que tout était vénal à sa cour. Il laissa des trésors immenses à ses neveux et à ses autres parens, race insatiable, et d'une insolence effrénée. Ils se firent encore accuser d'avoir détourné plus de trois cents mille florins d'or, destinés au secours de la Terre-Sainte. Les cardinaux étant assemblés en conclave à Carpentras, pour donner un successeur à Clément, ses neveux Bertrand et Raimond-Guillaume, soit qu'ils craignissent que le pape futur ne recherchât leur conduite, soit qu'ils voulussent perpétuer leur domination tyrannique dans la cour pontificale, vinrent tout à coup suivis de troupes nombreuses de Gascons à pied et à cheval, tuèrent plusieurs Italiens, pillèrent comme dans une ville prise d'assaut, et

(1) Marian. l. xv, c. 11.

mirent le feu en divers quartiers. Les cardinaux s'échappèrent secrètement par une ouverture qu'ils firent à un mur de derrière du palais épiscopal où ils s'étaient enfermés, et chacun d'eux s'enfuit où il put, non sans de grands périls (1). Tout ceci arriva au mois de Juillet, entre la mort de Clément V et celle de roi Philippe. Ils implorèrent aussitôt le secours de ce prince, qui les prit sous sa protection, et leur conseilla de se rassembler à Lyon, réuni depuis peu en toute souveraineté à sa couronne. Cette ville puissante de l'ancienne domination des monarques français, avait passé aux rois d'Arles et de Provence qui la transportèrent à l'empire, puis la réduisirent insensiblement sous les lois absolues, tant spirituelles que temporelles de son archevêque et de son chapitre, souvent peu d'accord sur leurs droits respectifs. Les citoyens ennuyés de ces altercations dont ils avaient beaucoup à souffrir, ouvrirent leurs portes aux troupes du roi, qui obligea le clergé à lui céder sa souveraineté. On conserva, au moins quelque temps, à l'archevêque, le droit d'avoir des troupes et de battre monnaie, et aux chanoines, le titre de comtes où ils se sont maintenus.

Le conclave se tint en effet à Lyon; mais ce ne fut pas sans peine et sans de longs retardemens qu'on y rassembla les cardinaux alarmés; ce qui fit vaquer le saint siége plus de deux ans depuis la mort de Clément V. Ainsi toutes les diligences de Philippe le Bel, qui mourut avant ce terme, ne purent procurer un chef à l'église. Louis X, son fils et son successeur, envoya Philippe, son propre frère et comte de Poitiers, pour l'exécution de ce dessein. Ce premier prince du sang fut encore six mois à rassurer les cardinaux, qu'il fit enfin revenir à Lyon au nombre de vingt-trois. Mais il y avait à peine réussi, qu'il apprit la mort du roi son frère, arrivée au bout de dix-huit mois de règne. Il se

(1) Baluz. p. 287.

trouva fort embarrassé entre ces deux affaires capitales, qui demandaient sa présence en des lieux différens. Il partit pour celui où le rappelaient les soins propres du trône, après avoir mis les cardinaux dans la maison des frères prêcheurs, avec des gardes pour les empêcher d'en sortir avant qu'ils eussent rempli le siége apostolique. Comme Louis Hutin avait laissé sa femme Clémence enceinte, le comte de Poitiers fut nommé régent du royaume en attendant la naissance de l'enfant. Ce fut un prince qui, le 15 Novembre de cette année 1316, acquit le titre de roi sous le nom de Jean I, et le perdit en mourant quelques jours après. Le régent son oncle fut aussitôt reconnu roi, cinquième du nom de Philippe, et surnommé le Long, à cause de sa taille.

Le septième du mois précédent, après quarante jours de conclave, les cardinaux avaient élu d'une voix unanime Jacques d'Eusse, cardinal-évêque de Porto, qui prit le nom de Jean XXII, et fixa, comme son prédécesseur, son séjour à Avignon. Il était Français, né à Cahors, et non pas de bas lieu, comme l'assure Fleuri, d'après Villani et saint Antonin : on peut se convaincre du contraire par les savantes discussions de Baluze. On n'est pas mieux fondé à croire qu'il s'était nommé pape lui-même : la lettre circulaire par laquelle il fait part de sa promotion aux évêques, porte expressément qu'il avait beaucoup hésité à se charger de ce fardeau terrible. On reconnut sa prédilection pour sa patrie, dès la première promotion de cardinaux qu'il fit dans l'année de son avénement au pontificat. Entre huit, il y a sept français, et un seul italien. Quelques années après, il fit encore sept cardinaux, tous français sans aucune exception.

La seconde année de son pontificat, il érigea le siége de Toulouse en archevêché ; et pour lui former des suffragans, il établit en même temps des évêques à Montauban, à Saint-Papoul, à Rieux, à Lombez, et leur joignit celui de Pamiers. Comme

ces retranchemens se faisaient sur la métropole de Narbonne; pour la dédommager, on y créa les évêchés d'Aleth et de Saint-Pons. Celui d'Albi fut partagé en deux, par l'érection de l'abbaye de Castres en un nouveau siége épiscopal. Dans les provinces de Bourges et de Bordeaux, Jean XXII créa la même année six nouveaux évêchés, Vabres dans le diocèse de Rhodez, Condom dans celui d'Agen, Sarlat dans celui de Limoges, Saint-Flour dans celui de Clermont, et dans celui de Poitiers Luçon et Maillezais dont le siége fut transféré à la Rochelle vers le milieu du dernier siècle. L'année suivante, il fit encore trois évêchés nouveaux, Tulle dans le diocèse de Limoges, Lavaur et Mirepoix dans celui de Toulouse.

Il choisissait pour ces siéges épiscopaux, des monastères dont les abbés étaient ordinairement faits évêques, afin d'empêcher les oppositions. Bertrand, abbé de Saint-Benoît de Castres, vit cependant installer un autre évêque à sa place. C'est pourquoi, après avoir donné son consentement, parce qu'en le refusant, à ce qu'il dit, il s'exposait à une prison perpétuelle, il adressa ses réclamations aux présidens des parlemens de Toulouse et de Paris assemblés. Il soutint que, selon les lois et les usages du royaume, le pape ne pouvait pas faire ces érections, sans le consentement du roi et des seigneurs territoriaux. Il accusa même le pape Jean de ne multiplier ainsi les évêques, qu'afin de mieux réussir, suivant les erremens de ses prédécesseurs, à joindre par toute la terre la puissance temporelle à la spirituelle. Par la suite des entreprises de Jean XXII, le dernier des papes qui ait alarmé la puissance politique au point de dessiller enfin tous les yeux sur ces longs abus, on verra que les soupçons de l'abbé de Castres n'étaient pas sans fondement. Le différent de cet abbé avec Déodat, premier évêque de Castres, fut terminé par une transaction qui lui conserva le titre de son abbaye, avec treize cents livres de revenu sur les biens de

ce monastère. Le pape eut encore soin d'écrire au roi, afin de justifier ses vues dans ces érections. Pour celles du diocèse de Toulouse en particulier, il prétend avoir travaillé à la tranquillité du royaume, en partageant entre plusieurs la puissance et les richesses d'un seul évêque, qui était, dit-il, presque semblable à un roi.

Peu après, il publia le recueil des constitutions de Clément V, tant celles qui furent portées dans le concile de Vienne, que celles qui le furent hors de ce concile. Nous en avons déjà rapporté plusieurs dispositions, en assez grand nombre pour en donner une idée suffisante. On les nomma Clémentines, du nom de leur auteur, qui ordonna qu'elles servissent de règles dans les écoles et les tribunaux. Le recueil en est divisé en cinq livres, comme le Sexte des décrétales, dont il fut quelque temps nommé le septième.

Jean XXII eut bientôt des soucis plus inquiétans. L'ignorance où l'on était alors des secrets de la nature et de la physique, faisait attribuer à la magie une vertu bien propre à nourrir cette pusillanimité. Pour se venger de quelques traits de sévérité, on avait tenté d'empoisonner le pape. Les conjurés n'ayant pu réussir à lui faire prendre le breuvage où ils avaient mêlé le poison, firent sa figure en cire, et comptaient le faire périr d'une mort lente, en piquant ce portrait, suivant leurs observances superstitieuses, après des invocations infernales (1). C'est là ce que nous apprend la commission qu'il donna pour informer et procéder contre ces maléficiers, selon les formes usitées en matière d'hérésie. Ils méritaient bien sans doute cette égalité de traitement, tant pour leurs tentatives homicides, que pour les énormes profanations qu'ils faisaient du baptême et de l'eucharistie dans leurs maléfices.

Entre ceux qui se rendirent suspects d'avoir

(1) Rain. an. 1317, n. 13.

attenté à la vie du pape, Hugues Géraud, évêque de Cahors, fut le personnage le plus considérable. La sentence rendue contre lui par les commissaires ecclésiastiques, ne le condamne cependant qu'à la prison perpétuelle, pour cause de simonie, de mépris du droit d'appel au saint siége, d'exactions et de violences tyranniques; mais Bernard Guion, auteur contemporain (1), ajoute que le coupable fut déposé par le pape, ensuite dégradé par le cardinal-évêque de Tusculum, et livré à la cour séculière qui le fit brûler; parce qu'il avait, disait-on, machiné la mort du souverain pontife. Le juge séculier qui ordonna cette exécution, était en même temps le maréchal et le neveu du pape.

A Tarragone en Espagne, l'inquisiteur de l'ordre de saint Dominique et le vicaire général du diocèse pendant la vacance du siége, condamnèrent les erreurs et les livres d'Arnaud de Villeneuve, qui, vanté pour sa capacité en médecine, s'était érigé en théologien avec toute l'arrogance et le ridicule d'un ignorant applaudi (2). Il était clerc de l'église de Valence en Espagne; mais il voulut dogmatiser à Paris, où il s'échappa devant quelques docteurs qui lui firent craindre d'être poursuivi comme hérétique. Il s'enfuit en Italie, comme dans une terre plus sûre alors que la France pour les ennemis de la religion. Quelque temps après, il périt en mer. Les erreurs d'Arnaud, sous un air de réforme, attaquaient principalement le culte extérieur, le régime de la hiérarchie, la conduite des religieux qu'il prétendait falsifier la doctrine de Jesus-Christ et les secours que les théologiens tiraient de la philosophie, dont il voulait que l'étude fût absolument interdite. Jean XXII divisa vers le même temps la province de Tarragone, afin d'ériger en métropole l'évêché de Saragosse, auquel il donna cinq suffragans, des onze qu'avait

(1) Baluz. vit. t. 1, p. 737.

(2) Emeric. Direct. p. 265. Villan. IX, c. 3.

en tout la Tarragonaise. Il voulait aussi multiplier les siéges épiscopaux au delà des Pyrénées, comme il avait fait en deçà; mais il y trouva plus d'obstacles que parmi les peuples doux et dociles de la France. Les Espagnols, pour se défendre d'une manière plausible, alléguèrent que ces siéges partagés n'auraient plus assez de revenu pour soutenir la dignité épiscopale.

Le concile que Rainald de Ravenne tint à Bologne l'an 1317, avec ses huit suffragans les évêques de Bologne, de Comachio, de Forlimpopoli, de Césenne, de Reggio, de Parme, d'Imola et de Cervia, contient plusieurs règlemens qui ne sont pas moins dignes d'attention que ce qui se passait dans l'église d'Espagne (1). Il y est dit que les curés institués par des patrons même ecclésiastiques, ne doivent administrer le spirituel qu'après en avoir reçu la commission de l'évêque diocésain. Pour empêcher que la vie licencieuse et l'extérieur indécent des clercs ne les rendent entièrement méprisables aux peuples, il leur est défendu d'approcher des lieux de débauche, de loger chez eux des personnes suspectes, de porter les armes; puis on leur prescrit en détail quelle doit être la forme et la qualité de leurs habits. La chasse est absolument interdite à toute espèce de religieux. Pour les contraventions à ces règlemens divers, on impose des amendes pécuniaires aux clercs séculiers; et aux réguliers, des œuvres de pénitence. Les chanoines se multipliant à l'excès, et l'état même de moine commençant en Italie à être regardé comme une fortune, on statue que le nombre des uns et des autres sera fixé dans chaque église à proportion du revenu, sans qu'il soit permis à l'évêque de l'augmenter.

Quant aux frais immenses des procédures ecclésiastiques, si sagement abrégées depuis, on donne un tarif exact des salaires qu'on ne pourra passer

(1) Tom. XI, Conc. p. 1655.

sans exaction. On défend aux archiprêtres et à tout autre juge au dessous de l'évêque, de faire le procès aux curés et aux autres ecclésiastiques de leur dépendance. On excommunie le juge laïque, qui après avoir pris des clercs coupables du port d'armes ou de toute autre faute, refuseront de les rendre à l'évêque dès qu'ils en seront requis. Jean XXII venait d'accorder aux officiers de Philippe le Long, de peur que les crimes ne demeurassent impunis, pouvoir d'arrêter les clercs notoirement coupables ou publiquement diffamés pour cause d'homicide, de mutilation ou d'autres crimes énormes, quand il y avait danger d'évasion, à charge de les rendre au juge ecclésiastique (1): concession déjà faite par Nicolas IV, en faveur de Philippe le Hardi, et l'un des premiers vestiges de la distinction entre les délits communs et les cas privilégiés (2). Un autre concile de Ravenne, tenu trois ans plutôt, en défendant aux églises exemptes d'admettre tout évêque qui n'a point de peuple en deçà de la mer à faire des ordinations ou d'autres fonctions pontificales, nous présente un des premiers exemples de ce qu'on appelle évêque *in partibus*.

Il s'établit dant le même temps un nouvel ordre religieux en Italie. Jean Tolomeï, d'une famille noble de Sienne, et docteur fameux en droit civil, fut attaqué d'un grand mal aux yeux, au moment de faire une leçon publique à laquelle un concours extraordinaire d'auditeurs de tout état devait assister. Il demanda sa guérison à la sainte Vierge, avec promesse que, si elle la lui procurait, il renoncerait à toutes les vanités mondaines, et se consacrerait pour toujours à son service. Ayant été guéri à l'instant, au lieu de la leçon qu'on attendait de lui, il fit sur le mépris du siècle un discours animé de tout le sentiment qu'il éprouvait lui-même. Deux autres nobles siennois, nommés Patrici et Picolomini, s'attachèrent à lui sur le

(1) Rain. an 1317, n. 13. (2) Ibid. n. 21.

champ, et ils allèrent tous trois ensemble au diocèse d'Arezzo, en un lieu qu'on nommait le Mont-Olivet. Ils s'y bâtirent des cellules avec un oratoire, et Jean Tolomeï, qui prit le nom de Bernard, y donna son bien. Il leur vint bientôt un grand nombre de disciples, qui les obligèrent à bâtir un monastère spacieux et à prendre une règle. L'évêque diocésain, par commission du pape, l'approuva, ainsi que leur congrégation qui fut annexée à l'ordre de saint Benoît (1). Il exempta leur monastère des dîmes et de toute autre redevance, se conservant seulement la visite et la confirmation de l'abbé. On pourvut encore à ce qu'il ne fût jamais gouverné par des laïques ni par des clercs séculiers. Patrici fut élu premier abbé, au refus de Tolomeï, qui toutefois ne put se refuser à l'être par la suite.

Denys, roi de Portugal, obtint aussi dans ses états l'institution d'un nouvel ordre, pour la défense de la foi chrétienne contre les infidèles. Ce fut des religieux militaires, semblables à ceux de Calatrava, dont ils prirent les constitutions, ainsi que la partie de la règle de Cîteaux qui était compatible avec leurs fonctions propres. On les soumit tant à la correction qu'à la visite de l'abbé d'Alcobaça au diocèse de Lisbonne. Ce nouvel ordre prit le nom de Christ, ou de la milice de Jesus-Christ (2).

Les idées de guerre de religion qui ne devaient plus avoir de réalité, du moins hors de l'Occident, n'en fermentaient pas moins dans les têtes. A l'occasion de la croisade projetée par les rois de France et d'Angleterre, on vit se renouveler sous Philippe le Long, ce qui était arrivé autrefois avec tant de désordre pendant la prison de saint Louis en Egypte. Un enthousiasme soudain et presque universel, s'empara, comme alors, du petit peuple, et sur-tout des gens de campagne, qui se per-

(1) Ughel. t. 1, p. 473. (2) Baluz. t. 1, p. 741.

suadèrent que la délivrance de la Terre-Sainte leur était réservée. Les pâtres et les bergers abandonnant leurs troupeaux, furent les premiers à s'assembler au commencement de l'an 1320, d'abord sans armes, sans provisions, sans chefs militaires et sans autre titre que celui de pastoureaux. Ils avançaient en procession, marchant deux à deux par les villes et les villages, à la suite d'une croix, dans un profond silence, visitant les principales églises, et demandant l'assistance des fidèles, qui leur fournissaient des vivres en abondance. La troupe grossissait à chaque endroit par la jonction des mendians, des gens désœuvrés, des vagabonds et des voleurs : ils entraînaient jusqu'aux femmes et aux enfans (1).

Bientôt ils se rendirent odieux par leurs violences, par le pillage, par des assassinats. Si l'on arrêtait quelque coupable, les autres venaient en troupe forcer les prisons, insulter les magistrats avec impudence, et quelquefois avec effusion de sang. Ils précipitèrent d'un escalier du Châtelet, le prévôt de Paris, qui manqua de périr. Cependant ils s'éloignèrent du centre du royaume où ils risquaient d'être accablés, et allèrent dans les provinces méridionales décharger leur fureur et exercer leur zèle sanguinaire contre les Juifs, qui n'eurent à choisir qu'entre le baptême et la mort. Ils massacrèrent tous les juifs de Toulouse, sans que les officiers du roi, ni ceux de la ville pussent les en empêcher. Dans le Bas-Languedoc, ils étendirent la violence et le pillage sur tout le monde, sans épargner les églises. De là, ils marchèrent vers Avignon, où la cour pontificale même eut beaucoup à craindre. On prit néanmoins de justes mesures pour arrêter ce fléau public. On mit des garnisons dans toutes les forteresses, dans les châteaux, jusques dans les églises; on leur ferma les passages, on empêcha de leur vendre des vivres.

(1) Cont. Nang. p. 687.

Plusieurs périrent par les armes, d'autres furent pris et pendus, le reste s'enfuit et se dissipa. L'Angleterre fut agitée par des attroupemens pareils, qui se débandèrent aussi heureusement.

Des mouvemens non moins funestes et beaucoup plus durables, firent endurer à l'Italie les suites comme nécessaires de l'espèce d'abandon où la laissaient les souverains pontifes (1). Déjà les Gibelins avaient enlevé de Lucques, à main armée, les trésors de l'église romaine que Clément V y avait fait transporter de Rome, de la Campanie et du patrimoine de saint Pierre. Ces factieux partisans des empereurs prenant de jour en jour plus d'ascendant sur les Guelfes, ou sur le parti des papes devenus presque étrangers à l'Italie, la ville de Recanati dans la Marche d'Ancône leva hautement l'étendard de la révolte. A l'occasion de quelques coups d'autorité, ordonnés toutefois avec une sage modération par le gouverneur de la province, les habitans de la ville se jetèrent sur l'officier chargé de cette commission, et le massacrèrent avec trois cents hommes de sa suite. Ils emprisonnèrent ceux qui avaient échappé au carnage, leur joignirent plusieurs de leurs concitoyens déclarés pour la soumission, et ne sursirent à leur premier emportement que pour commettre des atrocités d'autant plus odieuses qu'elles étaient plus réfléchies. Dans cet affreux sang-froid, ils en traînèrent quelques-uns par la ville, jusqu'à ce que tout leur corps ne fût plus qu'une plaie, abattirent leurs maisons sous leurs yeux presque éteints, puis les enterrèrent sous les ruines. Ils pendirent ou décapitèrent les autres, après en avoir extorqué des ventes et des donations de leurs biens. Ils égorgèrent jusqu'à de petits enfans : ils firent les derniers outrages à des femmes, à des filles, à des religieuses. Ces excès de scélératesse, comme il arrive souvent, s'étant convertis en haine formelle

---

(1) Ughel. t. 2, p. 808.

de la religion et de la vertu, l'année suivante 1321, plusieurs de ces forcenés s'abandonnèrent à toutes sortes de dissolutions et d'infamies, à des observances magiques et idolâtriques, à des blasphèmes horribles contre Jesus-Christ.

L'inquisiteur les cita, mais en vain, comme on devait s'y attendre. Il fit leur procès par contumace, les déclara excommuniés, les abandonna aux juges séculiers, et confisqua leurs biens au profit de l'église romaine. Cette rigueur qui ne consistait qu'en paroles ou en écrits, fut inutile contre des scélérats armés, et soutenus non-seulement par la multitude de leurs concitoyens, mais par les habitans séduits d'Ossimo, de Spolète, et par les comtes de Montefelto. Le pape fut réduit à faire prêcher contre eux la croisade, qui ne fut pas plus efficace. Tout ce qu'ils éprouvèrent de peine ou plutôt d'humiliation, ce fut la translation qu'on fit pour la seconde fois du siége épiscopal de cette ville rebelle, à celle de Macerata plus fidèle à l'église romaine. Déjà Recanati, pour cause de révolte contre le saint siége, avait été privée de la dignité épiscopale par Urbain IV.

Les Gibelins firent beaucoup d'autres entreprises en Lombardie (1). Matthieu-Visconti à Milan, Rainal Passarino à Mantoue, Can de l'Escale à Vérone s'emparèrent de la puissance publique; le premier sous le titre formel de prince, les deux autres, sous les noms équivalens de vicaires de l'empire. On essaya aussi contre eux des procédures et des censures ecclésiastiques, tout faible que devait paraître ce frein contre l'appât de la souveraineté. Ce fut encore une nouvelle croisade qu'il fallut prêcher, au moins contre les Visconti. On déclara Matthieu, leur père, convaincu d'hérésie par ses œuvres et ses mauvais discours; on confisqua ses biens, on le priva lui et ses descendans de leurs dignités, et on les nota d'infamie. Ce mélange

(1) Vading. an. 1321, n. 5, etc.

du spirituel et du temporel ne produisit que l'effet qui en avait tant de fois résulté, c'est-à-dire, un redoublement de crimes, de fureurs, de troubles et de violences de toute espèce, sur-tout quand après la mort de Matthieu, l'empereur Louis de Bavière se déclara hautement pour les fils de cet usurpateur.

D'autres désordres non moins nuisibles à la religion régnaient en Espagne. Le concubinage du clergé subalterne, et même des prêtres, y était si commun, que la grandeur du scandale faisait désirer à un auteur du temps et du pays (1), qu'ils n'eussent jamais voué la continence. Tous les jours, dit-il, on les voit passer avec impiété, du sein de leurs concubines à l'autel redoutable où ils doivent consacrer l'hostie sans tache, le cœur encore tout embrasé de flammes impures, ou tout au plus après une confession de cérémonie qui n'exclut pas l'attache au crime. Ils n'en étaient venus là, selon le même auteur, que depuis quelques années. C'est pourquoi les premiers pasteurs se flattèrent de mettre bientôt fin à ce désordre. Dans un concile tenu l'an 1322 à Valladolid (2), ils statuèrent que tout ecclésiastique revêtu des ordres majeurs, s'il ne quittait sous deux mois sa concubine, serait privé de la troisième partie du fruit de tous les bénéfices; deux mois après, du second tiers; et après deux mois encore, du total. Enfin quatre mois après les six premiers, poursuivent les pères, on leur ôtera le titre même de leur bénéfice. Quant à ceux qui n'en ont point, ils seront incapables d'en obtenir, s'ils sont prêtres; et s'ils ne le sont pas, ils ne pourront passer aux ordres supérieurs. Ceux dont les concubines ne sont pas chrétiennes, par une distinction assez étonnante, sont punis plus sévèrement.

De peur que l'indigence n'expose les ecclésiasti-

(1) Alvar. Pelag. l. 11, cap. 27.

(2) Tom. xi, Conc. p. 1682, c. 7.

ques à faire des personnages peu séans à leur état, on défend d'ordonner pour chaque église plus de clercs qu'elle n'en peut nourrir. On veut encore que tous ceux qu'on admettra aux ordres sacrés, sachent parler latin. Enfin l'on abroge les épreuves du fer chaud et de l'eau bouillante, plus enracinées en Espagne que dans le reste de la chrétienté, par le commerce des infidèles (1).

Ce fut vers la même année que s'établirent les processions solennelles du saint sacrement. Le concile tenu à Sens en 1324 (2), en suppose déjà l'établissement, qu'il attribue à l'inspiration divine. Il s'en rapporte, pour l'observation, à la dévotion du peuple et du clergé qui les avait introduites. Pour marquer néanmoins le vœu de l'église, il accorde l'indulgence de quarante jours à tous ceux qui se prépareront à la célébrer dignement par le jeûne de la veille. Il n'est point parlé de procession dans la bulle d'institution de la fête : mais c'était une conséquence toute naturelle, que le peuple chrétien s'étudiât dans cette auguste solennité à rendre les hommages les plus éclatans au Saint des saints qui en est l'objet. Aussi cette pieuse pratique s'est-elle étendue rapidement, des églises particulières qui en ont donné l'exemple, dans toute la catholicité. Le jeûne qui s'observait le jour précédent, ne s'est conservé que dans quelques communautés religieuses.

Ce fut encore sous le pontificat de Jean XXII que s'établit l'usage universel d'adresser à la sainte Vierge, du moins au déclin du jour, la prière qu'on nomme l'*Angelus*. Cette coutume avait commencé dans l'église de Saintes, où l'on avertissait pour cela les fidèles au son de la cloche. Le pape Jean en ayant été instruit et fort édifié, l'autorisa par une bulle du 13 Octobre 1318, et la confirma par une autre du 7 Mai 1327. Elles accordent dix jours d'indulgence à ceux qui feront cette prière à genoux.

(1) Ibid. c. 26. (2) Tom. XI, Conc. p. 1711.

Les rigoristes de l'ordre de saint François, sous le nom spécieux de frères spirituels, allaient toujours en avant dans la route du schisme et de l'apostasie; et ce qui n'avait paru d'abord qu'une querelle monastique, occupa bientôt le souverain pontife avec les premiers docteurs, et devint la cause de l'église (1). Les supérieurs de l'ordre eurent recours au pape Jean contre ces frères indociles, qui de leur côté appelèrent à ce pontife, et eurent l'assurance de venir, au nombre de soixante-quatre, le trouver à Avignon. Ils s'attroupèrent aux portes du palais pontifical, ils y passèrent toute la nuit, résolus à ne point s'écarter qu'ils n'eussent obtenu audience, et sur-tout à ne pas mettre le pied dans le couvent des frères de la communauté. Le pape instruit par leurs clameurs, ordonna de les conduire dans cette maison, et de les y garder jusqu'à ce qu'il pût donner sa décision. L'ordre leur ayant été signifié de rentrer dans l'obéissance de leurs supérieurs ordinaires, ils en appelèrent du pape surpris au pape mieux informé. Ce ne fut pas là l'unique preuve qu'ils donnèrent, que le crime de la désobéissance marche rarement seul.

Par les informations juridiques auxquelles ils furent tous soumis, on les trouva infectés de principes contraires à plusieurs articles de foi, et qui renversaient toute la constitution de la hiérarchie (2). Ils soutenaient, entr'autres erreurs, qu'il n'est permis de jurer en aucune rencontre; que les prêtres en péchant perdent le pouvoir de consacrer; qu'il y a deux églises, l'une charnelle et opulente, gouvernée par le pape et les évêques, l'autre spirituelle, pauvre et frugale, composée d'eux-mêmes et de leurs sectateurs; que celle-ci a seule la puissance ecclésiastique, et que l'autre n'a ni autorité, ni juridiction. A force d'exhortations et de menaces, on soumit la plupart de ces frères errans,

(1) Vading. an. 1318. (2) Bull. *Gloriosam Eccles.*

et l'on exigea qu'ils abjurassent publiquement leurs erreurs. Mais il resta quatre contumaces qui portèrent l'opiniâtreté à un excès dont le faux esprit de réforme et l'hypocrisie semblent seuls capables. On eut beau les rappeler aux principes de la foi, leur faire toucher au doigt l'illusion qui les égarait, leur représenter le sort funeste auquel la docilité seule pouvait les soustraire, différer même assez long-temps leur condamnation, afin de dompter leur coupable constance : tous les expédiens de la commisération et de la longanimité ne servirent qu'à augmenter leur arrogance. Il fallut enfin procéder à la punition. Ils furent dégradés des saints ordres, trois de la prêtrise, et le quatrième du diaconat, puis abandonnés au juge séculier, Raimond de Villeneuve, viguier de Marseille, qui les fit brûler dans un cimetière de cette ville. Plusieurs de ceux qui avaient abjuré, ne laissèrent pas d'être condamnés à la prison (1). On eut lieu de se convaincre qu'on ne les tenait pas sans raison pour suspects. Quelques-uns d'eux dans la suite désertèrent l'ordre et la foi, pour passer chez les infidèles. Jusque-là le gouvernement, ou les supérieurs généraux de l'ordre, s'étaient préservés de la contagion ; bientôt elle en gagna les parties nobles, par la poursuite même que l'on continua de faire contre les premiers coupables.

Un de ces illuminés étant tombé entre les mains des inquisiteurs, prétexta pour sa justification l'exemple de Jesus-Christ et des apôtres, qui, disait-il, n'avaient rien eu en propre, ni en particulier, ni en commun. Entre les consulteurs que s'associa l'inquisiteur dominicain, un lecteur franciscain, nommé Bérenger Talon, trouva cette proposition irrépréhensible, et produisit en sa faveur la bulle de Nicolas III, qui commence par ces mots, *Exiit qui seminat.* La difficulté, agitée avec beaucoup de chaleur, parvint aux oreilles du

(1) Baluz. Missel. t. 1, p. 268.

pape

pape Jean qui ordonna de l'examiner à fond, et suspendit les censures portées par la bulle de Nicolas contre ceux qui disputeraient sur sa décrétale. Cette seule suspension offensa la fierté de Michel de Césène, général de l'ordre, et plusieurs de ses provinciaux. Sans attendre la décision pontificale, Michel assembla le chapitre à Pérouse, où l'on prononça que Jesus-Christ et les apôtres, modèles assurés de perfection, n'avaient la propriété d'aucune chose, ni en commun, ni en particulier, et que l'église qui ne peut se tromper l'avait ainsi décidé par la décrétale *Exiit qui seminat*, insérée dans le corps du droit. Le général souscrivit, avec neuf de ses assistans, provinciaux ou docteurs, entre lesquels signala principalement son audace Guillaume Ocam, provincial d'Angleterre et docteur de Paris, surnommé tantôt le Docteur singulier, tantôt le Docteur invincible. Cette démarche le conduisit, avec Michel de Césène, jusqu'à l'apostasie : mais le corps de l'ordre, par la vigueur avec laquelle il s'éleva contre ces guides trompeurs, fit d'autant mieux connaître son attachement inébranlable aux principes de la foi et de l'unité catholique (1).

Jean XXII procédant avec la plus grande circonspection, donna trois bulles ou décrétales à ce sujet. Par la décrétale *Ad conditorem* (2), il révoqua d'abord celle de Nicolas III, *Exiit qui seminat*, et déclara que l'église romaine, embarrassée de la défense de tous les biens tant meubles qu'immeubles des frères mineurs, renonçait à tout droit de propriété ou domaine, au moins sur ceux qui se consumaient par l'usage. Cependant il n'entrait pas encore dans la subtile question de l'usage et de la propriété. Par la seconde décrétale, *Cùm inter nonnullos* (3), il définit enfin cette question, et condamne comme hérétiques les deux propositions suivantes : Jesus-Christ et les apôtres n'ont pas eu

(1) Rain. an. 1322. Vading. 1321, 1322.

(2) Extrav. Com. tit. 14, c. 3.

(3) Ibid. c. 4.

droit d'user des choses qu'ils possédaient, ni de les aliéner pour d'autres. Tous les prélats de la cour romaine, l'université de Paris qui avait été consulté préalablement, les théologiens de plusieurs ordres religieux adhérèrent au décret, sans qu'il y eût aucune autre réclamation que celle des parties intéressées.

Mais les préjugés de corps ont des effets terribles. Le général des franciscains, avec ses capitulans, soutint opiniâtrément que c'était une hérésie de dire que Jesus-Christ eût eu quelque chose en propre, traita le pape d'hérétique, appela au futur concile, et se réfugia auprès de l'empereur qui levait l'étendard du schisme, et qui aux armes temporelles joignit les attaques littéraires de ces docteurs apostats. Ce fut à cette occasion que Jean XXII donna une troisième décrétale, qui commence par ces mots, *Quia quorumdam*, et qui réfute les objections avancées par les contradicteurs schismatiques des deux précédentes. Comme ils insistaient beaucoup sur ce que les décisions du pape Jean XXII étaient contraires à celle de ses prédécesseurs, il prouva clairement la conformité de sa doctrine avec celle des papes Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV et Alexandre IV, par la teneur même de leurs bulles au sujet de la pauvreté propre des franciscains.

Il y avait plus de difficulté par rapport à la bulle *Exiit qui seminat* de Nicolas III, qui représente la désappropriation de toutes choses tant en commun qu'en particulier, comme le caractère propre de la pauvreté des frères mineurs, très-méritoire et conforme à l'exemple de Jesus-Christ. Il y avait encore loin de là, jusqu'à la séparation que les franciscains schismatiques établissaient entre l'usage de droit ou le droit d'user, et le simple usage de fait : distinction chimérique, selon Jean XXII et tous les principes du sens commun, quant à l'effet d'user licitement des choses qui se consument par l'usage ; puisqu'il faut avoir droit d'en user

ainsi, et en avoir par conséquent une sorte de propriété et de domaine, pour en user ou les consommer sans injustice. Et voilà proprement sur quoi tombait la décision doctrinale de Jean XXII : il condamnait comme hérétique le sentiment qui n'accordait à Jesus-Christ et aux apôtres que le simple usage de fait, en tant qu'il s'ensuivait de là qu'ils eussent fait un usage illicite des choses qu'ils consumaient. On peut se convaincre par ces rapprochemens, que la bulle de Jean XXII, quant à sa décision dogmatique, n'était pas contraire à celle même de Nicolas III. Nicolas dit bien que la pauvreté de Jesus-Christ et des apôtres consiste dans le dépouillement du droit de propriété ; mais il leur laisse au moins le droit d'usage, et ne les réduit point au simple usage de fait. Il ne leur ôte pas même toute propriété de biens, du moins en commun, puisqu'il avoue que par condescendance pour les imparfaits, ils ont eu quelquefois de l'argent en réserve : mais il ne se sert pas du terme de propriété, qui dans toute son étendue, outre le droit d'user des choses, signifie encore celui de les aliéner.

D'ailleurs le pape Nicolas ne prétendait pas faire une définition de foi, toujours irréformable de sa nature, toujours sûre et précise. La preuve en est qu'il renvoie au saint siége, pour l'intelligence et l'explication de son décret ; ce qui était la même chose que de le soumettre au saint siége. Ainsi l'expliqua le cardinal Jean Fournier, qui depuis fut le pape Benoît XII. La décrétale *Exiit qui seminat* n'était donc qu'un règlement de manutention, que les papes suivans pouvaient changer, et même révoquer selon les conjonctures diverses et les règles de la prudence : d'où il s'ensuit encore qu'il n'est point de difficultés nouvelles à élever sur la révocation de la bulle de Jean XXII, faite par Martin V, et quelques autres de ses successeurs. Telle était la marche à suivre dans la solution d'une question bien plus importante en soi, qu'au regard de quel-

ques religieux entêtés de leurs subtilités et de leurs préventions.

Tandis que les premiers supérieurs de l'ordre de saint François en faisaient ainsi la honte et la désolation, un simple laïque dans le tiers-ordre auquel il était agrégé, fit admirer des vertus peu communes dans les rangs même les plus éminens de la cléricature. Elzéar ou Eléazar (1), de la maison de Sabran, né entre Apt et Aix, au château d'Ansois dont son père était seigneur, fut élevé dans la crainte de Dieu à Saint-Victor de Marseille, par les soins de Guillaume, son oncle paternel, qui en était abbé. Il n'eut pas atteint l'âge de puberté, qu'il se montra capable d'héroïsme dans la carrière de la perfection. Charles II, dit le Boiteux, roi de Sicile et comte de Provence, engagea le père d'Elzéar à fiancer ce fils qui n'avait que dix ans, avec Delphine de Glandève qui en avait douze. Trois ans après, ils furent mariés solennellement; et au bout de trois jours, selon l'usage, on les mit ensemble. Alors Delphine fit confidence à son époux de la contrainte que lui faisaient les vues politiques de ses parens, et de la disposition où elle était de garder la virginité. Elzéar, quoique surpris d'abord, respecta la piété de son épouse, et quelque temps après, il contracta le même engagement qu'elle. Depuis, ils vécurent toujours ensemble, non-seulement comme frère et sœur, mais comme deux émules vertueux, qui de jour en jour faisaient des progrès plus rapides dans les voies du salut.

Vers leur vingtième année, ils s'habituèrent, avec l'agrément de leurs proches, au château du Pui-Michel, qui appartenait à Delphine. Là, en pleine liberté de suivre les mouvemens de leur ferveur, ils établirent dans leur maison une régularité qui eût fait honneur à une communauté religieuse. Il était de règle qu'on entendît la messe chaque jour, qu'on s'occupât d'exercices

(1) Vading. an. 1323. Sur. 27 Sept.

de piété le matin et le soir, qu'on se confessât toutes les semaines, et qu'on reçût la communion tous les mois. Les dames et les demoiselles passaient la matinée en prières et en lectures, et l'après-dîner, elles s'occupaient de quelques ouvrages des mains. Tous les soirs, on faisait une conférence spirituelle, où Elzéar, qui était l'ame de cette société sainte, parlait en homme plein de l'esprit de Dieu, particulièrement sur la charité et la chasteté. On récitait les heures canoniales; on jeûnait non-seulement les jours commandés, mais les vendredis et l'avent. Elzéar, en son particulier, usait des plus rudes austérités. Il communiait tous les dimanches, toutes les fêtes tant soit peu solennelles, et principalement celles des saintes vierges. Sa charité était sans bornes. Jamais il ne refusa l'aumône à aucun des pauvres qui la lui demandèrent. Chaque jour il en nourrissait douze chez lui, s'attachant de préférence à ceux qui avaient la lèpre, ou d'autres maladies dégoûtantes. Il leur lavait les pieds, il les servait lui-même, il les embrassait avec tendresse, et plusieurs recouvrèrent la santé entre ses bras. Ses greniers épuisés en faveur des indigens, furent quelquefois remplis d'une manière également miraculeuse.

A l'âge de vingt-trois ans, il perdit son père, et devint possesseur de six grands domaines, tant en France qu'en Italie; mais il les trouva surchargés de dettes, qu'il s'empressa d'acquitter avant toutes choses. Il eut encore mille contradictions à essuyer, et une guerre de trois ans à soutenir contre ses vassaux rebelles, pour le comté d'Arien, dont il hérita dans le royaume de Naples. Par sa douceur et sa patience, il triompha des obstacles, il se vengea des insultes par ses bienfaits, il força ceux qui l'avaient regardé comme un tyran, à le révérer comme leur père. L'accroissement de sa puissance ne servit qu'à augmenter sa bienfaisance; mais il sut tout à la fois se montrer et grand seigneur et grand saint. La charité ne lui fit jamais

oublier les droits de la plus exacte justice; jamais la douceur ne donna lieu à l'impunité, sur-tout pour les noirceurs de la calomnie. Il prenait soin des prisonniers, souvent il exhortait lui-même à la pénitence les criminels qu'on menait au supplice; jamais cependant la grâce ne s'étendit qu'à l'ame, et la justice avait toujours son exécution. Quant aux prisonniers détenus pour dettes, il les délivrait en satisfaisant leurs créanciers à ses frais; mais par des voies secrètes, de peur d'autoriser l'inconduite. Quand il se vit bien tranquille dans son comté d'Arien, il rendit public, avec sa digne compagne, le vœu qu'ils avaient fait l'un et l'autre de garder la continence. Ils embrassèrent ensuite le tiers-ordre de saint François.

Des vertus d'un caractère si grand et si relevé, demandaient un théâtre moins borné que le petit état d'Arien. Le roi Robert, comme par inspiration, appela Elzéar à Naples, et le chargea, tant de l'éducation de Charles, duc de Calabre, son fils aîné, que de la régence du royaume, durant un long voyage qu'il eut à faire en Provence. Le régent fit le bonheur de l'état, et le gouverneur la gloire de son élève. En peu de temps, la cour, la capitale, le royaume entier prirent une face toute nouvelle, mais personne ne gagna plus au changement que les indigens et les opprimés. Le roi, de retour à Naples, récompensa l'administration d'Elzéar, par une augmentation de confiance, et l'envoya ménager en France le mariage du duc de Calabre avec une fille du comte de Valois. Tout réussissait sous la main d'un homme dont la dextérité égalait la vertu. L'alliance fut contractée; mais le médiateur aussitôt après fut attaqué à Paris d'une maladie griève, dont il sentit qu'il ne relèverait pas. Il vit la mort avec cette grandeur d'ame qui avait caractérisé toutes ses œuvres, et s'y prépara avec toute la présence d'esprit d'un sage formé à l'école de Jesus-Christ. Il prit pour confesseur François Maironis, frère mineur, et docteur re-

nommé pour avoir soutenu le premier une thèse de théologie pendant une journée tout entière, c'est-à-dire, pour avoir introduit l'usage de la sorbonique. Il reçut ensuite le viatique et l'extrême-onction, puis mourut à l'âge de vingt-huit ans, orné de vertus qui l'ont fait mettre solennellement au nombre des saints, du vivant même de son épouse. Il avait déclaré, avant de mourir, qu'il la laissait vierge aussi pure qu'il l'avait reçue. Il fut enterré avec l'habit de saint François aux cordeliers de Paris, et transféré la même année au couvent de ceux d'Apt, où son tombeau devint bientôt célèbre par une foule de miracles.

Quatre ans après, vraisemblablement en 1327, mourut saint Roch (1), plus solidement illustré par la dévotion des peuples, non-seulement de la France, mais de l'Italie et du fond même du Nord, que par l'histoire de sa vie, écrite environ cent cinquante ans après sa mort, et chargée d'incidens qui ne soutiennent pas l'épreuve d'une exacte critique. Tout ce qu'on en peut croire prudemment, c'est qu'il était né à Montpellier, d'une famille distinguée; mais non du seigneur de cette ville, qui n'en avait point d'autre alors que Jacques I, roi de Majorque; qu'il parcourut l'Italie dans un temps de peste, visita Rome et plusieurs autres villes où il guérit les pestiférés, qu'enfin Dieu permit qu'il fut atteint lui-même de la contagion. Abandonné de tout le monde après avoir prodigué ses soins à un chacun, il se retira dans sa patrie, et le ciel, pour achever d'épurer la vertu de son serviteur, permit encore qu'il fût emprisonné comme un espion, à la poursuite de ses proches qui ne le reconnaissaient pas. Au bout de cinq jours, il trouva dans cette prison le terme de sa vie et le comble de ses mérites. Ses miracles le firent bientôt regarder comme un puissant intercesseur contre les maladies contagieuses. On trouve

(1) Boll. t. v, Aug. p. 38.. Baill. 16 Août.

sa mémoire honorée long-temps avant la fin du quatorzième siècle, et l'on prétend que son culte a été autorisé par le concile de Constance, après qu'on y eut éprouvé son secours dans une maladie populaire qui menaçait de dégénérer en peste. Tous les martyrologes font mention de lui. Sa fête, sans être commandée, se célèbre dans plusieurs églises et dans un nombre encore plus grand de confréries érigées sous son nom. La ville d'Arles se glorifie avec raison de posséder la meilleure partie de ses reliques; ce qui n'empêche pas que Venise, qui s'attribue aussi cet honneur, n'en puisse avoir quelque portion considérable.

Tandis que le Seigneur, par ces grands exemples, conservait l'esprit de piété et de sainteté dans le sein de son église, des hommes semblables aux premiers apôtres étendaient ses limites sous les climats les plus reculés que l'aurore naissante éclaire de ses rayons. Franco de Pérouse, de l'ordre des frères prêcheurs, augmentait merveilleusement chaque jour le nombre des adorateurs de Jesus-Christ dans la Perse soumise aux Tartares, et dans les régions voisines (1). Pour donner la forme et la dignité convenables à cette chrétienté nombreuse, le pape érigea d'abord en cité, par une formalité de pur usage qui ne peut exciter l'humeur que des critiques chagrins; puis désigna pour métropole la ville de Sultanie, bâtie depuis peu par le grand kan Aliaptou, et choisie pour le lieu de sa résidence (2). Il en nomma Franco premier archevêque, et lui donna pour suffragans six autres religieux du même ordre. Aliaptou étant mort dans ces conjonctures, et n'ayant laissé pour successeur qu'un fils de treize ans, le pontife écrivit à Schaz Uzebec qui prétendait à l'empire, et qui se montrait enclin vers l'évangile, l'exhortant à protéger puissamment les ouvriers évangéliques, et à suivre lui-même leurs instructions salutaires. Mais ces Tar-

(1) Rain. an. 1318. (2) Hist. Eccl. l. 92, n. 39.

tares, assez généralement favorables aux chrétiens, étaient trop abandonnés à la légèreté et à la licence, pour passer ainsi d'une estime stérile à une pratique pénible et assujettissante.

Jean XXII écrivit en même temps au roi d'Arménie, nommé Ossini, qui lui avait envoyé des ambassadeurs, au nombre desquels était un évêque. Quoique le but de cette ambassade ne fût que temporel, tendant à exciter les princes d'Occident contre les Sarrasins d'Asie, le pape entreprit d'éclairer les Arméniens sur les vérités de foi et sur quelques points capitaux de discipline, dans lesquels ils différaient de l'église catholique. Ayant fait venir l'évêque, il lui exposa la croyance romaine, que l'Arménien protesta être la sienne propre, ainsi que celle de son souverain et de toute sa nation. Quant à la discipline, il avoua que les simples prêtres donnaient la confirmation en Arménie, et bénissaient l'huile pour l'extrême-onction; mais il ajouta qu'ils le faisaient par ignorance ou simplicité, sans obstination ni mépris, et que l'instruction ferait aussitôt cesser l'abus (1). Les Arméniens n'ont cependant rien changé à ces deux articles de leurs observances, quoique le pontife en eût écrit à leur catholique ou patriarche, et aux évêques de sa dépendance. Il en fut de cette réunion comme de tant d'autres, toujours faites en vain depuis l'extinction presque totale de l'esprit du christianisme parmi ces Orientaux intéressés et ignorans.

L'an 1321, plusieurs missionnaires de l'ordre de saint François, qui avaient été envoyés en Orient pour la conversion des idolâtres et la réunion des schismatiques, revinrent en cour de Rome faire leur rapport au souverain pontife. Le Vénitien Marin Sanuto, grand zélateur de la croisade, qui avait fait cinq fois le voyage d'outre-mer, qui avait passé en Grèce la plus grande partie de ses jours,

(1) Rain. an. 1318, n. 8. Vading. n. 26.

qui avait parcouru l'île de Rhodes, le royaume de Chypre, l'Egypte, la Syrie, l'Arménie, venait de proposer au pape, sans nulle instigation des princes ni d'aucun homme, et avec un enthousiasme qui semblait tenir de l'inspiration, un projet qu'il représentait comme très-facile à l'effet d'exterminer entièrement la secte de Mahomet. Son plan raisonné était accompagné de cartes géographiques des terres et des mers infidèles, avec une description circonstanciée des lieux principaux, où nous remarquerons en passant, qu'au sujet de Nazareth, il dit qu'on y montrait l'endroit où l'ange Gabriel avait annoncé à Marie qu'elle concevrait le fils du Très-haut (1). Il parlait néanmoins en 1321, trente ans après l'époque à laquelle on rapporte la translation miraculeuse de la chapelle de Lorette.

Le pape, assuré d'ailleurs par les missionnaires que les princes tartares, arméniens, géorgiens étaient tous ennemis des musulmans, crut important de lier amitié avec eux, comme Sanuto le demandait avec instance. Il écrivit en conséquence à George, roi des Géorgiens sujets des Tartares, à plusieurs évêques arméniens et autres répandus dans ce vaste empire, et de plus à deux princes tartares qui témoignaient une bienveillance particulière aux chrétiens. Ces lettres servirent au moins à procurer aux missionnaires qui en furent les porteurs, un accueil plus favorable sur leur route, et plus d'autorité dans l'exercice de leur ministère.

Les frères mineurs, dans l'ardeur de leur zèle, embrassaient sur-tout l'immense domination des Tartares, qui s'étendait alors par toute la haute Asie, depuis le Tanaïs et le Pont-Euxin, jusqu'aux mers orientales de la Chine. Un d'entr'eux, nommé Jérôme, s'établit sur leur frontière, dans les terres des Génois, navigateurs hardis et belliqueux, qui, à travers les deux Bosphores et les palus Méotides, avaient pénétré dans l'ancienne Chersonèse,

(1) Libr. Sanut. p. 253.

et s'en étaient rendus souverains. Le pape, avant le départ de frère Jérôme, l'avait fait ordonner évêque, mais sans titre d'aucune église. Il érigea pour lui en évêché la ville de Caffa, autrefois Théodosiopolis dans la Chersonèse Taurique, quoiqu'il y eût déjà un archevêque grec. Mais le nouvel évêque eut moins à souffrir des Grecs que des Génois, qui par leurs mauvais traitemens le réduisirent à s'exiler lui-même, et à venir porter ses plaintes à Avignon.

Dans la grande Tartarie, la mission de Jean de Mont-Corvin, envoyé avec six autres frères mineurs par Clément V, se continuait avec succès, ou du moins avec beaucoup de liberté, sous la protection du grand kan, toujours favorable aux chrétiens (1). Jean de Mont-Corvin avait été sacré archevêque de Cambalu, capitale de l'empire, peu après l'arrivée des missionnaires dans ces cantons. Ils y demeurèrent environ cinq ans, pendant lesquels ils reçurent, pour l'entretien de huit personnes, la pension annuelle qu'on nommait alafa dans la langue du pays, et qui valait environ cent florins d'or. C'est ce que l'empereur donnait aux envoyés des grands, à des guerriers ou à des artistes distingués. Les ouvriers évangéliques se répandirent ensuite dans les différentes régions de ce grand empire, où la richesse et la magnificence du prince, le nombre et la grandeur des villes, la population des provinces et le bel ordre de l'état se trouvaient tels, que les missionnaires eux-mêmes avaient peine à croire ce qu'ils voyaient. La police en particulier était si parfaite, que parmi cette nation qui ne respirait que la guerre, il était inoui qu'aucun particulier eût tiré l'épée contre un autre. Ce qu'on a depuis découvert en Chine, confirme cette relation, au moins quant à cette partie de l'empire des Tartares.

A la distance de Cambalu d'environ trois semaines de marche, il y avait près de l'Océan, une

(1) Vading. an. 1326, n. 2.

grande ville nommée Caïton en langue persane; où une dame opulente, arménienne de naissance, avait bâti une église considérable. L'archevêque l'érigea en cathédrale, du consentement de la fondatrice, la fit doter convenablement, la donna pendant sa vie, et la laissa en mourant à frère Gérard, l'un des sept envoyés par le pape Clément, et ordonné évêque pour l'Orient avant son départ de l'Europe. Ce premier évêque de Caïton étant mort peu d'années après, frère Péregrin fut son successeur. On établit plusieurs autres siéges épiscopaux, pour y placer les missionnaires ordonnés évêques, et en former des suffragans à la métropole de Cambalu. Ainsi le culte chrétien parut dès-lors, aux extrémités de l'Orient, avec un air de dignité qu'on ne pouvait méconnaître, sans fermer obstinément les yeux à la lumière du salut.

Frère André de Pérouse ayant formé le dessein de s'établir à Caïton, l'empereur ne lui accorda pas seulement l'alafa; mais il le fit conduire par huit cavaliers, tant pour lui faire honneur, que pour lui procurer une pleine sureté. Au moyen de la pension impériale qui lui fut continuée après le voyage, il fit bâtir une église et un couvent pour vingt-deux frères, dans un bocage voisin de la ville. Rien ne fut épargné dans cet établissement. Outre les lieux réguliers, il y avait quatre appartemens, où André, auteur de la relation qui donne tous ces détails, dit que les plus illustres prélats n'eussent pas dédaigné de loger. Il ajoute que dans toute sa province de Pérouse, il ne connaît point de couvent qui puisse entrer en parallèle avec celui-ci, soit pour la beauté, soit pour la commodité et l'agrément. Cependant Péregrin, premier évêque de Caïton, étant venu à mourir, l'archevêque, par un décret exprès, obligea frère André, qui avait un attrait particulier pour la solitude, à se charger du gouvernement de ce diocèse. Il l'accepta, sans abandonner absolument sa retraite. Tantôt il habitait le couvent, tantôt l'évê-

ché, selon que son goût et ses affaires le demandaient. Il parvint ainsi à un âge très-avancé. De tous les évêques suffragans de Cambalu, désignés en premier lieu par Clément V, il était le seul qui survécût, quand il écrivit cette relation au gardien de son couvent de Pérouse.

Nous apprenons par-là que dans l'empire des Tartares il y avait des gens de toutes les nations du monde, de toutes les sectes, et qu'on y permettait à chacun de vivre selon la sienne, dans la persuasion que l'on pouvait indistinctement s'y sauver. Les ouvriers évangéliques avaient ainsi l'avantage d'exercer leurs fonctions en sureté et avec une pleine liberté: ce qui leur procurait tout l'ascendant que la vérité et la raison ne peuvent manquer de prendre sur les erreurs et les chimères de la superstition. André se plaint cependant qu'il ne se convertissait ni Juifs, ni Sarrasins, et que dans le grand nombre des idôlâtres qui recevaient le baptême, plusieurs ensuite ne vivaient pas en chrétiens. Quatre de ses frères, Thomas de Tolentin, Jacques de Padoue, Pierre de Sienne et un frère lai, nommé Démétrius, furent martyrisés par les mahométans, le premier Avril 1322, à Tanaca dans les Indes. Un d'entr'eux, avant de recevoir le coup de la mort, fut jeté par deux fois dans un grand feu, d'où il sortit sain et sauf, sans que ce miracle convertît une seule personne. Leurs reliques furent rapportées à Polombe ou Colombre, autre lieu de l'Inde, par frère Odoric de Port-Mahon qui a écrit l'histoire de leur martyre, et qui, par des travaux immenses et toutes les vertus de l'apostolat, a mérité lui-même le titre de bienheureux (1).

Ce fut peut-être le plus laborieux de tous ces missionnaires franciscains. Endurci par la pratique des plus rudes austérités, rempli d'une humilité qui lui fit refuser dans son ordre toutes les charges déférées à ses talens, et pressé du désir de gagner des ames à Dieu, il passa chez les infidèles,

(1) Boll. t. IX, p. 50.

vers l'an 1314, avec la permission de ses supérieurs. Il alla d'abord à Trébizonde par la Mer-Noire, et de là dans la grande Arménie. Ensuite il se rendit à Tauris, puis à Sultanie qui était le séjour d'été de l'empereur des Mogols. Avançant toujours davantage vers les Indes, il alla s'embarquer à Ormus sur l'Océan, aborda au cap de Comorin sur la côte de Malabar, à l'île de Ceilan et à celles de Java. Enfin il passa jusqu'à la Chine et au Thibet. Son humilité lui a fait supprimer le récit de ses succès; mais les auteurs de sa vie assurent en général qu'il baptisa plus de vingt mille infidèles (1).

Dans le centre de l'empire chrétien, tout se disposait au contraire à la ruine de l'ordre et de l'édification publique. Les funestes rivalités du sacerdoce et de l'empire devaient éclater encore une fois avec le dernier scandale, avant de dessiller les yeux des peuples, et de leur faire abhorrer à jamais ces querelles scandaleuses. Depuis longtemps l'incendie couvait sous la cendre, d'où il n'avait fait par intervalle que de légères éruptions. Après la mort de l'empereur Henri VII de Luxembourg, arrivée le 24 Août 1313, et un interrègne de quatorze mois, Louis V de Bavière avait été élu pour lui succéder, par cinq électeurs, le 20 Octobre 1314, et couronné le 26 Novembre suivant. Peu de jours après cette élection, les deux autres électeurs, savoir, l'archevêque de Cologne et le duc de Saxe, avec d'autres princes des maisons électorales, choisirent Frédéric III, duc d'Autriche. Le saint siége, alors vacant, ne prit aucune part à ce démêlé, qui parut entièrement éteint en 1322, par la défaite de Frédéric, et sa renonciation qui en fut la suite (2). Mais l'année suivante, Jean XXII, qui jusque-là était resté dans une indifférence apparente, et qui voulait sans doute régler ses démarches sur les événemens, prétendit qu'il lui appartenait d'examiner

(1) Id. 14 Jan. t. 1, p. 983, etc.

(2) Alb. Argent. c. 19. Villan. IX, c. 66.

l'élection de Louis de Bavière, pour l'approuver ou la rejeter, et que ce prince n'avait pu, avant ce jugement pontifical, exercer les droits, ni prendre le titre de roi des Romains (1).

Aussitôt il publia contre lui une monition, qui lui enjoignait sous peine d'excommunication *ipso facto*, de se désister sous trois mois de l'administration de l'empire, et de révoquer, autant qu'il était possible, tout ce qu'il avait fait depuis qu'il portait le titre de roi. Le pontife défendait en même temps à tous les évêques et autres ecclésiastiques, sous peine de suspense; à toutes villes, communautés et personnes séculières, de quelque condition et dignité qu'elles fussent, sous peine d'excommunication sur les personnes, d'interdit sur leurs terres et de perte de tous leurs priviléges, d'obéir à Louis de Bavière en ce qui regardait le gouvernement de l'empire, et de lui donner aide ou conseil, nonobstant tout serment de fidélité ou autre, dont cette monition terrible les déchargeait.

Louis, informé par le bruit public d'une attaque si imprévue après dix ans de possession, protesta contre cette étrange entreprise, en appela au saint siége, et demanda la convocation d'un concile général. Il y eut ensuite des négociations, des délais demandés et accordés, mais qui s'écoulèrent sans que l'effervescence des esprits pût se tempérer. Les torts réciproques au contraire allèrent toujours croissant, comme il manque rarement d'arriver, lorsque la résistance est égale à la violence des poursuites. Enfin le pape déclara Louis contumace, et en conséquence privé de tout le droit qui lui pouvait appartenir en vertu de son élection, se réservant de lui infliger de plus grandes peines, s'il ne se soumettait. Il lui défendit encore de prendre dans l'intervalle le titre de roi, et de s'ingérer au gouvernement du royaume ou de l'empire, sous peine non-seulement d'excommunica-

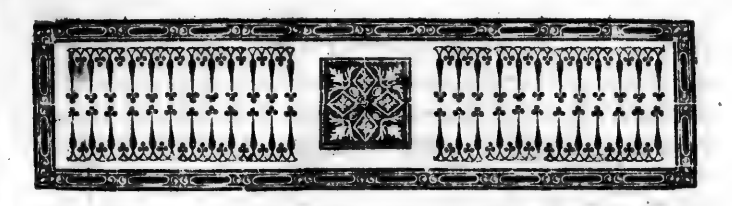
(1) Rain. an. 1323, n. 30. Bzov. eod. an. n. 4.

tion, mais de privation des fiefs et des priviléges qu'il tenait de l'église ou de l'empire (1). Cette déclaration, en forme de bulle, fut envoyée aux princes chrétiens, entr'autres à Charles le Bel, élevé sur le trône de France le 3 Janvier 1322, et à Edouard II, roi d'Angleterre depuis le 7 Juillet 1307. Quelque temps après, le pape déclara Louis convaincu d'hérésie, et comme tel, privé judiciairement de toutes dignités, de tous biens meubles et immeubles, de tout droit à l'empire, et même à l'héritage de ses pères.

Le roi des Romains était bien éloigné de sacrifier son titre à l'humeur impérieuse du pontife. Il le prit sur un ton pour le moins aussi haut que son agresseur, rassembla en diligence une diète nombreuse à Saxen-Hausen, où il ne le traita plus que de soi-disant pape, d'artisan de la division en Allemagne comme en Italie, d'ennemi juré de l'empire, d'usurpateur injurieux du droit des électeurs, de distributeur irréligieux et despotique tant des évêchés que des abbayes, enfin de faux docteur, de restaurateur du judaïsme, d'hérétique manifeste et retranché du corps de l'église, qui non-seulement n'avait pu être fait pape, mais qui était déchu de toute prélature (2). Cette dernière imputation avait été imaginée par les franciscains schismatiques réfugiés auprès de l'empereur, et portait sur les décisions du pape Jean au sujet de la pauvreté évangélique. Louis concluait par demander instamment la convocation d'un concile général, auquel il appelait de ce que le pape pourrait faire cependant contre lui et contre l'empire. Il trouva, dans différens ordres de l'état, les secours et les conseils qui préviennent d'ordinaire les souverains injuriés sur le trône. Ainsi tout se disposait à un schisme, dont les excès devaient enfin inspirer aux deux puissances la crainte efficace de sortir de leurs limites.

(1) Vill. IX, c. 265. (2) Baluz. vit. t. 1, p. 478, etc.

HISTOIRE



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

Depuis le schisme de Pierre de Corbière en 1328, *jusqu'à la fin de Jean XXII en* 1334.

DEPUIS les violens procédés de Jean XXII contre Louis de Bavière, ce prince actif et hardi ne respirait que l'indignation, la vengeance, et se tenait attentif à saisir la première occasion de la déployer avec avantage. Elle ne tarda point à se présenter. Le roi Robert de Naples, attaché au parti des Guelfes et du pape, ayant envoyé à Florence Charles, duc de Calabre, son fils aîné, avec un grand nombre de noblesse et des troupes considérables, les Gibelins et tous les petits tyrans de ces contrées en conçurent de vives alarmes, et implorèrent le secours de l'empereur (1). Louis se mit aussitôt en route, tint une assemblée nombreuse à Trente, s'y engagea par serment à ne point retourner en Allemagne qu'il n'eût soumis Rome, accusa d'hérésie et fit excommunier le pape, qu'il ne nomma plus autrement que Jacques de Cahors, ou par dérision, le prêtre Jean. L'animosité de Louis croissait à chaque instant, par les sugges-

(1) Villan. l. x, c. 1, etc.

tions des schismatiques de tout état qui venaient se joindre à lui, seigneurs et prélats, clercs et religieux, entre lesquels se signalaient sur-tout les faux rigoristes de l'ordre de saint François : d'où vient que le principal article des hérésies prétendues qu'on reprocha au pape, ce fut d'être ennemi de la pauvreté apostolique.

L'empereur ayant traversé les montagnes, et fait son entrée à Milan, sa proximité mit en mouvement toute l'Italie, et sur-tout la ville de Rome. Le roi Robert, en sa qualité de sénateur, y avait remis son autorité entre les mains du comte d'Anguillar et d'Anibaldi. Les Romains, de leur côté, craignant la puissance de ce prince, ôtèrent le gouvernement aux nobles, et donnèrent le titre de leur capitaine à Sciarra Colonne, avec un conseil de cinquante-deux citoyens pour les gouverner. Alors on put voir clairement les inconvéniens et tous les périls de l'absence des souverains pontifes, et du ruineux système de leur séjour au delà des monts. Les lieutenans de Robert écrivirent au pape Jean des lettres pressantes, pour l'engager à venir par sa présence dissiper les factions que son éloignement augmentait de jour en jour. Le peuple romain lui envoya lui-même des ambassadeurs. Il lui représenta que ce qu'on lui demandait était une chose de devoir ; que jamais ce grand motif n'avait dû avoir plus d'activité que dans les conjonctures présentes, et qu'ils ne pourraient sans cela se dispenser de recevoir Louis de Bavière en qualité de leur roi. Le pontife soupçonna sans doute, et non pas sans raison, la bonne foi des Romains. Il dissimula cependant, et feignit de vouloir revenir ; mais il s'excusa pour le moment sur les affaires pendantes qui le retenaient, disait-il (1), même pour procurer la tranquillité de l'Italie.

Cependant le roi des Romains poursuivit sa route, et s'étant assuré à Viterbe d'être bien reçu

(1) Rain. an. 1327, n. 4.

à Rome, il s'y rendit le Jeudi 7 Janvier 1328. Le lundi suivant, il monta au Capitole, et tint un grand parlement ou une diète, à laquelle accourut tout le peuple avec un empressement qui répondait au roi des dispositions générales à son égard. Pour s'en assurer encore davantage, il leur promit non-seulement sa protection, mais de relever à un point inconnu depuis long-temps le bonheur et la gloire du peuple romain. On lui répondit par de vives acclamations, et par tous les témoignages les moins équivoques d'un dévouement absolu. Aussitôt il prit jour pour son couronnement, et le fixa au 17 du mois courant de Janvier. Il y fut en effet sacré et couronné empereur, nonobstant l'absence et la volonté très-contraire du pape (1). La cérémonie se fit par Jacques Albertin, évêque déposé de Castello ou de Venise, assisté de Gérard Orlandin, évêque d'Aleria en Corse, excommuniés l'un et l'autre comme schismatiques. Afin de s'attacher de plus en plus les Romains, Louis, après son couronnement, fit lire trois décrets impériaux, par lesquels il promettait de maintenir la foi catholique, d'honorer le clergé, de protéger les veuves et les orphelins. Toutes ces manœuvres se tramaient depuis trois semaines, que le pape n'en était pas encore instruit dans sa résidence d'Avignon, comme on le voit par sa bulle du 21 Janvier, adressée au cardinal Jean des Ursins, son légat en Toscane. Il lui écrivait, pour retarder l'arrivée de Louis à Rome, de publier l'indulgence de la Terre-Sainte, qu'il accordait à tous ceux qui porteraient les armes contre ce prince.

Louis, au sein de la ville dont le pape se flattait encore de lui interdire les approches, continuait d'agir en souverain, et tint un nouveau parlement dans la place Saint-Pierre, le jeudi 14.e jour d'Avril. A son entrée dans Rome, une multitude

(1) Ughel. t. v, p. 1344.

d'ecclésiastiques et de religieux regardant la ville comme interdite, en étaient sortis, et l'office divin ne s'y célébrait plus que parmi les schismatiques. Afin de gagner tous les esprits, et d'effacer aux yeux des Romains la note d'hérésie qu'avait prétendu lui imprimer le pape Jean, il vint à l'assemblée, accompagné d'un grand nombre de prélats, de clercs, de religieux, de magistrats et de jurisconsultes. Là, revêtu des ornemens impériaux, il rendit une loi qui portait que toute personne convaincue d'hérésie serait punie de mort comme ceux qui se rendraient coupables du crime de lèse-majesté; que tout juge compétent, requis ou non, les pourrait poursuivre, et que les recherches s'étendraient aux crimes déjà commis, comme à ceux qui se commettraient à l'avenir. Jusqu'ici l'empereur avait bien de vraisemblances et bien de suffrages en sa faveur, et s'il se fût toujours borné à ce qui était de son ressort, il aurait pu maintenir ses droits dans toute leur étendue; mais bientôt il aliéna tous les esprits, en manifestant les coupables principes qui le faisaient agir, et en profanant de la manière la plus scandaleuse la chaire de saint Pierre.

Tout étant disposé selon ses vues, le 18 du mois d'Avril, il tint un nouveau parlement au même lieu, où il parut dans toute la pompe de la majesté impériale, orné de la pourpre, la couronne en tête, le sceptre à la main droite, et à la gauche la pomme d'or, symbole du globe du monde. Son trône étincelant d'or et de pierreries était élevé sur les degrés de l'église, en sorte que tout le peuple pouvait le voir. Quand il y fut assis, entouré de prélats, de seigneurs, de nobles sans nombre, il fit faire silence, et un moine augustin, nommé Nicolas de Fabriano, s'avança, et dit par trois fois d'une voix très-forte : Y a-t-il ici quelque procureur pour défendre le prêtre Jacques de Cahors, qui se fait nommer le pape Jean ? Personne n'ayant répondu, un abbé d'Allemagne donné pour fort

lettré, prêcha en latin, et choisit pour texte ces paroles, appliquées dans l'écriture à la délivrance de Samarie : Voici un jour de bonne nouvelle (1).

A tous ces coups de théâtre succéda enfin le dénouement. Une sentence préparée à loisir, et chargée de tous les préambules dont se couvrent les grands attentats, fut prononcée à la face des Romains contre leur pasteur légitime, contre le chef et le père de tous les pasteurs. Voici en substance comment l'empereur s'y exprime (2) : Dieu qui a établi le sacerdoce et l'empire indépendans l'un de l'autre, afin que l'un administre les choses divines et l'autre les choses humaines, nous a élevé à l'empire romain et armé du glaive, selon les saints apôtres pour la défense des bons et la punition des méchans. C'est pourquoi, ne pouvant plus tolérer les crimes énormes de Jacques de Cahors qui se dit pape Jean XXII, nous avons laissé nos enfans encore en bas âge, et nous sommes venu promptement à Rome, notre siége principal, où nous avons reçu la couronne, relevé notre puissance et réprimé les rebelles. Or nous y avons reconnu que le prétendu pape est l'auteur de la révolte, et que l'impunité ne peut que le porter à de nouveaux excès.

Sous prétexte de secourir la Terre-Sainte, tandis qu'il rejette impitoyablement les vœux des fidèles limitrophes des Sarrasins, tels que les Arméniens et les Russes, il a amassé des trésors immenses, tant par ses extorsions violentes sur toutes les églises, que par ses collations simoniaques de bénéfices donnés à des clercs qui n'ont ni la capacité, ni les mœurs, ni même l'âge convenable. Il casse arbitrairement l'élection des personnes capables, pour se réserver la disposition des évêchés, en exclure les bons sujets, et y en mettre qui lui ressemblent. Depuis douze ans de pontificat, il

(1) 4 Reg. VII, 9. (2) Baluz. Vit. t. V, p. 512.

foule aux pieds le devoir sacré de la résidence ; et méprise les gémissemens de cette sainte ville de Rome, qui ne cesse de le rappeler. Il fait prêcher la croisade contre les Romains, les poursuit comme les infidèles, et profane les indulgences qu'il assigne pour solde à la violence, à l'homicide, à l'esprit de discorde et de faction, au renversement entier de l'ordre public. Il engage les ministres de l'église à s'armer du glaive matériel, dont l'usage leur est interdit par les canons ; et déshonorant le sacerdoce de Jesus-Christ, il souille de sang les mains des cardinaux ses légats, des évêques et des autres ecclésiastiques. Ainsi le représentant du pontife éternel n'est plus qu'un antechrist véritable, ou du moins le précurseur de l'antechrist. Il s'est attribué par usurpation les deux puissances, que le Seigneur a commises à différentes personnes, et qu'il a si bien distinguées, quand il a dit : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ;* quand il s'est enfui sur la montagne de peur d'être fait roi ; quand il a répondu à Pilate, que son royaume n'était pas de ce monde. Aussi les docteurs conviennent que le pape n'a pas l'une et l'autre juridiction ; que nous avons seuls la puissance temporelle, par notre seule élection, sans nulle confirmation de la part des hommes ; que nous sommes encore chargés de la protection de l'église, dont nous ne rendons compte qu'à Dieu seul.

Après ce dispositif outrageant, l'empereur prononce que Jean XXII est déposé de l'évêché de Rome par cette présente sentence, qui a été rendue sur l'avis unanime du clergé et du peuple romain, des princes et prélats tant italiens qu'allemands, et d'une infinité d'autres fidèles. On le déclare de plus dépouillé de tout ordre, office, bénéfice, privilége ecclésiastique, et soumis à la puissance des officiers laïques de l'empire, pour être puni comme hérétique. Dans cet acte visiblement schismatique, on ne laisse pas de trouver des reproches

fondés en raison contre Jean XXII. On y peut voir aussi que le nouveau système de la puissance des papes sur le temporel des princes, n'avait pas tellement obscurci la doctrine constante de l'antiquité sur cette matière, qu'on ne la donnât encore pour le sentiment commun des docteurs, et pour conforme à l'enseignement même des divines écritures. Louis de Bavière y raisonne beaucoup plus mal, quand il s'autorise de l'exemple d'Otton I, qui, avec le clergé et le peuple de Rome, déposa le pape Jean XII, et fit ordonner un autre pape. C'est justifier un attentat par un autre, plus excusable sans doute à raison des motifs et des procédés tout différens, mais toujours condamnable en soi et réellement schismatique, puisqu'il n'appartient qu'à l'église universelle, et non pas à un concile particulier, de déposer un pape, même pour de justes causes.

Quatre jours après la publication de la sentence contre Jean XXII, Jacques Colonne, malgré le dévouement de quelques membres de son illustre maison à Louis de Bavière, fit pour le pape Jean un acte de zèle et de force d'ame digne de l'ancienne Rome. Il entra dans la ville, s'avança jusqu'à la place de Saint-Marcel; et là, en présence de plus de mille Romains qui s'y trouvaient rassemblés, il tira une bulle que le pape avait rendue contre le roi, mais que personne n'avait encore osé publier à Rome, et la lut d'un bout à l'autre d'une voix haute et distincte. Il dit encore après cela: On a répandu qu'un syndic du clergé romain avait comparu devant Louis de Bavière, soi-disant empereur, et qu'au nom de ce clergé, il avait proposé des accusations contre le pape Jean XXII; c'est une imposture, puisqu'alors les chanoines de Saint-Pierre, de Saint-Jean de Latran, de Sainte-Marie-Majeure, les autres ecclésiastiques tant soit peu distingués, et avec eux les abbés, les frères mendians, la plupart des religieux s'étaient retirés de Rome depuis plusieurs mois, de peur d'encourir

l'anathème, en communiquant avec les schismatiques qui en étaient déjà frappés. C'est pourquoi je m'oppose à tout ce qu'a fait Louis de Bavière; je soutiens que Jean XXII est catholique et pape légitime; que celui qui a pris la couronne impériale n'est point empereur, mais excommunié, et tous ses adhérans avec lui. L'intrépide Colonne parla fort au long sur ce sujet; il s'offrit à confondre tous les contradicteurs par la force des raisons, et s'il était besoin, par l'épée en lieu neutre. Personne n'ayant fait mine de contredire ce brave, dont la résolution imprimait à tous les assistans une stupeur qui les tenait comme pétrifiés, il va sur le champ afficher la bulle à la porte de Saint-Marcel, puis remonte à cheval, lui cinquième, sort de Rome et se rend à Palestrine.

Les Romains ne reprirent leurs esprits qu'après son départ. On courut avertir l'empereur, qui était à Saint-Pierre. Il envoya quantité de chevaliers à la poursuite du champion; mais il était déjà hors d'atteinte. Le pape, instruit de ce trait de valeur et de générosité, le fit évêque, et lui manda de venir auprès de lui. Colonne ne tarda point à passer les monts. Le lendemain de son exploit, 23 d'Avril, l'empereur convoqua les sénateurs et les chefs du peuple romain. Le coup était manqué : les délibérations furent très-longues, et les avis d'autant plus multipliés qu'ils étaient plus inutiles.

Cependant Louis, affectant toujours l'amour du bien et de la réforme, fit une loi qui obligeait les papes à résider scrupuleusement à Rome, sans pouvoir s'en éloigner de plus de deux journées, s'ils n'en obtenaient la permission du clergé et du peuple romain; et dans ce cas, la cour et le consistoire devaient encore demeurer dans la ville. Si le pape s'absente contre cette règle, porte encore la loi, et qu'après trois monitions de la part du clergé et du peuple, il ne revienne pas au terme prescrit, nous voulons que de plein droit il soit privé de la dignité pontificale, et qu'on procède incontinent à l'élec-

tion d'un autre pape, comme si l'absent était mort. Ce rescrit, quoique schismatique et nul par mille endroits, devait au moins faire sentir aux papes combien leur transmigration donnait d'ouverture au schisme.

Jean XXII négociait avec les princes d'Allemagne, pour faire élire un autre empereur ; mais Louis de Bavière gagna de vîtesse, et fit élire un autre pape. Pour contenter le peuple qui voulait avoir son pontife chez lui, et pour demeurer arbitre de l'autorité pontificale, il jeta les yeux sur un frère mineur, non pas l'un de ces transfuges célèbres qui l'avaient joint en Allemagne, mais un homme tranquille, pénitencier à Rome, et qui avec une grande réputation de vertu, passait pour savant et habile dans les affaires (1). Il se nommait Pierre Rainalluci : mais il est beaucoup plus connu sous le nom de Pierre de Corbière, qu'il prit du lieu de sa naissance dans l'Abruzze. Il s'était marié dans sa jeunesse, et au bout de cinq ans il avait quitté son épouse malgré elle, pour se faire religieux. Cette illusion, comme on va le voir, ne fut pas à beaucoup près la plus pernicieuse de cet étrange dévot.

Le jour de l'Ascension, 12 de Mai, l'empereur Louis assembla de bon matin devant l'église de Saint-Pierre tout le peuple de Rome, hommes et femmes, sans rejeter personne. Il parut à l'ordinaire sur le trône qui était au bas des degrés, revêtu de tous les ornemens impériaux, environné de grands, de quantité de clercs et de religieux, avec le capitaine du peuple. Quand il eut pris place, on vit avancer Pierre de Corbière, devant lequel il se leva d'un air respectueux, et qu'il fit ensuite asseoir avec lui sous le dais. Aussitôt après, le prédicateur augustin, Nicolas de Fabriano, fit un sermon, où abusant à son ordinaire des paroles de l'écriture, il fit une allusion forcée à saint Pierre délivré de prison : l'empereur était l'ange, et le pape Jean ne

(1) Vading. 1328, n. 3.

manqua point de figurer pour Hérode. Après la diatribe impie, l'évêque déposé de Venise, Jacques Albertin, s'avança et demanda par trois fois au peuple s'il voulait pour pape, frère Pierre Rainalluci de Corbière. Dès ce moment l'enthousiasme parut s'évanouir; le peuple ne témoigna que du trouble et de l'incertitude, après quoi néanmoins la crainte et le respect humain firent donner quelques réponses affirmatives. Là dessus l'empereur se leva, l'évêque de Venise lut un décret d'élection, Louis nomma le nouveau pape Nicolas V, lui mit l'anneau, le revêtit de la chape et le fit asseoir à son côté droit: ils se levèrent peu après tous les deux ensemble, ils entrèrent avec une grande pompe dans l'église de Saint-Pierre, on célébra la messe de la manière la plus solennelle, puis on alla au festin accoutumé (1).

Le dimanche suivant, l'antipape fit sept cardinaux, parmi lesquels ses profanes coopérateurs ne furent pas oubliés. Jacques Albertin fut créé cardinal-évêque d'Ostie, et Nicolas de Fabriano, cardinal-prêtre du titre de Saint-Eusèbe. Il avait encore désigné deux autres cardinaux, qui rejetèrent cette dignité schismatique. L'empereur, tout mal qu'il était dans ses finances, fournit d'abord de son mieux au lustre de ce fantôme de papauté, aux tables et aux équipages, tant de son pape que de ses cardinaux. Nicolas, qui peu auparavant sous le nom de frère de Corbière professait toute l'austérité et le détachement des prétendus spirituels de son ordre, qui soutenait l'opinion de l'étroite pauvreté de Jesus-Christ, qui blâmait les richesses et les honneurs de la prélature, quand il se vit reconnu pape, il souffrit sans peine, il exigea ainsi que ses cardinaux un train et une livrée, une table splendide, des pages, des gentilshommes, un cortége nombreux. En un mot, le fratricelle, avec la tiare, prit tant de goût à la dépense, que

(1) Villan. l. x, c. 73.

bientôt l'empereur, entièrement épuisé, se vit hors d'état de la soutenir. L'antipape vendit alors les priviléges, les dignités, les bénéfices, en cassant les concessions que le pape légitime en avait faites.

L'empereur voulut cependant consommer son ouvrage. Le jour de la Pentecôte, il se rendit à l'église de Saint-Pierre avec son pape, à qui d'abord il donna la calotte rouge, qu'il fit sacrer ensuite par le prétendu cardinal-évêque d'Ostie Jacques Albertin, et qu'enfin il couronna lui-même. A cette scène, il en fit immédiatement succéder une autre. Cette ame haute et basse tout à la fois, pour pouvoir dire que sa propre élection avait été confirmée par autorité pontificale, se fit couronner empereur par celui qu'il venait de couronner pape. Le faux pontife fit alors plusieurs légats, tant pour la Lombardie que pour les autres provinces. Le prince quitta Rome après y avoir établi sénateur ou chef de la magistrature, Raignier de la Fagiola, qui ne tarda point à y exercer la tyrannie : il fit brûler deux catholiques intrépides qui qualifiaient de faux pape Pierre de Corbière.

Cet intrus, de son côté, continuant à jouer son personnage, publia des bulles contre Jean XXII. Il confirma la déposition déjà prononcée par l'empereur ; il priva de leurs bénéfices tous les clercs séculiers ou réguliers qui demeuraient attachés au pape Jean ; il défendit aux laïques même, sous peine d'être punis comme hérétiques, de plus donner le nom de pape à Jacques de Cahors, ni de lui obéir en aucune manière (1). Tous ces manéges burlesques ne faisaient illusion à personne. A peine fut-il nécessaire que le pontife légitime prononçât d'une manière expresse contre l'usurpateur et ses fauteurs. Le schisme ne s'étendit point hors de l'Italie, n'y prit que dans les villes où ses chefs se rendirent les plus forts, ne s'y soutint qu'autant de temps que les schismatiques y dominèrent ; et la

(1) Rain. an. 1328, n. 44, 65.

fortune de l'empereur Louis, ainsi que la disposition des esprits à son égard, changea de tous côtés et de la manière la plus inattendue.

Ses affaires déclinèrent presque aussitôt qu'il fut sorti de Rome. D'abord il perdit Pistoie, ville considérable de Toscane. Donat, augustin, que l'antipape en avait fait évêque, y fut arrêté, et Barenzo Ricardi, qui en était l'évêque légitime, y fut rétabli. Louis ayant tourné vers le royaume de Naples, tenta inutilement d'y pénétrer : il se vit contraint, faute de vivres et d'argent, à rentrer dans Rome le 20 de Juillet. Dès le 4 d'Août, il fut obligé d'abandonner une place, où l'enthousiasme et la séduction étant dissipés, il n'y avait plus de sureté pour sa propre personne. Lui et son pape s'en allèrent à Viterbe. Le peuple dans toutes les rues les traitait d'hérétiques et d'excommuniés; on criait à leur suite : Périssent les sacriléges ! Vive la sainte église ! on leur jetait des pierres, on tua plusieurs de leurs gens. La nuit suivante, Berthold des Ursins, neveu du cardinal-légat de Jean XXII, entra dans Rome avec ses troupes. Trois jours après, le légat son oncle y vint avec sa suite, et fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Rome étant ainsi rentrée sous l'obéissance du pape, on fit une infinité d'actes d'improbation contre Louis de Bavière et Pierre de Corbière. On brûla tous leurs priviléges dans la place du Capitole. Le petit peuple et les enfans se répandirent dans les cimetières, où ils déterrèrent les corps des Allemands et des autres schismatiques; et après les avoir traînés par la ville, ils les jetèrent dans le Tibre.

L'empereur laissa quelque temps son pape à Viterbe, et s'en alla ménager à Pise un asile plus assuré pour son parti. Dans cette marche, mourut Marsile de Padoue, l'un de ces docteurs schismatiques que ce prince traînait par-tout à sa suite. Il avait été condamné comme hérétique dès l'année 1327, pour avoir mis au jour un ouvrage fameux

qui a pour titre, *le Défenseur de la paix* (1). Son but principal était de relever la puissance temporelle, dégradée par les opinions courantes touchant le pouvoir des papes. Marsile prétendait que l'empire subsistant avant que l'église eût aucun domaine temporel, il ne pouvait être soumis à l'église ; et que si pendant un temps elle a exercé quelques droits contre les libertés de l'empire, c'était une usurpation : d'où il concluait que le pape, ni toute l'église ensemble, ne peuvent infliger à personne des peines coactives, si l'empereur ne lui en donne l'autorité. Mais à ces propositions il en mêlait d'autres qui subordonnaient à la puissance politique le pouvoir incontestable et purement spirituel de la hiérarchie. Il donnait droit à l'empereur, non-seulement de corriger et de punir le pape, mais de l'instituer et de le destituer. Il soutenait que tous les ordres du sacerdoce, pape, patriarche, archevêque, simple prêtre, ont une égale autorité par l'institution divine, même pour la juridiction ; que S. Pierre n'eut pas plus d'autorité que chacun des apôtres; et que ce que l'un de leurs successeurs a de plus que l'autre, vient uniquement de la concession de l'empereur, qui peut la révoquer. C'est ainsi que les anticipations réciproques de l'une des deux puissances sur l'autre donnaient lieu aux représailles les plus scandaleuses, et tendaient, en obscurcissant tous les principes, à plonger l'ordre public dans une confusion ruineuse.

L'empereur fut d'abord reçu à Pise comme il l'avait été à Rome, avec de grands témoignages d'alégresse de la part d'un peuple aveugle qui commence toujours par être la dupe des grands. Il y fit aussi publier, comme à Rome, la sentence de déposition contre Jean XXII. Ayant ainsi frayé la route à Pierre de Corbière, il manda cet antipape, qui fit son entrée, comme souverain pon-

(1) Rain. an 1327, n. 22, etc.

tife, avec ses six cardinaux. Des ecclésiastiques et des religieux allèrent au-devant de lui, suivis de l'empereur, de seigneurs et d'autres laïques en assez grand nombre, les uns à pied, les autres à cheval. Mais les gens de bien et tous les citoyens de bon sens, en les voyant passer, gémissaient de cette farce impie, et la qualifiaient hautement d'abomination. Cependant l'antipape monta en chaire, et accorda une indulgence, par laquelle il remettait la coulpe et la peine à quiconque se confesserait sous huit jours, après avoir renoncé au pape Jean. Il fit encore cardinal Jean Visconti, frère d'Azon, seigneur de Milan.

Mais n'ayant rien de mieux que l'appareil des foudres de l'église, pour entretenir les terreurs et les illusions populaires qui faisaient son appui principal, il voulut excommunier de nouveau le pape Jean, avec le roi Robert de Naples, et les Florentins ses partisans les plus zélés. L'assemblée fut indiquée pour le 18 Février de cette année 1329, et l'on n'omit rien pour y attirer une multitude d'assistans. Le nombre n'en fut toutefois que médiocre. Outre l'horreur que les fidèles sensés avaient de ces conventicules criminels, au moment de se rassembler, il survint une pluie, une grêle, un vent affreux, en un mot l'ouragan le plus furieux, disent les auteurs du temps et du pays, qu'on eût jamais vu à Pise. L'empereur envoya son maréchal par la ville, avec des troupes à pied et à cheval, pour contraindre les citoyens à venir. On n'y gagna rien : les assistans furent en petit nombre, et le maréchal, dans cette course hasardeuse, fut saisi d'un froid mortel qui répondait à la violence de l'orage. Il prit sur le soir un bain chaud où l'on mit de l'eau de vie. Le bain s'enflamma, et le maréchal périt. Cet accident fut regardé comme de mauvais présage pour l'empereur et l'antipape, dont il fit beaucoup décliner les affaires (1).

(1) Vill. x, c. 123.

Dès le mois d'Avril suivant, Louis sortit de Pise, où des exactions insupportables, jointes à tous les autres motifs, n'attiraient plus sur lui que des regards d'indignation. Il n'en fut pas plutôt sorti, que les Pisans traitèrent de paix avec les Florentins et les autres partisans du légitime pontife. L'antipape demeuré seul, et comme abandonné de l'empereur qui commençait à s'en trouver embarrassé, fut réduit à implorer la protection du comte Boniface de Donaratique, l'un des plus puissans citoyens de Pise, qui le tint caché dans sa maison : ce qui se fit avec tant de secret, que toute la ville le crut en fuite. C'est ce qu'ils annoncèrent aussitôt au pape par des ambassadeurs chargés de lui faire satisfaction, et de demander l'absolution des censures qu'ils reconnaissaient avoir encourues. On voit par leur déclaration, que Louis de Bavière n'était entré chez eux que par la force, après un mois de résistance de leur part, sans nulle espérance de recevoir du secours en attendant plus long-temps. Le pape reçut ces excuses, et leur donna l'absolution.

Il en usa de même avec les Romains, qui envoyèrent Ildébrandin, évêque de Padoue, lui demander pardon de ne s'être point opposé à l'intrusion de Pierre de Corbière et au couronnement de Louis. Touchés de la condescendance et de la facilité paternelle avec laquelle le pontife leur rendit ses bonnes grâces, ils lui renvoyèrent une ambassade plus solennelle, qui, en présence du pape et des cardinaux, déclara (1) qu'à lui seul appartenait la seigneurie de la ville de Rome, et qu'ils avaient péché grièvement en y recevant Louis de Bavière, en souffrant qu'il fût couronné empereur, et que Pierre de Corbière fût institué pape. Ils protestèrent qu'ils y avaient été contraints par la tyrannie de Sciarra Colonne, et par la séduction de Marsile de Padoue. Pour exprimer

(1) Rain. an. 1330, n. 40.

leurs sentimens de la manière la plus précise et la plus authentique, les ambassadeurs étaient chargés de lettres closes qu'on ouvrit alors : elles portaient que les Romains étaient très-repentans et souverainement affligés des excès commis contre le pape et l'église, qu'ils en demandaient le pardon avec une humilité profonde et avec une soumission à toute épreuve. La plupart des villes d'Italie suivirent sans délai l'exemple de Rome.

Louis de Bavière, qui faisait grand fond sur les productions de l'école et sur les subtilités des dogmatiseurs qui lui dictaient ses déclarations pédantesques, eut grand soin d'emmener avec lui en Allemagne la nouvelle et précieuse recrue qu'il venait d'en faire à Pise. Ce fut là que vinrent enfin s'attacher à lui sans feinte et avec toute l'insolence de l'apostasie, Michel de Césène, général des frères mineurs, Boncortèse ou Bonnegrace de Bergame, procureur général, et Guillaume Ocam, provincial d'Angleterre. Quand ils avaient appris l'intrusion de l'un des leurs à la papauté, ils s'étaient échappés tous les trois d'Avignon, où ils étaient détenus pour leur résistance opiniâtre aux décisions du pape Jean sur la pauvreté apostolique. Michel était accusé d'avoir aspiré lui-même au rang d'antipape. C'est pourquoi Jean XXII sévit particulièrement contre lui (1).

Le jeudi saint 20 Avril 1329, il publia une bulle, où, après lui avoir reproché d'avoir dogmatisé contre les constitutions du saint siége, et de s'être attaché, tant à l'antipape Pierre qu'à Louis son fauteur, il le prive, comme hérésiarque et schismatique, de tout office, honneur et dignité (2). En conséquence, les frères mineurs, dans un chapitre général tenu à Paris le jour de la Pentecôte 1329, déclarèrent d'une voix unanime, et de l'avis de l'université, que les accusations de Michel de Césène et des autres schismatiques

(1) Id. an. 1328, n. 63. (2) Ib. n. 81.

contre

contre Jean XXII étaient injustes et impies; qu'il était le seul vrai pape, et qu'il avait justement déposé Michel. Puis, afin d'obvier aux chicanes qu'il pouvait élever contre une déposition prononcée par le pape seul, ils le déposèrent eux-mêmes du généralat, et choisirent en sa place frère Géraud-Odon, particulièrement cher au pape. Terminant enfin la question de la pauvreté qui agitait l'ordre depuis si long-temps, ils concilièrent les constitutions de Jean XXII, tant avec la décrétale de Nicolas qu'avec la décision du chapitre de Pérouse, et rétablirent parmi eux la tranquillité et la concorde. En un mot, les enfans de saint François marquèrent si bien dès-lors l'attachement particulier qu'ils font profession d'avoir pour le saint siége, que le pape Jean déclara que la révolte de quelques particuliers avait été réparée par l'obéissance du grand nombre, d'une manière à lui faire redoubler son affection pour eux (1). Avec le temps, les chefs même de la rebellion revinrent de leurs écarts, et en firent un désaveu authentique, qui fut suivi de l'absolution pontificale. Michel de Césène était mort; mais on assure qu'il mourut pénitent.

Avant d'en venir là, cet homme, naturellement fier et opiniâtre, combattit l'autorité du pape avec tout le dépit et l'emportement d'un sectaire condamné. C'est ce qui donna lieu à la bulle, *Quia vir reprobus*, la plus foudroyante et la plus étendue que Jean XXII eût encore lancée contre lui (2). Mais le pontife y donna une prise nouvelle aux subtilités et aux reproches de son dangereux contradicteur. Dans la plus grande partie de cette constitution diffuse, Jean prenant moins le ton d'un pape qui prononce que d'un théologien qui argumente, s'efforce d'étayer sur le raisonnement ses décisions précédentes touchant la pauvreté des

(1) Vading. an. 1329, n. 2. Duboul. t. IV, p. 220.

(2) Rain. an 1329, n. 22.

apôtres et des franciscains. Afin d'établir la propriété des biens qu'il attribue à Jesus-Christ, modèle des uns et des autres, il avance que le Sauveur, en tant qu'homme, avait cette propriété, non-seulement sur les biens qu'il consumait, mais en général sur toutes les choses temporelles, comme étant le roi et le seigneur véritable de tout l'univers. Il appuie cette doctrine, et sur les prophéties qui annoncent le Messie comme un roi à qui Dieu doit donner l'empire de toutes les nations, et sur les passages du nouveau Testament, où Jesus-Christ est qualifié de roi et de Seigneur. Le texte même qu'on a toujours entendu dans le sens contraire, savoir, ces paroles du Sauveur à Pilate : *Mon royaume n'est pas de ce monde*, Jean XXII leur fait signifier que Jesus-Christ ne tient pas sa puissance du monde, mais de Dieu : subtilités dont saint Jean Chrysostome (1), l'oracle des Grecs, saint Augustin (2), celui des Occidentaux, dont aucun des pères ne s'était encore avisé. Ils entendaient ces paroles dans leur sens naturel, et enseignaient par-là que le royaume de Jesus-Christ ne regarde point les choses terrestres ; qu'il est d'un genre plus noble et plus sublime, d'un ordre éternel et tout spirituel. Michel de Césène ne manqua point de s'élever encore contre cette doctrine de Jean, et en attaqua les principes avec d'autant plus d'avantage, que les défenseurs des prétentions romaines en tiraient des conséquences plus outrées.

Cette année-là même, Alvar Pélage, espagnol de naissance et docteur fameux parmi les frères mineurs, alors pénitencier du pape et depuis évêque de Silve en Portugal, mit au jour dans la ville d'Avignon son traité des Plaintes de l'Eglise. Voici comment il y parle (3) : Comme Jesus-Christ est seul pontife, roi et seigneur de toutes choses, il a de même pour tout un seul vicaire général. Or,

(1) Chrys. hom. 83. (2) Aug. tract. 115, n. 2. (3) L. 1, c. 13.

en conférant cette dignité à Pierre, le Sauveur n'a pas divisé la puissance dont il était revêtu; mais il l'a donnée tout entière au prince des apôtres, telle qu'il l'avait lui-même. Ainsi les papes étant les successeurs de Pierre, ne sont pas les vicaires d'un pur homme, mais de Dieu; et toute la terre avec ce qui la remplit appartenant au Seigneur, tout est pareillement au pape. Les empereurs païens, poursuit Pélage, n'ont jamais possédé justement l'empire: car celui qui, loin d'obéir à Dieu, lui est contraire par l'idolâtrie ou l'hérésie, ne peut rien posséder validement. D'où il résulte que nul empereur n'a exercé justement le droit du glaive, s'il ne l'avait reçu de l'église romaine, principalement depuis que Jesus-Christ a conféré à saint Pierre l'une et l'autre puissance. Il lui avait dit: Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; non pas la clef, mais les clefs, l'une pour le spirituel, et l'autre pour le temporel. On voit ici un interprète bien fidèle et bien ingénu de la manière dont Jean XXII entendait le royaume de Jesus-Christ.

La puissance pontificale n'est pas portée à des excès moins déraisonnables, dans la Somme de la puissance ecclésiastique, dédiée à Jean XXII par un docteur très-célèbre de l'ordre des hermites de saint Augustin, nommé Augustin d'Ancône, et beaucoup plus connu sous le nom d'Augustin Triomphe. Il pose d'abord pour principe général (1), que cette puissance est la seule qui vienne immédiatement de Dieu, et que toutes les autres sont dérivées de celle-là; qu'elle a droit de juger de tout, et ne peut être jugée de personne; qu'elle est sacerdotale et royale tout ensemble, parce que le souverain pontife tient la place de Jesus-Christ qui avait l'une et l'autre; qu'elle est temporelle aussi-bien que spirituelle, puisque celui qui peut le plus, peut aussi le moins; que le pape ne saurait être déposé

(1) Quæst. 1, 4, 5.

par personne, sinon pour le crime d'hérésie. Mais dans ce cas, suivant Augustin lui-même (1), il peut être déposé par le concile général, et condamné même après sa mort. Il ose dire aussi, quoique dans un ouvrage dédié à celui des papes qui a siégé le plus long-temps à Avignon, que le lieu le plus convenable à leur résidence est la ville de Rome, soit pour sa prééminence sur toutes les autres, soit parce qu'ils en sont seigneurs temporels (2).

Le docteur considérant ensuite la puissance pontificale dans ses rapports plus directs avec les autres puissances, dit sans restriction (3), que les conciles reçoivent leur autorité du souverain pontife; que c'est à lui, comme chef de l'église, qu'il appartient de déterminer ce qui est de foi, et que personne sans ordre ne peut informer de l'hérésie; qu'il peut seul, par la plénitude de son autorité, séparer de la communion catholique, et que les évêques ne peuvent excommunier que par la juridiction qu'il leur a communiquée, et qu'il a déterminée comme il a voulu; qu'étant seul l'époux de l'église universelle, il a juridiction immédiate sur chaque diocèse, où les évêques ne tiennent immédiatement la leur que de lui; et quoiqu'il soit plus particulièrement évêque de Rome, qu'il peut en chaque diocèse et en chaque paroisse, tant par ses délégués que par lui-même, faire tout ce que peuvent les évêques et les curés. Il ajoute que c'est au pape à punir les hérétiques, non-seulement de peines spirituelles, mais de peines temporelles, savoir, de confiscation des biens, de bannissement, de prison et de châtimens corporels par le bras séculier.

Le docteur Augustin ne se borne pas à ce premier article d'usurpation sur les droits de la puissance temporelle; il les renverse de fond en comble par les maximes suivantes. Le pape, dit-il d'abord par

(1) Quæst. 5, art. 6, 7.
(2) Quæst. 21, art. 1.
(3) Quæst. 10, 19, 29.

rapport à l'empire (1), pourrait élire l'empereur par lui-même, sans le ministère des électeurs, changer ces électeurs à son gré, les prendre d'ailleurs que d'Allemagne, et rendre même l'empire héréditaire. L'auteur supposait ce qu'on croyait, sans aucun témoignage des écrivains précédens, que le pape Grégoire V, du temps de l'empereur Otton III, avait établi les sept électeurs de l'empire, tels qu'ils sont encore aujourd'hui. Il soutient aussi gratuitement (2), et en regardant comme indubitable la donation de Constantin, que le pape ne tient pas de l'empereur son domaine temporel, parce que, selon lui, ce prince ne fit que restituer à l'église ce qu'il possédait injustement avant son baptême. C'est par l'autorité du pape, poursuit-il, que l'empire a été transféré des Romains aux Grecs, puis des Grecs aux Germains, et il le pourrait de même transférer à d'autres. L'empereur élu doit être confirmé et couronné par le pape, et lui prêter serment de fidélité, sans quoi il ne saurait prendre le gouvernement de l'empire. Il ne restait plus qu'à tirer la conclusion naturelle de ces principes, pour en découvrir tout le danger : elle n'effraie pas l'intrépide Augustin, qui conclut lui-même en termes exprès (3), que le pape peut déposer l'empereur, et absoudre ses sujets du serment de fidélité.

Il va plus loin (4); et sur les traces de Boniface VIII, il soumet tous les souverains sans exception à tous les commandemens du pape, et les oblige à reconnaître qu'ils tiennent leur puissance temporelle du souverain pontife, revêtu, selon lui, de toute juridiction au spirituel et au temporel, en qualité de vicaire de Jesus-Christ. Quiconque, dit-il du ton le plus général et le plus affirmatif, quiconque se sent grevé par qui que ce soit, roi ou empereur, peut appeler de ce jugement à celui

(1) Quæst. 33, 38, 39, 40.
(2) Quæst. 33, art. 67.
(3) Quæst. 40.
(4) Quæst. 45, 46.

du pape. Le pape peut corriger tous les souverains quand ils pèchent publiquement, les déposer pour juste cause, et instituer un roi en quelque royaume que ce soit. Tirons enfin le rideau sur cette doctrine révoltante, que nous avons assez fait connaître pour en inspirer l'aversion qu'elle mérite. La conclusion la plus simple et la plus convenable qu'on en doive tirer, c'est qu'on ne pouvait rendre la puissance des papes plus haïssable, qu'en la représentant avec cette enflure monstrueuse.

Les Français, sans la moins révérer que l'Italie, où le docteur Triomphe avait pris naissance, en avaient une idée beaucoup plus raisonnable. Si, pour soutenir ce qui faisait alors tant de bruit sous le nom de libertés et d'immunités ecclésiastiques, ils employaient quelques-uns des faux principes à la mode, quelques décrets et quelques histoires apocryphes, avec des applications allégoriques et purement arbitraires de l'écriture, ce n'était qu'un procédé vicieux dans le raisonnement, qui ne leur faisait pas confondre dans la pratique les droits également divins des deux puissances; qui ne leur ôtait rien de leur respect religieux pour leur souverain, et qui prouve uniquement combien cette matière avait été brouillée par les derniers canonistes. C'est ce qu'on remarquera dans les conférences tenues à ce sujet sur la fin de l'an 1329, en présence de Philippe VI, premier roi de la branche de Valois. Il était monté sur le trône le premier d'Avril de l'année précédente, deux mois seulement après la mort de Charles IV, son cousin, parce qu'on attendit la naissance de l'enfant posthume dont la reine demeurait enceinte, et qui fut une fille.

Déjà l'on avait rejeté les prétentions d'Edouard III, roi d'Angleterre, qui aspirait à la couronne de France en qualité de parent le plus proche du feu roi; mais qui ne l'étant que par sa mère, exclue du trône à raison de son sexe, ne pouvait tirer de

cette princesse nommée Isabelle, quoiqu'elle fut sœur du feu roi, un droit qu'elle n'avait pas elle-même. Cependant le nouveau roi, soit par la bonté de son naturel, ennemi des animosités et des divisions, soit par un pressentiment des embarras que lui devait susciter la rivalité du roi d'Angleterre, s'appliqua fortement dès la seconde année de son règne à rétablir l'harmonie et la bonne intelligence entre les différens ordres de l'état. La France ne s'était pas entièrement préservée des altercations qui agitaient ses voisins, et l'on y disputait assez vivement sur la distinction des deux puissances et les bornes respectives de leur juridiction. Il revenait souvent des plaintes au roi, tantôt des évêques contre les barons et les officiers du royaume, tantôt des seigneurs et des magistrats contre les prélats et leurs officiaux. Pour étouffer ces germes de discorde, Philippe ordonna aux uns et aux autres de se rendre auprès de lui, avec les instructions nécessaires touchant les innovations et les usurpations qu'ils se reprochaient mutuellement.

Les prélats se rendirent près du roi, au nombre de vingt-cinq archevêques et de quinze évêques, parmi lesquels Pierre Roger, élu archevêque de Sens, puis pape sous le nom de Clément VI, et Bertrand, évêque d'Autun, furent chargés de la parole pour le clergé. Pierre de Cugnières, chevalier et légiste dans le goût singulier de son temps, comme promoteur principal de l'affaire contre la prélature, fut l'orateur des laïques. Il proposa jusqu'à soixante-six articles d'accusation, qu'on peut réduire à trois chefs; aux anticipations sur la puissance séculière, à la manière abusive d'exercer sa propre puissance, à la multiplication excessive des censures.

Sur le premier, il reproche au clergé d'étendre sa juridiction à des matières purement civiles; de s'attribuer toutes les causes qui concernent le possessoire et la propriété; de ramener à ses tribunaux les clercs traduits ailleurs pour raison de trouble

ou de dommage causé aux laïques dans la possession de leurs terres ; de confondre, dans l'exercice de son droit de défense, les biens patrimoniaux des clercs avec ceux qu'ils tiennent de l'église ; de juger des contrats faits en cour laïque, et pour envahir toute cette branche d'affaires, d'établir en tout lieu des notaires ecclésiastiques ; de dresser les inventaires de tous ceux qui mouraient sans faire de testament, et de se porter généralement pour exécuteurs testamentaires (1). A ces usurpations quant au fond des choses, on ajoute celles qui concernent les personnes, telles que les pupilles, les veuves, les gens morts sans avoir fait de testament, les pauvres et les malades retirés dans les hôpitaux, les clercs mariés ou ceux qui sont pris en délit sans porter l'habit clérical. Pierre de Cugnières prétend que les prélats étendent injustement leur juridiction sur ces différentes classes de citoyens, qui ne doivent dépendre, selon lui, que de la justice séculière. Il accuse encore les évêques de donner la tonsure à une infinité de personnes, à des enfans en bas âge, aux bâtards, aux serfs, à des hommes mariés, absolument incapables et quelquefois diffamés, afin d'étendre à quelque prix que ce soit leur empire. Un autre artifice, ajoute-t-il, c'est de multiplier sans cause les accusations d'hérésie, de communication avec les excommuniés, d'usure, d'adultère, de tous les crimes dont ils sont en possession de connaître.

Il leur reproche, en second lieu, d'employer dans l'exercice de leur juridiction toutes sortes de moyens pour extorquer de l'argent. Tantôt on laisse en prison, dit-il, des innocens reconnus pour tels, jusqu'à ce qu'ils aient payé les frais de procédure dont ils sont déchargés par les lois. Tantôt on cite des vingt et quarante personnes, qu'on accuse d'avoir communiqué avec des excommuniés,

(1) Conc. Hard. t. VII, p. 1543, etc. Bibl. PP. t. IV, p. 1055, etc.

afin de tirer quelque argent de chacune selon ses moyens : ou bien l'on fait racheter les citations ; et quelquefois à de vrais coupables, à d'odieux usuriers on vend l'impunité, en arrêtant, pour l'or qu'on en tire, les procédures commencées contre eux. Tantôt encore c'est un droit de sépulture, qu'on fait acheter, pour un riche accusé de n'avoir pas vécu en bon chrétien ; c'est une excommunication qui n'est levée qu'au moyen d'une grosse amende ; c'est une somme de dix livres à payer pour la réconciliation d'un cimetière.

Enfin Cugnières reproche au clergé [illegible] censures. Suivant ses allégations, on les [illegible] avant les monitions de droit ; on fixait à la satisfaction un terme auquel il était impossible de l'accomplir ; on forçait le juge séculier, par l'excommunication même, à poursuivre les excommuniés ; pour de simples assignations de clercs en justice laïque, et souvent en matière civile, on faisait sur le champ cesser l'office divin ; on jetait de même l'interdit sur les terres du roi, sans respect pour les priviléges accordés à nos princes par les souverains pontifes.

Supposé la vérité de ces imputations, dont quelques-unes en effet ne semblent que trop fondées, la justice et la raison étaient du côté de Pierre de Cugnières : mais il gâta sa cause par le principe trop général sur lequel il voulut l'établir. Il prétendit que tout exercice du pouvoir temporel était abusif dans les évêques, et qu'ils devaient se contenter du spirituel seul, avec la protection que le souverain leur accordait à cet égard. Il donna même à penser que le roi voulait réformer l'usage contraire, et rétablir la juridiction séculière dans toute son étendue naturelle. Les prélats qui avaient en leur faveur une coutume aussi ancienne que la monarchie, qui, par sa constitution même, formaient le premier ordre de l'état, qui tenaient leurs immunités et leurs priviléges de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, de tous les plus grands

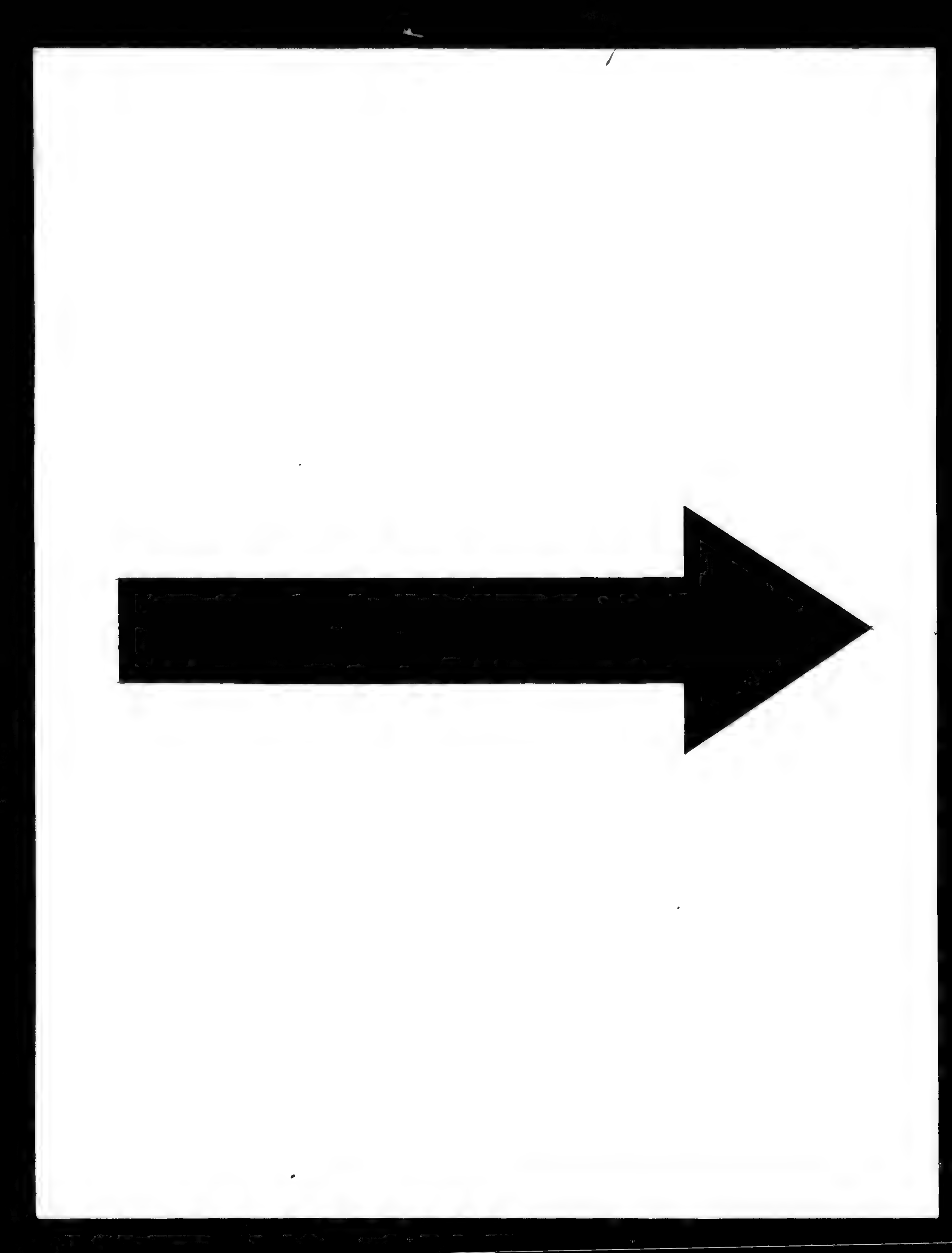
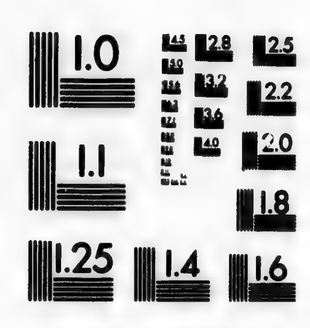
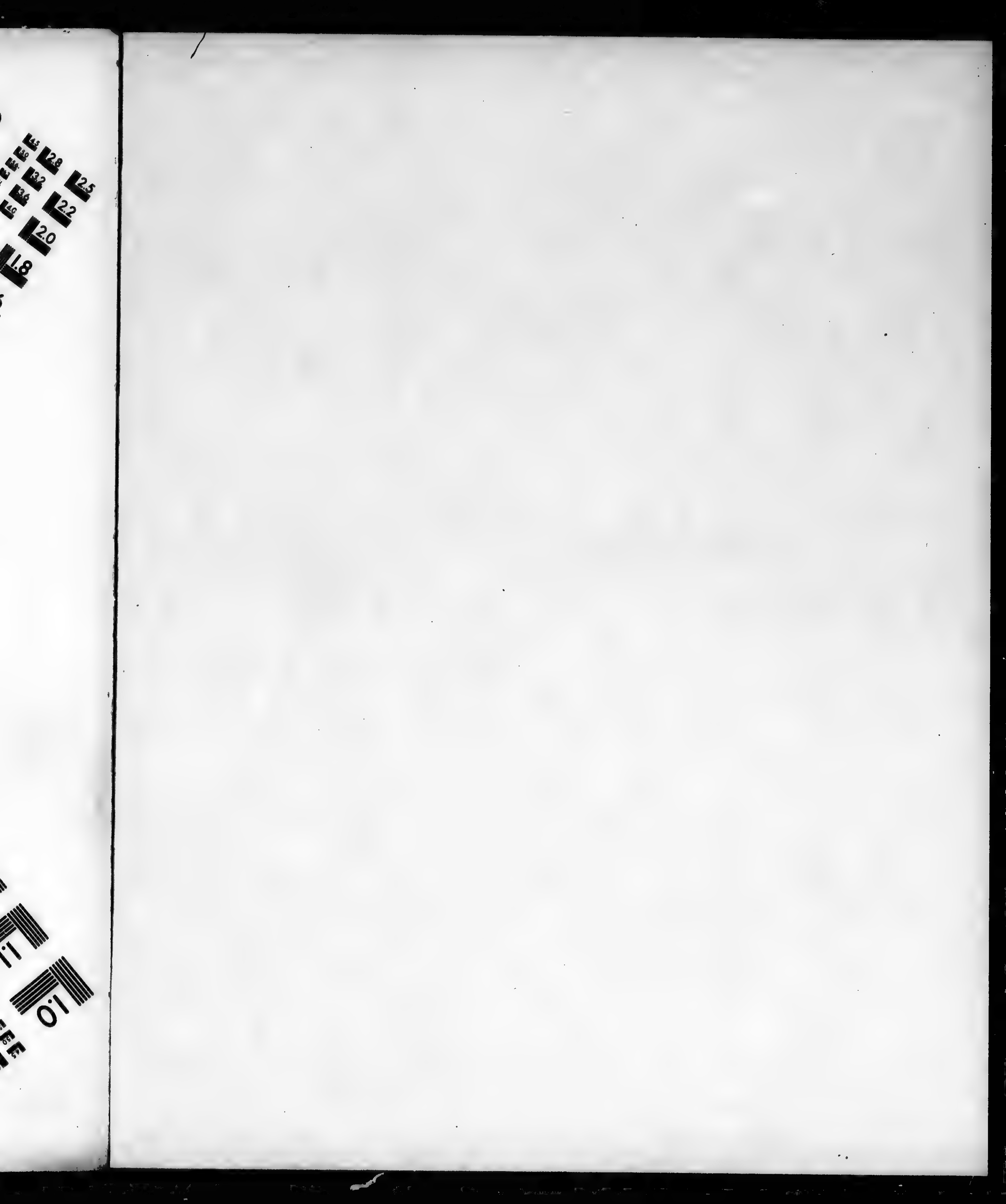


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

princes de la première des nations chrétiennes ; qui pouvaient même alléguer en compensation des dons faits à l'église par les rois, bien des concessions de l'ordre spirituel faites aux rois par l'église ; les prélats français, munis de tant d'avantages, n'étaient pas d'humeur à céder aux poursuites d'un particulier, qui à la vérité agissait au nom du monarque, mais qui portait ses vues beaucoup plus loin que ce prince sincèrement affectionné à l'ordre ecclésiastique, et conduit uniquement par le désir de resserrer les nœuds de l'union entre les deux ordres de l'état.

Soit par la certitude qu'avait le clergé de cette disposition du roi, soit par la crainte de reconnaître même indirectement en matière ecclésiastique un autre tribunal que celui de l'église, l'archevêque de Sens, qui répondit le premier à Pierre de Cugnières, commença par protester que tout ce qu'il allait dire n'était pas dans la vue d'obtenir un jugement, quel qu'il pût être, mais uniquement d'éclairer la conscience du prince, et de ceux qui le conseillaient. Il entra aussitôt en matière ; mais sans suivre son antagoniste dans les nombreux articles de son accusation, en habile homme, il en combattit sur-tout le principe fondamental et vraiment outré. Le seigneur de Cugnières, dit-il, veut que les deux juridictions soient absolument incompatibles, et que celui qui a la spirituelle ne puisse rien exercer de la temporelle sans usurpation et sans un désordre monstrueux. Y a-t-il bien pensé ? Sont-ce là des puissances opposées entr'elles ? L'une diffère de l'autre ; mais elle ne la détruit pas. Or, selon tous les principes du raisonnement, deux choses d'espèce différente, dès qu'elles ne sont pas contraires, peuvent très-bien subsister ensemble. Les livres saints nous fournissent des exemples sans nombre de cette réunion. Melchisédec était tout ensemble roi de Salem et prêtre du Très-haut ; Samuel faisait les fonctions de juge et de pontife ; Esdras, Néhémie, les

Machabées unissaient le sacerdoce avec le gouvernement politique. L'archevêque cite encore plusieurs autres exemples et plusieurs passages qui ne prouvent pas à beaucoup près comme ceux-ci, et qui établissent au contraire la puissance spirituelle d'une manière isolée; mais ce vice de raisonnement lui était commun avec son antagoniste, qui avait eu la mal-adresse d'employer à la distinction des deux puissances, la fameuse allégorie des deux glaives : ce que Roger ne manqua point de tourner avec avantage contre Cugnières. Car enfin ces deux glaives avaient été remis l'un et l'autre au prince des apôtres; et s'ils représentaient véritablement les deux juridictions, Cugnières ne pouvait disconvenir, sans tomber en contradiction, qu'elles n'eussent été accordées par Jesus-Christ même à l'église.

Cependant, sans trop faire de fond sur ce moyen, l'orateur du clergé aime mieux établir le droit de sa partie sur les concessions et les reconnaissances des souverains, sur une possession immémoriale dont les princes, ainsi que les peuples, sont les témoins et les garans. C'est ainsi, dit-il, que l'empereur Théodose fit une loi qui permettait aux chrétiens de porter leurs différens et leurs procès au tribunal des évêques; loi fondée sur les passages où saint Paul exhorte les Corinthiens à plaider devant le moindre des fidèles, plutôt que devant les idolâtres; loi renouvelée par Charlemagne, qui était tout à la fois roi de France et empereur. Tous nos princes, poursuit-il, ont reconnu, confirmé, augmenté comme à l'envi les priviléges et la splendeur de l'église. Et si l'on demande pourquoi elle jouit en France de distinctions plus grandes qu'ailleurs, c'est que nos monarques ont eu plus de foi, plus de piété, plus d'amour et de respect pour la religion que les autres souverains; c'est qu'ils ont cru que la splendeur de la hiérarchie devait conférer un des principaux ornemens à la couronne des rois très-chrétiens. Que si l'on prétendait qu'ils n'ont

pu donner à l'église cette grandeur temporelle ; quelle injure ne ferait-on pas à leur propre puissance, à leur sagesse, à leur équité ? On accusera donc de violence et d'injustice, on chargera de l'iniquité la plus griève le plus généreux de ces augustes bienfaiteurs de l'église, saint Louis, placé sur nos autels pour l'éminence et la pureté de ses vertus. Est-ce donc ainsi que l'on travaille à la gloire de nos rois ? Est-ce ainsi qu'on affermit leur puissance, qu'on maintient leur autorité, qu'on fait aimer leur domination ? Rien ne rend un prince plus aimable, que de ne point troubler ses sujets dans leurs propriétés, leurs possessions, leurs coutumes. Ce serait au contraire une source intarissable de murmures contre le prince régnant, une cause éternelle d'inimitié et d'antipathie entre les différens membres de ses états, s'il se laissait induire à renverser les bornes sagement posées par ses ancêtres.

Avant de conclure, l'orateur, d'un ton pathétique, adresse la parole au roi, le rappelle à sa conscience et à ses propres sentimens, le conjure d'envisager cette longue suite de religieux monarques dont il est le successeur, et de ne point oublier le serment fait avec tant de solennité le jour de son sacre, savoir, de maintenir la paix, de défendre le clergé, et de conserver les priviléges ecclésiastiques. Terminant enfin son discours par une réponse succincte aux articles de Cugnières, il dit en général que plusieurs de ses prétentions tendent à renverser la juridiction ecclésiastique de fond en comble, et que les prélats sont déterminés à plutôt mourir qu'à les reconnaître ; qu'ils n'en sont pas moins disposés à corriger les abus introduits contre leur intention ; qu'assemblés, comme ils se trouvent, ils sont tous prêts à prendre les mesures convenables, afin de maintenir la dignité du roi, de procurer la tranquillité des peuples, et de satisfaire à tous les devoirs que leur impose la sainteté de leur ministère.

Comme l'archevêque de Sens n'avait pas répondu en détail aux griefs de l'agresseur du clergé, Bertrand d'Autun entreprit cette discussion. Il fit d'abord la même protestation que son collègue, au sujet de la compétence, établit de même la compatibilité des deux juridictions, puis distingua les articles que le clergé voulait défendre, de ceux qui pouvaient être abusifs et qu'on était prêt à réformer. Par rapport à la matière de la juridiction, on voit que les évêques, ou de droit, ou par la coutume, ou en vertu des concessions royales, s'attribuaient la défense de tous les biens des personnes consacrées à Dieu, les causes réelles, personnelles ou mixtes, celles des testamens, des inventaires, de la distribution des biens aux héritiers, et généralement des contrats, à cause du serment. Quant aux personnes, outre les clercs mariés, revêtus ou non de l'habit clérical, et que le clergé regardait toujours comme du for ecclésiastique, il prétendait avoir en sa garde les pupilles, les veuves, les gens morts sans tester, et les pauvres des hôpitaux, quand ils y étaient pour la vie. Sur la tonsure donnée indiscrètement, et sur les accusations peu fondées en matière d'hérésie et d'autres crimes soumis à l'animadversion de l'église, Bertrand répond que les prélats sont fort éloignés d'approuver ces abus; mais que des reproches si vagues deviennent suspects; qu'ils sont d'autant plus injurieux, qu'en ne marquant point les coupables, on rend cette flétrissure commune à tous les évêques du royaume.

Sur le second chef d'accusation, c'est-à-dire, sur le reproche fait aux pasteurs de faire servir à la cupidité un ministère spirituel et divin, l'évêque d'Autun s'inscrit hardiment en faux contre la coutume prétendue, soit d'exiger des innocens les frais de procédure; soit d'actionner sans cause des trente et quarante personnes, et d'imposer des peines pécuniaires à cette multitude, hors le cas de contumace; soit de faire racheter les citations

à des coupables, vrais ou supposés; soit enfin d'imputer des crimes après la mort, pour vendre la sépulture. Encore une fois, dit Bertrand, nous tiendrons à injure ces imputations générales, jusqu'à ce que nous ayant spécifié par qui et en quel endroit se commettent les abus, on nous trouve en retard pour la correction.

Les deux prélats orateurs avaient principalement insisté, pour la défense de leurs priviléges, sur les concessions de nos pieux monarques, et ce fut cette considération qui fit le plus d'impression sur l'esprit de Philippe de Valois. Pierre de Cugnières, si vivement pressé, répondit d'abord que l'intention du prince était de conserver aux évêques les priviléges autorisés par les lois et par les coutumes raisonnables; mais il insinua de nouveau, qu'ils ne pouvaient connaître des causes civiles, parce que le temporel appartient aux séculiers, comme le spirituel aux ecclésiastiques. Les prélats peu satisfaits de ces équivoques, et se défiant avec raison de ces zélateurs apparens du bien public, qui, sous prétexte de seconder les princes, ne se proposent que de les maîtriser, et de parvenir à leurs fins intéressées, demandèrent avec respect une réponse moins ambiguë et plus satisfaisante. Le roi dit lui-même qu'il n'entendait point attaquer les priviléges de l'église; qu'il ne voulait pas qu'on pût reprocher à son règne d'avoir donné un pareil exemple; puis il promit nettement de conserver tous les droits et les coutumes constantes de son clergé. L'archevêque de Sens le remercia au nom de son corps, et se plaignit cependant qu'on avait déjà fait certaines entreprises sur la juridiction ecclésiastique. Le roi déclara sur le champ qu'il les désapprouvait, et que, loin d'avoir été faites par son ordre, elles n'étaient point parvenues à sa connaissance avant ce moment. Ensuite on prit terme et les mesures convenables pour réformer ce qui était véritablement abusif.

C'est ainsi que se terminèrent ces conférences, si

bien à l'avantage de l'église, qu'à cette occasion on donna le surnom de *vrai catholique* à Philippe de Valois, et qu'on lui érigea une statue équestre à le porte de la cathédrale de Sens. Elle subsiste encore, avec une inscription en deux vers latins, qui attestent que ce prince s'était engagé par serment à soutenir les intérêts et les libertés du clergé. Le roi se fit un plaisir d'annoncer lui-même cet heureux dénouement au pape Jean XXII, qui remercia *sa sérénité royale* d'avoir fermé la bouche aux ennemis de l'église (1). Telle fut la qualification et l'air odieux que Pierre de Cugnières acquit aux yeux des peuples, par la vivacité de ses poursuites. On l'appela par dérision maître Pierre du Coignet (2), en faisant allusion à une figure de marmouset qui se trouvait anciennement dans un coin de l'église de Notre-Dame de Paris.

Ce fut apparemment en conséquence de cette confirmation des libertés ecclésiastiques, et certainement après qu'elle eut été faite, que se tint le concile de Marciac dans la province d'Auch. Car c'est mal à propos que différens auteurs, en l'avançant d'une année, sont partis de la date qui se trouve dans le titre de ce concile, et non pas de celle qu'en portent les actes. Outre qu'il n'est pas à présumer que les notaires en aient dressé et signé les actes un an seulement après sa célébration, il est constant d'ailleurs que l'archevêque d'Auch, Guillaume de Flavacourt, se trouva aux conférences de Paris convoquées pour le 7 Décembre 1329, et par conséquent qu'il ne lui fut pas possible de tenir son concile provincial le 6 du même mois et de la même année. En y poursuivant les meurtriers de l'évêque d'Aire, Auxence de Joyeuse, assassiné plus de deux ans auparavant, on usa des priviléges si vivement contestés par Pierre de Cugnières, avec toute l'assurance que venait de

(1) Rain. an. 1329, n. 78. | (2) Dupleix, ed. 5, t. 2, pag. 439.

donner la déclaration du roi en faveur de l'église gallicane (1).

Depuis un an que cette affaire traînait en France, Pierre de Corbière se tenait si soigneusement caché à Pise, que les Pisans même l'ignoraient, comme il paraît par les recherches que le pape Jean donna commission de faire à leur archevêque, ainsi qu'aux évêques de Lucques et de Florence. On découvrit enfin que l'antipape était recélé par le comte Boniface de Donaratique, et le souverain pontife le pressa aussitôt de livrer cet instrument du schisme. Boniface nia d'abord fortement qu'il l'eût en son pouvoir; mais l'évêque de Lucques en particulier négocia si bien cette affaire, et fit tant de peur au comte, des maux auxquels il s'exposait lui et sa maison, que celui-ci convint de se désister de sa protection hasardeuse, y fit consentir son protégé, et avec lui en écrivit au pape (2).

La lettre de Pierre était conçue en ces termes de la plus profonde soumission : Au très-saint père et seigneur le pape Jean, frère Pierre de Corbière, prosterné aux pieds de sa sainteté, et se reconnaissant digne de tout châtiment. On vous avait chargé en ma présence de crimes si atroces, que j'ai eu la témérité de monter sur le siége apostolique : mais étant venu au territoire de Pise, et m'étant soigneusement informé des faits, j'en ai découvert la fausseté, et j'ai conçu le plus vif repentir de m'être abandonné contre votre sainteté aux conseils des impies. La preuve en est que, depuis une année tout entière, je suis séparé de votre ennemi, et ai quitté ma sacrilége prétention. Je suis prêt à y renoncer publiquement, soit à Pise, soit à Rome, et par-tout où votre sainteté l'ordonnera. Il finit en demandant pardon dans les termes d'humilité les plus expressifs.

Ils firent tant d'impression sur le pape, qu'il

(1) Conc. Hard. t. VII, p. 1549.

(2) Rain. an 1330, n. 2 et seq. Vit. Pap. t. I, p. 140, etc.

déchira

déchira une première lettre, écrite avec amertume pour reprocher au coupable ses crimes et son audace insensée. Il en fit une autre qui n'exprimait que la bienveillance et la consolation, et qui l'exhortait, pour consommer ce qu'il avait si bien commencé, à se rendre en diligence auprès de lui : ce qui n'empêcha point que le comte Boniface, avant de livrer son protégé, ne prît ses suretés du côté de Jean XXII, qui promit la vie au pénitent avec trois mille florins d'or par an pour sa subsistance.

Avant de partir de Pise, Pierre y fit une première abjuration, à la vue de tout le monde, et spécialement du nonce Raimond-Etienne, envoyé d'Avignon pour l'y ramener. Il confessa ses crimes, ses égaremens, ses erreurs, puis reçut l'absolution des censures, le jour de saint Jacques, 25 Juillet, par le ministère de l'archevêque de Pise à qui le pape avait adressé cette commission. Le 4 d'Août, il s'embarqua dans une galère provençale, avec le nonce du pape et une escorte bien armée que ce ministre pontifical avait à ses ordres. Il aborda à Nice, et de là, dans toute l'étendue de la Provence jusqu'à Avignon, par tous les lieux tant soit peu considérables où il passait, il confessait publiquement son crime. Mais l'antipape excitait beaucoup plus d'horreur que le pénitent ne donnait d'édification. Les peuples, de plus loin qu'ils l'apercevaient, le chargeaient de malédictions et d'injures, sur-tout aux approches d'Avignon, où il n'osa paraître sous ses habits ordinaires : il y entra déguisé en séculier.

Le lendemain de son arrivée, 25 d'Août, il parut en consistoire devant le pape et les cardinaux. Afin que tous les assistans pussent le voir, on avait dressé un échafaud, sur lequel il monta pour faire de nouveau son abjuration. Il commença par ces paroles de l'enfant prodigue : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous. Ensuite il confessa et abjura les égaremens dans lesquels il était tombé en adhérant à Louis de Bavière, et en prenant le

titre de pape. Il voulait confesser et détester en détail toutes les fautes où l'avait engagé cette fatale démarche ; mais l'accablement de la douleur et de la confusion, joint à la fatigue du voyage, lui fit perdre la parole avant qu'il eût achevé son discours : on le remit à une seconde séance. Cependant le pape prit la parole et s'étendit sur les devoirs du bon pasteur envers la brebis égarée ; après quoi Pierre descendit de l'échafaud, la corde au cou et fondant en larmes, se jeta aux pieds du pape, qui le releva, lui ôta la corde, l'admit au baiser des pieds, puis des mains et de la bouche : ce qui causa beaucoup d'étonnement. Le pontife entonna le *Te Deum*, que les cardinaux continuèrent avec les assistans, et célébra solennellement la messe en action de grâces.

Le 6 de Septembre, le pénitent reparut encore, mais en consistoire secret, pour faire la confession détaillée des attentats qu'avait entraînés son schisme. Il reconnut que ces actes étaient nuls par défaut de puissance, les révoqua autant qu'il était en lui, et fit sa profession de foi, déclarant qu'il n'en avait point d'autre que l'église romaine et son légitime pontife. Jean XXII le reçut à pénitence avec bonté, lui donna l'absolution, et le réconcilia à l'église. Cependant, pour s'assurer de la solidité de sa conversion, il lui assigna sous la trésorerie un appartement, ou plutôt une honnête prison, dans laquelle, suivant l'expression d'un auteur du temps (1), il fut traité en ami et gardé en ennemi. On lui donnait à vivre, de la table même du pape ; il avait des livres pour occuper son loisir ; mais on ne permettait à personne de lui parler. Il vécut trois ans de la sorte, mourut pénitent, et fut enterré avec honneur, sous son habit de franciscain, dans l'église de ses confrères d'Avignon.

Peu après sa renonciation, l'empereur Louis, retiré en Bavière avec le reste de ses partisans,

(1) Bernard. Guid. Chron. Pap. ad an. 1330.

engagea quelques princes d'Allemagne à se faire ses médiateurs auprès du pape Jean. Il faisait offrir d'abandonner l'antipape, de révoquer l'appel interjeté au futur concile, et généralement tout ce qu'il avait fait contre le pape légitime; mais à condition qu'il conserverait l'empire. C'était accorder ce qui n'était plus en son pouvoir: Jean XXII le prit sur un ton à faire connaître qu'il sentait tout son avantage. Il serait honteux et préjudiciable à l'église, répondit-il fièrement (1), d'avoir pour empereur un homme justement condamné comme auteur du schisme, fauteur de l'hérésie, hérétique lui-même, et qui tient encore actuellement auprès de lui une troupe d'apostats et d'ennemis de la religion. Il offre de déposer son antipape et de révoquer son appel; mais on rit également, et d'un appel qui n'a pu se faire, et d'une déposition qui est déjà faite. Et quand Pierre de Corbière ne se serait pas déposé lui-même, ce soin ne regarderait Louis en aucune manière, fût-il aussi véritablement empereur qu'il souhaite de le devenir. Dès-là même qu'il prétend conserver l'empire, il se montre impénitent, et par conséquent indigne d'absolution. Mais à quel titre voudrait-il le garder? Est-ce par le droit qu'il s'y croit encore, ou par celui qu'il espère y acquérir? Il n'y a aucun droit quant à présent, puisqu'il a perdu par sa condamnation celui qu'il pouvait y avoir; et il n'y en peut acquérir de nouveau, puisqu'il est radicalement inéligible, comme tyran, comme sacrilége, comme excommunié. Le pape conclut en exhortant les princes d'Allemagne à élire un autre empereur. Ils ne déférèrent pas sitôt à ses volontés; auparavant, Louis de Bavière fit encore bien des maux à l'Italie, où il rentra dès cette année, et fomenta les troubles avec assez de succès, pour inquiéter vivement les deux premiers successeurs de Jean XXII (2).

(1) Rain. an 1330, n. 30 et seq. (2) Vill. x, c. 170.

L'église et l'empire des Grecs n'étaient pas plus tranquilles que ceux d'Occident. L'année même où Louis de Bavière leva l'étendard du schisme, Andronic III rompit ouvertement avec son aïeul Andronic II, surnommé le Vieux, qui l'avait associé à l'empire trois ans auparavant. Il se plaignait que le vieil empereur négligeait les affaires, oubliait la majesté de l'empire, et laissait les peuples exposés aux insultes des Barbares, c'est-à-dire, des Turcs, qui en effet avançaient leurs conquêtes de jour en jour, et faisaient des courses jusqu'aux portes de Constantinople. Andronic disait de son côté, qu'il ne pouvait abandonner le gouvernement à un jeune homme qui ne savait pas se conduire lui-même, qui ne s'occupait que de ses chiens et de ses faucons, qui passait les jours et les nuits avec les gens frivoles de son âge en festins et en débauches. Le jeune empereur se fit un parti puissant, se saisit de quelques villes de Thrace, et marcha rapidement à la capitale. Son aïeul surpris et presque abandonné, chercha dans la religion le secours qu'il ne pouvait trouver dans les armes et la politique. Ayant assemblé les évêques avec le patriarche, il leur demanda de supprimer le nom de son petit-fils dans les prières publiques, et de le menacer d'excommunication afin de le ramener aux devoirs sacrés de la nature qu'il trahissait avec tant d'ingratitude. Les plus vertueux et les plus éclairés entrèrent dans ses vues; mais le patriarche, avec un certain nombre de prélats et quelques autres ecclésiastiques, pensa tout différemment.

La chaire patriarcale était alors occupée par Isaïe, qui deux ans auparavant, à l'âge de plus de soixante-dix ans, y avait été élevé, du rang de simple moine au mont Athos(1). Il était d'une ignorance à savoir tout au plus assembler ses lettres, n'avait rien d'ailleurs de la dignité d'un évêque, était chargé de plusieurs accusations graves, et si bien attestées, qu'on l'avait exclu des saints ordres. On

(1) Cantacuz. l. 1, c. 41. Niceph. Greg. VIII, c. 6.

compte, dans l'espace de neuf ans, jusqu'à quatre patriarches de Constantinople à peu près du même caractère. Gérasime, qui avait remplacé Isaïe en 1324, était comme lui un vieux moine, qui n'avait de la maturité de son âge que les infirmités et les cheveux blancs, presque entièrement privé du sens de l'ouïe, pas mieux partagé du côté de l'intelligence, tel en un mot qu'il fallait des sujets pour les grandes places aux empereurs grecs de ce temps-là, afin de les tenir assujettis servilement et sans nulle réserve à tous leurs caprices. C'est ainsi que s'exprime Grégoras (1), Grec lui-même et schismatique. Jean Glycys (2), prédécesseur de Gérasime, passait pour sage et savant : mais c'était un homme tout séculier, chargé d'enfans, ayant encore sa femme, à qui l'on donna précipitamment l'habit de religieuse. Il fut porté lui-même, sans intervalle, du bureau des postes où il était contrôleur, sur le trône patriarcal. Il y remplaça Niphon, chassé en 1315, pour une avarice qui employait à s'enrichir des moyens iniques, bas, odieux, sacriléges.

Le patriarche Isaïe voyant que son avis contre le vieil empereur ne prévalait pas dans l'assemblée des évêques, se leva sans rien dire avec ceux de son parti, et chacun d'eux se retira chez soi. La nuit suivante, ils se rassemblèrent au palais patriarcal, et avisèrent aux moyens de cimenter leur conspiration, dans laquelle plusieurs personnes de marque entrèrent secrètement. Trois jours après, le séditieux patriarche ayant fait attrouper le peuple au son des cloches, prononça l'excommunication contre tous ceux qui supprimeraient le nom du jeune empereur, et qui ne lui rendraient pas tous les honneurs dus à la dignité impériale. Il osa même excommunier les évêques qui avaient pris le parti contraire. Ces prélats se rassemblèrent entr'eux, et anathématisèrent à leur tour le patriarche, comme un chef de faction amorcé par l'intérêt.

(1) Ibid. c. 2. (2) Id. VII, c. 11.

Ils s'autorisèrent du canon dix-huitième du concile de Calcédoine, qui condamne les conspirations des clercs et des moines contre les supérieurs ecclésiastiques; d'où ils concluaient, ainsi que des enseignemens clairs et multipliés de l'écriture, que c'était un attentat non moins punissable, de se révolter contre son souverain. En conséquence, le vieil empereur fit renfermer le patriarche dans le monastère de Manganes (1).

Il ne s'en tenait guère plus assuré : sans prendre des mesures efficaces pour contenir le peuple, toujours amateur du changement, ce vieillard faible et irrésolu perdait le temps en plaintes inutiles contre des prélats fauteurs de rebellion, et communiquait son découragement à ses propres défenseurs. Le jeune Andronic allant d'un pas plus assuré à son but, vint camper à peu de distance de Constantinople, et joignant l'adresse à la vigueur, il gagna deux artisans qui étaient de garde à une des portes. Ils convinrent de la lui livrer, après avoir proposé leur dessein à Jean Cantacuzène, alors grand domestique ou grand maître de la maison impériale, et par la suite empereur : mais la fourbe grecque voulut avoir l'air de ne céder qu'à la force. Les rebelles s'approchèrent des murs pendant la nuit, quelques soldats y montèrent avec deux échelles de corde; ils firent ouvrir la porte, et le jeune empereur entra dans la ville avec son armée sans la moindre résistance. Son aïeul entendant du palais le bruit des armes et les acclamations du peuple, courut se prosterner devant une image célèbre de la Vierge, qu'on nommait la Conductrice, et demanda tout éperdu d'être garanti d'une mort violente. En même temps le jeune empereur assembla les principaux officiers de son armée, et leur défendit de tuer ni d'injurier personne. Il entra lui-même dans la chapelle de la Vierge Conductrice, la remercia de ses succès, salua l'empereur son aïeul comme si rien ne s'était passé, et

(1) Niceph. Greg. IX, c. 1 et seq. Cantacuz. l. 1, c. 56 et seq.

attribua le tout à la malice du prince des ténèbres. Il se transporta aussitôt après au monastère de Manganes, pour délivrer le patriarche Isaïe qui y était encore détenu.

En retournant le soir au palais, l'ancien patriarche Niphon qui survivait depuis neuf ans à sa déposition, le rencontra sur la route, et lui demanda comment il voulait traiter son aïeul. En père et en empereur, répondit le prince. Si vous voulez régner, reprit l'impudent et vindicatif patriarche, ôtez-lui toutes les marques d'empereur, couvrez-le d'un vil cilice, et le reléguez en prison ou dans quelque désert. Différens laïques ne manquèrent pas de tenir des discours semblables à ceux de ce mauvais pasteur; mais le prince voulut que son aïeul conservât les ornemens impériaux, qu'il eût de quoi subsister selon sa dignité, et qu'il habitât le palais, sans toutefois pouvoir en sortir ni se mêler de rien. Ce fantôme d'empereur dépouilla de lui-même ces vains symboles, prit l'habit monastique avec le nom d'Antoine, vécut encore cinq ans ainsi, et mourut subitement le 13 Février 1332.

Le patriarche Isaïe ne se montra pas moins vindicatif que Niphon. Des clercs et des prélats qui l'avaient contredit dans sa révolte contre le vieil empereur, il suspendit les uns pour un temps, et interdit les autres à perpétuité. Ce fut en vain que le jeune Andronic le sollicita lui-même en leur faveur: mais sur les conseils de Cantacuzène, il fut résolu qu'on tiendrait à ce sujet un concile, où Isaïe comparaîtrait comme partie, et non pas comme juge. Cantacuzène ne manqua point de s'y trouver, et recommanda aux évêques de garder un silence absolu, en leur promettant de parler lui-même pour eux. L'aigre patriarche se répandit contre ces prélats en invectives fort longues et en reproches très-injurieux. Ils ne répondirent pas une seule parole. L'emportement s'étant amorti par cette réserve convenue, et un calme profond régnant de toute part, le grand domestique, d'un

ton grave et fort doux, parla ainsi : Notre-Seigneur a dit dans l'évangile : Si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. Cela nous apprend, si l'on m'a bien instruit, qu'il ne suffit pas de ne point rendre le mal pour le mal, mais que nous devons faire à notre ennemi tout le bien que nous pouvons. Il nous est encore ordonné, et de cacher nos bonnes œuvres, et d'en faire éclater la lumière devant les hommes ; ce qui semble contradictoire. Mais je me persuade que le premier précepte nous regarde, nous autres laïques, de peur que l'ostentation n'arrache à notre faiblesse la récompense du peu de bien que nous faisons : pour vous, prêtres du Seigneur et pasteurs des peuples, c'est à vous qu'il convient de faire briller vos vertus, pour la gloire du père céleste et l'édification de ses enfans. Si donc vous vous montrez implacables envers ceux qui vous ont offensés, quel exemple nous donnez-vous, et quel châtiment n'attirez-vous pas sur vous-mêmes? L'orateur se prévalut aussi, avec beaucoup d'avantage, de la généreuse indulgence du nouvel empereur, qui tout récemment encore venait de pardonner à un particulier qui lui avait dit des injures atroces, et qui s'attendait au dernier supplice.

Après son discours, il quitta sa place, se fit suivre des évêques accusés, et se jetant avec eux aux pieds du patriarche : Pardonnez-nous, mon père, dirent-ils tous ensemble, oubliez notre faute, afin que le père céleste vous pardonne aussi les vôtres. Alors Isaïe, soit qu'il fût véritablement touché, soit qu'il feignît de l'être, dit à Cantacuzène : Vous m'avez pris dans un filet dont je ne puis me tirer ; non, je ne résisterai point aux sentimens que vous m'inspirez. Il assura sur le champ les prélats qu'il leur pardonnait, les embrassa l'un après l'autre, et leur donna sa bénédiction en signe d'une réconciliation parfaite. Enfin, après un petit discours qui ne respirait que la charité et la concorde, il congédia l'assemblée, et les évêques allèrent incontinent remercier l'empereur.

Les Grecs avaient besoin du secours et de la bonne harmonie de tous les ordres de leur empire pour en empêcher le renversement entier. Chaque jour les Turcs de Natolie ou Asie-mineure faisaient sur eux de nouvelles conquêtes. Ces hordes grossières de Scythes, uniquement fameux d'abord par leurs brigandages, avaient enfin pris le premier rang entre tous les sectateurs de Mahomet, et faisaient avec raison le plus grand effroi des empereurs de Constantinople dont elles ont enfin renversé le trône. Leur premier sultan, si l'on peut lui donner ce titre que son petit-fils Bajazet seulement obtint du calife d'Egypte, fut Othman ou Ottoman, fils d'Ortogrul, qui conçut et exécuta le projet d'élever une monarchie nouvelle sur les ruines de celle d'Icône, détruite à la fin du siècle précédent (1). Il enleva aux Grecs plusieurs villes, dont la plus considérable fut Pruse en Bithynie, que son fils Ourcan réduisit pendant la maladie dont son père mourut en 1326. Ourcan prit ensuite Nicomédie, Nicée et grand nombre de places moins importantes. Pruse, qui aussitôt après sa réduction avait été la capitale de ce nouvel empire, céda depuis cet honneur à Nicée.

Andronic le jeune ne perdit point courage au milieu de ces ennemis formidables, auxquels il ne cessa d'opposer beaucoup de vigueur, au moins depuis qu'il eut appaisé les divisions domestiques, encore plus dangereuses que les attaques du dehors. Il se rendit aimable et respectable à ses sujets, par des qualités vraiment dignes du trône : mais pour réussir avec une nation si difficile, et en particulier si exercée à la fraude, il se servit utilement du grand domestique Jean Cantacuzène, homme des plus propres aux affaires, rempli de pénétration, et très-fécond en expédiens. Le patriarche Isaïe étant mort après sept ans de pontificat, et l'empereur Andronic étant obligé de s'éloigner de Constantinople pour marcher à l'ennemi, ce prince

(1) Prescop. suppl. p. 43. Bibl. Orient. p. 693, etc.

voulut donner au patriarche un successeur qui fût comme le gardien de l'impératrice, et le tuteur de ses enfans en bas âge. Le grand domestique proposa un prêtre, nommé Jean, natif d'Apri en Thrace, de famille obscure, mais dont l'habileté peu commune lui était connue, comme d'un homme qui avait été son chapelain. Ce sujet ne fut point du goût du clergé, qui, à la première proposition, le rejeta d'une voix unanime.

L'empereur ayant remis le soin de cette affaire au grand domestique, celui-ci assembla les évêques dans l'église des apôtres, et après avoir tenté pour la forme la voie de persuasion dont il prévoyait l'inutilité, il prit celle de la dissimulation et du détour. Ni l'empereur, ni moi, leur dit-il (1), ne prétendons pas contre votre gré placer Jean dans la chaire patriarcale; mais il serait bien dur pour un homme de ce mérite, d'essuyer sans compensation un refus humiliant: puisqu'il est irréprochable dans sa conduite, voyez s'il ne conviendrait pas de lui donner quelqu'autre siége. Les prélats charmés qu'on se rendît, comme ils l'imaginaient, à leur sentiment, s'empressèrent d'élire Jean pour l'archevêché de Thessalonique, qui vaquait en même temps que le patriarcat. Cantacuzène leur en fit sur le champ rédiger le décret par écrit. Quand il l'eut entre les mains: Si l'empereur, dit-il, trouve de la contradiction dans vos procédés, voyez, je vous prie, ce qu'on aura de plausible à lui répondre. Car enfin, si Jean est digne de l'épiscopat, pourquoi ne pourrait-il pas occuper la chaire patriarcale, selon les vœux du prince? Le patriarche a-t-il besoin de vertus et de secours d'en haut, qui ne soient pas également nécessaires aux autres évêques? Il n'en est pas assurément ainsi: tous les évêques des grandes et des petites villes participent indistinctement à la grâce; la différence de l'honneur ou du rang est nul par rapport à la vertu. Pourquoi donc choquer l'em-

(1) Cantacuz. l. II, c. 21.

pereur par une conduite si oblique et si mal palliée ? Les prélats, à ce discours, se regardaient les uns les autres avec confusion, comme engagés en des lacs dont ils ne pouvaient se débarrasser. Ils élurent, quoiqu'à regret, Jean d'Apri pour le patriarcat, et peu après il fut ordonné.

Deux missionnaires de l'ordre des frères prêcheurs partirent de Constantinople dans ces entrefaites, et rapportèrent au pape, tant le désir que témoignait l'empereur Andronic de se réunir à l'église romaine, que le péril où l'empire d'Orient était exposé de la part des infidèles (1). Léon, roi d'Arménie, avait déjà envoyé des ambassadeurs à Philippe de Valois, pour demander du secours contre les Sarrasins, et ménager la conservation du christianisme dans ces contrées de l'Asie. Le pape ne tarda point à renvoyer en Grèce les deux missionnaires dominicains, toutefois après les avoir fait ordonner évêques, l'un pour la ville de Vospro, située sur le Bosphore Cimmérien, entre le Pont-Euxin et les palus Méotides, l'autre pour celle de Chersone, un peu plus avancée dans les terres des Tartares, et où l'on croyait que saint Clément pape avait souffert le martyre. Ils ne rapportaient aux Grecs que des lettres et des exhortations qui n'étaient pas ce qui intéressait le plus cette nation artificieuse.

Il y eut cependant de grands mouvemens en Europe, afin de procurer une nouvelle croisade (2). Des ambassadeurs de Hugues de France, roi de Chypre, emmenèrent même une troupe nombreuse de pélerins, accompagnés de l'évêque de Mende, avec la fille du comte de Clermont, destinée à épouser un fils du roi leur maître. En France, dès le mois d'Octobre de l'année 1333, Philippe de Valois avait tenu dans la sainte chapelle de Paris une assemblée, où se trouvèrent les rois de Bohême et de Navarre, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, de Brabant et de Bourbon,

(1) Rain. an. 1333. (2) Cont. Nang. p. 741.

avec différens prélats et quantité de noblesse (1). Les prélats, au nombre de vingt-six, y compris Pierre de la Palu, patriarche de Jérusalem, représentèrent au roi, qu'en sa qualité de fils aîné de l'église, il était spécialement obligé de la soutenir contre ses ennemis, dans les lieux où elle avait pris naissance. Les barons joignirent leurs instances, et déclarèrent qu'ils étaient prêts à prodiguer pour une si belle cause leurs biens et leur vie. Philippe ne se fit pas presser : il députa sur le champ vers le pape ; il promit de se mettre en chemin sous trois ans pour cette expédition, et de la commander en personne, s'il ne lui survenait quelque empêchement qui fût réputé légitime, au jugement de deux prélats du royaume désignés par le souverain pontife.

Le pape publia la croisade en consistoire, en établit chef le roi Philippe, et lui accorda pour subside les décimes de toute la France pendant six ans. A ces mêmes fins, il réserva pour six ans aussi à l'église romaine les décimes de toute la chrétienté. Mais c'était désormais comme un sort attaché à chacun de ces projets de croisade, de rencontrer, au moment de l'exécution, un écueil qui le fît échouer. L'année même à laquelle le roi Philippe, surnommé jusque-là le Fortuné, avait fixé son départ pour la Terre-Sainte, il se vit engagé par l'Angleterre dans la guerre funeste qui a fait depuis regarder toute sa race, c'est-à-dire la branche royale de Valois, comme la plus malheureuse qui ait gouverné l'empire français. Indépendamment de cet obstacle, le changement des idées et le refroidissement des peuples à l'égard de ces expéditions du Levant, parurent suffire pour faire manquer celle-ci. On ne vit plus parmi les guerriers français cette ancienne ardeur à se ranger sous les saints drapeaux. Le roi qui la conservait tout entière, crut pouvoir user d'une fraude pieuse pour la réveiller dans ses sujets. Il demanda au

(1) Ibid. 757.

pape qu'il permît aux prélats de se croiser, sans intention de faire le voyage; mais seulement pour engager d'autres personnes à prendre sérieusement la croix. Le souverain pontife ne manqua point d'improuver cette proposition (1). La feinte, répondit-il, est indigne de la cause de Dieu, qui est la vérité même, et jamais il ne sera permis de faire un mal pour qu'il en arrive un bien. Nous craindrions au contraire, que cette duplicité n'attirât sur l'entreprise la malédiction divine. Il n'est pas même à propos que les prélats de votre royaume se croisent en trop grand nombre : il en pourrait suivre de grands inconvéniens pour l'église aussi-bien que pour l'état.

Ce ne fut pas dans cette seule occasion que Jean XXII refusa de condescendre aux désirs de Philippe de Valois, nonobstant la parfaite intelligence qu'il entretenait avec ce prince. Philippe lui ayant demandé l'archevêché de Rouen pour son chancelier Guillaume de Sainte-Maure, le pape se pressa d'y transférer le savant Pierre Roger, archevêque de Sens (2). Sur les plaintes qu'en fit le monarque : Les devoirs de l'épiscopat, répondit le pontife, sont bien différens de ceux de la chancellerie, qui nous sont connus par l'expérience que nous en avons faite, en remplissant ces fonctions sous Charles II, roi de Sicile. Qu'elles sont éloignées du ministère tout divin dont le pasteur est redevable à son troupeau, de l'exemple de toutes les bonnes œuvres, de l'immolation de la victime sacrée, de l'application des mérites de Jesus-Christ, du soin de repaître les ames aussi-bien que les corps, de la science des choses éternelles, de la connaissance et de la guérison de toutes les maladies spirituelles, du discernement entre lèpre et lèpre, entre péché et péché, de l'extirpation de tous les vices, et de l'encouragement à toutes les vertus ! Prince, il peut vous en souvenir, je vous ai dit en certaine rencontre, qu'il ne fallait pas

(1) Rain. an. 1333, n. 111. (2) Id. an. 1331, n. 32.

moins de capacité pour les évêques que pour les cardinaux, et tel sujet que j'ai fait cardinal, je ne l'eusse point admis à être archevêque. Telle est la suréminence divine de l'épiscopat, que les vues humaines n'ont jamais pu la faire méconnaître.

Peu après néanmoins, à la prière du roi Philippe, le pape Jean promut au cardinalat Elie de Talairand, évêque d'Auxerre et frère du comte de Périgord, mais qui n'était pas moins distingué par sa doctrine que par la noblesse de son extraction (1). Le roi et la reine ayant prié presque aussitôt le pape de faire encore un cardinal français, il répondit en ces termes (2) : Je dois vous instruire avant toute chose des raisons majeures sans lesquelles on ne doit point faire de cardinaux. Il n'en est guère d'autres que leur petit nombre, ou leur impuissance à remplir leurs fonctions. Or ces causes n'existent point à présent; ce nombre est plutôt excessif que trop petit, comparé sur-tout à celui qui était réputé suffisant avant Clément V. Nous souhaiterions encore que vous voulussiez bien comparer le nombre des cardinaux français à ceux des autres nations. Seize de France, six d'Italie, un seul d'Espagne : voilà comment vous êtes partagés, entre les états chrétiens, par le père commun de tous les fidèles. Outre le cardinalat, Jean XXII était encore importuné sans cesse pour les expectatives et les réserves que la cour sollicitait en faveur de ses avides protégés. Il est étonnant que ce pontife, à qui pesaient si fort les entraves où son prédécesseur avait engagé la tiare sous une domination étrangère, ne songeât point efficacement à la faire rentrer dans l'indépendance naturelle dont elle pouvait jouir sur le trône du Vatican. Jean promut encore au cardinalat Bertrand d'Autun, né français, mais justement distingué par la capacité et le succès avec lesquels il avait défendu la juridiction ecclésiastique. Cet évêque s'était

(1) Baluz. vit. t. 1, p. 770. (2) Rain. 1331, n. 43.

rendu si recommandable au roi même, qu'il lui fut permis de mettre une fleur de lis dans ses armes.

Cependant le souverain pontife publiait qu'il passerait dans l'année en Italie, et qu'il s'établirait à Bologne avec toute la cour romaine. Sur cette nouvelle, qui fut suivie de lettres confirmatives adressées aux Bolonais, tous les citoyens habilement ménagés par le légat de Lombardie, et flattés des plans de fortune que chacun d'eux se formait à sa manière, se donnèrent au pape et à l'église romaine, sans nulle autre réserve que la conservation de leur liberté (1). Ils lui envoyèrent aussitôt une ambassade pompeuse à Avignon, pour lui transporter en forme la seigneurie de leur ville, et le prier d'accélérer son départ. Il les combla de caresses, de témoignages d'honneur et de bienveillance dans la personne de leurs ambassadeurs, accepta leur soumission au nom de l'église, et promit plusieurs fois en consistoire public, de se rendre immanquablement à Bologne dans le cours de l'année. Le légat de Lombardie qui résidait alors chez eux, et qui était Bertrand du Poyet, cardinal-évêque d'Ostie, se mit aussitôt à préparer l'habitation du pontife, et pour palais, il lui fit bâtir un château vaste et très-fort, attenant aux murs de la ville. Il en bâtit un autre pour lui-même, plus avant dans la place. Enfin il marqua les différens palais pour les autres cardinaux. Tant d'appareil ne fut suivi d'aucune réalité. L'année s'écoula tout entière sans qu'on vît le pape arriver à Bologne, ou faire seulement quelques tentatives sérieuses pour quitter la France. Une seconde année, malgré les invitations sans cesse réitérées d'une part, et les promesses aussi souvent répétées de l'autre, se passa dans le même engourdissement et le même oubli des plus pressans intérêts.

Enfin, dans la semaine de Pâque de la troisième année, les Bolonais n'espérant plus qu'on cessât de les jouer, et se persuadant que le légat n'avait rien

(1) Villan. x, c. 107.

fait que par artifice, afin d'élever sa forteresse et de subjuguer leur ville, ils prirent tout à coup le parti du soulèvement, répandirent une alarme générale en sonnant les cloches pendant plusieurs jours consécutifs, puis vinrent tous ensemble investir le légat dans le château qu'il avait construit. Ils le tinrent ainsi dix jours enfermé, firent des tranchées de circonvallation, afin de lui couper tous les secours, et défendirent, sous des peines rigoureuses, de lui apporter des vivres, ni rien de ce qui lui était le plus nécessaire. Cependant ils criaient d'une voix épouvantable : Périsse le légat Bertrand ! Périssent tous les Français ! Ils se jetèrent sur l'archevêque d'Embrun, nonce du pape, sur l'évêque de Mirepoix, sur leur propre évêque, au palais duquel ils mirent le feu, sur toutes les personnes attachées à la cour romaine, abbés, clercs, laïques, et les dépouillèrent de tout, jusqu'aux habits et aux livres. Ils maltraitèrent sur-tout ceux de la famille et de la langue de Bertrand du Poyet, c'est-à-dire, les Gascons, dont plusieurs furent assommés. Le légat fut enfin obligé de composer, et de sortir avec tout son monde, tant de la ville que du château, qui fut démoli jusqu'aux fondemens. Il revint, dépouillé de presque tout ce qu'il avait, se montrer au pape, qui fit aussitôt informer contre les Bolonais. La mort ne permit pas à Jean XXII de voir la fin de cette procédure.

Avant de terminer sa carrière, il eut à essuyer un autre désagrément, plus sensible encore peut-être, et d'autant plus mortifiant, qu'il s'y était plus gratuitement exposé. Ce pontife, d'une grande élévation d'ame et de génie, par une de ces contradictions de caractère qui se rencontrent assez souvent dans les meilleures têtes, s'engagea dans quelques subtilités d'école qui avaient tout l'air de la nouveauté, et pour lesquelles il montra d'abord un étrange degré d'attachement. Dès l'année 1331, le jour de la Toussaints, il avait donné à entendre que les saints dans le ciel ne jouiraient de la vision béatifique

béatifique qu'au jour du jugement dernier. Il prêcha la même doctrine le troisième dimanche de l'avent, puis encore la veille de l'Epiphanie. Il l'établissait sur une glose, alors fort accréditée, du passage de l'Apocalypse, où saint Jean dit avoir vu sous l'autel les ames des martyrs. Le pape Jean prétendait en conséquence que les bienheureux seraient jusqu'au jour du jugement sous l'humanité de Jesus-Christ figurée par l'autel de Dieu, et qu'alors leur bonheur consisterait à contempler cette sainte humanité; qu'après le jugement, au contraire, ils seraient sur l'autel, c'est-à-dire que, soutenus par l'humanité du Sauveur, ils verraient enfin la divinité et les trois personnes divines telles qu'elles sont en elles-mêmes. Cette doctrine contraire à la persuasion commune excita beaucoup de rumeurs et quelque scandale. Les fratricelles schismatiques, furieux contre ce pape qui les avait condamnés, firent sur-tout grand bruit, et ne manquèrent pas de la ranger parmi les hérésies qu'ils lui imputaient. Les esprits se calmèrent cependant peu à peu, et pendant les deux années suivantes, il n'en fut presque pas question (1).

Durant ce sursis, au contraire, l'animadversion pontificale se porta contre les frères mineurs qui continuaient à soutenir le schisme en diverses contrées. En Italie, en Provence, dans les diocèses de Narbonne et de Toulouse, le pape fit dénoncer publiquement excommuniés, et poursuivre avec le secours du bras séculier, les bisoques ou fratricelles, qui logeaient et mendiaient ensemble dans ces provinces, y tenaient des chapitres, et se choisissaient des supérieurs, comme s'ils eussent professé la vie religieuse sous la protection des lois (2). Dans la partie méridionale de l'Italie, l'évêque de Melfe et les inquisiteurs du canton eurent ordre de procéder contre d'autres sectaires qui se faisaient nommer frères de la vie pauvre, et

(1) Baluz. vit. t. 1, p. 788. Rain. an. 1331, n. 43. (2) Id. 1331.

avaient pour chef un homme du commun, presque sans lettres, nommé Ange. Sous ce guide ignorant et hardi, sorti de la vallée de Spolète, ils ne laissaient pas de semer bien des erreurs, et d'insulter à la hiérarchie, en publiant des indulgences et en écoutant des confessions, quoique tous laïques. Le pape Jean donna aussi commission à Jean de Badis, frère mineur et inquisiteur à Marseille, de poursuivre un reste de Vaudois qui se trouvaient encore dans le Piémont. Ils s'étaient élevés, les armes à la main, contre l'inquisiteur dominicain du pays, Albert de Castellaire ; ils avaient tué un curé qu'ils souçonnaient de les avoir fait connaître à l'inquisiteur, et ils tenaient l'inquisiteur lui-même assiégé dans un château. Le chef de ces hérétiques, nommé Martin Pastre, dogmatisait en même temps contre le mystère de l'incarnation et contre la présence réelle de Jesus-Christ au saint sacrement. Il avait échappé à tous les inquisiteurs qui s'étaient succédés en Piémont depuis vingt ans. Celui de Marseille fut plus heureux dans ses poursuites : il réussit à prendre le rusé prédicant, et le remit, suivant sa commission, à l'inquisiteur du district, afin d'informer par le moyen du séducteur, contre les complices et les victimes de la séduction.

Enfin la dispute touchant la vision béatifique recommença dans Avignon, et devint plus vive qu'elle n'avait jamais été. Soit complaisance, soit persuasion, quelques cardinaux, malgré le sentiment du grand nombre qui ne goûtaient point les singularités en ce genre, les mirent en avant, et leur donnèrent des marques publiques d'approbation. Peu après, Gérard Eudes, général des franciscains, et le dominicain Arnaud de Saint-Michel, pénitencier du pape, partirent, en qualité de nonces, pour aller négocier la paix entre les rois d'Angleterre et d'Ecosse. Ils passèrent par Paris, dans l'espérance que le roi Philippe leur associerait quelque député pour les seconder dans leur des-

sein; ce qui paraît par les lettres de créance des deux nonces (1). Comme ils apprirent à Paris, par l'agent du roi d'Ecosse, que ce prince absent de son royaume n'avait laissé personne qui pût traiter avec eux, et que leur voyage serait inutile, ils n'allèrent pas plus loin. Pendant leur séjour dans la capitale de France, le général des frères mineurs, compatriote de Jean XXII et fort avant dans ses bonnes grâces, entreprit de répandre dans les écoles, touchant la vision béatifique, l'opinion qui passait pour celle de ce pontife. On ne douta point qu'il n'eût été envoyé exprès; et comme le torrent des docteurs traitaient hautement cette doctrine de nouveauté contraire à la foi, le roi, catholique ardent, conçut de vives appréhensions.

Il rassembla aussitôt dix théologiens des plus estimés, dont quatre de l'ordre de saint François, et en présence du général, il leur demanda ce qu'ils pensaient de la doctrine répandue depuis peu à Paris. Tous déclarèrent sans balancer qu'ils la rejetaient comme hérétique : qualification bien forte sans doute, puisque l'église n'avait pas encore prononcé. Gérard ne laissa pas de disputer fortement contre les docteurs; mais le roi prenant le ton d'un maître indigné, le traita d'hérétique, et lui dit que s'il ne se rétractait, il le ferait brûler comme un manichéen, pour avoir prêché l'hérésie dans un royaume qui n'en souffrait aucune; que si le pape lui-même soutenait des nouveautés si pernicieuses, il le regarderait comme un objet d'anathème (2). Peu après, on convoqua une assemblée plus nombreuse et plus distinguée, au château de Vincennes. Outre les princes, les évêques, les abbés et les principaux magistrats qui se trouvaient à Paris, on y appela les docteurs les plus renommés de la faculté de théologie, au nombre de vingt-quatre, dont quelques séculiers, mais la plupart choisis dans les différens ordres religieux. La décision fut

(1) Vading. an. 1333, n. 2. (2) Villan. l. IX, p. 229.

la même que la première fois, du moins quant au fond de la doctrine. Le général des frères mineurs jugea pour lors à propos d'acquiescer au sentiment des docteurs, quoiqu'il ne le fît qu'avec un air de contrainte qui annonçait au moins toute la peine que lui coûtait ce sacrifice.

Le roi voulut que le sentiment des théologiens fût consigné dans un acte authentique, qui se dressa dans une troisième assemblée tenue aux Mathurins. Les docteurs, qui eussent désiré de pouvoir s'en tenir à leur déclaration verbale, n'oublièrent rien pour convaincre au moins le pontife du respect qui leur inspirait cette réserve. Ils protestèrent, en premier lieu, qu'ils étaient les enfans dociles et les serviteurs fidèles du très-saint père Jean; puis, au sujet de l'opinion qu'ils croyaient devoir rejeter, ils déclarèrent avoir appris par des témoignages dignes de foi, que tout ce que sa sainteté avait dit sur cette matière, n'avait pas été par forme d'assertion, mais seulement par manière de parler et en simple récit. Telle fut aussi la déclaration que Jean XXII fit lui-même en plein consistoire; et ce qui est à remarquer, avant qu'il eût pu recevoir, tant l'acte authentique de la faculté de Paris, que les menaces dures que le cardinal Pierre d'Ailli, soixante-seize ans après, prétendit avoir été faites à ce pontife par Philippe de Valois. De peur qu'on ne juge mal de nos sentimens, dit le pape, nous déclarons et protestons formellement, que dans la controverse de la vision intuitive, tout ce que nous avons allégué ou proposé, était par manière d'entretien, et sans intention de rien affirmer ni définir; que si contre notre intention il nous est échappé quelque chose d'inexact, nous le révoquons expressément, et nous renonçons à le tenir ou à le défendre, soit pour le présent, soit pour l'avenir. Tels sont les termes originaux de cette déclaration, sur laquelle de mauvais plaisans n'ont pu incidenter qu'en les altérant, et qui d'ailleurs se trouve exactement

conforme, au moins pour le sens, à celle des docteurs de Paris.

Le désaveu du pape suffit alors pour dissiper tous les nuages dans l'esprit docile et religieux des Français. Il n'en fut pas ainsi en Allemagne, et sur-tout à la cour de l'empereur Louis de Bavière, remplie de schismatiques et de sujets rebelles à l'église. On y appela au futur concile, de tout ce que Jean XXII avait dit et fait dans la question de l'état des saints après la mort, et l'on y forma de nouveau le projet de déposer ce pontife dans un conciliabule que devait assembler l'empereur. Déjà l'on avait surpris quelques prélats des plus puissans, et l'on avait détaché du pape le cardinal Napoléon des Ursins, qui promit d'en gagner plusieurs autres. Jean XXII, qui, à l'âge d'environ quatre-vingt-dix ans, n'avait rien perdu de la fermeté ni de la vigueur de son courage, s'appliquait avec d'autant plus d'activité à procurer l'élection d'un nouvel empereur.

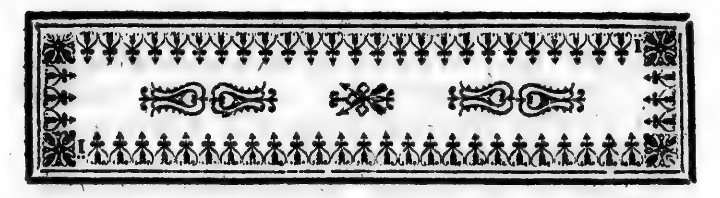
Mais le ciel ne permit pas que l'église et l'empire eussent à essuyer une seconde fois, sous un même pontife, un orage si dangereux. La nuit du premier au second Décembre de cette année 1334, le pape se trouva mal, et dès le quatrième jour du même mois, il mourut à neuf heures du matin, après avoir entendu la messe et reçu la communion. Il avait occupé le saint siége plus de dix-huit ans. Durant sa courte maladie, il eut néanmoins le temps de révoquer toutes les réserves de bénéfices qu'il se reprochait, de faire son testament, et de confirmer la rétractation de tout ce qu'il avait dit ou écrit de contraire à la doctrine commune touchant l'état des bienheureux au sortir de la vie. Ce fut ce pape qui introduisit dans l'église romaine la fête de la Trinité, établie toutefois depuis environ quatre siècles dans quelques cathédrales et dans quelques monastères.

On a fait un crime à Jean XXII, du trésor immense qui après sa mort fut trouvé dans le

palais d'Avignon, et qui montait, selon Villani (1), tant en joyaux qu'en espèces monnoyées, à plus de vingt-cinq millions de florins d'or. Mais le même auteur convient que ce pape, loin de mener une vie molle et fastueuse, vivait très-frugalement, et veillait presque toute la nuit, soit pour la prière, soit pour l'étude, qui parut sa plus vive passion. On doit ajouter à ce détachement personnel, la délicatesse qu'il eut en mourant, de ne rien léguer de ces richesses à ses parens, même les plus proches. Il se contenta de les recommander à la charité des cardinaux et à la bienfaisance du roi Philippe. Tout son but, en accumulant ces sommes prodigieuses, était la délivrance de la Terre-Sainte, dont le vain espoir ne cessa jamais de repaître ce génie, d'ailleurs si supérieur dans ses vues à la plupart de ses contemporains.

On reprocherait plus plausiblement à ce pape, très-homme de bien, et au milieu de tant d'affaires majeures qu'il expédiait infatigablement par lui-même, assez pieux pour célébrer la messe presque chaque jour, et donner une grande partie de son temps à la prière; on lui reprocherait, avec une justice plus apparente, de n'avoir point reporté le siége apostolique au delà des monts, où tant de leçons frappantes auraient dû, et avaient en effet semblé plusieurs fois lui faire sentir la nécessité de résider. Mais autant il avait été naturel de ne pas s'exposer à un joug étranger, autant il était difficile de le secouer. Après les tentatives inefficaces que fit plusieurs fois Jean XXII pour se tirer de l'enclave et de la dépendance des princes français, nous y verrons encore une longue suite de ses successeurs, retenus malgré les mêmes efforts, et par la même habileté des puissances qui avaient intérêt à les y fixer.

(1) Lib. XI, c. 20.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME.

Depuis la fin de Jean XXII en 1334, jusqu'à l'extinction du schisme de l'Allemagne en 1349.

Entre deux papes dignes l'un et l'autre de leur rang, il est difficile de trouver plus de différence qu'il ne s'en rencontre entre Jean XXII et son successeur Benoît XII. Le premier, quoiqu'homme de bien, aimait à se voir un cortége illustre de prélats, que son penchant à répandre les grâces attirait en grand nombre auprès de sa personne et y rendait fort assidus (1). Employé de bonne heure à la cour de Sicile, il avait les manières engageantes, l'esprit insinuant, le talent des affaires, et une grande habileté dans la politique. Benoît, élevé dans l'institut austère de Cîteaux, avait moins d'ouverture et d'aménité, se montrait en toute rencontre le modèle et l'émulateur non-seulement des vertus de précepte, mais de la ferveur et de la perfection, aimait beaucoup mieux les prélats dans leurs diocèses que dans son palais, et n'avait égard aux sollicitations qu'autant qu'elles étaient soutenues du mérite. Il ignorait la politique et le manége

(1) Albert. Argent. chron. an. 1334.

des cours ; mais il était profond dans les sciences, et très-versé en particulier dans celle des canons, qu'il s'étudiait sans respect humain à faire ponctuellement observer.

Il n'avait jamais songé au pontificat, quand, seize jours après la mort de son prédécesseur, le vingtième de Décembre 1334, il s'y vit élevé par le suffrage aussi unanime qu'inattendu des cardinaux (1). Ils s'étaient assemblés le 13 en conclave, ou plutôt ils y avaient été enfermés par le comte de Noailles, gouverneur du comté Vénaissin, et par le sénéchal du roi de Sicile pour la Provence, qui voulaient prévenir les lenteurs accoutumées en cas de brigues et de factions. Les vingt-quatre cardinaux qui composaient le conclave, se trouvaient en effet partagés en deux partis, dont l'un avait pour chef le cardinal de Périgord, et l'autre le cardinal Jean Colonne. Le premier, composé de Français, et par conséquent le plus nombreux, offrit la tiare au cardinal de Comminge ; mais à condition qu'il promettrait de ne point aller s'établir à Rome ; ce que refusa ce prélat magnanime, en ajoutant qu'il renoncerait au cardinalat même, plutôt que de prolonger ainsi le péril où il croyait la papauté hors de son assiette naturelle. Ils travaillèrent aussitôt à lier une autre partie, et comme pour essayer des suffrages perdus, ils proposèrent celui d'entre eux qui marquait le moins, savoir, Jacques Fournier ou Dufour, qu'ils nommaient le cardinal Blanc, parce qu'il avait conservé l'habit de Cîteaux. Toutes les voix hasardées ainsi, sans même observer l'ordre du scrutin, tombèrent sur ce pieux cardinal, comme par un coup du ciel dont ils demeurèrent tout étonnés. Le nouveau pape le fut plus que personne, et ne put s'empêcher de leur dire : Qu'avez-vous fait, mes frères? de tous les sujets, vous avez élu le plus indigne.

Il ne tarda point à faire voir que cette qualifica-

(1) Vill. l. 2, c. 21. Baluz. vit. t. 1, p. 229, etc.

tion ne lui était suggérée que par sa modestie. Cet homme, né dans le bourg obscur de Saverdun au comté de Foix, fils d'un père qui n'avait rien d'illustre, mais qu'on a donné sans preuve pour un boulanger, apparemment sur son seul nom de Fournier; élevé au monastère de Bolbone dans ces lieux écartés, où sa piété et sa doctrine le firent créer abbé de Font-froide, puis évêque de Pamiers, ensuite de Mirepoix, et enfin cardinal-prêtre du titre de Saint-Sixte; ce sage ignoré ne se vit pas plutôt sur le trône pontifical, qu'il signala toutes les qualités religieuses et même augustes qui le rendaient propre à ce haut rang. Mis en possession des trésors de son prédécesseur, il consacra les prémices de son pontificat par de généreux témoignages de son affection pour l'église romaine (1). Cinquante mille florins d'or furent employés à réparer les temples et même les palais ruinés de Rome; il en destina le double à subvenir aux besoins des cardinaux: largesses qui, sous la main de cet intègre et ferme pontife, font au moins présumer, contre les calomnies hérétiques, qu'ils ne s'étaient point enrichis des dépouilles du feu pape.

Ayant été couronné le 7 de Janvier dans l'église des frères prêcheurs d'Avignon, dès le lendemain, comme dans un temps de grâce, on lui présenta une multitude de suppliques. Il les renvoya toutes à un mûr examen, où il voulait, disait-il, prendre connaissance par lui-même du revenu des bénéfices, de la condition des requérans, et s'ils n'étaient pas déjà bénéficiers. Le même jour, il adressa suivant l'usage sa lettre circulaire aux prélats et aux princes chrétiens, pour leur faire part, avec la modestie qui lui était naturelle, de son élection faite du consentement de tous les cardinaux (2).

Le 10 de ce même mois de Janvier, il ordonna dans un grand consistoire, que tous les prélats et les ecclésiastiques chargés du soin des ames eussent

(1) Rain. an. 1334, n. 3. (2) Ibid. n. 3.

à quitter sa cour aussitôt après la Chandeleur, et à retourner dans leurs églises, à moins d'une cause légitime de dispense qui lui serait notifiée, et dont il se réservait le jugement. Il fut toujours inflexible sur cet article, aussi-bien que sur la dignité des sujets présentés pour les bénéfices. Quant à ce dernier chef, il porta souvent la delicatesse jusqu'à laisser les places vacantes, plutôt que de s'exposer à y mettre des sujets incapables ou vicieux. Non, disait-il dans ces rencontres (1), je ne puis me résoudre à parer de joyaux l'argile et la fange. Il se fit une maxime de n'accorder jamais, ni canonicats de cathédrales pour des enfans qui n'eussent pas atteint l'âge de puberté; ni dispense d'âge pour les dignités ecclésiastiques, tant séculières que régulières; ni translation d'un monastère, et moins encore d'un ordre à un autre, pour y acquérir des revenus; ni permission de garder plusieurs bénéfices, quand un seul suffisait pour une subsistance honnête; ni grâces expectatives, ni abbayes en commende, ni aucun des moyens inventés par l'industrie avide pour s'arroger ou s'assurer sans travail les biens de l'église. Il révoqua même d'une manière juridique et sans nul égard aux sollicitations les plus puissantes, tant les expectatives dont son prédécesseur avait accablé les églises diverses, que les commendes qui dataient de plus loin, sans nulle exception en ce dernier chef, sinon pour les cardinaux et les patriarches titulaires d'Orient, qui n'avaient point d'autre ressource (2).

Autant Benoît XII opposait de fermeté à l'intrigue et à l'ambition, autant il s'appliquait à discerner et à récompenser les ecclésiastiques lettrés et vertueux. Il savait les trouver dans les ténèbres où ils se tenaient ensevelis, et les faisait passer, comblés de biens et d'honneurs, sur la troupe jalouse des aspirans affamés. Et comme on se plaignit que dans les provisions des bénéfices il s'était

(1) Vit. t. 1, p. 210. (2) Vit. p. 198, 222, 230.

glissé des signatures supposées, il ordonna d'enregistrer les suppliques avec les concessions, et d'en conserver les originaux à la chancellerie (1). C'est l'origine de ce qu'on appelle en cour de Rome *registre des suppliques*.

Sur l'article délicat de la parenté, où la gloire de plusieurs papes, irréprochables d'ailleurs, a souffert tant d'éclipses, Benoît avait pris pour règle de sa conduite, ces paroles du roi prophète : Si les personnes de mon sang ne s'arrogent pas la domination, ma vertu sera sans tache. Le père de tous les fidèles, disait-il encore, doit être comme Melchisédec, sans père, sans mère, sans généalogie. Ferme dans ces principes, jamais il ne procura dans l'église l'élévation d'aucun de ses neveux, à l'exception du seul Jean de Bauzian, très-digne ecclésiastique, pour qui les cardinaux obtinrent l'archevêché d'Arles ; mais ils ne purent jamais engager le pape son oncle à le leur donner pour collègue. Quant à ses parens laïques, il ne souffrit pas qu'un seul d'entr'eux s'élevât au-dessus du rang où il était né. Il avait une nièce qui lui était particulièrement chère, et que bien de seigneurs lui demandèrent en mariage. Il leur répondit à tous que ce n'était pas un parti sortable pour eux, et la maria au fils d'un marchand de Toulouse, avec une dot scrupuleusement proportionnée à sa condition. Après le mariage, les deux époux vinrent à Avignon, et furent présentés au pape leur oncle. Il les reçut avec beaucoup de bonté, et leur dit : Je vous reconnais pour les parens de Jacques Fournier ; car pour le pape, il n'a ni parens, ni alliés. Puis il leur donna sa bénédiction, les congédia, et leur fit remettre précisément de quoi payer les frais de leur voyage (2).

Un pape si bien dégagé des liens de la chair et du sang, ne devait pas sans doute préférer un amour puéril de sa patrie à toutes les raisons divines et

(1) Ibid. p. 214, 223, 232. (2) Albert. Argent. chron.

humaines qui le rappelaient vers son église de Rome. Aussi, après la première expédition des affaires accoutumées dans la circonstance d'un nouveau pontificat, il songea sérieusement à reporter le siége apostolique aux lieux où la providence l'avait établi (1). Une ambassade magnifique que lui envoyèrent les Romains, le confirma dans sa résolution. Mais peu versé dans la politique, il communiqua son dessein à celui des princes qui avait le plus d'intérêt à le croiser, c'est-à-dire, au roi Philippe de Valois, qui en effet ne négligea rien pour le faire manquer. Plusieurs cardinaux français agirent habilement de leur côté auprès de Benoît, pour lui ôter l'idée de Rome : les troubles se fomentèrent et s'accrurent entre les petits princes qui gouvernaient ou tyrannisaient l'Italie, et surtout entre ceux qui étaient feudataires de l'église romaine ; en sorte que le pape crut ne pouvoir trouver dans Rome, ni la dignité, ni la tranquillité convenable pour le siége apostolique.

Il voulut au moins l'établir au delà des Alpes, tourna ses vues sur les Bolonais, comme son prédécesseur, et fit aussitôt les premières démarches pour les y faire entrer. Mais les nonces qu'il leur envoya sans délai, trouvèrent encore dans toute son effervescence le feu de la sédition excitée contre le légat de Jean XXII. Ils rapportèrent à Benoît, qu'il ne pouvait se promettre plus de tranquillité dans les autres villes de l'état ecclésiastique. Ce qui affligea sensiblement ce bon pape, et le contraignit à changer de résolution. Il commença dès-lors à bâtir, sur le terrain dont la maison épiscopale d'Avignon occupait une partie, le palais immense que le terme trop abrégé de ses jours ne lui permit pas de finir. Il était magnifique pour le temps, et fortifié comme une citadelle. Ce qui sert encore à loger le vice-légat, n'en est qu'un faible reste.

(1) Vit. t. 1, p. 199.

Le pape se voyant ainsi fixé en deçà des monts au moins pour un temps considérable, apporta d'autant plus d'application à ne rien négliger des charges diverses que lui imposait sa qualité de père commun des fidèles. Il tourna d'abord ses regards dans son voisinage, sur les églises d'Arles et de Narbonne, où l'inconduite en matière de mœurs et de continence avait entraîné l'abandon de l'office divin, l'emploi illicite des biens ecclésiastiques, et la ruine des lieux saints que d'autres objets d'attache et de dépense empêchaient de réparer. Sans retracer aux coupables le tableau humiliant de leurs désordres, il enjoignit fortement aux chanoines de renvoyer de leurs maisons toutes les femmes suspectes, d'assister aux offices avec décence, de faire marquer les absens pour les priver d'une partie de leurs revenus (1) : après quoi, il commit le soin de l'exécution à un homme sûr, nommé Arnaud de Vedrale, qui fut par la suite l'un des plus dignes évêques de Maguelone. Arnaud devait en même temps prendre connaissance de l'état de la régularité dans les ordres monastiques qui desservaient plusieurs de ces cathédrales et de ces collégiales. Cette visite donna lieu au pape de faire, pour leur réforme, plusieurs règlemens utiles.

Il connaissait par lui-même les besoins de Cîteaux, et s'intéressait particulièrement à l'honneur d'un institut pour lequel il conserva toujours une affection filiale. Parmi ces enfans de l'humble Bernard, les fruits de leurs travaux et de l'austérité de leurs premières mœurs commençaient à introduire l'esprit de propriété, et même quelques traces du faste séculier. Les abbés portaient des habits d'une autre couleur que leurs moines ; et comme les autres seigneurs, ils avaient à leur service des gentilshommes et des pages. Ils disposaient des biens de la communauté sans lui rendre compte

(1) Rain. an. 1335, n. 68.

de l'emploi, et aliénaient quelquefois les fonds mêmes. Différens moines, sous des noms empruntés, se formaient des pécules, du produit des bestiaux et des autres biens qu'ils faisaient valoir et dont ils trafiquaient. On leur assignait des portions monacales dans quelques maisons, en donnant à chacun certaine quantité de blé, de vin ou d'argent pour sa nourriture et son vestiaire. Benoît, par une constitution expresse, défendit tous ces abus; et pour trancher le mal dans la racine, il rappela ces religieux à leur austérité primitive, et révoqua les permissions qu'ils avaient obtenues pour la mitiger, particulièrement pour manger de la viande dans les maisons de leur résidence. On les obligea de coucher tous dans le dortoir, de n'avoir ni chambres, ni cellules particulières, et d'abattre toutes celles qui se trouvaient déjà construites. Le pape prit des mesures si efficaces pour la ponctualité de l'exécution, que les cellules qu'on voit dans les dortoirs même les plus anciens, n'ont été faites que long-temps après cette bulle (1).

Il voulut aussi rendre ces moines utiles à l'église par leur doctrine, et leur donna des réglemens pour faciliter le progrès des études. Il fut statué qu'ils auraient des maisons pour les étudians, dans les villes où se trouvaient les écoles les meilleures et les plus prochaines, savoir, à Bologne pour les Italiens, à Salamanque pour les Espagnols, à Oxford pour les Anglais, les Ecossais et les Irlandais, à Metz pour les Allemands, à Toulouse et à Montpellier pour les provinces méridionales de France et pour la Catalogne. Quant à l'université de Paris qui l'emportait sur toutes les autres, comme le dit expressément la bulle, le pape veut qu'on y puisse aller étudier de toutes les provinces, et fixe le nombre de ceux que chaque monastère y doit envoyer. Ajoutant par la suite

(1) Bull. Const. 3 Bened.

les bienfaits aux ordonnances, il entreprit de bâtir une église magnifique dans la maison qu'on appelle aujourd'hui le collége des bernardins, et qui n'avait qu'une chapelle depuis quatre-vingt-dix ans qu'elle était établie (1). Ce que nous voyons de cette église, l'une des plus belles du royaume si elle était achevée, honore également le génie du fondateur et la libéralité de la reine Jeanne de Bourgogne, qui fournit à la dépense.

Benoît XII donna aussi des bulles pour la réformation des moines noirs, c'est-à-dire, des clunistes et des autres bénédictins, pour celle des différentes espèces de chanoines réguliers et des frères mineurs (2). Comme l'usage du travail des mains avait changé avec les mœurs, afin d'obvier aux suites dangereuses du désœuvrement, et afin d'écarter l'ignorance généralement déshonorante pour le sacerdoce auquel on admettait enfin la plupart des religieux, il s'étendit principalement sur les moyens de faire fleurir parmi eux les études et les sciences. Quant aux frères mineurs, dévoués aux fonctions apostoliques dès leur origine, et toujours fort appliqués à s'en rendre capables, il fut beaucoup moins question de les exciter à l'étude, que d'arrêter dans cet ordre le cours des subtilités et des opinions suspectes qu'y avaient introduites ceux qu'on nommait fratricelles. On voit qu'en effet cet esprit de parti n'y était pas encore éteint. Plusieurs de ces rigoristes s'élevèrent contre la constitution pontificale, qu'ils accusèrent avec insolence de tendre au relâchement plus qu'à la réforme. C'est ce qu'on lit dans les annales de l'ordre, écrites trois cents ans après par le père Luc Vading (3).

Outre ces inquiets réformateurs, il y avait encore en Italie des fratricelles excommuniés, et vrai-

(1) Duboul. t. IV, p. 250.

(2) Bull. const. 5, t. I, p. 241. Bull. t. I, c. 5, 6, 7. Rain. an. 1336, n. 65.

(3) Ad an. 1336, n. 40, et 1337, n. 3 et 6. Rain. an. 1335 et 1336.

ment hérétiques, avec des disciples de Doucin. Dans le Lyonnais et le Dauphiné, on trouvait des Vaudois. Ces erreurs s'étaient répandues jusqu'en Allemagne, en Bohême et en Dalmatie : ce qui engagea le pape à établir un inquisiteur à Olmutz, et un autre à Prague, tous deux de l'ordre des frères prêcheurs. Dans les îles Britanniques, il y avait d'autres hérétiques, ou, pour mieux dire, des blasphémateurs et des impies, qui ne méprisaient pas seulement le saint sacrement de l'autel, avec toutes les saintes pratiques de l'église, mais qui n'avaient pas horreur de donner Jesus-Christ pour un malfaiteur justement crucifié, et qui portaient les fidèles à consulter les démons et à pratiquer les autres impiétés du paganisme. Comme il n'y avait point d'inquisiteurs dans toute l'étendue des états d'Angleterre, le pape pria le roi Edouard III, alors régnant, d'ordonner à son justicier d'Irlande, où était le centre du mal, de prêter aux évêques le secours du bras séculier, toutes les fois qu'il en serait requis.

Cependant le corps de l'ordre des frères mineurs jouissait toujours de la considération publique et de l'estime la plus éclairée. La reine de Portugal, sainte Elisabeth (1), qui mourut cette année 1336, voulut être enterrée chez les religieuses de Sainte-Claire de Conimbre, comme étant du tiers-ordre de saint François. L'année précédente, elle avait fait pour la seconde fois le pélerinage de saint Jacques en Galice, parce que le pape y accorda pour lors indulgence plénière. Elle fit ce voyage à pied, habillée en pauvre pélerine, demandant l'aumône, et ayant pour tout cortége quelques-unes de ses femmes vêtues comme elle. De retour en Portugal, elle apprit que le roi son fils, Alfonse IV, était au moment d'entrer en guerre avec Alfonse VII de Castille, qui était son petit-fils. Elle frémit à la seule pensée des suites de la division entre des

(1) Vading. n. 3, etc.

princes

princes si proches, et partit incontinent, nonobstant des chaleurs extrêmes et son âge avancé, pour aller travailler à la réconciliation. Elle n'eut que le mérite de la bonne volonté. Les fatigues lui causèrent une fièvre violente, dont elle mourut à Estremos, où elle était allée en premier lieu s'aboucher avec le roi son fils. Son corps fut reporté à Conimbre, comme elle l'avait ordonné par son testament, et son tombeau devint aussitôt célèbre par un grand nombre de miracles. Urbain VIII l'a mise au nombre des saints dans le dernier siècle, après toutes les discussions et avec toutes les solennités modernes.

Benoît XII, en veillant avec tant de soin à la conservation de la discipline, n'avait pas moins à cœur l'entière pureté de la foi qui en est la base. Il n'avait jamais donné dans les opinions particulières qui s'étaient émues sous son prédécesseur, touchant la vision béatifique, et qui avaient séduit plusieurs cardinaux, persuadés, non pas sans raison dans les commencemens, qu'elles ne déplaisaient pas à Jean XXII. Il avait même composé sur cette matière encore peu éclaircie, un livre qui constatait autant sa pénétration que son éloignement de tout ce qui s'écartait de la persuasion commune des fidèles et des docteurs catholiques. Il vit avec tant de plaisir le pape Jean revenir enfin de sa singularité et de ses préventions, qu'il n'eut rien de plus pressé, dès qu'il occupa sa place, que d'en publier la preuve incontestable, consignée dans l'acte qu'en avait dressé Jean, et que la mort ne lui avait pas laissé le temps de publier lui-même.

Pour faire cesser tous les doutes à ce sujet, et plus encore pour mettre un frein à la curiosité et à la démangeaison de subtiliser davantage, il résolut de décider la question d'une manière dogmatique et irréformable. Il se retira au château pontifical du Pont-de-Sorgue près d'Avignon, avec plusieurs cardinaux et les plus habiles docteurs. Là, pendant quatre mois, on examina mûrement ce point de

doctrine, d'après les passages de l'écriture et des pères qui y avaient rapport. Enfin, au commencement de la seconde année de son pontificat, il publia sur ce sujet la bulle *Benedictus Deus*, qui décide la question.

Après avoir rappelé que la mort avait empêché Jean XXII de prononcer, comme il l'avait entrepris, il y dit qu'après en avoir soigneusement délibéré avec les cardinaux, et de leur avis, il définit que, suivant la commune disposition de Dieu, les ames de tous les saints sorties de ce monde tant avant qu'après Jesus-Christ sans qu'il leur restât rien à expier; celles qui ont été purifiées après leur mort, et même celles des enfans baptisés, morts avant l'usage de la raison; que toutes ces ames, avant le jugement général et leur réunion avec leurs corps, sont dans le ciel avec le Seigneur et les anges, où elles jouissent immédiatement de la vision intuitive de l'essence divine, qui leur confère la vie et la béatitude éternelle; que de même les ames de ceux qui meurent en péché mortel et actuel, descendent aussitôt après en enfer, pour y être dès-lors et à jamais tourmentées; que toutefois, au jour du jugement dernier, tous les hommes comparaîtront devant le tribunal de Jesus-Christ en corps et en ame, pour y rendre compte de leurs œuvres, et recevoir dans leurs corps la récompense ou la punition qu'ils méritent. La bulle finit par ordonner de punir comme hérétique quiconque oserait enseigner le contraire de ce qu'elle prononce (1).

Après avoir remédié aux démarches équivoques de Jean XXII par rapport à la question de la vision béatifique, Benoît voulut encore réconcilier l'empereur Louis de Bavière avec l'église romaine. Usant toujours de la modestie et de la retenue qui lui était naturelle, sans s'expliquer touchant la conduite de son prédécesseur, il témoigna devant

(1) Bullar. t. I, Bened. XII, const. 4.

les amis que l'empereur avait soin d'entretenir en cour de Rome, avec combien de plaisir il recevrait ce prince, s'il voulait revenir au sein de l'unité. Il avait mis la main à cette affaire, dès le commencement de son pontificat, et avec d'autant plus d'empressement, que ce moyen presque unique de pacifier l'Italie facilitait admirablement l'exécution du projet qu'il avait tant à cœur, de rétablir le saint siége à Rome. Sur ces indices de la bienveillance pontificale, Louis de Bavière avait envoyé au pape et aux cardinaux, des ambassadeurs avec des lettres très-soumises, et on leur avait aussitôt remis les conditions que demandait le pontife pour un accommodement solide. Louis renvoya ces ministres, le plutôt qu'il lui fut possible, avec une procuration qui révoquait non-seulement tout ce qu'il s'était permis contre le dernier pape, mais tous les édits qu'il avait publiés à Rome. Ceux-ci firent encore de sa part toutes les promesses les plus capables d'accélérer et de faire juger la réconciliation sincère.

Le pontife fit l'accueil le plus engageant aux ambassadeurs. Il leur dit en plein consistoire, que lui et les cardinaux ressentaient une joie inexprimable de voir l'Allemagne, ce noble rameau de l'église, se réunir au tronc dont elle était si malheureusement détachée. Il s'étendit avec complaisance sur les louanges de cette nation, et dit de Louis de Bavière en particulier, qu'il était le premier prince du monde. Il attribua aux troubles de l'empire les maux de l'Italie, le peu de progrès de l'évangile parmi les infidèles, et la perte de la Terre-Sainte. Enfin il conclut à l'absolution de l'empereur, en des termes qui la firent espérer pour le lendemain (1).

Les rois de France et de Naples firent échouer ce dessein, par les intrigues des cardinaux. Robert, dit le Sage et le Bon, se souvint cependant des violentes hostilités que l'empereur avait exercées contre lui en Italie, et Philippe de Valois, dans ses

(1) Alb. Argent. p. 126.

guerres malheureuses, assez embarrassé de faire tête au seul roi Edouard, le héros de l'Angleterre, craignit d'avoir de plus sur les bras les forces de l'empire, si Louis de Bavière qui lui était fort opposé, en devenait possesseur tranquille. Des seigneurs et des prélats envoyés à la cour du pontife par les rois Philippe et Robert, soutinrent avec beaucoup de hauteur, qu'il était scandaleux de préférer un hérésiarque, ainsi qualifiaient-ils Louis de Bavière, aux deux rois les plus zélés pour l'église. Qu'exigent donc vos maîtres, reprit le pape? Veulent-ils qu'il n'y ait point d'empire? Saint père, repartirent les envoyés avec une sécheresse qui tenait de l'insolence, ne faites dire, ni à nos maîtres, ni à nous, ce que nous ne disons pas. Nous ne parlons point contre l'empire, mais contre un prince justement condamné pour tout ce qu'il a fait contre l'église romaine. C'est Rome au contraire, répliqua le pape, qui en a trop fait contre lui : il serait venu, un bâton à la main, aux pieds de notre prédécesseur, s'il avait voulu le recevoir. Tout ce qu'on reproche à ce prince, je ne crains pas de le dire, il y a été poussé. Mais qu'on me laisse faire, ajouta-t-il, je tirerai de lui des conditions plus avantageuses à vos maîtres même, que s'ils le tenaient dans une prison. Avec tous ces ménagemens, le pape ne put rien gagner. Déjà le roi Philippe avait saisi dans ses états le revenu des biens qu'y avaient les cardinaux, et ces prélats ne marquèrent pas à beaucoup près le désintéressement courageux de Benoît XII. Ce fait seul justifiera les papes d'Avignon, dans l'esprit des personnes équitables, pour mille rencontres pareilles; mais il fera sentir aussi tous les torts de ceux d'entr'eux et d'entre leurs cardinaux, qui ont concouru à établir ou à prolonger dans une terre étrangère cette servitude du siége apostolique.

Aux suggestions de la cour de France, les cardinaux ajoutèrent que le roi de Bohême, et par l'impulsion de celui-ci, ceux de Hongrie et de

Pologne se disposaient à faire un autre roi des Romains. Puisque Louis de Bavière, concluaient-ils, déplaît aux princes même de sa nation et à quelques-uns de ses plus proches parens, il serait de la dernière imprudence de soutenir contre tant de forces un prince médiocre et sans appui. Le généreux pontife au contraire était vivement touché des instances et des soumissions que ce prince ne se rebutait pas de faire pour obtenir son absolution. Dans le cours de la seule année 1336 (1), Louis fit jusqu'à trois fois ces démarches humiliantes. Au sujet de l'intrusion de l'antipape Pierre de Corbière, il protestait avoir ignoré que ce fût une hérésie de croire l'empereur en pouvoir de déposer un pape et d'en faire un autre. Il se repentait aussi d'avoir donné retraite aux franciscains schismatiques et à d'autres docteurs suspects, abjurait leurs erreurs, et déclarait qu'il s'était conduit en cela, comme un chevalier sans étude, qui n'entend ni les écritures, ni les subtilités des savans. Il demandait pardon de n'avoir point observé les interdits, et allait jusqu'à renoncer à son couronnement fait à Rome.

Tant de négociations ayant échoué, Henri de Virneberg, archevêque de Mayence, attaché à Louis, rassembla dans la ville de Spire la plupart de ses suffragans, au nombre desquels était l'évêque de Strasbourg, guidé par le docteur Albert dont nous tenons ce détail (2). Le résultat de cette espèce de concile fut d'envoyer au pape demander définitivement l'absolution de l'empereur, et si on la refusait, de se rassembler pour délibérer sur ce qu'il y aurait à faire. Le pape reçut les envoyés avec des marques toutes nouvelles de bienveillance, et leur dit à l'oreille presque en pleurant : Je suis bien disposé à l'égard de votre maître; mais le roi de France m'a écrit que si je l'absous sans son consentement, il me traitera plus mal que ne l'a été

(1) Rain. n. 3 et seq. (2) Alb. Argent. p. 127.

le pape Boniface. Aussitôt après il engagea le dauphin de Viennois à conduire les envoyés, par les monts et les lieux détournés, jusqu'à Lausane. Il écrivit ensuite en Allemagne, que la négociation avait été interrompue par l'impatience et le défaut de circonspection des ministres de Louis de Bavière; que cette affaire ne devait se traiter qu'en cour de Rome, et que le plus grand obstacle à sa réussite venait des préparatifs de guerre que Louis faisait contre la France, dont l'église romaine, ajoute-t-il, ne peut abandonner les intérêts, parce qu'elle n'en a jamais été abandonnée (1).

Dans le mois même dont cette lettre est datée, tous les électeurs de l'empire, à l'exception du roi de Bohême, s'assemblèrent au territoire de Mayence, puis à Rentz près de Coblentz, déclarèrent l'empire, quant au temporel, indépendant des papes, et s'engagèrent par serment à le maintenir avec ses droits contre toute puissance sans exception, à y obliger même tous ceux qu'ils pourraient, nonobstant toute absolution ou dispense (2). L'empereur encouragé par-là, convoqua une diète à Francfort, et fit déclarer nulles les procédures faites contre lui par Jean XXII. Le décret est raisonné. On y établit que la juridiction spirituelle et la temporelle sont distinctes, et l'on en conclut que le pape, dans ce dernier ordre, ne peut rien faire que par attentat contre l'empereur. On combat ensuite le préjugé qui faisait dériver du pape la puissance impériale, et qui privait, tant de l'autorité que du titre d'empereur, le roi élu des Romains, jusqu'à ce qu'il fût sacré et couronné par le pape. On s'éleva ainsi contre le principe de ces prétentions, c'est-à-dire, contre la plénitude de puissance que s'attribuaient les papes tant au temporel qu'au spirituel (3). Mais parmi ces nais-

(1) Rain. an. 1338, n. 3 et seq.

(2) Alb. Argent. p. 129. Repdorf. p. 426.

(3) Hervard. t. 11, p. 762.

sances de lumières, on ne laisse pas de reconnaître la tyrannie des préventions et des maximes nouvelles, dans l'estime exclusive du décret et de la glose de Gratien. Les partisans de Louis de Bavière employaient à la défense des anciens principes, l'autorité même de cet auteur qui les avait renversés. Par la même incohérence d'idées et de raisonnemens, ils se servent encore de plusieurs autorités du décret et de la glose, pour établir que le concile général où Louis avait appelé, est supérieur au pape quand il s'agit de la foi et du droit divin. Telle était la difficulté de détruire ces préjugés monstrueux, dont nous avons peine aujourd'hui à ranger le règne dans la classe des choses possibles.

Le docteur Albert de Strasbourg fut chargé de porter au pape la résolution des princes de l'empire, et de représenter que son propre évêque ne pouvait plus se dispenser de faire hommage à l'empereur Louis (1). Benoît XII voulut d'abord se contrefaire, et parla durement de ce prince à l'envoyé : mais la dissimulation n'était pas le talent de ce digne pontife. Albert lui rappela les anciens témoignages de bienveillance qu'il avait donnés à l'empereur. Aussitôt le bon pape revenant à sa simplicité et à sa douceur naturelle, dit en riant luimême de sa feinte : Au moins n'est-il pas convenable que votre maître me rende le mal pour le bien. Cependant Benoît éprouvant toujours la même gêne dans son séjour d'Avignon, qui dura autant que sa vie, cette affaire épineuse demeura en souffrance tout le reste de son pontificat. Néanmoins il ne renouvela jamais l'anathème contre Louis de Bavière, et n'usa contre ce prince d'aucune voie de violence.

Benoît XII donna une autre preuve de sa modération et de ses idées saines touchant le pouvoir ecclésiastique, dans le concile des trois provinces

(1) Chron. an. 1338, p. 129.

d'Arles, d'Embrun et d'Aix, qu'il fit tenir au monastère de Saint-Ruf d'Avignon, et où il voulut que les archevêques de ces provinces présidassent. On y abolit quelques procédés insolites qui s'étaient introduits dans la poursuite des excommuniés, et qui présentaient un aspect contraire tant à la dignité qu'à la douceur ecclésiastique (1). C'est ainsi que certains officiaux faisaient jeter des pierres contre la maison de ceux qui croupissaient dans les censures sans se soucier de l'absolution, ou qu'on érigeait une bière à leur vue, pour leur imprimer de la terreur. Le concile veut qu'on s'en tienne aux moyens de droit ; ce qui ne peut signifier que les peines spirituelles que l'excommunication emporte de sa nature. Il veut aussi que les clercs bénéficiers, ou revêtus des ordres sacrés, pour donner bon exemple aux laïques, s'abstiennent de viande le dernier jour de chaque semaine, en l'honneur de la sainte Vierge. On voit par-là que l'abstinence du samedi ordonnée trois cents ans plutôt à l'occasion de la trève de Dieu, n'était pas encore établie universellement. Un statut plus particulier encore de ce concile, c'est celui qui n'oblige les chanoines même des cathédrales, qu'à deux mois de résidence (2). On donne un an à ceux dont le rang demandait les ordres sacrés, pour s'y faire promouvoir (3). On ne peut donc pas reprocher au zèle de Benoît XII, d'avoir ignoré les règles d'une tolérance nécessaire, en attendant qu'on pût parvenir à un rétablissement plus parfait. Sa condescendance, pour le prince et la nation chez qui il résidait, se manifeste par la promotion qu'il fit l'an 1338 de six cardinaux, dont un seul Italien, et cinq Français.

Dès le commencement de la même année, arrivèrent à Avignon des envoyés du grand kan des Tartares, avec une lettre où il se qualifiait empe-

(1) Conc. Hard. t. VII, p. 1621. (2) Art. 49. (3) Art. 51.

reur des empereurs. Les titres d'honneur n'étaient pas plus épargnés au souverain pontife. Nous députons, disait-il (1), notre ambassadeur André Franc avec quinze associés, vers le pape seigneur tout-puissant des chrétiens, au delà des sept mers où le soleil se couche, pour ouvrir le chemin aux ministres que nous avons dessein d'envoyer souvent vers le grand pontife du Dieu suprême, aussi-bien qu'à tous ceux que nous le prions de nous envoyer. Nous le supplions de nous donner sa bénédiction paternelle, de faire toujours mémoire de nous dans ses puissantes prières, et de tourner ses regards favorables sur les Alains chrétiens nos serviteurs et ses enfans. La date est de Cambalu, centre de la mission de Jean de Mont-Corvin chez les Tartares.

Quatre princes de la nation particulière des Alains avaient joint leurs lettres à celle du kan. Elles portaient en substance, qu'ils avaient été long-temps conduits dans le chemin du ciel par l'archevêque Jean, excellent personnage dont ils pleuraient la mort depuis huit ans révolus. Nous avons ouï dire, poursuivirent-ils, que vous nous avez pourvus d'un autre pasteur; mais depuis le commencement de ce long deuil, toujours nous demeurons sans chef et sans consolation spirituelle, et nous conjurons votre sainteté de nous l'envoyer au plutôt. C'était frère Nicolas, du même ordre de saint François, désigné depuis long-temps successeur de Mont-Corvin, mais qui n'était pas encore arrivé. Les princes alains priaient aussi le pape d'établir avec l'empereur leur maître un commerce d'envoyés réciproques, et de cultiver assidument l'amitié d'un prince qui pouvait faire des biens ou des maux infinis à la religion.

Le pape reçut très-gracieusement ces envoyés, leur fit rendre de grands honneurs, et à leur départ les combla de présens. Il ne répondit pas

(1) Vading. an. 1338, n. 1 et seq. Rain. n. 73 et seq.

seulement au grand kan et aux Alains; mais il joignit plusieurs autres lettres pour différens princes tartares, avec une confession de foi. Quatre mois après, il fit partir pour ces régions lointaines quatre frères mineurs, revêtus pour dix ans de la qualité de nonces apostoliques.

Dans le même temps, il se trouvait en Italie quelques Arméniens imposteurs qui se disaient évêques, et qui maltraitaient les catholiques de leur nation, c'est-à-dire, ceux qui avaient horreur des rêveries impies de quelques eutychiens, et de plusieurs autres absurdités fort accréditées en Arménie. Dans la ville même de Rome, Athanase, prétendu évêque de Véric, s'efforçait de répandre ces erreurs; et pour y ramener les Arméniens orthodoxes, il leur témoignait une aversion méprisante, les traitait de renégats, en emprisonna plusieurs, et les tourmentait de tout son pouvoir. Pierre, qui se donnait pour évêque de Nazareth et patriarche de Jérusalem, tenait la même conduite à Padoue, et Ezéchiel, son vicaire, à Florence. Ils ne purent échapper à la juste sévérité du pape Benoît, qui envoya ordre à l'évêque d'Anagnie, son vicaire à Rome, ainsi qu'aux évêques de Florence et de Padoue, de réprimer et de mettre en lieu sûr ces imposteurs.

Un moine d'Orient, beaucoup mieux intentionné, et qui ne put toutefois réussir dans sa commission, vint en cour de Rome de la part de l'empereur Andronic, afin de ménager la réunion des Grecs avec l'église romaine (1). Il se nommait Barlaam, était abbé du monastère du Sauveur, et avait pour guide Etienne Dandole, noble vénitien. Il avait une garantie bien plus respectable encore, dans les lettres de recommandation des rois de France et de Naples, dont il était muni. Le pape et les cardinaux, très-zélés pour l'union, souhaitèrent que les Grecs fissent leurs propositions par écrit.

(1) Allat. Cons. p. 788.

Ils les donnèrent en ces termes : On peut imaginer deux moyens de faire la réunion désirée, la force et la persuasion. Oublions le premier qui ne vous déplaît pas moins qu'à nous, pour considérer mûrement le second, qui est encore double, comme ayant trait aux savans et au peuple. Si trente ou quarante de nos docteurs viennent vers votre sainteté, je ne doute pas qu'ils ne s'accordent avec vous, parce que vous agissez sans passion, et ne cherchez que le triomphe de la vérité. Mais quand ils seront de retour en Orient, ils ne pourront amener le peuple à prendre confiance en vos paroles. Les préventions, la vanité, l'envie, et dans quelques-uns la fausse apparence du bien, feront échouer le zèle des médiateurs, et mettront peut-être leur sort en péril.

Voici le seul moyen qui me paraisse efficace pour gagner l'ordre populaire avec les savans. Les simples fidèles savent qu'on a tenu six conciles généraux, et que chacune de ces divines assemblées a servi de digue contre les erreurs qui se répandaient dans l'église : ainsi la multitude est persuadée qu'on doit s'en tenir à ce que décide un concile œcuménique. C'est pourquoi, si l'on en tient un sur vos différens avec les Grecs, tous les Orientaux se soumettront volontiers à ce qu'il prononcera. Si quelqu'un dit que le concile de Lyon s'est déjà tenu à cet effet, il doit savoir que le commun des Grecs ne le recevra jamais, parce que ceux d'entr'eux qui s'y trouvèrent, n'avaient été ni envoyés par les quatre patriarches, ni agréés par le peuple, mais commis d'autorité par l'empereur seul qui n'usa d'aucun ménagement. Si donc vous goûtez cette idée d'un concile, commencez par envoyer à l'église d'Orient des légats craignans Dieu, pleins de charité et de modestie, avec des lettres pour inviter les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, et les autres évêques, à s'assembler avec vous, à traiter les questions dans une concorde toute fraternelle, et à

décider suivant les inspirations de l'Esprit-Saint.

L'intérêt temporel des Grecs, quelque pieux que fussent leurs médiateurs, entrait toujours pour beaucoup dans leurs démarches à l'égard des Latins. Le vertueux Barlaam, ne négligeant pas ce point de vue, poursuivit en ces termes, qui montrent que ce solitaire ne manquait pas d'habileté : Depuis long-temps, dit-il, les Turcs ont conquis sur les Grecs quatre villes considérables de l'Asie-Mineure, et en ont soumis les habitans à leur damnable religion. Ceux-ci voulant revenir au christianisme, ont fait dire à l'empereur mon maître de venir avec une armée, et qu'ils lui livreraient ces places ; mais l'empereur ne se voyant pas des troupes suffisantes, a réclamé par notre organe le secours du roi de France, pour une expédition qui entraînerait la ruine des infidèles. Si nous reprenions ces villes, toutes celles qui se rencontrent entr'elles et la Grèce se livreraient à nous ; les Turcs perdraient toutes leurs forces maritimes, et l'on aurait un passage libre à la Terre-Sainte. Mais nous vous supplions que le secours précède ou du moins accompagne vos légats : les exhortations seront efficaces, quand elles viendront après les bienfaits. L'empereur pourra dire alors au patriarche et aux autres prélats : Voyez la droiture et la générosité des Latins. Ce ne sont pas là de belles paroles et des promesses suspectes, mais des services effectifs et des œuvres essentielles qui réclament notre amitié. Quoi de plus heureux pour nous, que de nous réunir inséparablement avec eux ! Mais tant que notre maître sera tourmenté par les Turcs, il ne pourra, ni assembler les quatre patriarches avec les autres évêques, ni assister lui-même au concile.

On me répondra peut-être : Que les Grecs commencent par la réunion, et aussitôt après nous volerons à leur secours. Mais d'abord, ces cruels Musulmans n'attaquent pas les seuls Grecs ; ils traitent de la même manière les Arméniens, les Rhodiens, les Cypriots, et tant d'autres chrétiens ré-

pandus sur-tout dans les îles. Ils ne poursuivent pas les Grecs comme Grecs, ni comme divisés d'avec vous; mais tout au contraire, comme pratiquant la même religion. C'est donc le christianisme, à proprement parler, et non pas les Grecs que vous secourez en marchant contre les Turcs. Tant que notre empire subsistera, il vous sera beaucoup plus facile, en vous joignant à nous, d'abattre ces barbares dont nous connaissons la manœuvre et les stratagèmes. D'ailleurs, dans la domination tant des Turcs que des Sarrasins, il y a beaucoup de chrétiens et de renégats même encore fort affectionnés à nos empereurs. Mais s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, que notre empire encourût la ruine entière qui le menace, ses destructeurs deviendraient si puissans, qu'ils riraient également de vos menaces et de vos efforts. Vous écouteriez certainement les Turcs, s'ils venaient vous proposer de vous joindre à eux pour détruire les Sarrasins, parce qu'il vous serait plus avantageux de faire ainsi la guerre aux Sarrasins, que d'attaquer vous seuls ces deux nations. Il en est de même de vous joindre aux Grecs, plutôt que de marcher seuls contre les Grecs et les Turcs. Soyez encore bien persuadé que ce n'est pas tant la différence de doctrine qui aliène les Grecs des Latins, que le ressentiment qu'ils conservent des grands maux qu'ils en ont reçus en différentes rencontres: cet obstacle à l'union ne peut se lever que par un bienfait signalé de votre part. Sachez enfin que ce n'est pas le corps de la nation grecque qui m'a député vers vous, mais l'empereur seul, fort secrètement. Il risque tout à témoigner seulement qu'il désire l'union, si auparavant il n'a fait montre du secours que vous nous destinez.

Le pape et les cardinaux ayant examiné mûrement les propositions de Barlaam, trouvèrent un inconvénient capital dans le projet d'assembler un nouveau concile. Outre la guerre et les troubles qui rendaient cette convocation presque impossible, ils

craignirent de paraître révoquer en doute ce qui avait été décidé touchant la procession du Saint-Esprit en tant d'autres occasions. En répondant à Barlaam, on n'allégua pas seulement le concile de Lyon où s'était fait la réunion ménagée par l'empereur Michel Paléologue; mais on insista principalement sur le concile d'Ephèse généralement révéré, et dans lequel, à l'occasion du neuvième anathème de saint Cyrille, ce père et tous les autres témoignent clairement qu'ils croyaient que le Saint-Esprit procède du Fils aussi-bien que du Père. On cita aussi la lettre du pape Hormisdas à l'empereur Justin, portant en termes exprès, qu'il est le propre du Saint-Esprit de procéder du Père et du Fils, sans que les Grecs se fussent alors récriés contre cette expression.

A cette réponse, Barlaam répliqua : Si l'on ne peut persuader aux Grecs de professer comme les Latins cet article du symbole, que chacun demeure dans sa croyance, sans préjudice de l'union. Cela ne se peut tolérer, lui dit-on sans balancer et d'un accord unanime; l'église catholique n'a qu'une seule croyance : en ne résistant point à l'erreur, elle semblerait l'approuver. Cependant le souverain pontife proposa un nouvel expédient pour préluder au moins à l'union. Que votre patriarche et votre empereur, dit-il aux députés grecs, rassemblent ceux qu'ils tiennent pour patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, avec leurs évêques, leur clergé, les principaux laïques, et qu'ils choisissent quelques savans pour les envoyer munis d'une autorisation suffisante, afin de conférer avec des commissaires du saint siége, non par esprit de dispute, mais dans l'intention sincère de s'instruire.

Ce que votre sainteté propose, reprit Barlaam, me paraît impossible, à moins d'un miracle. L'empereur ne saurait déclarer le désir qu'il a de se réunir avec vous, sans mettre ses jours en péril. Telle est encore l'animosité du peuple et de bien des grands,

en mémoire des violences tyranniques de Michel Paléologue. D'ailleurs l'église de Constantinople ne nous enverrait point de nonces sans le consentement des autres patriarches. Or, que d'obstacles se présentent ici ! Il est difficile d'assembler ces prélats, à cause du feu de la guerre ; il est incertain s'ils voudront venir, et plus encore s'ils conviendront de vous envoyer des nonces. Quand ils en seraient d'accord, il est vraisemblable qu'ils ne les autoriseraient qu'à des conditions que vous n'admettriez pas. Barlaam ajouta néanmoins, que, nonobstant ces difficultés, il travaillerait de son mieux à la réunion, et prit ainsi congé pour retourner en Grèce. Il faut mettre cette tentative au nombre de tant d'autres, qui ne servent qu'à manifester les justes inquiétudes qu'éprouvaient au moins les Grecs vertueux dans leurs préventions schismatiques. On observe que dans tout le cours de cette affaire, le pape ne donna point à Andronic le titre d'empereur, mais seulement de modérateur de l'empire, pour ne pas préjudicier aux droits de Catherine de Courtenai, qui se disait impératrice de Constantinople. Par une considération semblable en faveur des Latins patriarches titulaires d'Orient, il ne nomma jamais patriarches ceux qui étaient en possession des siéges de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem.

Toutes les régions du monde et tous les genres d'affaires occupaient alors les pontifes romains. Dans l'année où se tint cette conférence avec les Grecs, le pape Benoît se vit obligé de réprimer aux extrémités de l'Allemagne l'ambition des religieux militaires de l'ordre teutonique. Casimir III, roi de Pologne, ou plutôt les états de cette nation s'étaient plaints en cour de Rome, que le grand maître et les chevaliers de cet ordre puissant avaient envahi à main armée, et s'obstinaient à retenir des domaines les plus considérables du royaume de Pologne, entr'autres la belle pro-

vince de Poméranie : ce qui porte, disaient-ils, un grand préjudice à l'église romaine aussi-bien qu'à notre royaume, qui se fait gloire d'en être tributaire, et de ne point reconnaître d'autre supérieur après Dieu (1). Le pape, de l'avis des cardinaux, envoya deux nonces pour informer sur les lieux et corriger les abus.

Ils firent citer devant eux le grand-maître, Thiéri d'Aldembourg, avec les frères teutoniques, et nommément vingt-cinq commandeurs. Le procureur de l'ordre comparut en leur nom, protesta contre la commission des nonces, en appela au pape, et se retira brusquement sans prendre congé. Les commissaires jugeant cet appel illusoire, contumacèrent dans les formes le grand-maître et les commandeurs, puis les déclarèrent excommuniés, et les condamnèrent à restituer tant les terres envahies, que les fruits qu'ils en avaient perçus depuis l'invasion, avec les dommages et intérêts. Le tout fut taxé à 194,500 marcs d'argent, à quoi l'on ajouta seize cents marcs pour les dépens. Mais avec des religieux armés, tout différens des solitaires pacifiques des temps primitifs, il était bien plus facile de prononcer la sentence que de la mettre à exécution. Le pape Benoît ne fut point obéi ; et sous le pontificat suivant, les chevaliers teutoniques, soutenus par Louis de Bavière, forcèrent la diète de Pologne à leur abandonner définitivement la Poméranie.

Benoît XII ne réussit pas mieux avec Pierre d'Aragon, institué roi de Sicile par le testament de Frédéric son père, qui était convenu, par traité avec le roi de Naples, de lui abandonner cette île à sa mort, et de ne la point transmettre à ses propres descendans (2). Le pape déclara, tant Pierre d'Aragon que les autres enfans ou héritiers de Frédéric, déchus de cette possession, et ordonna de la restituer au roi Robert de Naples, comme

(1) Dlugos. l. 9, p. 1043. (2) Rain. an. 1339, n. 44.

au vrai feudataire de l'église. Jusque-là le pape ne fit qu'user légitimement de son droit de suzeraineté sur les royaumes de Naples et de Sicile; mais ensuite, confondant le pouvoir spirituel avec le pouvoir politique, il fit excommunier le roi Pierre: tant il est difficile à la vertu même de percer entièrement les nuages de certaines préventions.

Le roi d'Aragon, Pierre IV, surnommé le Cérémonieux, marqua au saint siége plus de respect que celui de Sicile, en des conjonctures à la vérité bien différentes (1). Il ne s'agissait que de rendre au pape un hommage de cérémonie pour le royaume de Sardaigne. A cet effet, il vint en personne à Avignon, reçut avec docilité plusieurs avis qu'on lui donna sur sa conduite personnelle, et sur la trop grande liberté qu'il laissait dans son royaume aux Juifs et aux Maures, avec danger de scandale et de perversion pour les faibles. Il paraît aussi qu'on prit dans cette entrevue la dernière résolution pour la croisade, que le pape, deux mois après, fit publier en Espagne contre les Maures d'Afrique.

Dès l'année 1332, Mahomet, roi de Grenade, vivement pressé par les armées chrétiennes, avait imploré le secours d'Albohacem, roi de Maroc (2). Ce prince lui envoya d'abord des troupes, sous la conduite de son fils Aboumelic, qui pendant plusieurs années remporta différentes victoires sur les fidèles. Il périt enfin, et son armée fut totalement défaite par le général du roi de Castille, Gonsalve Martinez, accusé depuis de trahison, décapité et brûlé. Albohacem, furieux de la perte de son fils, et prenant, pour lui susciter des vengeurs, la méthode usitée dans les croisades, envoya par toute l'Afrique les plus dévots de ses musulmans, afin d'exhorter les peuples à prendre les armes pour la défense et l'accroissement de la religion de leurs pères. Il rassembla par ce moyen soixante et dix

(1) Id. an. 1340, n. 56. (2) Marian. l. 16.

mille hommes de cavalerie, et quatre cent mille d'infanterie, avec une flotte de douze cent cinquante vaisseaux, sans compter soixante et dix galères.

Les rois de Castille, d'Aragon et de Portugal joignirent leurs forces pour les opposer à ce déluge d'infidèles; et à la demande du Castillan, le plus exposé des trois, le pape accorda la croisade, non-seulement pour ces trois royaumes, mais encore pour ceux de Navarre et de Majorque, c'est-à-dire, pour toutes les Espagnes chrétiennes (1). Il permit aussi d'y lever pendant trois ans les décimes ecclésiastiques, à condition que dans les terres que l'on conquerrait sur les Maures, on établirait des églises cathédrales avec un clergé convenable, et d'autres moindres églises, selon l'exigence des cas et l'importance des lieux. Pour obvier aux dangers du mélange à venir des fidèles avec les musulmans, ce qui inquiétait le pape Benoît, il ordonna que dans les lieux conquis où il resterait des Maures, on ne leur permettrait point de faire le pélerinage de la Mecque, ni d'appeler à la prière, en prononçant à voix haute le nom de Mahomet. Il statua aussi que, dans toutes ces conquêtes, on ferait payer les dîmes et les prémices pour la subsistance des ecclésiastiques (2).

L'armée d'Albohacem, aussi considérable par les approvisionnemens de toute espèce que par le nombre des combattans, mit cinq mois entiers à passer en Espagne. Enfin elle aborda tout entière près d'Algésire, sur le détroit de Gibraltar. On en fit de vifs reproches à Gilbert, amiral d'Aragon, qui commandait l'armée navale des chrétiens, et qui, voulant réparer sa faute, attaqua imprudemment les infidèles, ruina sa flotte, et périt lui-même. Un début si malheureux, loin d'épouvanter les fidèles, leur inspira un courage d'autant plus indomptable, qu'il n'avait plus pour base que leur

(1) Marian. ibid. (2) Rain. an. 1340, n. 42.

confiance au Dieu des armées. Les deux rois de Castille et de Portugal, fils et petit-fils de la sainte reine Elisabeth, s'approchèrent de Tarif, que les rois de Maroc et de Grenade tenaient assiégé, et rangèrent leurs bataillons à Salado, lieu à jamais mémorable par cette journée. Dès la pointe du jour, ils se confessèrent et communièrent, ce qui fut imité par la plupart des combattans. Dans la mêlée, Gilles d'Albornos, archevêque de Tolède, ne quittait point le roi de Castille : d'autres évêques étaient répandus dans les rangs pour soutenir la confiance religieuse du soldat, et un chevalier français, commis par ordre du pape, portait le signe sacré de notre rédemption, qui faisait l'étendard principal. En quelques momens tous les bataillons mahométans furent renversés avec tant d'effroi de leur part, que les chrétiens ne perdirent que vingt hommes. Les historiens varient prodigieusement sur la perte des infidèles. Villani (1) ne la porte qu'à vingt mille hommes, tandis que les Espagnols la font monter jusqu'à deux cent mille ; différence qui, tout énorme qu'elle est, peut ne provenir que d'un chiffre dans le dénombrement qui nous en a été transmis. Mais il est hors de doute que les chrétiens firent une infinité de prisonniers, et enlevèrent, avec tout le bagage, des richesses inestimables. Le roi de Maroc retourna précipitamment cacher sa honte dans ses déserts d'Afrique. Alfonse de Castille continua la guerre avec avantage les années suivantes, gagna plusieurs batailles sur terre et sur mer, et força le roi de Grenade à lui livrer Algésire, comme une clef propre à l'introduire, quand il lui conviendrait, chez cet inquiet voisin.

Le pape Benoît soumit les Bolonais par des moyens non moins efficaces, quoique bien plus analogues au ministère et au caractère pacifique dont il était revêtu. Il leur envoya d'abord un in-

(1) Villan. l. XI, c. 19.

ternonce, pour les exhorter paternellement à rentrer dans leur devoir. Les marques de la bienveillance et de la douceur n'ayant pu calmer la fermentation qui continuait d'agiter les esprits, il révoqua par une bulle en forme tous les priviléges de l'université de Bologne, et ordonna, sous peine d'excommunication, tant aux étudians qu'aux professeurs, de s'en retirer (1). Il fut obéi. C'était là ravir à cette ville presque toute sa splendeur, et tarir la source de ses richesses, comme ceux qui la gouvernaient ne tardèrent point à s'en apercevoir. Ils implorèrent la clémence du pape par des ambassadeurs chargés de leur plein pouvoir, reconnurent que leur ville et son territoire, même pour le temporel, appartenait à l'église romaine, convinrent de lui payer un cens annuel de huit mille florins d'or, et promirent de ne recevoir chez eux, ni Louis de Bavière, ni aucun empereur, sans la permission du saint siége (2). Benoît leva l'interdit, rétablit l'université, et donna l'absolution. Il eut même la condescendance d'établir gouverneur de Bologne pour trois ans, Thadée Popoli qui avait été à la tête de ses concitoyens dans le temps des troubles.

Cette sage modération gagna plusieurs villes de Lombardie qui avaient suivi le parti de Louis de Bavière et de l'antipape, en particulier celles de Côme, de Novare et de Verceil (3). Elles revinrent à l'obédience du pape Benoît, et déclarèrent qu'elles se soumettraient à ses ordres, touchant la punition même des excès commis contre lui et l'église romaine; qu'elles ne croyaient pas que l'empereur pût jamais déposer un pape et en faire un autre; mais qu'elles tenaient cette maxime pour hérétique. Elles promettaient de ne plus adhérer à Louis de Bavière, ni à aucun schismatique; elles demandaient pardon d'avoir obéi à ce prince, ainsi qu'à Matthieu Visconti, et d'avoir reçu

(1) Vill. 1, c. 69.
(2) Rain. an 1338, et 1341.
(3) Ughell. t. v, p. 300, etc. Rain. an. 1341, n. 20.

les nonces de Pierre de Corbière. Après tant d'assurances d'un repentir sincère, Benoît les fit absoudre des censures.

Enfin la ville de Milan, soumise à Jean Visconti, fils de Matthieu, rompit aussi tous les liens qui l'attachaient au schisme. Jean, de concert avec son frère Luquin, évêque de Novare, qui avait déjà donné les mains à l'abjuration de cette ville, envoya vers le pape pour faire la sienne. A l'exemple de ses voisins, il promit de ne plus adhérer à Louis de Bavière, ni à aucun empereur qui ne fût reconnu par le pape, et de payer cinquante mille florins d'or, tant au pontife qu'aux cardinaux, en dédommagement des torts faits par lui ou par sa famille aux légats et aux nonces romains. Il reconnut même que l'empire était vacant, et qu'en pareil cas le pape en ayant l'administration, il voulait tenir du saint siége le gouvernement de Milan et de ses dépendances. Le pape l'accorda en effet pour les deux frères leur vie durant, avec toute juridiction temporelle, comme vicaires de l'église romaine pendant la vacance de l'empire. Il fit absoudre le gouverneur et tous les citoyens, en leur imposant pour pénitence du passé, quelques fondations pieuses, avec des aumônes annuelles.

C'est ainsi que tout réussissait à la vertu pacifique de Benoît XII, quand un mal de jambes dont il souffrait depuis long-temps, le conduisit tout à coup au tombeau. Les médecins ayant voulu arrêter l'humeur qui coulait plus qu'à l'ordinaire, il en fut étouffé le jour de saint Marc 25 d'Avril 1342. A sa mort, comme pendant sa vie, ses proches ne reçurent de lui que des exemples de modestie et de toutes les vertus chrétiennes. Mais la grande leçon qu'il a laissée, c'est ce que nous apprend toute la suite de son pontificat, savoir, qu'avec la sagesse et la simplicité évangélique, sans employer le manége des cours, on peut conduire les peuples et les princes dans les voies du

salut, et leur plaire même en les contredisant quand le devoir y oblige. Les historiens du temps assurent qu'il s'est opéré des guérisons miraculeuses à son tombeau, et des écrivains postérieurs lui ont donné le titre de bienheureux, uniquement fondés néanmoins sur l'éclat de ses vertus, et non sur aucun jugement de l'église (1). Douze jours après sa mort, le 7 de Mai, on lui donna pour successeur, sous le nom de Clément VI, le cardinal Pierre Roger, cet ancien archevêque de Sens qui avait défendu le clergé avec tant d'applaudissement contre Pierre de Cunières.

Il s'était fait moine bénédictin dès sa jeunesse, à l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne, mais élevé dans la solitude comme son prédécesseur, il n'en avait pas conservé comme lui la régularité rigide et le goût de la simplicité. Accoutumé depuis à vivre à la cour où il avait été garde des sceaux de Philippe de Valois, ayant d'ailleurs le naturel facile, ouvert, complaisant, et environ cinquante ans lorsqu'il parvint au pontificat, il aima toujours à se voir un cortége nombreux, et conserva toute sa vie une habitude de magnificence qu'il signala principalement par sa libéralité : noblesse de sentiment vraiment digne du trône, moins propre peut-être à l'empire spirituel du Christ, où toutefois il compensa ces défauts par tant d'amabilité et de bienfaisance, qu'il les fit presque entièrement oublier. Clément eut par excellence le don de se faire aimer de tous ceux qui l'approchaient.

Guidé par ce bon naturel, il n'eut rien plus à cœur, après avoir fait part de son élection aux princes chrétiens, que de rétablir la paix entre ceux de France et d'Angleterre. Mais l'animosité de ces augustes et puissans rivaux n'était pas de nature à céder aux remontrances pacifiques des prêtres du Seigneur. On ne combattait plus pour quelques domaines particuliers, mais pour la

(1) Vit. t. 1, p. 212.

couronne même de Philippe, dont Edouard s'était arrogé le titre, poussé par un vil brouillon flamand et par l'empereur Louis de Bavière. Tout ce que purent gagner les évêques de Palestine et de Tusculum, envoyés par le pape, ce fut une trève de trois ans, presque aussitôt violée que conclue. La France n'en était pas encore au point d'humiliation où elle devait tomber, sous le même règne à la funeste journée de Créci, et qui put encore paraître léger, en comparaison des maux réservés au règne suivant.

Clément VI ne tarda point à témoigner la même affection pour sa patrie, dans la nomination qu'il fit de dix cardinaux, dont un son frère, un son neveu, un son cousin, et deux autres ses compatriotes, c'est-à-dire Limousins, en tout neuf Français et un seul Italien, savoir, André Malpighi, depuis long-temps habitué en France, où il fonda le collége qui porte encore à Paris le nom des Lombards. Quelque temps après, Clément fit encore deux Français cardinaux, et dans ce petit nombre il n'oublia point un second neveu dont il avait conduit lui-même l'éducation, et à qui tout le sacré collége témoigna prendre un intérêt égal à celui du pape. La manière dont se fit cette promotion, et dont Clément s'en exprima dans le consistoire, peint au naturel la facilité et l'ingénuité de ce pontife. Dieu sait, disait-il le samedi, que jeudi matin je n'avais pas la première pensée de faire une promotion. Mais le soir et presque à la nuit fermée, on me remit de la part de la reine de France, des lettres où elle me pressait de lui accorder le chapeau qu'elle m'avait déjà demandé avec beaucoup d'instance pour Pierre Bertrand (1). C'était le neveu de celui qui avait si bien secondé Clément, alors Pierre Roger, contre Pierre de Cugnières. Si j'avais prévu, ajoute-t-il, que je fisse une promotion, je l'aurais faite plus nom-

(1) Baluz. vit. p. 869.

breuse ; et j'aurais choisi quelques Italiens. On voit qu'il sentait lui-même les inconvéniens de sa prédilection pour les aspirans français.

Cependant les Romains lui envoyèrent une ambassade solennelle, pour le conjurer de ne pas laisser plus long-temps ses enfans propres gémir de l'absence de leur père et de leur pasteur. A la tête de la députation, composée de dix-huit membres des différens ordres de la république, ils avaient rangé François Pétrarque et Nicolas Rienzi, deux personnages des plus distingués, soit par le talent enchanteur de la persuasion, soit par cette énergie et cet enthousiasme qui sont aussi propres à triompher de la résistance de l'esprit que de celle des armes. Les deux chefs de la députation haranguèrent le pape, chacun selon son génie ; Rienzi, en prose, d'un style véhément et plein de chaleur ; Pétrarque en vers aussi faciles que le langage ordinaire, avec toute l'aménité et le sentiment qui devaient caractériser le père de la poésie italienne. Il s'attacha sur-tout à lui représenter l'église romaine comme une épouse qui lui paraissait chère avant qu'elle eût été unie avec lui, et qui ne pourrait que languir dans la confusion, si depuis leur engagement réciproque et indissoluble, son inclination pour elle se montrait changée en dégoût et en indifférence (1). Le pape traita les ambassadeurs avec son affabilité ordinaire, mais sans déférer aux vœux du peuple romain. Tout ce qu'ils obtinrent, entre les objets divers qu'ils avaient à demander, ce fut la réduction dn jubilé séculaire à cinquante ans, attendu le petit nombre de personnes qui pouvaient atteindre à la centième année.

Pétrarque, avec ses compagnons d'ambassade, s'en retourna peu satisfait dans l'Italie, qu'il avait préférée à la France quelques années auparavant, lorsque Rome et Paris lui offrant en un même jour la couronne poétique, il aima mieux l'aller recevoir

(1) Lib. 2, ep. 5.

dans l'ancienne demeure d'Horace et du Virgile, que parmi les nouveaux émulateurs des Muses anciennes. Il n'accorda pas néanmoins une préférence sans retour aux rives du Tibre fur celles du Rhône, qu'il avait encore dédaignées plus anciennement, sous le pontificat de Jean XXII, après en avoir attendu sans succès quelque place considérable : mais bientôt après, la cour d'Avignon, ou plutôt le château de Vaucluse avait eu pour lui un nouvel attrait. Ce fut là qu'il composa ses poésies les plus intéressantes, jusqu'à ce que la mort de la célèbre Laure de Sade lui rendît le séjour de Provence insupportable, et le contraignît à se retirer dans ses terres paternelles près de Padoue, dont il fut chanoine, ainsi qu'archidiacre de Parme. Il était natif d'Arezzo, avait étudié en France, et devait en particulier le goût de la poésie à l'école de Montpellier.

Rienzi, d'un génie bien plus exalté que Pétrarque, fit du parlement qui se tint à Rome pour entendre le rapport de l'ambassade d'Avignon, une vraie faction de conjurés contre la puissance pontificale. Ce fils audacieux d'un meûnier, et pour qui la charge de notaire avait autrefois été une fortune, persuada aux Romains de rétablir l'ancienne dignité de tribun du peuple, et s'y fit nommer par acclamation. Il les flatta de l'espoir chimérique de rétablir Rome dans son antique splendeur, d'en étendre de nouveau la domination sur tout l'univers, et déclara que l'empire et l'élection de l'empereur appartenaient à ce peuple roi, citant devant lui, pour un terme fixe, tous les princes qui prétendaient droit à l'empire ou à l'élection de l'empereur. Il exerça d'abord une justice exacte, poursuivit sans relâche les brigands protégés par différens seigneurs, et prit des mesures si efficaces pour la tranquillité publique, qu'on pouvait aller par-tout en pleine sureté, la nuit aussi-bien que le jour. Bientôt il se rendit universellement odieux par son insolence, son avarice et sa cruauté. Il fut chassé de Rome, erra

quelque temps fugitif, puis tomba au pouvoir du pape qui le fit emprisonner à Avignon, où il demeura dans les fers jusqu'à la mort de Clément VI. Le pape suivant l'en tira, et le renvoya comme sénateur à Rome, dans l'espérance de s'en servir avec avantage contre un second tyran nommé Baroncelli, qui fut mis en pièces par le peuple. Au bout de quatre mois, Rienzi eut le même sort, pour s'être abandonné de nouveau à l'injustice, aux exactions et aux violences de tout genre. Tels étaient les effets sans cesse renaissans de l'espèce d'anarchie où Rome se trouvait réduite par la longue absence des papes.

La libéralité, ou plutôt la prodigalité de Clément VI qui ne savait rien refuser à l'avide et nombreux cortége de prélats qni l'obsédaient sans cesse, prolongea aussi l'abus des réserves, des expectatives et des commendes. Magnifique sur-tout dans ses dons, il voulut pourvoir, selon son goût, le grand nombre d'amis et de parens qu'il avait honorés du cardinalat, et donna des bénéfices jusqu'en Angleterre à deux cardinaux limousins de naissance. Le roi Edouard le Grand n'était pas d'humeur à voir passer ainsi le produit le plus clair de ses états, à des étrangers qui n'y rendaient aucun service et n'y mettaient pas même le pied. Il fit arrêter les procureurs qu'ils y avaient envoyés, et les chassa honteusement de son royaume. Aussitôt le pape écrivit à Edouard en ces termes (1) : Il n'est rien de plus raisonnable, en instituant de nouveaux cardinaux que de leur fournir de quoi subsister selon leur état, comme partageant avec nous les travaux du gouvernement de l'église ; et, tout bien considéré, nous n'avons point trouvé de moyens moins onéreux aux fidèles, que de pourvoir ces dignes coopérateurs, de bénéfices ou déjà vacans, ou qui viendront à vaquer en différens pays, jusqu'à une certaine somme. Vous pouvez vous

(1) Thom. Valsing. p. 63.

enquérir si nous n'avons pas accordé de pareilles grâces, dans presque tous les états catholiques, aux autres cardinaux de nouvelle création. Elles n'ont occasionné nulle part, ni rebellion, ni violence. Pensez-y bien, notre cher fils : il est autant de votre intérêt et votre honneur, que les cardinaux si bien affectionnés à votre service, vous soient inséparablement attachés par les liens du bienfait.

Le roi, sans s'arrêter à ces considérations de pure convenance, reprit la chose, dans sa réponse, par les premiers principes. Il est notoire, dit-il (1), que dès la naissance du christianisme, les églises ont été fondées avec des biens et des priviléges, afin d'y entretenir des ministres actifs qui instruisissent les peuples et procurassent la propagation de la foi. Qu'il est donc triste, que par les provisions qui émanent de Rome, ces biens tombent aux mains de sujets indignes, ou du moins d'étrangers qui ne résident point dans leurs bénéfices, ne connaissent pas leurs troupeaux, n'en entendent pas même la langue, et cherchent uniquement le lucre dans la maison de Dieu! Ainsi le service divin perd sa majesté, le soin des ames se néglige, l'hospitalité s'anéantit, les droits des églises s'abrogent, et les bâtimens tombent en ruine. Cependant les hommes doctes et vertueux de notre royaume, qui pourraient conduire utilement les ames, abandonnent les études, par le désespoir d'obtenir aucun bénéfice. D'ailleurs le droit de patronage, tant de nous que de notre noblesse, est éludé, les droits même de notre couronne dépérissent honteusement, les richesses de l'Angleterre passent à des étrangers, et peut-être à nos ennemis. Tous ces désordres ont été mis depuis peu sous nos yeux, dans notre parlement; ils lui ont paru intolérables, et il nous a prié tout d'une voix, avec les plus vives instances, d'y apporter un prompt remède. Ayez donc pour agréable que les élections libres aient lieu dans nos

(1) Id. p. 191. Rain. an. 1343, n. 90.

églises cathédrales et autres : c'est en faveur de cette liberté que nos ancêtres ont bien voulu se désister de leur droit de collation, et nullement pour favoriser les prétentions étrangères.

Nonobstant ces dispositions du roi d'Angleterre, le pape dans ces conjonctures se réserva l'évêché de Norwich, puis en donna la provision à Guillaume Barcman. Edouard ne voulut pas rompre avec le pontife pour cette entreprise particulière, et accorda main-levée du temporel à Barcman, tant par considération pour son mérite personnel, que par respect pour le chef de l'église. C'est du moins ainsi qu'il s'en exprima dans la lettre qu'il en écrivit aussitôt à Clément : mais il le pria, d'un ton à ne pas laisser espérer la même déférence pour la suite, de surseoir absolument aux réserves et aux provisions des évêchés, et de laisser aux chapitres la liberté des élections que ses ancêtres leur avaient cédées, ce qui a été confirmé, ajoutait-il, par le saint siége. Il ne lui dissimula point qu'il regarderait les procédés contraires comme autant d'usurpations des droits de sa couronne ; que son parlement s'en tiendrait pour le moins aussi offensé ; que tous les seigneurs et les prélats même ne l'avaient pas vu d'un bon œil recevoir l'évêque de Norwich.

Vous semblez me vouloir faire entendre, répondit le pape, qu'il est permis à vos parlemens de statuer touchant les réserves et les provisions des bénéfices, et que celles que fait le saint siége dépendent de votre volonté, comme si vous pouviez à votre gré restreindre notre puissance. Nous ne prétendons toutefois user de ces provisions, qu'en notre qualité de pasteur universel. Mais pouvez-vous ignorer ce que les papes nos prédécesseurs ont fait en ce genre, sans que jamais on s'y soit opposé en Angleterre ? Vous nous avez quelquefois demandé vous-même des réserves, et vos conseillers doivent connaître les peines canoniques portées contre ceux qui font des règlemens préjudiciables à la liberté ecclésiastique. Elle vient du

ciel, et non pas des hommes. C'est le Seigneur lui-même qui a donné à l'église romaine la primauté sur les autres églises. C'est elle qui a institué toutes les autres églises patriarcales, métropolitaines, cathédrales, avec toutes les dignités qui s'y trouvent, et c'est à son pontife qu'appartient la pleine disposition de toutes les églises, dignités, personnats, offices et bénéfices. Des prétentions si vastes demandaient quelque chose de plus que cette simple allégation. Aussi le fier Edouard tint ferme dans ses prétentions toutes contraires.

Le pape Clément, par un droit aussi peu fondé sur la souveraineté des îles en général que sur les bénéfices d'Angleterre, donna dans le même temps à Louis de la Cerda ou Louis d'Espagne, les îles Fortunées, appelées aujourd'hui Canaries du nom de la principale d'entr'elles (1). Descendu de Ferdinand, fils aîné d'Alfonse le Sage, roi de Castille, et de Blanche, fille de saint Louis, ce seigneur parut à Avignon avec la qualité d'ambassadeur de France, exposa que les îles Fortunées étaient habitées par des infidèles qui ne reconnaissaient aucun prince chrétien, protesta qu'il était prêt à prodiguer ses biens et son sang pour y établir la religion, et en demanda la propriété au pape. En vertu de son autorité apostolique, Clément lui en conféra le domaine avec toute juridiction temporelle, et l'en institua prince, en lui mettant une couronne d'or sur la tête, à charge d'en payer à l'église romaine un cens annuel de quatre cents florins d'or. Il se crut suffisamment autorisé par l'exemple d'Urbain II et d'Adrien IV, qui eux-mêmes n'en avaient pas tant demandé, pour accorder, l'un l'Irlande au roi d'Angleterre, et l'autre la Corse à l'évêque de Pise. Ce qui nous causerait ici le plus d'étonnement, ce serait la simplicité des princes, si nous n'avions vu ceux du dernier âge s'autoriser pareillement de ces concessions pontifi-

(1) Valsing. p. 165. Rain. an. 1344, n. 39.

coles, pour faire la conquête de bien d'autres contrées infidèles, et celle même des îles Canaries, qui ne réussit point à Louis de la Cerda, dont ils firent revivre les droits.

On vit dans cette même année 1344, un nouveau projet d'expédition contre les infidèles de l'Orient; mais il n'eut guère d'autre effet que de montrer combien la mode et les goûts avaient changé sur cet article. Les Turcs se rendant plus formidables de jour en jour, le pape Clément engagea le roi de Chypre, le grand-maître de Rhodes et le doge de Venise à se liguer contre ces terribles infidèles. Il fournit lui-même des sommes considérables, aux dépens de la chambre apostolique, et donna quatre galères, dont il conféra le commandement particulier à un Génois expérimenté, nommé Martin Zacharie, avec la qualité d'amiral de toute la flotte chrétienne. La conduite générale de l'entreprise, qui devait durer trois ans, était commise à Henri, patriarche latin de Constantinople. Comme l'amiral Zacharie, autrefois maltraité par l'empereur Andronic, voulait d'abord enlever aux Grecs l'île de Chio, le pape défendit sévèrement cet acte d'hostilité, qui ne pouvait qu'éloigner la réunion des deux églises. En même temps il donna au grand-maître des chevaliers de Rhodes, Hélion de Villeneuve, des avis circonstanciés, qui montrent combien le premier esprit de cet ordre était tombé avec l'émulation, depuis la suppression des templiers.

On y voit, qu'avec les richesses, le goût de la mollesse et du faste avait pris parmi ces héros de la religion; qu'ils faisaient bonne chère, étaient superbement vêtus, se servaient de vaisselle d'or et d'argent, et au lieu de pauvres nourrissaient une multitude de chiens et de faucons, ou accumulaient trésors sur trésors; que bornant leur gloire à paraître sur de superbes coursiers, ils ne semblaient plus se mettre en peine de la défense des pèlerins, ni de la propagation de la foi; que cette indifférence, la dureté et la

discorde même s'insinuaient dans le sein de l'ordre, où l'on ne payait pas les pensions aux frères servans, ni aux prêtres (1). Le pontife ajoute qu'il a été question d'établir un nouvel ordre militaire, doté d'une partie des biens des hospitaliers, afin de faire renaître l'émulation dont la perte leur devenait si nuisible. Il les exhorte ensuite à se comporter de telle manière dans l'expédition présente, qu'un remède si dur ne paraisse plus nécessaire.

Le jour du rendez-vouz était la Toussaints, et le lieu l'île de Négrepont, où l'on se rendit si prématurément, que la ville de Smyrne en Asie fut enlevée aux Turcs le vingt-huitième d'Octobre (2). On la prit d'assaut, et l'on y fit un effroyable massacre, non-seulement des Turcs et des Sarrasins armés, mais des vieillards, des femmes et des enfans, qu'on passa tous au fil de l'épée. Aussitôt après, on purifia les mosquées, et l'on y célébra l'office divin, puis on se pressa de remettre la place en état de résister au dépit furieux des Barbares qu'on s'attendait à revoir bientôt. En effet, le terrible Morbassan, qui commandait les Turcs dans cette contrée, vint sans délai investir Smyrne avec trente mille chevaux et une infanterie qu'on ne pouvait compter. Mais après trois mois de siége, où il perdit beaucoup de monde sans rien avancer, il se retira dans les montagnes avec la plus grande partie de ses troupes, n'en laissant que ce qui était nécessaire pour continuer ou garder les travaux du siége. Instruits de l'état des choses, les assiégés firent une sortie nombreuse, sabrèrent une quantité de Turcs, mirent le reste en fuite, prirent et pillèrent leur camp.

Les vainqueurs furent surpris à leur tour. Comme ils faisaient de grandes réjouissances dans le champ de leur triomphe, et que le légat y célébrait la

(1) Rain. an. 1343, n. 5.

(2) Vill. XII, c. 38. Rain. 1333, n. 1 et seq.

messe en action de grâces, Morbassan, qui n'avait peut-être disparu que dans cet espoir, et qui fut averti par des signaux, se précipita des montagnes, bien accompagné, chargea les chrétiens en désordre, les défit et les dissipa sans peine. Cinq cents des plus braves qui voulurent tenir ferme, y laissèrent la vie, ainsi que le légat, le génois Zacharie, Pierre Zeno, vénitien, maréchal de Chypre, et plusieurs chevaliers de Rhodes. Les fuyards cependant gagnèrent la ville et continuèrent à s'y défendre.

Le pape, informé de cet échec, nomma pour légat de la croisade Raimond Saquet, évêque de Térouane, et Bertrand de Bauce pour capitaine ou commandant en chef des gens de guerre, deux hommes justement renommés, chacun dans sa partie, le chevalier de Bauce pour sa valeur et son habileté dans le métier des armes, et l'évêque de Térouane pour la sagesse de ses conseils. Mais le roi Philippe les retint l'un et l'autre comme nécessaires à son service dans les alarmes perpétuelles que lui causait la jalousie britannique. A cette occasion, on improuva ces sortes d'entreprises contre les infidèles. On commençait à trouver qu'elles ne servaient qu'à leur inspirer plus de fureur contre les chrétiens et plus d'aversion du christianisme. Philippe en écrivit en termes plus mesurés au pape, qui lui répondit n'avoir point prétendu que personne partît de France sans l'agrément du souverain, et que les deux sujets qu'il jugeait à propos de retenir, étaient parfaitement libres de se conformer à sa volonté.

Pour commander l'armée chrétienne, le pape substitua au chevalier de Bauce le dauphin de Viennois, qui le souhaitait ardemment, et qui promit d'emmener avec lui cent hommes d'armes, qu'il entretiendrait à ses dépens tant que durerait la guerre sainte. C'était le fameux Humbert II, assez mémorable par la donation qu'il fit du Dauphiné à un des fils de France, après la mort de son

son propre fils, sans charger cet événement de circonstances qui ont tout l'air de la fiction. Le premier traité en fut conclu à Vincennes le 23 Avril 1343, et le dauphin s'embarqua pour l'Asie durant l'été de l'an 1345. Humbert, dans ses goûts et ses occupations, aimait trop à changer d'objet, pour y acquérir une certaine habileté. Aussi ne passait-il pas pour fort expérimenté dans les armes à la cour même d'Avignon, où l'on parut très-surpris de le voir tout à coup général de croisade. Son expédition ne fut pas glorieuse, moins toutefois par sa faute que par les troubles de l'Europe qui empêchèrent de lever les décimes et de procurer aux croisés les autres secours nécessaires. C'est pourquoi le pape obligea son général à faire une trève avec les Turcs. Il défendit en même temps à Humbert, toujours prêt à changer de marche et de dessein, de prendre part aux affaires de Jean Cantacuzène, qui se fit couronner empereur l'an 1346, et qui se servit du secours même des Turcs contre le jeune empereur Jean Paléologue.

Le dauphin, dans son voyage d'outre-mer s'était fait accompagner de sa femme, que la mort lui enleva dans l'île de Rhodes. Il n'avait que trente-cinq ans; de toute part on le sollicitait de se remarier, et si une nouvelle épouse venait à lui donner des enfans, tous les traités étaient nuls entre lui et la France. Dans ces conjonctures critiques, une variation toute nouvelle de la part de Humbert servit encore Philippe de Valois. Comme le dauphin était au moment d'épouser Jeanne de Bourbon, qui fut depuis mariée au roi Charles V, il se dégoûta tout à coup du monde, et entra dans l'ordre de saint-Dominique. Pour le fixer dans ce genre de vie, et s'épargner toute inquiétude à son sujet, le roi Jean, successeur de Philippe, engagea le pape à lui conférer en quelques jours tous les ordres sacrés. Dans les trois messes de Noël, Clé-

ment VI le fit sous-diacre, diacre et prêtre, et au bout de huit jours, évêque et patriarche titulaire d'Alexandrie. Quelque temps après, on lui donna l'archevêché de Reims, où, peu content encore, il demanda, sous prétexte de sa faible santé, un siége moins étendu et plus tranquille. Il trouva la fin de sa vie et de toutes ses instabilités à Clermont en Auvergne, dans la maison des religieux ses confrères, comme il allait demander au pape d'être transféré sur le siége de Paris. Sincèrement attaché à son ordre, dont il conserva l'habit dans l'épiscopat, il légua tous ses meubles aux frères prêcheurs de Paris, choisit sa sépulture et fut rapporté dans l'église qu'ils avaient à la rue Saint-Jacques, où l'on voit encore son épitaphe. Si l'on ne peut lui attribuer les qualités brillantes des héros, les monumens solides de son zèle et de sa bienfaisance attestent du moins qu'il exerça toutes les vertus utiles d'un vrai chrétien et d'un excellent maître.

Le pape Clément étendit sa sollicitude au delà des confins de la Grèce, jusqu'en Arménie, et dans la Haute-Asie (1). Le roi d'Arménie ayant demandé du secours à Benoît XII contre les incursions perpétuelles des infidèles voisins, ce pieux pontife avait profité de la conjoncture pour extirper les restes de l'hérésie d'Eutychès, qui se maintenait toujours dans ce royaume. A cet effet, il en avait engagé le catholique ou patriarche à tenir un concile. Ce patriarche rassembla comme il put ses évêques, fit en effet condamner les erreurs dont Benoît lui avait envoyé le dénombrement, puis renvoya les décisions à Rome par les mêmes députés. Dans les lettres dont il les avait chargés, il reconnaissait le pape pour chef de toutes les églises, s'offrait à retrancher des livres de son église toutes les erreurs que se trouveraient

(1) Rain. an. 1346, n. 68. Vading. eod. n. 1.

contraires à la foi du saint siége, et demandait, pour une pleine instruction, la collection des décrétales, avec le fameux décret de Gratien, devenu célèbre jusqu'à ces extrémités de l'Orient. Clément, qui avait été élu dans l'intervalle, lui envoya cette collection vantée, comme un préservatif souverain contre les erreurs que l'esprit de mensonge s'efforçait de semer dans toute l'étendue de l'église. Il les lui fit porter par deux légats, Antoine, évêque de Gaëte, et Jean, élu à l'évêché de Coron, qu'il exhortait à écouter avec docilité, et il promettait d'aider les Arméniens orthodoxes dans tous leurs besoins.

Il crut aussi devoir prévenir l'archevêque de Sultanie dans le même royaume, et ses suffragans, contre les subtilités proscrites des fratricelles qui avaient pénétré jusque dans ces régions orientales : tant l'esprit de secte est ardent à recruter, au défaut de sujets distingués, dans la classe des dupes la plus vulgaire. Un frère mineur, nommé Ponce, pourvu de l'archevêché de Séleucie, dans le patriarcat d'Antioche, avait composé un commentaire sur l'évangile de saint Jean, où il soutenait, touchant la pauvreté apostolique, les erreurs qui avaient été condamnées par le saint siége. Il le traduisit en arménien, exalta la sublimité de cette doctrine devant ces bons Orientaux, et leur donna des copies de sa traduction. Le pape avertit les évêques arméniens que ces principes étaient condamnés par l'église romaine, et qu'ils devaient les réfuter, ou du moins les rejeter avec horreur. Quant à l'archevêque Ponce, leur dit-il, obligez-le d'abjurer formellement en présence du clergé et du peuple. Dans plusieurs coins de l'Occident, et malgré les lois rigoureuses de l'inquisition, les mêmes erreurs continuaient à se soutenir; mais on observe que c'était dans les provinces où les inquisiteurs étaient franciscains. Etant du même ordre que les fratricelles, il n'est pas

étonnant qu'ils eussent moins d'ardeur à les poursuivre.

Le goût des vaines questions et de la fausse métaphysique qui régnait alors dans les écoles, engendra plusieurs autres erreurs, ou, pour mieux dire, des absurdités et des chimères, très-propres néanmoins, vu le tour d'esprit du temps, à faire des hérétiques ou des incrédules. Telles étaient, entre soixante autres, ces propositions de Nicolas d'Autricourt, membre de l'université de Paris : Deux contradictoires peuvent signifier la même chose; on ne saurait montrer que tout ce qui existe n'est pas éternel; il ne faut pour tous les êtres naturels que des atomes et du mouvement local. Ces assertions furent toutes flétries par l'université et par le siége apostolique, également attentif dans tous les temps à étouffer les germes d'impiété, dès qu'ils osaient tant soit peu se découvrir. Il ne suffit point à la défense de l'auteur de les donner pour des hypothèses ou des discussions purement philosophiques : on les fit brûler publiquement, et l'auteur fut obligé de les reconnaître toutes fausses, la plupart erronées, et quelques-unes absolument hérétiques (1).

On traita de même quarante propositions répandues dans les ouvrages d'un moine de Cîteaux, nommé Jean de Méricourt, touchant les volitions de Dieu et la peccabilité des hommes. En voici quelques-unes bien propres à faire applaudir au jugement de Foulques de Chanac, évêque de Paris, qui qualifia les unes d'erronées, et les autres de suspectes dans la foi : Quoique Jesus-Christ par sa volonté créée, ait pu vouloir quelque chose qui ne devait jamais arriver, de quelque manière que Dieu veuille, il veut efficacement qu'il en arrive ainsi; Dieu veut qu'un tel pèche et qu'il soit pécheur, et il le veut par sa volonté de bon plaisir; celui qui

(1) Du Boul. t. IV, p. 308 et seq. D'Argent. Coll. jud. part. 1, p. 355, etc.

pèche, conforme sa volonté à celle de Dieu, et veut comme Dieu veut qu'il veuille; Dieu fait que le mal et le péché existent. Avec ce dur prédestinatianisme, Jean de Méricourt ne laissait pas d'allier la doctrine des sémi-pélagiens, puisqu'il dit encore qu'il y a des prédestinés qui le sont à cause du bon usage que Dieu a prévu qu'ils feraient de leur libre arbitre; ce qu'il entendait des bonnes œuvres faites sans le secours de la grâce.

Cet homme qui s'égarait ainsi dans ces conceptions incohérentes, paraît avoir puisé la première partie de ses erreurs dans le livre de Thomas Braduardin, archevêque de Cantorbéri, intitulé *la cause de Dieu contre Pélage* (1). On remarque au moins une grande conformité entre la doctrine de l'un et de l'autre, touchant la nécessité du péché et l'efficacité de toutes les volontés de Dieu. Braduardin fut vivement combattu par les plus illustres docteurs de son temps, et sur-tout par le savant carme Bacon, qui l'obligea de s'avouer vaincu. Aussi son ouvrage demeura-t-il enseveli dans la poussière des bibliothèques, jusqu'à ce qu'il en fut tiré par les protestans, qui le donnent pour leur précurseur dans les matières de la grâce, et pour le défenseur presque unique de ce qu'ils appellent vérité (2): éloge flétrissant, qui le met en opposition avec le torrent des docteurs de son siècle, et qu'ont ignoré sans doute les modernes imprudens, qui vantent au contraire Braduardin comme le sûr interprète de saint Augustin et de saint Thomas, concernant la puissance et l'opération de Dieu sur nos volontés (3). Au moins devaient-ils savoir, outre le témoignage que Bacon lui fit rendre à la force de la vérité, qu'à la tête de son ouvrage, il s'en était expressément rapporté sur tout ce qu'il

(1) Du Boul. et d'Argent. ubi suprà.

(2) Illeric. app. ad Catal. Test. Verit. Cassand. ep. ad Herm.

(3) Duprin. XIV. sæc. p. 265.

écrivait, au jugement de l'église romaine, comme mère et maîtresse de toutes les autres.

L'Italie, toujours privée des influences de la lumière apostolique, et par-là rendue incapable de remplir sa destination, loin de pouvoir servir de modèle, selon les vues de la providence, aux églises éloignées, voyait au contraire les abus les plus dangereux pour la religion se multiplier dans son sein, et se glisser jusque dans les établissemens qui n'avaient pour fin que la conservation de la foi et des mœurs. L'inquisiteur de Florence, Pierre de l'Aigle, de l'ordre des frères mineurs, n'oublia pas seulement le saint désintéressement de sa profession, mais l'honnêteté publique et toute la dignité de son ministère (1). Six ambassadeurs, accompagnés d'un syndic, allèrent en cour de Rome l'accuser de concussions criantes, dont ils portaient les preuves par écrit. Ils prétendaient qu'en deux ans il avait exigé de différens particuliers, sous prétexte d'hérésie, plus de sept mille florins; quoiqu'au rapport de Jean Villani, jamais il n'y eût eu moins d'hérétiques qu'alors à Florence. Pour une parole échappée contre quelque point de morale, comme d'avoir dit que l'usure n'était pas un péché mortel, le coupable, disaient les accusateurs, était condamné à une amende plus ou moins forte, mais toujours exorbitante à raison de ses facultés. L'inquisiteur, en plein consistoire, fut convaincu d'exactions, et sévèrement condamné; après quoi le pape et les cardinaux donnèrent des marques éclatantes de bienveillance aux ambassadeurs.

A cette occasion, les Florentins rendirent un décret, comme on avait déjà fait à Pérouse, en Espagne et en plusieurs autres lieux, portant défense à tout inquisiteur de se mêler d'autre chose que de son office, et de soumettre aucun particulier à des peines pécuniaires. C'est le feu, dit-on,

(1) Vill. XII, c. 57. Vading. an. 1346.

qu'il mérite, s'il est hérétique, et son argent ne l'en doit pas garantir. On ôta aussi à l'inquisiteur la prison particulière qu'il avait à Florence, et on lui ordonna de mettre dans les prisons communes les personnes qu'il ferait arrêter. On défendit en même temps aux magistrats d'accorder permission de prendre un citoyen, sur la simple requête de l'inquisiteur ou de l'évêque. On régla que l'inquisiteur ne pourrait avoir plus de six recors armés, ni accorder le port d'armes à un plus grand nombre sous tout autre titre. C'était bien retrancher sur l'état de Pierre de l'Aigle, qui avait accordé ce privilége à deux cent cinquante personnes, dont on prétendait qu'il tirait par an plus de mille florins d'or.

On ne s'en tint pas à ces règlemens particuliers contre l'inquisition; les Florentins ordonnèrent en général, que tout clerc qui offenserait un laïque en matière criminelle, pourrait être puni par le magistrat séculier en ses biens et en sa personne, sans exception de dignité; qu'aucun officier n'aurait égard aux dispenses qu'on pourrait obtenir du pape contre cette disposition; que tout au contraire les parens de l'impétrant seraient contraints, même par corps, de le faire renoncer à cette prérogative. Dans les préjugés du temps, la cour pontificale ne pouvait manquer de tenir cette loi pour préjudiciable à la liberté ecclésiastique. Les Florentins furent cités : ils tinrent ferme pour des points de gouvernement qui leur semblèrent vraiment temporels et d'une nécessité absolue pour l'ordre public; mais ces grandes questions n'étaient pas encore assez éclaircies, pour qu'ils pussent motiver leurs prétentions avec la précision convenable, et même pour qu'on pût les goûter de quelque manière qu'ils les présentassent. On se sépara, mécontent de part et d'autre, et ce genre de discorde produisit par la suite une ligue animée, où les Florentins firent entrer la plupart des villes même de l'état ecclésiastique.

Pendant cette longue fermentation, qui ne fit son explosion que sous les pontifes suivans, Clément VI s'occupa de tout autre soin, et d'abord de l'un des objets les plus analogues à la dignité sainte et céleste du vicaire de Jesus-Christ. Le 16 de Juin 1347, il canonisa solennellement saint Ives de Tréguier, qui était mort quarante-quatre ans auparavant. On ne peut voir qu'avec satisfaction, depuis que le saint siége s'était réservé la canonisation des saints, la divine méthode avec laquelle il procédait en ces recherches sur-humaines, et selon laquelle il les avait déjà réduites aux règles fixes que les auteurs du temps nous ont transmises, à l'occasion même de saint Ives (1). Le souverain pontife instruit qu'un fidèle était mort en réputation de sainteté, et ayant reçu des prières instantes et réitérées pour sa canonisation, proposait l'affaire aux cardinaux, et par leur conseil commettait quelques évêques ou d'autres personnes d'autorité, du pays où avait vécu celui qu'on donnait pour saint, afin d'informer en gros et sur la commune renommée, de ses mérites et de la dévotion des peuples envers lui. Cette information générale et comme préliminaire ne se faisait que pour voir s'il était à propos de pousser plus loin. Si le pape en jugeait ainsi sur le rapport de ces premiers commissaires, il les commettait de nouveau, ou en nommait d'autres, selon sa prudence, pour informer en détail, suivant les articles qu'il leur spécifiait, de la croyance, des vertus et des miracles du saint présumé.

L'information étant faite, le pape en commettait l'examen à quelques-uns de ses chapelains, ou à d'autres personnes capables, pour en former les principaux chefs du procès : après quoi, il faisait examiner le tout par trois cardinaux, l'un évêque, l'autre prêtre, le troisième diacre, lesquels en

(1) Rain. an. 1347, n. 34.

faisaient le rapport tout au long en consistoire : puis, dans une autre séance, on lisait les dépositions des témoins touchant les vertus et les miracles. Mais avant cette seconde lecture, le pape déterminait avec les cardinaux si la perfection des vertus était bien constatée ; puis sur chaque miracle, il décidait si l'article était prouvé suffisamment, et les décisions de point en point étaient écrites par un cardinal. L'examen fini, le pape demandait au sacré collége, s'il était à propos de faire la canonisation; et quand les suffrages étaient pour l'affirmative, il y concluait secrètement. Alors on appelait tous les prélats qui se trouvaient en cour de Rome, et le pontife leur exposait en consistoire tout ce qui s'était fait, et leur demandait leur avis.

Dans un nouveau consistoire, il marquait le jour et l'église où se ferait la canonisation. Ce jour venu, et l'église étant ornée avec un grand appareil, le pape assis devant l'autel exhortait les assistans à prier encore que Dieu ne permît point qu'il se trompât dans cette affaire. On chantait le *Veni Creator*, on faisait à genoux quelques autres prières, on se levait, puis le pontife déclarait en présence de tout le monde, que le saint proposé l'était indubitablement, qu'il devait être honoré comme tel, et sa fête célébrée un tel jour. On chantait ensuite le *Te Deum*, le pontife prononçait l'oraison du nouveau saint, composée préalablement avec son office par des cardinaux désignés. Il accordait une indulgence de sept ans et sept quarantaines : enfin il célébrait solennellement la messe en l'honneur du même saint. Pouvait-on demander plus de circonspection pour la conduite même d'un genre d'affaire si important à la gloire de l'église et de son chef ? On ne peut que regretter que ces premiers pasteurs n'en aient pas usé de même en des jugemens de nature toute différente, ou plutôt que leur puissance toute spirituelle ne se soit pas tenue strictement ren-

fermée dans sa sphère, hors de laquelle ils ne pouvaient point se promettre ces grâces d'état, qui seules préservent des fausses démarches et des méprises funestes.

Clément VI reprit avec vivacité l'affaire de l'empereur Louis de Bavière, entreprise par le pape Jean XXII, auquel en ce point, comme en bien d'autres, il aima mieux ressembler qu'au pacifique et modeste Benoît. Dès l'année 1344, Louis avait sollicité sa réconciliation, et demandé à Clément même une formule de soumission dont il pût être content. On lui en envoya une si honteuse, qu'on ne jugeait pas qu'il voulût l'adopter, quand bien même il serait prisonnier du pontife. Elle portait qu'il s'avouerait coupable de toutes les erreurs et les hérésies qui lui étaient imputées; qu'il renoncerait à son premier droit sur l'empire, et consentirait à ne régner que par la grâce du pape; enfin qu'il se mettrait lui, ses enfans, ses biens et ses états à la disposition du saint siége. Louis ne souscrivit pas seulement à des conditions si honteuses, mais il jura de les observer, sans les révoquer jamais, et envoya des ambassadeurs qui en consistoire public firent le serment, suivant la procuration qu'il leur en avait donnée (1).

Tout ce que le pape et les cardinaux conclurent de cette docilité inattendue, ce fut de traiter avec plus de hauteur un prince qui témoignait ainsi se trouver dans le dernier embarras. Quand les ambassadeurs, après le serment, demandèrent les articles de la pénitence qu'il plairait d'enjoindre à leur maître, le pape leur en donna qui touchaient, non pas à la personne de l'empereur, mais à l'état même de l'empire. Sur quoi les électeurs et les autres princes d'Allemagne s'étant rassemblés à Francfort, puis à Rentz, les rejetèrent avec indignation, comme tendant à la destruction

(1) Alb. Argent. p. 133.

de l'empire. Ils déclarèrent tout d'une voix, que si le pape voulait persister dans son dessein, ils étaient tout prêts à concourir avec leur chef à maintenir les droits et l'honneur du trône par tous les moyens que le ciel avait mis entre les mains des princes. Cette réponse vigoureuse fut portée à Avignon par des députés, chargés en même temps de faire changer les articles, mais sans aucun pouvoir de conclure : ce que le pape prit pour une dérision, qui lui fournit un prétexte de redoubler son aigreur contre Louis de Bavière.

Malgré cette fermeté des princes d'Allemagne et leur unanimité presque absolue, ou du moins apparente, il y en avait toutefois quelques-uns des plus puissans, qui n'étaient pas dans les intérêts de Louis. Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et son fils Charles, duc de Moravie, avaient contre lui quelques sujets de plainte (1). Le pape lia sa partie avec ces deux princes et leur oncle Baudouin, archevêque de Trêves, à l'effet de déposséder l'empereur, et de mettre en sa place le fils du roi de Bohême. Aussitôt il érigea en métropole la capitale de ce royaume, jusque-là soumise à celle de Mayence, et envoya le pallium à Ernest de Pardubitz qui en était évêque (2). Pour lui former des suffragans, il érigea dans son territoire l'abbaye de Litomissels en évêché, et démembra Olmutz et Meissen de la province de Mayence. Il diminuait ainsi l'autorité de Henri de Busman, qui remplissait alors ce siége, et qui tenait fortement pour Louis de Bavière. Quelque temps après, il le contumaça dans les formes, puis le déposa, et donna l'archevêché à Gerlac de Nassau, dont il espérait tirer un grand parti pour l'accomplissement de ses vues, tant par les grandes richesses de ce nouvel archevêque, que par la puissance du comte son père et de toute son illustre maison (3).

(1) Rebd. an. 1344.
(2) Baluz. vit. p. 252.
(3) Trith. chr. hirs. an. 1346.

Henri de Busman ne laissa pas de maintenir son pouvoir dans une bonne partie du diocèse, tout le temps qu'il vécut, c'est-à-dire, pendant huit ans : ce qui produisit un schisme et une guerre violente avec des pillages et des incendies, dont cette église infortunée put à peine réparer les dommages en un siècle.

Enfin le pape Clément prononça d'une manière définitive contre l'empereur même (1). Par une bulle terrible, fulminée le jeudi saint de l'année 1346, il défendit à toutes personnes non-seulement de demeurer dans sa communion, mais de lui obéir en rien, de lui donner retraite, et d'observer les traités faits avec lui. Il le chargea de malédictions, et enjoignit aux électeurs de l'empire de procéder incessamment à l'élection du roi des Romains, sans quoi il y serait pourvu par le saint siége dont il dit qu'ils tiennent ce pouvoir. Il leur écrivit encore pour les presser par le souvenir des maux de l'empire, qu'il donne pour vacant et presque anéanti depuis la mort de l'empereur Henri VII. Ce prince était de la maison de Luxembourg, heureux objet de la prédilection de Clément VI.

Le roi Jean de Bohême, qui en était aussi, et Charles son fils aîné, déjà se trouvaient à Avignon, où l'on négociait la promotion de celui-ci à l'empire. Cependant les cardinaux ne donnaient pas tous dans ce projet. Ils se partagèrent en deux factions, dont les chefs, selon Villani (2), en vinrent jusqu'à se dire des injures en plein consistoire, et se seraient chargés, à la vue du pape, avec les armes dont ils s'étaient prémunis, si l'on ne se fût mis entre deux. Ils se retirèrent avec le même emportement, ils barricadèrent leurs maisons; leur cortége et leurs domestiques s'armèrent, et l'on se tint assez long-temps sur ses gardes, comme

(1) Rain. 1346, n. 7 et seq. (2) J. Vill. l. XII, c. 59.

si l'on eût eu les ennemis du dehors aux portes de la ville. Enfin le pape les réconcilia, du moins en apparence, et, le 22 Avril 1346, consomma son dessein. Charles de Luxembourg commença par s'engager, en présence de douze cardinaux, à exécuter toutes les promesses de l'empereur Henri VII son aïeul, et à révoquer tous les actes faits par Louis de Bavière (1). Jamais, ajouta-t-il, je ne me prévaudrai du titre d'empereur, pour m'approprier Rome en aucune manière, ni les autres villes ou terres qui appartiennent à l'église romaine, soit dans l'Italie, soit dans les provinces éloignées, ni enfin les royaumes de Sicile, de Sardaigne et de Corse. Je n'entrerai point à Rome avant le jour de mon couronnement; j'en sortirai le même jour avec toute ma suite, et avec une égale célérité, je me retirerai des terres du saint siége, pour n'y plus revenir sans sa permission. Après mon couronnement, je ratifierai encore ces promesses.

A ces basses conditions, Charles fut jugé digne de l'empire (2). Le pape écrivit aux électeurs, et la diète fut convoquée, non à Francfort qui tenait pour Louis de Bavière, mais à Rentz où se rendirent, avec le roi de Bohême, les trois électeurs ecclésiastiques et le duc de Saxe. Le marquis de Brandebourg, comme fils de Louis, et le comte palatin du Rhin, pour d'autres raisons, ne jugèrent pas à propos de concourir à cette entreprise: ce qui n'empêcha point que le 11 de Juillet de cette année 1346, Charles de Luxembourg, suivant l'intention du pape, ne fût élu tout d'une voix pour roi des Romains, par ceux qui étaient présens. Clément lui en écrivit aussitôt une lettre de félicitation, et en ayant reçu peu après une ambassade solennelle, il confirma son élection dans les formes. On voit par la bulle publiée à ce sujet,

(1) Rain. 1346, n. 19. (2) Trith. chr. hirs. an. 1346.

de quel principe partait ce pontife : elle porte que Dieu a donné au pape, dans la personne de saint Pierre, la pleine puissance de l'empire tant céleste que terrestre. Dès le 25 du même mois de Juillet, Charles fut couronné à Rome. On n'avait pas voulu le recevoir à Aix-la-Chapelle.

Le vingt-sixième jour du mois d'Août suivant, le roi de Bohême, à peine parvenu au terme de ses désirs pour l'élévation de son fils, finit tristement, quoiqu'honorablement, ses jours. Allié au sang de France par sa femme Béatrix de Bourbon, et ami constant de Philippe de Valois, il marcha, quoiqu'aveugle, au secours de ce prince contre le roi d'Angleterre, le formidable Edouard. La bataille se donna dans les champs de Créci en Ponthieu; et déjà instruit qu'elle était perdue sans remède, il se fit conduire au milieu de la mêlée, où il périt avec le duc de Lorraine, les comtes d'Alençon, de Flandres, de Blois, de Saint-Pol, une foule de noblesse et plus de vingt-cinq mille combattans.

L'empereur son fils se vit par-là en possession de la Bohême, et en pleine liberté d'user de ses riches domaines pour faire face à Louis de Bavière. Il voulut d'abord illustrer ce royaume, en établissant dans la ville de Prague sa capitale une université, que son zèle pour les sciences et sa capacité personnelle rendirent très-florissante pendant cinquante ans. Bientôt il se vit prévenu par un rival furieux, ou plutôt par un maître indigné, qui ne prit pas pour la voix du ciel l'ordre que lui en fit le ministre d'abandonner la couronne qu'il tenait du ciel même. Louis la défendit d'abord avec autant d'avantage que d'animosité, et l'Allemagne allait se replonger dans toutes les horreurs du schisme et de la rebellion, si une providence sévère à l'égard du chef et pleine de clémence pour la multitude, n'eût par la mort subite de celui-là détourné les calamités, qui réitérées tant de fois dans la même nation, eussent inévitablement consommé sa

perte. Il venait de lui naître un fils, le 11 d'Octobre 1347 : dans la joie que lui donnait cet événement, il partit le matin pour la chasse qu'il aimait avec passion. Sur le midi, comme il poursuivait un ours, lui-même, frappé tout à coup d'apoplexie, à ce qu'on présume, tomba de cheval, et mourut en quelques instans. Quoiqu'il n'eût point été absous des excommunications prononcées par deux papes, il ne laissa point d'être enterré à Munich avec toutes les cérémonies de l'église et l'appareil dû à sa qualité d'empereur, par les soins de son fils Louis, marquis de Brandebourg. Charles de Luxembourg, par cette catastrophe, se trouva sans effort, du moins pour un temps, possesseur pacifique de l'empire.

On vit la même année à Constantinople une révolution qui s'exécuta d'une manière non moins tranquille. Jean Cantacuzène, qui déjà s'était fait couronner à Andrinople par Lazare, patriarche de Jérusalem, et qui ménageait des intelligences dans la capitale de l'empire d'Orient, y entra de nuit, le 7 Février, avec un si bon ordre, qu'il n'y eut pas une goutte de sang répandue. L'impératrice Anne, mère du jeune empereur Jean Paléologue, avait donné ce soir un grand repas, en réjouissance de l'avantage que les sectateurs de Grégoire Palamas venaient de remporter dans une espèce de concile sur le patriarche Jean d'Apri qu'on y déposa. Au sein de la joie qui suivit ce festin, on fut tout à coup troublé par l'arrivée de Cantacuzène, à qui l'impératrice opposa quelque temps une vaine résistance. Elle le reconnut enfin pour empereur, mais au second rang après elle et son fils, et Cantacuzène parut s'en contenter. Ces mêmes sectaires dont le triomphe occasionnait la joie publique de la cour, étaient néanmoins l'ame de la faction qui avait le plus contribué à faire entrer Cantacuzène dans Constantinople. Séditieux et vindicatifs, comme tous les gens de parti, ils se souvenaient

que l'impératrice leur avait été contraire, jusqu'à faire emprisonner Palamas leur chef, comme perturbateur de l'église. Elle ne les avait favorisés depuis, qu'afin d'humilier le patriarche Jean, dont les conseils pacifiques lui avaient attiré son aversion. Ils comptaient, ou sur une faveur moins suspecte de la part du nouvel empereur, ou seulement sur ces vagues avantages que tous les gens de secte attendent du changement et des révolutions (1).

Les palamites étaient des hérétiques, ou plutôt de fanatiques visionnaires, qui, avec Palamas leur chef, tiraient leur origine des solitudes sombres et mélancoliques du mont Athos. On les nomma aussi hésycastes ou quiétistes omphalopsyques, c'est-à-dire, ayant l'ame au nombril, et nouveaux massaliens. Cette dernière qualification inculpe fortement leurs principes par rapport aux mœurs : quant à leurs absurdes spéculations, on peut s'en former une idée sur les leçons anciennes de l'abbé Siméon leur précurseur, qui sont conçues en ces termes (2): Quand tu es seul dans ta cellule, fermes-en la porte, et assieds-toi dans un coin. Là, tenant ton ame élevée au-dessus de toutes les choses terrestres, fais descendre ta barbe sur ta poitrine, fixe les yeux du corps et de l'esprit sur le milieu de ton ventre, c'est-à-dire, sur le nombril. C'est de là que vint à ces contemplateurs extravagans le nom d'omphalopsyques. Retiens ta respiration, même par le nez, poursuit l'instituteur fanatique, et cherche dans tes entrailles la place du cœur, qui est le siége des puissances de l'ame. D'abord tu y trouveras des ténèbres difficiles à percer; mais par une persévérance soutenue nuit et jour, tu découvriras une infinité de merveilles qui te combleront d'une joie et d'une félicité inaltérable. Sitôt que l'esprit a

(1) Niceph. Greg. l. xv et xvi. Cantac. l. iii et iv.

(2) Allat. de Consensu, p. 829.

trouvé

trouvé la place du cœur, il voit les formes de tous les êtres, qui sont étalées dans le cœur; il se voit lui-même étincelant de lumière et rempli de discernement.

Le chef de ces visionnaires, Grégoire Palamas, se vantait de voir de ses yeux mortels l'essence divine, par une lumière qu'il donnait aussi pour divine et increée, sans toutefois qu'elle fût Dieu (1). C'était, selon lui, la lumière dont les apôtres n'avaient pu soutenir l'éclat sur le Thabor, à la transfiguration du Sauveur. Quelque irréligieuses que fussent ces rêveries, qui tenaient de l'idolâtrie même, puisqu'elles donnaient pour increée quelque chose qui n'était pas Dieu, le clergé de Constantinople en prit si bien la défense, que l'abbé Barlaam, à son retour de Rome, les ayant dénoncées en concile comme hérétiques, fut au contraire condamné lui-même, spécialement sur l'article de la lumière du Thabor : ce qui lui fit prendre la détermination de se retirer en Italie, dans la Calabre où il était né. Telle était la prévention des Grecs contre les lumières qui pouvaient leur venir d'Occident, et tels en même temps les écarts pitoyables où donnait leur schismatique aversion. Une partie d'entr'eux rejetaient les palamites, comme ennemis de l'ancienne doctrine; les autres s'en rendaient les fauteurs, comme d'instrumens propres à leurs vues et à leurs intérêts particuliers : tous erraient au hasard, dans l'instabilité qui est inévitable quand on abandonne la règle fixe et uniquement sûre de la foi, c'est-à-dire, le centre de l'autorité et de l'unité catholique.

L'empereur Jean Cantacuzène, qui ne laissa pas de rechercher à son tour le pape et les princes latins, se servit des palamites pour affermir sa domination. A la place de Jean d'Apri, déposé du patriarcat, il fit instituer Isidore de Monem-

(1) Niceph. Greg. XIX, c. 1. Cantac. 2, c. 39.

basi, l'un des principaux sectateurs de Palamas, qui était trop décrié pour y être mis lui-même; mais en dédommagement, on le fit archevêque de Thessalonique, où les citoyens refusèrent de le recevoir. Isidore même avait été déposé du siége de Monembasie, et excommunié comme palamite. C'est pourquoi grand nombre d'évêques se rassemblèrent, et l'anathématisèrent de nouveau avec tous ceux qui étaient dans ses sentimens : ce qui fut confirmé de toutes parts, par des lettres d'évêques et de prêtres, d'Alexandrie sur-tout, d'Antioche, de Trébizonde, de Chypre et de Rhodes. Cantacuzène crut néanmoins se rendre plus respectable, en faisant réitérer la cérémonie de son couronnement par ce patriarche méprisé, qui en même temps révoqua l'excommunication portée durant les derniers troubles contre quiconque reconnaîtrait le nouvel empereur. Tandis qu'Isidore prononçait monté sur l'ambon, ses nombreux adversaires lui insultaient hautement, et l'on disait de tous côtés qu'il était ridicule qu'un homme condamné pour différens crimes prétendît absoudre les autres. Ce patriarche ne réussit pas mieux, quand, pour fortifier son parti, il ordonna un tas d'ignorans, à la place des prêtres et des évêques qui s'étaient séparés de sa communion. Tel était le régime et la dignité de la hiérarchie dans la Grèce schismatique. Les palamites se soutinrent plusieurs années, par la protection de Cantacuzène. Il n'est plus question d'eux, depuis que cet empereur fut réduit à renoncer au gouvernement.

En Italie, le royaume de Naples se trouvait dans un état aussi déplorable, par la mort funeste du roi André, qui fut étranglé en sortant le soir de l'appartement de la reine Jeanne sa femme, avec laquelle il avait toujours fort mal vécu (1). A la nouvelle de cet exécrable par-

(1) J. Vill. XII, c. III.

ricide que mille indices faisaient imputer à la reine, Louis, roi de Hongrie et frère du malheureux André, accourut pour en venger la mort, suivi d'une armée formidable. La justice de sa cause lui ouvrit les portes de toutes les villes, et les plus grands seigneurs s'empressèrent à lui venir rendre hommage. Jeanne s'enfuit consternée dans ses états de Provence, d'où elle se rendit à Avignon, pour se justifier comme elle pourrait auprès du pape, tenu de punir la mort du roi de Naples son vassal. Cependant la peste qui peu après ravagea toute l'Europe, se mit dans l'armée du roi de Hongrie, et l'obligea d'abandonner le royaume de Naples quatre mois après son arrivée. La reine Jeanne prit aussitôt le parti d'y retourner avec le prince Louis de Tarente, à qui elle s'était déjà mariée, mais qui ne put alors obtenir du pape le titre de roi de Sicile. Jeanne, qui avait besoin d'argent pour retourner à Naples avec des forces capables de soumettre les mécontens, vendit au pape, le 9 Juin de cette année 1347, la ville et la seigneurie d'Avignon pour quatre-vingt mille florins, ou 672 mille livres de notre monnaie, malgré le serment qu'elle avait fait quelques mois auparavant de n'aliéner aucune partie de ses domaines en Provence (1). C'était néanmoins à elle qu'ils appartenaient en propre, comme petite-fille du roi Robert. Avignon étant encore fief de l'empire, on en fit confirmer la vente par l'empereur Charles VI, qui ordonna que les papes tiendraient ce domaine en franc-aleu, et comme entièrement libre. Ils possédaient le comtat Vénaissin, dont Carpentras est la capitale, depuis la cession que le roi Philippe le Hardi leur en avait faite en 1272.

Dans le cours de l'année 1348, la peste fit en Italie des ravages effroyables (2). A Florence en particulier, depuis le mois d'Avril jusqu'au mois

(1) Gall. Christ. ed. 1715, t. 1, p. 822. (2) Mat. Vill. c. 14.

de Septembre qu'elle y dura, elle emporta les trois cinquièmes des habitans, et entr'autres citoyens remarquables, Jean Villani, qui a écrit l'histoire de cette république depuis son origine jusqu'à cette année, avec une vérité et une candeur dont il serait à souhaiter qu'il ne se fût pas départi dans les événemens étrangers qu'il y mêle. Son ouvrage fut continué par Matthieu Villani son frère. La contagion passa aussitôt d'Italie en France et en Espagne, et les deux années suivantes en Angleterre, en Allemagne et au fond du Nord. A Paris, la mortalité fut si grande, qu'on porta long-temps plus de cinq cents corps par jour, de l'Hôtel-Dieu au cimetière des Saints-Innocens, nombre prodigieux relativement au peu d'étendue qu'avait alors la ville. Cependant les malades ne manquaient point de secours; les religieuses consacrées à leur service, loin de se relâcher par la crainte si naturelle à leur sexe, redoublaient, à proportion du péril, leurs assiduités et toutes les attentions de leur charité héroïque. Plusieurs d'entr'elles moururent; mais elles étaient aussitôt remplacées par d'autres, que le sort des premières ne faisait qu'animer.

Pour la consolation des malades et de ceux qui les soulageaient, le pape donna pouvoir à tout prêtre d'absoudre les moribonds de toutes sortes de péchés, et de leur accorder une indulgence plénière; et aux fidèles qui leur rendaient quelques bons offices dans leurs souffrances, ou qui les ensevelissaient après leur mort, aussi-bien qu'aux prêtres qui leur administraient les secours spirituels, il accorda des indulgences proportionnées à leurs travaux. Ces dispensations libérales des trésors de l'église excitèrent merveilleusement les malades à bien mourir, et les ministres de la charité à les servir avec constance. S'il se rencontra de lâches pasteurs qui abandonnèrent leurs troupeaux, une foule de religieux intrépides les suppléaient avec avantage, sans que le grand

nombre d'entr'eux qui périssaient journellement, pût amortir l'ardeur des autres. Ce terrible fléau emporta un très-grand nombre d'excellens sujets sur-tout, lesquels soutenaient autant leurs communautés par leurs bons exemples que par leur doctrine : ce qui causa par la suite une diminution notable de régularité : tant il importe, jusque dans les meilleurres œuvres et dans les épreuves les plus salutaires de leur nature, de parer avec une sage prévoyance aux inconvéniens qui en peuvent résulter. La maladie fit relâcher la rigueur de l'observance dans la nourriture et dans mille autres choses, et l'on n'y put revenir quand la maladie fut passée. Entre les illustres victimes de la charité, on compte Bernard de Sienne, instituteur de l'ordre du Mont-Olivet, qui fut atteint de la contagion en servant ses confrères.

A Florence, la mortalité donna lieu à l'établissement de l'université, que les magistrats sollicitèrent et obtinrent du pape, afin d'attirer de nouveaux habitans et de rendre à leur ville quelque partie de la splendeur qu'elle avait perdue. La désolation publique produisit en Allemagne des effets tout contraires. Les peuples commencèrent à se flageller publiquement, d'abord sans concert entr'eux et sans association, mais par une impression simultanée de terreur, et sans autre dessein que d'appaiser la colère de Dièu. Ce fut bientôt des confraternités séditieuses et une secte hérétique de flagellans, non moins superstitieux ni moins téméraires que ceux qu'on avait proscrits. Ils disaient que le sang répandu dans ces flagellations, se mêlait avec celui de Jesus-Christ pour la rémission des péchés ; ils prétendaient s'absoudre les uns les autres, se vantaient de faire des miracles, et sur-tout de chasser les démons ; ils menaient avec eux des femmes qui s'en disaient délivrées, qui se dépouillaient jusqu'au sein pour se flageller comme les hommes, et qui firent justement ap-

préhender pour la pudeur des dangers beaucoup plus grands (1).

Le pape, informé de ces superstitions par des députés de l'université de Paris qui les avait déjà condamnées, fit publier, en confirmation, une bulle qu'il adressa à l'archevêque de Mayence et à ses suffragans. On devait d'abord avertir tous les fidèles, clercs et laïques, de quitter ces associations; et s'ils n'obéissaient, les y contraindre par les censures ecclésiastiques et par les voies juridiques les plus expéditives. Comme les flagellans se trouvaient en très-grand nombre à Strasbourg, à Spire et dans toute cette frontière de France, le roi Philippe leur défendit, sous peine de mort, de mettre le pied dans son royaume, qui paraît en avoir été totalement préservé par cette sévère prévoyance. Ils se dissipèrent insensiblement en Allemagne, par la vigilance des prélats; mais la superstition ne disparut que pour faire place à la plus aveugle et à la plus féroce vengeance.

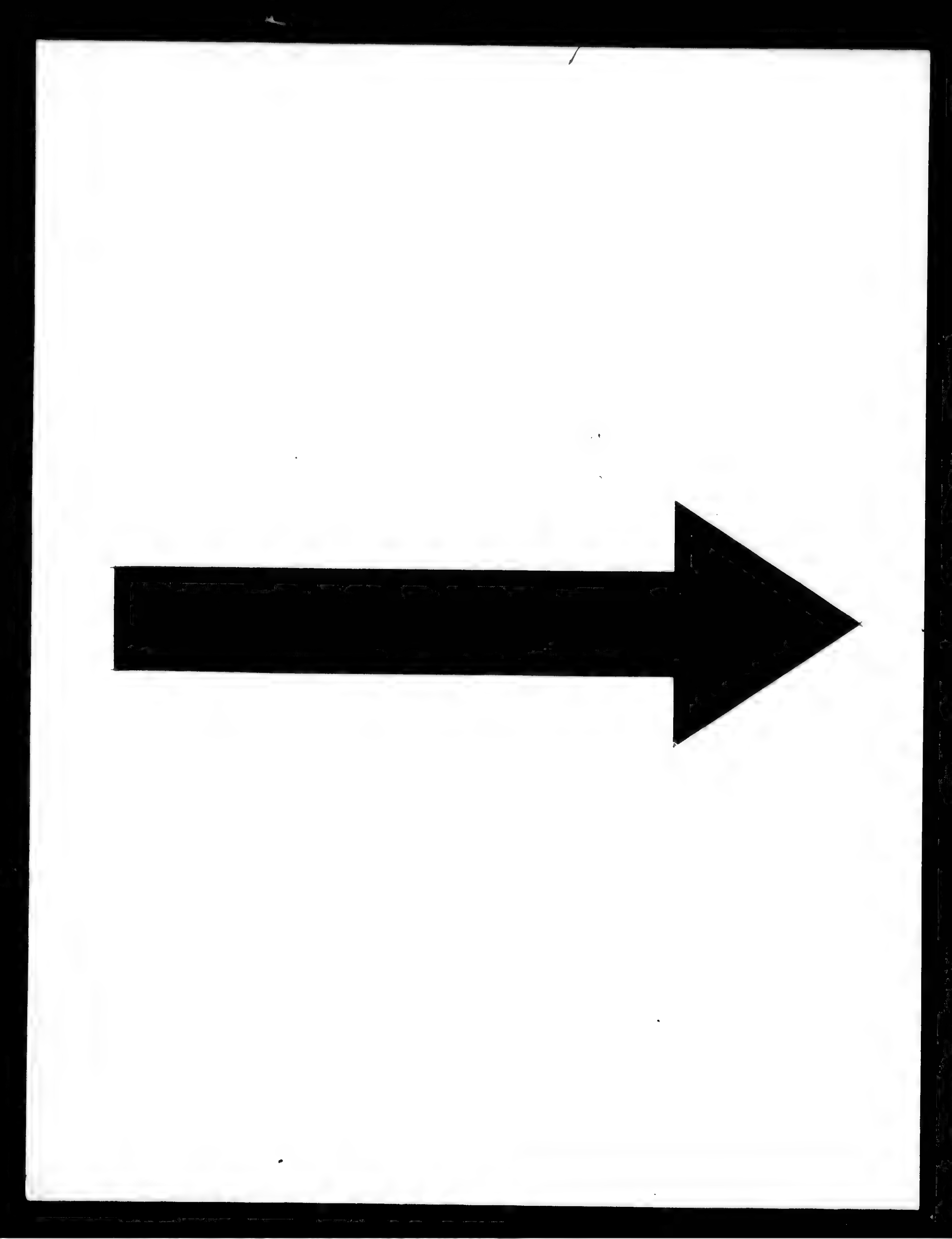
Le peuple imagina que les juifs étaient les auteurs de la peste, et cette idée bizarre prenant dans toutes les têtes faibles, se répandit dans les diverses contrées de l'Europe, mais sur-tout dans la Germanie (2). On s'éleva tumultuairement contre les malheureux enfans de Jacob, qu'on proscrivit sans autre examen, qu'on massacra, qu'on brûla, sans distinction d'âge, de sexe, de rang ou d'emploi : ce qui leur causa un désespoir et un dépit si affreux, que les mères craignant qu'après leur mort on ne baptisât leurs enfans, mettaient le feu à leurs maisons, puis y jetaient ces innocens et s'y précipitaient elles-mêmes avec leurs maris. Pour arrêter une barbarie si capable de rendre le christianisme odieux, le pape publia deux bulles dans l'espace de trois mois. Par la première, il défendit à tous les fidèles, et de faire

(1) Alb. Arg. p. 149. (2) Cont. Nang. p. 809. Alb. Arg. p. 147.

violence aux juifs dans leurs corps ou dans leurs biens, et de les contraindre à recevoir le baptême. Mais ce décret n'ayant pu calmer la fureur d'une populace aigrie par la continuité du mal épidémique, il enjoignit aux ordinaires de publier dans les églises défense, à peine d'anathème, non-seulement de tuer ou de frapper les juifs, mais de poursuivre autrement qu'en justice réglée les différens qu'on pourrait avoir avec eu[illegible]joignant la persuasion à l'autorité, il les ju[illegible]crime qu'on leur imputait, en faisant [illegible]ue la peste n'avait pas épargné les juifs [illegible]ue les chrétiens, et que dans les pays où il n'y avait point de juifs pour en infecter l'air et les alimens, comme on le prétendait, elle n'avait pas moins fait de ravages qu'ailleurs. Cette sage attention empêcha toutes les violences à Avignon et dans le voisinage; mais elles continuèrent presque par-tout ailleurs, principalement au pays du Rhin pendant le cours de l'année 1349. On fait état de plus de douze mille juifs qui périrent dans le seul district de Mayence.

Les calamités publiques n'éteignirent point les dissentions, les factions politiques, ni les troubles. Les seigneurs opposés à l'empereur Charles de Luxembourg, résolurent de déférer l'empire à Gunthier, comte de Schuartzbourg en Thuringe, connu pour un des plus grands guerriers de son temps (1). Il refusa d'abord; mais il consentit ensuite, supposé que les princes assemblés à Francfort déclarassent le trône vacant, et qu'il fût choisi par le plus grand nombre des électeurs. Il le fut en effet, le 2 Février de cette année 1349, par quatre de ces princes, qui n'étaient que sept de droit: mais le suffrage que lui donna Henri de Busman, devenait équivoque par le schisme du diocèse de Mayence, dont une partie tenait toujours pour l'archevêque

(1) Alb. Arg. p. 150.



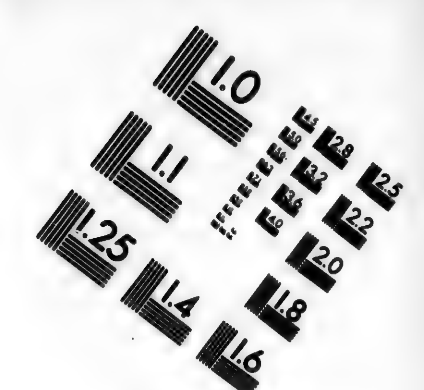
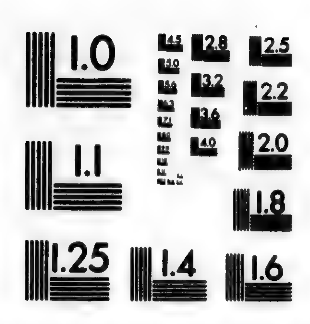


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



6"



Gerlac de Nassau. Les trois autres électeurs qui donnèrent leurs voix à Gunthier, furent Louis, marquis de Brandebourg, fils de Louis de Bavière, Rhodolfe, comte palatin du Rhin, et Henri duc de Saxe, qui s'était toutefois déclaré en premier lieu pour Charles de Luxembourg. Six semaines après cette élection, Gunthier fut reçu comme empereur à Francfort.

Le dixième jour de Mars, il y fit un édit conçu en ces termes (1) : Notre prédécesseur, l'empereur Louis d'heureuse memoire, ayant ordonné que celui qui est élu roi des Romains eût la pleine administration de l'empire avant la confirmation du pape; de l'avis de nos princes ecclésiastiques et laïques, nous ratifions et renouvelons cette loi par l'édit présent. Ainsi nous déclarons nuls tous actes faits au contraire, notamment les décrets des papes en ce genre, comme répugnant à la doctrine apostolique et chrétienne, puisque, selon toutes les lois divines et humaines, le pape lui-même doit être soumis à l'empereur, et que l'empereur, quant au temporel, n'est soumis, ni au pape, ni à aucune autre personne sur la terre.

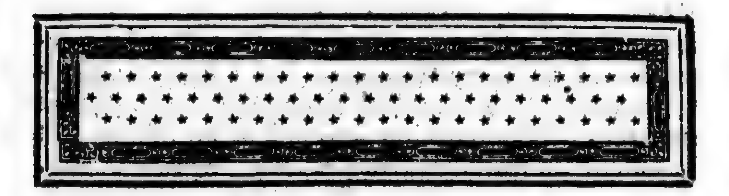
En conséquence d'une déclaration si contraire aux préjugés du temps, on s'attendait à des révolutions ou à des agitations nouvelles, quand, par une mort qui ne donna pas moins à penser que celle de Louis de Bavière, les desseins de la providence pour la pacification de l'Allemagne se trouvèrent tout à coup consommés. Au commencement du mois de Mai, Gunthier de Schuartzbourg, qui était toujours à Francfort, y tomba malade, et prit une médecine qu'on eut tout lieu de croire empoisonnée. Le médecin qui l'avait goûtée, mourut dans les trois jours. Gunthier enfla sur le champ, éprouva une contraction de nerfs qui lui ôta l'usage des mains, et mourut dans le mois. Mais aupara-

(2) Gold. Const. t. 3, p. 414.

vant il se désista de ses prétentions à l'empire, et conclut sa réconciliation avec l'empereur Charles, par la médiation du marquis de Brandebourg, qui refusa lui-même l'offre qu'on lui fit de l'empire, et reçut de Charles l'investiture de son marquisat. Il lui rendit en même temps certaines reliques estimées très-précieuses, et nommées reliques de l'empire, qu'on avait coutume de passer de l'empereur défunt à son successeur, mais que les troubles de Germanie avaient fait garder au marquis de Brandebourg, comme fils aîné de l'empereur Louis de Bavière. Elles consistaient en une lance, que les uns donnaient pour celle de la passion, et les autres pour celle de Charlemagne, en une partie considérable de la vraie croix, un des clous du crucifiement, et la nappe qu'on disait avoir servi à la cène de Notre-Seigneur.

Les villes et les peuples, à l'exemple des princes, se soumirent sans peine. Il n'y eut pas jusqu'à ces frères mineurs si opiniâtrément attachés au schisme de Louis de Bavière, qui ne voulussent rendre leurs hommages à Charles de Luxembourg, et préparer ainsi leur retour au centre de l'unité. Le peu qui en restait à Munich, s'adressèrent au chapitre général de leur ordre qui se tenait à Vérone, et qui présenta requête au pape en faveur de ces frères repentans. Le pontife touché adressa au général une bulle qui lui donnait pouvoir de les absoudre, après qu'ils auraient fait leur abjuration et renoncé spécialement aux erreurs de Michel de Césène, quoique mort pénitent suivant la commune renommée. Ainsi fut éteint, avec le schisme d'Allemagne, le feu de la discorde, qui, depuis l'an 1323 où Jean XXII étendit le pouvoir des clefs sur les droits les plus inaliénables du sceptre impérial, dévasta l'empire et l'église, sous trois pontificats, durant vingt-six ans. Leçon terrible, et néanmoins salutaire, qui parut tarir enfin cette source de schisme si long-temps féconde : mais il s'en creusait une autre sous

la chaire même de Pierre, toujours éloignée des lieux consacrés par sa sépulture, et presque fixée sous un climat étranger par l'acquisition que venait d'y faire son dernier successeur. Le mal croissait lentement; ses progrès à peine sensibles entretinrent encore près de trente ans une sécurité trompeuse : on n'y fit qu'une attention superficielle ou passagère, et quand on y voulut appliquer enfin le remède efficace, le mal se déclara d'une manière qui fit connaître alors toute la profondeur de la plaie. Mais voyons ce qui devait encore préparer et mener, pour ainsi dire, à sa maturité, cette funeste production de l'esprit d'engourdissement et de l'oubli des anciennes maximes.



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

Depuis l'extinction du schisme de l'Allemagne en 1349, jusqu'au grand schisme d'Occident en 1378.

L'ANNÉE se comptant encore à Rome, du jour de la nativité du Seigneur, on y fit à Noël de 1349 l'ouverture du jubilé que Clément VI, pour toute faveur, avait accordé aux Romains qui étaient venus redemander leur pasteur. Toutefois l'absence du pape n'empêcha pas que le concours des pélerins en cette occasion ne fût plus grand peut-être qu'il n'avait jamais été, tant le respect du siége naturel de la primauté apostolique restait profondément imprimé dans le cœur des peuples. Quoique le froid fût excessif pendant cette année, leur dévotion n'était arrêtée, ni par l'abondance des glaces et des neiges, ni par les débordemens affreux qui en furent la suite. Les chemins rompus et presque impraticables étaient couverts jour et nuit d'hommes et de femmes de tout âge et de toute condition. Les hôtelleries, toutes les maisons qui se rencontraient sur les routes, se trouvaient insuffisantes pour mettre à l'abri, non-seulement

les chevaux et les équipages, mais même les personnes. Plus accoutumés au froid que les autres voyageurs, ceux de l'Allemagne et de toutes les contrées du Septentrion se tenaient au dehors, et passaient les nuits en troupes avec de grands feux. Tous les pélerins, de quelque nation qu'ils fussent, s'encourageaient et s'assistaient fraternellement les uns les autres, se prêtaient mutuellement la main contre les brigands du pays, et n'avaient entr'eux ni querelle, ni différent. Les hôteliers ne pouvant répondre à la multitude pour livrer les vivres et recevoir l'argent, ces étrangers prenaient et payaient de bonne foi. Souvent il arrivait, que pressés de partir, ils en laissaient le prix sur la table, sans qu'aucun des passans y touchât (1).

Il ne fut pas possible de compter exactement le nombre des pélerins : mais par l'évaluation qu'on en fit, le jour de Noël, aux fêtes solennelles qui suivirent, et pendant le carême jusqu'à Pâque, il y en eut continuellement à Rome depuis un million jusqu'à douze cent mille. Il y en avait encore plus de huit cent mille à l'Ascension et à la Pentecôte. Du matin jusqu'au soir, les rues étaient si pleines, qu'il était impossible de percer la foule. Soit à pied, soit à cheval, on ne pouvait que suivre son rang, quelque pressé qu'on fût. Les chaleurs excessives et l'occupation de la récolte diminuèrent ensuite le concours ; mais sur la fin de l'année, il redevint tel qu'au commencement. Alors arrivèrent par troupes les personnes de haut rang de l'un et de l'autre sexe, tous les gens de considération, tant de l'Italie que des autres états.

Dans les derniers jours de l'année, on dispensa ceux qui étaient encore à Rome, des stations qu'ils n'avaient plus le temps de faire pour remplir les conditions prescrites. Les rois de Castille, d'Aragon, de Portugal, de Chypre, le duc d'Autriche et plusieurs autres princes demandèrent au pape

(1) Matth. Villan. l. 1, c. 56.

dé pouvoir gagner le jubilé sans aller à Rome. Le pontife, après en avoir délibéré avec les cardinaux, répondit qu'une indulgence accordée pour l'honneur des saints apôtres ne pouvait se donner qu'à ceux qui visitaient leurs tombeaux. Toutefois il permit ensuite à l'archevêque de Brindes, internonce en Sicile, de la communiquer à trente personnes retenues par des empêchemens légitimes, à charge d'employer en œuvres pies, suivant la disposition du chef de l'église, l'argent qu'elles auraient dépensé pour faire le voyage de Rome. Ainsi commença l'extension du jubilé aux états divers du monde chrétien.

Le 22 Août de cette année 1350, mourut le roi Philippe de Valois. Son fils aîné, Jean, duc de Normandie, lui succéda et fut sacré à Reims le dimanche 26 Septembre suivant. Peu de temps après, il alla rendre en personne ses hommages religieux au pape, qui à sa prière fit douze cardinaux, dont neuf français, un espagnol et deux romains. L'année suivante, Clément permit à ce prince et à la reine Jeanne, sa seconde femme, de faire célébrer l'office divin pour eux et leur suite dans les lieux interdits, et de se choisir un confesseur capable, qui pourrait les absoudre des cas même pour lesquels il faudrait consulter le saint siége (1). Il avait accordé au même prince, cinq ans auparavant, pour satisfaire sa dévotion, de toucher les choses saintes, excepté le corps de Notre-Seigneur (2). Et quand le prêtre, ajouta-t-il, vous donnera la sainte communion, il pourra vous donner aussi le précieux sang, nonobstant tout statut ou usage contraire, et cela, votre vie durant, lors même que vous changerez d'état en parvenant au trône. Il accorda la même faveur au duc de Bourgogne; mais il recommande à l'un et à l'autre, que tout se fasse avec une extrême pré-

(1) Spicil. t. IV, p. 274. Du Tillet, p. 242.

(2) Rain. an. 1344, n. 62.

caution pour que rien ne se répande, et avec assez de secret pour qu'il n'en arrive aucun scandale. La communion sous les deux espèces, d'un usage encore ordinaire au commencement du douzième siècle, était dès le treizième presque universellement restreinte aux prêtres de l'église latine (1). Nous ne voyons cependant, ni loi, ni aucune constitution pour ce changement, qui s'est introduit d'une manière insensible.

Au commencement de l'année 1351, le roi étant encore près d'Avignon, occupé à Villeneuve des affaires de Languedoc, Etienne Aldebrand, archevêque de Toulouse, lui adressa des plaintes, touchant la rigueur excessive des prisons monastiques. Les moines, suivant ce prélat (2), renfermaient pour toujours dans un cachot affreux qu'ils nommaient *vade in pace*, ceux d'entr'eux qui tombaient en certains péchés. Là, réduits pour toute nourriture au pain et à l'eau, et privés de toute communication avec les religieux aussi-bien qu'avec les laïques, ces malheureux s'abandonnaient presque tous au désespoir, et la correction de leur faute devenait comme le sceau de leur réprobation. Le roi ordonna que désormais les abbés et les autres supérieurs religieux iraient deux fois le mois consoler ces frères prisonniers, et que deux fois le mois encore, ils seraient visités, selon leur choix, par quelqu'un de leurs confrères d'une vertu éprouvée. Cette indulgence n'était assurément pas excessive : cependant les frères mineurs et les frères prêcheurs se donnèrent toutes sortes de mouvemens, et tentèrent tous les moyens, jusqu'à réclamer l'autorité apostolique pour faire révoquer l'ordonnance royale. Mais le monarque jugeant de la grandeur de l'abus par celle de la résistance, sur-tout en des hommes austères et sujets à traiter de relâchement tout ce qui contrarie l'austérité même d'humeur et de pure habitude, demeura

(1) Mabill. Mus. Ital. t. 2, p. 61. (2) Bol. Capit. t. 2, p. 1088.

inébranlable dans sa résolution, et voulut qu'ils obéissent ou sortissent du royaume. Ils exécutèrent enfin ces ordres, mais avec beaucoup de répugnance.

Si l'on se plaignait avec raison de la justice monastique, on blâmait encore plus justement l'impunité cléricale. Simon Issip, archevêque de Cantorbéri, s'étant plaint en parlement de quelques entreprises du juge séculier sur la juridiction ecclésiastique, on lui répondit que les priviléges des clercs ne servaient qu'à les enhardir au crime; que quand le juge ecclésiastique les redemandait, après qu'ils avaient été pris et même convaincus, on les lui remettait de bonne foi; mais qu'il usait ensuite de mille détours pour les soustraire à une juste condamnation; qu'on les faisait souvent évader ou du moins qu'on les traitait si bien dans la prison, qu'au lieu d'une peine, c'était pour eux un lieu de délices, d'où ils sortaient plus méchans qu'ils n'y étaient entrés. Plusieurs, ajouta-t-on, quoique notoirement coupables de crimes capitaux, ont été admis si facilement à la purgation canonique, que cette épreuve est devenue pour eux et pour une infinité d'autres une amorce nouvelle au crime, et une source intarissable de désordres pour le royaume (1).

Sur ces reproches, apparemment bien fondés, l'archevêque de Cantorbéri et les autres prélats du parlement rendirent l'ordonnance suivante : Les juges ecclésiastiques auront soin de faire garder convenablement, selon la qualité des accusés et des accusations, les clercs qui leur seront remis en vertu du privilége clérical; mais dans tous les cas, la prison sera un lieu de peine et d'humiliation. Si ce sont des malfaiteurs notoires, et surtout si leur délivrance peut causer du trouble ou du scandale, on les tiendra au pain et à l'eau, le mercredi, le vendredi et le samedi; les

(1) Tom. XI, Conc. p. 1928.

autres jours, on ajoutera de la petite bière; le dimanche, quelques légumes de plus, sans qu'on puisse leur servir autre chose, pour quelque raison que ce soit. Que si on les présume innocens, ils ne pourront toutefois être admis à la purgation canonique, qu'après des informations exactes faites juridiquement sur les lieux.

Le roi Edouard entreprit un autre point de réforme, non moins important, mais d'une exécution bien plus épineuse. Depuis long-temps il voyait de très-mauvais œil les meilleurs bénéfices de son royaume possédés par des officiers de la cour romaine, cardinaux et autres, et les lois de la résidence enfreintes en mille manières. Sans intenter des plaintes inutiles, et allant droit au fait, il mit en possession de ces bénéfices ceux qui les desservaient, et donna ses ordres pour que les titulaires, leurs agens ou procureurs n'en perçussent point les fruits (1). Le pape déploya toute son autorité, et commanda, sous peine d'anathème, de donner dans quatre mois main-levée des saisies, attendu que ces bénéficiers étaient dispensés de la résidence, soit par les services importans qu'ils rendaient à l'église, soit par ceux qu'ils se disposaient à lui rendre, soit par bien d'autres titres également vagues qu'il relevait avec emphase. Il ordonna de plus la restitution des fruits perçus par les desservans, avec dommages et intérêts. Edouard qui, tout intrépide qu'il était, aimait mieux l'emporter par adresse que de vive force, feignit de reconnaître sa faute, promit d'obéir au pape, et cependant fit proroger le délai de quatre mois jusque bien avant dans l'année suivante : Clément VI ne vécut pas jusqu'à ce nouveau terme.

En Aragon, les officiers royaux s'opposaient souvent à l'exécution des rescrits du saint siége, empêchaient les juges ecclésiastiques de procéder en conséquence, et quelquefois usaient des der-

(1) Rain. an. 1352, n. 17.

nières

nières violences pour leur faire abandonner ces procédures. Le nonce Bernard d'Alagnon ayant prononcé une sentence d'excommunication contre des laïques résolus qui refusaient déterminément de payer ce qu'on exigeait d'eux pour la chambre apostolique, le roi le fit d'abord arrêter et jeter dans une obscure prison. Les gardes le traînèrent ensuite au haut d'une tour, d'où le tenant suspendu en dehors par les pieds, ils menaçaient de le précipiter à la vue de son père qui était en bas. Ils le forcèrent, en cet état, à révoquer ses procédures. Sur ce trait seul, on peut évaluer tout à la fois la grossièreté de l'ignorance et l'imbécillité de la superstition populaire dans ces cantons.

Il fallut ensuite traiter de réconciliation, et Rome se contenta de déclarations spécieuses, de grandes et vagues promesses. C'est ainsi que l'autorité s'anéantit en voulant s'étendre, et qu'à force d'exiger, on se met en péril de ne plus rien retenir. Le roi d'Aragon déclara que ce qu'avait souffert le nonce, n'avait point été fait au mépris du pape; il promit que dans les terres de son obéissance il n'empêcherait point le libre exercice de la juridiction ecclésiastique, ni les fonctions des officiers pontificaux; il consentit à payer, avec les arrérages, le cens dû au saint siége pour le royaume de Sardaigne et de Corse. D'un autre côté, il obtint pour les besoins de l'état la levée d'un subside, volontaire de nom, et forcé d'effet sur les prélats et les autres ecclésiastiques de son royaume. Dans ce traité, il supplie encore le pape, pour le bien de l'église et le salut des ames, de renvoyer les bénéficiers qui sont en cour de Rome, et de les obliger à résider dans leurs églises, comme aussi de conférer les bénéfices et les prélatures aux naturels du pays (1).

On voit encore à quel point l'ignorance et l'imbécillité étaient parvenues dans ces climats, par les

(1) Rain. an. 1351, n. 26.

dogmes extravagans que réussissait à y répandre un certain Nicolas, originaire de Calabre, mais habitué et comme naturalisé en Espagne. Il soutenait qu'un Espagnol nommé Gonsalve, du diocèse de Cuenca en Castille, était le fils de Dieu, engendré au ciel de toute éternité, quoiqu'il parût avoir ici-bas un père et une mère ; qu'il ne mourrait point, mais que le Saint-Esprit s'incarnerait, et qu'alors Gonsalve convertirait tout le monde ; qu'il obtiendrait même, au jugement dernier, le salut des damnés. Enfin ce novateur fanatique distinguait trois parties dans l'homme : l'ame, faite par Dieu le Père ; le corps, ouvrage de Dieu le Fils ; l'esprit, créé par le Saint-Esprit (1). Il paraît néanmoins que ces absurdités impies furent étouffées au lieu de leur origine.

On vit l'audace extravagante lever le front jusque sous les yeux du pape et dans un consistoire public. Un des cardinaux y laissa tomber adroitement une lettre qui ne manqua point d'être ramassée, et qu'on porta sur le champ au pontife. Elle était d'un style emphatique, écrite au nom du prince des ténèbres au pape Clément qu'il nommait son vicaire, et aux cardinaux qualifiés ses conseillers. Il relevait les fautes communes à eux tous, et celles qui étaient particulières à chacun d'eux, les assurait de son estime, et les exhortait à la mériter de plus en plus, sur-tout en continuant à mépriser la vie pauvre et modeste des apôtres. Il se plaignait cependant que leurs enseignemens n'étaient pas conformes à leurs œuvres, et les pressait de se montrer plus conséquens, afin qu'il leur donnât un rang plus élevé dans son empire. A la fin de la lettre, on lisait ces mots : Votre mère la superbe vous salue, avec vos sœurs l'avarice, l'impudicité et les autres vices, vos parens et amis, qui se vantent de prospérer en tous lieux par votre secours. Donné au centre des enfers, en présence de nos grands officiers (2).

(1) Emeric. Direct. p. 266. (2) Ib. c. 48. Alb. Arg. p. 156.

Le pape et les cardinaux firent de cette insolente bouffonnerie le mépris qu'elle méritait : mais comme la satire était piquante par sa singularité même, et parce que les vices des prélats y étaient parfaitement caractérisés, il s'en répandit des copies sans nombre. Bien des personnes l'attribuèrent à l'archevêque de Milan Jean Visconti, qui prétendait couvrir ses vices en publiant ceux des chefs de la hiérarchie, et se venger ainsi des censures dont ils l'avaient frappé. Cependant il sollicita sa réconciliation, que le pape lui accorda ainsi que l'investiture tant de Milan que de Bologne pour douze ans, à la charge de payer chaque année douze mille florins d'or ; ce qui occasionna beaucoup de murmures.

L'autorité que Clément VI s'arrogeait en Europe, il la portait dans la même étendue jusqu'au centre de l'Asie. Des deux légats qu'il avait envoyés au catholique d'Arménie, Antoine de Gaëte étant mort en route, et Jean de Coron, depuis archevêque de Pise, lui ayant rapporté les réponses des Arméniens, il les trouva obscures, et leur adressa une foule de questions qui ne pèchent pas assurément par l'ambiguité, mais qui dûrent paraître bien étranges à des oreilles si peu façonnées aux maximes de Gratien et de ses commentateurs. Après leur avoir demandé s'ils ont pour l'église romaine la juste soumission que lui doit en effet tout fidèle : Croyez-vous poursuit-il (1), que saint Pierre ait reçu de Jesus-Christ la puissance exclusive de juridiction sur toute la terre; que la puissance des autres apôtres sur certaines provinces ait été tout entière soumise à la sienne, et que tous les papes successeurs de saint Pierre aient la même puissance que lui ? Croyez-vous qu'en vertu de cette puissance le pape ait droit de juger immédiatement tous les fidèles, et de déléguer à cet effet tels juges ecclésiastiques qu'il voudra ? Croyez-vous que

(1) Rain. an. 1351, n. 3.

le pape ne peut être jugé de personne que de Dieu seul, et qu'on ne peut appeler de ses jugemens à aucun autre juge? Croyez-vous qu'il puisse transférer les évêques, les abbés et les autres ecclésiastiques, d'une dignité à l'autre, ou les dégrader et les déposer s'ils le méritent? Croyez-vous qu'il n'est soumis à aucune puissance séculière, même royale ou impériale, quant à l'institution, la correction et la destitution, et que lui seul peut faire des canons généraux, donner indulgence plénière et décider les doutes en matière de foi? Sans entreprendre de qualifier chacune de ces questions ou de ces prétentions, ne pouvons-nous pas demander à notre tour, de quelle édification elles pouvaient être en Orient, ou plutôt quelle amertume d'émulation et quel scandale elles ne devaient pas y causer?

En Syrie, l'émir qui gouvernait Damas pour le sultan d'Egypte, y fit mettre le feu en plusieurs endroits, et en accusa les chrétiens, qui étaient fort riches dans cette ville. Plusieurs furent appliqués à la question, et par la violence des tourmens, quelques-uns se confessèrent coupables. Un grand nombre, pour se tirer de péril, composèrent à prix d'argent, avec le calomniateur sanguinaire, qui selon ses vues acquit par-là des sommes prodigieuses. Quant aux autres, il leur proposa l'alternative, ou de renier Jesus-Christ, ou de mourir en croix. Il y en eut plusieurs qui apostasièrent; mais la tache que ces chrétiens esclaves de la fortune imprimaient à leur religion, fut réparée avec avantage par une troupe de vingt-deux qui firent admirer tout l'héroïsme des anciens martyrs. Ils furent cloués à des croix, où ils vécurent trois jours, pendant lesquels on les promena sur des chameaux dans les différens quartiers de la ville. On menait le père crucifié devant son fils renégat, et le fils devant son père. Ces apostats conjuraient les martyrs avec effusion de larmes, de se soustraire à un tourment si cruel en professant la re-

ligion de Mahomet. Mais ceux-ci les repoussant avec indignation, et ne voyant plus que des corrupteurs dans leurs plus proches parens : Qu'il vous suffise, leur disaient-ils, de la honte et de la douleur que nous cause votre lâcheté ; n'attentez pas à nous ravir les biens éternels, dont vous vous êtes dépouillés vous-mêmes. Si quelque chose peut nous affliger, c'est votre propre sort. Pour ce que nous endurons, ce nous est une faveur et un vrai plaisir d'avoir quelque trait de ressemblance avec notre Sauveur. Ils expirèrent dans ces sentimens, à la vue des infidèles attendris. Le sultan ayant appris le forfait de son émir, le manda sur le champ, et le fit couper en deux par le milieu du corps (1).

Le pape Clément étant tombé dangereusement malade, deux mois après avoir envoyé ses questions au catholique d'Arménie, parut peu d'accord avec les principes qu'il y supposait. Il avait exigé qu'ils reconnussent que le pontife romain pouvait décider lui seul d'une manière infaillible en matière de foi; qu'ils tinssent pour vrai et catholique, pour faux et hérétique, ce qu'il jugeait tel, par la vertu conférée d'en haut à sa seule personne. Dans sa maladie, au contraire, il reconnut que depuis qu'il occupait la chaire pontificale, il pourrait lui être échappé dans l'enseignement des choses contraires à la vraie foi et aux bonnes mœurs. C'est pourquoi, dit-il (2), si cela est arrivé, nous le révoquons, et le soumettons à la correction du saint siége. On voit par-là si les papes, qui portaient le plus loin leur autorité, regardaient eux-mêmes comme de foi tout ce qu'ils en disaient.

Clément VI, toujours languissant depuis cette maladie, mourut le sixième de Décembre de l'année suivante 1352, après avoir reçu les sacremens avec une piété exemplaire. On le transporta au monastère de la Chaise-Dieu, où il s'était fait moine dès sa jeunesse et avait choisi sa sépulture. Après sa

(1) M. Vill. 11, c. 53. (2) Rain. an. 1351, n. 38.

mort, comme pendant sa vie, sa suite fut magnifique. On y vit, entr'autres personnages du premier rang, cinq cardinaux de sa famille : appareil flatteur aux yeux de la chair et du sang, mais bien indifférent à la cendre qu'on honorait, et bien amer peut-être à une ame réduite à n'avoir plus d'espoir qu'en ses œuvres. On reproche en effet à quelques-uns des ces neveux fortunés, d'avoir été indignes de leur illustration, tant par l'imbécillité de leur âge, leur inexpérience, leur incapacité, que par des mœurs scandaleuses. Matthieu Villani, en ce dernier chef, charge fortement le tableau de Clément même, qu'il accuse d'une dissolution incapable non-seulement de se contenir, mais de se cacher. Les femmes de qualité, selon cet historien, entraient chez ce pontife aussi librement que les prélats, et particulièrement la comtesse de Turenne, arbitre absolue de la plupart des grâces pontificales. Quoique des imputations si bien articulées nous fassent présumer raisonnablement que la conduite de Clément VI n'était pas entièrement irréprochable, il faut néanmoins avertir que Matthieu Villani ne paraît pas moins prévenu que Jean son frère contre les papes français.

Il est d'autant plus suspect en particulier sur le compte de Clément, qu'il ne voit rien en lui que d'odieux, à l'exception de sa science, qu'il fait l'effort de donner pour médiocre, tandis qu'une foule d'autres historiens lui accordent une érudition et des lumières supérieures, une extrême bienfaisance, un fond d'humanité, de bonté et de douceur, qui a fait dire à Pétrarque (1), italien lui-même, que jamais personne n'avait porté à plus juste titre le nom de Clément. Un particulier qui l'avait grièvement offensé dans sa première condition, osa lui demander une grâce extraordinaire quand il fut pape. Clément se souvint de l'injure, et dit : Non, jamais on ne me reprochera de m'être

(1) Carm. ad Joan. Columen.

vengé. Sur le champ il accorda ce qu'on lui demandait (1). Si ses bienfaits furent souvent le partage des grands et l'ouvrage de la sollicitation des princes, il se montra plus généreux encore en faveur des pauvres ecclésiastiques. On assure que cent mille clercs indigens étant accourus à son couronnement sur la publication qu'il avait faite de ses dispositions à leur égard, la plupart obtinrent successivement, ou des bénéfices, ou d'autres libéralités (2).

Après la mort de ce pape, les cardinaux, pour lui donner un successeur, portèrent d'abord les yeux sur Jean Birel, général des chartreux, renommé pour l'éminence de ses vertus, et fameux en particulier pour avoir inspiré au dauphin Humbert la résolution de renoncer au siècle. Mais les qualités même qui avaient donné lieu à ce projet, en empêchèrent l'exécution. On craignit qu'un solitaire accoutumé à suivre et à maintenir une discipline rigide, ne voulût mettre dans le sacré collége une réforme peu assortie au goût du grand nombre. Le cardinal de Périgord dit entr'autres (3): Voyons, avant de faire ce choix, si nous voulons rentrer dans la simplicité de l'église primitive. Comptez que, peu de jours après son exaltation, le nouveau pape enverra vos chevaux d'équipage à la charrue et aux voitures publiques. C'est un homme qui n'a rien de la faiblesse humaine; c'est un lion quand il s'agit du service de Dieu et de l'honneur de l'église. Le saint solitaire fut laissé dans sa retraite, où il ne cessa de croître en vertus jusqu'à sa dernière heure. Alors il fut un objet d'envie pour le pape qui lui avait été préféré, et qui aussitôt après son élévation avait fait de vains efforts sur la modestie de ce saint religieux pour l'honorer de la pourpre romaine. Plût à Dieu, dit le pontife survivant, en parlant du chartreux défunt, plût à Dieu que le bienheureux Jean fût en ma place, et moi dans la sienne!

(1) Vit. t. 1, p. 264.
(2) Ibid. p. 284.
(3) Theatr. chron. ord. Carth. p. 24.

Les cardinaux étant rassemblés pour cette élection, firent un compromis que chacun d'eux jura de confirmer s'il devenait pape, et qui tendait à mettre des bornes à la puissance pontificale. Ils y convinrent (1) que le pape futur ne créerait point de nouveaux cardinaux jusqu'à ce que les anciens fussent réduits à seize, et qu'après cette réduction il n'en pourrait ajouter que quatre, pour faire en tout le nombre de vingt; que la création des cardinaux ne se ferait que de l'agrément de la plus grande partie du sacré collége; qu'aucun d'eux ne pourrait être arrêté ni déposé, sans l'avis unanime de tous les autres, et qu'il ne serait, ni soumis aux censures, ni privé du droit de suffrage, ni dépossédé de ses bénéfices, sans le consentement des deux tiers d'entr'eux; que le pape ne s'emparerait de leurs biens sous aucun prétexte, soit de leur vivant, soit après leur mort; qu'il n'aliénerait point et ne donnerait, ni à fief, ni à cens, ni à bail emphytéotique, les provinces, les villes, les châteaux, les terres de l'église romaine, sans l'aveu des deux tiers au moins des cardinaux; que selon le décret du pape Nicolas IV, le sacré collége percevrait la moitié des revenus, des taxes, des amendes et de tous les émolumens de l'église romaine, sans nulle exception, et suivant la même loi, que les grands officiers, tant de la cour pontificale que des provinces et des domaines du saint siége, ne seraient ni établis, ni destitués que du consentement du plus grand nombre des cardinaux; que désormais aucun parent, ni aucun allié du pape, ne serait ni maréchal de cette cour, ni gouverneur de ses grands domaines; que le pape n'accorderait à personne, ni décime, ni autres subsides, et ne ferait aucune réserve au profit de la chambre apostolique, sinon pour des causes reconnues justes par les deux tiers des cardinaux; enfin, que s'il survenait quelque difficulté pour l'intelligence de ces articles, le pape

(1) Rain. an. 1352, n. 26.

en donnerait l'explication, de l'avis des deux tiers au moins des cardinaux.

Ce règlement, qui nous laisse entrevoir différens abus de pouvoir dans le pontificat, y apportait des remèdes assez convenables, nécessaires peut-être, et dignes d'être adoptés généralement s'il eussent été revêtus d'une autorité suffisante. Mais il donnait atteinte à la supériorité de puissance que le souverain pontife a reçue de Dieu, et qui est indépendante de la volonté des cardinaux ses inférieurs. D'ailleurs, outre que les derniers papes dans l'ordre des temps, n'ont pas moins d'autorité que leurs prédécesseurs, il avait été défendu aux cardinaux, par des constitutions expresses de Clément V et de Grégoire X, de traiter pendant la vacance du saint siége d'aucune autre affaire que de l'élection du pape. Les sermens contraires à ces dispositions devenaient par conséquent téméraires et sans force, comme préjudiciables à l'ordre canonique et même au droit divin. Aussi entre les cardinaux, qui tous à la vérité jurèrent d'observer leur compromis, dans la crainte de rendre le conclave orageux, il y en eut plusieurs qui ajoutèrent cette restriction, *s'il est conforme au droit*. De ce nombre fut le cardinal Etienne Aubert, évêque d'Ostie et de Vélétri; ce qui ne l'empêcha point d'être élevé au pontificat, douze jours seulement après la mort de son prédécesseur.

Comme on apprit à Avignon que le roi Jean venait à grandes journées, pour faire élire un pape tout dévoué à ses intérêts, tandis que le conclave était libre, on se hâta de faire l'élection; et le mardi 18 Décembre 1352, on choisit Etienne, qui prit le nom d'Innocent VI, et fut couronné le dimanche 23 du même mois. Dès le lendemain, il notifia sa promotion à tous les évêques et à tous les princes du monde chrétien. Il était né près de Pompadour en Limousin, d'une famille qui lui doit tout son lustre, comme il ne dut lui-même son élévation qu'à sa probité singulière, à sa sagesse tout évangélique, et à l'intégrité reconnue de ses

mœurs. Il fut d'abord professeur en droit à Toulouse; il acquit assez de considération pour être employé en des affaires importantes par le roi Philippe de Valois; il parvint ensuite à l'évêché de Noyon, à celui de Clermont, et de là, au rang de cardinal.

On s'aperçut bientôt à la cour pontificale, qu'on avait pour maître un observateur religieux des canons. Il commença par les mettre en vigueur dans son domestique. Un de ses chapelains, déjà possesseur de sept bénéfices, et fondant de nouvelles espérances sur un protecteur parvenu à la papauté, vint lui demander un bénéfice pour l'un de ses neveux. Vous en avez assez, lui dit le pape, non-seulement pour faire un sort à votre parent, mais pour fournir à la subsistance de plusieurs pauvres serviteurs de Dieu, qui est le bienfaiteur de tous. Donnez le meilleur à votre neveu : des six qui resteront, choisissez-en trois pour vous, et quittez au plutôt les autres; je suis résolu à les conférer à trois pauvres clercs. Persuadé qu'en tout la vie du premier pasteur et de ceux qui l'approchent, doit servir d'exemple au reste du troupeau, il réduisit son train, sa table, toute sa dépense, et engagea les cardinaux à faire des retranchemens proportionnés (1).

Il supprima les réserves de bénéfices, qui se trouvaient multipliées à l'infini par la facilité et la libéralité de Clément VI. Il déclara les cardinaux inhabiles désormais à posséder les dignités des chapitres, à moins d'une dispense expresse et spéciale. Il abolit les commendes, comme une source d'avilissement pour les lieux saints et le culte divin, comme la ruine du zèle des ames, de l'hospitalité, de l'aumône, comme l'anéantissement de tous les biens spirituels et temporels des églises. Il obligea, sous peine d'excommunication, les prélats et les

(1) Marten. Collect. ampliss. t. 1, p. 257, vit. t. 1, p. 362 et seq.

autres ecclésiastiques habitués à sa cour, d'aller résider dans leurs bénéfices. La maxime qu'il ne se lassait point de répéter sur cet article, c'est que dans le bercail de Jesus-Christ, jamais les mercenaires ne peuvent remplacer les pasteurs. Les auditeurs de rote n'avaient eu jusque-là pour émolumens que le casuel de leurs charges : il jugea cette tentation trop forte pour une probité commune. Quand on a faim, disait-il, on prend, si l'on peut, le pain d'autrui. En conséquence il leur fit assigner pour chaque mois des appointemens fixes. En même temps il proscrivit l'abus honteux que d'autres officiers faisaient de leur autorité, soit en renvoyant absous à prix d'argent les meurtriers qui s'étaient accommodés avec les parens du mort, soit en tolérant les femmes publiques, moyennant une espèce de tribut. A toutes ces réformes, il ajouta une ordonnance très-sévère contre les jeux de dés ou de hasard.

Enfin, par une bulle en forme, il révoqua, comme attentatoire aux droits immuables du siége apostolique, le règlement que les cardinaux avaient fait au dernier conclave, et qu'il n'avait souscrit qu'en cas qu'il ne fût point contraire à l'ordre hiérarchique. Dès-lors apparemment il l'avait jugé défectueux, et, bien ou mal, il avait cru pouvoir user de dissimulation, pour ne point occasionner de difficultés et de lenteurs dangereuses. Quoi qu'il en soit, il abrogea cet acte, et s'en exprima dans les termes les plus forts et les plus précis. Il déclara, de son autorité apostolique, que les cardinaux n'avaient pu le faire; qu'il était nul essentiellement, et que personne n'était tenu de l'observer (1). Avant même de donner cette bulle de révocation, il avait annullé, par voie de fait, l'article du règlement qui empêchait le pape d'augmenter le nombre des cardinaux, en conférant cette dignité à son neveu Audouin-Albert. Mais,

---

(1) Rain. an. 1353, n. 29, 30.

quel que fût le mérite d'Audouin, élevé depuis long-temps, pour sa doctrine, à l'évêché de Paris, et de là transféré à Auxerre, puis à Maguelone, il serait à désirer que tout autre qu'un parent eût été l'objet de cette dérogation. Mais ce fut toujours ici l'endroit faible des papes même vertueux, et Innocent VI, en quelques autres rencontres, négligea pareillement de se tenir en garde contre cet écueil, le seul peut-être dont l'intégrité de sa réputation ait reçu quelque atteinte.

Les meilleures villes et presque toutes les places qui appartenaient en Italie à l'église romaine, se trouvant occupées par une foule de tyrans et d'usurpateurs, le pape Innocent y envoya le cardinal Gilles-Alvarès d'Albornos, revêtu de toute l'autorité de légat apostolique. Ce prélat, de la première noblesse de Castille, n'était pas moins distingué par sa capacité, sur-tout dans la science du droit, et avait été fort cher au roi Alfonse, onzième du nom, qui le choisit d'abord pour son chapelain, et le fit ensuite élever sur le siége de Tolède, le premier d'Espagne. Mais il avait été obligé de quitter le royaume, pour se soustraire à la fureur de Pierre IV, surnommé le Cruel, qui avait succédé en 1350 à son père Alfonse. Il n'était point d'autre sureté qu'un bannissement volontaire, contre ce monstre de cruauté, qui fit massacrer en sa présence le prince Frédéric son frère, et son cousin Jean d'Aragon; qui commit le même attentat sur la reine douairière de ce royaume, Eléonore de Castille, mère de Jean et sa propre tante; qui égorgea de sa main le roi de Grenade, venu sur la foi d'un sauf-conduit pour lui faire hommage; qui fit enfin mourir la reine son épouse, Blanche de Bourbon, après avoir fait endurer à cette princesse, la plus accomplie de son siècle, pendant huit ans de prison, une suite d'indignités beaucoup plus insupportables que la mort. L'archevêque de Tolède avait déplu à ce barbare monarque par l'endroit le

plus sensible, en prenant généreusement le parti de la reine maltraitée.

Dans la bulle de légation qu'Innocent lui donna pour l'Italie : C'est avec la plus vive douleur, lui dit-il (1), que nous voyons la division régner depuis si long-temps en Lombardie, en Toscane et dans les contrées voisines, d'où suivent les meurtres, les ravages, la dégradation du culte divin, le pillage des églises et des lieux qui en dépendent, le mépris de la liberté ecclésiastique, et, ce qui est pire encore, l'esprit de schisme et d'hérésie. Cependant les affaires de premier ordre qui nous retiennent en-deçà des monts, nous empêchent de nous porter en personne dans les lieux chéris où tend sans cesse l'ardeur de nos vœux. C'est pourquoi nous vous commettons en notre place, pour y rétablir la paix et procurer en toutes choses le bien de la religion. Avec de si grands pouvoirs, le légat ne trouva dans toute l'Italie que deux places de l'église romaine où il pût demeurer en sureté, savoir, Montefiascone dans le patrimoine de saint Pierre, et Monte-Falco dans le duché de Spolète. De là, il étendit un peu sa puissance. Mais, quelle que fût son habileté, ses progrès furent médiocres, et ses faibles succès encore moins solides. La paix chrétienne qu'il s'agissait de rétablir, ne peut être que l'ouvrage du ciel, qui n'accorde pas l'abondance de ses bénédictions à un genre de fonctions qui ne se supplée point.

Après un an de légation, Gilles d'Albornos avait si peu pacifié l'Italie, que l'empereur Charles de Luxembourg, qui voulait s'y faire couronner, n'avançait qu'en tremblant au milieu des factions qui en agitaient sur sa route toutes les contrées. Le pape écrivit à son légat d'aider ce prince, non-seulement de ses conseils, mais de ses forces : recours mal assorti sans doute à la dignité du successeur des Césars, mais analogue à l'état modeste de ces

---

(1) Rain. an. 1353.

empereurs, qui ne l'étaient que par la protection des papes. Les effets surpassèrent néanmoins les espérances de Charles. Il se contentait de recevoir à Monza, dans le diocèse de Milan, la couronne de fer ou du royaume de Lombardie, dont l'investiture, selon la coutume, devait précéder le couronnement impérial. Mais Jean Visconti, archevêque et prince de Milan, ayant été surpris dans ces conjonctures d'une mort si soudaine qu'il ne put régler la succession de ses états entre ses trois neveux (1), on négocia si bien auprès de ces jeunes princes, qui s'accordant parfaitement ensemble, avaient déjà fait élire un archevêque de leur maison, nommé Robert, que ce prélat, loin de s'opposer au couronnement de l'empereur Charles, le couronna lui-même le 6 de Janvier 1355, non à Monza, mais à Milan même, dans l'église de Saint-Ambroise (2).

Le jour de Pâque, cinquième d'Avril de cette même année, Charles fut couronné empereur à Rome par le cardinal Bertrand, évêque d'Ostie, venu exprès d'Avignon. Ce prélat couronna aussi l'impératrice Anne, arrivée pour cela d'Allemagne, sur le bruit des progrès de l'empereur son époux. Après la cérémonie, l'empereur, fidèle à la promesse qu'il avait faite de sortir de Rome le même jour, monta à cheval sous prétexte de chasse, et alla coucher à Saint-Laurent hors de la ville. Il accomplit avec le même scrupule, et confirma par des actes authentiques tous les autres engagemens qu'il avait contractés, soit avec Clément VI, soit avec Innocent.

Il y eut dans le même temps une révolution nouvelle dans l'empire chancelant de Constantinople. Peu content de sa première usurpation, Jean Cantacuzène avait encore fait couronner son fils Matthieu, et ne laissait que le vain titre d'empereur à Jean Paléologue son gendre, qu'il tenait comme

(1) M. Villan. IV, 25. (2) Rain. 1355, n. 1.

relégué à Thessalonique. Celui-ci n'avait ni troupes, ni argent ; mais tous les cœurs étaient pour lui, animés par la justice de ses droits contre l'oppresseur de cet auguste pupille, et par toutes ses qualités aimables et estimables, auxquelles son propre rival n'a pu s'empêcher de rendre témoignage (1). Les auteurs qui l'ont donné pour un prince sans activité et sans génie, l'ont jugé précipitamment sur le temps où son tuteur tyrannique le tenait sans autorité, et ne lui laissait prendre aucune connaissance des affaires. Le torrent des historiens (2), au contraire, lui attribuent beaucoup de sensibilité et de générosité, un esprit vif, un jugement sain, de la prudence, de la pénétration ; et le peignant d'un seul trait, en le représentant comme un des plus beaux hommes de son siècle, et de ce genre de beauté qui relève la majesté du trône, ils lui donnent une ame encore plus belle que son corps. C'est celui des empereurs grecs qui fut surnommé à plus juste titre Calo-Jean, ou le Beau-Jean.

Quoi qu'il en soit, toute la politique et la défiance de Jean Cantacuzène se vit tout à coup enveloppée, pour ainsi dire, dans les filets de ce jeune prince, qui n'avait pas vingt-trois ans, ou du moins dans ceux de ses habiles et généreux partisans. François Cataluze, noble génois et puissamment riche, établi à Constantinople avec beaucoup de gens de sa nation, donna si bon ordre à tout, sans que Cantacuzène s'en aperçut, que les Grecs aussi-bien que les étrangers prirent tout à coup les armes en faveur de Paléologue, arrivé de nuit avec une seule galère, au mois de Janvier 1355. Sans laisser à son ennemi le temps de se reconnaître, le jeune empereur, suivi de cette multitude, marcha au palais, où il le surprit avant qu'il eût pu seulement se mettre en défense. Cantacuzène se parant d'un détachement forcé, et dans

(1) Cantac. l. IV, c. I.

(2) M. Vill. l. 4 et 7, fol. l. 7. Du Cang. Hist. const. l. 8.

la crainte d'un sort plus fâcheux, déclara qu'il avait pris depuis long-temps la résolution de quitter les grandeurs du monde pour la vie monastique, et demanda pour toutes conditions la liberté de l'accomplir. On applaudit à une vocation venue si à propos, et dès le lendemain, le nouveau prosélyte ayant déposé dans le palais les ornemens impériaux, endossa un habit de moine, et changea son nom de Jean en celui de Joseph. Sa femme Irène prit aussi l'habit de religieuse avec le nom d'Eugénie. C'est ainsi que les écrivains désintéressés rapportent cet événement (1), présenté d'une manière un peu différente par Jean Cantacuzène lui-même, qui, après quelques vaines tentatives pour rétablir ses affaires, tâcha de s'accommoder à son nouveau genre de vie. Il s'y rendit célèbre par ses productions littéraires, et sur-tout par une très-bonne histoire de ce qui s'est passé sous le règne de son prédécesseur Andronic et sous le sien propre. Matthieu son fils se soutint encore quelques mois, puis fut contraint de suivre dans le cloître l'exemple de son père, qu'il imita aussi dans le métier d'auteur. C'est ainsi que pour deux empereurs très-médiocres, la Grèce acquit deux écrivains estimables.

Le premier usage que Jean Paléologue fit de sa puissance, après l'avoir recouvrée, ce fut de signaler sa reconnaissance envers le généreux génois qui en avait procuré le rétablissement. Mesurant la récompense sur sa propre générosité et sur la grandeur du service, il lui donna sa sœur en mariage, avec la principauté de l'île de Mételin. Peu après, suivant le conseil de l'impératrice sa mère, Anne de Savoie, il traita de réunion avec l'église romaine, en des dispositions qu'on a lieu de croire plus sincères que celles de la plupart de ses prédécesseurs. Il commença par traiter avec Paul, archevêque de Smyrne et nonce du pape,

(1) M. Villan. IV, 46. Cantac. IV, 38, 42, etc.

puis

puis il donna une bulle d'or qui portait ce qui suit (1) : Je jure sur les saints évangiles de rendre, comme les autres chrétiens, au souverain pontife de l'église romaine et de l'église universelle, l'obéissance que lui doivent tous les fidèles. Dans l'espace de six mois, je ferai tout mon possible pour engager mes sujets par les voies de la douceur à suivre mon exemple; et après ce terme, j'userai d'autorité pour y réduire les indociles. Je donnerai au nonce romain un palais et une église dans Constantinople, avec pouvoir de conférer des bénéfices aux ecclésiastiques qui abjureront librement le schisme: il y aura aussi trois colléges où l'on enseignera le latin à la jeunesse, principalement aux enfans de maison noble. Je donnerai en particulier à mon fils aîné un maître de rit romain, pour lui enseigner la langue et les lettres latines. Que si le pape veut envoyer présentement trois galères, je lui en renverrai une avec ce fils mon futur successeur, comme un otage donné à saint Pierre, et comme le fils adoptif du pape qui pourra lui choisir une femme, ainsi que des tuteurs et des curateurs, et lui transporter mes droits sur l'empire, en cas que je n'accomplisse pas mes promesses.

Pour toutes ces conditions, Paléologue ne demandait, avant leur pleine exécution, que cinq cents hommes d'armes et mille hommes de pied, avec une partie de l'argent nécessaire à l'entretien de forces plus considérables qu'il espérait pour la suite. Rien ne fait mieux sentir à quelles extrémités se trouvait réduit l'empire d'Orient. Tout modique cependant qu'était l'objet présent de ces demandes, les factions de l'Italie, l'affaiblissement de l'Allemagne, les agitations causées en Espagne par les excès de Pierre le Cruel et de son digne émule Pierre le Mauvais de Navarre, l'acharnement du roi d'Angleterre contre les Français, en

(1) Rain. an. 1355, n. 33 et seq. Ms. privil. Rom. Eccl. ex Bibl. Vat.

un mot, les guerres et les troubles de tout le monde chrétien mirent le pape hors d'état de procurer un secours si faible à Jean Paléologue. Tout ce qu'il put en sa faveur, ce fut d'écrire aux Vénitiens, aux Génois, au roi de Chypre et au grand maître de Rhodes, des lettres de recommandation qui ne furent encore suiviés d'aucun effet.

Cependant, comme Innocent VI avait fort à cœur cette affaire, dont il concevait de grandes espérances pour la religion, il envoya quelque temps après à l'empereur, un légat qui ne pouvait être mieux choisi pour accréditer la foi romaine en Orient. C'était le bienheureux Pierre Thomas (1), de l'ordre des carmes, né au sein de l'indigence dans une campagne du diocèse de Sarlat en Périgord, mais déjà illustré par les plus importantes et les plus heureuses légations. Ce fut une fortune pour lui d'être admis à la profession religieuse: ce qu'il obtint par son habileté dans les lettres, qu'il n'avait cependant étudiées qu'en vivant de son travail et de quelques aumônes. Son père était si pauvre, que ne pouvant nourrir deux enfans qu'il avait, un fils et une fille, Pierre fut obligé d'aller chercher à vivre dans un bourg voisin, où en mendiant, il ne laissait pas de fréquenter les écoles. Quand il fut religieux, ses supérieurs l'envoyèrent étudier à Paris; et il y fit des progrès si extrordinaires, qu'on l'exempta de deux années d'épreuve, sur le nombre de celles qui étaient requises pour le doctorat. Cependant il eut encore à surmonter le désavantage de la figure. Il était de petite taille, et de mine si commune, qu'ayant été fait procureur de son ordre, et se trouvant à Avignon où résidait alors le général, celui-ci avait honte de le mener au palais, et de paraître avec lui devant les cardinaux. Par hasard, il vint à la connaissance du cardinal de Périgord, que ce pieux et savant religieux était né dans cette

(1) Boll. 29 Jan. p. 995, etc.

province. Ce prélat, flatté que de si rares talens eussent pris naissance dans les domaines de ses pères, le voulut voir et l'invita à sa table. Après le repas, on agita une question, suivant les mœurs du temps et l'usage plus particulier encore des cardinaux. Pierre Thomas, dans cet exercice d'esprit, répondit à toute l'attente de son protecteur, qui ne pensa plus qu'à le produire dans les chaires et les assemblées les plus honorables.

Il fit la guerre aux vices avec toute la liberté que donne la haute vertu. Il ne craignit pas de les attaquer par les deux endroits les plus critiques, c'est-à-dire, en n'épargnant ni le faste de la prélature, ni les vaines parures des femmes mondaines. Mais comme toutes ses paroles, selon le naïf et pieux auteur de sa vie, étaient visiblement dictées par une charité prête à endurer le martyre pour tous ceux qu'il reprenait, il en recueillit les fruits les plus inespérés, et captivait plus fortement de jour en jour l'affection publique. Il était si chéri de tous les ordres de citoyens, que son couvent d'Avignon manquant un jour de subsistance, il alla quêter par la ville, et rapporta le soir plus de mille florins. Le pape Innocent ne lui connaissant pas moins d'habileté pour les affaires que pour le salut des ames, l'employa successivement aux légations de Naples, de Gênes, de Milan; il le pourvut des évêchés réunis de Patti et Lipari en Sicile, l'envoya par honneur en Italie vers l'empereur Charles, au roi des Rasciens, peuples altiers de l'ancienne Pannonie, auxquels son héroïque fermeté rendit au moins respectable la foi romaine, puis aux Vénitiens, au roi de Hongrie, en enfin à l'empereur Jean Paléologue.

Le légat, à son arrivée, n'ayant pas trouvé ce prince à Constantinople, alla le joindre à l'armée où le tumulte et les embarras de la guerre n'empêchèrent point qu'il ne fût reçu très-honorablement, et qu'on ne s'occupât de l'objet religieux dont il était chargé. L'empereur, de l'aveu et par

le conseil des grands, confirma de bonne grâce tout ce qu'il avait promis, protesta de son obéissance, de sa fidélité, de son dévouement à l'égard du saint siége, et se lia par un serment formel, fait entre les mains du légat, en présence de plusieurs évêques. Le plutôt qu'il lui fut possible, il écrivit en ces termes au souverain pontife: Nous travaillons, de tout notre cœur et de tout notre pouvoir, à la réunion de notre église avec la sainte église romaine. Je vois avec douleur l'impossibilité où j'ai été jusqu'à présent de lui soumettre tous mes sujets; mais ils ne me sont pas tous fidèles, et ne m'obéissent point à moi-même. Je ne doute pas cependant que je ne réussisse à tout accomplir, si par le secours que vous me faites espérer, vous secondez enfin mon zèle, qui ne peut vous être suspect. Je tiens de mes pères mon attachement à l'église romaine. Vous savez que ma famille l'a signalé dès l'origine de sa puissance, et que l'empereur mon trisaïeul, c'est-à-dire, Michel Paléologue, est mort dans l'obéissance des pontifes romains. Je voulais vous envoyer mon fils, ce que votre légat n'a pas jugé à propos pour le présent. J'espère néanmoins que cette partie de moi-même vous joindra bientôt; et plût à Dieu que je pusse aller en personne rendre à votre sainteté les hommages que je reconnais lui devoir! Quant à notre patriarche, n'ayez aucune inquiétude: je le ferai déposer, et on lui substituera un sujet que je sais être fidèle au saint siége. Ce patriarche, contraire à l'union, était Caliste, successeur d'Isidore, et palamite ou quiétiste comme lui. Jean Paléologue remercia enfin le pape de lui avoir envoyé un médiateur légat, du zèle et de la prudence de Pierre Thomas. Il m'a donné, dit-il, beaucoup de consolation, ainsi qu'aux Grecs et aux Latins, qui par ses instructions ont été convertis ou confirmés dans la vertu.

Le saint légat ayant affermi l'empereur dans ces dispositions, passa jusqu'à l'île de Chypre, où il

fut reçu avec distinction par le roi Hugues de Lusignan qui vint au-devant de lui jusqu'à Famajouste, et le conduisit jusqu'à Nicosie, lieu de sa résidence. Pierre en peu de temps se rendit si vénérable et si cher à cette cour, qu'y étant tombé malade, la reine elle-même lui voulut préparer à manger. Après sa guérison, il alla à Jérusalem, et osa y prêcher publiquement. Les infidèles, pénétrés de respect, ne se mirent pas seulement en devoir de l'empêcher; mais le sultan d'Egypte, devenu furieux à cette nouvelle, fit couper la tête à l'émir ou gouverneur. Heureusement le saint était déjà hors de Jérusalem et de tout péril. Il ne tarda point à revenir vers le pape Innocent, qui, pour lui faire déployer toute l'étendue de ses talens, lui donna la légation universelle de Chypre et des provinces voisines. Pour l'aider à soutenir cette dignité, il le transféra à l'évêché de Coron en Morée, plus riche que celui de Patti, et d'ailleurs plus proche des pays de sa légation (1).

Dans le même temps, Jean Rusbroc (2), prêtre et chanoine régulier, se rendit fameux par son exposition des principes de la théologie mystique, et des manières diverses de faire l'oraison. A l'âge de douze ans, il avait commencé à étudier sous la conduite d'un de ses parens qui était ecclésiastique; mais trois ans après, n'ayant guère appris que les principes de la grammaire, il renonça aux études humaines, pour se donner tout entier à celle de la sagesse divine et à la pratique de la vertu. Il vécut dès-lors dans une étroite retraite, depuis même qu'il eut été ordonné prêtre à l'âge de vingt-quatre ans, uniquement occupé des fonctions de la vie ascétique, ne parlant presque pas, et négligeant tellement son extérieur, qu'il servait souvent de risée aux gens du monde. Il avait déjà soixante ans, et s'était rendu célèbre par quelques livres de spiritualité, quand il se fit chanoine régulier à

(1) Rain. an. 1359, n. 26. (2) Vit. Joan. Rusbr.

Vauvert près de Bruxelles, où il ne tarda point à être élu prieur. Là, sa méthode ordinaire pour la composition était de s'enfoncer dans la forêt de Soignies qui en est proche, et d'écrire, comme sous la dictée de l'Esprit-Saint, quand il s'en croyait inspiré. Gérard le Grand, fondateur de la congrégation de Windesheim et savant théologien, l'étant venu voir, et l'avertissant que ses écrits occasionnaient beaucoup de murmures : Maître Gérard, lui répondit-il paisiblement, soyez sûr que je n'y ai pas tracé un seul mot sans un mouvement du Saint-Esprit et l'assistance de l'adorable Trinité. Il était quelquefois plusieurs semaines sans écrire, et quand il reprenait son travail, quoiqu'il eût oublié ce qui précédait, son discours était aussi suivi que s'il ne l'avait pas interrompu. Comme il savait peu de latin, il écrivait dans sa langue ordinaire, c'est-à-dire, en flamand ou bas allemand ; mais il a été traduit en latin, et c'est ainsi que nous l'avons. Sa réputation lui attira, avec plusieurs personnes de marque de l'un et de l'autre sexe, une foule de docteurs, entre lesquels on vante sur-tout Jean Taulère (1). Ce pieux et savant dominicain l'avait en grande vénération ; et quoiqu'il fût bien plus grand théologien que Rusbroc, il disait avoir beaucoup avancé auprès de lui dans la science de la vie contemplative : ce qui n'empêcha point que ces ouvrages de mysticité n'excitassent encore beaucoup de rumeurs et d'altercations.

Mais le régime et les priviléges des ordres mendians occasionnèrent alors des disputes beaucoup plus sérieuses. Richard Fisraud, c'est-à-dire, fils de Raoul, archevêque d'Armargh et primat d'Irlande, après s'être déclaré contre eux dans son île, passa dans celle d'Angleterre, où déjà ils étaient attaqués par le clergé (2). Il fut invité à

(1) Rain. an 1355, n. 38.

(2) Valsing. p. 173. Vading. an 1357, n. 3.

prêcher à Saint-Paul de Londres, et publia ses sentimens avec liberté. Cette démarche d'un prélat commis en quelque sorte par le clergé britannique, illustré depuis long-temps par sa doctrine dont il avait donné des preuves étant chancelier de l'université d'Oxford, doué de vertus si recommandables, que sa mémoire est encore en vénération à Dundale, lieu de sa naissance; un pareil éclat mit en mouvement tous les frères mineurs de la Grande-Bretagne, et le gardien du couvent d'Armargh traduisit l'archevêque au tribunal du souverain pontife.

Richard entreprit sans hésiter le voyage d'Avignon, et se présenta au consistoire, où il plaida lui-même sa cause. Il rendit un compte exact de ce qu'il avait avancé dans sept ou huit sermons, et le réduisit à deux chefs principaux, savoir, la mendicité des frères mineurs, et l'usage où ils étaient d'administrer la confession, la prédication et la sépulture au commun des fidèles. Or, me voici tout prêt, reprit-il, à soutenir à ce sujet tout ce que j'ai dit en chaire. Entrant aussitôt en preuve : J'ai prétendu, saint père, ajouta-t-il, et je prétends encore que les frères mineurs vont au delà de leur règle, par leur manière de pratiquer la mendicité volontaire et perpétuelle; que personne, même suivant les maximes de la piété et de la discrétion chrétienne, ne peut s'engager à cette sorte d'observance, parce que Jesus-Christ, bien que toujours pauvre durant sa vie mortelle, na jamais mendié volontairement, et loin d'y engager personne, a enseigné qu'on ne le doit pas faire. Cette dernière proposition, donnée en preuve, avait sans doute besoin d'être prouvée elle-même : ce que Richard fait d'une manière plus subtile que solide, sans réfléchir qu'il lui suffisait de s'en tenir à la négative, touchant l'exemple de l'enseignement du Sauveur par rapport à la mendicité volontaire, puisqu'il était impossible de le prouver. Il raisonne plus conséquemment, quand, du testament de

saint François qui commande expressément le travail, il conclut que ses enfans ne doivent pas se faire un usage habituel et invariable de mendier.

Quant à la confession, il avance qu'il est plus sûr et plus utile à chacun de la faire à son curé qu'aux frères mendians, et il entreprend de le prouver ainsi : Je pense, dit-il, avoir par an dans mon diocèse environ deux mille excommuniés : or, il s'en présente à peine quarante, soit à moi, soit à mes pénitenciers, et tous reçoivent les sacremens. La persuasion commune, c'est qu'ils sont absous par les frères, qu'on accuse de subvenir à leur pauvreté par les confessions, et de n'imposer pour pénitence que des aumônes à leur profit. En effet, a-t-on jamais ouï dire qu'ils aient imposé quelques dons relatifs au bien public, par exemple à la réparation d'une église paroissiale, à la construction d'un pont ou d'un chemin qui y conduise? Leur intérêt propre au contraire est si concentré, est tellement exclusif, que chacun d'eux ne pense qu'à son ordre, et qu'une aumône appliquée aux frères prêcheurs par les frères mineurs est encore un trait d'édification à désirer. Mais depuis que les uns et les autres ont obtenu le privilége de confesser, de prêcher, de donner la sépulture, au lieu de leurs anciennes et modestes retraites, ils ont élevé des monastères semblables à des palais, et se sont procuré des commodités inconnues à leurs pères. Un autre inconvénient qui pour le clergé résulte des priviléges demandés par les frères mineurs contre la défense expresse de saint François, c'est qu'ils se sont emparés de la conscience de la plupart des jeunes gens. Soit dans les universités, soit même dans le sein des familles, ils les gagnent par de petits présens et par mille artifices, pour les faire entrer dans leur ordre : après quoi, ils ne leur permettent plus de sortir, pas même de parler sans témoins à leurs plus proches parens, jusqu'à ce qu'ils aient fait profession : manége qui détourne les pères d'envoyer leurs en-

fans aux études, qui fait déserter les écoles, et cause aux sciences un dommage inconcevable. Dans ma jeunesse, Oxford comptait encore trente mille étudians : il ne s'y en trouve pas six mille aujourd'hui.

Cependant, tout vif antagoniste que l'archevêque d'Armagh se montrait des religieux mendians, comme il était solidement pieux et d'une doctrine irréprochable, il déclara qu'il ne demandait point la suppression de ces ordres, mais seulement qu'on les réduisît à la pureté de leur institution. Il s'efforça même de faire voir, que dans tout ce qu'il avait allégué, il n'y avait rien de contraire aux bulles que les papes avaient publiées en leur faveur.

Ce grand procès, après un an de durée en cour de Rome, n'y fut pas encore jugé définitivement. Le pape Innocent crut ne devoir donner qu'une bulle provisionnelle, qu'il adressa au corps épiscopal de la Grande-Bretagne, et qui défendait pendant le cours de cette instance de troubler les frères mendians dans la possession de confesser, de prêcher, d'enterrer, et de recevoir des aumônes. L'affaire traînant ainsi en longueur, et le représentant des évêques d'Angleterre n'en recevant plus les secours qu'ils lui avaient promis, il fut obligé d'en abandonner la poursuite. Il se retira aux Pays-Bas, apparemment pour retourner chez lui, et mourut à Mons en Hainaut. Cependant les frères mendians obtinrent la confirmation de leurs priviléges, au moyen de l'argent qu'ils répandirent dans la cour pontificale, selon Thomas Valsingan, auteur anglais et contemporain, mais religieux bénédictin, peu favorable aux mendians, et d'ailleurs fort enclin à la satire.

Ces imputations et ces démêlés n'empêchèrent pas que deux princes de maison royale n'entrassent alors en des ordres mendians (1). Pierre, infant

(1) Vit. PP. t. 1, p. 342. Vading. an. 1358, n. 1, 2.

d'Aragon, fils du roi Jacques II et de Blanche de Sicile, pourvu du comté de Ribargorca, et marié depuis plusieurs années à Jeanne de Foix dont il eut quatre enfans, avait déjà signalé sa piété en fondant près de Tarragone un hôpital fameux qu'on nomma l'hôpital du prince. Sa femme étant venue à mourir, il renonça aux grandeurs du monde, partagea ses biens entre ses trois fils, et entra chez les frères mineurs à Valence. Il obtint dispense du pape, pour faire profession avant que l'année du noviciat fût accomplie. La cérémonie s'en fit avec autant d'édification que de solennité, en présence d'une noblesse nombreuse. Il vécut encore au moins vingt ans depuis, avec une persévérance et une régularité qui ne se démentirent jamais.

Charles, comte d'Alençon, fils d'un frère de Philippe de Valois et cousin germain du roi Jean, embrassa dès sa jeunesse l'institut des frères prêcheurs. Son père, nommé Charles aussi-bien que lui, ayant été tué à la malheureuse affaire de Créci, Marie d'Espagne, sa mère, fut d'autant plus affligée de la résolution du jeune prince, qu'il était l'aîné de sa famille. Elle écrivit au pape (1), et lui représenta, comme au père commun des chrétiens, les malheurs auxquels la retraite du comte exposait ses domaines et ses vassaux, vu les troubles qui infestaient sur-tout ces contrées. Innocent fit examiner la vocation du jeune prince, afin de l'en détourner si c'était une légèreté de son âge, mais aussi pour l'y confirmer si elle était solide. Elle fut sans doute approuvée, puisqu'il y persévéra. On l'éleva dans la suite sur le siége archiépiscopal de Lyon, où, contre les entreprises des princes même de son sang, il soutint les droits de son église avec une fermeté digne de son auguste origine.

Le pape Innocent, avec les domaines de l'église usurpés ou dévastés de toute part, ne pouvant fournir à l'entretien et aux charges de sa dignité,

(1) Brov. an. 1359, n. 12.

imagina de lever le dixième denier sur tous les revenus ecclésiastiques de l'Allemagne (1). A la nouvelle de cette exaction inouie, le clergé des métropoles de la première Germanie, Mayence, Trèves et Cologne, avec différens abbés, se rassembla précipitamment, et tout d'une voix conclut à ne rien accorder. Ils écrivirent aussitôt après aux autres provinces de la nation, dont ils attirèrent à leur sentiment tous les prélats, tous les ecclésiastiques et tous les moines. L'empereur Charles, de son côté, s'empressa de convoquer à Mayence tous les princes de l'empire avec les hommes les plus doctes, afin de s'opposer efficacement à une entreprise de cette conséquence.

Conrad d'Alzeïa, chancelier du comte palatin, eut charge de parler pour le clergé, et dit en substance : Arrêtons à son principe le mal tout nouveau qui se déborde sur nous, et repoussons au moins cette partie du joug accablant et honteux que l'on nous impose. Assez et trop long-temps les Romains ont regardé l'Allemagne comme une mine d'or, pour l'épuisement de laquelle ils ne cessent d'inventer des manipulations de toute espèce. Que nous donnent-ils en échange, sinon du papier et des paroles ? La cour de Rome est un grouffre où vont se perdre toutes nos richesses. Des ruisseaux d'or et d'argent y affluent sans cesse d'Allemagne, dirai-je pour l'impétration ou pour l'achat des bénéfices, pour la confirmation des prélats, pour la poursuite des procès, pour les appellations multipliées à l'infini, pour les dispenses, pour les absolutions, pour les indulgences, pour les priviléges, en un mot, pour des servitudes sans nombre décorées du beau nom de grâces. De toute antiquité, les métropolitains ont confirmé l'élection des évêques leurs suffragans : Jean XXII, dans notre âge, les a violemment dépouillés de ce droit. N'est-ce point assez pour ses successeurs, que la

(1) 2 Vit. Inn. pag. 350. Chron. Hirs. p. 234.

collation de tous les bénéfices ? Souffrirons-nous qu'ils en ravissent encore les fruits à ceux qui en ont toute la charge ?

Ce début emporté monta presque sur le même ton l'empereur et les grands. Le lendemain ils appelèrent Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon, chargé de cette légation épineuse, et lui dirent sèchement, que jamais le clergé n'entendrait à une imposition aussi étrange. On ajouta que l'empereur était sur-tout indigné de ce que le pape s'adressait pour cela aux Allemands plutôt qu'aux autres nations. Ce prince, prenant lui-même la parole avec chaleur : Seigneur évêque, dit-il au légat, d'où vient que le pape demande au clergé tant d'argent, et ne songe point à le réformer ? Vous voyez comment ils vivent ; vous voyez leur hauteur, leur luxe, leur faste insolent.

En parlant ainsi, il fixait les yeux sur Conrad de Falquestein, chanoine de Mayence, qui durant le schisme de cette église avait été coadjuteur de l'archevêque Henri de Busman. Il s'approcha du chanoine, lui prit sur la tête un chaperon magnifique, orné d'or et de pierreries, lui donna le sien qui n'était que d'un simple drap, et mettant celui de Conrad sur sa propre tête : Que vous en semble, dit-il aux assistans ? avec ce chaperon, ne suis-je pas plus semblable à un chevalier qu'à un ecclésiastique ? Puis reprenant son chaperon et un air de sévérité, il dit à l'archevêque Gerlac : Nous vous ordonnons, par la foi que vous nous devez, de réformer votre clergé suivant les canons. S'il est des rebelles et des réfractaires, vous saisirez les fruits de leurs bénéfices au profit du fisc, et, s'il en est besoin, vous userez contre eux de la prison. Charles donna le même ordre aux autres évêques, et usant de la constance nécessaire contre des abus invétérés, après la diète, il écrivit encore aux prélats, dont il menaça de punir la négligence, en mettant les revenus ecclésiastiques en séquestre dans la main des princes laïques.

Ces idées de séquestre se présentèrent au pape comme un renversement de la dignité de l'église et des libertés ecclésiastiques. Il écrivit à l'empereur qu'il louait son zèle; mais qu'il tremblait en même temps que les effets ne répondissent point à la droiture de ses intentions; qu'au lieu de menaces et d'entreprises de la part des séculiers contre l'ordre clérical, il fallait exciter les prélats qu'on y jugerait les plus propres à faire leur devoir contre le clergé, et qu'ils le feraient avec succès, quand ils seraient secondés par la puissance qui doit appuyer leurs droits, non pas les exercer (1). Le pape s'efforça aussitôt de réveiller le zèle des premiers prélats, et écrivit en ces termes aux archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Brême et de Saltzbourg: Il nous est revenu depuis peu, que dans vos provinces quelques ecclésiastiques, et même des évêques, oublient la sainte prééminence de leur état, pour prendre des mœurs séculières; qu'ils participent aux joutes, aux tournois et aux autres exercices militaires; qu'ils montrent dans leur train, dans leurs vêtemens, jusque dans leur chaussure, un faste qui leur est interdit, et dissipent ainsi le patrimoine de l'église et des pauvres, au grand scandale de tout le monde. C'est pourquoi nous vous conjurons et vous ordonnons tout à la fois de réprimer ces abus dans tous les ecclésiastiques, de quelque rang et de quelque dignité qu'ils soient, et de les faire vivre suivant la gravité et la modestie de leur profession. Enjoignez aux évêques vos suffragans de veiller de même sur la conduite des clercs qui leur sont soumis. Ces déréglemens du clergé d'Allemagne provenaient du schisme de Louis de Bavière, et de ses longs démêlés avec les papes: tant il importe à l'une et à l'autre puissance d'éviter une rupture dont elles doivent toutes deux avoir si long-temps à gémir.

Quant à la demande pécuniaire d'Innocent VI,

(1) Rain. an. 1359, n. 11.

ce sage pontife en essuya paisiblement le refus, de peur de causer une division nouvelle dans l'église. Toutefois, pour n'en avoir pas entièrement le démenti, il envoya des nonces dans la plupart des provinces germaniques, avec ordre de recueillir, au profit de la chambre pontificale, la moitié du revenu des bénéfices qui vaquaient alors et qui vaqueraient pendant deux ans. L'empereur ne parut point s'en offenser, satisfait apparemment d'avoir secoué le fardeau beaucoup plus lourd qu'on avait prétendu imposer au clergé de l'empire. Il publia même une constitution pour le maintien des droits et des immunités ordinaires de l'église (1).

Le pape Innocent, dans les mêmes conjonctures, se vit exposé aux avanies et à l'insolente férocité de ces troupes de bandits, qu'on appelait compagnies blanches, ou simplement compagnons, et qui infestèrent d'abord les provinces méridionales de la France (2). Ces attroupemens avaient commencé après la malheureuse bataille de Poitiers, à laquelle le roi Jean força le prince de Galles, malgré toutes les remontrances des légats envoyés par le pape pour ménager la paix entre la France et l'Angleterre. Le roi ayant été emmené prisonnier au delà des mers, l'esprit de révolte et de division bouleversa tout le royaume ; le droit de majesté, tous les devoirs de la subordination, et généralement toutes les lois furent insolemment foulées aux pieds. Des quantités de gens de guerre, demeurés sans service et sans solde, se rassemblèrent, sous la conduite d'un gentilhomme nommé Arnaud de Servole, et vulgairement l'Archiprêtre. Ces compagnies, augmentées de tous les malfaiteurs qui couraient le royaume, se portèrent d'abord vers la Provence, où ils s'emparèrent de villes considérables, de plusieurs places fortifiées, et commirent tous les désordres que l'on peut attendre de gens sans lois, sans

(1) Gold. Const. t. 2, p. 92.

(2) M. Vill. l. VII, c. 87. Froiss. vol. 1, c. 172.

mœurs et sans autre ressource que le pillage. Ils massacraient, ils violaient, ils incendiaient; celui-là se rendait le plus recommandable parmi eux, qui faisait les actions les plus atroces et les plus infames : ce qu'ils tenaient à honneur, eût excité l'horreur des infidèles les plus décriés.

Le formidable Archiprêtre ayant pris et pillé la ville du Saint-Esprit, à sept lieues d'Avignon, la terreur et la consternation se répandirent dans la cour pontificale. On ordonna une croisade contre ces chrétiens, qui n'en retenaient le nom que pour le profaner, et l'on promit absolution de peine et de coulpe à ceux qui exposeraient leur vie pour détruire ces ennemis publics. Il s'enrôla un grand nombre de croisés, sous la conduite du cardinal Pierre Bertrand, chef de cette expédition : mais comme on ne leur donnait que des indulgences, ils se débandèrent bientôt pour chercher leur subsistance, et plusieurs prirent parti parmi les compagnons même, qui s'accrurent ainsi des troupes levées contre eux. Six mille hommes de milice réglée, dont quatre mille italiens, ne purent encore rassurer Avignon, où toutes les fonctions des métiers divers demeuraient suspendues par l'effroi général. Le pape implora le secours de l'empereur, du duc de Bourgogne, du comte de Savoie, des villes et des gouverneurs français du voisinage. Mais tous ces moyens lui paraissant insuffisans, il rechercha le chef de ces terribles compagnies, le fit prier de se rendre à Avignon, où il entra bien accompagné et fut très-honoré. On le reçut, dit un auteur du temps (1), comme s'il eût été fils du roi de France. Il mangea plusieurs fois avec le pape et les cardinaux, il obtint une absolution générale, et, ce qui apparemment le touchait bien davantage, il en remporta quarante mille écus. Il s'éloigna des terres de l'église, sans abandonner la Provence. Le sort de la ville d'Aix, dont l'archiprêtre s'em-

(1) Frois. l. 2, c. 177.

para l'année suivante, renouvela les alarmes du pape.

Pour comble d'infortune, la peste qui avait déjà dévasté Avignon, y reprit avec tant de violence, que depuis le jour de Pâque 28 Mars, jusqu'à la saint Jacques 25 Juillet, il mourut environ dix-sept mille personnes. De ce nombre furent cent évêques et neuf cardinaux, entr'autres Pierre Bertrand, évêque d'Ostie, et chef de la croisade contre les compagnons. Pour réparer cette perte, le pape fit une promotion de huit cardinaux, tous français sans exception. Quelques années auparavant, il avait déjà créé six cardinaux, dont quatre français, un italien et un catalan.

L'année suivante 1362, Innocent VI, consumé de vieillesse, de soucis et de maladies, mourut le 12 de Septembre, après neuf ans et près de sept mois de pontificat. Son corps fut déposé dans la cathédrale d'Avignon, puis transféré à la chartreuse de Villeneuve qu'il avait fondée. Pontife de vie exemplaire, observateur toujours exact de la justice, sévère quelquefois, inflexible même quand le danger du scandale le requérait, d'une charité à laquelle on fit le reproche glorieux d'aller jusqu'à l'excès, zélé pour les intérêts de l'église, ami des sciences et des savans, en un mot, exempt de toute tache, s'il n'eût marqué un peu trop d'empressement pour élever ses proches aux dignités ecclésiastiques, dont la plupart néanmoins se montrèrent dignes et remplirent soigneusement les devoirs : plus louable en ce point, comme à bien d'autres égards, que son prédécesseur, il ne peut être éclipsé que par le vif et pur éclat de toutes les vertus que son successeur sut réunir.

Ce digne pontife, qui prit le nom d'Urbain V, pour s'animer à ressembler aux papes de ce nom, tous distingués par la sainteté de leur vie, ne fut pas tiré du sacré collége, qui ne manquait pas cependant de sujets propres à remplir la chaire apostolique

apostolique(1). Les cardinaux s'étant assemblés en conclave au nombre de vingt, après les funérailles du feu pape et le deuil de la cour romaine, c'est-à-dire, au bout de dix jours, dix-neuf voix tombèrent d'abord sur l'un d'entr'eux que l'histoire ne nomme point, comme pour seconder les vœux de cet humble prélat, qui ne respirait que l'amour d'une sainte obscurité, et qui opposa une résistance invincible à son élévation. Après lui, différens cardinaux eurent successivement un assez bon nombre de suffrages, mais insuffisant pour une élection conforme à toute la teneur des lois. Enfin les électeurs portèrent leurs vues sur l'abbé de Saint-Victor de Marseille, Guillaume de Grimoard, fils d'un seigneur du Gévaudan, et alors nonce apostolique en Sicile. On l'élut pape le 28 Octobre, et on l'envoya aussitôt chercher, sous prétexte de quelque affaire importante qu'on avait à lui communiquer; car on tenait l'élection secrète, dans la crainte qu'il ne vînt encore à refuser le pontificat, ou que les Italiens, s'ils apprenaient qu'il fût pape, ne le retinssent chez eux. Il donna son consentement sans difficulté, dans l'espérance de bientôt rétablir le saint siége à Rome. Il avait cet objet tellement à cœur, qu'à la première nouvelle de la mort de son prédécesseur qu'il apprit à Florence, tandis qu'il n'imaginait nullement devoir le remplacer, il dit que si le pape futur retournait à sa résidence naturelle, il serait content de mourir le lendemain.

Il entra secrètement à Avignon, deux jours après que son élection lui eut été notifiée, et le lendemain 31 d'Octobre, elle fut rendue publique. Le 6 du mois suivant qui était un dimanche, il fut sacré et couronné par le cardinal de Maguelone, évêque d'Ostie. Il ne voulut point faire la cavalcade accoutumée, quoique tout fût préparé pour cela, tant par aversion du faste, que parce qu'il regar-

(1) Vit. Pap. p. 399 et seq.

dait la dignité pontificale comme exilée en deçà des monts. L'église d'Avignon n'avait point eu d'évêque sous les deux derniers papes, qui la tenaient en réserve pour jouir de ses revenus, et la gouvernaient par des grands vicaires : le pape Urbain la remit en règle, et en pourvut son frère Anglic, vertueux chanoine régulier de la congrégation de Saint-Ruf.

Cependant le roi Jean, délivré depuis deux ans de sa prison d'Angleterre, partit de Paris pour venir voir le nouveau pape, et visiter en passant le duché de Bourgogne, qui lui était échu depuis peu par la mort de Philippe de Rouvre, en qui finit la première branche des ducs de Bourgogne issue du roi Robert. Après avoir rendu ses devoirs au vicaire de Jesus-Christ, comme il apprit que le roi de Chypre, Pierre de Lusignan, devait arriver à Avignon, il y prolongea son séjour, afin de se rencontrer avec un prince si renommé pour ses exploits contre les Sarrasins, et tout nouvellement par la prise de la ville d'Attalie en Pamphilie. Pierre de Lusignan arriva le mercredi 29 Mars 1363, et le vendredi saint le pape officia dans sa chapelle, où il fit un discours de grande édification, en présence des deux rois. Alors celui de France déclarant la résolution qu'il avait formée depuis quelque temps, mais en secret, pria le pape de lui donner la croix pour le passage d'outre-mer, ce que le pontife lui accorda volontiers. Rien ne pouvait flatter davantage le roi de Chypre, qui n'était venu qu'à dessein de réveiller la valeur des Occidentaux contre les infidèles du Levant. Le cardinal de Périgord et quantité de seigneurs suivirent l'exemple du roi Jean. Le pape prêcha la croisade, donna des ordres et prit des mesures pour un passage général, en fit chef le roi Jean, et légat le cardinal de Périgord. Tous ces mouvemens ne produisirent qu'un surcroît d'infortune pour les chrétiens d'Egypte et de Syrie, que les Musulmal, avertis de ces préparatifs, arrêtèrent en grand nombre, et tourmentèrent cruellement.

La croisade éprouva d'abord un grand obstacle de la part de Bernabo ou Barnabé, tyran du Milanez. Ce jeune seigneur, ambitieux, naturellement emporté, d'ailleurs fort aigri par les poursuites et les censures ecclésiastiques, se faisait gloire d'enfreindre toutes les règles de la religion et de la décence, et mettait en combustion l'Italie entière. Il ne connaissait d'autres lois que sa volonté, et ne rougissait pas de dire qu'il était seigneur, empereur et pape dans toutes ses terres. Il y fit défendre à cri public, sous peine du feu, d'aller solliciter des grâces auprès du pape ou du légat d'Italie, de leur donner aide ou conseil, et de leur satisfaire pour dettes. Il contraignit un prêtre de Parme à monter sur une tour, et à prononcer anathème contre le souverain pontife et le sacré collége. D'autres ecclésiastiques et des religieux furent tourmentés sur le chevalet; il en fit brûler quelques-uns dans une cage de fer; un frère mineur, en vénération pour sa vertu, eut les oreilles percées d'un fer chaud (1).

Ces excès ne firent pas le seul malheur de quelques particuliers, et ne se tinrent pas même renfermés dans le duché de Milan : Bernabo s'empara de Bologne, ou plutôt se rendit fauteur de la rebellion des Bolonais, qui s'étaient soustraits de nouveau à l'obéissance du pape. Il prit encore de vive force différentes places et plusieurs châteaux de l'église. Ainsi l'on vit se former deux partis, dont l'un par l'emportement de sa fureur, et l'autre par l'ascendant de son autorité sainte, partagèrent toute l'Italie, et y rendirent impossible tout autre entreprise. Cette affaire devint si sérieuse, qu'on prêcha la croisade jusqu'en Allemagne contre le seigneur de Milan. Les effets ne répondant point à des moyens si violens, on prit le parti de la négociation, en quoi les Visconti se montrèrent d'abord également intraitables. Les ambassadeurs

(1) Vit. P. Thom, c. 12.

du roi Jean qui s'intéressait pour eux comme beau-père de Galéas, frère de Matthieu et de Bernabo, ne furent pas mieux écoutés que ceux du roi de Chypre. Ils se rebutèrent même les premiers, et se retirèrent fort mécontens, sans avoir pu rien faire.

Les ambassadeurs de Chypre, qui étaient le saint archevêque Pierre-Thomas et le chancelier Philippe de Maizières, doué de vertus presque égales à celles du saint, eurent plus de persévérance. Le ciel réservait à cette constance et au charme de la vertu, ce que tout le poids de la puissance n'avait pu obtenir. Deux jours après le départ des Français, Bernabo envoya chercher les ministres de Chypre. Il les conduisit dans un appartement retiré, les fit asseoir, s'assit entre les deux, prit un air serein, des manières ouvertes, et leur dit d'un ton engageant : Maintenant parlez-moi de la paix en toute assurance, et me dites librement tout ce que vous pensez. Le saint archevêque parla du respect dû à l'église, des avantages de la paix et des horreurs de la guerre, avec une force et des grâces plus propres à un esprit céleste qu'à un simple mortel. Quand il eut fini, Bernabo parut quelque temps absorbé dans les plus profondes réflexions ; puis jetant un grand soupir : C'en est fait, s'écria-t-il, je veux absolument avoir la paix avec l'église, et désormais je lui serai inviolablement soumis. Prodige inconcevable ! s'écrie là-dessus le chancelier de Maizières, auteur de la vie du bienheureux Thomas ; ce prince, poussé d'une espèce de rage contre l'église, ce flambeau de la discorde parmi les chrétiens, ce monstre qui ne se complaisait qu'à dévaster l'héritage du Seigneur, qui s'abreuvait du sang des saints, qui avait pris à tâche d'anéantir la foi catholique, qui ne craignait ni Dieu ni les hommes, qui bravait le pouvoir de l'empereur et de tous les rois de la chrétienté, vaincu tout à coup par les paroles d'un prêtre, devint pénitent, et le plus respectueux des enfans de l'église.

Ce changement inespéré facilitait sans doute la croisade d'outre-mer ; mais la mort du roi Jean qui en était le chef, et celle du légat, ou du cardinal de Périgord, firent aussitôt échouer ces espérances. Le roi, par une droiture conforme à son caractère, mais si éloignée des mœurs communes, qu'on a cru ne pouvoir expliquer sa démarche que par une imputation romanesque, avait repassé en Angleterre, pour réparer la faute du duc d'Anjou son fils, qui s'était échappé de Calais, où les Anglais le laissaient prisonnier sur sa bonne foi : abus de confiance inexcusable au jugement du roi son père, qui tenait pour maxime, que la fidélité bannie de l'univers, devrait se retrouver dans le cœur des princes. Jean tomba malade au mois de Mars, et mourut à Londres le 8 Avril 1364, emportant les regrets de tous les Anglais justes estimateurs des hautes vertus, et singulièrement flattés de voir dans un roi si long-temps leur ennemi, tant de confiance à se remettre entre leurs mains. Il eut pour successeur son fils aîné, duc de Normandie et dauphin, Charles cinquième du nom, surnommé le Sage.

A la place du cardinal de Périgord, le pape commit à saint Pierre-Thomas la légation de la croisade, lui donna le titre de patriarche de Constantinople, et lui assigna dix florins par jour, outre les revenus des églises de Coron et de Négrepont. Quant à la dignité de capitaine général pour la guerre sainte, quelque temps après la mort du roi Jean, le pape la conféra au roi de Chypre, qui était allé d'Avignon vers l'empereur et les autres princes d'Occident, afin de les intéresser pareillement à son entreprise. Il s'était déjà rencontré dans cette ville avec le roi de Danemarck, Valdemar III, qui était venu visiter le pape Urbain au commencement de son pontificat, et qui s'était croisé à l'exemple du roi de France. Au printemps de l'année 1365, l'empereur Charles vint aussi à Avignon avec une quantité de noblesse d'Allemagne et d'ailleurs. On

y vit, du royaume de France, le duc d'Anjou, frère du nouveau roi, avec une suite nombreuse de seigneurs et de prélats distingués. On conféra fort au long sur le recouvrement de la Terre-Sainte, sur les moyens d'abaisser les infidèles, sur les secours d'hommes, de vivres, d'argent, et notamment sur les ressources qu'on pouvait tirer des compagnies blanches, en les faisant marcher de gré ou de force, par terre ou par mer, contre les ennemis du nom chrétien.

Tous les conseils ne produisirent que des projets. Le roi de Chypre revint à la cour du pape, sans avoir avancé davantage ses affaires, en visitant tous les princes de l'Europe. Le saint patriarche de Constantinople avait travaillé avec un peu plus de succès, à Venise, lieu marqué pour l'embarquement, où il s'était rendu ponctuellement au terme prescrit, c'est-à-dire, au mois de Mars 1365. Il y avait rassemblé une certaine quantité de noblesse, avec un assez grand nombre de combattans ordinaires, qui prirent la croix, et attendirent avec lui le roi de Chypre, jusqu'au temps marqué pour le départ. Mais ce prince n'étant arrivé qu'après l'expiration de ce terme, la ferveur des croisés s'était amortie, et ces troupes inconstantes s'étaient dissipées.

Ainsi abandonnés de toutes les puissances, le général et le légat de la croisade ne s'abandonnèrent point eux-mêmes. Pierre de Lusignan, réduit à partir de Venise avec deux galères et le peu de troupes qu'il avait pu ramasser à ses dépens, alla débarquer à Rhodes, où cent chevaliers s'attachèrent d'abord à sa fortune. Bientôt le prince d'Antioche, son frère, qu'il avait laissé régent en Chypre, lui en amena des troupes assez nombreuses, pour former, avec le peu qu'il avait déjà, dix mille hommes d'infanterie, et quatorze cents de cavalerie. La flotte était de près de cent voiles, tant galères qu'autres bâtimens.

En attendant le départ, le saint légat s'efforça

d'attirer les bénédictions du Seigneur, en bannissant de l'armée la dissolution des mœurs, en purifiant les consciences, en excitant dans tous les cœurs les sentimens de la religion et de la piété. Il était sans cesse occupé à prêcher, à confesser, à donner de bons conseils, souvent à exhorter un simple soldat ou un matelot, à consoler un malade, à célébrer des messes, et à faire d'autres prières ferventes pour le succès de l'entreprise. A peine se donnait-il le temps de prendre un peu de sommeil et de nourriture. Quelques jours avant de mettre à la voile, il y eut une communion générale dans l'armée : le roi et les seigneurs donnèrent l'exemple, et communièrent de la main du légat. Des pécheurs qui ne s'étaient pas confessés depuis dix, quinze et vingt ans, le firent alors avec des marques non équivoques de pénitence. Plusieurs, qui n'avaient pris la croix que par légèreté, par vanité, par intérêt, et dans la seule espérance des bienfaits du roi, reprirent des sentimens plus dignes de l'œuvre sainte pour laquelle ils prodiguaient leur sang. Au moment de lever les ancres, le légat, accompagné de tous les ecclésiastiques de l'armée, monta sur la galère du roi, se plaça au lieu le plus élevé, et, à la vue de tout le monde, prononça une prière attendrissante, bénissant les personnes et les armes, les vaisseaux et la mer, et sollicitant les secours du Seigneur contre les blasphémateurs de son nom.

Quand on fut en pleine mer, le roi déclara la résolution qu'il avait prise, dans un conseil secret, de marcher à Alexandrie. On y arriva au bout de quatre jours de navigation, le 2 d'Octobre de cette année 1365. Quoiqu'il ne fût qu'environ midi, on remit la descente au lendemain, pour la faire en meilleur ordre. Cependant les Sarrasins se rassemblèrent en une multitude innombrable, s'avancèrent en bataille sur le rivage à la vue de l'armée chrétienne, et y passèrent la nuit. Le lendemain, après une faible résistance, ils s'enfuirent

dans la ville, et s'y enfermèrent; puis voyant mettre le feu aux portes, et cédant à l'effroi que chaque instant redoublait, ils abandonnèrent leurs remparts, leurs tours, la principale enceinte de la ville, et se réfugièrent presque tous à Babylone, c'est-à-dire, au Grand-Caire. Ainsi fut prise Alexandrie, après un combat d'une heure, où il ne périt pas un seul chrétien. On trouva dans la ville une quantité de musulmans morts des traits d'arbalète et des flèches tirées du dehors.

La suite ne répondit point à un si heureux commencement. L'ennemi tenant encore une partie de la ville, séparée du reste par un bras du Nil, la plupart des commandans chrétiens, particulièrement ceux d'Angleterre et de Rhodes, furent d'avis qu'on ne pourrait conserver avec si peu de monde une place immense que les barbares, remis de leur première terreur, ne tarderaient point à revenir accabler de toutes leurs forces. Le roi et le légat étaient inconsolables de cette pusillanimité, qui leur parut injurieuse au Tout-puissant, dont les premiers effets d'une protection si éclatante ne devaient inspirer que la confiance. Ils furent contraints de céder au torrent, et Alexandrie fut abandonnée, quatre jours après une conquête qui en devait procurer tant d'autres. Tout le fruit s'en réduisit au butin, qui, à la vérité, fut inestimable. On en remporta des richesses immenses, en argent monnoyé, en meubles également curieux et précieux, et sur-tout en étoffes d'or et de soie, dont la matière faisait le moindre prix, et qui se trouvaient entassées sans nombre dans cette ville opulente, le centre de l'industrie et l'entrepôt général du commerce de tout l'Orient.

Les croisés reportèrent leur butin en Chypre, où le bienheureux Pierre Thomas tomba malade à Famagouste, et eut connaissance de sa dernière heure. Il s'y prépara avec la même componction et la même humilité que s'il n'eût encore rien fait pour le ciel. Tous ses momens étaient marqués par

un redoublement de ferveur, et par la pratique des plus excellentes vertus. Il se fit étendre par terre, revêtu d'un sac et la corde au cou, pour demander pardon à tous les assistans, et recevoir les derniers sacremens de l'église. Cependant, et quoiqu'il n'eût plus qu'un souffle de vie, il dit qu'il ne pouvait partir de ce monde sans avoir vu son cher disciple le chancelier Philippe de Maizières, qu'il avait mandé de Nicosie. Le chancelier arriva : le saint reprit ses forces, lui communiqua ses dernières vues pour le bien de la religion, avec autant de présence d'esprit que s'il eût été en pleine santé : puis il entra dans une douce agonie, et rendit tranquillement son ame à son Créateur, le jour de l'Epiphanie 1366. Quoiqu'il n'ait pas été canonisé selon les formes ordinaires, les religieux de son ordre font sa fête le 29 Janvier, et la congrégation des rites a confirmé cet usage. Il est même honoré comme martyr, parce qu'il avait été blessé à la prise d'Alexandrie, et que cette blessure fut la première cause de sa mort.

La conquête de cette ville, quoique si vîte abandonnée, ne laissa pas de causer une chaude alarme à Schaaban, fils de Hosain, sultan d'Egypte. C'était le vingt-deuxième des Mammelus, qui toutefois ne régnaient que depuis cent et quelques années. Malgré tous les désordres des états chrétiens, on n'y vit jamais des révolutions aussi multipliées, ni aussi sanglantes. Schaaban, couronné à l'âge de dix ans, fut étranglé à l'âge de vingt-quatre. Les musulmans d'Egypte se liguèrent cependant avec les Turcs, afin de chasser du levant le roi de Chypre et les chevaliers de Rhodes, c'est-à-dire, les moteurs principaux de l'expédition d'Alexandrie ; ce qui causa les plus cruels soucis au pape Urbain. Il mit tout en œuvre pour empêcher une invasion qui eût fait évanouir à jamais l'espérance de recouvrer la Terre-Sainte.

On avait déja formé, comme on l'a vu, le dessein de tourner contre les ennemis du nom chré-

tien, ces ennemis de tout ordre public, qui, sous le nom de compagnons, continuaient à dévaster nos plus belles provinces. La mort de Charles de Blois, époux de la comtesse de Penthièvre, sembla d'abord ramener la paix en France, en faisant cesser le plus grand obstacle qu'éprouvât la comtesse de Montfort dans ses prétentions sur le duché de Bretagne ; mais le calme de cette province écartée fit refluer les attentats et les troubles au centre du royaume, avec les troupes congédiées de part et d'autre. Elles furent un nouveau renfort pour ces terribles compagnies qui bravaient toute puissance légitime.

Au milieu de ces horreurs, nous pouvons néanmoins reposer nos yeux sur un objet d'autant plus digne de la foi chrétienne, que toutes les passions humaines concouraient à l'étouffer. Charles, fils de Louis de Chatillon, comte de Blois, trouva sa sanctification dans les guerres intestines et les factions effrénées qui pervertissaient presque tous les princes (1). Il soutint une guerre de vingt-trois ans, pour défendre les droits de Jeanne son épouse, et toujours il désira d'y mettre fin, ou par un traité qui le privât d'une partie de ses prétentions, ou par un combat qui ne mît que sa personne en péril. Sans cesse il se reprochait avec amertume ce que les peuples souffraient à son occasion. Le fer même à la main, il observait à l'égard de son compétiteur, toutes les règles de la modération chrétienne et de la charité fraternelle. Dans l'usage ordinaire de la société, si quelqu'un de ses gens s'échappait en propos contre la maison de Montfort, il imposait rigoureusement silence : il s'en faisait en quelque sorte l'apologiste, et disait qu'elle croyait défendre ses droits, comme lui-même défendait les siens. Telle était en un mot la délicatesse de sa conscience, que ses partisans se plaignaient quelquefois d'avoir à leur tête un religieux plutôt qu'un duc.

(1) Lobin. Vies des SS. Bret. p. 262 et seq.

Il eut en effet toutes les vertus et tous les sentimens des plus fervens religieux. Dès son enfance, on enrichit sa mémoire de ce que l'église a de plus touchant dans ses divins offices, et dès-lors il se fit une loi de réciter réglément ces prières, qu'il animait des grands sentimens de la crainte et de l'amour du Seigneur. Il châtia sa chair avant qu'elle se révoltât contre l'esprit. Outre les jeûnes et les veilles, il s'adonna aux exercices de la mortification la plus étudiée. Il ne prenait son sommeil, qu'après avoir préparé son lit d'une manière à contraindre la nature jusque dans ce soulagement indispensable. Il prenait souvent de longues et sanglantes disciplines. Sous l'hermine et la cuirasse, à l'armée comme à la cour, il était couvert d'un cilice qu'il ceignait de cordes à gros nœuds, pour le rendre plus rude. On l'en trouva encore revêtu sur le champ de bataille où il perdit la vie, et qui trahit ainsi l'humilité avec laquelle il prit toujours soin de dérober toutes ses vertus aux applaudissemens des hommes. Jamais il ne se crut puissant que pour soutenir les faibles et soulager les malheureux. Son affection pour les pauvres s'était manifestée au premier moment qu'il avait eu le spectacle de la misère. Il en rassemblait des troupes dans son palais, et leur donnait lui-même à manger; il les visitait dans les hôpitaux et dans leurs chaumières; en plusieurs rencontres il se dépouilla de ses vêtemens les plus précieux, dans l'empressement qu'il avait à les secourir.

Il ne se montra pas moins généreux pour tout ce qui concernait le bien de l'église et la majesté du service divin. Ses dons et ses fondations de piété sont sans nombre. Il contribuait infiniment de sa propre personne, à l'édification et à l'accroissement du culte public. Chaque jour il entendait trois messes, dont l'une était célébrée solennellement. Le tumulte de la guerre, l'embarras des campemens, des marches et des contre-marches, ne lui paraissaient pas une raison suffisante

pour manquer d'assister au moins une fois au saint sacrifice. Tous les jours encore, outre l'office canonial, il récitait celui de la Vierge. Les pélerinages, aussi-bien que la multitude des prières vocales, faisant toujours la dévotion du temps, il enchérit sur la pratique commune, et fit souvent ces voyages de dévotion nu-pieds, dans les temps les plus rudes et par les chemins les plus difficiles. Il s'approchait de la communion tous les mois et à chaque fête de quelque solennité. Quant à la confession, il avait tant de soin de conserver la pureté de son ame, qu'il venait régulièrement deux fois la semaine effacer les moindres souillures dans ce bain salutaire.

Les humiliations et les souffrances achevèrent de perfectionner de si éminentes vertus. Ayant été vaincu et fait prisonnier en 1347, il fut transporté en Angleterre, et renfermé neuf ans entiers dans la tour de Londres. Il eut d'abord à souffrir toutes sortes d'outrages de la part des Anglais, qui, sans respect pour son rang, ne consultèrent que la férocité de leur caractère et de leur vengeance. Pendant le reste de sa captivité, il apprenait la nouvelle, tantôt d'une place enlevée à son parti, tantôt d'une bataille perdue, et de jour en jour la mort funeste de quelques-unes des personnes qui lui étaient les plus chères. Ce fut alors que le connétable Charles d'Espagne, son gendre, fut assassiné par les ordres du roi de Navarre, et que cent mille florins d'or, envoyés pour sa propre rançon, furent engloutis par les flots, avec le navire qui les portait, A toutes ces annonces accablantes, le saint duc répondait en levant les yeux au ciel: Que le Seigneur soit béni! tout cela est pour notre bien. Délivré enfin de prison, comme il commençait à rétablir ses affaires, il fut pris dans un combat, malgré des prodiges de valeur, et massacré brutalement. Il s'était préparé par la réception de l'eucharistie, et mourut en se recommandant au Seigneur, qui montra par des prodiges éclatans,

combien cette mort était précieuse à ses yeux. Sa canonisation ne fut empêchée que par les oppositions de son concurrent au duché de Bretagne, qui craignit de passer pour un usurpateur, si celui qu'il en avait exclu était reconnu pour un saint. Mais soixante témoins de l'éminence de ses vertus, et cinquante-huit du nombre et de l'éclat de ses miracles, parmi lesquels on comptait des résurrections de morts, forment une preuve presque également satisfaisante de sa sainteté.

Le projet de faire marcher les compagnies en Orient n'ayant pas réussi, Henri, comte de Transtamare, frère naturel de Pierre le Cruel, roi de Castille, forma le dessein de s'en servir pour détrôner ce tyran et s'établir en sa place. La cour de France avait trop d'intérêt à éloigner ces perturbateurs, pour ne pas seconder ce projet, sous le sage gouvernement du roi Charles V. C'est uniquement à ces deux mobiles, et non pas à l'influence de l'autorité pontificale, qu'on doit rapporter la déposition du roi Pierre IV, prince universellement odieux à la vérité, mais toujours l'oint du Seigneur, et du nombre des puissances établies de Dieu. Ce fut dans ce goût que le vertueux pontife Urbain V en écrivit alors au roi d'Aragon, conjuré contre celui de Castille, témoignant une douleur extrême de voir la division entre les deux états chrétiens les plus florissans de l'Espagne (1). Il tint le même langage aux rois de Portugal et de Navarre, au prince de Galles, à la reine d'Aragon et au prince de Girone son fils aîné, qu'il suppliait d'employer leurs bons offices afin d'arrêter cette dissention funeste. Il est donc contraire à toute vraisemblance que le pape Urbain, comme le dit Froissart, écrivain souvent inexact, ait fourni à la rançon de Bertrand du Guesclin, prisonnier de l'anglais Chandos depuis la bataille d'Auray, au moins à l'effet de le faire marcher, à la tête des compagnons,

(1) Rain. an. 1366, n. 30.

contre Pierre de Castille. La suite de ce récit achèvera de dissiper les dontes à ce sujet.

Du Guesclin mis en liberté, alla trouver ces brigands, qui ne respiraient que la guerre et la violence, et leur fit une exhortation assortie à leur goût, pour les engager à marcher sur ses pas contre le tyran de l'Espagne, et de là contre les Maures. La franchise de son procédé et le ton militaire de son zèle les persuadèrent en quelques momens. Ils s'avancèrent avec lui vers Avignon pour obtenir, et la mission du souverain pontife, et les moyens de la remplir. A leur approche, toute la cour pontificale éprouva des alarmes aussi vives qu'ils y en eussent jamais donné. Le pape envoya un cardinal pour les reconnaître et savoir ce qu'ils prétendaient. Toute leur réponse fut qu'il leur fallait de l'argent. Du Guesclin lui-même dit que les braves qu'il commandait, allant, pour l'expiation de leurs fautes, combattre les Maures de Grenade, exigeaient deux choses, savoir, une absolution générale, et deux cent mille francs; qu'au reste on eût à les satisfaire promptement, si l'on voulait prévenir les désordres qui s'ensuivraient inévitablement de leur retard. Tandis même que le cardinal alla faire son rapport au pape, les compagnies commencèrent à piller la campagne. Le pape qui de son palais vit emmener les bestiaux, enlever les grains et les fourrages, fit sans délai une somme de cent mille francs, par le moyen des riches bourgeois, trop contens de sauver à ce prix le reste de leurs possessions. Il envoya l'offrir à Bertrand du Guesclin, avec une absolution, qui, à ce qu'on voit clairement par cette particularité seule, ne pouvait être que celle des censures. Bertrand se contenta de cette somme; mais sachant qu'on l'avait tirée des bourgeois, il ne voulut pas la recevoir, et la fit rendre à ceux qui l'avaient fournie. C'est au corps et au chef de l'ordre ecclésiastique, dit-il, à porter le poids des subsides, dans une expédition qui ne tend qu'à l'exaltation de l'église. Il fallut dé-

férer à un scrupule dont trente mille déterminés faisaient une loi précise, et la cour romaine paya les cent mille francs (1).

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de concilier ce ton et ces procédés de Bertrand du Guesclin, avec le dessein supposé à Urbain V de détrôner le roi de Castille. Si ce pontife eût payé tout récemment la rançon d'un chevalier qui se piquait sur-tout de loyauté et de grandeur d'ame, celui-ci serait-il venu sur le champ mettre à contribution son libérateur, ou du moins l'eût-il fait avec cette personnalité qui parut tenir de l'injure et de la dérision? Bertrand ne semblait aspirer qu'à combattre les Sarrasins, et ses compagnons attachèrent sur leurs habits de grandes croix blanches; mais ayant passé de Provence en Languedoc pour se joindre au roi d'Aragon, la feinte cessa, et l'on tourna tout à coup les armes de ces croisés prétendus contre le roi dom Pierre, qu'on leur représenta comme ennemi de Dieu et de l'église, allié des infidèles, infidèle lui-même, et formellement apostat.

Au milieu de tant d'inquiétudes et de tant d'alarmes, le pape Urbain suivait toujours le projet qu'il avait formé de rétablir les mœurs et la discipline. D'abord il donna ses ordres, et pour la résidence des bénéficiers, et contre la pluralité des bénéfices; puis il exigea que tous les clercs présentassent par écrit à leurs évêques un état des biens dont ils jouissaient; qu'après le mois, les évêques remissent à leurs métropolitains cette liste fermée et scellée, et qu'enfin les archevêques fissent passer en cour de Rome, avec leurs propres registres, ceux de leurs suffragans (2). Mais le moyen que ce sage pontife trouva le plus propre et le seul efficace contre les abus, ce fut de rétablir l'usage ancien et presque oublié de tenir les conciles provinciaux. Il adressa aux métropolitains

(1) Vie de Bert. c. 17. (2) Tom. XI, Conc. p. 1936.

une lettre circulaire, où il leur représenta que l'exactitude ancienne des prélats à tenir ces saintes assemblées, avait maintenu le bercail du Seigneur dans un ordre admirable, et procuré pendant long-temps le bien spirituel de l'état ecclésiastique; mais depuis que la négligence des papes et des évêques avait interrompu cette coutume salutaire, le service divin tombait visiblement en décadence, la dévotion des peuples s'éteignait, les vices pullulaient de toute part, les immunités et les priviléges ecclésiastiques s'anéantissaient, les laïques maltraitaient le clergé, qui souffrait une perte notable jusque dans ses biens temporels. Le pape exhortait enfin à célébrer au plutôt les conciles, et enjoignait de rendre compte au saint siége de tout ce qu'on y aurait réglé (1).

En conséquence, on tint à Angers, pour la province de Tours, un concile qui publia trente-quatre articles de règlement (2). Les premiers concernent les procédures ecclésiastiques, et montrent à quel point dans ces provinces les clercs poussaient la chicane; mais ils prouvent aussi combien ce désordre fut de tout temps contraire à l'esprit de l'église, qui prit de sages mesures pour le réprimer. Les statuts suivans regardent en grand nombre les exceptions et les immunités des églises, sans oublier néanmoins la réforme et le solide règlement des mœurs cléricales.

On défendit aux ecclésiastiques toute apparence de faste et de vanité dans les vêtemens, tous les ornemens qui les rendaient semblables aux gens du monde, et notamment les habits trop courts. Il est dit qu'ils doivent leur couvrir au moins le genou, et n'être point ouverts par le haut. Les moines de saint Benoît doivent porter des robes longues et larges, pareillement fermées, et les chanoines réguliers, des surplis en tout lieu. On interdit les habits courts aux uns et aux autres. Il

(1) Rain. an. 1365, n. 16. (2) Conc. Hard. t. VII, p. 1772.

est

est défendu, en vertu de la sainte obéissance et sous la menace du jugement de Dieu, à tout ecclésiastique, même aux évêques, de se faire servir à table plus de deux plats, en quelque temps que ce soit, excepté néanmoins le cas de la réception d'un prince.

Ordre aux curés de résider, sous peine de perdre leurs revenus, s'ils s'absentent pendant un mois, et d'être privés de leurs bénéfices, si pendant six mois ils demeurent absens. Même ordre aux chanoines, sous peine de perdre les distributions, s'ils n'assistent pas aux heures depuis le premier pseaume, et à la messe depuis la première oraison jusqu'à la fin. Ordre encore aux curés de dire l'office des morts tous les jours de férie, et à tous les chapitres, tant séculiers que réguliers, de chanter journellement l'office de la Vierge, excepté les grandes fêtes, le temps de l'avent et les jours où l'on fait *de Beata*.

Défense à ceux qui obtiennent des bénéfices en cour de Rome, de le tenir caché, et de différer la prise de possession au delà de six mois. Tout collateur, soit régulier, soit séculier, rendra publique, dans les six mois, la collation qu'il aura faite. Si la qualité du bénéfice exige les ordres sacrés, on sera tenu de nommer un sujet qui soit en âge de recevoir au moins le sous-diaconat dans l'année. On règle ce qui appartient aux archidiacres, à la mort de chaque curé, pour ce qu'on appelait le droit de lit, savoir, cinquante sous, si la cure du défunt porte cinquante livres de décime, et cent sous, si elle porte cent livres. Du reste, il est défendu aux archidiacres qui examinent les curés, de rien prendre pour faire expédier ou sceller les provisions. A ceux qui donnent les provisions pour les aumôneries, léproseries, hôpitaux et hôtels-dieu, même défense de rien prendre pour l'expédition des lettres, ni pour le sceau. On voit aussi par ce concile, que l'usage du beurre et du lait en carême était encore gé-

néralement interdit : il en fait même un cas réservé.

On tint aussi un concile des évêques et archevêques des provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun, réunis dans la ville d'Apt (1). Par les actes de cette assemblée, demeurés manuscrits dans les archives de l'église où elle s'est tenue, on renouvela principalement les canons du concile célébré à Avignon dix-huit ans auparavant, c'est-à-dire, en 1337. Quelques années après, il se tint, toujours en conséquence des ordres d'Urbain V, un nouveau concile à Lavaur, des provinces de Narbonne, de Toulouse et d'Auch, dont les archevêques y présidèrent, les deux premiers en personne, et le troisième par son vicaire général, Philippe, abbé de Sorèze, qui précéda tous les évêques. Ce concile est une preuve bien consolante de la perpétuité de la foi catholique, et de l'assistance de l'Esprit-Saint à l'égard des pasteurs, pour diriger les fidèles dans les voies du salut.

C'est ce qu'on voit dès le premier canon ou statut, qui présente une instruction divisée en trois parties, dont la première traite des articles de foi et des sept sacremens; la seconde, des vertus et des vices; la troisième, des commandemens de Dieu. Quant aux points de foi, le concile en fait une explication succincte, nette, très-exacte, et il avertit que dans la loi de grâce, tous sont obligés d'avoir une foi explicite de la Trinité et de l'incarnation. Il ne s'explique pas avec moins de précision sur les sacremens. On enseigne que le Sauveur les a tous institués par lui-même; mais que ceux de la confirmation et de l'extrême-onction ont été promulgués par les apôtres; qu'il est nécessaire de confesser de bouche les péchés qu'on déteste de cœur; que la matière, la forme et le ministre sont de l'essence de chaque sacrement; qu'on n'en doit administrer aucun en péché mortel; qu'il y

(1) Tom. XI, Conc. p. 1975.

en a qui sont de nécessité absolue, ou en réalité ou du moins en désir. En un mot, tout est expliqué avec une justesse, une précision visiblement inspirée par le même esprit qui a dirigé dans tous les temps les augustes assemblées des premiers pasteurs : on dirait que les pères de Lavaur s'étaient concertés avec ceux de Trente, et ces enseignemens antiques semblent un abrégé de ce dernier concile.

La seconde partie de l'instruction de Lavaur touchant les vertus et les vices, est plus étendue. On y trouve tout ce qui concerne les vertus tant morales que théologales, les dons et les fruits du Saint-Esprit, les huit béatitudes, les sept demandes de l'oraison dominicale, les œuvres de miséricorde, les péchés capitaux et les vertus qui leur sont opposées. Enfin, sur les commandemens de Dieu, on fait voir l'objet et l'étendue de chacun, sans omettre les deux derniers qui défendent les désirs illicites, et qu'on distingue nettement de ceux qui condamnent les actions.

Suivent différens statuts pour le bon ordre des conciles provinciaux et des synodes diocésains. Entre ces décrets, le vingtième défend d'admettre aux ordres ceux qui ne savent pas parler latin. Le trente-sixième veut que les juges séculiers s'abstiennent des causes personnelles des clercs : qu'ils ne décident point si une censure est juste ou si elle ne l'est pas ; en un mot, qu'ils ne se mêlent point des affaires ecclésiastiques et spirituelles, ni de celles que le droit ou une ancienne coutume adjuge au tribunal de l'église. Le cinquante-troisième et le cinquante-sixième règlent qu'après la mort d'un évêque ou d'un autre prélat, on nommera deux administrateurs pour les biens ecclésiastiques du défunt ; qu'ils en feront dans l'espace de dix jours un inventaire exact, et qu'ils rendront compte de tout au successeur. Le soixante-unième porte que chaque évêque et archevêque des trois provinces rassemblées doit donner pendant sa vie à son église

cathédrale une chapelle d'étoffe précieuse ; ce qui se pratique encore dans le Languedoc. Dans le soixante-cinquième et le soixante-sixième, on traite du droit qu'ont les églises paroissiales à l'honoraire des obsèques faites chez les religieux, et l'on en attribue la quatrième partie aux curés, suivant la décrétale de Boniface VIII. Le décret soixante-dix-huitième défend aux curés nommés, de faire aucune fonction, sans avoir auparavant reçu l'institution de l'évêque diocésain. Par le quatre-vingt-troisième, les curés sont autorisés à menacer d'excommunication les paroissiens qui manquent deux dimanches consécutifs à entendre la messe dans leur paroisse. Le cent dixième excommunie ceux qui se marient hors de leur paroisse, sans la permission de leur curé. Le cent onzième règle que tous les chapitres composés de dix chanoines, enverront deux des leurs aux universités pour y étudier la théologie et le droit canonique, sans rien perdre de leurs revenus que les distributions. Par le cent sixième, les évêques sont avertis de commettre sous eux des confesseurs qui aient le pouvoir d'absoudre des cas réservés. Tels sont, entre les cent trente-trois canons du concile de Lavaur, ceux qui sont les plus dignes de remarque.

Ce ne fut pas seulement en France qu'on entra dans les vues du pape Urbain pour la célébration des conciles. Nous voyons, par les statuts de celui d'Yorck, tenu vers le même temps, que le clergé d'Angleterre ne se conforma pas moins fidèlement aux ordres de ce pontife pour le rétablissement de la discipline, sur-tout en ce qui regardait la modestie, la décence, le désintéressement de l'état clérical et la sainteté des mariages chrétiens. Il est à présumer que les autres nations catholiques imitèrent ces exemples.

Un autre point de réforme ou de rétablissement ne tenait pas moins au cœur du pape Urbain. Depuis long-temps il se proposait de rétablir à Rome la résidence des souverains pontifes. Après

avoir créé trois cardinaux, parmi lesquels fut son frère Anglic de Grimoard qu'il avait déjà fait évêque d'Avignon, il déclara publiquement son dessein, et incontinent il envoya ses gens faire sur la route les préparatifs nécessaires, et marquer à Rome les logemens des cardinaux.

Cette nouvelle agita tout le monde, et partagea les suffrages, selon la diversité des inclinations et des intérêts d'un chacun. Pierre d'Aragon, qui avait renoncé aux grandeurs du siècle pour embrasser l'humble institut de saint François, et le célèbre Pétrarque, furent, dans l'ordre des vertus et des talens, les personnages les plus distingués qui s'empressèrent à confirmer le pape dans sa résolution. L'illustre franciscain, qui passait pour un saint à révélation et à miracles, fit exprès le voyage d'Avignon, pour encourager Urbain, qui fut en effet frappé de sa démarche, et parut fort touché de ses remontrances. Pétrarque lui écrivit une longue et belle lettre, où il rassembla tous les traits capables de faire impression sur un esprit juste et une ame sensible.

Considérez, lui dit-il (1), que l'église de Rome est votre épouse : on pourra nous dire que l'épouse du pontife romain n'est pas une église seule et particulière, mais l'église universelle. Je le sais, très-saint père, et à Dieu ne plaise que je resserre votre juridiction ! je l'étendrais plutôt, s'il était possible ; je reconnais avec joie qu'elle n'a point d'autres bornes que celles de l'Océan. Mais, quoique votre siége soit par-tout où Jesus-Christ a des adorateurs, Rome cependant n'en a pas avec vous des rapports moins particuliers. Comme les autres villes ont chacune leur évêque, vous seul êtes l'évêque de cette reine des cités. Toutefois des esprits, ou bornés, ou passionnés, ou prévenus, vous parleront d'une manière bien différente. Ils vous peindront l'Italie comme une terre qui dévore les étrangers

(1) Petrarc. Rer. sen. l. 7, ep. unic.

et ses propres habitans, où l'on marche sur des feux mal couverts et les précipices, où les alimens, les eaux, l'air même, et sur-tout le caractère des peuples, engendrent la mort et accumulent sous chaque pas les périls de tout genre.

Mais souvenez-vous, saint père, de l'injure faite depuis peu par des brigands de vos cantons à votre cour et à votre personne sacrée : l'Italie fournit-elle un exemple de pareils attentats et de pareils désordres ? Lorsque ces infames compagnies vous forcèrent de racheter, au poids de l'or, votre liberté et votre vie peut-être aussi-bien que celle de vos cardinaux, vous vous plaignites en plein consistoire que cet outrage avait quelque chose de plus criant que le traitement fait à Boniface VIII, et vous eûtes raison de parler ainsi. Quoique ce soit toujours un forfait énorme d'user de violence contre le vicaire de Jesus-Christ, on peut dire que la fierté et la dureté de Boniface y avaient donné lieu. En vous, au contraire, il n'y avait que des bienfaits à reconnaître et des vertus à révérer, une bienfaisance généreuse, une bénignité vraiment évangélique, une douceur inaltérable, un éloignement infini de tout ce qui peut blesser le moindre des hommes. Investi néanmoins tout à coup par des troupes de brutaux, vous fûtes réduit à sacrifier vos trésors, ou, pour mieux dire, le patrimoine de l'église et des pauvres, pour éviter de plus grands maux : heureux cependant de sentir alors que ces maux étaient le digne salaire de l'abandon où l'on s'obstinait à laisser languir l'église de Rome, cette épouse distinguée que vous a donnée Jesus-Christ. N'est-il pas temps enfin d'essuyer ses larmes, et de lui faire oublier jusqu'à ses ennuis par une prompte et tendre réunion ? O vous, le souverain pasteur et l'évêque de l'église universelle, que faites-vous sur les bords du Rhône et de la Durance, tandis que l'Hellespont et la mer Egée, les îles de Chypre et de Rhodes, l'Epire et l'Achaïe, les terres et les mers de l'Orient et de l'univers entier réclament votre sollicitude et

votre protection ? Quels que soient les agrémens du comtat Vénaissin, tous imaginaires ou bien minces en comparaison de ceux de la douce Hespérie, songez que votre place n'est point là où il y a de plus doux ombrages et des fontaines plus fraîches; mais où les loups frémissent avec le plus de fureur, et le troupeau court de plus grands périls.

Il lui représente enfin la brièveté de la vie, et le compte terrible qu'il faudra rendre au souverain Juge. Quand vous paraîtrez, dit-il, à ce tribunal où vous n'aurez plus la qualité de maître, mais uniquement celle de serviteur comme le journalier et l'esclave, que répondrez-vous à Jesus-Christ, lorsqu'il vous dira : Je vous avais choisi, contre toute attente, afin de réparer les fautes de vos prédécesseurs ? Que répondre encore au prince des apôtres, quand, au sortir du tombeau, il vous demandera d'où vous venez? Voyez si en ce moment vous aimez mieux vous rencontrer avec vos Provençaux, qu'avec les glorieux apôtres Pierre et Paul, les saints martyrs Etienne et Laurent, les confesseurs Silvestre et Grégoire, les vierges Agnès et Cécile. Plût à Dieu que cette même nuit où je vous écris (c'était la veille de saint Pierre), vous fussiez présent aux divins offices dans la basilique du saint apôtre dont vous occupez la chaire ! Quelle joie ne serait-ce point pour lui ! Quels momens délicieux pour vous ! Jamais votre séjour d'Avignon ne vous en procurera de semblables. Ce n'est pas la jouissance des douceurs sensibles, c'est l'onction de la piété qui fait le vrai bonheur. Ce fut avec une abondance bien plus grande encore de raisons fortes et de riches images, que Pétrarque pressa le départ du pape pour l'Italie.

D'un autre côté, Nicolas Orême, docteur de Paris, envoyé par le roi Charles V, fit un grand discours pour dissuader Urbain d'aller à Rome (1). Mais autant les causes et les talens des deux orateurs

(1) Du Boulai, t. IV, p. 396 et seq.

étaient dissemblables, autant l'épître ingénieuse et délicate du poëte d'Italie l'emporta sur l'absurde et pesante harangue du théologien de Gaule. A la dignité de la ville de Rome, siége du premier des empires et capitale de l'univers; à l'étroite alliance du pape avec cette église, mère de toutes les autres; à l'exemple de tant de pontifes qui ont trouvé leur sanctification dans son sein; aux remords de ceux qui l'ont délaissée, et aux promesses réitérées si souvent de faire cesser ce divorce, Orême oppose, comme autant d'argumens invincibles, l'inclination constante et naturelle des Gaulois pour les exercices religieux, laquelle, dit-il, s'est manifestée dès le temps des druides, et se trouve attestée dans les commentaires de César; l'asile que les papes tourmentés au delà des monts ont toujours trouvé dans les états des rois très-chrétiens; l'académie florissante autrefois transférée de Rome à Paris par Charlemagne, remplie de docteurs profonds dans la théologie, dans le droit, dans les arts libéraux, comparable aux astres et aux foudres dont il est parlé dans l'apocalypse; enfin, la situation de la Provence au milieu de l'Europe, et l'avantage qu'avait la France d'être la patrie du pape, qui doit, conclut-on, y fixer son séjour comme Jesus-Christ a fixé le sien dans la Judée.

Ces raisonnemens ridicules, et noyés d'ailleurs dans une infinité de passages de l'écriture et du droit, qui marquaient une érudition aussi mal digérée qu'ils annonçaient peu de jugement, n'étaient pas de nature à contre-balancer les puissans motifs du pape Urbain. De peur qu'il ne survînt des obstacles plus capables de l'arrêter, il s'empressa d'accomplir ponctuellement sa résolution au terme qu'il avait assigné. Le dernier jour d'Avril 1367, il partit d'Avignon, accompagné de ses cardinaux, qui suivaient la plupart par nécessité, comme s'ils fussent partis pour l'exil. Il prit sa route par Marseille, pour visiter son abbaye de Saint-Victor, qu'il avait rétablie dans un état florissant depuis son

élévation au pontificat, et qu'il aimait toujours comme son berceau. On compte jusqu'à dix monastères qu'il avait soumis à celui-ci, entr'autres la maison de bénédictins qu'il avait établie depuis peu à Montpellier, et qui a formé le chapitre de cette cathédrale, à la translation du siége de Maguelone. Le 12 de Mai, étant encore à Marseille, il fit cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, âgé tout au plus de vingt-huit ans, mais des plus capables entre ceux de son âge, et neveu d'un vieux cardinal de même nom, qui était grand ami d'Urbain, et passait pour le promoteur principal de l'exaltation de ce pontife (1).

Cependant on voyait au port les pavillons éployés de vingt-trois galères et de plusieurs autres bâtimens de toute espèce, que la reine de Sicile et les républiques de Venise, de Gênes et de Pise avaient équipés, tant pour conduire en sureté le chef de l'église, que pour lui faire honneur. Le 19, Urbain monta sur une galère vénitienne, on leva l'ancre, et les vents secondant l'ardeur du pontife, en quelques heures on perdit de vue les rivages de la France. A ce moment l'amour de la patrie se fit sentir dans toute sa vivacité à quelques cardinaux français, qui s'oublièrent jusqu'à s'échapper en murmures peu mesurés contre le pape : aveugle puérilité, dit à ce sujet Pétrarque (2), mutinée contre un père qui forçait ses enfans à rentrer dans la voie de leur propre bonheur et de leur salut. Le pape ferma l'oreille à ces cris méprisables : sa course n'en fut pas moins rapide, et le 9 de Juin il arriva à Viterbe, où pendant quatre mois il reçut les témoignages les plus expressifs du respect, de la gratitude et de l'alégresse de toute l'Italie. Dès son débarquement à Corneto, première place de l'état ecclésiastique, presque tous les grands de ces provinces étaient venus lui faire hommage, et les

(1) Iterital. Urb. V. ap. Baluz. t. 2. Vit. Pap. Aven. p. 368 et seq.

(2) Rer. sen. l. 9, ep. 2.

députés de Rome lui avaient remis la pleine seigneurie de leur ville, avec les clefs du château Saint-Ange, qu'ils avaient retenues jusque-là.

A Viterbe, le pape Urbain confirma la nouvelle congrégation des Jésuates, que venait de fonder Jean Colombin (1). Ce pieux instituteur était un noble siennois, qui avait occupé la dignité de gonfalonier, la première de la république. Alors il marquait peu de religion, un entier oubli des lois de la probité, un emportement fougueux dans tous ses désirs, et une soif de l'or qui usait indistinctement de toutes les voies propres à grossir sa fortune. Un jour qu'au sortir du sénat il ne trouva passon dîner prêt, il s'emporta contre ses gens avec une violence messéante. Sa femme, pour lui faire prendre patience, lui donna la vie des saints, qu'il jeta d'abord de c lère, puis s'adoucissant d'une manière inopinée, il ramassa le livre, l'ouvrit au moins pour se distraire, et tomba sur la penitence de sainte Marie d'Egypte. Il en fut si touché, qu'il résolut sur le champ de se convertir lui-même. Il commença dès-lors à faire des aumônes abondantes, à fréquenter les églises, et à s'appliquer au jeûne ainsi qu'à l'oraison. Sa pieuse épouse qui priait depuis long-temps pour sa conversion, et qui lui donnait des exemples de vertu jusque-là sans effet, trouva aussitôt en lui un maître et un modèle de la perfection évangélique : il lui persuada de garder ensemble la continence ; après quoi il ne coucha plus que sur des planches, ne porta que des habits pauvres, et par-dessous un rude cilice, à quoi il ajoutait beaucoup d'autres macérations. De sa maison, il fit un hôpital pour les pélerins et les malades, qu'il servait de ses mains. Alors il avait encore un fils et une fille.

Son fils étant venu à mourir, et sa fille ayant embrassé la vie religieuse, Jean Colombin, du consentement de son épouse, distribua tous ses

(1) Hist. ord. relig. t. III, c. 55.

biens aux pauvres, et se réduisit à la mendicité. Il eut pour coopérateur, un autre noble siennois, nommé François Vincenti. Tous deux se mirent à prêcher par les villes et les villages de Toscane, exhortant tout le monde à faire pénitence, et par l'édification de leur vie, attirant les plus vertueux à leur suite. Ils rassemblèrent ainsi jusqu'à soixante disciples, avec lesquels ils vinrent se présenter au pape Urbain, nu-pieds, nu-tête, et le reste du corps couvert de haillons rapiécés. Le pontife les reçut avec bonté, voulut qu'ils portassent au moins des sandales de bois, qu'ils se couvrissent la tête, et pour habit, il leur donna une tunique blanche, avec un chaperon de même étoffe et un manteau de couleur tannée. Le peuple les nomma jésuates, parce qu'ils avaient toujours en bouche le nom de Jesus. Comme Jean Colombin retournait à Sienne, il mourut en chemin, le dernier jour de Juillet 1367. Quoiqu'il n'ait pas été canonisé en forme, le pape Grégoire XIII a fait mettre son nom dans le martyrologe romain. Cette congrégation fut supprimée par Clément IX, après avoir subsisté trois cents ans.

Enfin, le chef de l'église rentra dans Rome le samedi 16 d'Octobre, soixante-trois ans après la mort de Benoît XI, dont les successeurs avaient établi leur séjour en France. Urbain V entra dans la ville avec deux mille gendarmes, au milieu du clergé et du peuple romain qui étaient venus au-devant de lui, et qui le reçurent avec une alégresse et des solennités dont les plus âgés d'entr'eux n'avaient point vu d'exemples. Après qu'il eut fait sa prière dans l'église du prince des apôtres, et qu'il eut été installé dans la chaire pontificale, il passa au palais contigu du Vatican qui tombait en ruines, et qu'il fit peu après réparer magnifiquement. Le dernier jour d'Octobre, veille de la Toussaints, il célébra la messe pontificalement sur l'autel de saint Pierre, où elle ne l'avait pas été depuis Boniface VIII. Le second jour de

Mars 1368, Urbain, après avoir célébré à Saint-Jean de Latran, dans la chapelle qu'on nomme *Sancta sanctorum*, fit tirer les chefs de saint Pierre et de saint Paul, presque oubliés sous l'autel où il venait de dire la messe, afin de rendre à ces reliques insignes des hommages dignes d'elles. Il leur fit faire ensuite des châsses nouvelles, dont le prix passa trente mille florins d'or. Ce sont deux grands bustes d'argent, du poids de douze cents marcs, et tout étincelans de pierreries. Sur le buste de saint Pierre, on remarque la tiare, ou triple couronne; ce qui en a fait attribuer l'institution au pape Urbain V. Cependant on avait déjà les statues de ses prédécesseurs Jean XXII, Benoît XII et Innocent VI, ornées de couronnes peu différentes. On observe encore, qu'en revenant du mont de Latran à celui du Vatican, Urbain V ne se détourna point, pour éviter, comme avaient fait quelques-uns de ses prédécesseurs, l'endroit où l'on disait que la papesse Jeanne était accouchée; ce qui montre que déjà l'on était désabusé de cette fable.

Dans les commencemens du mois de Mai, le pape Urbain alla de Rome à Monte-Fiascone, renommé pour la salubrité de l'air, afin d'y passer l'été. Il y fit une promotion nouvelle de huit cardinaux, encore français pour la plupart, comme ceux de ses derniers prédécesseurs. L'empereur Charles IV l'y vint joindre avec une armée nombreuse, destinée à soumettre les usurpateurs des terres de l'église, et à contenir les peuples dans l'obéissance due au souverain pontife. Ils se rendirent l'un et l'autre à Rome, pour attendre l'impératrice qui devait y être couronnée par le pape, et qui le fut en effet le jour de la Toussaints, après avoir reçu l'onction, suivant la coutume, de la main du cardinal-évêque d'Ostie. Le pape, pour cette cérémonie, célébra la messe sur l'autel de saint Pierre, et l'empereur fit l'office de diacre, sans néanmoins lire l'évangile, ce qu'il n'avait

droit de faire que le jour de Noël. Ce prince, toujours fidèle à sa promesse, sortit de Rome peu après le couronnement de l'impératrice son épouse. On y vit, l'année suivante 1369, l'empereur d'Orient Jean Paléologue.

Ce prince, effrayé des rapides progrès des Turcs, avait passé en Italie pour presser les secours des Occidentaux. Le pape Urbain se montra fort zélé pour ses intérêts, et lui fit beaucoup d'honneur, un peu moins toutefois qu'à l'empereur d'Occident, toujours censé souverain, ou du moins représentant des souverains de Rome. Paléologue, de son côté, se montra constant dans la foi romaine, dont il avait déjà fait profession. Le jour de saint Luc, 18 d'Octobre, il se rendit à l'église du Saint-Esprit, et en présence de quatre cardinaux, il confessa que cette personne divine procède des deux premières; que l'église romaine a la primauté sur toute l'église catholique; qu'il lui appartient de décider les questions de foi, et que quiconque se sent lésé en matière ecclésiastique, y peut appeler. L'empereur donna cette confession en forme de bulle, souscrite de sa main en vermillon, et scellée en or; il y ajouta le serment, et les cardinaux l'admirent au baiser de paix, comme vrai catholique. Le dimanche d'après, le pape revêtu pontificalement, et accompagné des cardinaux et des autres prélats dans tout l'éclat de leurs dignités, alla du Vatican à l'église de Saint-Pierre, où il s'assit sur une chaire préparée au haut des degrés du parvis. L'empereur vint ensuite, et dès qu'il aperçut le souverain pontife, il fit trois génuflexions. Il se prosterna, il lui baisa les pieds, puis les mains et la bouche. Le pontife se leva, le prit par la main, et commençant le *Te Deum*, ils entrèrent ensemble dans l'église, où le pape chanta la messe en présence du prince et d'une multitude de Grecs. Après l'office, Paléologue alla dîner avec le pape et tous les cardinaux (1).

(1) Chalc. p. 25. Allat. Cons. p. 842. Rain. an 1369 et 1370.

Au commencement de l'année suivante 1370, comme on craignait quelque chicane sur le nom d'église romaine de la part des Grecs qui se disaient toujours Romains, Jean Paléologue donna une seconde bulle en explication de la première, et déclara que, par l'église romaine, il entendait celle où présidait le pape Urbain V. Cet empereur ne tarda plus à repartir pour Constantinople. Urbain, qui ne put encore lui donner les secours tant de fois sollicités, s'efforça de l'en dédommager par la concession des faveurs spirituelles qui ne dépendaient que de lui. On remarque entr'autres priviléges, celui qu'il lui accorda d'avoir un autel portatif, c'est-à-dire, une pierre consacrée où il fît dire la messe en sa présence, contre l'usage des Grecs qui ne se servent pour cela que d'un cuir, d'un linge, ou d'un morceau d'étoffe bénit; mais Paléologue n'y devait faire célébrer qu'un prêtre latin (1). Pour ce qui est des secours temporels, Urbain le recommanda par lettres à différens princes chrétiens, particulièrement à la reine Jeanne de Naples, et à Philippe prince de Tarente, chez lesquels il devait passer. L'empereur parut néanmoins fort content du pape, et partit dans les dispositions les plus favorables à l'unité catholique.

Le pape Urbain s'efforça aussi d'éteindre le schisme, ou du moins d'en arrêter les progrès dans les confins de l'empire de Constantinople (2). Claire, veuve d'Alexandre, vayvode de Valaquie, princesse pieuse et fort attachée à la vraie foi, avait deux filles mariées, l'une au roi de Bulgarie, et l'autre au roi de Servie. Le pape ayant appris qu'elle avait retiré la première de l'erreur du schisme, lui en écrivit, et pour la féliciter de cet heureux succès, et pour l'exhorter à travailler de même à la conversion de la seconde. Il exhorta aussi le jeune vayvode de Valaquie, nommé Ladislas, à quitter le

(1) Du Cange, Gloss. Grec. pag. 85.

(2) Vit. Pap. Aven. t. 1, p. 388. Rain. an. 1370, n. 5, etc.

schisme. Lasco, duc de Moldavie, de la même nation des Valaques, ayant déjà résolu de le quitter par le conseil de quelques frères mineurs, le pape ne crut pas devoir laisser plus long-temps cette province sous la dépendance de l'évêque de Halits en Russie, qui était schismatique, et qui d'ailleurs s'en trouvait fort éloigné. Sur quoi il écrivit en ces termes, tant à l'archevêque de Prague qu'aux évêques de Breslau et de Cracovie : Si vous trouvez que le duc Lasco avec ses sujets veuillent sincèrement et fermement embrasser la foi catholique, vous leur ferez abjurer publiquement le schisme, ou à ceux d'entr'eux que vous jugerez à propos ; puis vous affranchirez la ville de Cérète et tout le duché de Moldavie, de la juridiction de l'évêque de Halits et de tout autre personne ecclésiastique, en sorte que cette contrée, pour le spirituel, ne soit soumise qu'au saint siége ; ensuite vous érigerez Cérète en cité et en évêché, dont le diocèse comprendra tout le duché de Moldavie. Le duc Lasco abjura effectivement, et de ses états la lumière du salut se répandit dans les pays voisins, principalement dans la Bosnie, la Rascie et le Bassarat, où les missionnaires franciscains accoururent en foule, et convertirent des milliers d'hérétiques et de schismatiques.

Cependant la plupart des excellens missionnaires que cet ordre avait en Tartarie, y étant morts depuis le long temps qu'ils y avaient été envoyés par les prédécesseurs d'Urbain V, ce vigilant pontife crut devoir s'occuper de ces nouvelles églises qui commençaient à manquer de pasteurs (1). Il envoya, pour les remplacer, plusieurs de leurs confrères : Guillaume du Préat leur chef, qu'il fit archevêque de Cambalu et vicaire général de son ordre dans le Cathai, eut le pouvoir d'emmener avec lui jusqu'à douze de ses confrères à son choix. Urbain les chargea de plusieurs lettres, qui mon-

(1) Vading. 1370, n. 12.

trent au moins que les Tartares se piquaient toujours d'attachement ou de bienveillance envers le chef des chrétiens. Il y avait une lettre pour leur empereur ou grand kan, une autre pour leurs différens princes, une troisième pour le corps de la nation, le pontife les exhortait tous à favoriser l'archevêque avec ses confrères et les nouveaux chrétiens, et à profiter eux-mêmes de la lumière que le ciel faisait luire parmi eux avec tant d'éclat. Les missionnaires étaient encore chargés d'une lettre, qu'ils devaient sans doute remettre en passant, et qui exhortait le clergé de la Grèce à imiter leur empereur dans l'abjuration du schisme.

Urbain V, en portant si loin la sollicitude pontificale, n'en était pas moins attentif à l'édification des domestiques de la foi, et sur-tout d'une portion aussi privilégiée de la maison du Seigneur, que le sont les ordres religieux. Le monastère du Mont-Cassin, ancien modèle de régularité pour l'ordre de saint Benoît, qui lui-même en avait servi si long-temps à tous les autres, était tombé dans un relâchement, qu'il n'y eut plus moyen de pallier au pape quand il fut en Italie (1). Le mal était si grand, qu'on ne put le faire cesser qu'en chassant les moines arrogans et vagabonds qui s'y étaient habitués. Il fallut aussi supprimer l'évêché que le pape Jean XXII y avait établi, et qui ne servait qu'à fomenter leur indocilité hautaine. Le pape Urbain y fit venir ensuite des moines vertueux, de différens monastères où l'observance était la plus exacte, et leur donna un digne abbé qu'il chercha long-temps en vain parmi les moines noirs, et qu'enfin il trouva chez les Camaldules. C'était André de Faënza, homme d'une éminente piété, d'une régularité parfaite, très-versé dans la vie intérieure, et non moins habile dans la conduite des affaires. Mais sa modestie, égale à son mérite, opposa la plus forte résistance,

(1) Vit. PP. p. 389.

et

et l'on fut obligé d'user de contrainte pour son installation. Comme la ruine des bâtimens, causée par un tremblement de terre et le délabrement des affaires temporelles, avait beaucoup contribué à celui de l'observance, le pape s'entremit puissamment auprès de la reine Jeanne, afin de rendre à ce monastère les droits qui lui avaient été enlevés par les derniers rois de Naples. Urbain V régla aussi qu'on ne s'y servirait plus au chœur du pseautier romain, mais qu'on y prendrait le pseautier gallican (1).

Pour bien entendre ce point de règlement, il faut reprendre les choses de plus haut. Dès les premiers temps, l'église occidentale eut une version latine des pseaumes, faite non sur l'hébreu, mais sur le grec des Septante, devenu plus fameux que le texte original. Cette version latine se trouva néanmoins défectueuse vers la fin du quatrième siècle, et saint Jérôme la corrigea, d'abord assez légèrement, puis avec beaucoup plus de soin. Les pseaumes corrigés de cette seconde manière ont formé le pseautier gallican, ainsi appelé de l'ancien et constant usage qu'en a fait l'église de France. On en rapporte l'institution à saint Grégoire de Tours, et avec plus de raison à saint Boniface de Mayence, qui de Rome l'apporta aux églises de Gaule et de Germanie. De là il se répandit insensiblement dans les autres églises. Enfin le concile de Trente l'a déclaré authentique, et faisant partie de l'écriture contenue dans la Vulgate. Le pseautier romain, ainsi nommé parce qu'on s'en était servi long-temps à Rome, est l'ancienne édition des pseaumes, telle qu'on l'avait au delà des monts avant saint Jérôme, ou même depuis la première correction qu'il en fit. Elle n'est plus guère en usage que dans l'église de Saint-Pierre de Rome, qui apparemment l'aura conservée par respect pour l'antiquité de ce monument. Le *Venite exultemus*, comme on le dit à

(1) Bullar. Magn. t. 1, p. 206.

matines, est encore de cette version, ainsi que plusieurs fragmens des pseaumes, qui se trouvent dans le missel romain. Le pseautier gallican prévalut par-tout ailleurs sur le romain, par le concours même des papes, et d'Urbain V en particulier, qui n'oubliait rien de tout ce qui pouvait contribuer en Italie au rétablissement et à la perfection de la discipline.

Tels étaient les effets heureux et rapides de la présence du premier pasteur dans le lieu naturel de sa résidence, quand Urbain, par un changement à peine concevable, et dont l'envie de procurer la paix entre la France et l'Angleterre ne parut qu'un motif peu satisfaisant, publia inopinément le dessein qu'il avait de retourner à Avignon. Il était déjà hors de Rome, à Montefiascone, lieu qui paraît lui avoir beaucoup plu, et dans lequel il voulut encore, avant son départ, augmenter de deux cardinaux le sacré collége. Le premier fut Pierre d'Estaing, d'une ancienne maison de Rouergue, qui a donné une foule de grands hommes à l'état ainsi qu'à l'église, et le second, Pierre Corsini, né à Florence, d'une famille noble et très-distinguée dès-lors.

Cependant Pierre d'Aragon, ce pieux infant qui continuait à honorer par ses vertus l'ordre de saint François, et qui avait encouragé le pape Urbain à rétablir le saint siége à Rome, lui fit de vives remontrances sur un changement qui allait ravir tout le fruit de son heureux retour : changement, disait-il d'un ton prophétique, moins propre à étouffer la discorde, qu'à enfanter le schisme (1). D'un autre côté, sainte Brigite, venue de Suède à Rome pour obtenir la confirmation de sa règle, protesta qu'elle avait révélation de la sainte Vierge, que si le pape retournait à Avignon, il mourrait en y arrivant (2).

(1) Vit. t. xxiii, p. 390.
(2) Rain. an. 1370, n. 19, etc. Bullar. Bonif. IX, const. 5.

Brigite, par ses vertus, sa naissance et son caractère, jouissait d'une considération qui donnait un grand poids à son témoignage. Elle était d'une des plus nobles maisons de Suède, et avait été mariée dès l'âge de treize ans à un jeune seigneur également illustre, nommé Vulfon. Après avoir eu huit enfans, l'époux et l'épouse, d'un commun accord, se résolurent à garder la continence parfaite. En cet état, ils firent ensemble le pélerinage de Saint-Jacques en Galice, et au retour ils prirent l'un et l'autre la résolution d'embrasser la vie religieuse. Vulfon mourut avant de l'avoir exécutée. Brigite, dans son veuvage, redoubla ses austérités et ses aumônes, et, peu de temps après, fonda au diocèse de Lincop un monastère double, pour soixante religieuses et vingt-cinq frères de l'ordre de saint Augustin. Elle donna elle-même aux uns et aux autres des constitutions, qu'elle disait lui avoir été révélées de Dieu, et dont elle obtint la confirmation du pape Urbain.

Par toutes ces raisons, la prédiction de la sainte touchant le retour de ce pontife en France, fit beaucoup d'impression sur l'esprit du cardinal de Beaufort, grand homme de bien, que nous verrons bientôt pape sous le nom de Grégoire XI; mais il n'osa la communiquer à Urbain. Ce que voyant Brigite, elle fit mettre ces mots par écrit, de la main de son confesseur Alfonse, évêque de Jaën : La volonté de Dieu est que le pape ne sorte point d'Italie, mais qu'il y demeure jusqu'à la mort; autrement, il sera aussitôt retranché du nombre des vivans, pour aller rendre compte au Juge terrible des vivans et des morts. Elle s'arme de courage, elle brave tous les dédains de la vaine sagesse du siècle, elle va trouver le pontife, et lui présente elle-même l'annonce fatale. Le sort en était jeté : Urbain partit de Montefiascone le 26 d'Août, alla s'embarquer à Corneto, prit terre à Marseille, et de là se rendit à Avignon le 24 Septembre de cette année 1370.

Pour Brigite, elle passa incontinent à Naples, puis en Sicile, d'où étant retournée à Rome, elle se crut inspirée d'aller à Jérusalem, quoiqu'âgée de soixante-neuf ans, et partit avec sa fille Catherine. Arrivée à la Terre-Sainte, elle visita tous les saints lieux, entre lesquels il est à remarquer que ses historiens comptent la chambre de l'annonciation, c'est-à-dire, la maison qu'avait habitée la Vierge à Nazareth. Brigite étant revenue à Rome, y mourut saintement. Son corps fut reporté en Suède par les soins de sa fille, et déposé dans le monastère de Vastein que la sainte avait fondé. Les miracles qui s'y opérèrent en foule, engagèrent le pape Boniface IX, malgré les troubles du grand schisme, à la mettre au nombre des saints l'an 1391, dix-huit ans seulement après sa mort.

La prédiction qu'elle avait faite à Urbain V, ne fut pas la moins frappante de ces merveilles, et passa pour la voix de Dieu, dans l'esprit de tous ceux qui en jugèrent par l'événement. Ce pontife ne fut pas plutôt à Avignon, qu'il voulut aller en personne négocier la paix qui motivait son retour; et déjà il avait fait quelques préparatifs pour ce voyage, quand il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea lui-même devoir bientôt lui causer la mort. Il mourut en effet le jeudi 19 Décembre 1370, dans les saintes dispositions que toute la suite de sa vie donnait lieu d'attendre; mais en condamnant la fausse démarche qu'alors il reconnut avoir faite en revenant à Avignon. On dit qu'il se fit porter mourant devant un autel du prince des apôtres, et qu'il attesta le ciel et la terre, que ce manquement ne devait pas lui être imputé; mais à ceux qui en avaient tellement concerté la conduite, qu'ils le lui avaient rendu comme inévitable (1). D'autres ajoutent qu'il fit vœu de retourner à Rome, si Dieu lui rendait la santé (2). Quoi qu'il en soit, cette faute ou cette

(1) Petrarc. Rer. sen. l. 13, ep. 13. (2) Rain. an. 1379, n. 9.

méprise n'a point empêché qu'on invoquât Urbain V aussitôt après sa mort, qu'on n'exposât de toute part son image sur les autels, et qu'il ne fût question de le mettre solennellement au nombre des saints. Si cette canonisation n'eut pas lieu, quoique sollicitée par toutes les têtes augustes de l'obédience de Clément VII, sur une infinité de témoignages rendus à ses vertus et à ses miracles, il n'y eut que les troubles du schisme qui empêchèrent le jugement définitif du siége apostolique.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les œuvres de ce saint pontife (1). Naturellement bienfaisant et libéral, magnifique lorsqu'il s'agissait du culte divin et des fondations religieuses, qu'il fit en grand nombre, et, quant au point délicat qu'on peut regarder comme la pierre de touche des vertus d'un pape, d'une réserve presque unique à l'égard de ses proches. On n'en compte que deux qui aient eu part à ses bienfaits, son frère que le sacré collége le contraignit en quelque sorte à y associer, et un neveu à qui sa doctrine et sa piété obtinrent l'évêché de Saint-Papoul. Il ne souffrit pas que son père acceptât six cents livres de rente que le roi de France lui voulut donner en sa considération : mais il était libéral jusqu'à la profusion à l'égard des pauvres ; il entrait, avec toutes les attentions tendres d'une mère, dans le détail de leurs besoins ; il se déclarait protecteur de tous ceux à qui l'on suscitait de mauvaises affaires ; il plaçait, selon leur condition, les filles dont l'indigence pouvait exposer la vertu ; il mettait les familles honorables et ruinées à l'abri de la misère, et plus encore de la honte qui en est le comble. Il était grand protecteur des lettres : il fonda un collége à Montpellier pour douze étudians en médecine, et pendant tout son pontificat il entretint mille écoliers en différentes universités.

Loin d'aimer le faste, loin de s'égarer dans le

(1) Vit. t. 1, p. 292 et seq. Bzov. an 1370, n. 16.

tourbillons de la gloire et de la grandeur qui l'environnaient malgré lui, quand il voyait les monarques prosternés à ses pieds, il référait au chef adorable de l'église les hommages qu'on rendait à son vicaire, et disait intérieurement : Ce n'est point à nous, Seigneur, c'est uniquement à votre saint nom que toute gloire est due. Aussi éloigné de la vie molle que des projets de l'ambition et des chimères de la superbe, son régime était moins celui d'un pape que d'un moine austère. Le carême et l'avent, il ne mangeait que le soir; il jeûnait au pain et à l'eau tous les mercredis, vendredis et samedis de l'année : le reste du temps, il partageait avec les pauvres une table assez abondante, mais couverte de mets communs et sanctifiée par de pieuses lectures. Il garda toujours l'habit de saint Benoît, qu'il ne quittait pas même pour prendre son sommeil; et dans l'appartement retiré qu'il habitait avec le plus de complaisance, tout retraçait la pauvreté d'un simple religieux. Il joignit à l'esprit de pénitence celui de piété, l'amour de la prière et du recueillement, la confession presque journalière, l'assiduité à célébrer la messe, à réciter aux heures convenables l'office canonial, auquel il ajoutait celui des morts.

Pour ce qui est des devoirs de premier pasteur, il s'appliqua invariablement et de tout son pouvoir à bannir de la cour romaine et de toutes les églises le désordre des mœurs, la simonie, l'esprit d'intérêt, la lenteur à traiter les affaires, et généralement tous les artifices de la cupidité couverts de ce manteau. Il était lui-même très-assidu à donner audience, et l'on vit peu de papes aussi infatigables et aussi expéditifs. Malgré le sérieux d'une vie si laborieuse et si austère, sa douceur, son affabilité, sa popularité, sa patience ne se démentirent en aucune rencontre. Jusqu'au moment de rendre le dernier soupir, il tint ouvertes les portes de son appartement, pour laisser aux fidèles de toute condition un libre accès vers leur pasteur et

leur père. Pendant tout le cours de son pontificat, qui fut de huit ans un mois et dix-neuf jours, il ne se trouva personne, suivant le témoignage de Pétrarque (1), censeur si rigoureux des papes français, qui pût se plaindre de son gouvernement ou de ses manières.

Après les dix jours destinés au deuil de l'église romaine, les cardinaux entrèrent en conclave : dès le lendemain matin, 30 de Décembre, ils élurent unanimement, et comme par inspiration, Pierre Roger de Beaufort, âgé de quarante ans, et cardinal depuis l'âge de dix-huit. Il était neveu de Clément VI et fils du comte Guillaume de Beaufort alors encore vivant, et qui vit ainsi son frère et son fils papes, un autre frère, deux neveux et cinq cousins cardinaux. Pierre Roger fut le seul qui n'applaudit point à son élévation. Il résista par une humilité sincère, et ne céda qu'à la volonté de Dieu, manifestée par la persévérance des cardinaux, qui voulaient absolument donner à Urbain V un successeur si propre à suivre les vues de ce saint et sage pontife. Comme il n'était que diacre du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, il fut ordonné prêtre le samedi 4 de Janvier, et le lendemain sacré et couronné. Il prit le nom de Grégoire XI, et tint le siége sept ans et trois mois. Dès la première année, il créa douze cardinaux. Comme il était naturellement doux et modeste, les vieux cardinaux avaient entrepris de le gouverner avec empire; et pour balancer leur autorité, il fit cette promotion nombreuse, où l'on trouve, entre dix Français, cinq Limousins, compatriotes ou même parens du nouveau pape.

Grégoire s'appliqua aussitôt aux devoirs essentiels du pontificat, particulièrement à conserver dans son intégrité et toute sa simplicité le dépôt de la sainte doctrine. Il n'était point de mystère si saint et si terrible, sur quoi ne s'exerçassent alors la cu-

(1) Rer. sen. l. 13, ep. 13.

riosité et la subtilité scolastique. Le pape apprit qu'en Aragon Jean de Laune, de l'ordre des frères mineurs, et quelques autres religieux avaient avancé en prêchant sur l'eucharistie, que si l'hostie consacrée tombait dans l'ordure, le corps de Jesus-Christ cessait d'y être, et que la substance du pain y revenait; qu'il en était de même quand un animal mangeait ou rongeait la sainte hostie; de même encore si les espèces étaient brisées sous la dent du communiant, que Jesus-Christ était à l'instant enlevé au ciel, et ne passait point dans l'estomac (1). Quoique ces propositions eussent eu autrefois des partisans distingués, qui les donnèrent au moins pour problématiques, Grégoire XI défendit, sous peine d'excommunication, de prêcher désormais et d'enseigner publiquement cette doctrine, qui dans les circonstances n'était propre qu'à scandaliser les faibles. Alors en effet quelques docteurs audacieux parlaient peu convenablement de l'eucharistie, entr'autres Jean Wiclef, qui commençait à dogmatiser en Angleterre. Aujourd'hui ces trois propositions sont regardées généralement comme fausses et insoutenables.

En Allemagne, l'évêque d'Halberstat assurait et répétait souvent que tout arrive en ce monde par nécessité; que la destinée règle la vie et la mort de chaque homme, et que tout dépend absolument des influences célestes (2). C'était là le fruit, tant de l'astronomie superstitieuse de ces temps-là, que des disputes interminables sur les futurs contingens. Mais comme Albert, c'est le nom de cet évêque, était docteur de Paris et réputé savant, ses discours faisaient beaucoup d'impression dans la Germanie, et principalement sur la noblesse ignorante. Plusieurs furent ébranlés dans la foi; on négligea les bonnes œuvres; la prière et tous les exercices de religion commencèrent à ne plus pas-

(1) Direct. inquis. p. 44.
(2) Rain. an. 1372, n. 33. Bucelin. p. 21.

ser que pour des usages de pur appareil. Le pape, informé de ce scandale, envoya sur les lieux des commissaires chargés d'agir de concert avec l'inquisiteur du canton. Après avoir vérifié les faits, on devait obliger l'évêque à rétracter, en présence de son clergé et de son peuple, ce qu'il avait avancé témérairement, et à déclarer que c'était une hérésie. Soit qu'il obéît ou non, les commissaires devaient encore déclarer publiquement que ces propositions étaient hérétiques et condamnées par l'église romaine.

Grégoire apprit aussi qu'il se trouvait en Sicile des personnes abusées, qui honoraient comme saints des sectateurs de Doucin et des frères de la vie pauvre, quoique ces sectes eussent été condamnées par l'église (1). Elles gardaient, comme des reliques, les os de ces novateurs morts dans l'obstination, érigeaient en leur honneur des églises ou des chapelles, et s'y rassemblaient par troupes, avec tout le ridicule et le désordre du fanatisme. Sur cet avis, le pape écrivit aux évêques du pays, d'empêcher ce culte pernicieux, non-seulement par les censures ecclésiastiques, mais, s'il était besoin, par le secours du bras séculier. Cette lettre est du 12 Septembre 1372.

Le commencement de l'année suivante fut marqué par la mort du saint évêque de Fiésole en Toscane, nommé André, et issu de l'illustre maison de Corsini (2). Avant sa naissance, ses parens promirent à Dieu le premier fruit de leur mariage; mais d'abord André répondit mal à cette sainte destination. Dès l'âge de douze ans, il montra beaucoup d'indocilité et de pétulance; ce qui ne fit qu'empirer durant trois ans, après lesquels s'étant oublié jusqu'à injurier sa mère, elle lui tint ce discours : Je ne vois que trop, mon fils, que c'est toi qui me fus représenté en songe la veille de ta

(1) Rain. n. 36.
(2) Bullar. t. 2, p. 1061 et seq. Ughel. t. 3, p. 329.

naissance. Mais si c'est un loup qui me parut sortir de mon sein, je le vis aussi se porter vers une église, et en y entrant se changer en agneau. Apprends donc, il en est temps, que tu appartiens à la mère de Dieu, à qui ton père et moi nous t'avons voué, et non pas à nous. Ces paroles le frappèrent étonnamment; il y pensa toute la nuit, et prit la résolution de se convertir.

Le lendemain, il alla se présenter chez les carmes, et demanda comme une faveur insigne d'être reçu dans l'ordre : ce qu'il obtint, du consentement et à la grande satisfaction de son père et de sa mère. Bientôt il passa les vœux même de ses pieux parens, par la rigueur de ses austérités, par une sévère retraite, par le mépris de la gloire du siècle et les plus humbles pratiques de la sainte folie de la croix. On le vit souvent, un grand sac au cou, quêter dans les rues de Florence. Quand ses proches s'en tenaient déshonorés : Ma gloire, leur disait-il, consiste à marcher, suivant les règles de mon état, sur les traces d'un Dieu anéanti pour notre salut. Il avait tant d'horreur de tout ce qui ressent l'éclat et l'appareil, qu'il évita jusqu'aux solennités que ses parens avaient préparées pour sa première messe, et l'alla dire à un petit couvent hors de la ville. Le ciel honora bientôt par des miracles l'humilité de son serviteur : il avait à peine terminé ses études à Paris, où il était allé les continuer par un ordre exprès du chapitre général, qu'en repassant par Avignon, il guérit un aveugle en priant pour lui.

Revenu à Florence, il fut fait prieur du couvent de cette ville, où il ne travaillait qu'à se faire oublier du monde, quand on l'élut évêque de Fiésole. Sa modestie en fut si alarmée, qu'il prit la fuite, et se retira fort secrètement chez les chartreux. On le chercha inutilement, et on allait procéder à une nouvelle élection, lorsqu'un enfant de trois ans s'avança dans l'assemblée, et cria : C'est André que le ciel a choisi; envoyez aux chartreux,

vous l'y trouverez en prière. On le ramena, il fut sacré, et gouverna vingt-trois ans l'église de Fiésole, portant les vertus épiscopales au point de perfection que présage comme infailliblement le refus de l'épiscopat. Il fit sur-tout admirer sa charité envers les pauvres. Après les plus mûrs examens de ses vertus et de ses miracles, il a été canonisé dans le siècle dernier par le pape Urbain VIII.

Un an après le saint évêque de Fiésole, mourut Pétrarque, que cette époque seule nous fait rapprocher d'un saint (1). La frivolité de son caractère et de ses occupations le rendrait fort indifférent aux écrivains ecclésiastiques, si sa légèreté même n'eût fourni quelques armes aux ennemis de l'église. Mais sur quel fondement et avec quel avantage peuvent-ils le donner pour un de leurs précurseurs? Pétrarque, fameux par ses chants passionnés, par le sel et le fiel de ses satires, par l'alliage bizarre de la galanterie et de la débauche avec la qualité de chanoine et d'archidiacre, n'eut jamais la solidité d'esprit, ni la gravité convenable pour s'ériger en réformateur. Panégyriste oiseux de la vertu, et tout entaché des vices qu'il ne cessait de reprendre dans les pontifes et les autres prélats romains, il ne saurait passer, dans l'esprit des gens sensés, que pour un déclamateur sans titre et sans conséquence. Peut-il mieux découvrir son coup d'œil faux et sa tête exaltée, qu'en préconisant l'extravagant et séditieux Rienzi, comme le restaurateur de la liberté romaine, qu'en l'égalant aux Brutus, aux Camilles, à tous les plus grands héros de l'ancienne Rome? N'est-ce pas se décrier soi-même, que de donner l'église romaine, sur un pareil suffrage, pour la nouvelle Babylone, ou pour la prostituée de l'Apocalypse (2)? Encore se trouve-t-on peu d'accord avec Pétrarque, tout inconséquent qu'il est lui-même. Il vomit à la vérité les injures les plus atroces, les sarcasmes les plus san-

(1) Vit. Petrarc. per Squarz. (2) Myster. d'iniq. p. 440.

glans contre la cour d'Avignon : mais en même temps, et invariablement il professe la foi du siége de Pierre, et rend un plein hommage à l'autorité de ses successeurs. Ainsi a-t-il réfuté d'avance les sectaires inconsidérés, qui n'ont érigé ses lettres latines en renseignemens graves et de premier ordre, que pour s'appuyer de ce témoignage factice.

Il se montra toujours, dans la croyance et les observances, contraire aux novateurs qui réveillèrent de son temps la sollicitude pontificale. Tels furent, au pays de Toulouse, les restes de la secte des albigeois ; les vaudois et les pauvres de Lyon dans le Dauphiné et les provinces voisines (1) ; les bégards, qu'on appelait turlupins, dans la Flandre et plusieurs autres cantons du royaume. Ce nom de turlupins se donnait sérieusement à une espèce de manichéens, qui, sous prétexte que la nature est l'ouvrage de Dieu, tenaient pour principe qu'il ne fallait rougir de rien de ce qui est naturel. En conséquence, ils n'avaient pas plus d'égard que les brutes aux lois de la pudeur, s'abandonnaient, quand ils le pouvaient impunément, aux actions les plus honteuses. Le pape écrivit d'un style pressant au roi Charles V, afin d'arrêter le cours de cette secte infame (2). On usa de rigueur contre un pareil renversement de l'ordre et de l'honnêteté publique. A Paris, on brûla leurs livres dans le marché aux pourceaux, hors de la porte Saint-Honoré. On arrêta leurs chefs, dont les principaux étaient une femme appelée Jeanne d'Aubenton, et un homme qui n'est pas nommé. La femme fut brûlée vive : son complice étant mort en prison, le cadavre fut gardé jusqu'à la sentence, et ensuite traîné au bûcher. Cette sévérité arrêta l'impudence des sectaires, sans éteindre la secte : plusieurs années après, les turlupins répandaient encore leurs erreurs par-tout où ils espéraient l'impunité (3).

(1) Gaguin. l. 9.
(2) Rain. an. 1373, n. 19, 20.
(3) Gerson. t. 1, p. 19.

Pour les hérétiques du Dauphiné, patarins, pauvres de Lyon ou vaudois, soit qu'ils attentassent moins à l'ordre public, soit à raison de l'éloignement où ils étaient de la cour, on les poursuivit avec moins de vigueur : ce qui en augmenta considérablement le nombre dans cette province, et répandit la contagion dans les contrées voisines. Le pape se plaignit au roi, que ses officiers, loin de soutenir, comme ils le devaient, les inquisiteurs, mettaient de jour en jour de nouveaux obstacles aux fonctions de leur charge. Ils leur assignaient, selon le pontife, des lieux mal sûrs pour agir contre les sectaires, ne leur permettaient pas de procéder sans le juge séculier, ou les obligeaient à montrer leurs procédures : ils délivraient ceux que les inquisiteurs avaient emprisonnés comme convaincus ou suspects d'hérésie; ils refusaient de prêter le serment de purger le pays d'hérétiques, quoiqu'il fût ordonné par le droit alors en usage. Ces restrictions apportées à l'exercice de l'inquisition, montrent que ce tribunal, établi en France depuis environ cent ans par le pape Alexandre IV, sous le règne de saint Louis, commençait à contrarier le goût des Français.

Le roi Charles V ou le Sage poussa les choses plus loin en ce genre. Dès le commencement du pontificat de Grégoire XI, il ôta aux ecclésiastiques la connaissance des causes purement civiles, telles que la vente des terres, les héritages, les retraits lignagers, et autres choses semblables (1). Quelque réelles que soient les limites entre la juridiction ecclésiastique et la temporelle, rien de plus facile que de s'y méprendre; et tous les jours il s'élevait entr'elles une infinité de contestations auxquelles le roi voulut absolument mettre fin. Le pape en craignit les suites, et fit ses remontrances : mais le sage et religieux monarque ne crut

(1) Fontan. t. IV, p. 944.

que servir l'église et faciliter au clergé les devoirs propres de sa vocation, en le déchargeant des soins qui lui étaient étrangers. Les réformes ne sont dangereuses en cette matière, quelque délicate qu'elle puisse être, qu'autant qu'on manque, ou d'attention pour reconnaître les bornes, ou plutôt encore de droiture pour s'y contenir.

Quant à l'inquisition, ce n'était pas seulement en France, mais dans quelques états d'Italie, que déjà l'on en portait le joug avec peine (1). L'inquisiteur de Venise, Michel Pisani, de l'ordre des frères mineurs, ayant fait emprisonner quelques personnes opulentes pour cause d'hérésie, les officiers du doge Jean Gradenigo arrêtèrent à leur tour les gens de l'inquisition, prétendirent que, dans la capture des hérétiques, ils avaient pris quelque chose de leurs biens, et les firent mettre à la question. Le pape en écrivit au doge; mais d'un ton de sollicitation ou même de prière, plutôt que de menace et d'autorité : on négocia, l'affaire traîna en longueur, le doge Gradenigo vint à mourir, et l'on termina, par voie d'accommodement, sous Jean Delfino qui lui succéda. A Suse en Piémont, le jour de la Chandeleur 1375, il y eut un inquisiteur massacré dans le couvent des frères prêcheurs. Un second inquisiteur du même ordre, dans une paroisse du diocèse de Turin, où il était à la recherche des hérétiques, fut tué publiquement devant l'église, le jour de l'octave de Pâque, après avoir dit la messe.

L'esprit de secte et de nouveauté gagnait jusqu'au fond du Nord. Un chanoine de Prague, nommé Milleczi, après avoir semé l'erreur dans le pays de sa naissance, passa pour la même fin à Gnesne en Pologne, et y accrédita sa pernicieuse doctrine par une apparence de piété. Le scandale fut grand, puisqu'il parvint jusqu'aux oreilles du pape Grégoire, qui en écrivit aux archevêques

(1) Vading. an. 1356, n. 12 et seq.

de Gnesne et de Prague, aux évêques de Breslau, de Litomissels et d'Olmutz, et enfin à l'empereur Charles, souverain naturel du prédicant, comme roi de Bohême.

La Pologne éprouvait en même temps des troubles d'une autre nature, par la faction d'un prince inconstant, qui, après avoir renoncé aux grandeurs du siècle pour embrasser la vie monastique, se porta pour successeur du roi Casimir le Grand, mort en 1370 (1). Il se nommait Ladislas le Blanc, était cousin issu de germain de Casimir, et comme lui de l'auguste maison des Piats, qui cessait de régner en Pologne par l'avénement d'un prince étranger à cette couronne, savoir, Louis, roi de Hongrie, de la maison de France, et neveu du dernier roi de Pologne seulement par les femmes. Louis était reconnu par le gros de la nation polonaise; mais quelques seigneurs songèrent à tirer Ladislas du monastère de Saint-Bénigne de Dijon, où déjà il était passé de Cîteaux, lieu de sa première retraite. Ils allèrent le trouver, et firent briller le diadème à ses yeux, tentation trop forte pour ce léger solitaire. Il accepta leur offre, il alla demander dispense au pape Grégoire, il en essuya jusqu'à deux refus, et ne laissa point de poursuivre son entreprise.

Arrivé en Pologne, il assembla des troupes, s'empara d'abord de quelques forteresses, puis fut défait et son parti ruiné par les généraux du roi de Hongrie. Il fit un accommodement avec son vainqueur, moyennant une somme d'argent et une abbaye considérable que lui donna le roi Louis. Il revint par la suite à Saint-Bénigne de Dijon, où il paraît que son instabilité naturelle le ramena plutôt qu'un repentir, puisqu'il sollicita de nouveau sa dispense, sous le pontificat de Clément VII. Cet habile pontife ne laissa point échapper une occasion si favorable de soustraire la Pologne à

(1) Dlugos. l. 10, p. 20 et seq. Pistor Nidan. t. 2, l. 4, c. 30.

l'obédience de son compétiteur Urbain VI ; mais la seconde tentative de Ladislas ne fut pas plus heureuse que la première. Il s'achemina de nouveau vers Dijon, et mourut à Strasbourg, d'où il ordonna que ses cendres fussent rapportées à Saint-Bénigne. On y voit encore son épitaphe gravée sur sa tombe, où il est représenté lui-même avec les vains symboles de la royauté qu'il avait si long-temps poursuivie sans succès.

L'an 1375, Grégoire XI publia une constitution datée du 29 de Mai, afin d'obliger les prélats à la résidence, qu'il n'avait cessé de leur recommander depuis qu'il occupait la chaire de saint Pierre. Il y est enjoint à tous les patriarches, les archevêques, les évêques, les abbés et les autres supérieurs monastiques, de se rendre sous deux mois à leurs églises ou à leurs monastères, et d'y résider avec assiduité. On excepte, avec les quatre patriarches titulaires des églises d'Orient, les cardinaux, les légats, les nonces et les autres officiers de la cour romaine. Grégoire ayant ensuite rencontré un évêque étranger qui demeurait encore à Avignon : Que faites-vous ici, lui dit-il ? que n'allez-vous à l'église que vous devez chérir comme votre épouse? Et vous même, saint père, répondit l'évêque avec autant de justesse que de liberté, pourquoi n'allez-vous point à votre épouse, infiniment plus attrayante et plus illustre que la mienne (1)? La liberté de cette repartie ne servit qu'à confirmer Grégoire dans la résolution sincère qu'il avait prise depuis long-temps de mettre fin à l'espèce de viduité où languissait l'église romaine. Déjà son départ était fixé au mois de Septembre de cette année 1375 ; mais le désir de concilier les rois de France et d'Angleterre, considération si éblouissante pour ses prédécesseurs, le lui fit encore différer jusqu'à l'année suivante.

Dans cet intervalle, il fit, le vingtième de Décem-

(1) Vit. Pap. t. 1, p. 479.

bre,

bre, une promotion de neuf cardinaux, où les Français jouirent de la prédilectiou ordinaire aux papes d'Avignon. Il y en eut sept de cette nation, un italien seulement, et un espagnol (1). Sur la fin du mois d'Août 1376, Grégoire reçut, de la part des Romains, une ambassade qui décida facilement son voyage. Il avait perdu toute espérance de procurer la réconciliation qui l'avait retardé; et d'ailleurs Luc Savelli, qui était à la tête de cette ambassade, lui déclara sans détour que les Romains voulaient absolument avoir le pape chez eux; qu'il était le pontife romain; que tous les fidèles le nommaient ainsi, et que, s'il ne revenait à son siége naturel, Rome était déterminée à se faire un pape qui ne l'abandonnât plus. D'un autre côté, le cardinal de Saint-Pierre, légat en Italie, lui écrivit que s'il ne se pressait de venir, il arriverait infailliblement du scandale. On sut en effet depuis, que déjà les Romains avaient jeté les yeux sur l'abbé du Mont-Cassin pour le faire antipape, et qu'il avait accepté leurs propositions.

Grégoire prit son parti, et en avertit les cardinaux, qui en parurent déconcertés. Le roi Charles V, qui sentait tout l'avantage d'avoir le souverain pontife dans l'enclave de son royaume, ne fut pas moins affligé qu'eux de cette nouvelle. Il fit aussitôt partir pour Avignon son frère Louis, duc d'Anjou, avec charge de faire les derniers efforts pour rompre le voyage du pape. Le duc agit en négociateur aussi habile que zélé, et fut puissamment secondé par les cardinaux qui avaient un intérêt commun avec lui; mais tous les efforts et les artifices furent inutiles. En prenant congé du pape, le prince lui dit : Saint père, vous quittez un royaume où la religion est plus honorée qu'en aucun lieu du monde, et vous allez dans une région où vous n'êtes rien moins que chéri :

(1) Vit. t. 1, p. 1194.

mais pensez sur-tout que si vous mourez au delà des monts, comme il y a toute apparence, les Romains seront maîtres du sacré collège, et lui feront faire un pape bien funeste peut-être à l'église.

Le pontife suivit son dessein, et partit d'Avignon le 13 de Septembre, avec la plus grande partie des cardinaux, dont six seulement demeurèrent en France. Il alla s'embarquer à Marseille sur les galères envoyées d'Italie, aborda à Corneto après avoir essuyé de grandes tempêtes, et, le 17 de Janvier 1377, se rendit à Rome, qui depuis n'a plus été sans pape. Il y fit son entrée à cheval, et traversa toute la ville, accompagné de treize cardinaux, et suivi d'un peuple innombrable qui ne savait comment exprimer sa joie. Il n'arriva qu'au soir à l'église de Saint-Pierre, à l'entrée de laquelle on l'attendait avec une infinité de flambeaux, et dont on avait allumé toutes les lampes, qui montaient à plus de huit mille (1).

Le pape Grégoire eut bientôt lieu de s'occuper à Rome du genre d'affaires le plus digne du premier pasteur. Instruit que Wiclef, docteur en théologie et curé de Lutervolt au diocèse de Lincoln, osait attaquer le saint dépôt de la foi, il écrivit en même temps à l'archevêque de Cantorbéri, à l'évêque de Londres, à l'université d'Oxford et au roi Edouard (2). Il fit des reproches à l'université et aux prélats, sur leur négligence à réprimer le novateur : il veut qu'on le fasse emprisonner et qu'on implore au besoin le secours du bras séculier, si toutefois, après de sages et secrètes informations, il est avéré que Wiclef ait soutenu certaines propositions qui avaient été déférées à Rome, et dont on renvoyait copie en Angleterre. La lettre ou bulle qui s'adresse au roi Edouard, lui demande sa pro-

(1) Itiner. ap. Bzov. n. 31.

(2) Valsing. p. 191 et seq. t. x, Conc. p. 238.

tection en faveur des deux prélats commis dans cette affaire par le siége apostolique.

Entre les propositions reprises dans Wiclef au nombre de dix-neuf, et la plupart fort obscures, voici les plus remarquables : S'il y a un Dieu, les seigneurs temporels peuvent légitimement, et doivent, sous peine de damnation, enlever à une église coupable les biens de fortune. On ne peut être excommunié, si l'on ne s'excommunie premièrement soi-même. Les pasteurs et le pape même ne lient ou ne délient que quand ils se conforment aux lois évangéliques. Il est de foi que tout prêtre a pouvoir de conférer tous les sacremens, et par conséquent d'absoudre de quelque péché que ce soit les fidèles qui ont la contrition. Tout ecclésiastique et le pape lui-même peut être légitimement repris et accusé par ceux qui lui sont soumis, encore qu'ils ne soient que laïques. Ce dernier article, à la première vue, paraîtra peu répréhensible; mais, en le rapprochant des autres, on y apercevra les mêmes principes de schisme et le même renversement de l'ordre hiérarchique.

On pressa inutilement l'auteur de se rétracter. A l'exemple de tous les novateurs, il entreprit de se justifier par des distinctions artificieuses; il s'engagea dans une suite d'explications plus ambiguës encore que les propositions même; il tenta de donner le change, en se jetant sur l'abus des biens ecclésiastiques et des excommunications multipliées. Malheureusement le roi Edouard vint à mourir dans ces conjonctures, savoir, le vingt-unième de Juin 1477. Il fut obsédé pendant toute sa maladie par une malheureuse concubine qui le détourna de penser aux choses du salut, et qui, le voyant à l'extrémité, lui prît jusqu'aux bagues qu'il avait aux doigts, puis l'abandonna, privé des sacremens, à son mauvais sort. Edouard III, qui savait si bien l'art de régner, eût au moins senti, nonobstant la dissolution de ses mœurs, la nécessité

de tenir l'église en paix pour prévenir les troubles de l'état. Il eut pour successeur Richard II, son petit fils, qui n'avait que onze ans, et qui régna sous la conduite de son oncle Jean duc de Lancastre, protecteur de Wiclef, aussi-bien que Henri de Perci, maréchal du royaume. Ce nouveau gouvernement favorisa beaucoup le progrès des nouveautés hérétiques, dont la poursuite fut encore interrompue par la mort prématurée du pape.

Il n'avait pas encore atteint sa quarante-septième année; mais il était très-faible de complexion, et souvent tourmenté par la gravelle. Au commencement de Février de l'année 1378, il tomba dans un état de souffrance qui lui fit pressentir sa fin prochaine. Alors la position véritablement critique de l'église romaine se peignit à ses yeux sous des couleurs effrayantes. Il voyait d'une part les Français qui formaient presque seuls le sacré collége, très-enclins à se maintenir dans la possession de la tiare; et de l'autre côté, les Italiens, à la merci desquels on se trouvait, infiniment jaloux de la recouvrer. On dit que, prévoyant les horreurs du schisme, il eut regret d'avoir quitté la France, et que, prenant entre ses mains le corps de Jesus-Christ avant d'expirer, il conjura les assistans de ne jamais se laisser conduire par les révélations prétendues auxquelles il avait trop ajouté foi (1). Telles sont les suites fatales d'un premier renversement dans l'ordre établi : la réparation du mal devient presque aussi dangereuse que le mal même; on n'évite un précipice que pour en rencontrer un autre; les routes semblent se confondre, les idées se bouleversent, et les meilleures têtes éprouvent une perplexité qui couvre de nuages jusqu'aux maximes de première évidence. Les conseils donnés à Grégoire XI par sainte Brigite, par le pieux infant d'Aragon et par sainte Catherine de Sienne qui

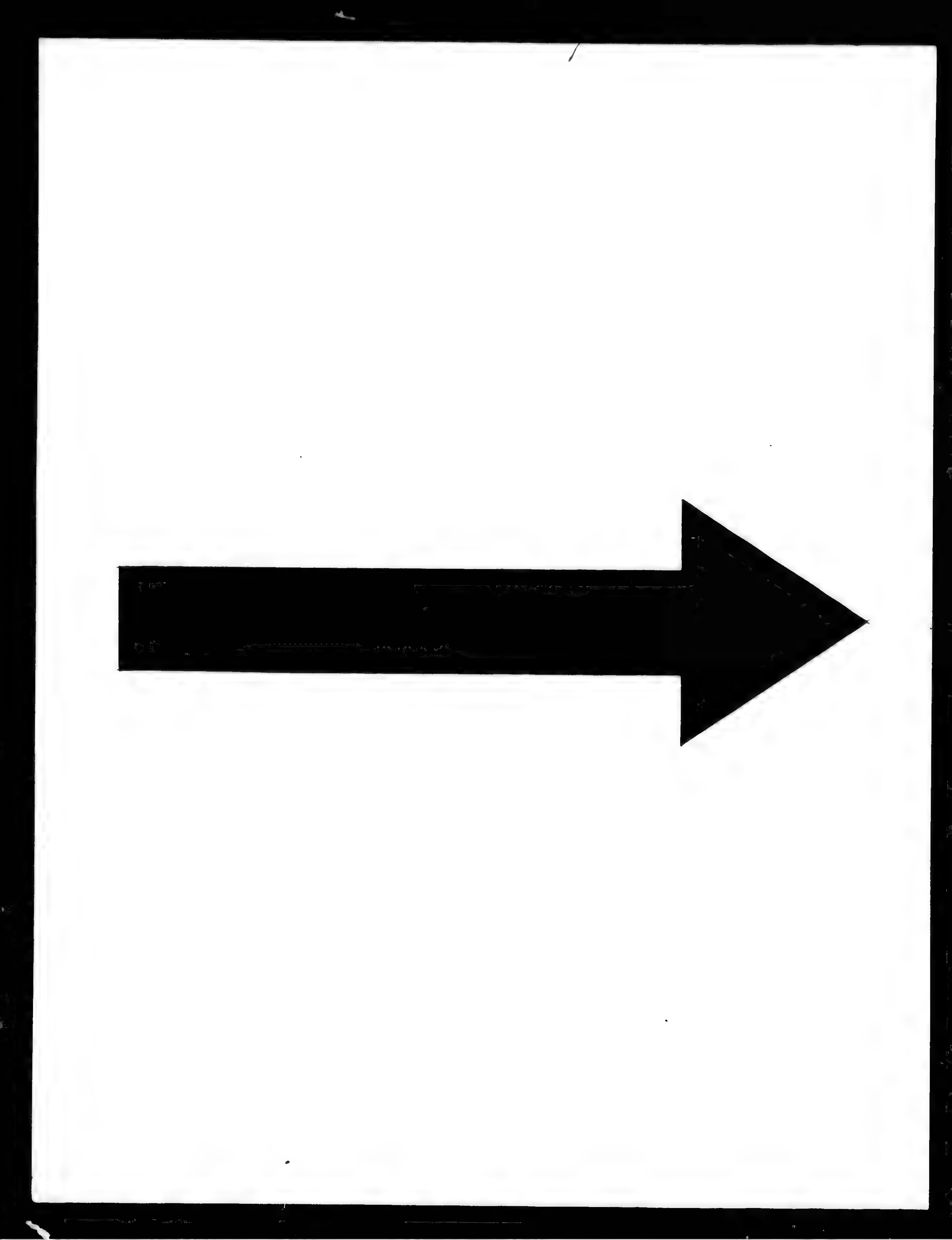
(1) Gers. Exam. doctrin. part. 2, Consid. 3.

vint à leur appui, soit qu'ils fussent ou ne fussent pas inspirés d'en haut, ne pouvaient pas tromper. Fut-il possible d'errer, en conseillant au pontife romain de résider à Rome? Le schisme ne pouvait provenir du rétablissement de la chaire de Pierre dans le lieu où elle a été fondée : il ne vint en effet que du conflit d'intérêts et de passions entre les cardinaux français et italiens, joint à la roideur du caractère et de la conduite du pape Urbain VI, qui fut le successeur de Grégoire.

Celui-ci, avant de mourir, prit enc[illegible]nes mesures pour maintenir la tranquillité d[illegible]se. Persuadé que la plus sûre, dans la position présente des choses et des esprits, était de hâter l'élection de son successeur, afin d'ôter aux factieux le temps de lier leur partie; il ordonna, par une bulle en forme, qu'incontinent après sa mort les cardinaux qui se trouveraient à Rome procéderaient pour cette fois au choix du nouveau pape, en quel lieu ils jugeraient à propos, dans la ville ou hors de la ville, et à la pluralité des voix seulement, sans attendre le concours des deux tiers des suffrages. La bulle est du dix-neuvième de Mars, et le pape mourut le vingt-septième du même mois 1378.

Tous les historiens font l'éloge de la doctrine, de la piété et de la douceur de Grégoire XI. Il fut très-libéral envers les pauvres et envers les gens de lettres qu'il protégea d'une manière éclatante. On ne lui reproche qu'un peu de faible pour ses proches. Il eut perpétuellement auprès de lui son père, ses frères et ses neveux, la plupart assez enrichis par son oncle Clément VI, pour qu'il n'eût point à augmenter leur fortune; mais il déféra trop à leurs conseils, et quelquefois à leurs sollicitations en faveur de sujets moins méritans que ceux à qui on les faisait préférer.

Grégoire XI fut le septième et le dernier des pontifes que l'église gallicane, pendant le cours de plus de soixante-dix ans, donna consécutivement à



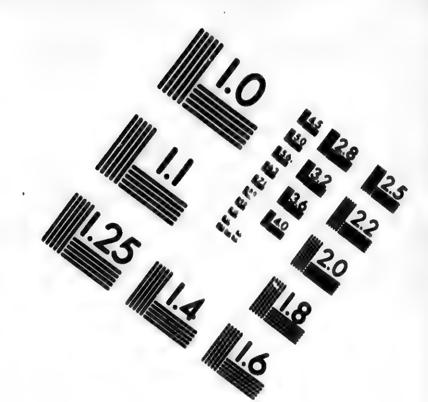
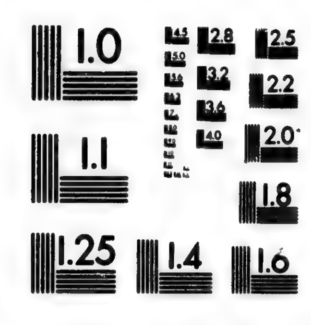


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



l'église universelle. Distingués sans exception par leur génie et leurs lumières, le plus grand nombre par la sainteté de leur vie, et quelques-uns par le don des miracles, leurs noms cependant ne sont pas en grande recommandation dans l'église romaine, qui les a rendus responsables des troubles et de la désolation qu'elle éprouva pendant plus d'un siècle. L'étrange déplacement du siége apostolique imprima lui seul à leur mémoire, et à leur nation peut-être, une tache que l'éclat de tous les talens, joints à bien des vertus, n'a pu couvrir, et que le cours de tant de siècles n'a pu qu'affaiblir.

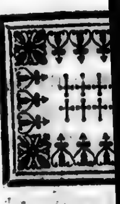
Sitôt qu'il fut question de remplacer le pape Grégoire, les Romains prirent la résolution fixe d'exclure les Français du pontificat. Les cardinaux étaient encore dans l'église de Sainte-Marie-la-Neuve, dont Grégoire avait porté le titre étant cardinal, et où il venait d'être enterré, quand les bannerets ou capitaines de quartier vinrent leur déclarer qu'ils regardaient l'élection des papes français comme la source de tous les malheurs de l'Italie, et leur témoignèrent le plus grand désir d'avoir au moins pour cette fois un pape italien. Le sacré collége était alors composé de vingt-trois cardinaux, et il s'en trouvait seize à Rome, savoir, quatre italiens, un espagnol et onze français, sans compter les six qui étaient restés à Avignon, ni le cardinal d'Amiens qui était légat en Toscane. Ainsi les cardinaux français n'étaient pas moins en état de dominer dans le conclave que dans la totalité du sacré collége; mais ils formaient eux-mêmes deux partis, dont un de Limousins au nombre de sept, à qui les autres donnaient ouvertement l'exclusion, en disant d'un ton peu ménagé, qu'il leur était honteux de laisser plus long-temps la dignité pontificale comme héréditaire dans un coin de la France. L'antipathie ou la jalousie fut si grande, que ceux-ci ne se trouvant à Rome qu'au nombre de quatre, et ne pouvant eux seuls contre-balancer

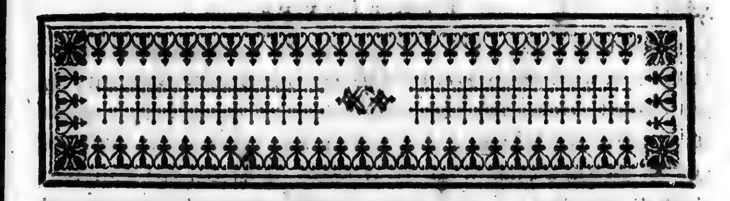
les Limousins; de peur d'avoir encore un pape de cette province, ils aimèrent mieux se rapprocher des Italiens et faire cause commune avec eux. Cependant tous les cardinaux, de quelque nation qu'ils fussent, répondirent avec beaucoup de sagesse et de dignité à la députation romaine, que l'affaire qu'on leur proposait ne pouvait se traiter que dans le conclave; qu'ils y choisiraient, sans acception de nation ni de personne, celui qu'ils jugeraient le plus capable de bien gouverner l'église; que ni les menaces, ni la contrainte, ne les induiraient à trahir leur conscience, et à faire une élection que le défaut de liberté rendrait nulle.

Ils entrèrent tous seize au conclave le septième d'Avril, et dès le lendemain, après quelques délibérations touchant un sujet romain, ou du moins italien, que le peuple demandait du dehors avec des cris menaçans, ils élurent, hors de leur corps, d'une manière sérieuse ou simulée, Barthelemi de Prignano, natif de Naples et archevêque de Bari. Ils l'envoyèrent chercher dans Rome, où il était depuis quelque temps; il donna son consentement après quelque délai, fut intronisé, et prit le nom d'Urbain VI. Le jour de Pâque, dix-huitième du même mois d'Avril, il fut couronné publiquement avec toutes les cérémonies accoutumées.

Tels sont, dans l'histoire de l'élection d'Urbain VI, les seuls points que nous avons cru devoir présenter. S'ils n'entrent point dans un détail qui satisfasse la curiosité, ils auront du moins le mérite de l'impartialité et de la sage réserve que les conciles œcuméniques se sont eux-mêmes prescrites. Là-dessus, il est vrai, on ne prononcera pas si l'élection d'Urbain fut libre ou forcée; mais cette grande question, d'où dépendit la conduite qu'on eut à tenir durant le long schisme de l'Occident, la résoudrions-nous mieux en adoptant, soit la relation des Français, soit celle des Italiens, contradictoires l'une à l'autre, et toutes les deux éga-

lement fondées sur les dépositions de témoins oculaires et sans reproche ? Mais quelques erremens que nous pussions fournir, qui oserait décider dans une matière où les pères de Pise et de Constance aimèrent mieux trancher la difficulté, que de la résoudre ? Si la sagesse même doit s'astreindre aux lois de la sobriété, c'est assurément dans les rencontres où les organes même de la Sagesse increéée nous en ont donné l'exemple.





HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

Depuis le commencement du grand schisme d'Occident en 1378, jusqu'à la fin d'Urbain VI en 1389.

Urbain VI, ou Barthélemi Prignano, eût passé pour le sujet le plus digne de la papauté, s'il n'eût jamais été pape. Il était d'extraction noble, savant, et en particulier l'un des plus habiles hommes de son siècle dans le droit canon, zélé pour le progrès des lettres, réputé grand homme de bien, ennemi déclaré de l'incontinence des clercs et de la simonie, simple et modeste, pieux, charitable, dur à lui-même, portant habituellement le cilice, jeûnant tout l'avent, et depuis la Sexagésime jusqu'à Pâque (1). Il avait acquis beaucoup d'expérience dans les différentes places qu'il avait occupées, d'abord archevêque de Cirenza au royaume de Naples, puis transféré sur le siége de Bari, et chargé de l'administration de la chancellerie romaine; mais il était entier dans ses volontés, d'un caractère sombre et

(1) Niem. l. 1, c. 4.

chagrin, et sur-tout incapable de ménagement dans la poursuite du bien et dans ses vues de réforme (1). Il serait infailliblement demeuré paisible possesseur du pontificat, s'il avait su se ménager avec les cardinaux : l'amertume de son zèle ou de son humeur pensa le précipiter du siége apostolique, et donna lieu au schisme qui désola l'église pendant cinquante ans.

A peine fut-il en place, que tous ses défauts se démasquèrent (2). Il avait été couronné le dimanche de Pâque : dès le lundi, après avoir entendu vêpres dans la grande chapelle de son palais, irrité tout à coup d'y voir un certain nombre d'évêques, il leur dit d'un ton brusque et emporté, qu'ils étaient tous des parjures d'abandonner leurs églises pour résider à sa cour. La surprise que leur causa un reproche si amer, leur tint à tous la bouche fermée, excepté Martin de Pampelune, référendaire du saint siége et docteur célèbre en droit canon. Il reprit avec assurance : Moi, parjure! Suis-je donc ici pour mon intérêt privé, et non pas pour les affaires générales de l'église? Je n'aspire qu'à m'en retirer, et à être rendu à mon peuple. Urbain sentit si peu ce reproche indirect de son imprudence, que le lundi suivant, dans un consistoire public où se trouvèrent les cardinaux et les autres prélats en très-grand nombre, il se remit à censurer leurs mœurs avec une aigreur encore moins réservée. Le cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, étant venu presque dans le même temps reconnaître le nouveau pape, il en fut reçu d'abord avec l'honneur que méritaient ses rares talens : mais bientôt l'humeur reprenant le dessus, le pontife l'accusa d'avarice et de trahison, de perpétuer la guerre entre l'Angleterre et la France, afin de s'enrichir en prolongeant sa légation, de fomenter pareillement les divisions entre les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre (3). Enfin il

(1) Vit. Pap. t. 1, p. 1269.
(2) Niem. l. 1, c. 4.
(3) Ibid. c. 5. Valsingh. in Rich. II.

s'échappa jusqu'à dire, qu'il n'y avait point de mal au monde que n'eût fait ce cardinal (1). A ce mot, le prélat n'y tenant plus : Comme archevêque de Bari, lui dit-il en faisant un geste menaçant, vous en avez menti ; et sur le champ il prit la fuite avec quelques autres cardinaux.

C'étaient tous les jours nouvelles scènes de la part du fâcheux pontife, à l'égard de toutes sortes de personnes. Un collecteur des revenus du saint siége étant venu lui apporter quelque argent, il lui dit ces paroles de saint Pierre à Simon le Magicien (2) : Ton argent périsse avec toi ! Oubliant tout ce qu'il devait à la reine de Naples, sa souveraine naturelle, il en traita le mari Othon de Brunswick avec une hauteur insultante, tandis que ce prince lui faisait sa cour à Rome avec autant de soin que les moindres officiers du palais. Incapable de ménagemens à l'égard même des souverains de premier ordre, il menaçait hautement de faire justice des rois de France et d'Angleterre, dont les divisions désolaient la chrétienté (3). Des procédés si choquans eurent bientôt aliéné tous les esprits.

Vers la mi-Mai, le reste des cardinaux ultramontains, c'est-à-dire, les Français et l'Espagnol Pierre de Lune se retirèrent à Agnanie en Campanie, sous prétexte de se dérober aux chaleurs de Rome. Le cardinal d'Amiens s'y rendit aussi avec sa suite, et ils s'y trouvèrent au nombre de treize, sans compter les autres prélats de la cour romaine qui leur étaient attachés. Il y vint entr'autres le camerlingue de l'église, frère du cardinal de Limoges, et l'on observe qu'il avait emporté avec lui les ornemens de la chapelle pontificale dont il avait la garde : ce qui fait présumer, qu'à leur départ de Rome, les cardinaux étaient résolus à faire un autre pape (4). Jusqu'au

(1) Vit. t. 1, p. 1158.
(2) Niem. l. 1, c. 7.
(3) Valsingh. in Rich. II.
(4) Vit. t. 1, p. 1066. Rain. an. 1376, n. 107.

mois de Juillet néanmoins, ils traitèrent Urbain comme légitime pontife, le nommant tel dans toutes les messes qui se célébraient au palais d'Anagnie, lui adressant des suppliques, expédiant les actes de la pénitencerie en son nom. Dans la suite, les partisans d'Urbain se prévalurent fortement de cette conduite contre les cardinaux français, auteurs de l'élection d'un nouveau pape.

Cependant la réunion de tant de cardinaux en un même endroit, la circonstance même du lieu et de la personne du gouverneur, savoir, le comte de Fondi, fort mal disposé envers Urbain qui avait voulu le destituer de ce gouvernement, la fuite du camerlingue avec les ornemens pontificaux, et certains discours qui transpiraient déjà, lui faisaient soupçonner qu'on ourdissait quelque trame contre son autorité. Il parut alors se repentir des sujets de mécontentement qu'il avait donnés aux cardinaux, et plus encore de les avoir laissé aller. Afin de les ramener, il se rapprocha d'eux, et alla le 26 de Juin à Tivoli, qui est à quinze milles de Rome, presque à moitié chemin d'Anagnie. Cette démarche leur donna au contraire de la défiance; et pour leur sureté, ils appelèrent un corps de Gascons et de Bretons, reste d'une armée que Grégoire XI avait employée contre les ennemis de l'église. Cet incident fit rentrer Urbain dans son caractère, et décida la rupture. Les Romains vinrent en armes, à deux milles de Rome, disputer le passage du Teverone à cette troupe de braves, qui leur passèrent sur le corps, après en avoir tué plus de cinq cents. Les vaincus s'en vengèrent lâchement sur les Français qui se trouvaient dans Rome, sans distinction d'âge, de sexe, de rang, et il n'y eut plus de jour à la réconciliation.

Les cardinaux d'Anagnie ne pensèrent plus qu'à lier solidement leur partie, en gagnant la faveur des princes et l'approbation des savans, sur-tout en France leur patrie. Ils firent partir coup sur coup trois envoyés différens, le bachelier Jean de

Guignecourt, l'évêque de Famagouste, et enfin le maître du sacré palais, Nicolas de Saint-Saturnin, de l'ordre des frères prêcheurs. Ils étaient tous les trois chargés de prévenir le roi Charles V et l'université de Paris, sur la déposition d'Urbain et la création d'un nouveau pape: objet que leurs lettres de créance exprimaient d'une manière vague et mystérieuse, comme important à la foi et au régime de l'église, mais dont bientôt on parla ouvertement comme d'un péril de schisme plus grand qu'il n'y en avait eu depuis un siècle (1). Ces lettres sont datées du 19 Juillet.

Le 20 du même mois, les cardinaux conjurés voulant donner un air de régularité à leur conspiration, et avoir de leur côté l'unanimité du sacré collége, appelèrent par voie de citation ceux de leurs collègues qui se trouvaient à Tivoli près du pape, c'est-à-dire, les quatre Italiens, savoir, les cardinaux de Florence, de Milan, des Ursins et de Saint-Pierre. Dans cette citation, on usait encore de retenue, ou plutôt de finesse, à l'égard d'Urbain, qu'on portait à se démettre lui-même, en lui faisant espérer une seconde élection libre et canonique. Il ne jugea point à propos d'en courir les risques, et l'on fit aussitôt contre sa première élection une protestation solennelle, où l'on ne manqua point d'insérer le récit de toutes les violences qui l'avaient accompagnée. Elle fut suivie de la défection des cardinaux italiens, à l'exception du seul cardinal de Saint-Pierre. Les trois autres se rendirent aux environs de Palestrine, afin de conférer avec autant de cardinaux députés d'Anagnie. On ne tomba point d'accord, au moins quant à la manière de procéder : mais les trois Italiens, détachés dès-lors du pape régnant, ne retournèrent plus vers lui, et se retirèrent ensemble à Sessa au delà d'Anagnie, afin d'observer ce qui s'y passerait. On y rendit quatre jours après,

(1) Marsil. Ingh. ap. du Boul. t. IV, p. 466.

9.e d'Août, une longue et violente déclaration qui peint tout le tumulte de l'assemblée où l'archevêque de Bari avait été élu pape, le traite d'apostat et d'antechrist, le dénonce publiquement anathématisé, comme usurpateur de la chaire apostolique, conjure tous les fidèles de ne lui plus obéir, et le menace lui-même de la vengeance de Dieu et des hommes. Cette espèce de déposition fut signée par douze cardinaux seulement. Le treizième de ceux qui se trouvaient à Anagnie, savoir, Jean de la Grange, cardinal d'Amiens, n'apposa son nom à aucun de ces actes préliminaires, parce qu'il ne s'était point trouvé à l'élection d'Urbain. On ne négligeait rien pour donner à une entreprise aussi étonnante un air d'équité.

La déclaration ayant été envoyée aux six cardinaux d'Avignon, ils y adhérèrent unanimement, et traitèrent Urbain d'antipape. On l'envoya aussi à l'université de Paris et au roi Charles V, qui, usant de sa sagesse ordinaire, convoqua une assemblée de prélats et de docteurs assez nombreuse pour représenter l'église gallicane. Quoiqu'il s'y trouvât six archevêques et trente évêques, sans compter les autres docteurs et les abbés, le résultat fut qu'on ne prendrait le parti des cardinaux contre Urbain, que dans une assemblée plus nombreuse encore, et après une délibération plus mûre ; que, pour la diriger, on enverrait quelques personnes du conseil d'état faire des informations sur les lieux ; que cependant le roi accorderait sa protection aux cardinaux pour la sureté de leurs personnes.

On n'attendit point en Italie le terme de cette sage résolution. Les cardinaux abandonnèrent Anagnie, trop proche de Tivoli, où était toujours le pape, pour qu'ils s'y crussent en sureté, et se retirèrent à Fondi dans le royaume de Naples, sous la protection de la reine Jeanne. Cette princesse avait d'abord épousé la défense d'Urbain, et depuis la défection des cardinaux, elle lui avait encore envoyé pour sa garde deux mille lances avec cent

hommes de pied : mais Urbain ne savait pas mieux conserver ses amis, qu'éviter de se faire des ennemis nouveaux (1); il offensa capitalement la reine, en voulant faire épouser l'héritière du royaume de Sicile, recherchée par un parent d'Othon de Brunswick, à son propre neveu François Prignano, dont la médiocrité personnelle ne couvrait nullement l'intervalle qui se trouvait entre sa naissance et le trône.

Le cardinal de Saint-Pierre, seul attaché sincèrement à Urbain, étant mort dans ces entrefaites, il ne manquait à Fondi que les cardinaux de Milan, de Florence et des Ursins, pour représenter en Italie toute la cour pontificale. Afin de les y attirer et de dissiper un reste de scrupule par un puissant intérêt, on fit espérer à chacun des trois d'être élevé au pontificat. Le cardinal d'Amiens en particulier, homme aussi ambitieux qu'intrigant, promit secrètement à chacun sa voix et celles de sa faction, puis leur proposa de donner les leurs, comme des suffrages perdus, au cardinal de Genève, le plus jeune du sacré collége, et le moins fondé en espérance (2). Le fond de sa politique était d'écarter les Limousins du pontificat, ne doutant point qu'après eux il n'y eût lui-même la meilleure part.

Les batteries étant ainsi dressées, les seize cardinaux s'assemblèrent en conclave. Elles ne servirent qu'à exclure les Limousins. Le cardinal Jean de Cros dit que, dans les circonstances, il ne convenait de faire pape, ni un Français, ni un Italien, et sur le champ donna sa voix à Robert de Genève, comme attaché par sa naissance à l'empire germanique, dont le comté de Genève était un fief. A l'instant, la considération de la jeunesse de Robert s'évanouit, ou plutôt fut tournée à son avantage, et parut fortifier les motifs tirés de sa naissance. On ne vit plus dans un pape de trente-six ans,

(1) Niem. l. 1, c. 8. (2) Chron. Ms. Coll. Lud. XIV.

parent de tous les souverains de la chrétienté, d'inclinations aussi nobles que son extraction, libéral, magnifique, poli, éloquent, actif, comme il l'était en effet quand il prenait sur lui de s'appliquer aux affaires; on n'envisagea plus en lui qu'un rival terrible pour Urbain. Tous les cardinaux français lui donnèrent leur voix, sans en excepter le cardinal d'Amiens, qui se fit un mérite apparent de ce qui le remplissait de dépit. Les Italiens, moins maîtres d'eux-mêmes, ne portèrent point de suffrages; mais ils rendirent leurs hommages au nouveau pape, et reconnurent quelque temps après dans un écrit public, qu'on avait suivi dans sa promotion les lois de l'église. Le cardinal des Ursins mourut l'année suivante, en soumettant le jugement de cette affaire à un concile général. L'élection de Robert de Genève se fit le 20 de Septembre 1378, et il fut couronné, sous le nom de Clément VII, le dernier jour du mois d'Octobre suivant.

Les deux papes partagèrent, inégalement cependant, le monde chrétien. Urbain VI, qui eut toujours pour lui le plus grand nombre, retint dans son obédience la meilleure partie de l'Italie, les états de l'empereur Wenceslas qui succéda, le 29 Novembre de cette année, à son père Charles IV, l'Angleterre, opposée en tout à la France, la Bretagne, la Flandre, la Hongrie, la Pologne, le Danemarck et la Suède. Clément VII acquit à son parti la France et l'Espagne, les petits royaumes de Naples, de Chypre et d'Ecosse, les états d'Autriche avec quelques villes d'Allemagne, ceux de Rhodes et de Gênes, les duchés de Lorraine et de Bar, et les comtés de Savoie et de Genève. Encore lui fallut-il bien du temps et des négociations pour gagner, les unes après les autres, ces diverses contrées. La France même, qui fut son plus solide et son plus constant appui, ne se détermina pour lui qu'après de très-longues délibérations.

Les députés que le roi Charles avait envoyés en Italie,

Italie, s'abouchèrent avec les cardinaux, qui leur jurèrent sur la sainte eucharistie la vérité de tout ce qui se disait de l'irrégularité et des violences du conclave où Urbain avait été élu. En conséquence, le roi tint à Vincennes une assemblée des évêques, des abbés, des principaux ecclésiastiques appelés sur-tout de l'université, des gens de son conseil, des personnes les plus qualifiées qui se trouvaient à Paris, et fit promettre avec serment à chacun d'eux en particulier, de dire sa pensée sans crainte et sans respect humain. Après quelque diversité dans les opinions, la pluralité fut en faveur de Clément. Le religieux et prudent monarque ne voulut point encore prendre sa résolution. Il souhaita que l'université de Paris, qui passait justement pour la plus éclairée de l'Europe, délibérât en particulier, et avec autant de liberté que de maturité, sur une affaire de cette importance. Plusieurs ayant opiné à garder la neutralité jusqu'à ce qu'on eût obligé les deux prétendans à se démettre du pontificat, on conclut à prier le prince de laisser au moins quelque temps l'université dans l'indifférence entre les deux; ce qu'il accorda de bonne grâce (1).

Peu après, le cardinal de Limoges vint en France, en qualité de légat de Clément VII. C'était un prélat très-distingué par son mérite, et vénérable par la sainteté de sa vie. Le roi convoqua au Louvre une seconde assemblée encore plus auguste que la première, où parut ce cardinal et protesta sur son salut, que l'élection d'Urbain avait été forcée, et que celle de Clément était canonique. Ensuite il montra des lettres authentiques de tous les cardinaux, qui affirmaient la même chose. On ne put imaginer qu'un tel prélat voulût en imposer, pour l'amour ou la haine de personne, et l'on reconnut tout d'une voix Clément pour le pape légitime (2). Charles

(1) Hist. du M. de Boucic. part. 5, p. 277, etc. Du Boul. t. IV, p. 524.

(2) Gont. chron. Nang. ad an. 1379.

voulut encore avoir l'adhésion formelle de l'université, et lui écrivit avec sa modération ordinaire, de procéder sans crainte et sans gêne, dans les vues très-pures de la gloire de Dieu et du bien de l'église. Elle se rassembla, et, à la pluralité des suffrages, embrassa l'obédience de Clément VII. Urbain VI eut pour lui une partie de la faculté des arts, savoir, les nations de Picardie et d'Angleterre, qu'on laissa paisibles dans leur façon de penser. Il convenait de présenter ces détails, pour démontrer l'injustice des écrivains anciens et modernes, qui ont reproché à Charles V d'avoir opprimé la liberté de ses sujets, dans une discussion qui a partagé les personnages les plus saints aussi-bien que les plus qualifiés de la chrétienté.

Urbain comptait entr'autres dans son parti sainte Catherine de Sienne, et Pierre, infant d'Aragon, religieux franciscain, célèbre par ses révélations. Le bienheureux Pierre de Luxembourg, et sur-tout saint Vincent Ferrier, donnèrent un grand lustre à l'obédience de Clément. Catherine, fille d'un teinturier de Sienne, avait embrassé, à l'âge d'environ vingt ans, l'institut des sœurs de la pénitence de saint Dominique (1). Elle reçut de la nature ces qualités personnelles, qui, malgré les obstacles de la naissance et du sexe, de la retraite et de l'aversion sincère du siècle, y figurent comme nécessairement avec éclat. Une ame ardente et sensible, un très-bel esprit, une imagination prodigieusement vive, beaucoup de caractère, d'énergie et d'élévation, loin de languir avec sa santé dans le silence et le recueillement, dans la continuité de l'oraison, des veilles, des jeûnes et des austérités de tout genre, prirent au contraire une activité nouvelle dans le zèle tout divin qui s'y alluma. Elle ne tarda point à devenir célèbre par les faveurs extraordinaires que la grâce ajouta dans elle aux dons de la nature. Nous n'en rapporterons cepen-

(1) Boll. 30 Apr. t. xi.

dant aucun détail. Quoiqu'ils soient attestés par son confesseur Raimond de Capoue, qui fut depuis général des frères prêcheurs, ils sont si étonnans, et le récit en est si peu conforme aux règles d'une critique judicieuse, que le rang de l'auteur ou le discernement qu'il suppose, ne sauraient les faire goûter dans un siècle plus circonspect. Ils lui concilièrent néanmoins assez de crédit, dès le temps de Grégoire XI, pour que les Florentins, brouillés avec ce pontife, la députassent vers lui à Avignon, en qualité de leur médiatrice. Elle ne réussit point dans cette négociation ; mais elle fut plus heureuse, ou mieux servie par les circonstances, dans l'exhortation qu'elle fit à ce pape de quitter Avignon.

Urbain VI qui l'avait connue dans cette ville, et qui avait conçu une haute estime de sa capacité aussi-bien que de ses vertus, lui fit écrire par son confesseur de le venir trouver à Rome. Elle répondit en ces termes : Plusieurs personnes, même d'entre nos sœurs, se scandalisent de mes fréquens voyages, tout forcés qu'ils sont. C'est pourquoi, si sa sainteté veut absolument que je me rende auprès d'elle, faites en sorte qu'elle m'en donne un ordre direct et par écrit. L'obédience fut expédiée, et Catherine arriva. Urbain qui en conçut beaucoup de joie et d'espérance, voulut qu'elle fît une exhortation devant les premiers prélats de la cour romaine. Afin de relever leur courage, elle se montra elle-même si magnanime, si disposée à affronter toutes sortes de périls, qu'on craignit d'abandonner à cette intrépidité une personne de son sexe. Sur quoi, elle reprit : Si les Agnès et les Marguerite avaient ainsi pensé, leur triomphe aujourd'hui ne nous servirait pas d'aiguillon.

Catherine écrivit de tous côtés, et avec une grande chaleur, en faveur du pape Urbain (1). Les cardinaux italiens qui avaient abandonné ce pontife, furent traités d'apostats et de démons incarnés. Elle

(1) Lett. S. Cath.

ne ménagea pas davantage ceux qui avaient élu Clément. Elle excita Charles duc de Duras, surnommé Charles de la Paix pour avoir procuré la paix entre le roi Louis de Hongrie son parent et les Vénitiens, à faire la guerre aux schismatiques, c'est-à-dire, à s'armer contre la reine de Naples qui soutenait le rival d'Urbain. Elle se plaignit dans le style le plus amer au roi Charles V, de la protection qu'il accordait à Clément et à ses cardinaux, auxquels elle n'attribue d'autre motif que de continuer impunément leur vie scandaleuse. Catherine, enfin dévorée par son zèle et par une sensibilité presque sans exemple, se consuma de douleur, ne fit plus que languir pendant une année qu'elle vécut encore sans rien diminuer de ses austérités excessives, et mourut à Rome le 29 d'Avril 1380. Elle fut canonisée par le pape Pie II, en 1461.

Pierre d'Aragon écrivit aussi au monarque français. Sa lettre n'est qu'une exposition de ce qu'il prétendait lui avoir été révélé touchant la question qui partageait les plus grandes lumières de l'église. Il tranche la difficulté, et donne l'élection d'Urbain VI pour la seule légitime, ordonnée particulièrement de Dieu, afin de retirer le gouvernement de l'église des mains avides et corrompues des Limousins, et de le remettre entre celles des Italiens, anciens possesseurs du saint siége (1). Le roi ne crut pas devoir se conduire par des voies si extraordinaires, dans une affaire de cette nature, et d'ailleurs envisagée bien différemment par des ames également saintes.

Dans le même temps, saint Vincent Ferrier établissait en Espagne, comme un principe incontestable, qu'il ne fallait point juger du droit des prétendans à la papauté, sur les révélations, les prédictions, les miracles de certains prophètes modernes; mais qu'on devait s'en tenir aux dépositions des cardinaux et des officiers de la cour ro-

(1) Vading. an 1380, n. 27.

maine, témoins oculaires et seuls constitués en autorité pour le gouvernement de l'église dans les conjonctures où elle se trouvait (1). Telle est en effet la circonspection dont on doit user à l'égard des révélations et des prophéties, attribuées aux plus grands serviteurs de Dieu. Rien ne prouva jamais mieux à quel point le Seigneur veut tenir ses voies secrètes, que les ténèbres dont il couvrit, aux regards même des saints à miracles, une question si intéressante. Lorsque Vincent Ferrier s'en expliquait ainsi, il n'avait encore que vingt-quatre ans; mais déjà il était regardé comme l'un des plus beaux ornemens de l'ordre des frères prêcheurs, tant pour la doctrine qu'il déployait dans l'école, que pour l'éminence de ses vertus. On le verra dans la suite confesseur des papes, maître du sacré palais, nommé aux plus hautes prélatures qu'il refusa constamment, changeant les mœurs de l'Europe par la force toute apostolique de son éloquence, et convertissant par milliers jusqu'aux juifs endurcis.

L'attachement du cardinal Pierre de Luxembourg au parti de Clément VII, n'était pas moins propre à l'accréditer. Il était fils du comte de Ligni, de la maison impériale de Luxembourg, et doublement allié à la maison royale de France (2). Ce fut un de ces prodiges de vertu qui en atteignent le comble à l'âge où l'on en commence à peine l'édifice, et que le Seigneur tira aussitôt de l'air impur du siècle, que cette ame déjà toute céleste ne pouvait plus respirer. Une douceur angélique, la candeur et la modestie, l'innocence peinte sur son front, la tendre piété, furent les vertus de son enfance, et l'accompagnèrent dans le temps de ses études. Dès l'âge de dix ans, il devint chanoine de Notre-Dame de Paris, où son assiduité et son recueillement servirent de modèle aux plus anciens. A dix-sept

(1) Vinc. Ferr. ap. Baluz. vit. Pap. t. 1, p. 1277. Item. ap. Ech. Bibl. Dom. t. 1, p. 766.

(2) Act. SS. t. 1 Jul.

ans, on lui donna deux archidiaconés, l'un dans l'église de Chartres, et l'autre dans celle de Cambrai. Le revenu de ces trois bénéfices ensemble valait un peu plus de quatre cents livres, somme assez considérable en ce temps-là, mais qui n'excédait pas à beaucoup près les bornes convenables dans un proche parent de l'empereur, vu sur-tout l'usage qui autorisait ces sortes de réunions. Il fut encore institué évêque de Metz, à une époque bien étonnante selon nos mœurs, c'est-à-dire, à l'âge de quinze ans; mais sa vertu et sa maturité étaient si bien éprouvées, que dans les temps les plus exacts, elles eussent fourni un juste motif de dispense. Un sage et saint prêtre peut toujours devenir un digne évêque. Notre jeune prélat, à son avénement au siége, éprouva des contradictions qui eussent déconcerté peut-être l'expérience la plus consommée. On lui disputa d'abord, comme n'étant pas encore sacré, le droit qu'avaient ses prédécesseurs de créer les officiers de la ville, et plusieurs cantons de son diocèse refusèrent de le reconnaître. Sa puissante maison prit son parti, et le soutint à main armée: mais les expéditions militaires firent incomparablement moins que la sage conduite, la modération, le ton de persuasion et de charité du saint évêque. Après avoir réussi par sa prudence, il signala pareillement sa générosité, et toujours en faveur de son diocèse. Son frère aîné, Valeran, comte de Saint-Paul, et depuis connétable de France, demanda, pour les frais de la guerre, des dédommagemens sur les terres de l'évêché: Pierre, plutôt que de laisser grever son église, abandonna ses biens de famille à son frère.

Ce cœur détaché, dont tout le trésor était dans le ciel, n'avait rien à lui sur la terre. Il avait signalé sa libéralité envers les pauvres quand il n'était que simple chanoine de Paris, leur donnant aussitôt ce qu'il avait touché des distributions manuelles et tout ce qu'il portait sur lui, empruntant même quelquefois de ses domestiques pour ne

refuser personne. Quand il fut évêque et cardinal, il n'en thésaurisa pas davantage. Ayant été désigné pour la pourpre, vraisemblablement dès l'année où il fut fait évêque, et ne l'ayant reçue que deux ans après, puisqu'on ne le voit résider qu'alors à Avignon, selon l'usage, il y fut réduit à engager jusqu'à son anneau pastoral, pour fournir à quelques charités pressantes (1). Il vécut à cette cour comme le pénitent le plus mortifié, et acheva de s'y exténuer par ses macérations. Mûr enfin pour le ciel, à l'âge de dix-huit ans, il mourut avec toute la tranquillité que peut donner la pénitence ajoutée à l'innocence, après avoir reçu les derniers sacremens avec la ferveur d'un séraphin, et ordonné par son testament qu'on l'enterrât sans cérémonie dans le cimetière des pauvres. Il se fit à son tombeau un grand nombre de miracles des plus éclatans, dont il nous reste un procès verbal très-authentique, et attesté sous serment par soixante-douze témoins. Cependant il n'a jamais été canonisé dans les formes, à cause des longs troubles du schisme: mais le pape reconnu à Rome sous le nom de Clément VII, et différent de Robert de Genève, lui donna, en 1527, le titre de bienheureux.

Le parti des clémentins tira un grand lustre de la promotion d'un cardinal grand prince et grand saint; mais ce ne fut pas toujours à des sujets de cette distinction que Clément décerna cette éminente dignité. Bientôt on lui vit prodiguer sans ménagement la pourpre romaine. En quelques années, il fit trois promotions, l'une de six, l'autre de neuf et la troisième de huit cardinaux. Urbain, de son côté, en créa jusqu'à dix-neuf en une seule promotion, afin de remplir, selon le conseil de sainte Catherine de Sienne, le vide que laissait à sa cour la défection des anciens. En un mot, cette première prélature fut si fort avilie, que plusieurs de ceux à qui on la décerna, la refusèrent. On vit

(1) Pagi, Brev. Rom. Pont. t. IV, p. 277.

encore ces cardinaux passer d'une obédience à l'obédience opposée. Les anathèmes que s'en lançaient réciproquement les deux chefs, loin de fixer les inconstans dans leur parti, le rendaient au contraire méprisable à une infinité de fidèles.

Les excès et les scandales se multipliaient dans la même proportion, et ne servaient qu'à ulcérer les cœurs. Parmi les clémentins, selon les auteurs du temps, on persécutait à toute outrance les prélats, les prêtres, les clercs de l'obédience d'Urbain; on les arrêtait sur mer et sur terre, on les maltraitait avec cruauté, on les précipitait dans les rivières, on les faisait périr par le feu, ou par quelque autre mort aussi violente (1). Dans les terres que l'église avait en Campanie, en Toscane et en Sicile, on prit et l'on ruina une quantité de villes et de châteaux, on ravagea les campagnes, on détruisit les églises et les monastères, on remplit tout le pays de meurtres et de brigandages. Urbain n'eut guère plus de modération. Il réduisit à la misère les ecclésiastiques qui tenaient le rang le plus distingué, et qui avaient joui de la plus brillante fortune. D'autres moins constans et ne consultant que la cupidité, soit pour conserver leur premier état, soit pour obtenir des grâces nouvelles, prirent le parti de faire leur cour à celui des papes qu'ils tenaient dans leur conscience pour un intrus. Il y en eut qui acceptèrent des bénéfices dans les deux obédiences, qui s'attachèrent tour à tour à celui de ces deux pontifes qui leur donnait davantage, qui mettant leur obéissance à l'enchère, stipulèrent sans pudeur pour des biens ecclésiastiques ou séculiers, dont ils dépouillaient les possesseurs légitimes. Enfin ce malheureux schisme produisit la ruine d'une infinité de personnes, la dégradation des gens de bien, l'avancement des sujets indignes, la dépravation des mœurs, les erreurs, la simonie, la révolte et l'apostasie, la multiplication de toutes sortes de crimes, tous les fléaux de la guerre et de la discorde.

(1) Vit. Pap. t. 1, p. 496. Niem. c. 19.

Les routes du salut ne furent pas pour cela fermées aux fidèles soumis de bonne foi à celui des deux papes qu'ils croyaient légitime. En s'abstenant des excès auxquels porte l'esprit de division, et en se conformant dans tout le reste à l'esprit de l'évangile, ils pouvaient suivre sans péril l'une ou l'autre de ces obédiences, qui toutes deux avaient pour partisans des hommes très-habiles et des saints honorés du don des miracles. C'est ce que reconnut, dans le milieu du siècle suivant, saint Antonin, d'ailleurs persuadé qu'Urbain VI était seul vrai pape. La raison qu'il en rend, c'est que la question ne put jamais être si bien éclaircie, qu'il ne restât beaucoup de doutes et d'incertitude. Quoiqu'on doive indispensablement, ajoute-t-il, croire qu'il n'y a qu'une seule église et qu'un chef visible de cette église, il n'est pas de la même nécessité, dans le cas où deux papes sont créés en même temps, de croire que celui-ci ou celui-là est le pontife légitime. Le peuple incapable de ce discernement, suit en sureté de conscience le sentiment et la conduite de ses pasteurs ordinaires.

Le pape Clément ne se croyant pas en sureté à Fondi, s'était retiré à Naples, dont la reine Jeanne le protégeait avec toute la vivacité de son ressentiment contre le rival de son protégé : mais les Napolitains n'étaient pas entrés dans la passion de leur souveraine, et demeuraient attachés pour la plupart à Urbain leur compatriote. C'est pourquoi Clément, fort mal accueilli du peuple, alla se loger au château de l'Œuf, où bientôt encore il eut à trembler, instruit qu'Urbain travaillait à le faire prendre, et qu'il avait publié contre lui la croisade avec l'indulgence de la Terre-Sainte. Il prit la résolution de se rapprocher des plus puissans princes de son obéissance, traversa les mers sur les galères qu'il rencontra heureusement, et vint établir son séjour à Avignon. Ce qui avait donné lieu au schisme, devait encore lui fournir l'aliment.

Urbain s'abandonnant de plus en plus à son hu-

meur violente, après quelque forme de procédures contre la reine de Naples, la déclara coupable de schisme, d'hérésie, de félonie, la priva du royaume, de tous ses biens, de toutes ses dignités, et délia tous ses vassaux du serment de fidélité, défendant à qui que ce fût de lui obéir, sous peine d'excommunication contre les personnes, et d'interdit sur les communautés (1). Aussitôt après, il appela de Hongrie le duc Charles de Duras ou de la Paix, afin de lui donner le royaume de Naples (2). Charles, proche parent et héritier de la reine Jeanne, avait peine à violer les lois du sang et du diadème; mais le roi Louis, craignant qu'au préjudice de ses filles, Charles ne prétendît à la couronne de Hongrie, lui fit surmonter ses répugnances, et lui fournit une armée pour son expédition. Il ne lui manquait plus que de l'argent: l'animosité d'Urbain sut lui en procurer. Ce pontife vendit en premier lieu à différens citoyens romains une partie des domaines et des droits tant des églises que des monastères de Rome; ce qui produisit plus de quatre-vingt mille florins. Il vendit ensuite les vases sacrés, ou les fondit pour les convertir en monnaie. On trouve enfin un ordre indéterminé, à l'effet d'engager pour un temps ou d'aliéner à perpétuité les biens meubles et immeubles des églises, nonobstant les réclamations des prélats et des autres titulaires (3).

La reine Jeanne cherchant un soutien puissant contre Charles de la Paix, porta les yeux sur Louis, duc d'Anjou, frère du roi de France; et du consentement de Clément VII, elle l'adopta pour son fils et son héritier. Quoiqu'elle en fût à son quatrième mari, elle n'avait point d'enfans. Le pape et la reine pressèrent aussitôt le duc d'Anjou de se rendre en Italie avant l'arrivée de Charles de la Paix; mais la mort du roi de France, arrivée dans ces entrefaites, fut un obstacle à cette célérité.

(1) Rain. an. 1380.
(2) Niem. l. 1, c. 21.
(3) Rain. an. 1380, n. 8.

Le 16 de Septembre 1380, après avoir longtemps langui d'un poison que lui avait donné le roi de Navarre, mourut dans sa quarante-quatrième année le roi Charles V, le restaurateur de l'état, le vainqueur de tous ses ennemis, le conquérant d'une bonne partie de son royaume, bon fils, bon père, bon maître, et l'un des plus religieux aussi-bien que des plus sages monarques (1). La sagesse et la grandeur, empreintes dans son ame, se retracèrent dans toutes ses œuvres, sans jamais donner atteinte à sa piété. Il jeûnait tous les jours de précepte, et régulièrement un jour de plus chaque semaine; il ne se permettait point, toute faible qu'était sa santé, d'user d'œufs ou de laitage en carême, sans en avoir obtenu le pouvoir du souverain pontife (2); au commencement de la journée, il récitait les heures canoniales avec ses chapelains; il ne passait pas une semaine sans purifier sa conscience des moindres souillures par la confession; il interrompait la chasse et les parties de plaisir les plus engageantes, pour entendre la messe. Dans sa cour, il établit tout l'ordre d'une communauté régulière, des heures pour les exercices de religion, pour les soins publics, pour les affaires privées, pour la conversation et les délassemens; la noblesse de son ame et de ses manières imprimait à ces pratiques continues un air de grandeur et de majesté qui relevait la splendeur du diadème, au lieu de l'affaiblir.

Il était magnifique dans ses palais, dans ses ameublemens, dans ses équipages; mais il n'employa jamais ses largesses avec plus de complaisance qu'à la dignité du culte divin et au soulagement des malheurs de son peuple. Dans l'inventaire qui nous reste des ornemens de sa chapelle royale (3), on trouve vingt-cinq croix d'or et vingt-neuf d'argent, dix statues d'or et quatre-vingts d'argent,

(1) Ms. Christ. Pisan. ap. Le Beuf. t. III, p. 379 et seq.
(2) Spicil. Dach. t. IV, p. 300.
(3) Ms. de la Bibl. du roi, n. 3356.

quinze reliquaires d'or et trente d'argent, trente-deux calices d'or et quinze d'argent, le reste à proportion, et le tout d'un poids plus étonnant encore que le nombre, avec des ornemens en diamans et en autres pierreries d'un prix inestimable. Une infinité d'églises reçurent de lui des présens de la même magnificence. Ses aumônes étaient également abondantes, et souvent il les faisait par lui-même, afin d'honorer Jesus-Christ dans les pauvres, dont il baisait religieusement les mains en les remplissant (1). Il n'estimait sa puissance, que parce qu'elle le mettait en état d'exercer sa bienfaisance. Un de ses courtisans le félicitant un jour sur les prospérités de son règne: Oui, dit-il, je suis véritablement heureux, parce que j'ai le pouvoir de faire du bien. La suréminence de son rang ne lui paraissait qu'un engagement plus étroit à s'élever de même par la vertu, comme il le témoigna d'une manière à jamais mémorable à l'occasion d'un seigneur qui avait tenu des discours trop libres en présence du dauphin. Il le chassa de la cour, en disant qu'il fallait enseigner aux enfans des rois à surpasser en bonnes mœurs ceux qu'ils devaient surpasser en dignité (2). Quant à l'état ecclésiastique, il en avait une idée si haute, qu'il eût mieux aimé, disait-il (3), le rappeler à sa régularité primitive, que de réunir la couronne impériale avec celle de France: preuve égale de l'ardeur de son zèle et de la profondeur de ses vues, qui lui faisaient concevoir la puissante influence des mœurs du clergé sur celles des peuples.

Il couronna une vie si édifiante, par une mort également sainte. Dès qu'il se sentit en danger, il fit une confession générale, puis reçut les sacremens d'eucharistie et d'extrême-onction, en demandant pardon à l'assemblée qui était extraordinairement nombreuse. Il avait commandé d'ouvrir les portes à la multitude, afin de lui faire voir

(1) Ms. Christ. Pis.
(2) Ibid. p. 152.
(3) Le Beuf. Dissert. t. 1, p. 49.

l'état d'humiliation où la mort réduit les rois comme les derniers des hommes. Il voulut aussi justifier un parti d'aussi grande conséquence que celui qu'il avait pris en adhérant à Clément VII. Au moment de paraître devant Dieu, il déclara publiquement qu'il ne s'était décidé entre les deux papes par aucun motif humain; mais uniquement parce qu'il avait cru bien faire, en suivant tant l'avis des cardinaux à qui appartient l'élection des papes, que celui de son conseil, de ses prélats et des plus savans hommes de son royaume, qui en avaient mûrement et très-librement délibéré. Toutefois, ajouta-t-il, en cas que je me sois trompé, ce que je n'ai pas cru faire dans le temps, et ce que je ne crois pas encore avoir fait, je proteste, pour la plus grande sureté, que je m'en rapporte à la décision de l'église universelle, soit qu'elle s'en explique dans un concile général, soit de toute autre manière (1). Charles V laissa deux fils, dont l'aîné, qui n'avait pas encore dix ans, lui succéda sous le nom de Charles VI, et le second, qui n'en avait que neuf, fut duc d'Orléans. Il laissait aussi trois frères, le duc d'Anjou, appelé à la couronne de Naples, le duc de Berri et le duc de Bourgogne, princes qui par leur union devaient faire le soutien du royaume, et qui, par une antipathie perpétuée jusque dans leurs descendans, en firent le fléau, et le mirent à deux doigts de sa perte.

Le premier jour de Juin 1381, Urbain déclara solennellement Charles de la Paix roi de Naples, à une condition fort remarquable entre plusieurs autres, et qui peut faire apprécier le zèle qui a l'humeur pour principe. Charles y est obligé de céder au neveu du pontife la principauté de Capoue, le duché d'Amalfi, et plusieurs autres grands domaines qui sont spécifiés dans la convention, c'est-à-dire, à se dépouiller d'une bonne partie du

(1) Des Ursins, p. 1. Rain. an. 1380, n. 10.

royaume. Charles marcha aussitôt à Naples, dont le peuple se révolta contre la reine, et lui ouvrit les portes. Jeanne se tint renfermée dans le château de l'Œuf; il se contenta de l'y tenir bloquée, marcha au prince Otton son mari, qu'il vainquit et fit prisonnier, puis força la reine et tous ceux qui suivaient sa fortune à se rendre à composition. De ce nombre étaient deux cardinaux clémentins, nommés Jacques d'Ittro et Léonard de Giffon. Ce dernier, pour gagner les bonnes grâces du vainqueur, quitta publiquement les marques de sa dignité, et jeta son chapeau au feu; mais il ne put échapper à la prison, qui fut extrêmement rigoureuse. L'autre marqua plus de courage, et fut encore plus maltraité. Il mourut enfin dans les fers, accablé de misère et d'outrages (1).

La nouvelle de ces revers étant parvenue en France, le duc d'Anjou fut tout près d'abandonner ses droits sur la Sicile. Mais les deux autres oncles du jeune roi, intéressés à écarter un aîné qui eût eu la meilleure part aux affaires, relevèrent ses espérances, et mirent tout en œuvre pour lui procurer une excellente armée. On y rassembla l'élite des chevaliers; le nombre des combattans en monta jusqu'à soixante mille; et pour sa magnificence qui épuisa la cour, les provinces et l'église gallicane, elle est comparée par l'ancien historien de Charles VI, à l'armée que Xerxès conduisit en Grèce.

L'empressement qu'on avait à délivrer la reine Jeanne, ne servit qu'à précipiter sa catastrophe et à la rendre plus tragique. Son féroce vainqueur, sur le bruit de l'arrivée du duc d'Anjou, envoya dans la forteresse où elle était renfermée, quatre Hongrois, satellites soumis aveuglément à ses ordres parricides. Ils entrèrent dans la chapelle du château, comme l'infortunée princesse, en proie aux plus cruelles incertitudes, y répandait son ame devant le Seigneur. Sans plus de respect pour la sainteté

(1) Rain. n. 26.

du lieu que pour la dignité de la personne, ils se jetèrent sur elle et lui arrachèrent la vie en l'étranglant, ou, selon d'autres historiens, en l'étouffant entre deux oreillers, le 22 Mai 1380 (1). Tel fut le terme affreux de la première démarche que fit Charles de la Paix dans la route du crime, contre les réclamations de la nature et de la conscience, et tels sont les effets ordinaires des remords méprisés. Charles, après cela, parut sourd à tous les cris de la vertu et de l'honneur même. Le duc d'Anjou lui ayant fait parvenir un défi, pour vider leur différent par un combat singulier à la tête des deux armées, il fit partir, sous la décoration de héraut d'armes, un assassin expert dans son art, et fameux pour avoir déjà expédié plusieurs personnes considérables avec une javeline empoisonnée. Le scélérat fut reconnu, et, sur son aveu, condamné au dernier supplice (2).

Le duc d'Anjou ayant appris la mort de la reine sa bienfaitrice, se fit aussitôt proclamer roi de Sicile et de Jérusalem, et comte de Provence. Pour s'attacher de plus en plus le comte de Savoie qu'il avait dans son armée, il lui donna la principauté de Piémont, l'une des plus belles parties de la succession de la reine Jeanne, ensuite il s'avanca rapidement par les plaines de Lombardie et les terres de l'église. Son droit chemin et l'intérêt du pape Clément le menaient à Rome : mais, bien plus occupé de sa conquête que de l'extinction du schisme, il fit un détour, et entra dans le royaume de Naples. Cependant Urbain craignant pour lui-même, publia une bulle toute remplie d'anathèmes contre le duc et ses associés, et accorda l'indulgence de la Terre-Sainte à tous ceux qui prendraient les armes pour la défense de l'église et de la ville de Rome. Il traita de même le roi Jean I de Castille, pour s'être déclaré depuis quelques mois en faveur de Clément : ce qui n'excita que le mépris et l'indi-

(1) Niem. l. 1, c. 25. (2) Hist. anon. t. 1, p. 46. J. Juv. p. 23.

gnation contre un enthousiaste atrabilaire, qui faisait de son intérêt personnel la cause capitale de la religion (1).

Charles de la Paix, sur un plan analogue à son caractère, prit le parti de ravager la campagne, de harceler l'armée française, et d'éviter soigneusement d'en venir à une bataille rangée. Cette ruse bien suivie ne pouvait manquer de lui réussir contre des étrangers transportés sous un climat si différent du leur, où d'ailleurs il leur était impossible de réparer leurs pertes. La ville de Bari et quelques autres places moins considérables avaient reçu les Français. Charles manœuvra si bien, qu'ils y passèrent deux ans entiers avec une difficulté de subsister qui la seconde année devint intolérable. Le duc vendit jusqu'aux dernières pièces de son argenterie, jusqu'au diadème qu'il avait apporté pour la cérémonie de son couronnement. Rien ne put obvier à la famine, qui amena la contagion, et emporta une multitude d'officiers aussi-bien que de soldats. Les chaleurs de l'été survenant, l'épidémie redoubla ses fureurs. Le prince en fut attaqué à son tour, et mourut le 20 Septembre 1384, avec des sentimens de christianisme et d'héroïsme, qui ne demandaient qu'une cause meilleure pour le combler à jamais de gloire et de mérites. Son fils aîné, Louis, enfant de sept ans, lui succéda au titre de roi de Sicile et au comté de Provence, sous la conduite de sa mère Marie de Bretagne.

Pendant que l'armée française se consumait en Italie, Urbain VI, étendant jusqu'en Angleterre l'abus du pouvoir des clefs, intrigua si bien par l'entremise de l'évêque de Norwich, prélat guerrier et citoyen brouillon, qu'il y suscita une croisade contre la France : expédient plus qu'inutile pour animer la rivalité et l'antipathie entre les deux nations. Spencer, c'est le nom du prélat, rassembla autant de bataillons qu'il voulut; il fit sur les béné-

(1) Rain. an. 1382, n. 3.

fices;

fices, et les aumônes prix des indulgences, des amas d'argent qui montèrent à deux millions cinq cent mille livres, somme prodigieuse pour le temps (1). Tout le monde s'épuisa pour ce qu'on appelait la bonne œuvre, c'est-à-dire, pour exterminer les Français, et les dames anglaises prodiguèrent jusqu'à leurs pierreries. Tant de préparatifs produisirent néanmoins peu d'effet. Les troupes s'embarquèrent et descendirent à Calais. Mais, au lieu d'entrer en France, elles tournèrent contre les Flamands, quoiqu'ils fussent de l'obédience d'Urbain, aussi-bien que les Anglais. Le monarque français n'hésita point à voler au secours du comte de Flandres son vassal. Ainsi, tandis que les urbanistes attaquaient les peuples de leur communion, on vit les clémentins au contraire secourir les urbanistes. Les croisés d'Angleterre, sous la conduite d'un évêque qui n'avait de martial que l'envie de nuire, eurent besoin eux-mêmes de la clémence du monarque français, qui, à la sollicitation du duc de Bretagne, l'un des chefs de l'armée de France, daigna leur accorder la liberté du retour, après leur avoir repris tout ce qu'ils avaient envahi dans la Flandre.

Richard II, qui régnait dans la Grande Bretagne, avait assez d'embarras chez lui, pour ne pas s'opiniâtrer à inquiéter ses voisins. Les factions des ducs de Lancastre et d'Yorck, qui aboutirent à sa perte et bouleversèrent tout son royaume, se formaient insensiblement par l'ambition et les sourdes pratiques de ses propres oncles. Durant cette fermentation qui absorbait tous les soins des grands et de bien des prélats, Wiclef sema impunément en tout lieu les impures et fécondes nouveautés qui furent le germe de toutes les hérésies du seizième siècle (2). L'an 1382, le roi ayant assemblé son parlement à Londres, ce turbulent novateur, sous prétexte de

(1) Vals. in Rich. II. Frois. vol. c. 132.

(2) Rain. n. 29. Vals. p. 283.

réforme, eut l'audace d'envoyer aux seigneurs qui le composaient les propositions suivantes, comme nécessaires à la conservation de l'état : Le roi ou le royaume ne doit obéir à aucun siége ou prélat qui ne soit marqué dans l'écriture sainte; c'est quitter Jesus-Christ pour l'antechrist, que d'en agir autrement. On ne doit envoyer de l'argent, ni à la cour de Rome, ni à celle d'Avignon, ni à aucune cour étrangère, si ce devoir n'est prouvé par l'écriture : ceux qui l'exigent, sont les loups ravissans, qu'elle nous apprend à reconnaître par leurs œuvres. Personne, ni cardinal, ni de tout autre rang, ne doit percevoir aucun fruit des bénéfices d'Angleterre, s'il n'y réside, ou n'est occupé utilement pour le royaume, au jugement des seigneurs. Le roi doit exterminer les ennemis perfides du royaume, c'est-à-dire, dans le sens de l'hérésiarque, ceux qui combattaient ses erreurs. Le peuple ne doit pas être chargé d'impôts, avant qu'on n'ait épuisé les biens d'église, qui sont le patrimoine des pauvres, et qui doivent être employés pour leurs besoins : il n'en résultera que de l'avantage pour le clergé, qui sera réduit à vivre dans la perfection de la pauvreté primitive. Quand des évêques ou des curés tombent manifestement dans la disgrace de Dieu, le roi peut et doit confisquer leur temporel. Le roi ne peut employer ni évêque, ni curé à aucune fonction séculière, sans être l'un et l'autre traîtres à Jesus-Christ. On ne doit emprisonner personne, pour n'avoir tenu compte de se faire absoudre de l'excommunication. Wiclef publia dans le même temps des propositions plus scandaleuses encore, contre la présence réelle de Jesus-Christ dans l'eucharistie. Il engagea ses disciples à répandre indistinctement toutes ces erreurs.

Comme il flattait en toute rencontre les préventions du peuple contre le clergé, les supérieurs ecclésiastiques risquaient tout à réprimer son audace. L'évêque de Lincoln, dans le diocèse du-

quel il était curé, lui ayant interdit la prédication et le voulant soumettre, le peuple furieux fit tant de peur à ce prélat, qu'il n'osa rien exécuter. Il en coûta la vie au chef même de la hiérarchie britannique, pour avoir tenté de mettre à la raison, avec la modération convenable, non Wiclef lui-même, mais simplement Jean Balle ou Vallée son disciple. Depuis plus de vingt ans, ce prêtre séditieux allait de village en village, se trouvait les dimanches à la porte des paroisses comme on sortait de la grand'messe, prêchait les peuples sans mission, ou plutôt flattait leurs vices et leur goût pour l'indépendance, en déchirant les seigneurs tant séculiers qu'ecclésiastiques. Il leur répétait sur-tout, qu'il ne fallait donner ni dîmes, ni oblations, si celui qui les donnait, n'était plus riche et moins vertueux que celui qui les recevait. Il fut excommunié, il fut mis plusieurs fois en prison par ordre de l'archevêque de Cantorbéri; mais ce prélat, qui était Simon de Sudburi, homme de grande naissance et de grande douceur, se faisait conscience de le livrer au bras séculier pour être jugé capitalement. Après quelques mois de prison, il le délivrait, et le perturbateur recommençait aussitôt à souffler la révolte comme auparavant.

Un jour il entreprit de prouver, que tous les hommes étant créés égaux, la servitude avait été introduite par tyrannie et contre la volonté de Dieu. Cependant les restes de servitude qui subsistaient alors en Angleterre comme en France, ne consistaient guère que dans quelques corvées que les paysans devaient à leurs seigneurs, et dans la taille que les seigneurs levaient en certains cas. Cet esclavage improprement dit, était donc bien différent des rigueurs de la servitude reçue parmi les nations anciennes, laquelle même n'était contraire, ni au droit divin, ni au droit de nature. C'est ce qu'on établissait contre le novateur, par la loi de Moyse,

et même par les écrits évangéliques (1), en particulier par les passages où saint Pierre et saint Paul disent aux fidèles, que chacun d'eux doit demeurer dans l'état où il a été appelé au christianisme, et que les esclaves doivent obéir à des maîtres même fâcheux. Et en effet, les serviteurs dont il est ici parlé, n'étaient pas précisément des domestiques à gages, et libres d'ailleurs tels que sont aujourd'hui les nôtres ; mais des esclaves achetés à prix d'argent, ou nés de ceux-ci, dans la maison et au profit de leurs maîtres.

Les prêches du wicléfiste ignorant, en inspirant l'esprit d'indépendance à la dernière classe des citoyens, tendaient donc visiblement à la subversion de la société légale. Mais il est assez inutile de dévoiler un séditieux qui ne prit pas même la peine de se masquer. Voici le temps, dit-il à la fin de ses déclamations contre toutes les puissances (2), voici le moment où, si vous voulez, vous pouvez secouer le joug de toute dépendance. Soyez donc gens de cœur, et ne perdez pas une si belle occasion. Défaites-vous d'abord des premiers seigneurs du royaume, ensuite des justiciers et des autres magistrats, en un mot, de tous ceux qui peuvent nuire à l'ordre populaire ; délivrez-en le pays, afin que vous puissiez vivre en paix : par là, vous serez tous égaux en liberté, en puissance et en noblesse. La populace enchantée de ces visions, se mit à crier : Jean sera notre archevêque et le chancelier du royaume ; lui seul en est digne : celui qui occupe ces places, n'est qu'un traître ; c'est l'ennemi du peuple, il faut lui couper la tête en quelque endroit qu'il se réfugie.

L'émeute commença dans la province d'Essex. Les paysans s'en répandirent de tous côtés, et à chaque village dont ils approchaient, ils envoyèrent

(1) Exod. XXI. Deut. XI, 1. Cor. VII. Eph. VI, 1. Tim. VII, 1, Petr. II.

(2) Vals. p. 275. Froiss. vol. 2, c. 74.

dire que tous les habitans, jeunes et vieux, eussent à les suivre armés comme ils pourraient l'être; autrement qu'ils abattraient et brûleraient leurs maisons. En quelques momens la troupe fut de cinq mille hommes, armés de bâtons, de coignées ou d'épées rouillées. Elle augmenta si rapidement de ville en ville et de village en village, qu'ils étaient deux cent mille quand ils arrivèrent à Londres, où ils entrèrent tumultueusement le jour de la Fête-Dieu. Le roi épouvanté se retira dans la tour avec l'archevêque de Cantorbéri et le grand prieur des Hospitaliers, qui était en même temps grand trésorier du royaume, et non moins odieux que le prélat à la multitude des rebelles. Ils s'introduisirent dans la tour et dans la chapelle, où l'archevêque qui venait de dire la messe, faisait son action de grâces, et les attendait bien préparé à la mort. Où est-il, ce traître et ce voleur, s'écrièrent-ils en entrant? Il s'avança tranquillement à leur rencontre, et leur dit : Que le Seigneur vous comble de ses bénédictions, mes enfans! Je suis l'archevêque que vous cherchez, mais non pas un traître ni un voleur. Ils le tirèrent violemment de la chapelle, et le traînèrent hors des portes de la tour. Là, poussant des cris effroyables, ils le resserrèrent au milieu d'une infinité d'épées nues. Il s'agenouilla, il en reçut jusqu'à huit coups, dont le dernier lui abattit la tête. Ayant tué de même le grand-prieur, ils mirent les têtes au bout de deux piques, et les portèrent par les rues.

Pour dissiper ces furieux, le roi leur promit tout ce qu'ils voulurent; mais ensuite il en fit punir plusieurs, entr'autres le prêtre Jean Vallée, qui subit le châtiment réservé au crime de haute trahison. Cet exemple de sévérité n'éteignit point le zèle impie des disciples de Wiclef. L'année même qui suivit la mort de ce fanatique, Guillaume de Courtenai, transféré du siége de Londres sur celui de Cantorbéri, assembla le 17 de Mai un con-

cile (1), où l'on eut encore à dénoncer une foule d'erreurs qui étaient soutenues par de nouveaux zélateurs du wiclefisme. En voici les principales : Jesus-Christ n'est pas vraiment et réellement présent au sacrement de l'autel. La substance du pain et du vin demeure en ce sacrement après la consécration. On ne trouve point dans l'évangile que Jesus-Christ ait ordonné la messe. Un évêque ou un prêtre en péché mortel ne peut ordonner, ni consacrer, ni baptiser. La confession extérieure est inutile à un homme suffisamment contrit. Si le pape est un méchant, il est membre de Satan, et n'a par conséquent aucun pouvoir sur les fidèles. Après Urbain VI, on doit ne plus reconnaître de pape, mais vivre comme les Grecs, chacun sous ses propres lois. Il est contraire à l'écriture sainte, que les ecclésiastiques aient des possessions temporelles en immeubles. Les seigneurs laïques peuvent à leur discrétion ôter les biens temporels aux ecclésiastiques pécheurs d'habitude, et les peuples peuvent aussi corriger à discrétion les seigneurs qui pèchent. Les dîmes sont de pures aumônes que les paroissiens peuvent retenir pour les péchés de leurs curés, ou donner à d'autres à leur choix. Celui qui est en péché mortel, n'est ni seigneur temporel, ni évêque, ni prélat. Un prêtre ou un diacre peut prêcher sans autorité du pape, ni de l'évêque. Ceux qui cessent de prêcher ou d'entendre la prédication à cause de l'excommunication des hommes, sont traîtres à Dieu. Si un prélat excommunie le clerc qui appelle au roi, il est de même traître à Dieu, aussi-bien qu'au roi et au royaume.

Telle est la doctrine hérétique et séditieuse qui fit horreur dès qu'elle fut mise au jour, et qui prépara de loin les révolutions funestes dont l'Angleterre, où elle fut conçue, se ressentit plus qu'aucune autre portion de la chrétienté. Le concile de Londres déclara quelques-unes de ces propositions

(1) Conc. tom. XI, p. 2052.

hérétiques, les autres erronées et contraires à ce qu'enseignait l'église. Le roi Richard donna pouvoir aux évêques de faire arrêter et détenir en prison ceux qui enseigneraient et soutiendraient ces erreurs ; mais on ne tint pas la main à l'exécution. Ce faible prince, qui défendait si mal sa couronne, n'était pas plus en état de soutenir la religion.

D'un autre côté, l'attention du pape Urbain était absorbée tout entière par les embarras toujours plus grands que son humeur intraitable lui suscitait jusque dans son propre parti. A son gré, Charles de la Paix ne pressait pas assez son compétiteur, et tardait trop à mettre François Prignano en possession des duchés de Capoue et d'Amalfi. L'impatient pontife partit pour Naples, contre l'avis de bien de cardinaux, et au grand déplaisir de Charles. Il ne fut pas arrivé, qu'au milieu des honneurs qu'on affecta de lui rendre, il se vit gardé à vue et véritablement prisonnier. Ensuite on lui en fit satisfaction, puis on le resserra davantage; on parut encore se réconcilier, et l'on se brouilla de nouveau, suivant les alternatives perpétuelles du chagrin pontife. Au milieu de ces variations, Batille ou François Prignano enleva de force une religieuse de Sainte-Claire, et lui fit le dernier déshonneur (1). Le pape était si aveuglé sur le compte de ce neveu dissolu et abandonné à la plus infame débauche, que, loin de l'en reprendre avec la force convenable, il ne qualifiait ces excès que d'étourderies de jeunesse, quoique Prignano eût plus de quarante ans. Ce rapt sacrilége révoltant toute la ville de Naples, Charles de la Paix, en sa qualité de roi, fit citer le coupable devant lui, et comme il ne se présenta point, le fit condamner à perdre la tête. Urbain s'en plaignit et dit, qu'étant le seigneur suzerain du royaume, on ne pouvait en sa présence condamner à mort un grand de cette qualité. Le pape et le roi s'accommodèrent encore :

(1) Thier. Niem. c. 33.

la sentence ne fut point exécutée, le crime demeura impuni; il fut même convenu que Prignano épouserait une parente du roi, qui à cette occasion lui donna la ville de Nocera.

Cependant le pape Urbain, pour sa sureté, crut devoir quitter Naples, et se retira dans le nouveau domaine de son neveu : mais ses cardinaux n'étaient pas tous, à beaucoup près, dans ses intérêts ou ses sentimens. Celui de Rieti en particulier, Pierre Tartare, abbé du Mont-Cassin et chancelier du roi Charles, retourna presque aussitôt vers ce prince. De concert avec quelques-uns de ceux qui restaient à Nocera, il consulta un jurisconsulte de Plaisance nommé Bartolin, qui, afin de disposer les esprits selon ses vues, mit en avant la question suivante: Si un pape incapable de gouverner, ou trop attaché à son sens, voulait tout faire à sa fantaisie, et que par sa mauvaise conduite il mît l'église en péril, serait-il permis de lui donner un curateur par le choix des cardinaux? A cette question, on ajouta des preuves pour l'affirmative, sans toutefois rien conclure.

Urbain apprit secrètement cette espèce de conspiration, qu'on lui exagéra jusqu'à lui faire entendre qu'on en voulait à sa vie, ce que son esprit ombrageux se laissa facilement persuader. Il fit arrêter six de ses cardinaux, tous gens de mérite, les priva de leur dignité ainsi que de tous autres honneurs et bénéfices, enleva tout ce qui se trouvait chez eux, et prononça la confiscation du reste de leurs biens (1). Pour remplacer les malheureux qu'il perdait, il voulut faire d'autres cardinaux, et désigna pour cette dignité les archevêques de Trèves, de Cologne et de Mayence, les évêques de Liége et de Breslau, et le prêtre Pierre de Rosemberg, noble bohémien. Tous six refusèrent cet honneur, quoiqu'on offrît aux cinq prélats de conserver toute leur vie l'administration et les re-

(1) Vit. Pap. t. 1, p. 1232.

venus de leurs églises. Sur leur refus vraisemblablement, Urbain, quelque temps après, donna la pourpre à huit Italiens, qui n'eurent pas la délicatesse généreuse de ces Allemands, et qui rougissaient eux-mêmes de leur nouvelle fortune. Long-temps ils se tinrent cachés, dans la crainte de servir de risée au peuple. Plusieurs femmes de conduite équivoque se disaient l'une à l'autre (1) : Bientôt tu verras aussi ton mari cardinal. Telle était l'idée qu'on avait des mœurs de la nouvelle recrue du fantasque pontife.

Quant aux six prisonniers, ils furent traités avec une cruauté qui eût excité la pitié à l'égard des scélérats les plus détestables. Ils languirent long-temps dans un cachot infect, où ils avaient à souffrir le froid et la nudité, la faim, la soif, et par-dessus tout, les sales insectes qui les dévoraient tout vivans. On leur fit subir plusieurs fois la question des cordes, à la manière d'Italie, en les liant très-serrés, les balottant en l'air, et les laissant ensuite retomber lourdement. Dès la première torture, les commissaires qui en vinrent faire le rapport au pape, alors indisposé et encore au lit, étaient si touchés de l'état où l'on avait mis les accusés, qu'ils se tenaient au pied du lit sans pouvoir proférer une parole, et en pleurant avec amertume. Le pape leur dit en colère : Etes-vous des femmes pour pleurer ainsi ? Ils se retirèrent avec effroi. Thiéri de Niem son secrétaire, qui était du nombre, et qui nous a laissé de cet horrible schisme une histoire écrite avec beaucoup de force et d'exactitude, demeura seul, quoiqu'en tremblant, intercéda pour les prisonniers, et représenta qu'on ne pouvait pas faire grand fond sur des aveux extorqués par les tourmens. Plus il parlait, plus s'enflammait la colère d'Urbain : ses yeux étaient allumés comme deux flambeaux, et les paroles se précipitant de sa bouche, on n'entendait que le

(1) Thier. Niem. c. 44.

bruit confus d'une voix enrouée, sans rien d'articulé ni d'intelligible (1).

La seconde question commença par le cardinal de Sangre. On l'amena les fers aux pieds, on le dépouilla de tous ses vêtemens, à la réserve de la chemise et du caleçon; on le tourmenta à trois reprises différentes et si cruellement, que Thiéri de Niem lui dit, emporté par sa douleur : Ne voyez-vous pas, mon père, qu'on en veut à votre vie? Pour Dieu, dites quelque chose, et tirez-vous des mains de ces forcenés. Hélas! je ne sais que dire, répondit le cardinal; et Thiéri dit aux bourreaux : Arrêtez, il m'a dit ce qu'il faut; mais je veux l'écrire avant d'en faire le rapport. Le cardinal reprit en soupirant : Le Seigneur est juste, et cette affliction m'est bien due : étant légat en ce royaume, et voulant plaire au pape, je n'ai épargné ni les évêques, ni les abbés, ni aucune condition. Pendant qu'on le tourmentait le plus rudement, et que les exécuteurs étaient attendris eux-mêmes, le neveu du pape, l'impudent Batille plaisantait près de là, triomphait de joie, se livrait à des ris immodérés.

Le lendemain, on mit à la torture le cardinal de Venise, Louis Dornato, qu'Urbain recommanda spécialement à la diligence de Basile de Levant, c'est-à-dire, au principal et au plus rigoureux exécuteur de ses volontés dans cette odieuse procédure : homme de mauvais naturel, ennemi juré des ecclésiastiques, exercé de longue main à la cruauté, autrefois pirate de profession, et en ayant porté les mœurs dans l'ordre de Rhodes, où le pape son protecteur l'avait fait entrer, pour lui procurer un prieuré en Sicile. Urbain l'ayant fait venir, lui enjoignit de donner la question au malheureux Dornato, et lui ajouta : Tourmentez-le jusqu'à ce que j'entende ses cris. Le corsaire répondit parfaitement à cette barbare injonction. Le cardinal, vieux, infirme, de complexion extrê-

(1) Id. c. 45.

mement délicate, fut tourmenté depuis le matin jusqu'au dîner du pontife, répétant ces paroles à chaque coup de corde : Jesus-Christ a souffert pour nous ; il nous a donné l'exemple, afin que nous suivissions ses traces (1). Cependant le pape se promenait dans le jardin, au bas du donjon où se donnait la torture, et récitait son office à voix haute, pour avertir continuellement Basile de bien s'acquitter de sa commission. La plupart des commissaires au contraire ne pouvaient supporter ce spectacle. Thiéri de Niem nous apprend (2), que n'y tenant plus, il feignit d'avoir mal à la tête, et alla chez lui ensevelir sa douleur et son indignation.

Urbain ne manqua pas d'attribuer à Charles de la Paix une conspiration formée par le cardinal de Rieti son chancelier. Il convoqua au château de Nocera le clergé de sa suite, les laïques de la ville et des villages voisins ; et quand ils furent assemblés, il fit fermer les portes, afin que personne ne sortît. Alors il monta sur une tour, et, après une longue et violente invective, il excommunia, en éteignant et brisant les cierges, le cardinal de Rieti avec les six cardinaux prisonniers et tous leurs fauteurs, le roi Charles, la reine Marguerite sa femme, et mit l'interdit sur la ville de Naples. Dix jours après, il réitéra l'excommunication contre le roi et la reine. Bientôt il eut fort à faire, avec toutes ses foudres, pour résister aux troupes altérées de sang que Charles de Duras, ennemi digne d'Urbain, fit marcher contre lui. Elles prirent d'assaut la ville de Nocera, elles y mirent le feu, elles se portèrent contre le château où le pape s'était renfermé. Le Hongrois féroce fit publier à son de trompe, que quiconque procurerait ou favoriserait l'évasion d'Urbain, serait puni comme rebelle, et que celui qui le livrerait, vif ou mort autrement que de mort naturelle, recevrait à l'instant dix mille florins d'or (3). Ce fut

(1) 1 Petr. II, 21. (2) C. 52. (3) Vit. t. 2, p. 982.

alors que le pape aux abois fit la plus indigne prostitution de ses anathèmes. Trois ou quatre fois le jour, avec une sonnette et un flambeau, il se mettait à une fenêtre, d'où il excommuniait l'armée ennemie (1). Il fit en même temps une constitution qui obligeait tous les chrétiens, à trois journées à la ronde, de secourir de leurs personnes ou de leurs biens, selon leur pouvoir, le pape assiégé, et qui leur assurait la même indulgence que s'ils marchaient au delà des mers contre les infidèles. Il déclara aussi que les clercs qui tueraient ou mutileraient quelque assiégeant, n'encourraient aucune irrégularité.

Toutes ces ressources eussent été vaines, si des secours d'un autre genre et bien inespérés ne fussent arrivés à Urbain. Par une aventure bizarre, il dut son salut à ses plus grands ennemis. Raimond de Beauce, de la maison des Ursins, qui avait suivi le parti du roi Louis d'Anjou, et recueilli depuis sa mort les restes de son armée, les conduisit à ce pape, attirés beaucoup moins par le désir de l'obliger, que par l'espoir de piller son trésor, et de nuire à leurs anciens vainqueurs. Ils forcèrent un quartier de l'armée napolitaine, entrèrent dans la place assiégée, en tirèrent le pape avec sa cour, et par des montagnes presque impraticables, voisines de Salerne, le conduisirent sain et sauf dans la plaine qui est au delà. Mais il perdit une bonne partie des grandes richesses qu'il emportait avec lui. Les bêtes de somme s'abattant dans les montagnes, et l'ennemi les suivant l'épée dans les reins, on n'avait pas le loisir de les relever. Urbain cependant n'eut garde de lâcher ses prisonniers, c'est-à-dire, les six cardinaux et l'évêque d'Aquila, compris dans leur proscription. L'évêque mal monté, et d'ailleurs extraordinairement affaibli par la torture qu'il avait endurée comme les cardinaux, n'allait pas aussi vîte que voulait le pape. L'om-

(1) Heot. Pign. ap. Rain. an. 1385, n. 3.

brageux pontife imaginant qu'il retardait exprès dans l'intention de s'évader, entra en furie, et le fit si cruellement traiter par des soldats de son escorte, qu'il resta sur la place sans vie et sans sépulture.

Urbain échappé au premier péril, n'était pas à beaucoup près hors de tout danger. Les Français qui venaient de l'arracher aux Napolitains, délibérèrent près de Salerne, s'ils ne le livreraient point à Clément qu'ils reconnaissaient pour pape, et dont ils espéraient tirer un très-gros argent, au lieu qu'Urbain leur semblait hors d'état de payer ce qu'il leur avait promis. Mais Raimond leur chef les en empêcha, et Urbain, après leur avoir payé comptant onze mille florins d'or, leur donna des suretés pour vingt-six mille autres, qui, dans l'épuisement où il était d'argent monnoyé, le réduisirent à mettre sa vaisselle en pièces. Cependant il s'embarqua sur des galères que lui envoyèrent les Génois, aussi légers dans le choix de leur pape que dans celui de leurs maîtres ou protecteurs; il passa en Sicile, où il était reconnu, et après y avoir publié les bulles contre Charles de la Paix, et s'être muni des vivres dont il avait un besoin extrême, il se rendit à Gênes.

Ce fut là qu'enfin il se défit des cardinaux ses prisonniers. Quelques-uns de leurs amis ayant conspiré pour leur délivrance, entrèrent de nuit dans le palais du pape, où ils comptaient qu'un plus grand nombre se joindrait à eux pour forcer la prison : mais les domestiques du pontife s'étant réveillés au bruit, et ceux qui faisaient la garde courant aux armes, les conjurés perdirent courage et prirent la fuite. Peu de jours après, on éventa une conspiration plus noire, formée pour empoisonner le pape, et comme on faisait de rigoureuses perquisitions, deux cardinaux, savoir, Pile de Prato, archevêque de Ravenne, et Galiot de Pietramala, s'enfuirent de la cour d'Urbain et se retirèrent à celle de Clément. Pile de Prato, en passant à Pavie,

brûla son chapeau rouge en place publique, pour insulter à celui qui le lui avait donné. Clément ne comptant pour rien leur première promotion, les créa derechef cardinaux, et sous des titres différens de ceux qu'ils portaient. Cet incident consomma la perte des prisonniers. A la réserve du cardinal d'Angleterre, Adam Eston, qui fut délivré aux instantes sollicitations du roi Richard, les autres furent d'abord resserrés plus étroitement dans le logis même du pape, et s'il voyait quelqu'un, aux approches de la nuit, venir à une église proche du lieu où ils étaient détenus, il ne doutait point que ce fût pour les délivrer. Sur de si faibles présomptions, il fit emprisonner et mettre à la question plusieurs personnes de sa propre cour. Le doge et les principaux citoyens le prièrent instamment, mais à pure perte, de délivrer ces malheureux prélats. Voulant enfin quitter Gênes, après environ trois mois de séjour, il les fit expédier pendant la nuit, au mois de Décembre 1386, peu de jours avant son départ (1). On raconta diversement leur mort : les uns disaient qu'on les avait jetés dans la mer; d'autres, qu'ils avaient été égorgés et enterrés dans une écurie.

Urbain, en quittant Gênes, se proposait de rentrer dans le royaume de Naples, son animosité lui faisant oublier tous les périls qu'il y avait courus. Dans cette résolution de fureur, quelque lueur d'espérance recommença de briller à ses yeux. Louis, surnommé le Grand, roi de Pologne et de Hongrie, était mort dès l'an 1382, laissant deux filles, Marie l'aînée qui lui succéda au royaume de Hongrie, et Hedwige, à celui de Pologne : mais, comme l'aînée même n'était pas encore en âge de gouverner, la reine Elisabeth sa mère prit la conduite du royaume. Elle s'en acquitta si mal, que les grands envoyèrent à Naples offrir la couronne à Charles de la Paix, issu de la même maison d'An-

(1) Thier. Niem. c. 60.

jou-Sicile. Il accepta, vint en Hongrie, et fut couronné solennellement à Albe-Royale, le 31 Décembre 1386: mais le 5 Février suivant, il fut assassiné à Bude par ordre et en présence d'Elisabeth, qui vengea ainsi tout à la fois sa querelle et celle d'Urbain (1). Son corps, comme d'un excommunié, demeura sans sépulture jusqu'au pontificat de Boniface IX, qui prit le parti de Ladislas son fils et son successeur au royaume de Naples. La reine Elisabeth périt à son tour par l'attentat du ban ou seigneur de Croatie, qui la fit noyer trois mois après. La jeune reine Marie, que ce seigneur, tout-puissant depuis la dernière révolution, avait aussi faite prisonnière, fut délivrée par Sigismond de Luxembourg à qui elle était fiancée. Elle épousa aussitôt ce prince, frère de l'empereur Wenceslas, déjà marquis de Brandebourg, et qui dans la suite devint lui-même empereur.

Hedwige, reine de Pologne, unit à ce royaume le grand duché de Lithuanie, par son mariage avec Jagellon qui en était souverain (2). Elle rendit à la religion un service beaucoup plus mémorable encore : Jagellon, ainsi que toute la nation des Lithuaniens, était demeuré jusque-là dans le paganisme, malgré les exhortations de plusieurs princes zélés de son voisinage. Il ne tint pas contre celles d'Hedwige : il se fit instruire et fut baptisé à Cracovie, avec le plus religieux appareil, par l'archevêque de Gnesne, primat du royaume, assisté de l'évêque du lieu. Avec lui reçurent le baptême trois de ses frères, un certain nombre de boïards ou seigneurs, et quantité de nobles. Quatre jours après, Jagellon qui avait pris le nom de Ladislas, se fit sacrer et couronner en présence de la reine.

Les Lithuaniens adoraient, comme perpétuel, un feu que leurs prêtres rendaient tel en effet, par

(1) Jo. Thurocz. p. 110, 111, etc. Bonfin. p. 360, et seq.

(2) Dlugos. l. 10, p. 103, etc. Cromer. l. 15, p. 242, etc.

le soin qu'ils avaient de lui donner d'aliment jour et nuit. Ils adoraient aussi des forêts qu'ils nommaient sacrées, et des serpens dans lesquels ils croyaient que les dieux aimaient à se recéler. Ladislas Jagellon, dès l'année qui suivit son baptême, alla dans cette province avec la reine son épouse et une suite nombreuse de seigneurs et de prélats polonais, afin d'établir le christianisme à la place de ces superstitions. Le nouveau roi étant arrivé dans le pays, convoqua une assemblée à Wilna qui en est la capitale, pour le jour des Cendres, qui cette annnée 1387 fut le 20 Février. Il y exhorta les Lithuaniens à reconnaître le vrai Dieu, et à faire succéder les saintes observances du christianisme à leurs extravagances impies : mais ils étàient prévenus qu'ils ne manqueraient pas de périr sur le champ, s'ils abandonnaient les dieux et les coutumes de leurs ancêtres. Jagellon envoya donc couper les bois qu'ils tenaient pour sacrés, et tuer dans chaque maison les serpens qu'on y gardait comme des dieux domestiques; il éteignit aux yeux des barbares le feu prétendu perpétuel; il fit abattre le temple et briser l'autel où ils immolaient leurs victimes. Ce peuple éperdu, sans oser résister au roi, se lamentait dans l'attente du dernier malheur. Voyant enfin qu'il ne leur arrivait aucun mal, et l'expérience dissipant les terreurs paniques, ils comprirent qu'ils avaient été joués par leurs sacrificateurs, et demandèrent avec empressement des guides plus sûrs. Les prêtres polonais les instruisirent des articles de foi; mais celui qui travailla le plus efficacement à leur conversion, fut le roi lui-même, qui savait leur langue, et les pénétrait d'édification en les catéchisant. On baptisa les plus distingués, chacun en particulier : pour le peuple, comme c'eût été un travail sans fin d'administrer ainsi la multitude immense de ceux qui se présentaient, le roi les fit partager en diverses troupes de l'un et de l'autre sexe que l'on aspergea, et à chaque troupe on donna un

un seul nom chrétien, au lieu de leurs noms barbares. On ne manqua point sans doute de prendre les précautions convenables, afin que l'eau tombât sur chacun. C'est ce qu'auraient dû présumer, non-seulement de la sagesse des ministres sacrés, mais de la nécessité manifeste d'une circonspection si commune, les censeurs décidés à blâmer les usages les plus arbitraires de la discipline, et les mieux assortis aux circonstances des temps et des lieux.

Le roi Ladislas, pour témoigner une bienveillance particulière à ces nouveaux chrétiens, et leur inspirer le dégoût de leurs usages barbares, leur donna des habits d'étoffe de laine, au lieu des peaux de bêtes et des lambeaux de toile dont ils s'étaient vêtus jusque-là. Pour affermir la religion parmi eux, il fonda une église cathédrale à Wilna, en l'honneur de saint Stanislas, qui devenait le patron commun des Polonais et des Lithuaniens, réunis désormais sous la même domination comme sous la même religion. André Vaszylo, noble Polonais de l'ordre des frères mineurs et confesseur de la reine Elisabeth de Hongrie, en fut le premier évêque. Ladislas établit en même temps sept paroisses, auxquelles, ainsi qu'à la cathédrale, il assigna des revenus avec une libéralité royale. La reine Hedwige se chargea de leur fournir les vases sacrés, les croix, les images, les livres et les ornemens de toute espèce. Le roi passa toute cette année en Lithuanie, afin d'y étendre l'évangile, qui toutefois ne bannit point encore l'idolâtrie de la partie septentrionale, couverte de forêts sauvages et presque inaccessibles. Il fit une loi qui défendait aux catholiques de contracter mariage avec les Russes, engagés dans le schisme des Grecs. Enfin il envoya l'évêque de Posnanie vers le pape Urbain, pour se mettre sous son obéissance. En quittant la Lithuanie, il y laissa pour gouverneur ou prince, son frère Skirgellon, à charge toutefois de l'hommage envers la Pologne.

En Angleterre, l'esprit d'erreur et de faction,

avec tous ses désordres, faisait chaque jour de plus tristes progrès. Il prit le masque et le langage de la perfection, et se glissa jusque dans les communautés religieuses. Les lollards ou wicléfistes ayant trouvé moyen de se faire écouter de Pierre Pareshul de l'ordre des Augustins, lui persuadèrent qu'il devait quitter la vie monastique, pour revenir à la vie commune qu'ils lui disaient plus sûre et plus parfaite (1). Suivant la marche ordinaire des apostats, Pareshul commença par invectiver contre son ordre, dont il publia tous les vices prétendus. Accompagné un jour de près de cent wicléfistes, dans l'église de Saint-Christophe de Londres, il se mit à reprocher tant de crimes aux augustins ses confrères, que tous les assistans en frissonnaient d'horreur. Quelques-uns néanmoins allèrent avertir ces religieux, dont douze des plus échauffés accoururent à l'église où l'apostat prêchait encore. Un d'entr'eux s'approcha, et le démentit hautement. Aussitôt les wicléfistes se jetèrent sur lui en l'accablant de coups, le terrassèrent, le foulèrent aux pieds, et le laissèrent presque mort sur la place. Ils dissipèrent les onze autres, et les poursuivirent jusqu'à leur maison, se disposant à y mettre le feu, et criant avec fureur : Délivrons le monde de ces infames, de ces assassins, de ces monstres détestables. Ils en seraient venus à l'exécution, sans un des vicomtes de Londres qui fit retirer ces furieux, moins par autorité que par voie de remontrance et d'insinuation.

Comme le prédicant n'avait pas eu le loisir de vomir toutes ses infamies, il consigna dans un libelle ce qu'il avait déjà débité, y ajouta beaucoup d'imputations nouvelles, et afficha cet écrit à la porte de l'église cathédrale, ou Saint-Paul de Londres. Il y accusait en particulier les augustins d'avoir tué plusieurs de leurs confrères; et, pour s'attirer plus de croyance, il marquait les noms tant

(1) Valsing. p. 327 et seq.

des morts que des meurtriers, et désignait les endroits où l'on prétendait qu'ils les avaient massacrés et enterrés. Le libelle débutait par ces mots : Je suis sorti de l'école de Satan, c'est-à-dire, selon ce fanatique, de la religion qu'il avait professée, et par la grâce de Dieu, je suis arrivé à la vie parfaite. Il remerciait ensuite le pape Urbain de l'avoir mis en liberté, faisant allusion à la qualité de chapelain de ce pontife, qu'il avait acquise à prix d'argent, ainsi que bien d'autres sujets de même vertu. Ce n'était là que la moindre partie des désordres qu'occasionnait l'esprit de schisme et de parti.

Pareshul était principalement soutenu par les gentilshommes chaperonnés, ainsi appelés parce qu'ils ne levaient leur chaperon devant personne, pas même devant le sacrement adorable de nos autels. C'étaient les grands dévots de Wiclef. Un d'entr'eux, nommé Jean de Montaigu, fit ôter de sa chapelle toutes les saintes images. Laurent de Saint-Martin, autre coryphée de la réforme, ayant communié pour la Pâque, retira de sa bouche la sainte hostie; et, malgré les remontrances du prêtre qui le suivit assez loin, il la porta dans sa main jusque chez lui. Là, il la mêla avec des alimens ordinaires, et se mit à manger, en disant qu'elle ne valait pas mieux que le pain commun. Le chapelain de Jean de Montaigu, à l'article de la mort, se repentit de son impiété, et demanda un prêtre pour lui faire sa confession. On lui répondit, quelques instances qu'il pût faire : La confession faite aux hommes est inutile; confessez-vous à Dieu : il a sans doute autant de pouvoir que les prêtres.

Jean Wiclef, première cause de toutes ces horreurs, arriva cependant au terme de sa triste carrière (1). Deux ans auparavant, il avait été frappé d'apoplexie, le jour de saint Thomas de Cantorbéry 29 Décembre 1385, comme il prêchait ses dogmes impies dans sa paroisse de Lutterwort : la

(1) Id. p. 530. Cav. app. p. 35.

bouche lui tourna tout à coup d'une manière hideuse, un tremblement convulsif agita sa tête, et il perdit la parole. Après deux ans de langueur, il expira le dernier jour de l'année 1387, fête de saint Silvestre. Ce qu'on ne manqua point d'observer comme une punition divine, parce que dans les blasphèmes qu'il vomissait souvent contre les saints, il s'était principalement emporté contre saint Silvestre et saint Thomas, l'un comme auteur, et l'autre comme défenseur des droits de l'église qui déplaisaient le plus à ce précurseur des réformes hérétiques.

Wiclef a laissé, tant en latin qu'en anglais, un très-grand nombre d'écrits, dont la plupart, malgré tout l'attrait de l'Angleterre pour ces sortes de productions, y sont demeurés manuscrits dans la poudre des bibliothèques. A l'occasion de sa version anglaise de toute la sainte écriture, Knigton, écrivain du temps, s'exprimait ainsi (1) : Par ce moyen, l'écriture est plus familière aux femmes qu'elle ne l'était aux clercs, et la perle évangélique, foulée aux pieds des pourceaux, devient le jouet de l'ignorance et de l'impiété. Le principal ouvrage latin de Wiclef est son dialogue entre trois personnages allégoriques, la vérité, le mensonge et la prudence, qu'il nomme pour cela trialogue, selon l'ignorance du temps, dont le présomptueux novateur ne sut pas se préserver. C'est comme un corps de théologie, qui renferme tout le venin de sa doctrine, et dont la base n'est qu'une nécessité absolue en toutes choses.

Il prétend que le péché, comme tout le reste, arrive par une nécessité inévitable; que Dieu ne pouvait empêcher la faute du premier homme, mais qu'il n'en était pas plus possible que le fils de Dieu ne s'incarnât point, et ne souffrît pas la mort pour y satisfaire; que Dieu pouvait bien faire autrement s'il eût voulu, mais qu'il ne pouvait vouloir autre-

(1) P. 1644.

ment. Jesus-Christ, ajoute-t-il, ne peut sauver les démons, parce que leur péché étant contre le Saint-Esprit, il faudrait que le Saint-Esprit s'incarnât, ce qui est impossible. En un mot, rien n'est possible à Dieu, selon ce blasphémateur, que ce qui arrive actuellement. La puissance qu'on lui attribue pour les choses qui n'arrivent point, poursuit-il, n'est qu'une illusion. Quand Jesus-Christ dit qu'il pouvait demander à son père douze légions d'anges, il faut entendre qu'il le pouvait, s'il l'eût voulu; mais qu'il ne pouvait le vouloir. Dieu, dit-il cependant, ne laisse pas d'être libre, comme il l'est à produire son Verbe, quoiqu'il le produise nécessairement. La liberté de contradiction pour pouvoir agir ou n'agir pas, est une chimère introduite par les docteurs (1).

Dans le même temps, Jean de Montson, de l'ordre des frères prêcheurs, et Aragonais de nation, soutint à Paris quatorze propositions, dont quelques-unes font voir que la doctrine du sectaire anglais avait déjà répandu ses influences contagieuses dans les climats voisins (2). Telles sont la sixième et la septième, qui ont quelque trait au monstre de nécessité enfanté par cet hérésiarque. Elles étaient conçues en ces termes : Il n'est pas contre la foi de supposer qu'il est absolument et simplement nécessaire que quelque créature existe : il ne répugne pas que ce qui existe nécessairement ait une cause; à quoi il ajoute, que les saintes écritures ne doivent s'expliquer que par les écritures même. L'audacieux Aragonais poussant plus loin, et se perdant bientôt dans les ombres terribles qu'il s'efforçait de percer, osa proférer qu'il peut y avoir une simple créature, plus capable de mériter que l'ame de Jesus-Christ même.

Mais ce qui n'alarma pas moins la religion des peuples sans être aussi scandaleux en soi, ce fut la

(1) Boss. Variat. l. XI, n. 153.

(2) Du Boul. t. IV, p. 599. Vit. Pap. t. I, p. 1373.

témérité avec laquelle, après s'être élevé contre la dignité du Verbe fait chair, à l'exemple de tous les ennemis du fils, il entreprit de diminuer la gloire de la mère. Il avança et soutint opiniâtrément, qu'il était expressément contre la foi de nier que tout homme, excepté Jesus-Christ seul, eût contracté le péché originel, et qu'il était égal d'en excepter Marie, ou d'en excepter une multitude de personnes. Ces propositions révoltantes pour une nation de tout temps si dévouée à la mère de Dieu, furent dénoncées à la faculté de théologie, et qualifiées chacune en particulier comme elles le méritaient; puis, à la requête de la faculté, l'université entière confirma la censure. Les docteurs allèrent ensuite déférer tous ensemble le jugement définitif de la doctrine et de la personne de Montson, à Pierre d'Orgemont, successeur d'Aimeri de Magnac dans le siége de Paris. Le prélat commença par citer l'accusé, qui ne comparaissant point, fut condamné et excommunié comme contumace. On lui donna cependant encore un nouveau délai, pendant lequel les propositions furent discutées à fond par les plus habiles docteurs en théologie et en droit canon. Enfin l'évêque prononça la sentence, par laquelle il défendait, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, d'enseigner, de prêcher, de soutenir en public ou en particulier les propositions condamnées; avec injonction, sous la même peine, à quiconque les entendrait publier ou soutenir, d'en découvrir l'auteur à l'évêque ou à son official. Quant à la personne de Montson, il était enjoint de faire des poursuites rigoureuses, et d'implorer même le bras séculier, afin de le prendre et de le retenir en prison.

Il appela de la sentence de l'évêque de Paris et de la censure de l'université, au pape Clément VII. Il se fondait sur la doctrine de saint Thomas, qu'il disait blessée par ce jugement, et sur la dignité suprême du saint siége, qu'il représentait comme le seul tribunal où se dussent porter les cau-

ses majeures de la foi. Sous le prétexte imposant, quoique imaginaire, de l'injure faite à l'ange de l'école, l'affaire du novateur dominicain devint celle de tout son ordre (1). Le chapitre général des frères prêcheurs attachés à l'obédience de Clément s'étant tenu à Rodez le 17 Mai 1388, ils appelèrent en corps à ce pape de la sentence rendue contre frère Jean de Montson, et donnèrent à celui-ci dix docteurs pour lui servir de défenseurs et de conseils. L'université de Paris voyant le degré d'intérêt que les dominicains prenaient à la cause de leur confrère, et considérant de plus les charges de toute espèce qu'ils exerçaient à la cour pontificale, sans compter la faveur dont ils jouissaient auprès de la plupart des princes dont ils gouvernaient les consciences, entre les députés qu'elle se disposait à faire partir pour Avignon, elle s'efforça de choisir des représentans capables de faire tête au plus puissant parti. De ce nombre furent Pierre d'Ailli et Gilles Deschamps, qui tous deux furent successivement grands maîtres de Navarre, et tous deux ensemble devinrent cardinaux.

Pierre d'Ailli, par la supériorité de ses lumières et par la grandeur de son courage qui ne se ressentait en rien de la naissance obscure qu'il avait reçue parmi le petit peuple de Compiègne, montra qu'il suffisait lui seul contre la faction la plus intrigante et la mieux protégée. Il parla deux fois en plein consistoire, réveilla le zèle, écarta les préventions, et disposa parfaitement les esprits à écouter favorablement le fond de la cause, qu'il exposa dans un mémoire, ou plutôt dans un assez long traité, publié à Avignon au nom de ses commettans. Il y établit trois choses; la première, que le tribunal qui avait condamné Jean de Montson était compétent; la seconde, que le jugement émané de ce tribunal était légitime en lui-même; la troisième

(1) D'Ech. t. 1, p. 693. D'Argentr. p. 66.

enfin, que le respect dû à saint Thomas n'était pas compromis dans ce jugement.

Nous passerions les justes bornes que nous nous sommes prescrites, si nous suivions Pierre d'Ailli dans les détails de ce traité, qui peut sembler diffus à ceux qui, sans l'avoir approfondi, en ont parlé, ou sur cette inspection superficielle, ou sur leurs préventions particulières en fait de doctrine, ou enfin sur le préjugé général contre les écrivains de cet âge déprisé. Il paraîtra court au contraire à quiconque observera moins les pages que les matières et que le développement des principes solides qu'il renferme. Il contient même une infinité de traits intéressans, et dans l'ensemble, un ordre, une exactitude, une clarté, qui, quoi qu'en disent ceux qui n'y trouvent qu'un chaos de divisions et de subdivisions purement verbales, feraient encore honneur aux meilleurs théologiens de nos jours.

Pour ce qui est de la conception immaculée en particulier, objet principal de cette contestation fameuse, il observa sagement que son contradicteur n'avait pas été condamné pour l'avoir niée simplement; mais pour avoir enseigné qu'il est contre la foi de dire que la mère de Dieu a été exceptée de la tache originelle. C'est là, dit-il, enfreindre avec une témérité impardonnable les règles de la sage discrétion des défenseurs même de la reine des vierges, qui n'ont garde d'inculper d'hérésie le sentiment opposé au leur. C'est contredire saint Bernard lui-même, qui, en reprochant à une église particulière de célébrer la fête de la Conception, protestait néanmoins qu'en cela, comme en toute chose, il soumettait ses lumières au jugement de l'église romaine. Quant à l'autorité de saint Thomas, qui avait avancé généralement que tous les hommes hors Jesus-Christ ont contracté le péché originel, il oppose ce que cet illustre docteur, sur ce point précis, a dit en termes exprès, savoir, que la pureté de Marie fut telle, qu'elle n'a contracté aucun péché, ni originel, ni actuel. Et c'est ainsi, reprend-

il, qu'il faut nécessairement entendre les textes généraux de l'écriture sur ce sujet. Est-il un catholique qui ne soustraie la Vierge à cet oracle du prophète, *tout homme est menteur?* Est-il un homme de bon sens qui de la totalité des hommes infectés du péché originel, selon saint Paul, n'excepte la première femme, qui sans contredit n'a pas péché en Adam?

Comme les dominicains appuyaient extraordinairement sur la haute autorité de saint Thomas, et sur les approbations données par l'église aux écrits de cet ange de l'école, sans trop se mettre en peine de faire à la question présente l'application de ces lieux communs imposans, Pierre d'Ailli voulut encore leur ôter cet avantage équivoque. Il distingua d'abord deux espèces d'approbations données dans l'église à des écrits dogmatiques; l'une expresse, par la déclaration positive de l'église, ou même de l'écriture sainte; et l'autre tacite, par la liberté qu'on laisse aux fidèles de se servir de certains ouvrages connus. Mais les dominicains prétendant que l'approbation donnée aux écrits de saint Thomas était du premier ordre, Pierre d'Ailli, sans élever de difficulté sur une bulle d'Urbain V qu'ils citaient à ce sujet, et accordant même que les écrits de tout docteur catholique peuvent être honorés par l'église de cette approbation expresse, prétend d'un autre côté qu'elle ne s'étend pas à tous les points de l'ouvrage approuvé. Autrement, dit-il, il arriverait, ce qui est hérétique et absurde, que l'église se contredirait elle-même. Comme les frères prêcheurs comptent avoir une bulle qui approuve la doctrine de saint Thomas, ainsi les mineurs prétendent en avoir une aussi en faveur d'Alexandre de Halès, qui est cependant opposé à saint Thomas en plusieurs articles. Quoi qu'on imagine, poursuit-il, on ne se persuadera pas sans doute que la bulle alléguée en faveur de saint Thomas l'emporte sur le décret du pape Gélase, qui approuve la doctrine de saint Cyprien, de saint

Jérôme et de bien d'autres docteurs. Toutefois ; malgré ce décret si solennel, qui n'avoue que ces grands personnages ont erré dans quelques articles même assez considérables ? On pourrait donc penser la même chose de saint Thomas, nonobstant la bulle en question ; mais nous n'allons pas si loin, et la cause de Jean de Montson, comme nous l'avons marqué, n'a rien de commun en effet avec celle de saint Thomas.

Le pape applaudit aux principes du docteur de Paris, chargea trois cardinaux d'approfondir l'affaire, et cependant fit défendre à l'accusé de s'absenter de la cour de Rome, sous peine d'être tenu pour coupable dans tous les chefs de l'accusation. L'auteur anonyme et contemporain de la vie de Charles VI (1), assure que l'affaire fut jugée au fond et en forme contradictoire; qu'on obligea le coupable de reconnaître la vérité, et de se soumettre à la correction de l'université de Paris : ce qu'il promit, avec le langage hypocrite de la pénitence. Toutefois, parmi les monumens juridiques, il ne nous reste qu'une sentence par défaut. Le réfractaire s'étant échappé d'Avignon, et ne comparaissant point après les monitions et toutes les formalités canoniques, fut déclaré contumace et frappé d'anathème. Cette sentence fut portée à Paris, on la publia dans l'audience de l'official, et tous les ordres de l'état témoignèrent autant d'animosité contre les défenseurs de Jean de Montson, que de zèle pour la gloire de la mère de Dieu. On insulta publiquement les frères prêcheurs, on leur retrancha les aumônes, on les interdit de la prédication et de la confession, on les exclut de l'université, où ils ne rentrèrent qu'après quatorze ans, on les cita et on les poursuivit vivement en justice.

Plusieurs dominicains, dans la capitale et les provinces, invectivant contre les juges de Jean de

---

(1) Hist. anon. p. 146.

Montson, exaltant sa doctrine et blâmant les désaveux qu'on exigeait de ses confrères, furent contraints de se rétracter publiquement, et l'on proclama ces rétractations en quatre endroits des plus fréquentés (1). Quelques-uns d'eux furent emprisonnés, excommuniés, et réduits à faire une espèce d'amende honorable, en présence d'un peuple nombreux qui les accablait d'injures. Guillaume de Valon, quoiqu'évêque d'Evreux et confesseur du roi, pour avoir dit, par affection pour l'ordre de saint Dominique dont il avait été tiré, que l'université n'entendait point la doctrine de saint Thomas, et avait condamné dans Montson des propositions très-vraies et très-catholiques, fut obligé de chanter la palinodie en présence du roi même, de toute la cour, de quelques évêques, et des députés de l'université. Le monarque ne lui retira pas seulement sa confiance; mais, dans le premier feu de son indignation, il dit qu'il ne voulait plus de confesseur du même ordre.

Cependant Montson lui-même, errant et fugitif, avant de passer dans l'Aragon sa patrie, s'arrêta quelque temps en Provence. Là se démasquant aussitôt, et montrant quelle est toute la religion de ces audacieux penseurs, il abjura l'obédience de Clément VII pour embrasser celle d'Urbain VI, et composa un ouvrage en faveur d'Urbain contre Clément. Le pape de Rome vraisemblablement n'était pas moins opposé que celui d'Avignon aux ennemis de la conception immaculée; mais il l'était encore davantage au parti de son compétiteur. Urbain ne manqua pas d'accorder sa protection à un transfuge qui débutait par un libelle contre ce parti; et Montson, après n'avoir séjourné que fort peu de temps dans sa patrie, d'où il risquait d'être renvoyé en France, à la demande du roi Charles VI, alla chercher plus de sureté à Rome (2).

Le pape Urbain résidait alors dans cette capitale.

---

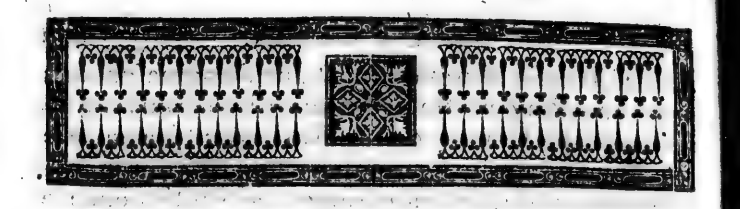
(1) Vit. t. 1, p. 1373. (2) Rain. an. 1387, n. 15 et seq.

Après y avoir été redemandé avec empressement sans vouloir y revenir, il y était enfin revenu sans plus y être désiré, et après avoir perdu le peu d'affection qu'on venait de lui témoigner. Deux fois il s'était mis en campagne avec une armée, afin de s'emparer du royaume de Naples comme dévolu irrévocablement au saint siége, et deux fois il fut obligé de rebrousser chemin sans y avoir pu pénétrer, laissant Ladislas et Louis II d'Anjou s'emparer et se chasser alternativement de ce royaume (1). Il fut contraint d'abandonner à jamais son entreprise, par une chute qu'il fit à la tête de son armée, et par la difficulté de faire subsister ses troupes. Le mulet qu'il montait s'étant abattu aux environs de Pérouse, et le pontife se trouvant dangereusement blessé, il se fit porter à Tivoli, puis à Ferentine. Enfin l'argent venant à lui manquer, et l'hiver approchant, il lui fallut bon gré mal gré revenir à Rome, où il entra au commencement d'Octobre 1388. Il s'y occupa, plus qu'il n'avait encore fait, des fonctions propres du pontificat. Le jubilé que Clément VI avait réduit de cent ans à cinquante, il le réduisit à trente-trois, fondé sur l'opinion que Jesus-Christ avait passé sur la terre ce nombre d'années. Il statua qu'à la fête du saint Sacrement, on pourrait célébrer l'office divin nonobstant l'interdit, et que ceux qui accompagneraient le saint viatique depuis l'église jusque chez le malade, et de la maison du malade à l'église, gagneraient cent jours d'indulgence. Il institua aussi la fête de la Visitation, afin d'obtenir, par l'intercession de la mère de Dieu, l'union de l'église : fin louable sans doute, mais que la mortification de ses humeurs l'eût mis dans le cas de ne point rechercher par ces voies extraordinaires.

Le pape affaibli de sa chute, miné par des chagrins et des agitations perpétuelles, âgé de soixante-douze ans, tomba malade le 14 d'Août 1389; et,

(1) Vit. t. v, p. 1375. Th. Niem. c. 19.

malgré tant de causes de mort, on imagina comme pour tous les gens de marque qui se trouvent en certaines positions, qu'on avait attenté à sa vie par quelque breuvage empoisonné. La force extraordinaire de son tempérament se soutint encore deux mois, et il ne mourut que le 15 d'Octobre. L'indifférence publique à son égard est peinte en ces deux mots, par un auteur du temps : A la mort d'Urbain, il ne s'est trouvé personne qui pût répandre des larmes. Ce qui ne paraîtra pas surprenant, si l'on compare les qualités de ce pontife à celles qui lui étaient nécessaires. Il n'eut aucun talent pour se faire aimer, ou seulement écouter, en des circonstances où l'esprit d'insinuation, et de politique même, devait entrer dans le caractère d'un bon pape. Il avait régné onze ans six mois et huit jours, qui furent presque sans réserve un temps de schisme et de toutes sortes d'horreurs. On se flatta, mais en vain, d'être parvenu à leur extinction, par la cessation de la concurrence qui les avait produits : mais, durant huit lustres encore, cette leçon terrible devait se continuer, pour faire comprendre aux fidèles tout le prix de l'unité catholique.



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

Depuis la fin d'Urbain VI en 1389, *jusqu'à la décadence des fauteurs du grand schisme d'Occident en* 1400.

La mort du pape Urbain porta à la cour d'Avignon la joie et l'espérance de voir finir le schisme. Les cardinaux de Clément se rendirent au palais, et tinrent congrégation avec lui. Prévenus assez gratuitement qu'ils éprouveraient peu de difficulté de la part des cardinaux de Rome, et que ceux-ci étaient plus disposés à se rendre au pape Clément qu'à se mettre en conclave, ils ne songèrent qu'à gagner les princes de l'obédience d'Urbain, par l'entremise du roi de France, qu'ils prièrent de leur écrire. Le roi communiqua cette affaire au duc de Bourgogne son oncle, qui la vit tout autrement et beaucoup mieux que le consistoire d'Avignon. Monseigneur, dit-il au roi, Urbain est mort; voilà tout ce qu'il y a de certain : mais il est très-douteux que ses cardinaux soient dans les dispositions qu'on leur suppose. Et quand ils y seraient, comme ils se trouvent au pouvoir des Romains, n'est-il pas à

croire qu'ils seront contraints de faire un nouveau pape au gré de ce peuple séditieux, comme ils ont été forcés de faire pape l'archevêque de Bari ? Dans cet état des choses, les princes ne feront certainement pas plus pour vous, qu'ils n'ont fait jusqu'à présent. Sursoyons donc, et voyons si les cardinaux de Rome prendront des résolutions de paix, temporiseront avec les Romains, et, sans faire d'élection, leur promettront, pour les appaiser, de faire venir Clément à Rome ; ce qu'il ferait volontiers. Ce sera le temps alors, et la conjoncture favorable, pour écrire aux princes divers de l'autre parti (1).

Le roi et son conseil approuvèrent tous l'avis du duc de Bourgogne, et peu de jours après arriva la nouvelle de l'élection de Boniface IX. Depuis la mort d'Urbain, ses cardinaux n'avaient pris que le temps de se réunir, tant ceux qui se trouvaient à Rome que ceux qui étaient dans les provinces voisines ; et le second jour de Novembre, assemblés en conclave au nombre de quatorze, ils avaient élu tout d'une voix Pierre Tomacelli, appelé communément le cardinal de Naples ; il fut couronné le 11 du même mois. Il était âgé d'environ quarante-cinq ans, de belle taille, et d'une physionomie revenante, affable, prévenant, maniant très-bien la parole, peu instruit d'ailleurs, et si neuf en particulier dans le style et les affaires de la cour romaine, qu'il signait sans choix les suppliques, et prononçait aveuglément sur le rapport des officiers.

Dès le commencement de son pontificat, il voulut accréditer son parti par une des voies les plus efficaces, c'est-à-dire, en annonçant une abondante distribution de bénéfices ; mais les dons ne répondirent point aux promesses. De ces essaims de clercs, ou indignes ou avides, attirés à Rome de toutes les régions, une multitude tomba entre les

(1) Froiss. vol. 4, c. 10.

mains de Bernard de la Sale, qui commandait les troupes clémentines dans la Marche d'Ancône et dans la Romagne, et plusieurs y perdirent la vie (1). Quant à ceux qui arrivèrent à leur terme, on commença par leur faire payer les droits d'examen ; et quand on en vint à la distribution des grâces, on plaça les pauvres sur la fin des rôles, en sorte que les expect. ives ne furent plus qu'une illusion pour la plupart d'entr'eux (2).

Un mois après son exaltation, le samedi des quatre-temps de l'avent, Boniface créa quatre cardinaux, tous propres à la soutenir, soit par leur noblesse et leur puissance, soit par leur capacité. Tels étaient Henri Minutuli archevêque de Naples, et d'une des plus illustres maisons de la ville; Barthélemi Oleario, évêque de Florence, et fameux théologien de l'ordre des frères mineurs d'où il avait été tiré ; Cosmat Meliorati, évêque de Bologne, et depuis pape sous le nom d'Innocent VII ; enfin Christophe Maroni, évêque d'Isernie au royaume de Naples, et romain de naissance. Boniface rétablit encore trois cardinaux déposés par son prédécesseur, savoir Adam Eston, évêque de Londres ; Barthélemi Mezzavacca, évêque de Rieti, et Landolfe Maramori. Enfin le cardinal-archevêque de Ravenne, Pile de Prato, qui avait quitté Urbain pour Clément, et qui était alors légat de Clément en Italie, le quitta à son tour pour revenir à Boniface qui le reçut comme cardinal. On le nomma par dérision le cardinal aux trois chapeaux (3).

L'avénement de Boniface au pontificat fut encore signalé, selon la coutume, par la délivrance des prisonniers. Il se trouva parmi eux un imposteur grec qu'Urbain avait fait arrêter (4). C'était un aventurier sans bien et sans aveu, mais doué de la souplesse et de toute la supercherie propre

(1) Froiss. l. 4, c. 10.
(2) Gobel. c. 84, p. 274.
(3) Vit. t. 1, p. 542.
(4) J. Juv. p. 78. Labour. l. IX, c. 10.

à

à faire des dupes. S'étant associé quelques gens de sa sorte, il convint avec eux qu'il se dirait patriarche de Constantinople, et qu'ils l'aideraient à soutenir ce personnage dans les pays étrangers. Il passa d'abord dans l'île de Chypre, dont le roi, surpris par l'imposteur, se fit couronner de sa main, et lui fit un présent de trente mille florins d'or. A l'exemple du souverain, tout le monde accourut pour lui demander des grâces, et surtout des bénéfices qu'il accordait sans peine à tous ceux qui avaient de quoi payer ces titres sans objet. Il acquit par ce moyen des sommes considérables, qui le mirent en état de se produire sur les plus grands théâtres. Il vint donc à Rome, où le pape Urbain le fit examiner, et il trouva des gens qui lui soutinrent en face, que la même année ils avaient vu en Grèce le véritable patriarche de Constantinople. Ce fut sur cette conviction qu'Urbain le fit emprisonner, et confisqua son trésor.

Délivré de la prison qui n'avait servi qu'à le rendre plus artificieux, il se rendit en Savoie, dont il savait le comte parent du vrai patriarche de Constantinople. Il s'annonça comme appartenant à ce prince, et après lui avoir montré une généalogie dressée selon ses vues, il se répandit en plaintes sur les traitemens indignes qu'il avait éprouvés de la part d'Urbain, pour l'avoir exhorté à mettre fin aux calamités de l'église en quittant le pontificat qu'il détenait injustement. Le comte de Savoie, clémentin zélé, ne vit plus dans l'imposteur qu'un parent généreux, et qu'un malheureux illustre. Il lui donna une suite et des équipages assortis à sa dignité prétendue, et l'envoya vers le pape Clément, auquel il le recommanda, comme prince de sa maison et patriarche de Constantinople. Urbain, lui dit le grec habile, ne m'a fait souffrir tant de maux à Rome, que parce que je prenais votre parti, et lui représentais qu'en conscience il était obligé à vous reconnaître pour souverain pontife. Clément, ou ébloui au seul nom d'un

patriarche de Constantinople qui prenait son parti ; ou se promettant de l'imposture un grand avantage pour l'accroissement de son obédience, le combla d'honneurs et lui fit de grandes largesses : ce qui prépara, de la manière la plus favorable, son entrée dans la capitale de France, où il s'achemina d'Avignon. Le roi envoya au-devant de lui un nombreux cortége d'évêques, et son arrivée fut un spectacle public. On admira la forme majestueuse et la magnificence de ses ornemens pontificaux, son air de grandeur, sa gravité, et bientôt la piété singulière avec laquelle il visita les églises.

Il ne manqua point d'aller au célèbre monastère de Saint-Denys, et d'applaudir à la prévention des moines en faveur de l'antiquité de leur saint patron. Quel bonheur, s'écria-t-il d'un ton d'enthousiasme, de posséder le corps du saint aréopagite ! Mais la Grèce est encore dépositaire de sa ceinture et de quelques livres écrits de sa main. Il convient que ces reliques diverses soient réunies dans ce pieux asile. Puis adressant la parole à l'abbé : Donnez-moi, lui dit-il, deux de vos religieux pour m'accompagner jusqu'à mon église ; et toute glorieuse qu'elle est de posséder un si précieux trésor, je m'engage à le leur faire remettre. Je pourrais ajouter que de si dignes prêtres ne reviendront point ici sans être pourvus de quelque éminente prélature. L'un de ces deux motifs était seul assez puissant. Les deux moines l'accompagnèrent avec joie ; il les mena jusqu'à la mer ; il s'embarqua secrétement avec ses richesses, et laissa ses compagnons abusés, mais non pas encore persuadés qu'ils le fussent. Ce ne fut qu'à Rome, où ils allèrent s'informer trop tard du prétendu patriarche, qu'ils apprirent ce qui s'y était passé à son sujet sous le pontificat précédent. Ils s'en revinrent en France tempérer leur confusion, en la partageant avec tant d'illustres dupes de la même supercherie.

Le pape Clément s'était flatté que la mort d'Urbain le laisserait seul en possession du siége aposto-

lique. Quand il lui eut vu donner un successeur, il ne manqua point de prendre contre lui le ton des censures et des anathèmes. Boniface n'usa pas d'abord des mêmes armes. Il tenta au contraire les voies de la douceur et de la réconciliation. Dans une lettre qu'il adressa aux princes de la maison de Bavière, fort puissante en Allemagne et que nous en verrons bientôt occuper l'empire, il offrit de recevoir en grâce les clémentins, et promit de faire Clément légat apostolique à perpétuité en France et en Espagne (1). Ces avances n'ayant servi qu'à redoubler la hauteur de son rival, il adressa une grande lettre à tous les fidèles, ou plutôt une longue invective contre le séjour des papes à Avignon, contre les princes qui avaient protégé les cardinaux auteurs de l'élection de Robert de Genève, et renouvela toutes les peines prononcées par Urbain contre ce qu'on appelait à Rome antipape et schismatique.

Mais Boniface, plus politique et naturellement plus modéré que son prédécesseur, qui avait opiniâtrément combattu Ladislas et la reine Marguerite sa mère, prit au contraire avec vivacité la défense de ce jeune prince, et envoya le cardinal de Florence pour le couronner roi de Naples, et recevoir, avec ses hommages, sa protestation de fidélité au saint siége. Pour aider Ladislas à soutenir ses droits, il chargea le cardinal légat de contraindre les ecclésiastiques du royaume de Naples, comme les laïques, à payer un florin d'or par feu pendant toute la durée de cette guerre, suivant l'ordonnance déjà rendue par ce jeune roi. Il donna aussi à deux autres cardinaux commission d'engager, et même d'aliéner les fonds des églises et des monastères. Différens seigneurs s'étant mis en possession de plusieurs villes et de quantité de châteaux appartenans à l'église romaine, il leur en accorda la jouissance à titre de vicariat, pour le temps de dix

(1) Rain. an. 1390, n. 6.

ou douze années, à la charge d'une redevance annuelle en argent, et d'un nombre déterminé de gens de guerre entretenus à leurs dépens pour le service du saint siége.

Dans ce besoin d'argent, Boniface ne put qu'être vivement piqué d'une ordonnance qui émana pour lors d'un parlement tenu en Angleterre par le roi Richard II (1). Il y fut statué que désormais personne ne passerait la mer pour obtenir des bénéfices, sous peine d'être traité en criminel d'état. Il était défendu à toute personne constituée en dignité, même au roi, de donner aucune permission contraire à ce statut, qui concernait visiblement Rome. Au reste, ce n'était qu'une confirmation ou un renouvellement de la loi plus détaillée d'Edouard III, aïeul de Richard, portant ce qui suit : Les élections des évêchés et des autres dignités ecclésiastiques seront maintenues en Angleterre, sur le pied où elles ont été mises par nos ancêtres et par les autres fondateurs. Les prélats et tous les ecclésiastiques qui ont droit de patronage sur quelque bénéfice, en auront la collation libre, comme l'ont eue leurs auteurs ; et en cas que la cour de Rome fasse une réserve, ou donne une provision de quelque évêché, dignité ou autre bénéfice, pour en empêcher les élections, collations ou présentations ; le roi aura pour cette fois la collation des évêchés, et des autres dignités électives qui seront de son patronage. Le roi Richard fit de plus proclamer à Londres, que tous les bénéficiers ses sujets qui se trouvaient en cour de Rome, eussent à revenir sans délai en Angleterre, sous peine de perdre tous leurs bénéfices, et sous peine de forfaiture pour ceux qui n'en avaient point encore. A cette nouvelle, les Anglais épouvantés, comme si déjà la foudre eût étincelé sur leur tête, abandonnèrent précipitamment l'Italie, et s'enfuirent chez eux.

Le pape ne fut guère moins alarmé. L'empire

(1) Vals. p. 143. Rain. an. 1391, n. 19.

et l'Angleterre étaient les deux pivots de son obédience, et il ne pouvait faire aucun fonds sur l'imbécille Wenceslas, fantôme d'empereur abandonné à la paresse et à la crapule. Il expédia des bulles, il envoya des nonces, il témoigna la plus profonde désolation, il représenta les ordonnances anglaises comme entièrement opposées à la doctrine des pères, et comme anéantissant les droits les plus essentiels de l'église. On eût dit qu'elle allait périr, si le pape ne donnait à Rome les bénéfices d'Angleterre, au préjudice des évêques et des patrons. Toutes les sollicitations, tous les reproches et toutes les flatteries, tous les manéges furent inutiles, et l'ordonnance subsista. Il fut seulement accordé, qu'avec une permission spéciale du roi, on pourrait obtenir des bénéfices à Rome, jusqu'au parlement prochain.

Ce n'était pas sans raison que les Anglais tenaient si ferme contre les collations de bénéfices faites par Boniface IX. Thiéri de Niem nous a laissé des détails affreux sur les pratiques simoniaques de ce pontife (1). Selon cet auteur, il vendait tous les bénéfices, réservés ou non, du vivant même de leurs titulaires, et l'Italie était pleine de courriers toujours en haleine, afin de s'informer s'il y avait de gros bénéficiers malades, et d'avertir promptement de leur mort. Quelquefois il vendait le même bénéfice à plusieurs personnes, à chacune desquelles il le donnait comme vacant. Il accordait pareillement plusieurs expectatives sous des dates différentes, et il imagina la clause de préférence qu'il apposait à la date postérieure pour anéantir les premières concessions. L'avide pontife, ou plutôt les officiers de la daterie qui suppléaient à son peu d'usage dans les affaires, introduisirent un nouveau genre d'expectatives qui l'emportaient sur la clause même de préférence, et qui se vendaient si chèrement, que peu de gens en voulurent. Enfin, on fit semblant de vouloir restreindre la multitude

(1) Niem. c. 7, 8, 9.

infinie de toutes ces expectatives; mais ce ne fut qu'un appât pour en vendre encore plus cher les dispenses. Après même que les suppliques étaient signées, on les retirait des registres, dès qu'un nouvel aspirant venait offrir davantage, et l'on ne manquait pas de trouver des moyens d'exclusion contre le moins offrant et le premier en date. Pendant la peste qui désola Rome en 1398, le même bénéfice fut quelquefois vendu à plusieurs sujets, dont la mort ne permit pas qu'aucun prît possession. Or ce négoce odieux était si public, que la plupart des courtisans de Boniface soutenaient qu'il était permis; d'où vint la maxime que le pape ne pouvait pécher en fait de simonie. On établit à peu près le même principe par rapport à l'usure, que le besoin d'argent comptant pour ce trafic sans crédit, rendit presque légitime à Rome. Observons cependant que l'historien qui rapporte ces faits, passe pour se complaire à déchirer les papes, et que ses ouvrages ont été mis au nombre des livres défendus; mais la plus grande partie s'en trouvât-elle fausse, il n'en reste que trop pour nous faire à jamais déplorer les désordres que causa dans l'église ce schisme ruineux.

Boniface IX établit incontestablement les annates sur les évêchés et les abbayes; et même ce fut lui qui introduisit généralement les annates perpétuelles (1). Il est vrai que la première origine de cet abus remonte plus haut. Quelques évêques d'Angleterre ayant demandé à Clément V d'user de ce droit sur les églises de leurs diocèses, ce pape en prit occassion de se les attribuer à lui-même sur tous les bénéfices de l'église britannique. Jean XXII se réserva pour les besoins de l'église romaine, les fruits de la première année de tous les bénéfices qui viendraient à vaquer; mais pour trois ans seulement, et en exceptant les évêchés et les abbayes. Quant à Boniface, il étendit l'annate à toutes les

(1) Thom. Dis. t. III, p. 793.

prélatures et à tous les temps; en sorte que quiconque obtenait de lui, soit une abbaye, soit un évêché, devait avant toute chose en payer les premiers fruits, quand bien même il ne pourrait pas en prendre possession : ce qui devenait plus qu'indifférent à ce pontife, qui par-là avait espérance de tirer d'un autre une somme nouvelle.

Le pape Clément n'était pas moins industrieux que Boniface à se procurer de l'argent, et en bien des articles il ne se montrait pas plus délicat (1). Il aimait le faste, et voulait entretenir le collége de ses cardinaux aussi brillant et aussi nombreux que si toute l'église eût été de son obédience. Il accordait les dispenses avec une facilité inconnue avant lui. Il admit un bigame à la réception des ordres sacrés, leva l'irrégularité d'un juge qui voulait se faire ordonner prêtre après avoir porté des sentences de mort, et ne fit aucune difficulté de permettre le mariage, contre l'usage ancien, entre parens au troisième degré. Il prodigua les évêchés aux ecclésiastiques de cour, gens sans lettres et sur-tout sans théologie; science prééminente en soi, et qui devait encore plus le paraître aux yeux du chef de l'église. Clément néanmoins s'exprima quelquefois à ce sujet avec une légéreté messéante. Un grand seigneur lui recommandant un de ses neveux qui faisait sa théologie avec distinction dans l'université de Paris : Quel travers, répondit le pape (2), d'occuper ainsi un homme de votre sang! Qu'est-ce que tous ces théologiens, sinon des pédans occupés de chimères? Cette façon de penser et de s'énoncer dans un pape ne put qu'aliéner les universités et les docteurs, dont il eut bientôt à se repentir d'être mal venu.

L'université de Paris, pleine alors de sujets également doctes et vertueux, et moins animés sans doute par leur intérêt propre que par le zèle du bien commun de l'église, tint aux Bernardins une

(1) Hist. anon. t. 1, p. 198. (2) Ibid. p. 199.

assemblée de plus de trois cents docteurs ; et résolut de se présenter au pied du trône, afin d'intéresser le souverain à la prompte extinction du schisme. Par cette première démarche, elle n'obtint rien d'une cour qui n'avait pas encore révoqué en doute le droit de Clément. Le monarque improuva même d'un ton de maître, l'inquiétude qu'elle marquait dans une affaire qu'on lui représenta comme regardant beaucoup moins un corps isolé de gens de lettres que l'état général de l'église et du royaume : sur quoi il lui défendit, sous peine d'encourir sa disgrace, d'apporter désormais en cour, ni plaintes, ni remontrances touchant cet objet. Ce fut là un sujet de triomphe pour Clément; mais il connaissait peu la persévérance de l'école, et il n'en était pas où il se croyait.

Il ne fut pas plus embarrassé d'écarter une jeune Parmésane nommée Ursuline, en grande réputation de sainteté, et dans qui la contemplation, les révélations et les ravissemens, la fermeté de courage, le don de se faire écouter, tout en un mot paraissait surnaturel (1). Elle se rendit à Avignon, accompagnée de sa mère, et se fit annoncer au pape, comme chargée des ordres du ciel. Elle fut introduite avec distinction : à son entrée Clément se leva de son trône, il l'écouta paisiblement, il l'admit par trois fois à son audience ; mais ce fut tout le succès de l'ambassade réputée céleste. Ursuline ayant déclaré au pontife que son droit n'était pas légitime, et le menaçant de la vengeance divine s'il n'y renonçait, il montra, comme il l'avait déjà fait en pareille rencontre, que les révélations et les prophéties sont de faibles digues à opposer au désir de régner. Il s'en tint aux preuves de même genre qu'il avait en sa faveur, et qui marquent en effet que les voies extraordinaires, inutiles pour discerner des vérités que l'on peut connaître par la voie commune, sont dès-lors raisonnablement suspectes.

(1) Boll. t. 1, p. 723 et seq.

La Parmésane inspirée retourna en Italie, et alla raconter son entreprise au pape Boniface. Il lui fit repasser les monts avec le caractère de son envoyée : ce qui, loin de lui concilier plus d'autorité, ne lui attira que de mauvais traitemens. Dans ce second voyage, on ne l'écouta qu'afin de la prendre dans ses paroles, on tenta de l'effrayer par des menaces, on la mit en prison ; mais le ciel ne parut la retenir à Avignon que pour la rendre témoin de la mort précipitée de Clément, après quoi elle reprit le chemin de Rome. Elle s'embarqua depuis pour la Terre-Sainte. Enfin elle mourut à Vérone en 1410, âgée seulement de trente-cinq ans. Elle est célèbre en Italie par une multitude de miracles qu'on en raconte, et qui la font honorer à Parme, sous le titre de bienheureuse.

Clément, résolu de ne point céder à Boniface, soutenait de tout son pouvoir Louis d'Anjou, qui, par la conquête du royaume de Naples, pouvait imprimer le mouvement à l'Italie. C'est pourquoi il épuisait l'église de France en faveur de ce jeune prince ; et, sous ce prétexte, il chargeait sans fin le clergé de nouvelles contributions. L'an 1391, Marie, mère de Louis, lui ayant demandé un secours en argent, il imposa une décime sur tous les ecclésiastiques, sans en excepter les membres de l'université de Paris, société si sensible alors sur le chapitre de la considération et des priviléges. Le roi depuis peu lui avait interdit les remontrances, en ce qui regardait le schisme ; mais tant d'hommes, rompus dans l'art d'argumenter, surent bien distinguer entre le schisme et la décime. Le recteur porta donc en cour cette nouvelle plainte, et la revêtit de couleurs si plausibles, que le roi promit de la faire valoir à Avignon. L'exemple de l'université encouragea les évêques, qui firent contre l'imposition un appel du pape surpris au pape mieux informé. Ce moyen raffiné de défense, qui d'ailleurs ne fut pas suivi avec fermeté, ne produisit aucun effet : Clément négligea les subtilités des spécula-

teurs, et la conclusion, très-pratique, fut que le clergé donna son argent.

Au sein même du royaume, et par les manœuvres combinées des trois seigneurs qui alors y avaient le plus de crédit, savoir le connétable Clisson, le sire de la Rivière et le seigneur de Noviant, les priviléges du clergé furent attaqués avec un artifice qui, dans ces sortes de guerres, fut le même à peu près dans tous les siècles (1). On s'attacha sur-tout à trois objets qui présentaient bien de faces diverses, dont quelques-unes pouvaient donner prise. Dans le préjugé où l'on était encore touchant la donation du grand Constantin, on mit en avant que cet empereur n'avait pu céder au pape saint Silvestre le domaine temporel de Rome. On se récria contre la possession où se trouvaient les ecclésiastiques de faire justice des criminels, usage peu convenable à leur état, disait-on, et visiblement usurpé sur les droits inaliénables du trône. On se plaignait enfin que les évêques, afin d'étendre leur juridiction, accordaient le privilége de cléricature à des gens qui n'avaient pas la première teinture des lettres. Les auteurs de ces plaintes, tout puissans qu'ils étaient par eux-mêmes, trouvèrent encore des fauteurs, comme il arrive toujours jusque dans l'état ecclésiastique. Quelques docteurs, sur-tout d'entre les frères mendians qui n'avaient ni seigneuries, ni juridiction à conserver, firent leur cour, aux dépens du clergé séculier; ne considérant que l'intérêt illusoire qu'ils entrevoyaient à se mettre de niveau avec lui, sans penser qu'ils n'avaient d'existence assurée qu'au moyen de la sienne, et que, dans tous les cas, l'intérêt capital de chacun des corps de la hiérarchie est inséparable.

Après bien de propos répandus à ce sujet dans le public, afin de le préparer à l'exécution, on la commença par la Normandie, où le clergé avait les

(1) Labour. XII, c. 2.

plus belles terres et la juridiction la plus étendue. Alors l'université de Paris se joignit aux évêques pour défendre la cause commune; mais la difficulté fut d'avoir audience du roi, obsédé des seigneurs ennemis du clergé, et tout-puissans auprès du monarque. La cessation des fonctions publiques lui parut un expédient décisif. Sur le refus de l'audience, elle ferma ses écoles, et grand nombre d'étrangers sortirent de Paris. La cour y parut quelque temps insensible; mais enfin l'audience fut obtenue, sous de nouveaux prétextes. Les ministres craignant l'orateur de l'université, homme incapable de respect humain et de dissimulation, ils se retournèrent tout à coup en courtisans habiles, et lui fermèrent la bouche à force d'honnêtetés et de promesses. Après le début et quelques propos assez génériques, comme il touchait au point délicat, le chancelier Arnaud de Corbie se leva et dit : Le roi n'ignore pas ce qui vous amène, et veut vous épargner jusqu'à la peine de le demander; il vous l'eût accordé plutôt, s'il eût été plutôt instruit de vos privilèges. Le roi fit ensuite une douce réprimande aux docteurs, sur l'interruption des leçons publiques, et leur enjoignit de les reprendre. Ils le promirent, et se retirèrent fort satisfaits en apparence.

Comme l'université souffrait toujours avec peine qu'on l'empêchât de poursuivre à la cour l'extinction du schisme, deux chartreux envoyés vers le roi par le pape Boniface, fournirent à ce corps l'occasion de rentrer dans une affaire qui ne l'intéressait pas moins que ses propres priviléges. Ces deux religieux vraisemblablement étaient allés à Rome pour demander, en faveur de leur ordre déjà réputé exempt, un titre formel d'exemption, qu'ils obtinrent en effet de Boniface IX (1). C'est le premier monument authentique qui les déclare soumis immédiatement au saint siége, de peur qu'ils ne soient

(1) Bullar. t. 1; Bonif. const. 3.

détournés de la contemplation et du saint repos de leur institut. Boniface les chargea d'une lettre pour le monarque français, qu'il s'efforçait de gagner, comme le principal appui sans lequel tout le parti de Clément tomberait bientôt. Il le conjurait par la miséricorde de Jesus-Christ, par le zèle si mémorable des rois ses prédécesseurs, par la gloire et l'antiquité de la maison de France, enfin par toutes ces qualités personnelles, l'esprit, le courage, la maturité du jugement, la force du corps, la jeunesse, les richesses, la réputation; il le prenait en un mot par tous les endroits, afin de l'engager à pacifier l'église, et à réparer la négligence des princes occupés de tout autre objet que de la cause du Seigneur (1).

Charles VI alors était bien différent de ce que se le figurait Boniface. Il était allé pour faire la guerre au duc de Bretagne, chez qui Pierre de Craon avait trouvé un asile, après avoir tenté indignement d'assassiner le connétable de Clisson. Il se trouvait près du Mans à la tête de ses troupes, exposé aux ardeurs d'un soleil brûlant, lorsqu'un inconnu de physionomie sinistre accourut sur ses pas, en criant de toutes ses forces : Arrêtez, sire; vous êtes trahi. Pour comble de malheur, l'épée d'un homme d'armes s'échappa du fourreau, sous les yeux du roi. Ces cris, ce spectacle, la chaleur excessive, jointe à une indisposition qui semblait depuis quelques jours avoir tiré le prince de son assiette ordinaire, et lui donnait un air de stupidité, tous ces contre-temps réunis firent dans tous ses sens une révolution si violente, qu'il tomba sur le champ en frénésie, se jeta l'épée à la main sur tous ceux qui l'environnaient, en tua plusieurs, et se mit à poursuivre son propre frère. Cette maladie eut ses intervalles; mais elle ne fut jamais bien guérie. L'autorité ou la prépondérance dans les affaires passa tour à tour entre les mains des oncles et du

(1) Spicil t. VI, p. 54.

frère du roi, peu d'accord entr'eux, et pendant plus de trente ans l'église et l'état demeurèrent en butte à toutes les calamités et à tous les désordres.

Telle était déjà la position du gouvernement, quand les chartreux envoyés par Boniface arrivèrent en France. Ils allèrent d'abord à Avignon, où se trouvait le duc de Berri, celui de tous les princes qui était le plus attaché au pape Clément. Le pape et le prince parurent également alarmés de cette députation romaine, refusèrent durement d'entendre ses députés, et les firent comme emprisonner dans la chartreuse de Villeneuve. Cependant ces solitaires intrépides protestèrent qu'ils étaient porteurs d'une lettre du pape Boniface au roi Charles, sans qu'on pût la leur ôter, ni par menaces, ni par mauvais traitemens. Le bruit de leur détention étant parvenu à Paris, l'université profita du changement introduit dans l'administration, et du peu de concert entre les princes, pour prendre avec succès la défense des députés prisonniers. Elle trouva moyen de se faire écouter; elle remontra au roi ou à son conseil, que la cour d'Avignon violait le droit des gens et manquait tout à la fois à la majesté royale, en arrêtant deux hommes, revêtus d'un caractère public et chargés de lettres pour le monarque. On écrivit en leur faveur de la part du roi au pape Clément, qui n'osa résister. Il mit en liberté les deux chartreux, tâcha de leur faire oublier l'injure qu'ils avaient reçue, par les démonstrations de bonté et de confiance qu'il leur prodigua. Il leur dit en les congédiant : Assurez le roi que nous sommes disposés à sacrifier non-seulement notre dignité, mais notre vie, afin de procurer la réunion de l'église (1). Les chartreux en pensèrent apparemment ce que l'événement en manifesta.

Ils furent reçus très-favorablement par le roi et par les seigneurs; mais, sans leur donner une réponse par écrit, vu la difficulté de qualifier conve-

(1) Labour. XII, c. 7.

nablement Boniface dans cette négociation délicate, on les chargea de lui dire que le roi louait ses bons sentimens pour l'union, et qu'il était prêt à employer tout son pouvoir pour la procurer. Pour mieux témoigner la bonne volonté du roi, on expédia des lettres à tous les princes d'Italie, qu'on invitait à concourir à l'extinction du schisme. On confia ces lettres aux envoyés, et on leur associa deux chartreux francais, dont l'un était prieur de Paris. Tout cela se fit du consentement unanime des princes, à l'exception du seul duc de Berri, qui opina constamment à rejeter toutes les propositions de Boniface, comme d'un antipape et d'un intrus manifeste. Les quatre chartreux portèrent la réponse à Pérouse, où était ce pontife qui peu après fit expédier une bulle pour le roi Charles; mais la pièce même sur laquelle on avait établi les plus grandes espérances, les fit aussitôt évanouir. Boniface, aussi attaché que Clément à la papauté, et le traitant d'antipape avéré, qui avait fasciné les yeux de ses partisans, ne proposait rien autre chose que l'expulsion de ce compétiteur. Le roi était dans un accès de son mal, quand cette bulle arriva. Ce furent les ducs de Berri et de Bourgogne qui la reçurent et l'ouvrirent dans le conseil. Tout le monde fut scandalisé de voir le promoteur apparent de la réunion, n'y rien vouloir sacrifier de ses intérêts. On en conçut tant d'indignation et de mépris, qu'on laissa la bulle sans réponse, et les affaires demeurèrent sur le pied où elles se trouvaient.

Dès que le roi fut en convalescence, l'université reprit vivement ses poursuites, suspendues par la maladie depuis près d'un an (1). Les circonstances lui paraissaient d'autant plus favorables, qu'on venait de conclure avec l'Angleterre une trève de quatre ans; mais Clément, attentif à tout, envoya légat en France le cardinal Pierre de Lune, afin de contrarier secrétement le zèle des docteurs. Le légat

(1) J. Juven. p. 104. Hist. de l'Univ. t. IV, p. 685.

était secondé par le duc de Berri, chef du conseil en sa qualité de premier prince du sang, et livré plus que jamais à Clément qui ne lui refusait rien. D'un autre côté, l'université était soutenue par le duc de Bourgogne, politique habile et bien intentionné pour l'union. Elle obtint audience et permission de proposer les moyens qu'elle jugeait propres à éteindre le schisme. Le résultat de l'assemblée qui se tint en conséquence, fut que chaque docteur marquerait ses vues dans un mémoire particulier; qu'il y aurait dans le cloître des Mathurins un tronc où l'on déposerait ces mémoires, et que cinquante-quatre commissaires en feraient le relevé et le précis. Tout fut exécuté ponctuellement, et l'on trouva que tant d'avis, très-variés dans le tour et les détails, se réduisaient en substance, à la cession ou renonciation des deux prétendans à la papauté: au compromis qui consistait à confier les droits de l'un et de l'autre à des arbitres, maîtres absolus de prononcer définitivement; enfin au concile général. On résolut ensuite que ces trois moyens seraient présentés au roi, en forme de lettre, et Nicolas Clémangis fut chargé de l'écrire.

Clémangis ou Clamangis, ainsi nommé du village de Clamange en Champagne, était un des disciples du célèbre Gerson, qu'il n'égala point en doctrine, mais qu'il surpassa dans les belles-lettres. Ce fut lui qui renouvela ce genre d'étude négligé depuis si long-temps, rappela dans sa nation le style des anciens, et démentit ce qu'avait avancé Pétrarque, que, hors de l'Italie, on ne trouvait ni poëtes, ni orateurs. Il ne sut pas néanmoins se préserver du goût général de son temps pour l'emphase et les lieux communs, ni de la déclamation où l'entraînait son naturel satirique.

Chargé de faire parvenir au trône les vues et les sentimens des docteurs ses confrères, après un exorde tiré du fond du sujet, c'est-à-dire, des maux auxquels on cherchait le remède, il expose

les trois moyens indiqués pour procurer l'union, et se détermine pour la cession, de préférence aux voies plus longues ou plus compliquées de l'arbitrage et du concile. Il établit ses allégations d'une manière solide, à l'exception de quelques traits où l'emporte sa véhémence, puis il conclut pour tous les cas, que si l'un des prétendans, ou tous les deux ensemble refusent de suivre la route qu'on leur trace, sans en choisir une autre qui soit éga lement utile et sûre, il faut les condamner comme des schismatiques opiniâtres, comme d'indignes mercenaires qui sacrifient l'église à leur cupidité. Non, dit-il, il ne faut plus leur laisser aucune administration, et sur-tout aucune part aux biens et aux honneurs qu'ils envient uniquement. Ce ne sont plus des pasteurs, ni même des brebis; ce sont des loups ravissans qui méritent l'exécration publique, et les peines réservées aux ennemis les plus cruels du troupeau de Jesus-Christ (1).

Il cite ensuite le jugement de Salomon, et en fait une application ingénieuse à son sujet. C'est à vous, ô le plus sage des rois, dit-il en adressant la parole à Charles VI, c'est à vous qu'il appartient en cette qualité, comme en celle de roi très-chrétien, de faire cesser les alarmes et la désolation de la mère commune des fidèles. Entre les deux femmes qui se disputaient un même enfant, Salomon décida que celle qui consentait à le voir partager en deux, n'en était pas la mère, et qu'il appartenait à celle qui aimait mieux le céder sans partage. Par ce jugement à jamais admirable, l'affaire présente est déjà jugée. Eh! qui pourra douter, après un errement si sûr, que celui-là ne soit le vrai pontife, qui se montrera prêt à céder son rang, à sacrifier sa vie même, s'il en est besoin, pour rendre à l'église, et son unité, et sa tranquillité, et sa puissance, et toute son ancienne splendeur?

Considérez quelques momens ce que l'esprit de discorde et de faction lui fait souffrir. Qu'y avait-il

(1) Spicil. t. VI, p. 81.

avant

avant le schisme de plus auguste et de plus florissant qu'elle ? et depuis cette triste division, que de désordres et de calamités ! On élève aux prélatures des hommes qui n'ont aucun sentiment de religion, aucun principe de vertu ni d'honnêteté, des hommes uniquement attentifs à satisfaire leur cupidité et toutes leurs passions. Ils dépouillent les églises et les monastères, ils exigent par la voie des censures et de la prison, ils font lever par des exacteurs inhumains les impôts dont ils accablent les pauvres clercs; le sacré et le profane, tout leur est indifférent, pourvu qu'ils entassent l'or dans leurs coffres. De toute part on voit des prêtres réduits à la mendicité ou aux services les plus abjects. On vend en plusieurs endroits les croix, les reliquaires, les calices et tous les vases sacrés, pour peu que la matière en soit précieuse. Les autels demeurent sans ornemens, les temples tombent en ruines.

Parlerai-je de la simonie qui dispose avec impudence des plus riches bénéfices, et, comme par préférence, de ceux auxquels le soin si sacré des ames est attaché ? Sans rien faire, on est assuré de parvenir à tout avec de l'argent; le mérite et le travail ne conduisent à rien : que dis-je ? ce sont, aux yeux de ce monstre, des titres d'exclusion. Plus les clercs sont doctes et vertueux, plus il les hait, parce qu'ils le condamnent avec plus de liberté, et le décrient avec plus de succès. Le comble du désordre, c'est qu'on vend jusqu'aux sacremens de l'ordre et de la pénitence, c'est-à-dire, qu'on ouvre ou qu'on ferme à prix d'argent, non-seulement l'entrée du sanctuaire, mais la porte du ciel. Que dirons-nous enfin de la décadence, et du culte, et de la discipline, et des moeurs anciennes du christianisme, tellement oubliées, que si les pères et les pasteurs de l'antiquité revenaient parmi les chrétiens de nos jours, ils auraient peine à croire que ce fût la même église qu'ils ont autrefois gouvernée ?

Cette lettre, composée en latin suivant l'usage de l'université, ayant été lue toute entière en présence du roi, il en parut très-satisfait, ordonna qu'on la traduisît en français, pour être examinée à loisir, et donna jour aux députés pour recevoir sa réponse : mais, durant cet intervalle, le cardinal de Lune et le duc de Berri se donnèrent tant de mouvemens, qu'ils changèrent entièrement les dispositions de la cour. Le jour de la réponse étant venu, le chancelier Arnaud de Corbie dit sèchement aux docteurs députés, que le roi ne voulait plus entendre parler de cette affaire, et qu'il leur défendait de recevoir aucunes lettres sur ce sujet, sans les lui apporter avant de les ouvrir. L'université, après quelques instances inutiles, fit de nouveau cesser les leçons, avec les prédications et tous les autres exercices de son ministère.

Cependant elle reçut des lettres de l'université de Cologne, qui applaudissait à son zèle pour l'extinction du schisme, et la priait de lui communiquer ses vues sur cet objet. Il lui vint des lettres semblables du roi d'Aragon, et du cardinal d'Alençon qui était à Rome. Soit que ces mouvemens des pays étrangers eussent encore fait changer la cour de France, soit que les princes opposés au duc de Berri y eussent repris le dessus, le roi permit d'envoyer à Avignon la lettre que lui avaient présentée les docteurs de Paris. Ils y en joignirent une autre moins longue, mais plus pressante encore, où ils disaient entr'autres choses : L'esprit de schisme est monté à un tel excès, qu'on dit tout haut et de toute part, qu'il est indifférent de reconnaître un seul pape ou plusieurs ; qu'il pourrait y en avoir, non pas seulement deux ou trois, mais dix ou douze, autant qu'il y a de grandes nations, et tous égaux en autorité.

Clément reçut ces lettres en présence de plusieurs personnes de sa cour. Il en voulut faire lui-même la lecture, et les ouvrit avec assez de sang-froid; mais il ne put se contenir jusqu'à la fin. Sur les trois

voies, de la cession, du compromis et de la décision du concile général, seules proposées pour la réunion, il se leva, et dit en colère (1) : De toute part le poison distille de ces écrits ; ils ne tendent qu'à diffamer le saint siége. Il n'y fit point d'autre réponse ; et ceux qui les avaient apportés, craignant pour leurs personnes, s'éloignèrent avec précipitation. Depuis ce jour, toutes les facultés de Clément demeurèrent comme absorbées par une humeur noire, que ne put qu'augmenter la manière toute différente dont ses cardinaux envisagèrent la copie qu'on leur avait donnée des mêmes lettres. Il lui vint une maladie qui parut légère et ne l'alita point ; mais le seizième de Septembre 1394, après avoir encore entendu la messe, et à peine rentré chez lui, il fut frappé d'une apoplexie dont il mourut sur le champ. Il avait régné près de seize ans, pendant lesquels, malgré sa douceur, sa bienfaisance, et une grandeur d'ame digne de son extraction, il fit bien des fautes dont sa papauté douteuse et chancelante fut presque toujours la cause.

Six jours après la mort de ce pontife, la nouvelle en fut annoncée au roi Charles, qui tint sur le champ un grand conseil, et en conséquence écrivit aux cardinaux d'Avignon, pour les prier simplement de suspendre l'élection jusqu'à l'ambassade qu'il projetait de leur envoyer. Le lendemain 23 Septembre, l'université s'assembla, opina au même délai, et députa quelques docteurs en cour. L'état tout nouveau des affaires en avait aplani l'entrée. On applaudit à leur manière de penser ; on résolut, sur leurs avis, d'assembler les prélats et les barons du royaume, les meilleures têtes des universités et les notables du tiers-état, afin de délibérer sur la position décisive où l'on croyait se trouver. On leur permit encore d'écrire aux autres universités, et de concerter toutes ensemble leurs plans et leurs marches. Le roi prit ce moment pour faire aux dé-

(1) Vit. Pap. t. 1, p. 536.

putés une douce réprimande sur l'interruption de leurs exercices. Ils promirent de les reprendre, et se retirèrent paisiblement.

Pendant toutes ces délibérations et ces préparatifs, les cardinaux d'Avignon, allant droit à leurs fins, s'assemblèrent en conclave, au nombre de vingt-un, trois d'entr'eux se trouvant absens. Dès le surlendemain, 28 de Septembre, le conclave n'étant point encore fermé, arriva le courrier qui portait les premières lettres du roi Charles, et qui annonçait ses ambassadeurs. Ces dépêches furent rendues sur le champ au cardinal de Florence, le plus ancien des cardinaux évêques, et, en cette qualité, président du conclave. Les cardinaux se doutèrent bien de ce qu'elles contenaient; et pour ne paraître pas manquer à la déférence que méritaient les intentions du roi, ils recoururent à la ruse, et convinrent unanimement de n'en faire l'ouverture qu'après l'élection. Pour diminuer cependant l'odieux de cette manœuvre, ils dressèrent un acte authentique où ils s'engageaient sous serment à procurer de tout leur pouvoir l'extinction du schisme, et à donner pour la même fin toute sorte d'assistance au pape futur: à quoi chacun d'eux s'obligeait en quelque état qu'il pût se trouver, et quelque sacrifice qu'il lui fallût faire, fût-il question de céder la papauté. Tout le conclave signa l'acte, à l'exception des cardinaux de Florence, d'Aigrefeuille et de Saint-Martial. Pierre de Lune souscrivit, avec le grand nombre, dont la sincérité peut-être ne se fût pas mieux soutenue, si elle eût été mise à la même épreuve. Il se trouva cependant un cardinal, dont on ne dit pas le nom, qui, voyant tous les suffrages pencher vers lui, eut la droiture de représenter qu'il ne se sentait point assez de courage pour répondre de lui-même, et de sa fidélité à renoncer au trône pontifical, s'il arrivait qu'il y fût une fois placé (1). C'est pourquoi il pria ses con-

(1) Du Chaten. p. 107.

frères de ne le point exposer à une tentation supérieure à ses forces. Pierre de Lune au contraire témoigna que cette difficulté ne l'embarrassait point, et qu'il serait toujours prêt à renoncer au pontificat. Il écarta pareillement le procureur de la grande Chartreuse, que les électeurs mirent aussi sur les rangs, donnant toutes ces vertus rigides formées dans la solitude, pour des esprits peu maniables, entêtés de leurs opinions, et susceptibles de scrupules qui font souvent commettre les plus grandes fautes. Enfin, il intrigua si bien et avec tant de diligence, qu'il fut élu pape d'une voix unanime, le jour même où le sacré collége avait reçu la lettre du roi, c'est-à-dire le 28 Septembre 1394. Le même jour, il prit le nom de Benoît XIII, fut ordonné prêtre le 3 d'Octobre; et le dimanche, onzième du même mois, il reçut la consécration épiscopale, et fut couronné immédiatement après.

Ou la tiare changea prodigieusement l'ame de Pierre de Lune, ou Pierre de Lune, avant que d'y parvenir, fut un prodige de dissimulation et de supercherie. On le croyait dans le sacré collége le plus zélé pour l'union : c'est pourquoi les cardinaux l'élurent tout d'une voix, et avec tant d'empressement, qu'ils ne furent qu'un jour plein dans le conclave. Souvent on l'avait entendu blâmer la conduite du pape Clément à cet égard. Il s'en était exprimé librement devant les princes, devant les prélats, devant les peuples même, en les prêchant ou en les haranguant. Il avait toujours fait entendre au roi et à l'université, que, si jamais il succédait à Clément, il voulait, à quelque prix que ce fût, réunir tous les fidèles sous un même pasteur. L'université pouvait toutefois se souvenir des trames que le cardinal d'Aragon ou Pierre de Lune avait tissues tout récemment avec le duc de Berri, pour croiser en cour le zèle des docteurs, et les empêcher d'obtenir audience : ce qui rendait ses protestations très-justement suspectes, et avait

porté ces mêmes docteurs à se plaindre de lui en termes fort amers au pape Clément. Mais ce fameux cardinal était revêtu de toutes les qualités les plus propres à en imposer. Sans avoir peut-être dans l'esprit un plan formé de la conduite schismatique qu'il tint durant trente ans, le fond de son caractère en recélait tous les élémens et les principes : l'occasion et les circonstances ne servirent qu'à les développer, et à mettre, pour ainsi dire, en jeu toutes ces qualités funestes.

Il était de haute naissance, allié à son souverain, fort estimé pour l'intégrité de ses mœurs, d'une grande élévation de sentimens, d'un courage à mépriser tout genre de difficultés et d'obstacles, d'un esprit délié et inépuisable en ressources, doué à un point unique du don de la parole et d'une vivacité de conception que les rencontres les plus imprévues ne pouvaient surprendre, profond dans la science du droit canonique alors singulièrement prisée, et par les exercices de l'école qu'il en avait tenue autrefois à Montpellier, rompu dans l'art d'argumenter, d'objecter, de retorquer, dans tous les genres de subtilité et de chicane (1). Dès les premiers momens de son pontificat, il eut besoin et sut tirer parti de la plupart de ses avantages. Il envoya promptement en France Gilles de Bellemère, évêque d'Avignon, l'un de ses plus zélés partisans, et en grande estime pour ses commentaires sur le Décret de Gratien. Dans la première audience que ce prélat eut du monarque : C'est une violence, dit-il (2), qu'on a faite au nouveau pontife, de le placer sur le trône apostolique ; mais il ne pouvait rien arriver de plus heureux pour la religion, puisqu'il est disposé à se renfermer pour le reste de ses jours dans l'obscurité d'un cloître, plutôt que d'entretenir, pour son intérêt propre, la division dont il gémit autant que l'église. Benoît se para lui-même de ces sentimens, d'une manière encore

(1) Niem. l. 2, c. 33. (2) Hist. anon. p. 272.

plus expressive. Au premier compliment que l'université de Paris lui adressa sur sa nouvelle dignité, et dans lequel on avait coulé quelques mots sur l'affaire de l'union, il mit bas sa chape en présence du député; et dit qu'il renoncerait au pontificat, avec la même facilité qu'il en quittait le symbole. Les moindres apparences de vertu dans les grands font d'étranges effets sur le commun des hommes. Ces bons docteurs, si justement prévenus peu auparavant contre la nouvelle élection, récrivirent précipitamment en ces termes : Nos premiers vœux, très-saint père, étaient qu'on différât l'élection d'un pape, persuadés comme nous l'étions que c'était le moyen le plus sûr d'extirper le schisme; mais quand nous avons appris qu'elle regardait votre sainteté, notre joie a été parfaite, dans la ferme confiance que vous suivrez le penchant que vous avez toujours eu pour le rétablissement de l'unité.

Afin de cimenter des dispositions si favorables, Benoît qui connaissait et le haut crédit de l'université, et la sourde influence des bienfaits dans les résolutions même des gens de bien, fit dire aux docteurs et aux professeurs par le légat Bellemère, d'envoyer à Avignon la liste des bénéfices requis, sur quoi il était d'usage que le pape fît droit, avant le système des grades tel qu'il est aujourd'hui. Pierre d'Ailli, alors chancelier, fut chargé de la porter, et en même temps de conférer avec le pontife sur les moyens d'éteindre promptement le schisme. A cette occasion Clémangis usa de toute son éloquence et d'une grande liberté, pour exhorter Benoît à consommer une si bonne œuvre. Le pontife, bien loin d'improuver cette assurance, combla l'auteur de si grands témoignages d'estime et de bienveillance, qu'il l'attira auprès de lui, le fit son secrétaire, et l'obligea dès-lors à prendre des pensées, ou du moins un langage tout différent d'autrefois. C'est ainsi que ce pape rusé trouva moyen de lier en quelque sorte cette langue de

l'université, en qui, depuis cette époque, on ne retrouve plus l'ardeur qu'il avait tant de fois marquée pour l'union.

Un personnage tout autrement estimable encore que Benoît XIII attira vers lui, ce fut l'illustre saint Vincent-Ferrier (1), qu'il avait su apprécier, étant légat de Clément VII en Espagne. Dès qu'il se vit sur le trône pontifical, il le fit venir à sa cour, le nomma son confesseur et le maître du sacré palais. Mais le saint ne tint que deux ans dans cette position critique, où il ne laissa pas de gagner, avec la vénération publique, les bonnes grâces et l'affection de son maître, qui lui offrit avec instance divers évêchés. Destiné aux vastes fonctions de l'apostolat, toutes les autres carrières, nonobstant leur éclat et leur douceur, lui parurent trop étroites. On dit que Jesus-Christ même lui confia, d'une manière immédiate, le ministère de la parole; mais qu'il n'en fit pas moins confirmer sa mission par le vicaire de cet éternel pasteur, puis se consacra tout entier aux progrès de l'évangile. Il n'est point de merveilles, comme on le verra par la suite, auxquelles ses vertus et ses succès apostoliques, plus merveilleux encore, n'aient donné quelque couleur de vraisemblance.

On commença cependant en France à pressentir les vues de Benoît, et le danger de perdre le temps en députations et en conférences inefficaces. On convoqua dans la capitale, pour le second jour de Février 1395, une assemblée qui porte avec raison le titre de concile national (2). Elle fut composée des patriarches titulaires d'Alexandrie et de Jérusalem, de sept archevêques, de quarante-six évêques, avec plusieurs députés. Le roi voulut que son chancelier assistât aux délibérations, où l'on admit encore quatre conseillers et trois avocats du parlement de Paris. Pour faciliter les opérations des prélats, les docteurs avaient été chargés de dresser un mémoire

(1) Boll. Apr. t. 1, p. 484. (2) Tom. XI, Conc. p. 2511.

vraisemblablement par l'organe de Pierre d'Ailli, qui arrivait d'Avignon peu satisfait du pape Benoît : au moins est-il constant par la seule dureté du style, que Clémangis n'est pas l'auteur de cette pièce. Elle n'en établit pas moins solidement la nécessité d'employer la voie de cession pour finir le schisme : il y eut quatre-vingt-sept voix pour ce sentiment, exclusivement à tout autre. Le roi prépara donc une ambassade auguste pour faire proposer ce moyen au pape Benoît. Le duc d'Orléans son frère, ses oncles les ducs de Berri et de Bourgogne, c'est-à-dire ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume après la personne du souverain, fut chargé de cette mission. On leur donna pour conseil quelques évêques et quelques membres de l'université, dont Gilles Deschamps est le plus mémorable. On les munit aussi d'un mémoire d'instruction, dressé à loisir pendant un mois entier qu'avait duré le concile.

Ils arrivèrent à Avignon le samedi vingt-deuxième de Mai, y furent reçus avec de grands honneurs et de grands signes de joie, puis allèrent prendre leurs logemens à Ville-neuve. Le lundi suivant, on leur accorda une audience publique, où Gilles Deschamps, chargé de la parole et prévenu sur la délicatesse extrême de la cour pontificale, n'établit que des principes généraux tendans à l'union, auxquels même il mêla l'éloge du pape avec celui du roi (1). Benoît XIII, l'un des premiers hommes de son temps pour la souplesse et la présence d'esprit, répondit sur le champ avec toute la grâce et tout l'ordre d'un discours qui eût été préparé de longue main. En suivant de point en point ce qu'avait dit le docteur, il insista principalement sur ce qui était à la louange du roi, et l'embellit des traits les plus fins et les plus flatteurs. Remerciant ensuite les princes des peines qu'ils se donnaient pour le bien et l'honneur de l'église : ces nobles travaux,

(1) Hist. anon. p. 287.

leur dit-il, font la destinée de l'auguste maison de France, que Dieu a choisie spécialement pour soutenir la religion. Enfin, comme les ambassadeurs avaient demandé une audience secrète, il témoigna qu'il entendrait volontiers en toute manière ce qu'on avait à lui communiquer de la part du plus chrétien des rois.

Jusqu'ici Pierre de Lune, n'ayant à répondre qu'à des propositions et à des honnêtetés sans conséquence, avait soutenu parfaitement un personnage pour lequel il avait des dispositions éminentes. Dès le lendemain où se tint la conférence secrète qu'il avait accordé de si bonne grâce, la scène devint plus embarrassante. On y demanda communication de l'acte passé dans le dernier conclave, à l'effet d'éteindre le schisme, par la voie même de cession si elle était jugée nécessaire. Benoît qui sentit où l'on en voulait venir, s'excusa d'abord de produire une pièce de conviction si précise, et confirmée depuis son élection même. Ses répugnances faisant redoubler les instances avec les soupçons, il consentit de la montrer aux trois princes en particulier, et non pas aux personnes plus capables de discussion qui leur servaient de conseils. Ce retranchement était trop mauvais pour s'y pouvoir maintenir. Benoît fut réduit à faire lire l'acte désiré en présence des princes et de leurs adjoints. On ne s'en tint pas à la lecture; on demanda copie de la pièce, et ce fut un objet tout nouveau d'attaque et de défense. Le pape défendit le champ pied à pied; il se replia dans tous les sens, il disputa, il se plaignit; mais tout fut inutile: il fallut céder, et le secrétaire de l'ambassade leva la copie en bonne forme.

Forcé dans tous ces retranchemens, Benoît sut encore se retourner. Les princes lui ayant demandé, quelques jours après, quelle voie il voulait prendre pour procurer l'union, il proposa pour tout moyen, une conférence entre lui et son compétiteur. Et comme on ne manqua point de lui objecter que

l'acte du conclave l'obligeait à quelque chose de plus qu'à un moyen si probablement inefficace, il fit distribuer aux princes un écrit, dont le tour et les derniers mots, sous le masque du zèle et de la bonne foi, sont un chef-d'œuvre de finesse et de politique. Après s'y être engagé à toutes les voies justes et raisonnables, propres à rétablir la paix dans l'église autant qu'il y était obligé par son devoir et par la teneur de l'écrit dressé dans le conclave, il protestait d'en vouloir conserver toute la force *sans dérogation ni addition quelconque :* clause insidieuse, par laquelle cet acte absolu n'était plus que relatif aux voies justes et raisonnables, qu'il se réservait la liberté d'entendre à sa fantaisie.

Les ambassadeurs ne furent point la dupe de cette ruse. Dans une audience nouvelle qu'ils obtinrent le premier de Juin, mardi de la Pentecôte, Gilles Deschamps réfuta le projet de la conférence entre Benoît et son compétiteur, et prouva la nécessité de choisir la voie de cession. Le duc de Berri, comme chef de l'ambassade, appuya fortement l'orateur, et supplia le pape de se rendre aux désirs du roi et de tous les fidèles. Benoît voulut donner le change par son éloquence artificieuse, par ses vagues protestations de zèle pour l'église, et ne cherchant qu'à tirer en longueur, il demanda qu'on lui remît par écrit les intentions du roi. Saint père, repartirent les princes, le mot de cession dit tout; il ne faut point d'écrit pour cela. Il répliqua qu'on devait au moins lui expliquer la manière de faire cette cession. La patience échappa, et on lui dit qu'il ne cherchait qu'à éloigner la paix de l'église. Piqué de ce propos, ou affectant de le paraître pour se tirer d'embarras, il dit fièrement : Après tout, il n'appartient à personne de me contraindre ; je ne dépends que de Jesus-Christ dont je tiens la place en terre, et c'est à lui seul que j'ai à rendre compte du gouvernement de l'église. La séance finit là. Les princes sortirent brusquement et retournèrent à Ville-neuve.

Le même jour, ils firent inviter les cardinaux à les venir touver; et quand ils furent assemblés, le duc de Berri les conjura de dire en conscience, chacun comme personne privée et sans esprit de corps, quelle voie leur paraissait la plus propre à procurer sérieusement l'union (1). Ils répondirent, au nombre de dix-neuf: La voie de conférence, telle qu'elle a été proposée par le pape, nous paraissait convenable; mais, puisque la voie de cession semble meilleure au roi et à son conseil, nous déférons à ces lumières, et nous nous conformerons à votre volonté. Les princes prirent acte de la réponse des cardinaux, qui furent tous du même avis, excepté le seul cardinal de Pampelune, Aragonais de naissance, ainsi que le pape Benoît auquel il était extraordinairement attaché. Celui-ci dit avec emportement, que le vrai moyen de finir le schisme était d'armer contre l'antipape romain, et de le précipiter de son trône.

Benoît, informé et très-intrigué de ce qui s'était fait chez le duc de Berri, rechercha les ambassadeurs et renoua les conférences. Dans celle du douzième de Juin, il se plaignit avec amertume du peu d'égard qu'on avait eu pour sa personne; et recourant dans sa détresse aux défaites les plus pitoyables: C'est apparemment, dit-il, parce que je n'ai pas l'avantage d'être né Français, qu'on va jusqu'à la contrainte pour me réduire à la cession. Il n'était pas difficile de faire sentir la puérilité de ce reproche, et le duc de Berri y opposa un tissu de choses et de raisons auquel il n'y avait point de réplique. Aussi Benoît n'y répondit que par une bulle donnée huit jours après, et toute remplie de ces protestations d'amour pour l'église et de ces parades de rhéteur qui ne trompaient personne. Cette bullu, lue et publiée dans le palais en présence des trois ducs, n'excita que leur indignation. Sur le champ ils quittèrent le pape, et les cardinaux

(1) Spicil. t. VI, p. 133. Hist. anon. p. 290.

d'Albane et de Pampelune craignant quelque résolution violente, les accompagnèrent à Ville-neuve: mais les deux conciliateurs furent bientôt aux prises entre eux-mêmes. Le cardinal d'Albane reprocha au cardinal de Pampelune d'avoir fabriqué cette bulle, et de vouloir en tout, avec cette même imprudence, gouverner le pape. L'altier Aragonais, de premier abord, lui donna un démenti. En quelques momens, on en vint de part et d'autre à des propos si injurieux et si messéans, que la scène, à force d'être sérieuse, ne devint plus qu'une farce pour les princes, en qui elle eut du moins l'avantage de faire succéder la risée à des saillies plus à craindre (1).

Peu de jours après, malgré l'incendie qui consuma dans cet intervalle une partie du pont d'Avignon, et que les deux factions opposées ne manquèrent pas de s'imputer réciproquement, les princes passèrent le fleuve en barque, et vinrent prendre des logemens chez les cardinaux qui leur étaient les plus dévoués. Leur demeure dans Avignon fut encore de dix-sept jours, pendant lesquels ils rassemblèrent souvent les cardinaux au couvent des Cordeliers, et délibérèrent avec beaucoup de concert et de maturité. On examina d'abord la dernière bulle de Benoît; et les cardinaux tous présens, à l'exception de ceux de Pampelune, de Saint-Martial et de Vergy, s'accordèrent à la rejeter, et renouvelèrent l'approbation qu'il avaient donnée à la voie de cession. Le lendemain, ils allèrent se jeter aux pieds du pape, et lui demander en grâce d'embrasser ce sage parti. Il parut céder à leurs instances; mais la veille de saint Pierre, ils furent bien surpris de recevoir une seconde bulle en confirmation de la précédente. Aussitôt ils allèrent protester de leur mécontentement devant les princes, qui profitèrent de cette conjoncture pour leur demander une promesse écrite de préférer la voie de cession à

(1) J. Juv. p. 111.

toutes les autres, et de travailler à la faire réussir de concert avec la France. Ils promirent de signer cet écrit après qu'ils auraient encore fait un dernier effort sur l'esprit du pape.

Le premier de Juillet, ils se présentèrent à son audience, tenant cet acte en main; et tous, excepté le cardinal de Pampelune, le supplièrent à genoux, et la plupart les larmes aux yeux, de prévenir enfin les extrémités auxquelles son inflexibilité l'exposait. Jamais Benoît ne parut plus intraitable qu'en cette rencontre. Il leur dit avec hauteur et colère : Sachez que vous n'êtes que mes sujets, et que je suis le maître non-seulement du clergé, mais de tous les hommes, soumis à mon autorité par Dieu même. Il prit l'acte en main, le lut précipitamment, et dit : Il n'est rien de si pernicieux. Il leur défendit de l'approuver, et publia une bulle nouvelle qui les menaçait de sévir contre eux s'ils le signaient. Mais joignant les artifices d'un corrupteur au langage imposant d'un souverain pontife, il fit entendre aux princes, que s'ils voulaient entrer dans ses vues, il leur abandonnerait la conquête des états de l'église en Italie, et qu'il les comblerait de plus de biens et d'honneurs que la maison de France n'en avait encore reçu d'aucun de ses prédécesseurs. Ils répondirent avec mépris qu'ils se trouvaient assez grands par eux-mêmes, qu'en tout cas ils n'avaient pas besoin de son aveu pour porter leurs armes où bon leur semblerait (1).

Le quatrième de Juillet néanmoins, ils assemblèrent derechef le sacré collége. On y résolut de faire une nouvelle tentative auprès du pape, et d'en obtenir au moins la révocation des bulles et des défenses intimées récemment aux cardinaux, puis on envoya lui demander audience. Il la promit pour le surlendemain : mais ce jour-là et le suivant, il ne cessa d'élever des difficultés, que tous les égards des ambassadeurs ne firent qu'accroître.

(1) Hist. anon. p. 304.

Excédés enfin, et voulant absolument et promptement finir, ils se présentèrent pour l'audience le 8 du même mois, introduits par les cardinaux, qui forcèrent en quelque sorte les passages. Mais si l'on put aborder l'opiniâtre pontife, il ne fut jamais possible de l'ébranler. Il répondit toujours qu'il souhaitait plus ardemment que personne la paix de l'église, et que les déclarations qu'il avait données, contenaient les moyens les plus propres à y parvenir. Depuis long-temps les princes n'étaient plus trompés par un zèle qui ne consistait qu'en paroles : ils prirent congé du pape, sans beaucoup de ménagemens, et avant de sortir du palais, ils invitèrent les cardinaux à une assemblée pour le lendemain, dans le lieu accoutumé de leurs conférences. Quatre docteurs de l'université y parlèrent successivement et très-librement, contre les idées et les prétentions de Benoît; ils réfutèrent ensuite un frère prêcheur anglais, qui, à leur vue, prêchait insolemment contre les procédés de la cour de France et de l'université de Paris; puis, avec les princes, ils retournèrent à cette capitale tracer l'effrayant portrait d'une opiniâtreté qui alla toujours croissant jusqu'à ces excès, que les monumens les plus authentiques rendent à peine croyables.

Dans le conseil qui se tint à ce sujet, il fut conclu que le roi traiterait avec les autres princes chrétiens, afin de réduire les deux papes à la voie de cession, ou de prendre au moins des mesures également promptes et efficaces pour terminer le schisme. On envoya en Allemagne, en Angleterre, aux souverains divers d'Espagne, et jusqu'en Italie à Boniface même : par-tout l'esprit de prévention ou de rivalité empêcha presque tout le succès des négociations, ainsi que des lettres que l'université de Paris écrivit pour le même sujet aux différentes universités du monde chrétien. L'empire d'Allemagne, administré comme il pouvait l'être par le stupide Wenceslas, ne donna qu'à peine une attention superficielle à cette affaire capitale de la religion.

Entre les quatre princes qu'on sollicita les premiers, savoir les ducs d'Autriche et de Bavière, et les électeurs archevêques de Trèves et de Cologne, il n'y eut que ce dernier qui parut la prendre à cœur. Wenceslas personnellement se comporta si mal, qu'on se persuada, comme le bruit en courut, qu'il s'était laissé corrompre par les présens de la cour pontificale (1). Sigismond, roi de Hongrie, de même famille que Wenceslas, mais d'un caractère bien différent, goûta la voie de cession, et promit de s'employer de tout son pouvoir à y ramener l'empereur son frère; mais ce prince eut bientôt à s'occuper de tout autre souci.

Bajazet surnommé Ilderim, c'est-à-dire foudre, à cause de la rapidité de ses conquêtes, quatrième sultan de la maison ottomane, enhardi par ses essais sur les petits princes de la Grèce, usait d'une arrogance despotique envers tous les souverains de son voisinage (2). L'empereur Jean Paléologue ayant fait bâtir une citadelle à Constantinople pour y avoir une retraite en cas de besoin, l'impérieux sultan, sans autre façon, lui manda de la raser; qu'autrement, il ferait arracher les yeux au prince Manuel : c'était le fils aîné et le successeur présomptif de Paléologue, qui à ce moment se trouvait sous la main de Bajazet, à qui il était allé conduire des secours ordinaires qu'exigeait ce voisin tyrannique. Incapable de résister à cette formidable puissance, et d'ailleurs demi-mort de la goutte et des autres effets de sa débauche, Paléologue ne sut qu'obéir, et mourut peu après. Manuel s'échappa de nuit, et vint se faire reconnaître empereur à Constantinople l'an 1391. Le sultan piqué lui envoya dire aussitôt : Je veux qu'il y ait un cadi chez toi, pour y juger les musulmans; si tu ne le veux pas, ferme les portes de ta ville, et règne au dedans; tous les dehors sont à moi. Il passa incontinent dans la Thrace, en ruina toutes les places, enleva les

(1) Ibid. p. 331. (2) Ducas. c. 13.

habitans,

habitans, prit jusqu'à Thessalonique, et resserra tellement Constantinople, que la famine s'y fit bientôt sentir cruellement. En cette extrêmité, l'empereur Manuel écrivit au pape, aux rois de France et de Hongrie, pour solliciter un prompt secours.

Le roi Sigismond, menacé lui-même d'être attaqué jusqu'en Hongrie, envoya de son côté une ambassade au roi Charles (1). Elle ne fut pas sans effet. Il partit de France un corps considérable de noblesse, sous la conduite du comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne, accompagné des deux premiers officiers militaires de la couronne, savoir le connétable Philippe d'Artois, et Jean de Vienne, amiral. Le succès ne répondit point à ce qu'on attendait de cette illustre jeunesse, toute remplie d'ardeur et de bravoure, mais trop licencieuse et trop indépendante pour une expédition où la bonne conduite n'était pas moins nécessaire que le courage. D'abord ils provoquèrent les ennemis, contre les avis du roi Sigismond, et emportèrent un château dont ils massacrèrent tous les habitans. Ils assiégèrent ensuite la ville de Nicopolis. Bajazet vint la secourir, et il y eut une grande bataille, où les Français voulurent être à l'avant-garde. Ils furent défaits, tous tombèrent sous le tranchant des armes ou dans les chaînes du vainqueur. Le connétable et l'amiral restèrent parmi les morts, et le comte de Nevers, fait prisonnier, donna deux cent mille écus pour sa rançon. On rapporte qu'avant le combat, comme on faisait à Bajazet le récit des débauches de toute espèce qui régnaient dans l'armée chrétienne, le mahométan dit d'un ton assuré : Ils seront vaincus ; ils ont irrité Jesus-Christ leur Dieu (2).

La douleur qu'on ressentit en France de cette journée déplorable, fut tempérée par le traité que le roi conclut avec l'Angleterre, et dont la base fut le mariage de la princesse Isabelle avec le roi Richard. Les deux monarques s'étant abouchés à

(1) Froiss. IV, 67. Juv. p. 124. (2) Hist. anon. p. 352.

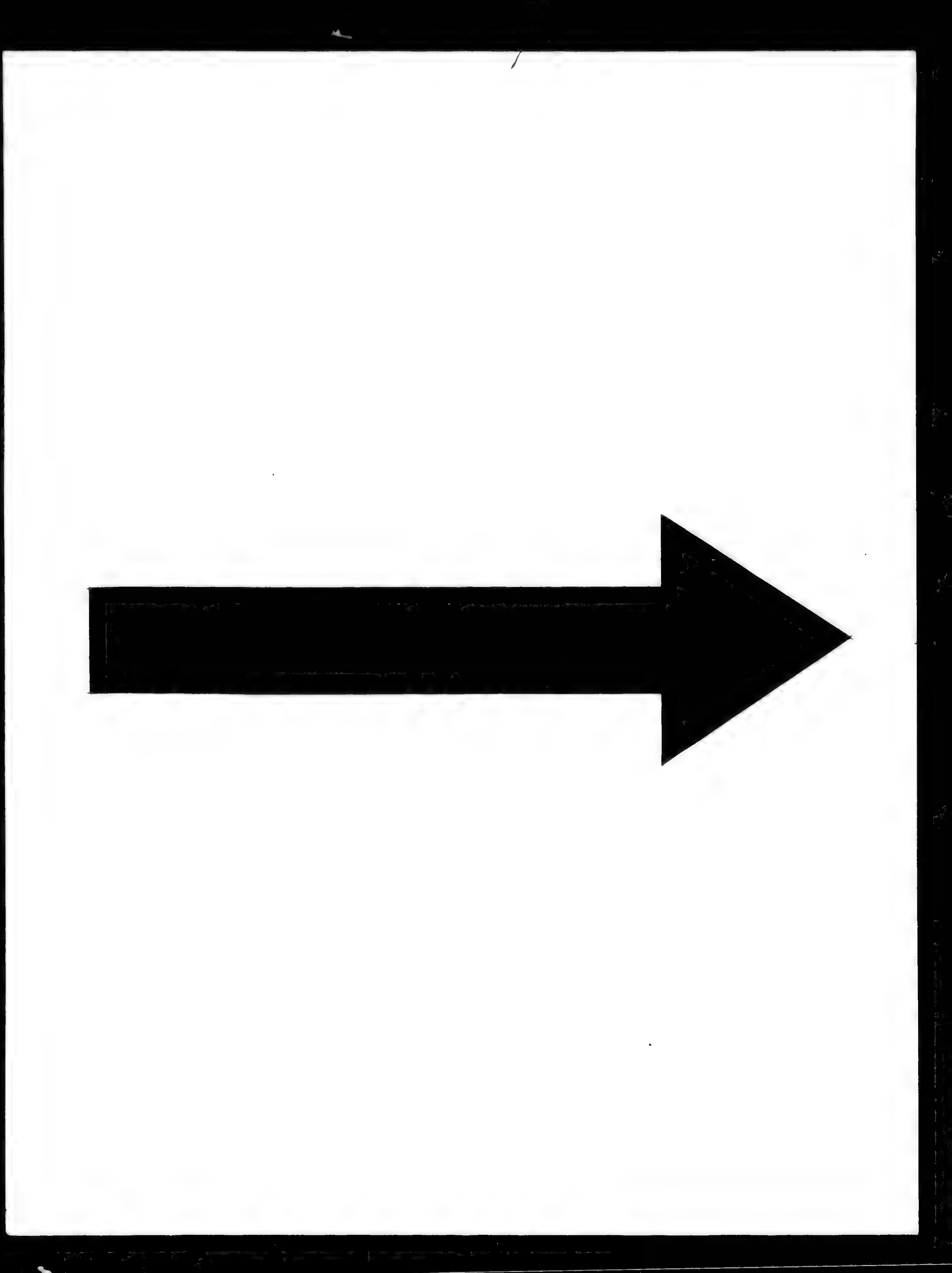
Calais, où Charles avait amené la princesse sa fille pour la solennité du mariage, ils ne manquèrent pas de conférer de la grande affaire du schisme, entamée l'année précédente par des ambassadeurs français. Le roi d'Angleterre l'avait renvoyé à l'université d'Oxfort. Dans l'entrevue, il poussa la complaisance pour son beau-père, jusqu'à se déclarer pour la voie de cession, qui fut rejetée cependant par cette université. Elle s'en tint constamment à la voie du concile général, qui seule en effet put rétablir la paix dans l'église. Richard ne laissa point d'adopter le plan des Français, et d'en prendre l'exécution fort à cœur. Il fut arrêté entre lui et Charles VI, qu'à la mi-Février de l'année suivante 1397, ils enverraient des ambassadeurs aux deux papes, pour leur déclarer que les cours de France et d'Angleterre avaient choisi la voie de cession, et pour les porter à s'y déterminer eux-mêmes assez tôt, pour qu'à la saint Michel 29 Septembre de la même année, on pût donner un seul chef à l'église. On convint encore de faire de nouvelles tentatives pour attirer au même parti l'empereur Wenceslas, qu'on présumait devoir entraîner les autres princes de l'empire.

L'Espagne, où fut envoyé Simon de Cramaud, patriarche titulaire d'Alexandrie, avec Gilles Deschamps et quelques autres docteurs, entra sans peine dans les vues de la cour de France. Le roi Henri III de Castille, malgré les sollicitations secrètes du pape Benoît, et les rois d'Aragon et de Navarre firent tenir des assemblées de prélats et de docteurs, pour procéder avec activité, sur le plan des Français, à l'extinction du schisme. Mais ces projets éprouvèrent ensuite de grandes contrariétés, par la fin précipitée, de dom Jean I, roi d'Aragon, qui avait toujours témoigné une ardeur sincère pour le bien de l'église, et qui en chassant mourut d'une chute de cheval dans la quarante-cinquième année de son âge. Dom Martin, son frère et son successeur, embrassa et soutint opiniâ-

trément les intérêts de Benoît, dont il avait épousé la proche parente, Marie Lopez de Lune.

L'ambassade qu'on envoya aux deux papes rivaux, quoiqu'elle fût tout à la fois au nom des rois de France, d'Angleterre et de Castille, eut encore moins de succès. Benoît, que les ambassadeurs virent en premier lieu, ne chercha, selon sa coutume, qu'à leur faire illusion, et à traîner en longueur. Boniface se montra d'abord plus [illegible]e, d'après l'avis de son consistoire, qui [illegible] soutint mieux la réputation de la politique [illegible] Saint père, lui dirent ces prélats, il ne s'agit que de dissimuler en cette rencontre : dites que vous vous conformerez volontiers à tout ce que vous conseilleront les rois, pourvu que le prétendu pape d'Avignon abdique de son côté ; qu'ils marquent le lieu où il leur plaira de tenir le conclave, et que vous vous y rendrez avec empressement, ainsi que vos cardinaux. Le succès de cette complaisance, vu l'état des choses, était immanquable. Benoît, qu'une ambition outrée rendait incapable d'en faire autant, aurait aliéné tout le monde ; et dès-là Boniface se conciliait tout naturellement les deux obédiences. Malgré les bornes de ses lumières et l'aveuglement de ses préventions, il sentit la sagesse de ce conseil, et promit d'y conformer ses réponses : mais sa mère, ses frères et tous ses proches lui ayant communiqué leurs alarmes sur l'ombre seule d'incertitude où il mettait sa dignité, il s'abandonna lui-même à cette pusillanimité populaire, et s'en tint à la sèche réponse déjà donnée en tant d'occasions, que la chaire apostolique appartenait incontestablement à lui seul, et que jamais il n'y renoncerait. Deux fois il eut cette occasion précieuse d'assurer son état, et deux fois ces basses terreurs la lui firent manquer.

Pierre d'Ailli, parvenu à l'évêché de Cambrai, ayant été renvoyé à ce pape par le roi Charles et l'empereur Wenceslas, n'en reçut pas une réponse plus satisfaisante que les premiers ambassadeurs.



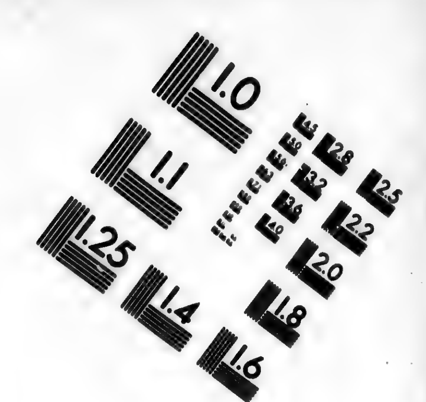
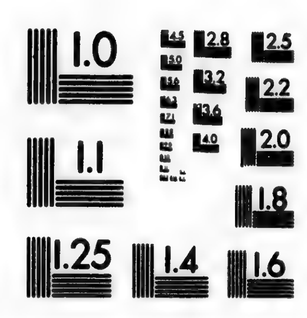
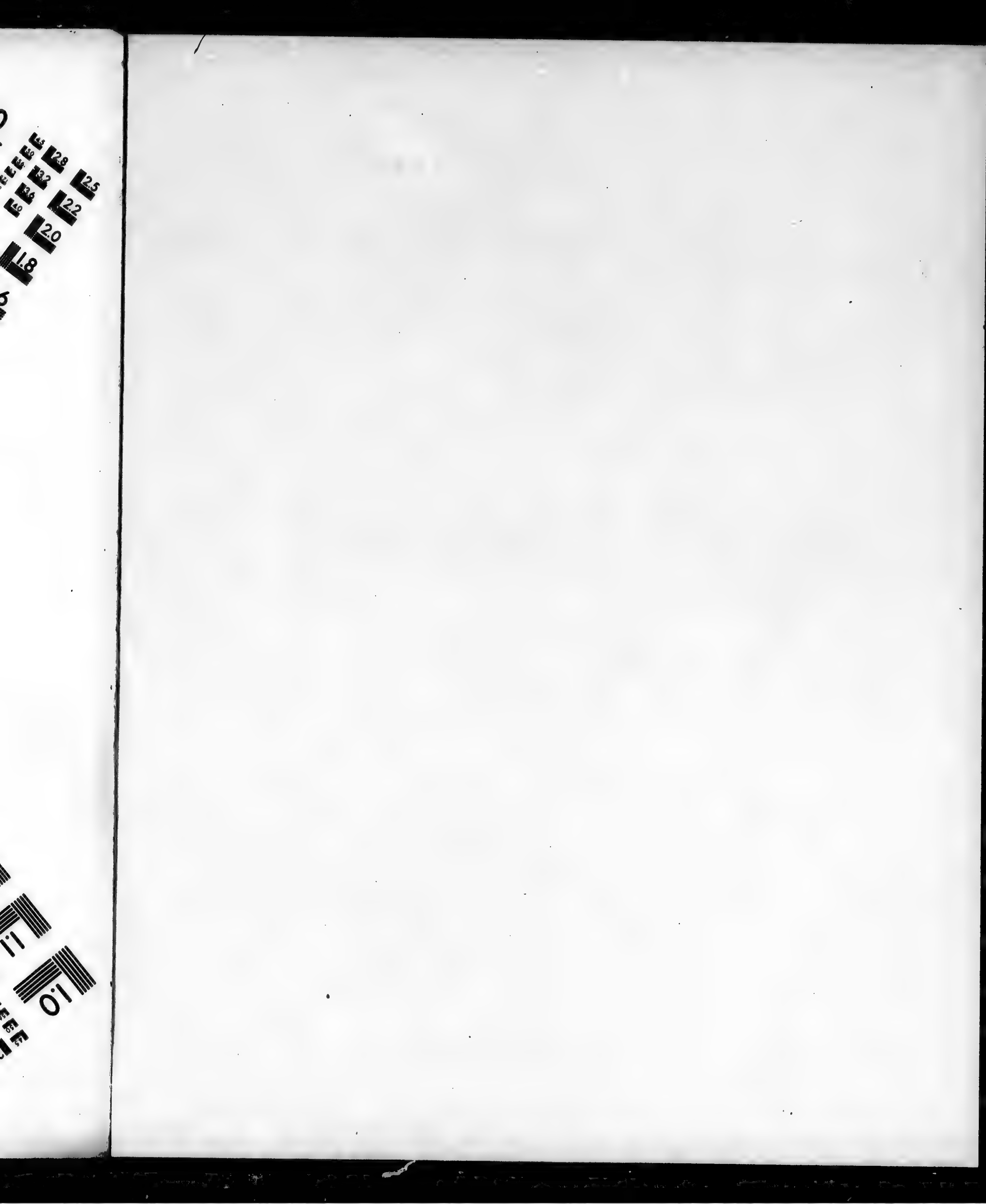


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



Dans cette seconde occasion, il suivit les impressions des Romains, alarmés sur son sort, beaucoup moins par affection pour sa personne, que par la perspective des avantages temporels attachés à la présence de la cour pontificale, sur-tout aux approches du jubilé séculaire, dont le terme n'était pas éloigné. Wenceslas, vivement sollicité par Charles VI, se rendit enfin à la conf'.ence de Reims, d'où l'évêque de Cambrai fut envoyé à Rome. Il n'y eut point d'autre fruit d'une entrevue si désirée, et de la magnificence qu'y prodigua le roi Charles, que cette ambassade si peu fructueuse elle-même. Aussi le duc de Bourgogne, prince connaisseur en hommes et en affaires, refusa de prendre part à ces négociations aussi vaines que dispendieuses. L'empereur, en entrant dans le palais abbatial de Saint-Remi où on le logea, fut étonné jusqu'au ravissement d'y voir étinceler l'or de toute part, comme dans un lieu décoré par enchantement. Sa surprise et sa joie furent bien plus grandes encore, quand on lui dit de la part de Charles (1) : Seigneur, puisque tout ceci vous plaît, le roi vous prie de le recevoir en présent. Le lendemain, fête de l'Annonciation, Charles, après avoir passé la matinée à l'église, envoya, de l'archevêché où il logeait, chercher Wenceslas pour venir dîner avec lui : mais, tandis que le monarque français s'occupait d'exercices de piété, l'allemand s'était enivré dès le matin, et il fallut remettre le banquet au jour suivant. Il fut d'une somptuosité qui surpassait de beaucoup ce qui avait excité jusque-là l'admiration germanique. La vaisselle d'or et d'argent, dit l'historien Froissart (2), y roulait, comme si elle eût été de bois. Après la cérémonie, le roi Charles, par une libéralité sans exemple, et louable uniquement à raison de ce qu'il en espérait pour le bien de l'église, fit donner à l'empereur et à ses officiers toute la vaisselle d'argent qui avait paru sur les

(1) Hist. anon. p. 371. (2) Vol. IV, c. 91.

tables, et tous les riches ameublemens de la salle du banquet. Ce présent fut estimé deux cent mille florins d'or.

On traita ensuite des affaires de l'église. Un prince tel que Wenceslas, comblé de ces profusions, ne devait pas se rendre fort difficile, sur-tout à l'issue d'un grand repas. Il fut réglé qu'on poursuivrait la voie de cession, et que celui des deux papes qui résisterait à la volonté de l'empereur et du roi, serait déclaré déchu de tout droit à la papauté. Le roi s'engageait à faire entrer dans les mêmes sentimens les rois d'Angleterre, d'Ecosse, de Castille, d'Aragon, de Portugal et de Navarre. L'empereur promettait la même chose pour le roi de Hongrie, les états de Bohême, et toute l'Allemagne.

Ce fut alors que Pierre d'Ailli s'achemina vers le pape Boniface. Il tenait son élévation à l'épiscopat, du pape Benoît, qui s'était proposé de le gagner par ses bienfaits, comme le docteur le plus habile et le plus redoutable de l'université. Pierre en était déjà chancelier, aumônier du roi et trésorier ou premier dignitaire de la sainte chapelle, quand Clémangis, fixé enfin à la cour d'Avignon, fit entendre à Benoît que ce savant, tout décoré qu'il était, pourrait bien encore n'être pas insensible au titre plus éminent de l'épiscopat, sur-tout s'il lui était déféré par sa sainteté. L'évêché du Pui étant venu à vaquer dans ces conjonctures, Benoît en 1395 y nomma en effet ce docteur, qui parut l'accepter volontiers. L'an 1396, selon quelques auteurs, et selon d'autres, l'an 1398, il fut transféré sur le siége de Cambrai. Voulant alors se fixer dans son diocèse, il résigna la chancellerie à Jean Gerson, athlète plus formidable encore pour les deux compétiteurs, dont l'ambition s'obstinait à diviser la chaire de saint Pierre.

Benoît XIII, de son côté, envoya lui-même vers Boniface, soit pour amuser les princes par ces démarches simulées contre le schisme, soit, comme son caractère faux et les manœuvres de ses émis-

saires l'en firent accuser, pour profiter de l'inquiétude des Romains, peu satisfaits du gouvernement de leur pape. Ces envoyés s'avancèrent jusqu'à Fondi, publiant de toute part qu'ils allaient à Rome pour procurer l'extinction du schisme. Boniface qui se défiait de leurs intentions, ne voulut jamais leur permettre de passer outre : tout ce qu'il accorda, fut que l'évêque de Ségovie qui se trouvait à Rome, et qui était de leur connaissance, irait conférer avec eux, à charge de lui rapporter tout ce qui se serait dit. Cet évêque les alla trouver, et revint aussitôt vers Boniface, qui ne laissa point de lui reprocher d'avoir tramé une conspiration contre sa personne. On prétendit en effet que le prélat espagnol s'était concerté avec les agens d'Avignon, pour les introduire dans Rome et y exciter des mouvemens qui auraient mis le pape même en péril ; qu'ensuite ne pouvant plus retourner à Fondi, il leur avait écrit une lettre qui était remplie d'infâmies contre Boniface, et qui les exhortait à exécuter leur complot. Il est du moins constant que ce pontife ordonna de faire le procès à l'évêque de Ségovie, et de le punir selon les lois, s'il était trouvé coupable (1).

Tous ces incidens et ces obstacles qui renaissaient sans fin les uns des autres, et des moyens même qu'on employait pour procurer l'union, la reculaient de plus en plus, bien loin de l'avancer. Cependant et par ces contre-temps-là même, le zèle s'échauffait, la fermentation passait dans toutes les têtes, les princes, les peuples, les savans et les gens de bien, tous les fidèles devenaient presque autant d'apôtres contre le schisme, et l'on s'armait contre ce monstre avec d'autant plus d'ardeur qu'il opposait plus de résistance. Il appartenait encore à l'école de Paris, séminaire le plus fécond en hommes doctes et en prélats zélés, d'assurer la marche dans cette carrière difficile, après l'avoir ouverte.

(1) Rain. an. 1396.

Déjà elle avait répandu dans le public, en forme de questions, les articles préliminaires qui devaient justifier ses démarches ultérieures. On y demandait si le pape était obligé d'accepter la voie de cession, et si l'on pouvait l'y forcer ; si tout catholique, et sur-tout les princes, devaient s'employer à l'y contraindre ; si du moins il était soumis au concile général, jusqu'à pouvoir être déposé ; si Benoît, et conséquemment son compétiteur, était dans le cas d'une ignorance pardonnable ; si sa conduite suffisait pour le rendre schismatique ; enfin, si les cardinaux étaient obligés de lui obéir, quand il leur ordonnait de se tenir attachés à lui pour la manière de procéder à l'union (1).

Peu après ces préliminaires, on lâcha une espèce de manifeste conditionnel et fort laconique, toujours adressé à Benoît, et portant ce qui suit (2) : Si vous persistez dans votre obstination, nous protestons hautement que nous ne voulons plus être soumis ni attachés à un chef aussi entêté dans ses sentimens. Le docteur Jean de Craon, prêtre du diocèse de Laon, et constitué procureur dans cette affaire, s'énonça au contraire avec beaucoup de diffusion dans l'appel en forme qu'il fut chargé de rédiger. En voici quelques traits des plus remarquables. Tout ainsi, dit-il, que le maître suprême a suscité autrefois Elie et les prophètes pour venger sa loi, Daniel pour défendre Susanne, Mathathias et les Machabées pour dégrader les faux pontifes ; il a menagé de même contre le schisme les attentions et le zèle de l'université de Paris, cette source intarissable de la pure doctrine, cette vive lumière qui ne souffrit jamais d'éclipse. Il a choisi pour pacifier son église, le roi très-chrétien et les princes de cette race auguste, qui seule peut se glorifier de n'avoir jamais donné dans le schisme ni l'hérésie ; qui jamais n'a soutenu que les véritables pontifes, et toujours s'est déclarée contre les intrus. Jean de

(1) Du Boul. p. 753. (2) Ibid. pag. 798.

Craon appelle enfin au pape futur et au siége apostolique, de toutes les procédures faites ou à faire par le pape Benoît contre l'université.

L'appel fut promptement signifié à ce pontife, qui exhala son premier ressentiment dans une bulle où les qualifications graves ne furent pas épargnées. Il déclara de l'avis des cardinaux (clause qui fut le plus grand sujet d'inquiétude ou de surprise), que cet appel était illusoire et nul ; se réservant à poursuivre l'appelant et ses complices, selon les règles du droit. Du reste, on ne voit point que la rigueur pontificale se soit portée jusqu'aux anathèmes et aux châtimens effectifs. L'ambition de Benoit, très-vive sans doute, mais très-compassée, et par-là même d'autant plus à craindre, marchait d'un pas égal vers son but, sans offenser les princes, sans irriter les savans, sans que la colère ni aucune autre de ses passions, toutes asservies au désir de régner, lui fissent faire une démarche qui l'écartât de son but : chef-d'œuvre de conduite et de persévérance, à quoi il ne manqua qu'un objet différent pour être à jamais digne de mémoire. La bulle n'étonna point les docteurs. Ayant appelé de tout ce que pourrait faire Benoît, ils avaient paré d'avance à ce coup particulier d'autorité, auquel ils ne laissèrent pas d'opposer un second acte confirmatif du premier, fort diffus à l'ordinaire, et par ce verbiage peu médité, comme il arrive presque toujours, donnant prise en bien des articles. Tel est le vain étalage d'érudition, où ils allèguent en leur faveur l'exemple d'Anastase II, abandonné de son clergé, et la déposition de trois autres papes nommés Benoît, savoir le cinquième, le sixième et le neuvième de ce nom (1). Mais l'histoire d'Anastase n'est qu'une fable, tirée, avec tant d'autres, du décret de Gratien ; et l'expulsion des trois Benoîts n'étant que de pures violences, tournait moins à l'avantage qu'à la condamnation de ceux qui s'en prévalaient. Ces

(1) Ibid. p. 823.

docteurs raisonnent beaucoup mieux sur la suppression faite par Clément V des bulles violentes de Boniface VIII contre la France. Ils en concluent avec justesse, qu'à plus forte raison ils peuvent appeler de Benoît XIII au souverain pontife qui gouvernera dans la suite toute l'église.

Leur appel contre le pape d'Avignon conduisait naturellement et tout prochainement à la soustraction d'obédience. Aussi fut-elle bientôt proposée, du moins quant à certains effets, à l'occasion de l'ambassade que le roi de Castille envoya au roi Charles en 1397 (1). Ces ambassadeurs prirent leur route par Avignon, et ils eurent la faiblesse de s'y laisser séduire. Ayant été confondus en France, sur leurs propres instructions qu'on eut l'adresse de tirer de leurs mains, aussitôt l'université fit à ce sujet une députation au roi Charles. L'orateur, qui était le docteur Jean de Courtecuisse, posa pour principe, en présence de toute la cour, qu'il fallait ôter à Benoît la faculté d'exercer à l'avenir le talent de la séduction; et pour moyen, il proposa de se soustraire à son obéissance, au moins en ce qui regardait la collation des bénéfices et la perception des décimes. L'expédient parut des mieux imaginés, mais un peu violent : avant de le mettre en œuvre, on voulut encore essayer de la négociation.

Enfin le vingt-deuxième jour de Mai de l'année 1398, toutes les autres tentatives étant épuisées, on en vint à cette rupture ouverte. Benoît XIII, fort inquiet des mouvemens de tous les princes de la chrétienté mis en action par la France, y envoya son fameux confident, le cardinal de Pampelune, Martin de Salva. Le sort en était jeté : le roi et les princes du sang, instruits d'avance, lui mandèrent de ne point venir; et sans délai on convoqua une assemblée, où il se rendit une grande multitude de prélats et de docteurs. Le roi n'y assista point, parce qu'il eut un nouvel accès de sa

(1) J. Juv. p. 129.

funeste maladie. On avait tout employé inutilement pour le guérir, jusqu'à recourir contre son gré, après les prières et les autres pratiques de la piété chrétienne, à la divination et à mille observances superstitieuses.

Le maréchal de Sancerre qui avait succédé au connétable de Clisson, fit venir de Guienne deux religieux augustins, nommés Pierre et Lancelot, qui se vantaient d'avoir contre les plus terribles maladies des secrets bien supérieurs aux ressources ordinaires de la médecine. Dès qu'ils eurent vu le roi, ils dirent que son mal venait de sortilége, et quelque temps après, ils conseillèrent d'arrêter deux bas-officiers du duc d'Orléans. On le fit aussitôt; mais les accusés se justifièrent si bien, que dès le lendemain on les mit en liberté. Cependant le roi se trouvant mieux, les deux aventuriers ne perdirent rien de leur crédit, et leur impudence ne fit que s'accroître, soit par l'espoir de concilier d'autant plus de poids à l'imposture qu'ils marqueraient plus d'audace, soit par l'induction de ces pestes d'état qui ne dominent dans les cours qu'en semant la discorde entre les personnes augustes. Des domestiques du duc d'Orléans, les deux brouillons passèrent au prince lui-même, et firent tomber leur calomnie sur ce frère unique du roi. Cette imputation fit frémir d'horreur, on n'usa point de dissimulation ni de tempérament, on n'étouffa point une injure qui ne doit jamais l'être, on demanda la preuve, et pour l'acquérir on déploya tous les instrumens de la torture. Cet appareil suffit pour confondre ces lâches scélérats, qui se confessèrent calomniateurs. Ils ajoutèrent à cet aveu le détail de toute leur vie, qui n'était qu'un tissu d'atrocités, de maléfices, de sacriléges, et de l'infame dissolution qui les avait conduits à l'impiété (1).

Comme ils étaient prêtres et religieux, on les mit dans les prisons de l'évêché, et leur procès fut ins-

(1) Hist. anon. p. 398 et seq.

truit par le juge ecclésiastique, qui conclut à les livrer au bras séculier. Alors et long-temps encore après, on n'exécutait à mort aucun ecclésiastique, sans l'avoir dégradé des saints ordres. On mena les coupables en place de Grève, où se rendit l'évêque diocésain, accompagné de six autres prélats et de plusieurs prêtres. Un docteur en théologie leur fit une exhortation pour les porter au repentir de leurs fautes. Ensuite les prêtres qui accompagnaient l'évêque les revêtirent de tous les habits de leurs ordres; et en cet état, les mains jointes, devant l'évêque, ils renouvelèrent volontairement la confession de leurs crimes. Quand ils l'eurent achevée, le prélat les fit approcher l'un après l'autre, et leur mit en main le calice qu'il retira un moment après, en disant : Nous t'ôtons le saint vase où tu as consacré le sang du Seigneur. En même temps il ordonna qu'on les dépouillât de la chasuble, de la tunique, de l'aube, en un mot de tous les ornemens de la cléricature, en quoi l'on suivit ponctuellement le pontifical romain. Enfin on leur racla les doigts qui avaient reçu l'onction sacerdotale, et on les lava dans une liqueur préparée à cet effet, puis on les livra aux archers du prévôt qui les fit décapiter. Tel fut, dit l'auteur contemporain que nous avons suivi, l'exemple qu'on crut devoir donner aux sorciers ou maléficiers, qui trompaient le public par leurs malignités superstitieuses.

On observe que ces deux misérables eurent la consolation, si long-temps refusée aux criminels, de se confesser avant de subir le dernier supplice. Les papes s'étaient souvent plaints à nos rois de l'abus contraire, et spécialement Grégoire XI à Charles V : mais, quoique ce religieux et sage prince fût entré dans des vues si conformes à sa manière de penser et de sentir, il n'avait pu faire cesser cet impitoyable et faux respect pour les sacremens, au moins dans tous les tribunaux du royaume. Charles VI, aidé par les circonstances, consomma ce qu'un père, de capacité si supérieure, n'avait

pu qu'ébaucher (1). Quelque temps après l'attentat commis sur le connétable de Clisson, le seigneur de Craon s'étant sincèrement converti, mit au nombre des œuvres de pénitence, les soins qu'il se donna pour ne pas laisser mourir les malfaiteurs sans confession. Il obtint du prince une déclaration, en date du 2 Février 1397, portant que dans toutes les terres de la domination française, on accorderait désormais des confesseurs à tous ceux qui seraient condamnés à mort par la justice. La loi donnée dans une rencontre qui prévenait si favorablement les esprits, fut reçue et applaudie partout. Afin qu'une si bonne œuvre ne tombât point faute de ministres, l'illustre pénitent fit encore une fondation aux cordeliers, à charge d'acquitter à perpétuité cet office de miséricorde.

Si l'état déplorable de Charles VI ne l'empêcha point en cette occasion, comme en plusieurs autres momens lucides, de se montrer en roi digne du titre de bien-aimé, son absence n'ôta rien non plus à l'autorité, ni presque à la solennité de l'assemblée nombreuse, où l'on entreprit enfin, d'une manière effective, l'extirpation du schisme. Le monarque y fut remplacé par les ducs d'Orléans, de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, accompagnés du roi de Navarre, des ambassadeurs de Castille, du chancelier Arnaud de Corbie, et de quelques membres du parlement. D'un autre côté, le patriarche Simon de Cramaud qui présida, onze archevêques, soixante évêques, avec une multitude d'abbés, de procureurs de chapitres, de docteurs des universités de Paris, d'Orléans, de Montpellier, d'Angers et de Toulouse, en firent une assemblée des plus respectables de l'église de France (2). Le patriarche d'Alexandrie en fit l'ouverture par un discours français, où il rappela ce qui s'était passé depuis la mort de Clément VII, et les éloges qu'on avait donnés à la voie de cession dans

(1) Ibid. p. 361. (2) Dupuy, p. 562.

toutes les cours de l'Europe, sans en excepter celle du pape Benoît.

Ce pontife avait néanmoins encore beaucoup de partisans; et jusque dans l'assemblée, l'évêque de Meaux, Pierre de Juis qui lui était tout dévoué, se leva sans aucun respect humain, et demanda qu'il lui fût permis de défendre le pape Benoît (1). Non-seulement on le lui accorda, mais il eut la liberté de s'associer six personnages capables, pour disputer contre six autres du parti contraire : ce qui se fit huit jours durant, avec un zèle et des attentions qui ne voulaient rien laisser à l'incertitude. On examina s'il fallait employer la soustraction d'obédience; et supposé qu'on l'employât, si elle devait être partielle ou totale, c'est-à-dire, ou bornée à ce qui regardait la collation des bénéfices, ou étendue à tout ce qui concernait le gouvernement des églises, comme si le saint siége eût été vacant.

Quand on eut éclairci le point capital de la cession ou soustraction d'obédience, le chancelier dit au nom du roi, que tous ceux qui croiraient devoir embrasser ce parti, pouvaient parler avec une pleine liberté, assurés qu'ils étaient de toute la protection du monarque : que jusqu'à la détermination de l'assemblée, on pouvait opiner sans gêne; mais qu'ensuite les opposans seraient traités comme schismatiques : que si la soustraction avait lieu, le roi, bien éloigné de toutes vues d'intérêt, voulait que les élections fussent rétablies dans les chapitres et les autres communautés, et qu'on ne devait pas craindre davantage que les laïques et les seigneurs, quels qu'ils fussent, usurpassent la collation des bénéfices : enfin, que pendant la soustraction, si elle était ordonnée, le roi ne mettrait point en sa main les annates, ni aucun produit des églises. Après cette déclaration, donnée principalement en réponse aux inconvéniens que faisaient craindre les apologistes de Benoît, le chancelier

(1) Hist. anon. p. 377. Du Boul. t. IV, p. 830.

invita tous les membres de l'assemblée à porter leurs suffrages.

Ils le firent aussitôt de vive voix, en présence de tout le monde ; et quand ce fut le tour de l'université de Paris, le recteur, pour mieux témoigner sa confiance et l'inspirer à tout le monde, fit ouvrir les portes de la salle où se recueillaient les voix. Sans compter celles des cinq universités, il y eut trois cents suffrages donnés ainsi verbalement. Mais pour rendre la décision plus irréfragable, on pria les prélats et tous les autres ecclésiastiques de consigner leurs avis dans des écrits séparés et signés de leur main. La conclusion fut remise au mois suivant.

Des trois cents voix couchées par écrit, il s'en trouva deux cent quarante-sept pour la soustraction totale et sans délai. Le 27 Juillet, les princes et le chancelier en firent le rapport au roi, qui se trouvait en assez bonne santé; et par un acte du même jour, le monarque ordonna la soustraction. Il était conçu en ces termes : Au nom de la sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, nous déclarons que nous et le clergé de notre royaume n'avons plus aucun rapport d'obéissance avec le pape Benoît. Voulons que de ce moment on ne fasse part, ni à lui, ni à ses receveurs, d'aucuns revenus ecclésiastiques, pour quelque cause ou prétexte que ce soit. Ordonnons qu'en cas de vacance des bénéfices, il soit procédé par élection, pour les prélatures, dignités et tous bénéfices électifs ; et qu'à l'égard des autres, il y soit pourvu par collation de ceux à qui le droit en appartient. Défendons très-étroitement à tous nos sujets, même aux évêques, d'obéir audit Benoît, ni à ses officiers, et enjoignons aux juges des lieux, de punir sévèrement ceux qui contreviendront à ces ordres.

Cet acte fut suivi de plusieurs autres. Il y eut une lettre adressée aux cardinaux d'Avignon, pour leur donner avis de ce qui venait d'être conclu, et les prier de se lier de sentiment et d'intérêt avec l'é-

glise de France. Nonobstant la déclaration verbale que le chancelier avait déjà faite en présence des prélats assemblés, le roi, pour dissiper jusqu'aux moindres appréhensions, déclara de nouveau, par un acte authentique, qu'il n'entendait point envahir la collation des bénéfices, ni profiter des émolumens que les papes avaient coutume de percevoir. Enfin le chancelier protesta généralement et sans nulle réserve, qu'on voulait maintenir les anciennes libertés de l'église gallicane (1); ce qu'explique ainsi Jean Juvénal des Ursins (2), auteur de l'histoire de Charles VI, et depuis archevêque de Reims; fut conclu que le clergé du royaume rentrerait dans ses anciennes libertés et franchises, savoir que les ordinaires donneraient les bénéfices qui se trouvaient dans leur collation; que toutes grâces expectatives et réservations cesseraient; qu'aux bénéfices on procéderait par voie d'élection, et que la collation en appartiendrait à l'ordinaire.

Quelque indispensable qu'eût paru le parti qu'on venait de prendre, cette révolution soudaine, et jusque-là sans exemple dans la hiérarchie, laissait mille embarras que le clergé s'efforça de prévoir et d'aplanir pendant le reste de son assemblée qui dura jusqu'après le 8 du mois d'Août. On peut s'en former une idée, sur tout ce qu'il fallut employer de précautions et de circonspection pour instituer dans ces conjonctures abbé de Saint-Denys, Philippe de Villète, successeur de Jean de Monceaux. L'assemblée du clergé donna d'abord un acte qui autorisait en général les élections confirmées par l'ordinaire sans recourir au pape; avec promesse de maintenir les exemptions dans leur intégrité, et de se désister de cette façon de pourvoir aux prélatures des monastères, sitôt que l'église serait gouvernée par un seul et légitime pontife (3). Le roi expédia ensuite une permission aux religieux de Saint-Denys, à

(1) Preuv. des lib. de l'Egl. Gall. p. 450 et suiv.

(2) J. Juv. p. 133.

(3) Hist. anon. p. 380.

l'effet de se choisir un abbé. Ce choix étant fait, l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont, le confirma, donna la bénédiction solennelle au nouvel abbé, et en même temps dressa une reconnaissance par laquelle il déclarait ne vouloir porter aucune atteinte aux immunités et franchises de l'abbaye. Cet abbé, par son mérite et sa haute vertu, était en si grande considération auprès des ducs de Berri et de Bourgogne, qu'ils le reconduisirent en cérémonie, de Paris jusqu'à son monastère.

Tout étant statué pour le détail de l'administration hiérarchique durant la soustraction, on sursit encore à l'éclat de la rupture, jusqu'à ce qu'on eût fait une dernière tentative sur l'esprit de Benoît. L'évêque de Cambrai fut choisi pour cette commission par le roi et les prélats de l'assemblée : mais comme on était déterminé sans retour, ou à obtenir la cession du pontife, ou à lui faire porter la peine de son refus, Jean le Maingre de Boucicaut, maréchal de France, eut ordre d'accompagner l'évêque, et d'assembler des troupes pour forcer le pape en cas de besoin. Ces deux ministres, l'un de conciliation et l'autre de sévérité, marchèrent de compagnie jusqu'à Lyon, d'où le maréchal laissa le médiateur continuer sa route jusqu'à son terme.

Le prélat fut admis avec empressement à l'audience du pontife, le salua respectueusement, et néanmoins avec une réserve qui fut la première annonce qu'on ne le reconnaissait plus pour chef de l'église. Quand l'envoyé lui eut dit en termes exprès, quelle était la volonté tant du roi que de l'empereur, et qu'on exigerait de même la renonciation de son concurrent, Benoît changea de couleur, et dit d'une voix émue : J'ai beaucoup travaillé pour l'église ; on m'a créé pape ; l'élection a été canonique : je ne renoncerai point à ma dignité. Que le roi de France apprenne, qu'avec toutes ses ordonnances, il ne m'empêchera point de conserver jusqu'à la mort mon rang et mon trône. Seigneur, repartit l'évêque de Cambrai, j'attendais de vous plus de maturité.

Consultez-vous

Consultez-vous avec vos frères les cardinaux, et songez sur-tout que vous ne pouvez tenir seul contre l'empire, la France et les prélats même de votre cour. Sur cela, deux cardinaux qui avaient la confiance de Benoît, s'avancèrent et lui dirent : Saint père, l'évêque de Cambrai a raison ; nous vous conjurons d'y penser encore, comme il vous le propose. Toujours prêt à saisir les voies lentes, le pape y consentit, et l'on se retira. On se rassembla le lendemain, au son de la cloche qui attira au consistoire tout ce qu'il y avait de cardinaux dans la ville ; mais Benoît fut toujours semblable à lui-même : après avoir bien délibéré, après avoir longtemps discuté l'affaire, en l'absence de l'envoyé français qu'on fit retirer pour être plus libre, après avoir entendu toutes les remontrances et les sollicitations de ses cardinaux, toute sa réponse fut qu'il vivrait et mourrait pape, sans que ni roi, ni prince, ni général, ni négociateur pussent le faire changer. On murmura, on se leva brusquement, on sortit sans presque le regarder, et il rentra froidement chez lui.

L'évêque de Cambrai se retira par-devers le maréchal de Boucicaut, qui s'était avancé jusqu'au port Saint-André, à neuf lieues d'Avignon. Sur le rapport de ce qui venait de se passer, le maréchal dit à l'évêque : Messire, votre charge est faite, je vais remplir la mienne. Vous n'avez plus que faire ici ; retournez dire au roi que je lui rendrai bon compte de ses ordres. Sur le champ il fit partir des commissaires pour rassembler les troupes, et commanda au sénéchal de Beaucaire de fermer tous les passages d'Avignon, tant par terre que par le Rhône. Bientôt après il envoya un héraut d'armes pour défier le pape et la ville d'Avignon, c'est-à-dire, pour leur déclarer la guerre. Le défi porta la consternation parmi les cardinaux et les citoyens. Ils coururent représenter au pape le péril et l'impossibilité de résister à un prince tel que le roi de France. Benoît avec une fermeté d'ame digne d'une

meilleure cause, leur répondit d'un air délibéré: Vous vous troublez de peu de chose; la ville est forte et bien pourvue; il me viendra du secours de Gênes et d'Aragon : gardez seulement vos remparts, je réponds du château.

Cependant Pierre d'Ailli avait rendu compte en cour de l'opiniâtreté de Benoît, et l'on avait envoyé deux commissaires, Robert, cordelier, docteur en droit, et Tristan du Bosc, prévôt de l'église d'Arras, afin de publier, sous les yeux même de l'obstiné pontife, la soustraction d'obédience. Ils s'acquittèrent fidèlement de leur commission, et commandèrent, sous des peines effrayantes, à tous les sujets du roi, tant clercs que laïques, d'abandonner le service et la cour de Benoît. On obéit, et plusieurs même des gens du pape, chapelains, auditeurs et autres officiers, se retirèrent avec empressement. Les commissaires étaient encore chargés d'une lettre du roi pour les cardinaux d'Avignon. Soit par égard pour les intentions de ce prince, soit par les sollicitations des bourgeois, à qui Boucicaut avait dénoncé que, s'ils n'ouvraient leur ville, il brûlerait leurs vignes et toutes les maisons qu'ils avaient à la campagne, ils tinrent conseil tous ensemble, sans prendre l'avis du pape, et traitèrent de même avec le maréchal. On stipula que lui et ses gens entreraient dans Avignon, et pourraient assiéger le palais; mais sans faire aucune violence aux cardinaux, ni au corps de la ville. Dix-huit cardinaux et la plupart des officiers du palais sortirent d'Avignon, et passèrent à Villeneuve, où la soustraction fut acceptée et suivie publiquement (1). Ces prélats en dressèrent l'acte, et l'envoyèrent au roi Charles avec une lettre pleine d'éloges et d'applaudissemens.

Benoît fut affligé, mais nullement déconcerté de ce revers. Réduit à cinq cardinaux et à ses domestiques, il protesta qu'il ne se soumettrait point,

(1) Vit. Pap. t. 2, p. 1132.

quand il devait périr, et se résolut à se laisser assiéger. Cependant il reçut quelques troupes aragonaises, non du roi Martin, qui ne jugea point à propos, comme il s'en expliqua, de se commettre avec la France pour soutenir les chicanes d'un prêtre; mais de Rodrigue de Lune, qui les amena lui-même au pape son frère (1). Il se tint donc renfermé dans son palais, où il avait fait à loisir une ample provision de vivres de toute espèce. On s'empara, dans la ville, de tout ce qui lui appartenait; on usa de la dernière rigueur envers ceux de ses officiers qu'on put surprendre; on établit contre les murs du château des batteries de canon et les autres machines de guerre alors en usage. Les cardinaux avaient tellement gagné la bourgeoisie, que le cardinal de Neufchâtel fut reconnu pour commandant de la ville, aux acclamations d'un peuple nombreux qui criait de toute part: Vive le sacré collége et la ville d'Avignon! Alors on vit un cardinal en pourpoint de pourpre, l'épée au côté et le bâton de commandement à la main, marcher contre un pape, faire feu sur le palais pontifical, et d'une manière si sérieuse, que le pontife fut atteint de quelques éclats de pierre sortis d'un canon. Deux jours après, le cardinal commandant reçut lui-même un coup de feu qui mit fin à sa vie et à ses faits d'armes.

Tout fut pareillement extraordinaire dans cette guerre bizarre. L'attaque du maréchal eut quelque chose de moins brillant que la défense du pape. Pendant un temps assez long, les succès des assiégeans se bornèrent à couper des convois, et à prendre les cardinaux de Pampelune et de Saint-Adrien, qui étaient sortis du château. Ils furent jetés dans une prison, et très-mal traités. Le cardinal de Saint-Adrien mourut de misère, et le cardinal de Pampelune ne se tira des fers qu'au prix de cinquante mille écus d'or. Les assiégés, de leur côté, prirent une troupe de trente hommes, qui voulurent pénétrer

(1) Froiss. vol. IV, c. 98.

dans le château par un égoût de cuisine; ce qui ralentit l'ardeur des assiégeans, sans néanmoins que des avantages si peu décisifs pussent tirer ceux qui les remportaient, du péril et de la détresse qui croissaient de moment en moment (1).

Ils avaient des vivres pour deux ou trois ans; mais manquaient de bois dans les froids les plus rigoureux de l'année. Dailleurs le mauvais air, dans un lieu où se trouvait comme entassée la multitude de ceux qui le défendaient, les maladies, le défaut de remèdes, tout sans le fer de l'ennemi, faisait de ce château funeste un théâtre de mort et de désespoir. En vain quelques Aragonais et d'autres partisans de l'indomptable pontife avaient armé des galères pour lui porter des rafraîchissemens, ou du moins pour le tirer de son réduit : les élémens même parurent s'opposer à leur dessein; les eaux du Rhône se trouvant si basses, qu'ils ne purent jamais remonter jusqu'à Avignon. Dans ces extrémités, Benoît enfin traita de paix avec la cour de France, par le moyen du roi d'Aragon, qui envoya des ambassadeurs au roi Charles. L'abbé du Mont-Saint-Michel, le chevalier Guillaume de Tigonville et le docteur Gilles Deschamps qui furent renvoyés de France en Aragon, eurent ordre de passer par Avignon, et de convenir avec le pape. On ne se relâcha point sur l'article de la cession : Benoît fut contraint de promettre qu'il renoncerait au pontificat, du moins au cas que son compétiteur cédât lui-même pour quelque cause que ce fût. On lui fit encore promettre de n'empêcher l'union par aucune voie directe ou indirecte, de se rendre aux assemblées qui pourraient se tenir pour la paix de l'église, et de ne point sortir du palais d'Avignon sans l'aveu des cardinaux et des princes qui avaient été de son obédience. Il congédia sa garnison aragonaise, le roi Charles le prit sous sa protection, et on lui fournit toutes les provisions dont il avait besoin. Mais on commit des

(1) Vit. p. 1125.

officiers français, avec l'archevêque de Narbonne, pour la garde de sa personne et de son palais. Ce traité fut conclu dans le mois d'Avril 1399 (1).

Cependant la soustraction d'obédience était toujours mise à exécution par les Français, et s'étendait de jour en jour en de nouveaux états. Elle avait été embrassée par la reine de Naples, veuve du duc d'Anjou, dès le mois de Novembre de l'année où elle avait été résolue en France, et le mois suivant, par le roi de Castille. Le roi de Navarre qui s'était trouvé à Paris pendant l'assemblée où elle avait été résolue, ne manqua point, à son retour dans son royaume, de l'y établir. En même temps la cour de France pressait les princes de l'autre parti de se soustraire pareillement à l'autorité non moins équivoque de leur pape. Charles réussit auprès de Jean de Bavière, évêque de Liége, et chez plusieurs autres princes du même canton. Il pressa l'empereur Wenceslas d'accomplir ses engagemens ; mais ce prince, aussi lent à dégager sa parole que prompt à la donner, remit l'affaire à la diète qu'il avait convoquée à Breslaw. Une révolution qui survint bientôt après dans l'empire, et qui précipita ce prince du trône qu'il déshonorait, lui donna de tout autres soucis. Les électeurs assemblés au château de Laenstein sur le Rhin, l'y déposèrent, avec le consentement du pape Boniface, le 20 d'Août 1400, et quatre jours après lui donnèrent pour successeur, Robert, comte palatin du Rhin. Richard II, roi d'Angleterre, plus fidèle aux promesses faites à Charles VI, trouva le principe de sa ruine dans cette complaisance, ou plutôt dans son indolence et sa mollesse. Durant le cours fatal de cette même année 1400, il fut mis à mort dans la prison où il avait été renfermé l'année précédente, après qu'il se fut déclaré lui-même indigne de régner, et qu'il eut remis le sceptre et la couronne au duc de Lancastre son cousin-germain, qui lui succéda sous le

(1) Rain. an. 1399, n. 10.

nom de Henri IV. Sur l'article du schisme, les Anglais s'en tinrent à la voie du concile général, comme au seul remède légitime.

Les sentimens ainsi partagés entre les docteurs et les nations diverses, ralentissaient des efforts qui s'entre-choquaient sans cesse, et reculaient depuis six ans l'extinction du schisme : mais enfin le mouvement était imprimé à tous les corps ecclésiastiques et politiques, et ce monstre, devenu généralement odieux, ne pouvait que succomber sitôt que les princes et les peuples seraient d'intelligence. L'opiniâtre et artificieux Benoît XIII sut bien encore regagner ceux qui venaient d'abjurer son obédience. On dit même que les deux papes rivaux se concertèrent ensemble, afin de conserver chacun sa partie du pontificat, détruit en quelque sorte par ce partage : ils levèrent au moins les anathèmes dont ils s'étaient frappés réciproquement. Cependant on pénétra leurs vues dans les deux partis, où elles ne servirent qu'à rapprocher les uns des autres leurs défenseurs respectifs, et à précipiter leur propre ruine. Les choses en étaient à ce point dans la dernière année du quatorzième siècle, qu'on peut ainsi regarder comme l'époque de la décadence des deux pontifes propagateurs ou fauteurs du schisme.

Fin du Tome septième.

DISCOURS

SUR

LE TROISIÈME AGE DE L'ÉGLISE.

L'ABUS ou le relâchement étant la production naturelle de l'ignorance, les ténèbres du second âge de l'église ne pouvaient aboutir qu'aux écarts et aux désordres qui l'ont désolée durant le troisième, et qui vont faire la matière de ce discours : champ immense, où à la vérité nous ne manquerions pas de guides, si à la suite de ces nombreux essaims d'observateurs et de censeurs sans retenue, nous voulions hasarder une critique audacieuse, et nous livrer aux saillies de l'humeur, ou de la présomption applaudie.

Après tout ce qu'on a déjà vu des entreprises des papes sur la souveraineté des princes, que n'aurions-nous pas encore à dire touchant la liberté mal entendue de l'église, les immunités exagérées des clercs, tous les abus vrais ou faux de la juridiction ecclésiastique? La difficulté de juger les évêques, et l'impunité qui en est la suite, la rareté et l'abolition légitimée, pour ainsi dire, des conciles, la multiplication presque infinie des appels et des citations à Rome, l'invention des légats *à latere*, l'extension indéfinie du pouvoir pontifical, présentaient un champ plus avantageux encore. Quel fonds n'offrait pas sur-tout l'inquisition, indifférente au corps de l'église, et dont les tableaux chargés ont fourni tant de tirades pathétiques et sublimes à nos panégyristes oiseux de l'humanité et de la bienfaisance! Mais, outre que nous envisageons ces fantômes d'un œil plus froid que ne le font ces nouveaux Héraclites, la nature et l'étendue des objets qui nous restent à traiter, nous font un devoir plus étroit que jamais, de la brièveté, de l'ordre, du sang froid et de la réserve.

Assez long-temps on a crié au fanatisme, pour qu'il ne soit plus contagieux ; et dans les siècles même les plus décriés, ce danger fut beaucoup moindre qu'on n'entreprend de le persuader tant d'années après. Car enfin, les maximes contraires à celles de la sainte antiquité, ne sortirent jamais de l'ordre des problèmes ; jamais du moins aucune décision du corps de l'église ne les marqua du sceau de la

certitude. Le principe de la réformation demeurait toujours, en ce que l'on convenait de part et d'autre que la discipline des premiers siècles était la seule règle à suivre : les méprises particulières ne provenaient que des préventions introduites en faveur des maximes nouvelles, qui, sur la foi et la seule garantie de Gratien, passaient pour tirer leur origine des temps primitifs. Le remède était plus difficile, plus enveloppé et moins présent : mais toujours il subsistait; et en écartant le voile du préjugé dont il était couvert, dès-là même on rendait à sa vertu toute son activité. Le régime était moins parfait : il n'était pas ruineux. Aussi ne disconvenons-nous pas que la discipline ne puisse être plus ou moins recommandable ; mais elle ne peut jamais devenir radicalement vicieuse, ni éprouver un dépérissement entier. La foi seule, immuable de sa nature, comme l'éternelle vérité dont elle émane, ne reçoit ni accroissement, ni diminution, ni aucune altération véritable. Mais si elle communique cette divine prérogative à la discipline fondamentale, qui fait partie de l'évangile, elle n'imprime pas le sceau de son immutabilité et de sa perfection suprême aux établissemens divers qu'exige la diversité des personnes, des temps, des lieux, et qui ne sont pas moins susceptibles de variation, que ces objets changeans d'où ils tirent leur origine.

Cette réfutation générale, la seule que les bornes d'un discours nous permettent de faire à un détail infini d'objections minutieuses, suffit pour remplir nos engagemens, c'est-à-dire, pour faire apercevoir à toute ame droite la merveille de la conservation de l'église contre ces abus, quels qu'ils aient été. Qu'on remarque cependant que nous écartons précisément les questions qui présentent le moins de difficultés, et que nous nous arrêtons à celles qui prêtent infiniment plus à une critique raisonnée. Les croisades, la pénitence canonique, la résidence des papes à Avignon, voilà sur quoi vont rouler nos observations. L'omission ou la concision des autres chefs de dispute ne nous fut donc pas commandée par une réserve pusillanime.

Tout ce qu'il nous importe d'établir touchant les croisades, se réduit à une seule proposition. Ces guerres étaient-elles justes ? Si l'affirmative peut se démontrer, dès-lors l'église qui les approuva, est justifiée pleinement. Qu'elles aient été conformes ou contraires aux maximes de la politique ; qu'elles aient été bien ou mal conçues et conduites ; qu'il en ait résulté des calamités ou des avantages : ce ne sont là que des questions subalternes, étrangères à l'honneur ainsi qu'à l'enseignement de l'église, et dont la décision, comme dans tous ces objets à double face, sera toujours en faveur de chaque parti, dans la bouche de ses partisans respectifs. Pour l'église, il s'agit uniquement d'en-

seignement pur, de morale exacte, de règles sûres de conduite, c'est-à-dire, de devoir et de justice.

Furent-elles donc justes, ces guerres de religion, ces ligues si extraordinaires de toutes les nations chrétiennes, cette conspiration soudaine et générale de l'Europe contre l'Orient? Avant de répondre à cette question, ou à ce doute affecté, j'en pourrais rechercher l'origine, et la lui trouver commune avec cette classe de chrétiens, prévenus pour les sectes, d'une prédilection graduée sur le plus ou le moins d'éloignement que chacune d'elles marque pour le christianisme. Répondons cependant, sans nous prévaloir de ce très-fort préjugé; mais aussi sans aspirer à l'honneur dangereux de plaire indistinctement à tous les partis, ou du moins, sans user d'une complaisance, ou plutôt d'une connivence qui serait de notre part une vraie trahison à l'égard de l'église, et qui deviendrait nuisible à ses ennemis eux-mêmes. Instruits par l'expérience et par une étude sérieuse de l'histoire ecclésiastique, nous sommes pleinement convaincus qu'on ne leur a jamais cédé sans que la religion eût à en gémir, sans même les en éloigner davantage, au lieu de les en rapprocher.

Si la vraie philosophie cherche la lumière dans les sources analogues à la matière qui se doit traiter; si la règle et le compas mesurent les surfaces, et que la science des idées se tire des idées même; les choses de fait doivent se puiser dans les fastes des peuples et des temps. L'histoire donc, les monumens sacrés de l'histoire; voilà ce que nous prétendons opposer aux préjugés philosophiques et aux préjugés populaires, qui sont ici les mêmes. Or, si les empereurs de la nouvelle Rome, toute méconnaissable qu'elle était, conservaient le droit d'en défendre les apanages, et de faire à cette fin des ligues offensives et défensives, tant avec l'empereur de l'ancienne Rome qu'avec tous les augustes chefs de la république chrétienne, dès-là il n'est plus de doute à élever sur la justice de la guerre sainte, et il ne s'agit plus que d'ouvrir les monumens de l'histoire.

Rappelez-vous donc comment Alexis-Comnène, empereur dépouillé chaque jour de quelque province impériale par les musulmans, et tremblant pour sa capitale même, tourna ses espérances vers les princes et les peuples chrétiens de l'Occident. Dès qu'il s'était vu sur le trône de Grèce, il avait sollicité l'alliance de l'empereur latin, des princes français, et spécialement de Robert le Frison, comte de Flandre, prince en grande réputation de valeur, et d'un poids à imprimer le mouvement à bien d'autres. Il leur écrivit, au rapport de tous les historiens (1), une lettre

(1) *Alex. An. Comn. Guib. Abb. Rob. monach. Anecd. t. 1. Ampliss. Collect. t. 1.*

pathétique, où, après leur avoir peint les excès révoltans de l'impiété, de la cruauté, de la lubricité mahométane, il les conjurait de lui prêter leurs armes et leurs bras, afin d'arrêter des conquérans si superbes et si odieux. Pour les presser davantage, aux motifs de zèle et de vertu il joignit ceux de l'intérêt, et leur fit envisager des ruisseaux d'or et d'argent, où il leur serait permis de puiser à discrétion. Le comte de Flandre partit aussitôt pour le pélerinage de Jérusalem, afin de reconnaître, sous ce prétexte, l'état de l'Orient. A son retour, il passa par Constantinople, s'aboucha avec Alexis, et lui promit cinq cents cavaliers, qu'il lui envoya dès qu'il fut de retour dans sa patrie. Ils menèrent avec eux cent cinquante chevaux, outre ceux qu'ils montaient : genre d'approvisionnement si nécessaire aux Grecs, que l'empereur démonta encore ces cavaliers, en leur payant leurs montures ; puis les envoya garder Nicomédie, fort menacée par les infidèles. L'empereur Alexis écrivit au pape lui-même, qu'il était dans l'impossibilité d'arrêter par ses propres forces le torrent qui inondait l'Asie, et le supplia d'user de l'éminent pouvoir que lui donnait sa dignité, pour engager tous les fidèles d'Occident à le secourir.

Enfin, au mois de Mars de l'an 1095, comme le pape Urbain II tenait à Plaisance un concile, où se trouvaient quatre mille clercs et trente mille laïques, arrivèrent les ambassadeurs d'Alexis, qui, au nom du Rédempteur adoré par les Grecs et les Latins, implorait le secours de ceux-ci contre les usurpations et les violences toujours croissantes des musulmans. Les princes, les prélats, le souverain pontife, tous les ordres de la société chrétienne et politique, souscrivirent à ses vœux : on alla jusqu'à lui promettre expressément trente mille hommes ; et telle fut la cause de la première croisade, publiée dans le cours de la même année au concile de Clermont. Alexis, à la vérité, ayant reçu un secours trois ou quatre fois plus nombreux qu'on ne lui avait promis, parut craindre des défenseurs si puissans ; et les désordres de plusieurs d'entr'eux les lui firent regarder comme des ennemis non moins dangereux que les Infidèles : mais on ne laissa pas de passer un traité réciproque, où le grec s'obligeait à joindre ses troupes aux croisés, et ceux-ci à lui remettre les conquêtes qu'ils feraient sur les Turcs. Après ce qu'on a vu dans cette histoire, il n'est rien à désirer pour la preuve de ces faits.

Vous y avez pu voir de même, qu'Aboul-Casem-Mostali, calife fatimite d'Egypte, avait recherché l'alliance des princes croisés, contre les Turcs attachés à Mostader, calife de Bagdad, et déjà maître d'une partie de la Syrie. On conclut un traité par lequel il était stipulé, que les Francs aideraient le calife à chasser les Turcs, et qu'en reconnaissance, il leur céderait Jérusalem et les saints lieux, que

les Turcs avaient enlevés à son père Moctadi, trente-huit ans auparavant. Le calife artificieux profita de la diversion et des victoires de l'armée chrétienne, reprit lui-même Jérusalem, et déclara que, les choses ayant changé de face, il prétendait garder cette ville.

Quand les chrétiens, par des prodiges de valeur contre cet allié perfide, et par un droit de conquête si bien établi, eurent fondé ce nouveau royaume et différens autres états, leurs chefs, devenus souverains, entrèrent dans toutes les prérogatives du droit de majesté et de monarchie. Dès-lors ils purent en leur propre et privé nom, c'est-à-dire, indépendamment de la Grèce et de l'Occident même, contracter des alliances, former des ligues offensives et défensives, traiter de la guerre et de la paix, et à bien plus juste titre réclamer et employer les secours de leurs frères d'Europe. Cette patrie nouvelle qu'on s'était faite justement au centre de l'infidélité et de la barbarie, on eut un titre également juste pour la défendre par toutes les voies de droit public, contre des ennemis irréconciliables, dont la ruine seule pouvait étouffer le ressentiment. Après cette justification de la première croisade qui entraîna toutes les autres, nous les pourrions également regarder comme justifiées dans leur principe, et tenir dès-là pour certain tout ce que nous avons à prouver. Mais, comme en fait d'histoire les détails et les inductions sont les preuves les plus satisfaisantes, parcourons les croisades principales, avec beaucoup de célérité néanmoins, et en abrégeant plus encore que pour la première. Ce que nous venons de dire concernant celle-ci, reflue de soi-même sur toutes les autres.

La perte que les premiers croisés firent d'Edesse, donna lieu à la seconde croisade. Sanguin, sultan de Mosul, le plus puissant prince d'Asie, fit un horrible massacre des habitans tous chrétiens de cette ville, qui jusque-là n'était jamais tombée au pouvoir des infidèles : il en profana d'une manière affreuse les églises. L'évêque de Gabale, qui avait le plus contribué à soumettre cette contrée aux Latins, prit le parti de passer les mers, et d'aller demander du secours aux Occidentaux. Tout fondé qu'il était en justice, comme représentant d'une ville libre qui avait pu choisir les croisés pour maîtres à l'exclusion des mahométans, il fut encore appuyé auprès du pape Eugène III par des envoyés d'Arménie, autre pays libre, qui avait le même intérêt à réprimer la rapacité musulmane. Ce fut sur ces demandes qu'Eugène commit à saint Bernard, son ancien maître, le soin de prêcher la croisade en France et en Allemagne, et qu'on vit ensuite le roi Louis le Jeune et l'empereur Conrad III conduire en Orient une grande partie des forces de l'Europe. Que cette expédition, mal exécutée, n'ait eu aucun succès ; que sur le saint enthousiasme du prédicateur, et sur

ses miracles même, on ait pris témérairement pour absolues, des promesses essentiellement conditionnelles pour des hommes instruits à ne jamais tenter le Seigneur : ce serait prendre le change, que d'entrer dans cette discussion. Ce qui nous importe uniquement, et ce qui est fort indépendant du succès, c'est que l'entreprise, comme on l'a vu, était juste dans son principe.

La troisième croisade fut accordée aux vœux du roi de Jérusalem, Gui de Lusignan, à qui Saladin avait enlevé cette capitale et presque tout le royaume, sur lequel il n'avait lui-même que des droits très-équivoques, n'étant pas du sang des califes auxquels il s'était substitué. L'empereur Frédéric, qui partit le premier pour cette expédition, avait d'ailleurs fait alliance avec le sultan d'Iconie, de la race des Seljoucides. S'il lui prit ensuite sa capitale, après l'avoir battu deux fois, c'est que le turc perfide avait tenté de le faire périr dans les défilés des montagnes. Les rois Philippe-Auguste et Richard d'Angleterre arrivés ensuite, et dont les efforts se bornèrent à peu près à la réduction de Ptolémaïde, purent sans doute reprendre de même cette ancienne possession aux infidèles qui l'avaient enlevée aux Latins de Palestine, et qui d'ailleurs y tenaient ceux-ci assiégés depuis près de deux ans.

Frédéric II, dans la quatrième croisade, put à plus forte raison remettre les chrétiens en possession de la ville sainte, en la manière dont il recouvra ce faible avantage. Ce ne fut qu'après avoir fait, comme vous l'avez vu dans cette histoire, un traité en forme avec le sultan Mélic-Camel, qui aima mieux céder une partie de la souveraineté sur un pays ruiné, que de prodiguer le sang de ses troupes, que de mettre au hasard des conquêtes plus avantageuses. Il est vrai que le patriarche, et la plupart des évêques latins de Palestine improuvèrent ce traité ; mais parce qu'ils le trouvaient honteux, contraire en différens points à la foi ou à la piété chrétienne, et sur-tout parce qu'ils ne voulaient rien avoir de commun avec Frédéric, alors sous l'anathème qui excita tant de troubles et de désordres dans l'église.

Au reste, nous n'avons pas à justifier chaque entreprise particulière, soit des princes, soit de quelques prélats qui, dans leurs dispositions personnelles et leurs procédés arbitraires, ne représentaient pas le corps de l'Église. Tout ce qu'elle autorisait, c'était la guerre sainte, faite d'une manière qui répondît à la dignité de son objet. Que le roi Richard, par exemple, ait enlevé l'île de Chypre à Isaac-Comnène, qui l'avait usurpée lui-même sur l'empereur Andronic ; que l'empereur Frédéric, de son côté, ait ravi à Jean de Brienne, son beau-père, le titre même de roi de Jérusalem ; que bien des indignités pareilles, des cruautés barbares, des trahisons contre leurs propres frères aient été

commises par les guerriers qui combattaient sous l'étendard de la croix : c'est ce que l'église, par l'organe de ses pontifes, ne cessa de blâmer, et de punir autant que l'éloignement et les autres circonstances le permirent.

Il peut vous souvenir en particulier des efforts que fit le pape Innocent III, pour empêcher les croisés de tourner leurs armes contre Constantinople. Toutefois jamais entreprise parut-elle plus plausible, et même plus digne d'éloges? Le fils de l'empereur Isaac, le jeune Alexis l'Ange, qui avait tout à la fois les injures d'un père et la majesté de l'empire à venger, avait imploré le secours des Français et des Vénitiens, armés contre les infidèles d'Asie. En quels termes néanmoins le souverain pontife leur écrivit-il contre un projet si spécieux? « Que personne de vous, leur dit-il, ne s'imagine qu'il lui soit permis de faire la guerre aux Grecs, sous prétexte que l'empereur régnant a usurpé l'empire sur son frère Isaac, ou qu'ils ne sont pas soumis, comme ils le doivent, au saint siége. Quelques crimes que lui et ses sujets aient commis, ce n'est pas à vous qu'il appartient d'en faire justice. Nous vous conjurons donc, et vous ordonnons expressément, de ne pas vous ingérer, sous apparence de piété, dans ce qui ne peut tourner qu'à la perte de vos ames. » Les craintes et les sollicitudes d'Innocent ne cessèrent que quand Constantinople ayant été prise d'assaut par les croisés, et l'empereur Isaac rétabli sur son trône avec son fils Alexis, on crut pouvoir traiter avec eux, comme avec des princes possesseurs tranquilles de la souveraineté, sans plus entrer dans la discussion des droits de ceux qui n'ont que le ciel pour juge.

Les croisés, en leur nom, s'emparèrent enfin de la ville et de l'empire de Constantinople, mais sur le tyran Murzuphle, qui n'y avait d'autre droit que celui du parricide, commis sur la personne du jeune Alexis qu'il avait étranglé de ses propres mains. En qualité d'alliés de ce malheureux prince, dont ils ne laissaient pas d'avoir à se plaindre, ils se crurent autorisés, et obligés en quelque sorte à venger sa mort, à précipiter son bourreau de son trône. Si l'on fit à ce sujet une foule de mauvais raisonnemens; si Constantinople, réduite sous l'obéissance de l'église romaine, parut la meilleure apologie aux yeux d'une multitude imbue des préjugés du temps, ce vice de raisonnement n'ôta rien, dans la réalité, à la justice d'une conquête conforme à toutes les maximes du droit des gens.

Nous faut-il encore justifier les entreprises du roi saint Louis, dont l'équité scrupuleuse fit l'admiration des mahométans même? Serions-nous moins frappés de l'exemple à jamais mémorable qu'il leur donna dans sa captivité d'Egypte, lorsque ces vainqueurs infidèles, s'étant mécomptés de dix mille livres sur le prix convenu de sa rançon, il leur

fit reporter cet argent, malgré leurs propres contraventions au traité ? Observateur si religieux des seules apparences de la justice, Louis ne l'aurait-il pas consultée pour une expédition qui allait bouleverser des empires entiers ? Génie trascendant d'ailleurs, qui, malgré tous les préjugés de son siècle, distingua si bien, dans les démêlés des papes avec les empereurs, les droits respectifs des deux puissances, et qui n'imagina jamais que la religion pût fournir des motifs de troubler le repos des états. Ici néanmoins, selon notre plan et notre marche accoutumée, consultons encore les monumens de l'histoire. Louis prit la croix, à la nouvelle que les Corasmiens, chassés de leur pays par les Tartares, s'étaient jetés dans la Palestine, et avaient pris Jérusalem, où ils commettaient des cruautés et des horreurs qui faisaient frémir la nature autant que la religion. Le sultan de Damas, et d'autres princes musulmans, s'étaient alliés avec les chrétiens d'Asie. Toutefois d'autres sultans, moins exposés à la fureur des Corasmiens, soit par crainte de les attirer chez eux, soit par une haine absolument aveugle du nom chrétien, les favorisaient plus ou moins secrétement. De ce nombre fut le sultan d'Égypte, chez qui le sage et saint roi crut devoir porter la guerre, afin de tarir les secours à leur source. A peine arrivé en Orient, il reçut encore une ambassade des Tartares Mogols, qui recherchaient son alliance contre des ennemis communs, et qui fournirent de nouveaux motifs à une politique équitable.

Enfin, la dernière croisade se forma pour arrêter les progrès de Bondocdar, sultan d'Egypte, contre les chrétiens et les Tartares leurs alliés. Il avait pris et ruiné Césarée, avec une multitude d'autres places de moindre importance; il avait dévasté le territoire de Tyr, de Tripoli, de toutes les villes où les chrétiens en plus grand nombre avaient le plus à craindre de la famine; il avait pris à composition le château de Saphat, la meilleure de leurs forteresses; et contre la foi du traité, il en avait fait égorger les défenseurs au nombre de plus de six cents, pour avoir refusé de renoncer à Jesus-Christ; il menaçait enfin Joppé, Antioche, et jusqu'au dernier refuge que les Occidentaux eussent en Palestine. Saint Louis dirigea sa marche vers Tunis en Afrique, contrée qui, n'ayant pas encore été le théâtre de la guerre, fournissait aux Sarrasins du Levant leur meilleure cavalerie, avec une infinité de richesses. Vous savez que le roi musulman de Tunis entretenait des relations avec le saint monarque, et témoignait n'attendre que son arrivée pour embrasser le christianisme, sans avoir rien à craindre de ses sujets. Les Français furent trompés dans leurs espérancces; et peut-être que le zèle de la religion fit pécher contre les règles de la prudence : mais ce

qui nous importe encore uniquement ici, on ne viola point les lois de l'équité. Ainsi donc le feu de la guerre, l'enthousiasme des croisades, examiné froidement d'après les preuves de fait que présente toute la suite de l'histoire, et non pas sur les vagues reproches de fanatisme, non pas sur les déclamations injurieuses d'un philosophisme plus fanatique et plus intolérant que ce qu'il appelle ainsi; l'exhibition des faits, dis-je, fait seule évanouir ici toute idée d'injustice.

Des vues peut-être fautives, mais légitimes, de politique, la nécessité de la propre défense, et la convenance de la diversion, furent un nouveau motif de ces guerres, et fournissent un nouveau jour pour les justifier pleinement, aux yeux de toute personne tant soit peu versée dans le droit de la paix et de la guerre. Rappelez-vous un moment quel fut le génie de l'islamisme à son origine, et quel système d'oppression il ne cessa point de suivre avec acharnement, tant qu'il eut en main la force oppressive et la prépondérance du pouvoir : le but constant du premier auteur de cette absurde religion, fut d'y soumettre les trois parties du monde connu, non par la voie engageante de la persuasion, qu'elle ne pouvait soutenir, mais par le poids meurtrier du cimeterre, l'abrogation des lois, la dégradation du genre humain, et le mépris de toute humanité. Tout était sanctifié par le zèle de l'alcoran; et pourvu qu'on tendît à cette fin, il n'était plus de moyen, soit séditieux, soit tyrannique, soit meurtrier et barbare, qui ne devînt légitime. Les peuples qui couraient au-devant du joug, qui se faisaient un mérite de la révolte et de l'apostasie, entraient en communauté de nation et de priviléges, avec la secte monstrueuse qu'ils grossissaient de jour en jour : on faisait impitoyablement tomber le reste sous le tranchant des armes; ou par un traitement encore plus déplorable, on les réduisait, sous les chaînes, à la condition des bêtes de somme. Nul peuple, nul empire, nul droit de cité ni de majesté, nulle de ces lois primitives et sacrées parmi les nations même en guerre, n'était révérée par ces violateurs enthousiastes de tout droit et de toute religion. Ne seraient-ce donc pas ces infracteurs brutaux de tout lien social, qui enflammeraient toute la véhémence philosophique, si les termes vagues de fanatique et de fanatisme, exprimaient autre chose dans son jargon, que la haine de l'évangile et de la vertu?

Le conducteur des chameaux de Cadigha entraîna d'abord les hordes stupides de l'Arabie, dont il souleva quelques tribus, et subjugua le reste. Il passa incontinent en Syrie, sur les terres romaines, où il donna de même pour fondement à son empire, les soulèvemens, le massacre et l'usurpation. Imbus de ses maximes, ses généraux et ses successeurs,

dans l'espace de vingt ans, eurent envahi tout ce que les Romains possédaient de meilleur en Asie et en Afrique; et bien au delà des limites de l'empire, ils s'emparèrent des possessions presque aussi étendues des Perses. Des côtes de Barbarie, ce torrent impétueux se précipita sur l'Espagne, dont il renversa du premier choc, le trône et l'église. Il surmonta les Pyrénées, et porta ses ravages au centre de l'empire français. Vous les avez vu remonter, d'une part, le long du Rhône et de la Saone, jusqu'au cœur de la Bourgogne, marquant toute leur route d'incendies et de massacres; et de l'autre côté, inonder les plaines de Poitiers, où la valeur de Charles, surnommé le Marteau des infidèles, put seule préserver nos pères de leur joug abhorré.

Dans l'Italie, plus mal défendue que la France, que d'alarmes n'ont-ils pas données, que d'horreurs n'ont-ils pas commises, durant des siècles entiers! Ceux qui avaient dévasté l'Afrique, aussi ardens à la proie que les lions avec lesquels ils partageaient ces déserts, s'emparèrent de la Sicile, en même temps que ceux d'Espagne subjuguaient la Crête; et ce qui ajouta la note d'infamie au crime de l'usurpation, c'est que la connivence au rapt sacrilége d'une vierge consacrée à Dieu, fait par le commandant de cette dernière île, fut le sale moyen qui leur en ouvrit la route. De là, ils se jetèrent en Calabre, en Pouille, en Lombardie, dans tout le continent d'Italie, sans nulle distinction de l'empire grec, ou de l'empire français. Frénétiques agités, pour ainsi dire, par les vapeurs convulsives de l'alcoran, ils méconnaissaient tout droit de souveraineté; ils ne retenaient pas la moindre teinture du droit des gens. Ils n'envoyaient, ni hérauts, ni manifestes; ils ne déclaraient la guerre à aucune puissance; ils la faisaient à toutes celles qu'ils pouvaient accabler, et avec une barbarie particulière, à tout ce qui portait le nom de chrétien. Ils massacraient ce qui leur tombait d'abord sous la main, ou qui faisait résistance, et jetaient les autres dans les fers, sans excepter ceux même que leur condition, leur âge, leur sexe, avaient empêché de prendre part à la défense publique. Ainsi les vit-on désoler, à vingt reprises différentes, tantôt le pays de Naples, tantôt la campagne et les faubourgs de Rome; enlever au Mont-Cassin les dons inestimables et sacrés des papes et des empereurs; dépouiller et profaner les sépulcres même des saints apôtres; ruiner tout ce qurtier de la ville au delà du Tibre, et faire trembler les Romains jusque dans l'enceinte de leurs remparts. On les vit derechef alarmer l'empire français, et forcer l'embouchure du Rhône, aussi-bien que celle du Tibre; puis établir à Fressinet, dans les détroits des Alpes, ce repaire de brigands, qui, pareils à des bêtes féroces échappées par intervalle de leurs cavernes, tenaient tous les passages en de perpétuelles

tuelles alarmes, et rompaient la communication entre les églises diverses et leur père commun; se fortifier à l'autre bout d'Italie, dans la ville de Nocera dite des Païens, d'une manière à n'en pouvoir plus être délogés; bloquer ainsi le centre du monde chrétien, jusqu'au moment propre à le subjuguer; et cependant le ruiner peu à peu, y fomenter la discorde, et le consumer par ses propres mains.

Qui peut donc crier à l'injustice contre les ligues formées par les nations chrétiennes, afin de parer à la fureur si bien dévoilée de leur ennemi naturel? Qui peut leur faire un crime d'avoir porté la guerre au cœur de son empire, pour y fixer son inquiétude et ses efforts, et l'empêcher de brouiller au loin? Qui ne manifeste son penchant odieux pour ces nations conjurées contre le christianisme, en usant contre leurs vainqueurs d'un rigorisme contraire à toutes les règles, non-seulement des plus justes représailles, mais de la plus indispensable défense à toutes les maximes de la prudence et de la saine politique? Or, que ces considérations aient dirigé les chefs de la république chrétienne, c'est ce qui ne saurait plus nous paraître douteux, depuis que nous avons entendu le pape Urbain II, au concile de Clermont, et ses successeurs en tant d'autres rencontres, exhortant les princes et les peuples à réprimer l'insolence des musulmans, alléguer, en termes exprès, le dessein qu'avaient ces infidèles de subjuguer tous les royaumes, tous les empires, d'anéantir toute puissance chrétienne.

« Vous Germains et Saxons, disait Urbain dans sa véhémence très-réfléchie (1), vous Polonais, Hongrois, Bohémiens, si vous n'avez pas encore éprouvé la fureur de ces barbares, à quoi en êtes-vous redevables? A quelques fleuves, à quelques détroits qu'ils auront bientôt franchis; à moins que vous ne leur opposiez, sans aucun délai, des barrières moins impuissantes. Et vous Italiens, ne vous souvient-il plus qu'ils ont déjà pénétré jusqu'au siége de votre empire, au siége de la foi chrétienne, qui ne s'est préservé qu'en partie de leurs pillages et de leurs profanations? Vénitiens, Dalmates, vous tous habitans des bords Adriatiques, dites-nous combien de combats vous aves rendus, combien de sang il vous en a coûté, pour vous dérober à leur joug honteux. Reconnaissez que Constantinople est la seule digue qui a jusqu'ici arrêté ce torrent, et qui a défendu l'Occident d'une inondation générale. Mais la tempête qui depuis si long-temps dévaste la Palestine, si vous ne vous hâtez de la conjurer, va bientôt fondre sur vos têtes. Bientôt vous verrez arracher vos épouses de vos couches, vos filles et vos sœurs de vos bras; et vous-mêmes chargés,

(1) *Guill. Malmesb. Fris. Gal. pur.*

avec vos fils, de chaînes indignes, vous serez témoins de l'infamie de personnes si chères, si vous ne la partagez personnellement avec elles, d'une manière encore plus infame.» Les Orientaux, de leur côté, ne cessaient de représenter aux Latins, que le sort dont gémissait l'Asie, menaçait l'Europe, et qu'à travers les ruines de la Grèce, les zélateurs effrénés de l'alcoran se frayaient la route à l'asservissement de toute la chrétienté. Cette manie en effet fut toujours celle de l'islamisme. Quand les Turcs préparent une guerre contre les chrétiens, ils ne manquent jamais d'en faire un point de religion. Des hérauts, en annonçant dans toutes les villes la levée des troupes, y peignent le massacre et le pillage, dès que les chrétiens en sont l'objet, comme des actions agréables à Dieu et au prophète de la Mecque. Telle fut en particulier la proclamation du sultan Mahomet II, pour la guerre qui le rendit maître de la Morée (1). Il fit même généralement vœu d'exterminer tous les chrétiens, et l'accomplit, autant qu'il fut en son pouvoir.

Avouons néanmoins que différens promoteurs des croisades mirent en avant bien des principes sans solidité, et firent bien des raisonnemens sans justesse. A s'en tenir à ce qu'ils exaltaient avec les expressions les plus emphatiques, on eût dit que le salut de la religion, et la gloire de Jesus-Christ même, consistaient dans la possession des lieux consacrés par son sang. On semblait oublier que ce Dieu fait homme tient à plus grande injure la vie corrompue des chrétiens qui sont ses membres, que la profanation de quelques monumens insensibles; et que sa religion est si peu attachée à la terre de promission des Hébreux charnels, qu'il nous a prédit lui-même, que, de l'aurore au couchant, il serait adoré en tout lieu, et non plus seulement à Jérusalem. Mais est-il étonnant qu'un peuple échauffé par des prédicateurs tels que Pierre l'Hermite, témoin oculaire et délateur enthousiaste des tyrannies sacriléges du mahométisme, aient porté le zèle jusqu'à la fureur contre les mahométans, les aient regardés comme une race maudite, qu'il était de la religion et du devoir d'exterminer? Ces conséquences pratiques, n'en doutons point, étaient outrées et vicieuses; mais les mauvais raisonnemens n'ôtaient rien aux bonnes raisons. On appliquait mal les idées de religion et de devoir; mais les applications défectueuses de la religion et de ses maximes laissaient aux principes d'équité, sur quoi portaient foncièrement les confédérations chrétiennes contre les infidèles, toute leur solidité et leur énergie. Que la religion même ait eu la principale influence dans la résolution de ceux qui prenaient la croix; que leurs chefs, tant ecclésias-

(1) *Paul. Luc. t. 1, p. 274.*

tiques que politiques, aient sur-tout fait sonner ce motif aux oreilles du vulgaire, comme le mieux assorti à sa capacité, ou comme le seul nécessaire à sa simplicité, qui ne formait pas le premier doute sur la justice de la guerre sainte, nous ne voyons pas, ni que ce motif secondaire, ajouté au motif capital et direct, le vicie dans sa substance, ni qu'on puisse faire un crime aux conducteurs des peuples, de leur avoir proposé le plus souvent les raisons les plus efficaces pour le temps, quoique les moins concluantes en elles-mêmes.

On les animait sur-tout par la vive peinture de ce qu'avaient à souffrir leurs frères d'Orient, sous des maîtres durs, fantasques, impies, qui les vexaient dans leurs biens et leurs personnes ; qui à chaque instant mettaient dans le dernier péril leurs propriétés, leur vie, le sort de leur famille ; qui insultaient à leur foi, s'appropriaient, profanaient, incendiaient leurs églises ; qui rendaient en un mot leur état semblable à celui des anciens confesseurs, sous les persécuteurs idolâtres. Nous n'avons pas oublié quelle fut la patience invincible de ces premiers héros du christianisme, quelle fut leur invariable soumission aux empereurs romains, durant trois cents ans de persécution : mais quelque opposition que l'on ait prétendu trouver entre cette conduite et celle des chrétiens de Syrie à l'égard de leurs tyrans turcs et sarrasins, il est certainement échappé une disparité essentielle aux sombres penseurs qui, dans la témérité de leur censure, source de tant d'autres écarts, ont osé comprendre saint Jean Damascène, et tous les plus saints prélats du Levant. Que cet illustre père de l'église, avec tant d'autres qui brillaient encore de son temps dans ces contrées, ait regardé les Césars comme les souverains légitimes de provinces usurpées sur eux par les brigands de l'Arabie environ cent ans auparavant ; est-ce là le cas de crier à l'oubli de l'ancien esprit du christianisme, ou de la soumission paisible des premiers fidèles à l'égard des empereurs, maîtres de Rome avant l'établissement même de l'église ? Eh qui a donc marqué le terme fixe et précis, où des oppresseurs barbares ont acquis le droit de prescription, d'une manière incontestable ? Qui oserait encore juger, dans cette grande querelle, entre différens princes de notre Europe, possesseurs ou dépossédés de la même couronne ? Nous nous garderons bien de pénétrer plus avant dans une matière si délicate ; ce que nous en avons touché, suffit pour inspirer la réserve convenable, tant sur la conduite des chrétiens du Levant au temps des croisades, que sur celle de saint Euloge de Cordoue, et de tant d'autres martyrs immolés avec lui par les mahométans d'Espagne, dans le neuvième siècle.

Quoi qu'il en soit des particuliers soumis aux lois des mu-

sulmans, au moins les souverains divers des états chrétiens n'étaient pas obligés aux mêmes règles. Ils traitaient au moins d'égal à égal avec ces princes infidèles; et selon saint Thomas (1), qui écrivait dans le temps des croisades, ils pouvaient leur déclarer la guerre, non pour les contraindre à embrasser la foi, qu'on ne doit que persuader, mais pour les empêcher de nuire à la religion. Et, dès le premier âge de l'église, les princes chrétiens se sont crus en droit de défendre les chrétiens étrangers opprimés à raison de leur foi par leurs souverains. Ainsi avons-nous vu Théodose le Jeune refuser de rendre au roi de Perse les chrétiens persans refugiés sur les terres de l'empire, et lui déclarer la guerre pour faire cesser la persécution (2).

Ne tentons pas cependant de justifier tout ce qui s'est fait dans ces ligues animées de l'Occident contre l'Orient. Si l'on doit éviter cette censure impie qui blâme tout ce qui intéresse la religion, il ne faut pas donner dans cette prévention superstitieuse qui approuve tout ce qui a la religion pour fin. Eh qui pourrait applaudir à ces attroupemens confus d'hommes, de femmes et d'enfans, de prêtres et de moines guerriers, qui firent le fléau, et bientôt après, le scandale des régions qu'ils prétendaient affranchir; qui marquèrent leur passage, dans leur propre patrie, par le pillage et les désordres de toute espèce; qui se firent abhorrer par les Grecs même, dont ils se disaient les libérateurs; qui scandalisèrent jusqu'aux mahométans, par la dissolution de leurs mœurs, par l'infraction de leurs traités et de leurs sermens, par les violences et les cruautés exercées sur ceux qu'ils devaient édifier et convertir? Le plus souvent, à la vérité, ils ne faisaient en ceci qu'user de représailles; mais toujours inexcusables d'oublier que la rigueur même des droits, et le succès des armes, ne les dispensaient pas des règles de la douceur évangélique. Au reste, les papes et quantité de prélats, par leurs plaintes et leurs remontrances fréquentes, ne cessèrent point de les rappeler au véritable esprit de l'église.

Urbain II en particulier, dès la publication de la première croisade, donna des ordres précis pour prévenir la confusion et les désordres que pouvaient occasionner de si grands mouvemens. La voie sacrée, dit-il en termes exprès (3), ou la route de la Terre-Sainte, n'est ouverte qu'à ceux que leur sexe ou leur âge ne rend point inhabiles à cette expédition. Vieillards, infirmes, femmes et enfans, tous peuvent contribuer à son succès, par leurs prières et par leurs aumônes: mais ils ne s'engageront point en personne dans ce voyage dangereux. Les femmes sur-tout n'y seront point admises, à moins qu'elles ne soient accompagnées de leurs

(1) 2. 2. *q.* 10. *a.* 8. (2) *Socr. vij*, 18. (3) *Rob. monach.*

maris, de leurs frères, ou d'autres parens qui en répondent: il vaudrait incomparablement mieux encore qu'elles n'y parussent point du tout. Nous enjoignons la même réserve, continue le pape, aux moines, aux prêtres, à tous les clercs, et nous leur défendons au moins de partir sans la permission de leurs prélats. Les laïques même doivent être munis de la bénédiction et de l'approbation de leurs évêques. Si ces ordres eussent été suivis de l'exécution, le succès eût vraisemblablement répondu à l'entreprise : on eût au moins écarté la plupart des abus.

Nous n'entreprendrons pas non plus de pallier les suites malheureuses qu'eurent ces guerres étrangères. L'Europe s'épuisa de combattans et de finances, l'absence des princes donna lieu aux factions et aux soulèvemens ; le schisme des Grecs, animés tout de nouveau contre les Latins, sur-tout par la prise de Constantinople, devint sans remède ; la conversion des mahométans passa dans la classe, où elle est encore, des choses impossibles, ou du moins de ces entreprises téméraires que l'intérêt même du christianisme défend de tenter. Mais les promoteurs de la guerre sainte n'ayant pu prévoir ces effets, il serait inique de les leur imputer. En procédant ainsi dans la censure des croisades, on raisonnerait aussi mal qu'en établissant leur justification sur les avantages imprévus qui en ont résulté : eh que n'aurions-nous point à dire sur cet article, s'il avait un rapport moins indirect à notre cause ? Contentons-nous de faire entrevoir en passant une surabondance de droits et d'avantages, qui prouve plus que nous n'avons promis.

En premier lieu, le commerce et la navigation dûrent leurs principaux progrès, ou pour mieux dire, leur création et leur véritable existence, à ces transmigrations perpétuelles des Occidentaux vers l'Orient. Les croisés ne furent pas long-temps à se dégoûter des incommodités et des périls sans nombre qui se rencontraient dans leurs longs voyages par terre. Après le récit de tout ce qu'avaient eu à souffrir en Allemagne et en Hongrie ceux qui avaient suivi Pierre l'Hermite et Godefroi de Bouillon, les armées qui se croisèrent ensuite prirent le parti de faire le trajet par mer. Il fallut dès-lors se procurer des flottes proportionnées à ces troupes innombrables, se mettre au fait des approvisionnemens, des armemens, de l'attaque ainsi que de la défense, des descentes, de toutes les manœuvres ; et l'on y apporta d'autant plus d'application, que les navires devenaient le seul refuge en cas d'échec, avec un ennemi maître de presque tout le continent d'Asie, c'est-à-dire, du théâtre ordinaire de la guerre. Ce fut par-là que les Vénitiens, les Génois, les Pisans, les Florentins, choisis pour le transport comme les moins inhabiles de l'Occident, prirent de l'expérience en ce genre, et des connaissances toutes nou-

velles, qu'ils communiquèrent ensuite au reste de l'Europe.

Avec la science de la marine, ils acquirent des richesses immenses, tant par le fret des navires, que par la fourniture des provisions et des munitions de toute espèce, par les priviléges et les immunités qu'on leur accordait dans les places conquises, par la cession qu'on leur faisait d'une quantité de maisons, de rues entières et de quartiers, par le droit de propriété qu'ils acquirent sur les meilleures îles de la Méditerranée. Jusque-là Constantinople avait été l'unique entrepôt de l'Occident, pour les rares productions des Indes Orientales, d'où cette ville, quoique si resserrée par les infidèles, qui cependant ne l'avaient jamais prise, se trouvait encore la plus riche et la plus florissante de l'Europe. Mais depuis, et sur-tout après la conquête de l'empire de Grèce par les Latins, ce précieux commerce fut transporté en Italie, où il amena l'opulence, et affermit l'indépendance que l'affaiblissement de l'empire germanique y avait ébauchée. La liberté des Italiens devint aussitôt l'objet des vœux et de l'émulation des peuples divers de l'Europe, sans en excepter les Français, qui se tirèrent de la servitude par l'achat des affranchissemens, et par l'établissement des communes.

Les arts, les mœurs, la civilisation repassèrent aussi en Europe, par le moyen des courses fréquentes et du long séjour des Européens en Grèce et en Asie. Quoique la plupart des Occidentaux n'eussent ni le goût, ni le talent de l'observation, il était impossible que, durant deux siècles entiers, ils y eussent des rapports continuels, sans en remarquer les lois, les coutumes, les découvertes, les chef-d'œuvres dans tous les arts, et les écrits même; sans que leurs propres vues s'étendissent, que de nouvelles idées germassent dans leurs têtes, que leurs préventions s'affaiblissent, et qu'ils conçussent quelque honte de leur grossièreté et de leur imperfection. C'est par-là qu'à cette époque précise, les différentes nations de l'Occident sortirent, si l'on peut s'exprimer ainsi, de l'état d'enfance où elles avaient croupi jusqu'alors. Elles prirent, au douzième siècle, un essor si vif et si général vers les arts et les sciences, elles prirent tellement leur forme et leur être social, que la plupart des prétentions qu'on fait remonter plus haut, ont toujours été mises depuis au rang des chimères. Souvenons-nous cependant de ne pas trop nous prévaloir de ces effets des croisades, très-avantageux il est vrai, mais très-fortuits ou très-imprévus: ils ne doivent servir qu'à fermer la bouche aux censeurs injustes qui établiraient leur attaque sur les effets malheureux qui s'en sont pareillement suivis contre toute attente.

Pour les effets même qui avaient été prévus par les chefs de ces expéditions, comme ils sont également étrangers à

la fin principale de ce discours, et d'ailleurs en trop grand nombre, nous nous bornerons à les indiquer. Telle fut l'abolition des guerres particulières et des hostilités intestines qui déchiraient le sein d'un même état, et qui faisaient le malheur de tous les peuples. Dès la première exhortation que fit le pape Urbain II, dans le concile de Clermont, pour exciter les fidèles à marcher contre les musulmans, ce motif est exprimé en termes formels. « Tournez, leur dit-il, contre l'ennemi du nom chrétien, les armes que vous employez injustement les uns contre les autres : rachetez par cette guerre, aussi sainte que juste, les pillages, les incendies, les homicides dont vous vous faisiez mutuellement les victimes. » Mais, sans incidenter sur les termes, les vues de ce pontife et de toute l'église ne se montrent-elles point avec éclat dans l'acte solennel de protection accordée à tous ceux qui prenaient la croix ? Leurs personnes et leurs biens se trouvaient par-là dans une entière sureté. Aussi vit-on cesser alors les violences que n'avaient pu arrêter, ni la paix, ni la trève de Dieu, établies pour cela bien des années auparavant. Or des effets si naturels étaient-ils bien difficiles à prévoir ? Fallait-il la finesse et toute la pénétration que la présomption de notre siècle s'attribue d'une manière exclusive, pour juger que, la cause des troubles et des factions cessant par l'absence des seigneurs et de tous les hommes inquiets, pour qui les aventures du Levant ne manqueraient pas d'avoir le plus d'attrait, ces factions et ces troubles cesseraient de même ? Ces fiers et formidables vassaux, ayant besoin d'ailleurs de sommes si considérables pour les frais de ces expéditions lointaines, pour y figurer avec un appareil assorti à leur hauteur ; quelle ressource plus naturelle avaient-ils, que la vente de leurs terres ?

Autre avantage qu'offrirent les croisades, tant au corps de l'état qu'à ses chefs légitimes, et qui n'échappa, ni à la prévoyance, ni à l'activité de leur politique. Aucun des souverains de l'Europe ne s'étant engagé dans la première croisade, tous saisirent avec empressement une occasion si favorable, pour acquérir à peu de frais, et réunir à leurs couronnes les grands domaines qui en avaient été démembrés. C'est ainsi que le roi Philippe I donna l'exemple à tous les autres, en achetant d'Eudes Arpin, pour soixante mille écus, la vicomté de Bourges (1). Comme ensuite il périt dans la guerre sainte un grand nombre de seigneurs, sans laisser d'héritiers, leurs fiefs retournèrent de plein droit à leurs suzerains. Ainsi la puissance monarchique s'accrut de tout ce que perdait une aristocratie destructive, sans compter la prépondérance que lui donna lieu de reprendre, dans l'administration générale, l'éloignement de ces vassaux

(1) *Abrég. Chron. du prés. Hen.*

puissans et séditieux, qui faisaient bien souvent trembler leurs propres souverains. Sur cette seule indication, on sent tout ce que la sureté et la tranquillité publiques eurent à gagner dans les croisades. Or que cet avantage, facile à prévoir, ait été réellement prévu, c'est ce qui parut clairement, quand le goût des voyages d'outre-mer saisit les rois à leur tour, et qu'ils prirent tant de soin d'emmener avec eux les vassaux, dont la puissance ou l'humeur inquiète leur donnait quelque ombrage. Bien souvent encore, sans partir eux-mêmes, après les avoir soumis les armes à la main, ils ne les recevaient en grâce, que sous la condition d'aller faire la guerre aux infidèles. On a vu le roi saint Louis lui-même en user de la sorte avec le comte séditieux de la Marche.

Mais que tous ces avantages éloignés aient échappé à la prévoyance des hommes, et ne leur laissent que le blâme des dangers présens qui les balançaient; au moins les vues du ciel ne nous sont plus cachées depuis l'événement, et telle est peut-être la meilleure apologie des thaumaturges, dont les promesses ne parurent pas d'abord suivies de l'effet. L'esprit de l'homme put se tromper, et se trompa réellement sur le genre particulier d'avantages qui flattait son espoir; mais l'esprit de foi, pour un bienfait refusé, obtint beaucoup plus qu'il ne demandait.

Au lieu des succès attendus en vain de la seconde croisade, et de chacune des autres en particulier, la continuité de tant d'attaques successives procura insensiblement la décadence, puis la ruine entière de la puissance arabe. Il est vrai que celle des Turcs lui a succédé; mais le califat, en sortant de la race de Mahomet, perdit beaucoup de cette autorité que le fanatisme donnait pour divine; et le fanatisme lui-même, par une révolution si propre à ralentir sa première chaleur, se trouva bientôt en butte aux assauts du temps, que soutiennent si mal toutes ces violentes effervescences. Aussi la puissance ottomane, moins inquiète que celle des Sarrasins, beaucoup plus traitable à l'égard des Occidentaux, et sur-tout des Francs qui lui ont à jamais imprimé la terreur de leur nom, est devenue peu à peu un état réglé, reconnut des limites fixes, et les ouvrit même, pour le commerce, aux ennemis de sa religion. Si depuis elle alarma par intervalles les nations chrétiennes, c'est que le Seigneur eut ses desseins sur son peuple en déchaînant de loin en loin ces Philistins de la loi nouvelle. Mais qui sait si à leur tour ils ne rendront pas leurs hommages à l'arche sainte? Qui dira même, si ces mahométans abhorrés, et cependant ennemis irréconciliables de l'idolâtrie, amis de la prière et des bonnes œuvres, persuadés de l'immortalité de nos ames, des récompenses et des peines éternelles, panégyristes de la loi mosaïque et de l'évangile,

prévenus d'un respect religieux pour Jesus-Christ même ; qui dira s'ils ne sont point les instrumens destinés à le faire adorer un jour dans l'immense étendue de l'Afrique et de l'Asie, où, avec leur domination, ils ont déjà établi la connaissance du vrai Dieu ? De là concluons que s'il est juste et même expédient de réprimer les ennemis du nom chrétien, on ne doit pas les exterminer ; qu'il faut détruire l'infidélité ; et pour les infidèles, qu'on ne doit que les convertir, sans même les contraindre. Mais que l'on consulte bien les monumens de l'histoire et de la doctrine de l'église, et l'on y verra que, dans les temps même des croisades, tels furent les seuls enseignemens et les seuls procédés qu'elle ait véritablement avoués.

L'examen des croisades nous conduit naturellement à celui de la pénitence canonique, qui se relâcha considérablement depuis ces expiations militaires, et qui tomba insensiblement dans une entière désuétude. Le puissant ressort qui mit les peuples en mouvement pour des expéditions si pénibles et si périlleuses, ce fut l'indulgence que leur accordèrent encore le pape Urbain et le concile de Clermont. N'en doutez point, mes très-chers frères, leur dit ce pontife en plein concile ; ceux d'entre vous qui mourront à la guerre sainte, recevront le pardon de leurs péchés et la couronne éternelle ; nous leur remettons les pénitences qu'ils méritent, quelque rigoureuses qu'elles puissent être. Après cette indulgence plénière, la première qui ait été accordée, on se montra tout prêt à affronter les périls, à prendre sur soi les frais de ces campagnes dispendieuses, et à fournir encore la subsistance à ceux qui n'avaient point d'autre fonds. La première et la seconde croisade se firent au moins de la sorte ; puisqu'avant la troisième, qui donna lieu à l'établissement de la dîme saladine, il n'y eut point d'imposition pour l'entretien de ces armées innombrables. On sacrifiait tout pour une œuvre qui seule déchargeait le pécheur de toutes les peines canoniques dont il se connaissait redevable ; il était bien difficile que les lois pénitentielles n'en souffrissent pas.

Il n'en serait pas moins téméraire de traiter de prévarication l'ouvrage d'un concile des plus nombreux, présidé par le pape en personne. On était fondé en droit, et l'on se crut autorisé par de justes causes. Jamais orthodoxe n'a contesté à l'église le pouvoir d'accorder l'indulgence dans toute sa plénitude, compris dans la promesse divine et illimitée de délier dans le ciel ce qui aurait été délié sur la terre. Qu'importe donc le temps où l'on a commencé à donner des indulgences plénières, puisque l'église eut ce pouvoir dans tous les temps ?

Elle n'a point acquis d'autorité nouvelle à ce sujet, de-

puis que nous le voyons ouvrir si souvent, dans ce dernier âge, les trésors inépuisables des satisfactions du Christ. Ajoutons que les travaux immenses des voyages et des guerres d'outre-mer valaient bien les stations et les prières imposées de nos jours, à l'effet de rédimer les peines canoniques. Si ce nouveau genre de pénitence n'était pas préservatif, il avait certainement tout ce qui pouvait le rendre expiatoire. Jusque-là cependant on n'avait pas encore vu séparer ces deux qualités dans la pratique de la pénitence. Toujours on avait employé l'éloignement du monde, le recueillement, tout ce qui peut inspirer de sérieuses réflexions sur la rigueur de la divine justice et les autres vérités terribles de la religion, afin d'écarter les occasions du péché, et de prévenir la rechute : mais ces règles sages, et nécessaires quand elles sont praticables, pouvaient-elles s'appliquer à des guerriers qui se trouvaient dans un danger continuel de mort? Ne rentraient-ils pas dans la classe des pécheurs qu'il est quelquefois à propos de dispenser des lois communes?

Quoi qu'il en soit, cette sorte de dispensation facilita la pénitence à une infinité de pécheurs qui ne l'eussent jamais faite sans cela, et qui se préparèrent à la guerre sainte, en payant leurs dettes, en restituant les biens mal acquis, en satisfaisant à tous ceux qu'ils avaient lésés. C'est ce qu'observèrent saint Bernard et le pape Innocent III (1), qui bénirent le Seigneur d'avoir présenté aux hommes cette occasion de se convertir, et de satisfaire à sa justice : moyen visiblement analogue aux mœurs d'un âge où l'on ne respirait que la guerre et les hasards, que le tumulte et les incursions. En fournissant un aliment légitime à ce goût général pour les armes, en le dirigeant contre l'ennemi commun, on en délivrait le sein de la patrie; et le mauvais sang dont elle était purgée, se vendait encore bien cher aux infidèles qui le répandaient. Mais pour sanctifier les services rendus ainsi à la république, il fut déclaré expressément par le concile même de Clermont (2), qu'ils ne tiendraient lieu de pénitence qu'à ceux qui seraient guidés par la dévotion, et non par aucun désir de gloire ou de lucre temporel.

Cependant on n'établissait aucun titre de prescription contre les pénitences canoniques. Soit dans ce temps-là, soit en tout autre temps, il n'y eut contre elles ni constitution d'aucun pape, ni décret d'aucun concile, ni même aucune délibération sérieuse. Si elles n'ont pas laissé de recevoir une atteinte mortelle par l'indulgence des croisades; dans le temps même que l'abus commença, le douzième concile général eut soin de le réprimer, et d'arrêter la profusion de ces sortes de grâces, comme énervant la pénitence,

(1) *Bern. ep.* 365. *Inn. II, ep.* 16, 28. (2) *Can.* 216.

ce sont ses expressions (1), et rendant méprisable le pouvoir des clefs. Les évêques du douzième et du treizième siècle s'étant mis dans l'usage d'accorder des indulgences; non-seulement pour des œuvres pies, telles que la construction d'une église, ou l'entretien d'un hôpital, mais pour la réparation des ponts, des grands chemins, et pour tous les ouvrages publics, comptés avec raison au nombre des bonnes œuvres; le concile ordonna qu'à la dédicace d'une église par exemple, l'indulgence ne fût pas de plus d'un an, quand même il s'y trouverait plusieurs évêques, dont chacun voudrait accorder la sienne. Le vœu de l'église, manifesté en bien d'autres occasions, fut toujours que les lois anciennes de la pénitence reprissent toute leur vigueur après les croisades, et que, durant les croisades même, elles n'en perdissent rien, hors des cas d'une sage dipense. Ce fut contre son gré et ses réclamations continuelles, que par une longue interruption, par la négligence qui la suivit, par la mollesse de quelques évêques, et sur-tout par la dureté des pécheurs, elles tombèrent insensiblement, sans avoir jamais été abrogées.

On nous dira peut-être que cette décadence future devait être envisagée comme une suite inévitable du nouveau genre de satisfaction qu'on introduisait, et que la prudence exigeait dans tous les cas, qu'on ne dérogeât point aux règles constantes de la sainte antiquité. Mais qui sont ces censeurs, plus habiles que l'église à juger de ce qui convient, selon les temps, les lieux et les mœurs, au sage gouvernement du peuple chrétien? Ont-ils oublié que, dirigée par le Saint-Esprit dans son régime comme dans ses décisions, elle doit avoir la sagesse en partage, aussi-bien que l'infaillibilité? Assurée de cette assistance divine jusqu'à la consommation des siècles, n'a-t-elle pas dans tous les âges réglé diversement selon les rencontres diverses, cette discipline relative, qui ne tient pas au fond immuable de l'évangile?

Dans le premier et le plus beau siècle de l'église, il est certain que les règles de la satisfaction n'étaient pas telles qu'elles ont été depuis; que l'imposition des œuvres satisfactoires y dépendait absolument des évêques, et que la pénitence, au moins pour l'ordinaire, n'y durait pas aussi long-temps que dans la période suivante. Vers le temps de saint Cyprien, on n'admettait pas à la pénitence canonique, comme il le témoigne de ses prédécesseurs, les pécheurs coupables d'idolâtrie, d'homicide, ou d'adultère; non que ces crimes fussent estimés irrémissibles, puisque le pouvoir des clefs est sans bornes; mais pour en donner plus d'horreur aux fidèles. Bientôt néanmoins on crut voir

(1) *Can.* 62.

de grands inconvéniens à cette rigueur, et quelques prélats d'Espagne qui l'adoptèrent et l'étendirent encore, donnèrent lieu à des plaintes que l'on crut devoir écouter. On se relâcha de cette sévérité : à l'exemple de saint Paul, qui craignit que l'amertume de la componction ne précipitât l'incestueux de Corinthe dans le désespoir, on abrégea la pénitence, en considération des marques extraordinaires du repentir. Le saint évêque de Carthage en particulier jugea à propos de réconcilier les libellatiques, comme on l'a vu dans les commencemens de cette histoire, sans les faire passer par toutes les épreuves anciennes ; de peur qu'elles ne fussent pour eux une occasion d'apostasie. Nouvel inconvénient, qui s'ensuivit aussitôt : cette indulgence fut étendue sans discernement et sans réserve, par les martyrs même, qui prétendirent, sur leurs propres suffrages et sans le concours des œuvres de pénitence, les faire admettre à la communion. L'abus fut réprimé, et l'indulgence maintenue.

Depuis les hérésies de Novat et de Montan, qui refusaient la pénitence à certains pécheurs, et leur ôtaient toute espérance de rentrer jamais en grâce avec Dieu, l'église, tout en réprouvant cette impitoyable doctrine, usa d'une sévérité qui pût mettre quelque proportion entre l'énormité de l'offense et la grâce du pardon. On institua les quatre degrés de pénitence ; on dressa de toutes parts des canons pénitentiaux, et l'on rangea sous différentes classes les péchés plus ou moins griefs, afin d'en proportionner l'expiation à la grièveté. Cette sainte méthode eut encore ses inconvéniens : de peur d'énerver et d'avilir la pénitence canonique, on ne l'accordait qu'une fois dans la vie. On la refusait absolument aux clercs, soit qu'on les crût assez punis par la déposition, soit que l'on craignît, du moins pendant plusieurs siècles, de déshonorer leur état, en les confondant avec les pécheurs publics.

Il y eut beaucoup d'autres variations dans la pratique de la pénitence. Tantôt elle se faisait dans les monastères, ou en des retraites encore plus ignorées, assignées par l'évêque ou le confesseur, au lieu de s'acquitter en pleine église, sous les yeux du clergé et du peuple. Tantôt elle s'étendit à des péchés occultes ; de telle manière cependant, qu'encore que les œuvres satisfactoires s'accomplissent en public, la confession se faisait en secret, et l'absolution se donnait de même. Tantôt encore on n'était absous qu'à la fin de la pénitence ; tantôt après en avoir acquitté une partie, quelquefois même en la commençant ; et par une conséquence naturelle, on était admis à la participation de l'eucharistie, tantôt dans le cours, tantôt à la fin des satisfactions.

Cependant l'église, guidée par une sagesse invariable tout en variant dans ces usages, se contentait du droit rigoureux

quand la perfection lui paraissait impossible, et que voulant soustraire ses enfans à un long purgatoire, elle risquait de les précipiter dans le désespoir et l'abyme éternel. Elle fit, selon les rencontres et les situations, tout le bien qu'elle put faire; et quant à l'avenir, quant aux inconvéniens inévitables en des choses qui offrent tant de faces différentes, elle se reposa sur cette Providence inépuisable en ressources, qui ne lui a manqué dans aucun temps. Mais toujours elle tint en vigueur les règles essentielles, et autant qu'il lui fut possible, la sévérité même des règles anciennes. Ainsi la verrons-nous encore à Trente anathématiser les contempteurs impies des satisfactions canoniques, et prescrire pour le sacrement que les pères nomment un baptême laborieux, des observances qui respirent toute la sévérité des temps les plus saints. Nous l'y verrons enjoindre que les pécheurs scandaleux soient soumis à la pénitence publique, et que les évêques seuls les en puissent dispenser pour de fortes raisons (1); ce qui est encore observé par ceux de ces ministres qui sont vraiment animés de son esprit. Saint Charles Borromée, qui avait pris tant de part à l'heureuse célébration de ce concile, dans les instructions qu'il publia aussitôt après, tant sur l'injonction de la pénitence, que sur les délais et le refus de l'absolution, ordonna aux confesseurs d'apprendre les canons pénitentiaux, afin de se conformer à l'ancienne pratique, autant qu'il se pourrait.

Mais ne prévenons pas le cours des temps. Dans le troisième âge dont nous avons à traiter, la pénitence reçut son principal échec, des longs et nombreux voyages de religion, de la profusion des indulgences, des rélaxations, des rachats, des commutations de toute espèce. Long-temps auparavant, à la vérité, et dès le huitième siècle, les pélerinages avaient commencé à être reçus en compensation des peines canoniques. On fut d'abord épris du mérite de ces longs voyages, où il y avait tant de peines et de périls à essuyer, de la sainteté de leur terme, si propre à réveiller la foi, à inspirer l'horreur du péché, à ranimer tous les sentimens de la religion. Ce ne fut qu'avec le temps et par l'expérience, qu'on se convainquit que ces pélerinages militaires conduisaient encore moins que les autres à la pureté de la conscience et à la sanctification des mœurs. Dès lors la vigilance pastorale s'empressa de retrancher au moins les sources principales de distraction et les occasions de rechute. Ainsi vit-on Raban de Mayence abroger en concile les pénitences vagabondes des prêtres, qui déposés pour certains crimes, allaient sans cesse de pélerinage en pélerinage, afin de les expier, et celles des parricides qu'on réduisait à passer la

---

(1) *Sess.* 14, *c.* 1.

reste de leur vie, errans par le monde, à l'exemple de Caïn. Le concile ordonna qu'ils demeureraient dans un lieu fixe, pour y satisfaire par des œuvres plus conformes aux anciens canons. Dès le temps de Charlemagne, les évêques, en différens conciles, convinrent d'implorer le secours de l'empereur, afin de réformer les abus qui s'étaient glissés dans les pélerinages de Rome et de Tours, les plus renommés alors, et d'obliger les pécheurs publics à faire la pénitence publique, selon la méthode ancienne.

Les prélats de l'empire français poussèrent les choses plus loin, pour le pélerinage de Rome en particulier, tout accrédité qu'il était. Grand nombre de pécheurs ne l'entreprenant que pour se soustraire à la sévérité de leurs propres pasteurs, on régla dans le concile de Selingstadt près Mayence, que l'absolution qu'ils pourraient obtenir à Rome, ne leur servirait de rien, s'ils n'avaient accompli préalablement la pénitence imposée par l'ordinaire : après quoi, s'ils voulaient aller aux tombeaux des saints apôtres, on les obligeait encore à prendre des lettres de leur évêque. On défendit même généralement de faire, sans la permission de l'évêque, ces voyages devenus trop fréquens. Les papes eux-mêmes secondèrent ces vues sages des pasteurs divers. Nous vous en avons présenté un exemple mémorable dans la dispense accordée au saint roi Edouard, qui touché des bienfaits éclatans de la Providence envers lui, avait en reconnaissance voué le pélerinage de Rome. Dans la crainte que l'absence du roi n'occasionnât des troubles dans le royaume, le souverain pontife, en le dispensant de l'obligation qu'il s'était imposée, lui écrivit d'exercer sa piété parmi les peuples qu'il avait à régir. Et ne doutez point, lui ajouta-t-il, que Dieu ne soit proche de tous ceux qui l'invoquent sincèrement, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

L'usage s'introduisit cependant de racheter ou commuer les pénitences canoniques. Le pénitent qui, suivant les canons, devait jeûner tant de jours, s'en rédimait par tant de prières vocales, par tant de messes qu'il faisait célébrer, par telle ou telle aumône, par telle somme d'argent qu'il consignait pour bâtir ou réparer une église, pour construire un pont ou un chemin qui y conduisait. D'abord ce rachat ne s'obtint qu'en partie, et non pas sans peine, après des années entières de satisfactions canoniques, pour des causes très-particulières et rares. Ensuite on ne fit plus cette distinction de temps et de cas : les pénitens s'arrogèrent le droit de racheter la pénitence entière; et les évêques, pour éviter de plus grands abus, n'eurent plus rien de mieux à faire, que de dresser dans leurs pénitentiaux les règles de compensation que nous avons retrouvées dans les œuvres de Bouchard de Worms, d'Ives de Chartres, du vénérable

Bède, et de l'abbé Réginon. En plusieurs endroits, on ajouta aux satisfactions canoniques, des amendes pécuniaires qu'on exigeait avant de donner l'absolution; et pourvu qu'elles fussent payées, quelques pasteurs, tels qu'il s'en rencontre toujours, passaient facilement sur le reste de la satisfaction. Il fut moins question, pour ces mercenaires, de s'assurer de la conversion que du payement; et comme le pénitent, de son côté, n'avait guère à cœur que de se soustraire aux effets temporels des censures, il commençait, quand il était puissant, par se faire absoudre, en jurant de satisfaire pour un terme donné; après quoi, il ne s'occupait que des expédiens qui pourraient le tirer de gêne à l'expiration du terme.

Mais s'il y eut des évêques négligens, ou bornés dans leurs vues aux intérêts temporels, il s'en trouva aussi à qui les motifs les plus spécieux ne purent jamais faire prendre le change. Tel fut, entre beaucoup d'autres, saint Hugues de Lincoln, qui défendit expressément à ses archidiacres d'exiger des pécheurs aucune amende pécuniaire. Comme on lui représenta que les méchans craignaient plus la diminution d'une fortune terrestre que la perte des biens éternels; ne m'alléguez pas pour excuse, leur répondit-il, ce qui aggrave notre faute : la dureté du pénitent fait la condamnation du ministre. L'église britannique s'éleva même en corps contre ce genre d'abus, au concile national de Clive. Dès qu'elle vit commencer l'usage de rédimer les satisfactions enjointes par le prêtre, elle proscrivit dans les termes les plus forts cette corruption de la discipline, et marqua toute son indignation contre ces lâches pécheurs qui, pour acquitter leur propre pénitence, chargeaient des gens gagés de prier et de jeûner à leur place. Rien ne lui parut plus injurieux à l'évangile, que de donner ainsi lieu d'imaginer que la porte du ciel s'ouvrait plus facilement aux riches qu'aux pauvres.

On retrouve le même esprit dans les canons pénitentiaux qui furent confirmés par les lois du roi Edgar. Des sept années de pénitence qu'on imposait encore à l'homicide et à l'adultère, et dont trois de jeûne au pain et à l'eau, on permit, il est vrai, d'en racheter une partie; mais seulement aux malades et aux personnes de complexion faible, dont les aumônes devaient encore suppléer à ces macérations impossibles. Les quatre dernières années de cette pénitence demeurant d'ailleurs à la discrétion du ministre sacré, il pouvait selon l'usage ou l'esprit constant de l'église, alléger le fardeau, en considération de la ferveur avec laquelle on le portait. Si les personnes de rang distingué et de santé faible purent aussi abréger l'épreuve, en faisant remplir par d'autres jusqu'à une intégrité littérale le nombre des

jeûnes imposés, ce ne fut qu'à condition de joindre à l'aumône différentes œuvres pénibles qui leur étaient spécialement et indispensablement prescrites. Le concile tenu à Tribur, en présence du roi Arnoul, nous montre dans l'église d'Allemagne le même esprit que dans celle d'Angleterre. En permettant aux pénitens de racheter certain nombre de jeûnes par des aumônes, il a soin de spécifier que ce ne sera qu'en cas de maladie ou de voyage, et seulement pour les dernières années de la pénitence. Cette matière est encore mieux éclaircie par Bouchard de Worms, très-versé dans ce genre d'érudition, comme ayant donné une suite d'instructions sur la manière d'imposer, d'accomplir et même de racheter ou commuer les pénitences. D'abord il pose pour principe, qu'on n'use d'indulgence, qu'afin de ne pas mettre au désespoir ceux à qui les austérités sont impraticables. Ainsi donc celui qui ne pouvait jeûner, devait, pour un jour de jeûne au pain et à l'eau, chanter cinquante pseaumes à genoux dans l'église, et donner un denier d'aumône ; ce qui suffisait alors pour la nourriture d'un pauvre pendant un jour. A cette condition, le pénitent prenait les alimens qu'il jugeait lui convenir, à l'exception néanmoins du vin et de la viande. Les cinquante pseaumes pouvaient encore se racheter par des aumônes ou par un grand nombre de génuflexions ; mais toujours ces facilités ne sont que pour ceux qui ne peuvent accomplir à la lettre la pénitence canonique : il est dit en termes exprès, que le pécheur, dans tous les cas, doit se punir en la manière et autant qu'il lui est possible.

En Italie, quand l'archevêque de Milan, Gui de Vélate, coupable de simonie et de mille autres désordres, se soumit enfin à la pénitence qu'il méritait, on lui en imposa cent ans, dont il fallut bien lui permettre de racheter la meilleure partie, puisqu'il ne devait plus, à beaucoup près, vivre si long-temps. Et dans les principes que Pierre Damien, chargé de cette commission, y réduisit en pratique, et dont il fit ensuite une apologie, ces compensations devenaient de nécessité absolue en mille rencontres. Cet ouvrage paraît supposer qu'il faut absolument, et sans nulle distinction de cas ou de circonstances, que la pénitence marquée par les canons s'accomplisse à la lettre. Or, comme la vie n'était pas assez longue pour le faire par soi-même, quand par exemple on était tombé quinze ou vingt fois dans un crime qui méritait dix ans de pénitence, il fallait de toute nécessité, ou en racheter une bonne partie, ou la faire acquitter par d'autres. Tel était, dès la fin du onzième siècle, l'abus de l'esprit de système, et du goût des analogies. Il n'en est pas du péché comme d'une dette pécuniaire, qu'on peut payer de toute main, et en quelque monnaie que ce soit.

Aussi

Aussi les idées de Pierre Damien, quelque réputation méritée qu'il eût de vertu et de doctrine, ne furent pas à beaucoup près adoptées de tout le monde. De son temps même, elles éprouvèrent de grandes contradictions. On ne manqua point de lui opposer, que si le nombre des péchés devait ajouter à la rigueur de la pénitence, la longueur n'en devait pas moins se mesurer sur celle de la vie des hommes; qu'on n'obligeait même à la prolonger jusqu'à la mort, que pour certains crimes des plus énormes; et dans tous les cas, qu'elle demeurait soumise à la discrétion des pasteurs. Mais de ce principe il suivait aussi que l'église faisait bien de commuer des pénitences impraticables à ses enfans, en des pratiques dont ils pussent mieux s'acquitter. Il ne s'agissait plus que d'examiner si ces commutations et ces compensations étaient judicieuses; si ces dispenses portaient sur des justes causes, telles qu'on les a toujours exigées pour toutes sortes d'indulgences; et dès-lors on rentrait dans les saines maximes et la sage économie de tous les temps.

On parut néanmoins encore s'éloigner de la perfection et de la pureté du culte chrétien; on sembla préférer le corps à l'esprit de la religion, ramener le règne des observances pharisaïques, et reculer le temps de cette adoration sanctifiante, qui doit se faire en esprit et en vérité. En attachant la pénitence, et en quelque sorte le recouvrement de la grâce, à certain nombre de génuflexions et de flagellations, à la récitation de tant de pseautiers; de tant d'offices nouveaux, comme de la croix, du Saint-Esprit, de la Vierge, des Anges, dévotions ajoutées à l'office canonial dès le temps de Pierre Damien; bien souvent sans doute le cœur était loin de Dieu, tandis qu'on l'honorait des lèvres. Mais sur quel âge de l'église ce reproche ne pourrait-il pas tomber pareillement? Faut-il supprimer les observances extérieures, parce qu'il est des hypocrites? Faut-il interdire aux chrétiens la prière vocale, parce qu'il en est qui la font en pharisiens? Il faut simplement ne pas donner à penser qu'elle peut tenir lieu de la conversion du cœur, et de l'amour de Dieu, dont elle n'est que l'expression. Or fut-il un temps où l'église ait négligé d'instruire et de prévenir les fidèles à ce sujet?

Rendons, rendons hommage à sa sagesse, sur l'objet même qui anime ici la maligne témérité de la censure. Remettons-nous en esprit dans les temps et les lieux où les prières vocales, les récitations du pseautier, les offices de tant de formes différentes, et toutes les dévotions extérieures furent si fort multipliés. Etaient-elles bien propres à la méditation et à la contemplation, ces peuplades grossières et vagabondes, sans cesse en course, en guerre et en tumulte, à peine capables de réflexions et de pensées suivies?

Aujourd'hui qu'il est plus de calme dans les têtes et dans les mœurs, qu'une vie et une culture tout différentes donnent plus d'aptitude à penser et à méditer ; qu'on reprenne, à la bonne heure, sur la longueur et la multiplicité de ces offices, pour donner à la lecture et à la méditation des livres saints. Aussi voyons-nous, entre les premiers pasteurs, des hommes pleins de vues également saines et saintes, préférer le chant posé et réfléchi de l'office d'obligation, à ces longueurs de surérogation, trop souvent acquittées avec une précipitation indécente.

Et long-temps auparavant, le corps même de l'église, par l'organe de ses chefs, n'avait-il pas frayé la route à une administration si sensée ? Ne lui vit-on pas approuver, dès le seizième siècle, un ordre célèbre, où la méditation et les autres exercices de la vie intérieure tenaient lieu du chœur et du chant ? Et sur ce modèle, combien de congrégations et d'associations ecclésiastiques instituées depuis ce temps-là, libres de ces longueurs d'offices, de chants, de prière vocale ! L'usage de la méditation, du recueillement, de la mortification intérieure ne les a rendues, ni moins édifiantes, ni moins utiles à l'église, que les ordres les plus assidus au chœur, et les plus austères.

Ainsi, dans tous les débordemens du vice ou du relâchement, le remède ou le correctif naquit presque aussitôt que le mal. C'est pour vous rendre plus sensible cette conduite de la Providence en faveur de l'église, que nous en avons tiré les preuves et les exemples, des siècles même où la pénitence ancienne éprouva les plus rudes attaques, c'est-à-dire, des temps si excessivement décriés sous le nom des siècles d'ignorance. Toutefois l'usage de la pénitence canonique s'est maintenu durant tout ce deuxième âge, et bien avant encore dans le troisième. Donc elle n'a pas trouvé sa ruine dans les rachats et les commutations, accrédités surtout depuis le milieu du huitième siècle jusqu'à la fin du onzième. Vouloir que la seule indulgence des croisades ait produit le relâchement que tant d'altérations ou de dispenses précédentes n'avaient point introduit, c'est une prétention trop manifestement suspecte, pour qu'il soit nécessaire de la combattre de front. Laissons sans crainte les ames droites se décider elles-mêmes, et pressons-nous d'indiquer les secours infinis dont l'église fut prémunie contre ce genre particulier de relâchement.

Non, jamais il n'y eut plus d'asiles ouverts à la pénitence, qu'à l'époque donnée par de faux zélateurs pour celle de son dépérissement. Que de pénitens et de pénitences de toute espèce établis publiquement et sous l'autorité de l'église, dans la multitude et la variété presque infinie des ordres religieux qui furent institués durant le douzième, le trei-

xième et le quatorzième siècle ! C'est alors que parurent ces solitaires, aussi mortifiés et plus dépendans que ceux de la Thébaïde, sous l'étendard de Bruno; ces anges terrestres qui firent un entier divorce avec le monde, et ne vécurent plus que pour le ciel, sous les livrées ou la règle d'Augustin; ces nouveaux enfans des prophètes, ces pieux habitans du Carmel, dont la conversation, comme celle de leur père Elie, était toute entière dans les cieux; ces anachorètes plus extraordinaires encore, inconnus à l'antiquité la plus lumineuse, et si justement renommés sous le nom de reclus, dans les temps les plus déplorables de la décadence des mœurs; ces émulateurs de la sainte pauvreté des apôtres et de Jesus-Christ même, à la suite de François; ces prédicateurs et ces modèles de la pénitence, disciples soit de François, soit de Dominique; ces chanoines réguliers, dignes de leur état et du nom de Norbert leur chef; ces sauveurs des corps et des ames tout ensemble, suscités par Jean de Matha et Raimond de Pegnafort, pour la consolation de la chrétienté, dans ses jours les plus malheureux; enfin, ces chevaliers religieux, ces héros pénitens, toujours prêts à s'immoler pour le salut de leurs frères, et comme une digue inébranlable, opposés à l'impiété barbare, en Palestine, en Espagne, et jusque dans les habitations les plus sauvages des nations teutoniques. Ajoutons que le régime de tous ces grands corps, au moyen de leurs agrégations respectives et de la célébration régulière des chapitres généraux, acquit un degré de vigueur et de consistance, où ce genre de vie n'avait pas atteint dans les plus beaux jours de l'antiquité. Or, pouvait-on fournir des moyens de pénitence plus efficaces que ceux-ci, plus abondans, mieux assortis à la diversité des goûts et des forces, plus propres à détacher le cœur du péché, à désarmer la divine justice, à prévenir la rechute, à acquérir la charité, l'humilité, la mortification des sens et des passions, toutes les vertus en un mot dont la pénitence doit être le germe.

Dans les temps où la pénitence publique était le plus en vigueur, il y eut, nous le savons, et nous ne vous l'avons pas laissé ignorer, quantité de solitaires, et des ordres entiers de cénobites: mais la prière et le travail des mains faisaient leur seule occupation; et cette uniformité paisible, pour des hommes aussi différenciés par leurs goûts que par leurs visages, offrait peu d'attraits à bien des penchans, qui ne sont pas néanmoins incompatibles avec la sincère conversion du cœur. Cette réflexion plaira peu sans doute à ces critiques chagrins des études et de tous les travaux monastiques, à l'exception de ceux où le corps seul agit. Mais que n'ont-ils pas censuré en ce genre? L'approbation solennelle des papes et des conciles n'a pu soustraire à leur témérité,

ni l'institution des religieux militaires, ni l'institution même des ordres mendians, renforts si visiblement suscités par le ciel en faveur de l'église militante, qu'ils ont si essentiellement servie dans tous les siècles suivans. Pour nous, qui craignons de nous perdre dans ces vues profondes ou vagues qui vont plus loin que celles de l'église, et qui nous sommes fait un principe d'éviter cette sagesse intempérante que réprouve l'apôtre, nous ne pouvons que bénir le Seigneur d'avoir présenté, dans les institutions religieuses de chevalerie, des moyens de pénitence et de salut à la partie même des fidèles qui était la plus éloignée du royaume de Dieu. Après tout, le Dieu des armées n'est-il pas aussi le Dieu et le Sauveur des guerriers? et les exercices de la guerre, pour être unis à ceux de la religion, en deviennent-ils plus illégitimes? En général, parmi les institutions diverses du troisième âge, dans ces différentes demeures de la maison de Dieu, combien de facilités nouvelles pour la conversion et la sanctification des fidèles de tous les rangs, de tous les goûts, de tous les caractères! Tiers-ordres, filles chrétiennes nommées béguines, frères convers, oblats, donnés; tous ces grades aussi multipliés que les dispositions naturelles et les attraits de la grâce, ouvraient, et une lice à la pénitence, et un refuge à l'innocence, pour les savans et les ignorans, pour les nobles et les serfs, pour les vierges et les personnes engagées dans les liens du mariage, pour tout ce qui n'avait pas fait du crime son élément fixe. Or cette vie pénitente du cloître, loin de pouvoir être accusée de relâchement, en comparaison même de l'ancienne rigueur des canons, fut quelquefois portée à des excès que les deux puissances crurent devoir l'une et l'autre concourir à modérer. Toujours elle fut réputée si rigoureuse, qu'on ne l'imposa jamais, même pour les plus grands crimes.

Combien de ressources encore ne trouva point l'église, quand la pénitence canonique commença de se relâcher, afin d'y suppléer autant qu'il était possible? Vous savez le commandement précis que fit, au commencement du treizième siècle, le quatrième concile de Latran, pour obliger tous les fidèles à se confesser au moins une fois l'an, et à s'acquitter de la pénitence qui leur serait imposée: premier décret authentique qui ait fait une obligation générale de la confession annuelle, et cela sous peine d'anathème et de privation de la sépulture chrétienne. Alors aussi on imprima aux péchés d'une certaine grièveté, tels que l'usure, l'adultère, le concubinage, une flétrissure légale qui a été perpétuée jusqu'à nos jours. On dévoua pareillement à l'anathème et à la diffamation, les histrions, les jongleurs, tous les fauteurs des passions d'ignominie, tous les corrupteurs des mœurs chrétiennes. Pour des égaremens et des abus

moins griefs, on eut encore soin de pourvoir à l'expiation et à la réparation convenable, en réservant le pouvoir d'en absoudre à des ministres choisis. Que dirai-je de l'homicide et des autres délits, dits ensuite privilégiés, pour lesquels la puissance temporelle n'infligea long-temps que des amendes pécuniaires, aussi insuffisantes que les peines canoniques ? Pour arrêter ces désordres, quand cette insuffisance eut été reconnue, les pasteurs se bornèrent à sauver les ames, et abandonnèrent les corps au bras séculier : Eh qui niera que ce genre de crimes n'ait été réprimé par-là beaucoup plus efficacement que par l'observance la plus littérale des anciens canons ? Je pourrais encore alléguer ici les jubilés, les missions, les retraites, les saints refuges ouverts en particulier aux pécheresses publiques, et bien d'autres moyens de suppléer aux observances anciennes : mais nous en avons dit assez pour les fidèles sincères, à qui les idées outrées de réforme ne peuvent qu'être suspectes. Il suffit de leur rappeler ce qu'ils ont lu des vaudois, des pauvres de Lyon, des fratricelles, et des précipices où conduisit tous ces faux pénitens la folle envie de renchérir sur l'église. Passons au troisième chef des relâchemens, qu'on reproche encore au troisième âge.

La lecture du septième volume de cette histoire a dû vous convaincre de notre sincérité, de notre sévérité même à relever tout ce qu'il y eut d'irrégulier dans la marche des papes qui transportèrent ou affermirent le siége apostolique hors des lieux consacrés par les sueurs et le sang des saints apôtres. Nous n'avons rien à ajouter au tableau que nous vous avons présenté des maux et des abus sans nombre qu'entraîna cette transmigration à jamais déplorable. Elle porta une atteinte mortelle à la résidence, le premier devoir de l'état pastoral et la base de tous les autres. Les prêtres et les prélats, comme le reste des fidèles, entreprenaient auparavant le voyage de Rome, sous prétexte de pélerinage : on fit aussi souvent celui d'Avignon, quoiqu'on n'eût plus à se couvrir de ces couleurs de piété ; on allait souvent, et l'on séjournait long-temps à Rome, en conséquence des appellations, des citations et des procédures, déjà multipliées à l'excès : la faiblesse du gouvernement d'Avignon, gêné de toute part, contrarié sans fin, dépouillé chaque jour de quelqu'un de ses meilleurs domaines, destitué des ressources les plus ordinaires, fut réduit à prodiguer encore davantage ces actes de rigueur, dont la multiplication est la preuve la plus sûre du déclin de l'autorité. Aussi jamais les interdits, les excommunications, tous les foudres du Vatican ne grondèrent avec plus de bruit qu'alors, ni peut-être avec moins d'effet.

Les légations se multiplièrent à l'égal des censures. Comme celles-ci tombaient souvent sur des personnes puissantes, et quelquefois sur des principautés et des républiques entières qui s'en inquiétaient peu, il fallait en venir aux conférences et aux négociations, pour sauver au moins quelque chose de l'autorité compromise, ou plutôt pour en sauver la forme, au défaut de la réalité. Or, autant il y avait de pareils traités à conclure, autant il fallait expédier de légats, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à la zône glacée de l'Ourse. Il est vrai que dans la plupart des régions il y avait des légats-nés, c'est-à-dire, des évêques revêtus de la légation par la prérogative de leur siége : mais le pape prenait moins de confiance en eux, et dans les prélats même qu'il commettait spécialement sur les lieux, que dans ceux qu'il y envoyait d'auprès de sa personne, et qu'on nommait pour cela légats *à latere*. Ce qui aliéna souvent les prélats nationaux les plus qualifiés, dont on anéantissait ainsi les droits locaux et la suréminence naturelle. Les légats *à latere* assemblaient des conciles; ils y présidaient, ils y décidaient presque souverainement, et les évêques n'y donnaient le plus souvent qu'une approbation de cérémonie. Ainsi tombèrent insensiblement les conciles provinciaux et l'autorité des métropolitains, qui n'en conservèrent que le titre, avec le privilége stérile de porter le pallium, et de se faire précéder d'une croix. De là vint aussi la préséance des cardinaux, non-seulement sur les évêques dont ils avaient communément le caractère, mais sur les archevêques et sur les primats, contre l'usage constant de l'antiquité.

Ce fut sur-tout la résidence qui souffrit de cette administration arbitraire. Ces légats-évêques, perpétuellement en courses et en commissions, ne se montraient qu'en passant dans leurs diocèses; plusieurs d'entr'eux finissaient leur vie avant leurs ambassades, sans que le pasteur eût été vu de ses ouailles, ni qu'elles en eussent entendu la voix. Avaient-ils rempli une commission? Il fallait en référer au souverain pontife, qui les faisait aussitôt repartir pour une autre, ou qui les retenait pour le conseil, quelquefois pour le seul appareil. Ils se souvenaient à peine des obligations naturelles qui les demandaient dans leur propre église. Evêques et cardinaux tout ensemble, malgré l'énorme prépondérance de l'une de ces charges sur l'autre ; ce qui n'était que de l'institution des hommes, parut habituellement l'emporter sur le droit divin, durant la longue détention de l'église romaine hors de Rome. L'usage avait tellement prévalu pour les cardinaux, évêques ou libres, de résider à la cour d'Avignon, que le bienheureux Pierre de Luxembourg, modèle d'innocence et de piété, alla s'y établir quoiqu'évêque de Metz, dès que le chapeau de cardinal lui eut été

conféré. C'est de l'époque indubitable de cet établissement, que les critiques concluent à celle de sa promotion effective au cardinalat, pour lequel il avait été désigné deux ans plutôt : tant l'usage était constant, au moins pour les cardinaux de Clément VII, de résider à la cour pontificale. Mais est-il encore besoin de preuves à ce sujet, après les manœuvres que vous avez vu pratiquer aux cardinaux français d'Avignon, pour empêcher le pape de retourner à Rome ? Leur grand motif était la crainte de s'expatrier, à quoi les réduisait la nécessité d'accompagner le souverain pontife, et de n'avoir d'autre demeure que la sienne.

L'Italie seule, par la multitude des légats et des nonces, nécessaires pour administrer et défendre les domaines qu'y conservait le saint siége, tenait une foule d'évêques éloignés de leurs peuples. Et jamais fut-il nonciatures ou légations plus orageuses ? Quels désordres et quels scandales n'occasionna point la légation du cardinal-évêque d'Ostie à Bologne, où il se fit soupçonner de vouloir asservir les citoyens sous la puissance temporelle du saint siége ? La seule entreprise des Vénitiens sur cette ville contre les prétentions politiques des papes et des légats, leur attira une bulle des plus foudroyantes qui fût encore partie du Vatican. Pour tout dire en un mot, on les traita comme les ennemis les plus odieux du nom chrétien : le pape fit prêcher la croisade contre eux, et mit en campagne un cardinal-légat, revêtu de la commission, non plus de négociateur, mais de général, et suivi d'une armée qui enfla le Pô du sang des fidèles. On vit les Florentins et la plupart des républiques ou villes libres d'Italie, poussés avec la même violence, quoiqu'avec un succès bien différent, par le cardinal Robert de Genève, depuis pape sous le nom de Clément VII. Les Visconti se rendant souverains à Milan, et ayant peu d'égards aux prétentions de l'église romaine ou des légats, le pape accorda toutes les indulgences de la Terre-Sainte à ceux qui marchaient en armes contre ces princes. Enfin, dans les démêlés interminables des maisons d'Aragon et d'Anjou, au sujet du royaume de Sicile, ce furent encore de nouvelles croisades, suscitées tout à la fois contre l'une et l'autre de ces races augustes, par les papes équivoques, qui, pendant le grand schisme, partagèrent les cours ainsi que les églises.

S'il y eut de l'abus dans les croisades, ce que tout notre zèle ne nous empêche pas de reconnaître, il consista principalement à les multiplier ainsi. C'est l'observation qu'un esprit d'équité et un goût de raison demandent qu'on fasse du moins en passant. D'abord il fut abusif de les étendre aux païens du Nord, ainsi qu'aux hérétiques ; puisque la conversion doit être l'ouvrage de la persuasion, et non pas

de la contrainte, on ne pouvait légitimement que se tenir sur la défensive, avec ces voisins indépendans ; et tandis qu'ils demeuraient tranquilles, il était injuste d'entrer de vive force dans leurs domaines, et beaucoup plus encore, de les leur ravir sous prétexte de religion. Que penser donc, nonobstant la donation pontificale et tout l'appareil imposant de la croisade, que penser des conquêtes de l'ordre teutonique sur les Prussiens, les Livoniens et les Curlandais ? Mais on n'avait pas même ce vain prétexte de l'infidélité, ni celui de l'hérésie, pour combattre en Italie, par exemple, les princes et les républiques contre lesquels cependant on marchait sous l'étendard de la croix, comme on aurait pu faire contre les ennemis déclarés du christianisme.

Reprenons notre objet ; le seul exemple des papes fixés hors de Rome, portait un coup mortel à la résidence pastorale. Souvent ils renvoyèrent les évêques et les autres bénéficiers à leurs églises : ils leur faisaient des exhortations pathétiques, ils portaient des décrets rigoureux, pour les obliger à y demeurer : mais qu'avaient-ils à leur dire, que leur conduite ne démentît, et qu'on ne pût leur répliquer à eux-mêmes ? Leurs adulateurs et les exagérateurs intéressés de leur pouvoir avaient beau leur faire entendre, que, leur juridiction s'étendant sur toute l'église, en quelque endroit qu'ils fissent leur séjour, ils ne pouvaient enfreindre la loi sacrée de la résidence ; les primats au moins et les archevêques, tout en gardant un silence politique, se flattaient, à proportion du premier pasteur, qu'en quelque partie de l'état qu'ils habitassent, ils ne sortaient pas des termes de leur juridiction. Ainsi les archevêques de Lyon et de Sens cédèrent quelquefois sans scrupule aux attraits que le séjour de la capitale offrit de tout temps à l'ambition ou à la dissipation de certains prélats. Mais pour nourrir ces passions, est-il besoin d'analogies si justes, d'inductions si conséquentes ? L'exemple seul, bien ou mal appliqué, suffisait pour entraîner le torrent des pasteurs ainsi que des ouailles.

Les papes d'Avignon, pour prolonger leur séjour sur ces bords chéris, prétextant la commodité plus grande où ils y étaient de travailler à la pacification des princes chrétiens, particulièrement des rois de France et d'Angleterre, pendant le règne orageux de Charles VI ; les évêques imaginèrent à leur tour que les soins politiques, et quelquefois les exploits militaires pouvaient leur tenir lieu des saints travaux du sacerdoce, ou du moins qu'il leur était permis de se partager entre des fonctions si inconciliables ; et la balance ne manqua point de pencher du côté qui paraissait le plus estimable aux yeux de la chair et du sang. Que sont

en effet pour un politique la lecture et la méditation des livres saints, l'exercice de la prédication, si propre néanmoins des premiers pasteurs, la célébration des divins offices, et tout ce qui concerne le culte sacré ? Ce ne sont là pour lui que des amusemens puérils, ou des occupations plus dignes du cloître que de la prélature : d'où il arriva, au temps dont nous parlons, que les frères mineurs et prêcheurs prirent un ascendant si extraordinaire dans l'administration des choses saintes. Du reste les premiers prélats commettaient leur pouvoir spirituel à quelques vicaires, ou à quelques suffragans, choisis entre des sujets obscurs ; et ils se réservaient le gouvernement temporel auquel ils associaient encore les talens distingués entre leurs subalternes, qu'ils n'imaginaient pas pouvoir exercer plus dignement. Ainsi la résidence même de ces coopérateurs, occupés, accablés des affaires du siècle, n'était plus qu'une résidence indifférente et nulle par rapport aux devoirs ecclésiastiques. Telle fut une partie des scandales qu'entraîna l'étrange déplacement du siége apostolique.

Observons cependant que tous les papes d'Avignon ne sont pas, du moins au même degré, comptables de ces désordres. Ce déplacement une fois exécuté et quelque temps soutenu, imposa une sorte de nécessité aux papes suivans. Les grands et les peuples se brouillèrent en Italie ; les Gibelins se relevèrent ; les revenus de l'église furent distraits, ses officiers chassés ou maltraités, ses domaines usurpés ; les Romains se mutinèrent, ils multiplièrent les partis, les cabales, les périls, et leur pontife enfin ne put plus se promettre de tranquillité ni de sureté parmi eux. D'un autre côté, des princes puissans, à qui la proximité du père commun des fidèles paraissait un titre efficace de prédilection à leur égard, firent jouer toutes sortes de machines, pour le fixer dans l'enceinte de leurs états. Souvenez-vous des difficultés qu'ils firent, par l'organe du docteur Orême, au pape Urbain V, qui se disposait à rétablir le siége romain dans Rome. On alla jusqu'à lui faire scrupule de son détachement pour les lieux qui l'avaient vu naître : on osa mettre sa conduite en opposition avec celle du fils de Dieu, qui avait toujours résidé dans sa patrie. Quand Grégoire XI, à jamais vénérable pour l'exécution de cette grande œuvre, fut au moment de la consommer, le roi Charles V employa des moyens plus puissans encore pour la faire échouer. Le propre frère du monarque, Louis, duc d'Anjou, se rendit à Avignon ; et tant par lui que par les cardinaux, il ourdit une cabale si terrible, que la célérité seule put la déconcerter. Avant cette heureuse exécution, au départ d'Urbain V, déjà l'amour aveugle de la patrie avait excité parmi ces prélats, des murmures qui firent appréhender une révolte formelle.

La sainte magnanimité de ce pontife, et de ceux qui lui ressemblèrent, ne témoigna que du mépris pour ces trames coupables. Tout ce qu'on vit des papes distingués par leur vertu durant le séjour d'Avignon, Benoît XII, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI, soupirèrent constamment après la vraie patrie des successeurs de Pierre. Tous veillèrent uniformément à ce que la prolongation forcée d'un scandale, presque irréparable, ne fût pas contagieux à la résidence épiscopale; tous renvoyèrent avec fermeté les évêques et les autres bénéficiers à leurs bénéfices; tous firent des lois sévères, pour les obliger à y résider. Jean XXII et Clément VI eux-mêmes convinrent de l'obligation où ils étaient de retourner à Rome, feignirent toujours d'entrer dans les vues des Romains qui les invitèrent au retour par différentes ambassades, et ne s'en dispensèrent qu'au moyen des termes donnés et toujours manqués des appréhensions affectées, et sous mille autres prétextes dont ils prenaient soin de couvrir leur faible pitoyable pour le lieu de leur naissance.

Cependant les vrais principes demeuraient profondément gravés jusque dans l'esprit des fidèles de l'ordre le plus commun. De simples religieux, des femmes et des vierges timides sortirent de leurs retraites, entreprirent de longs voyages, et vinrent courageusement avertir de leur devoir les chefs de l'église. Qu'il nous souvienne de l'infant Pierre d'Aragon, cet homme à révélations et à miracles, qui avait quitté toutes les grandeurs de la cour pour embrasser l'humble pauvreté de saint François, et qui fit exprès le voyage d'Avignon, pour presser le pape Urbain V de reporter la chaire pontificale en Italie. Voyant ensuite ce pontife prêt à repasser de Rome en France, il lui adressa, sur le danger du schisme, ces remontrances sages, que la suite des événemens ne fit que trop reconnaître pour prophétiques.

Animée d'un zèle égal, sainte Brigite venue du fond de la Suède à Rome, avertit le même pape du sort qui le menaçait, s'il retournait à Avignon. Il ne laissa point de partir : il arriva dans ce lieu fatal le vingt-quatrième de Septembre, et y mourut le dix-neuvième de Décembre suivant; ce qui fit sur le cardinal de Beaufort cette vive impression qui eut tout son effet quand il devint pape sous le nom de Grégoire XI. On sait qu'il était entré dans la confidence particulière de la sainte; qu'elle lui avait donné sa prédiction par écrit pour la passer à Urbain, et que, si le respect humain l'empêcha de remplir sa commission, il ne lui ôta rien de sa persuasion. Aussi ne fit-il aucune difficulté de se rendre aux conseils de sainte Catherine de Sienne, qui le pressa lui-même, quand il fut élevé sur la chaire de saint Pierre, de ne plus tarder à essuyer les larmes de l'église

romaine. La stabilité du souverain pontife dans sa propre église, et la loi de la résidence en général dans le temps même où elles furent enfreintes avec le moins de réserve, ne souffrirent donc aucune éclipse : au moins les saines maximes prévalurent constamment sur le scandale de l'exemple.

Enfin l'auteur et le conservateur éternel de l'église voulut donner à ce sujet une de ces leçons formidables, qui sont réservées aux scandales de premier ordre. Par le schisme affreux qu'il permit pour venger l'église romaine de son long veuvage, on put reconnaître le crime de cet abandon ; et l'on en conçut en effet une horreur éternelle. Après ces abus et ces relâchemens du troisième âge, tous les vœux et toute l'activité des fidèles se portèrent vers la réforme, avec un concert et une persévérance, qu'il fut désormais moins nécessaire d'aiguillonner, que de diriger et de modérer. L'histoire de l'âge suivant, dès sa première période, en fournira d'amples preuves.

L'ignorance, le relâchement, les abus et les désordres de tout genre, tous les obstacles apparens ne sauraient arrêter, que dis-je, ne peuvent qu'avancer les desseins du seigneur sur le corps de l'église et sur chacun de ses membres. La toute-puissance du Dieu trois fois saint se manifeste surtout, en sauvant l'homme malgré sa corruption. Les difficultés plus grandes servent à former les plus grands saints. Des circonstances plus calmes, et en apparence plus favorables à la vertu, n'eussent pas offert les mêmes combats, ni par conséquent les mêmes victoires, à cette troupe comptée d'élus, pour le salut desquels tout arrive sous le soleil. Voilà, ne l'oublions jamais, les vues de ciel, dans tous les événemens et dans toutes les révolutions. Tout ce qui mène à ce terme relevé, est ordonné sagement : tout ce qui ne procure qu'un calme passager, est pour le moins frivole.

Que nous importent donc le flux et le reflux continuel des biens et des maux terrestres, des acteurs et des œuvres qui varient sans fin la scène du monde ? Demeurons avec l'église, fermes et immuables, sur la pierre où elle est fondée. L'ordre suprême et sûr, c'est que nous établissions notre foi sur ses vrais principes. Il n'en est que deux ; l'écriture et la tradition. Loin de nous donner l'exemple pour règle de conduite dans le discernement de la vérité, les fastes de l'église, aussi-bien que l'évangile, nous font apprécier les exemples sur la foi et la vérité. Comme les vertus réelles ou apparentes des hérétiques ne prouvent rien en faveur de leur doctrine ; les vices justement ou malignement imputés à nos pasteurs, ne prouvent pas davantage contre leur enseignement. Il nous est enjoint tout à la fois, et de les écouter, et de ne pas toujours les imiter. Leurs

vices mêmes entrent dans les vues de ce Soleil de justice, dont les rayons rejaillissent aussi purs, d'une boue infecte, que de l'or et du saphir. Dieu le permet ainsi, pour nous attacher à lui sans partage, et nous conduire à ses fins par la voie qu'il nous a tracée. Il est nécessaire qu'il arrive des scandales; et ceux que nous venons de parcourir, sont dans l'ordre tout particulier de l'Eternel sur son église. Jamais il n'en fit mieux connaître la vertu divine, qu'en la soutenant par des ministres vicieux.

Fin du Discours.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1245, jusqu'à l'an 1400.

TOME SEPTIÈME.

PAPES.

INNOCENT IV, compté communément pour le CLXXVI.ᵉ pape, parce que son prédécesseur Célestin IV ne fut pas consacré, mourut le 7 *Décembre* 1254.

CLXXVII. Alexandre IV, élu le 12 *Décembre* 1254. mort 25 *Mai* 1261.

CLXXVIII. Urbain IV, 29 *Août* 1261. 2 *Octobre* 1264.

CLXXIX. Clément IV, 5 *Février* 1265. 29 *Nov.* 1268.

CLXXX. Grégoire X, 1 *Sept.* 1271. 10 *Janvier* 1276.

CLXXXI. Innocent V, 21 *Février* 1276. 22 *Juin* 1276.

CLXXXII. Adrien V, 11 *Juillet* 1276. 16 *Août* 1276.

CLXXXIII. Jean XXI, 13 *Septembre* 1276. 16 *ou* 17 *Mai* 1277.

CLXXXIV. Nicolas III, 25 *Nov.* 1277. 22 *Août* 1280.

CLXXXV. Martin IV, 22 *Février* 1281. 28 *Mars* 1285.

CLXXXVI. Honorius IV, 2 *Avril* 1285. 3 *Avril* 1287.

CLXXXVII. Nicolas IV, 15 *Février* 1288. 4 *Avril* 1292.

CLXXXVIII. Célestin V, 5 *Juillet* 1294. Il abdiqua le 13 *Décembre* 1294.

CLXXXIX. Boniface VIII, 24 *Déc.* 1294. 11 *Oct.* 1303.

CXC. Benoît XI, 22 *Octobre* 1303. 6 ou 7 *Juillet* 1304.

CXCI. A Avignon, Clément V, 5 *Juin* 1305. 20 *Avril* 1314.

CXCII. Jean XXII, 7 *Août* 1316. 4 *Décembre* 1334.

CXCIII. Benoît XII, élu 20 *Déc.* 1334. 25 *Avril* 1342.

CXCIV. Clément VI, 7 *Mai* 1342. 6 *Décembre* 1352.

CXCV. Innocent VI, 18 *Déc.* 1352. 12 *Septembre* 1362.

CXCVI. Urbain V, 28 *Sept.* 1362. 19 *Décembre* 1370.

CXCVII. Grégoire XI, 30 *Déc.* 1370. 27 *Mars* 1378.

CXCVIII. Urbain VI, 9 *Avr.* 1378. 15 *Octobre* 1389.

CXCIX. Boniface IX, 2 *Novembre* 1389.

PAPES A AVIGNON, PENDANT LE SCHISME.

Clément VII, 21 *Septembre* 1378. 26 *Septembre* 1394.

Benoît XIII, 28 *Sept.* 1394.

ANTIPAPE.

Pierre de Corbière, 1328.

SOUVERAINS.

Empereurs d'Orient.

Baudouin II, dépouillé en 1261.
Andronic-Paléologue, le Vieux, 1332.
Andronic-Paléologue, le Jeune 1341.
Jean Paléologue, 1491.
Jean Cantacuzène, abdique en 1355.
Matthieu Cantacuzène, déposé en 1355.
Manuel Paléologue............

Empereurs d'Occident.

Frédéric II, mort en 1250.
Guillaume de Hollande, } 1256.
Conrad IV, } 1254.

Interrègne de dix-sept ans.

Rodolfe de Habsbourg, 1291.
Adolfe de Nassau, déposé en 1298.
Albert I d'Autriche, 1308.
Henri VII de Luxembourg, 1313.
Louis V de Bavière, } 1347.
Frédéric III d'Autriche, } 1325.
Charles IV, 1378.
Wenceslas, déposé en 1400.

Rois de France.

Louis IX, 1270.
Philippe III, le Hardi 1285.
Philippe IV, le Bel, 1314.
Louis X Hutin, roi de France et de Navarre, 1316.
Jean I, mort peu après sa naissance, 1316.
Philippe V, le Long, 1322.
Charles IV, le Bel, 1328.
Philippe VI, de Valois, 1350.
Jean II, 1364.
Charles V, 1380.
Charles VI......................

Rois d'Espagne.

Ferdinand III, 1252.
Alfonse X, le Savant, 1284.
Sanche IV, 1295.
Ferdinand IV, 1312.
Alfonse XI, 1350.
Pierre le Cruel, 1368.
Henri II, 1379.
Jean I, 1390.
Henri III.........................

Rois d'Angleterre.

Henri III, 1272.
Edouard I, (IV) 1307.
Edouard II, (V) 1327.
Edouard III, (VI) 1377.
Richard II, déposé en 1399, meurt en 1400.

SECTAIRES.

JACOB, chef des pastoureaux, 1251.
Les flagellans, 1259.
Les bizoques, ou fratricelles, 1296.
Ségarelle, chef des apostoliques, 1300.
Bégards et béguines, 1312.
Arnaud de Villeneuve, ennemi du culte chrétien, 1317.
Henri de Ceva, chef des faux réformés de l'ordre de saint François, 1318.
Valter ou Gautier, l'un des chefs des fratricelles, 1322.
Ange de la Vallée, chef des frères de la vie pauvre, 1332.
Martin Pastre, qui soutenait les erreurs des vaudois, 1332.
Hesicastes ou quiétistes, disciples fanatiques de Jean Palamas, vers 1341.
Jean Mercœur, par l'abus de la dialectique, tombe dans l'erreur, 1347.
Martin Gonsalve et Nicolas de Calabre, illuminés impies, 1352.
Berthold, blasphémateur opiniâtre, 1356.
Jean Dabantone, chef des turlupins, fanatiques très-corrompus, 1373.
Raimond Lulle soutenait que toutes les confessions de foi étaient indifférentes, vers 1376.
Jean Wiclef, auteur des hérésies et des impiétés adoptées par les protestans, condamné en 1377.
Jean Balle ou Vallée, disciple séditieux de Wiclef, puni en 1381.

PERSÉCUTIONS.

L'ÉGLISE extraordinairement affligée par les divisions et les guerres intestines, durant la plus grande partie de son troisième âge, n'eut guère d'autres violences extérieures à essuyer, que celles que les musulmans exercèrent sur les chrétiens de l'Orient, en particulier sur les malheureux habitans de la ville de Ptolémaïde, quand ils l'eurent reprise.
Persécutions exercées par les mahométans contre les habitans chrétiens de Damas, et en quelques autres endroits de Syrie.
Violences des wicléfistes contre les catholiques et différens prélats d'Angleterre.

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

MATTHIEU Paris, bénédictin anglais, 1259. Son principal ouvrage est une histoire, où l'on ne trouve à reprendre que le penchant de l'auteur pour la satire. Elle a deux parties, dont la première commence à la création du monde, et finit à Guillaume le Conquérant. La seconde comprend ce qui s'est passé depuis ce prince, jusqu'en 1259. C'est principalement cette seconde partie qui est estimée de tous les savans, dont quelques-uns doutent qu'il soit auteur de la première.

Le cardinal Hugues de Saint-Cher, 1263, auteur d'une concordance de tous les mots de la Bible.

Le cardinal Henri de Suze, 1271, auteur de la Somme dorée, qui comprend le droit canonique civil, et d'un commentaire sur les décrétales. Ses ouvrages sont fort estimés par les canistes.

Robert de Sorbon, 1271. Dans celui de ses écrits qui est intitulé de la Conscience, on voit quelle était de son temps la manière dont le chancelier examinait ceux qui devaient être licenciés.

Guillaume de Saint-Amour, 1272, fameux par ses écrits contre les religieux mendians.

Saint Thomas d'Aquin, déclaré solennellement docteur de l'église par le pape Pie V, et nommé par la voix publique l'Ange de l'école, 1274. Ses ouvrages, recueillis en dix-huit volumes *in-fol.* mais sur-tout sa Somme et ses opuscules annoncent un génie vaste et profond, un jugement exquis, beaucoup de solidité, une clarté admirable, et une précision unique. Soit qu'il établisse les vérités de la foi, soit qu'il réponde aux difficultés, on voit rarement qu'on puisse ajouter à ce qu'il a dit; ce qui joint au temps où il fournissait sa carrière dans un champ à peine défriché, le fait considérer avec raison comme un esprit d'un ordre presque surhumain, et suscité extraordinairement pour éclairer l'école. Il est bon d'observer que dans le recueil des œuvres de ce saint docteur, il y a quelques écrits qui ne sont pas de lui. Il en est au contraire quelques-uns dont il est auteur, qui n'y ont pas été insérés: mais ils se trouvent imprimés séparément.

Saint Bonaventure, cardinal et docteur de l'église, 1274. Il nous reste huit volumes *in-fol.* de ses ouvrages. Ils comprennent des commentaires sur le maître des sentences

tences, et beaucoup de traités de piété, qui respirent une sainte onction, et ont fait passer justement l'auteur pour un des plus grands maîtres de la vie intérieure. Pour ses œuvres théologiques, le célèbre Gerson les regardait comme ce qui avait paru de meilleur en ce genre jusqu'à son temps.

Martin, dominicain polonais, et archevêque de Gnesne, 1275. C'est de lui que prend son nom la chronique martiniène, qui commence à Jesus-Christ, et finit en 1271.

Albert le Grand, dominicain, évêque de Ratisbonne, 1280. Il est sur-tout renommé pour sa fécondité, qui a fourni 21 volumes *in-fol.*

Henri de Gan, docteur de Paris, surnommé le Solennel, 1292. Le plus connu de ses écrits est le catalogue des écrivains ecclésiastiques.

Guillaume Duranti, évêque de Mende, 1296, surnommé le Spéculateur, à cause de son ouvrage intitulé *Speculum juris.*

Jean Veccus, patriarche de Constantinople, 1298. Il a laissé un grand nombre d'écrits touchans et très-forts contre les erreurs des Grecs.

Jacques de Voragine, dominicain, archevêque de Gênes, 1298, auteur de la Légende Dorée, aussi admirée de son temps, que décriée dans la suite, pour les fables dont elle est remplie.

Guillaume de Nangis, moine de Saint-Denys, 1305. On a de lui une chronique depuis le commencement du monde jusqu'en 1301, et une vie de saint Louis, avec celle de ses fils Philippe le Hardi et Robert.

Jean de Duns, nommé communément Scot, cordelier anglais, 1308. Dans les ouvrages philosophiques et théologiques qu'il a composés en grand nombre, il affecte de soutenir des opinions contraires à saint Thomas : ce qui a produit deux partis dans l'école, celui des thomistes, et celui des scotistes. Quoiqu'on l'ait surnommé le docteur subtil, pour sa manière très-subtile en effet de raisonner et d'écrire, il exprime néanmoins ses pensées avec une clarté étonnante.

Raimond Lulle, cordelier, martyrisé en Afrique, 1315. Il avait composé auparavant, sur presque toutes les sciences, un grand nombre d'ouvrages qui marquent plus de subtilité que de solidité et de jugement. On le nomma le docteur illuminé. Il ne faut pas le confondre avec un auteur du même nom, qui se fit condamner par Grégoire XI, pour des erreurs monstrueuses.

Gilles de Rome, dominicain, archevêque de Bourges, 1316, auteur de plusieurs ouvrages de philosophie, de théologie et de droit, qui lui ont acquis le surnom de docteur très-fondé.

Dante Alighieri, l'un des premiers et des plus célèbres poëtes italiens, 1321. Il avait un génie et des talens admirables pour la poésie, mais avec un attrait effréné pour la satire ; ce qui l'a fait mettre au nombre des auteurs censurés par le saint siége qu'il n'a point épargné. Le plus considérable de ses ouvrages, est le poëme *de l'Enfer, du Purgatoire et du Paradis.*

Augustin Triomphe, 1328. La Somme de la puissance ecclésiastique, le plus considérable de ses ouvrages, est curieuse, en ce qu'elle montre jusqu'où l'on prétendait de son temps étendre la puissance ecclésiastique.

Guillaume Ockam, cordelier, 1337, surnommé le docteur singulier et le docteur invincible. On remarque en effet beaucoup d'esprit et de subtilité dans ses écrits. S'étant engagé dans le schisme de Louis de Bavière, il écrivit avec force contre le pape Jean XXII et ses successeurs. Il composa plusieurs autres ouvrages, dont le plus remarquable est le traité de la puissance ecclésiastique et de la séculière. Il fut regardé, de son temps, comme le chef des philosophes nominaux.

Nicolas Délire, cordelier, 1340. Entre ses ouvrages, ses notes sur tous les livres sacrés sont remarquées comme très-savantes.

Nicéphore-Calliste, 1340. Nous avons de lui une histoire ecclésiastique, et une suite des patriarches de Constantinople.

Avarez-Pélage, vers 1340, auteur du traité des Gémissemens de l'église, ouvrage d'autant plus singulier, qu'en exagérant la puissance papale, d'une manière qui va jusqu'à l'absurdité, il s'élève avec une force égale contre les vices de la cour romaine.

Le pape Benoît XII, 1342. Outre deux livres de constitutions détachées, ou extravagantes, nous avons de lui la vie de saint Jean-Gualbert.

Pierre Bertrand, évêque d'Autun, 1348. Il s'est surtout signalé par sa défense du clergé contre les accusations de Pierre de Cugnières.

Nicéphore Grégoras, vers 1360, auteur d'une histoire de Grèce, depuis 1204 jusqu'en 1351.

Sainte Brigite, 1373. On a sous son nom un volume de révélations en huit livres.

Sainte Catherine de Sienne, 1380. On lui attribue différentes lettres que l'on conserve imprimées, et quelques traités de dévotion.

Jean Rusbrock, 1381, auteur célèbre d'ouvrages mystiques, composés en flamand, et traduits en latin par Denys le Chartreux.

Nicolas Orême, évêque de Lisieux, 1384, fameux par le discours singulier qu'il fit à Urbain V, pour le dissuader de retourner à

Rome. Il a fait quelques autres ouvrages, qui ne sont pas imprimés, et parmi lesquels on remarque le traité sur l'antechrist. Nicolas Eymeric, 1399, auteur du directoire des inquisiteurs.

PRINCIPAUX CONCILES.

Concile de Beziers, 1246. On y donna aux inquisiteurs un règlement détaillé, qui, avec celui de Narbonne dressé huit à neuf ans auparavant, est le fondement des procédures observées depuis dans les tribunaux de l'inquisition.

Concile de Tarragone, 1247. Il y fut ordonné, que les Sarrasins qui demandaient le baptême, demeureraient quelques jours chez le recteur de l'église, pour éprouver leur conversion. C'eût été bien peu sans doute que cette légère épreuve, comme on l'a malignement observé : mais on devait supposer, comme tout porte à le croire, que ce n'était là qu'une dernière précaution, prise pour des raisons particulières, afin de confirmer toutes les autres.

Concile de Breslaw, 1248. On y permit aux Polonais l'usage de la viande, jusqu'au mercredi de la Quinquagésime; leur coutume, avant cette dispense, étant de s'en abstenir depuis la Septuagésime.

Concile de Schening en Suède, 1248 ou 1249. On y décerna des peines contre les clercs concubinaires.

Concile de Muldoff, 1249. L'archevêque de Saltzbourg et trois autres évêques qui composaient ce concile, voulurent obliger le duc de Bavière à se déclarer contre l'empereur Frédéric II; ce qu'il refusa. On ne jugea point à propos de le pousser plus loin : pour se tirer d'embarras, on lui accorda un délai pour délibérer.

Concile de Saumur, 1253, où l'on condamna les mariages clandestins.

Concile d'Albi, tenu en 1255, quoiqu'il porte la date de 1254. Il fut postérieur à la mort d'Innocent IV, puisque ce pape y est qualifié pontife de bonne mémoire. Ainsi on doit le rapporter au carême de 1255, nonobstant sa date, qui provient de la manière ancienne de commencer l'année.

Concile de Bordeaux, 1255. Il statue qu'on ne donnera point d'hosties consacrées aux enfans le jour de Pâques, mais seulement du pain bénit. C'est que, suivant l'ancien usage que les Grecs ont toujours conservé, on donnait l'eucharistie aux enfans, dès qu'ils avaient reçu le baptême.

Concile de Londres, 1357, où l'on dressa cinquante

articles conformes, dit le continuateur de Matthieu Paris, à ceux pour lesquels saint Thomas de Cantorbéry avait combattu.

Concile de Cognac, 1260. On y voit que le peuple assistait encore aux offices de la nuit.

Concile d'Arles, 1260 ou 1261. Il y est ordonné d'administrer et de recevoir à jeun le sacrement de confirmation, excepté pour les enfans à la mamelle. Ce qui fait voir qu'on le donnait encore aux petits enfans, comme il se pratique même aujourd'hui en différentes églises.

Concile 35.e de Paris, 1264, où saint Louis fit publier une ordonnance des plus rigoureuses contre les blasphèmes et les juremens.

Concile de Brême, 1266, contre le concubinage des clercs et la pluralité des bénéfices.

Concile II de Lyon, XVI.e général, 1274. Il s'y trouva 500 évêques, 70 abbés, avec 1000 autres prélats, et Grégoire X y présida en personne. Les Grecs y abjurèrent leur schisme, se réunirent aux Latins, acceptèrent la foi de l'église romaine, et reconnurent la primauté du pape. On fit ensuite quatorze constitutions, dont les plus remarquables sont la première pour le conclave, et la dernière pour arrêter la multiplication des ordres religieux.

Concile d'Arles, 1275. On y statua que, quatre jours après la mort des testateurs, les héritiers seraient avertis, et même contraints par les censures, de fournir au curé de la paroisse une copie du testament, afin de connaître les legs pieux qu'il renfermerait.

Concile de Compiègne, 1278. On y fit un décret contre les chapitres des cathédrales, qui prétendaient avoir droit de cesser l'office divin, et de mettre la ville en interdit, pour la conservation de leurs priviléges.

Conciles de Constantinople, 1277 et 1280. On y excommunia ceux qui s'opposaient à la réunion des deux églises; on reconnut les sept sacremens, avec tout ce que croit l'église romaine, et l'on rétablit un passage de saint Grégoire de Nysse, qui porte que le Saint-Esprit est du Père et du Fils, et qui avait été altéré par les schismatiques.

Concile de Lambeth en Angleterre, 1281, où l'on défendit d'administrer l'eucharistie, hors le cas de nécessité, à ceux qui auraient négligé de recevoir la confirmation.

Concile de Paris, 1281. Les évêques s'y plaignirent des religieux mendians, qui prêchaient et confessaient malgré eux dans leurs diocèses, en vertu des priviléges qu'ils disaient tenir des papes. Cette affaire fut portée à Martin IV, qui, en confirmant ces priviléges, ordonna que les personnes qui se confesseraient à ces religieux, seraient

tenues de se confesser à leurs curés au moins une fois l'an, et que les frères auraient soin de les exhorter eux-mêmes d'une manière efficace.

Concile de Melfe, 1284. Comme il y avait des Grecs et des Latins dans ces contrées, les clercs de ce dernier rit se mariaient quelquefois dans les ordres mineurs, et se faisaient ensuite promouvoir aux ordres supérieurs sans renoncer au mariage, disant qu'ils voulaient observer le rit des Grecs. Le concile, par les peines grièves sous lesquelles il condamna ces abus, montra quel fut de tout temps en cette matière l'esprit de l'église latine.

Concile de Londres, 1291, pour chasser d'Angleterre tous les juifs, qui évacuèrent en effet ce royaume.

Concile de Chichester, 1292. Il défendit de laisser paître les bestiaux dans les cimetières, et d'ériger des troncs dans les églises, sans la permission de l'évêque.

Concile de Saumur, 1294, contre l'abus d'imposer dans la confession, des pénitences pécuniaires.

Concile de Tarragone, 1294. Il défendit les repas que les paroissiens, à certains jours, exigeaient de leurs curés.

Concile de Constantinople, 1299. Contre la volonté de l'empereur Andronic le Vieux, qui prétendait faire annuller le mariage que son neveu Alexis avait contracté sans son consentement : ce mariage fut déclaré valide, quoiqu'Andronic eût la tutelle d'Alexis encore pupille.

Concile de Pegnafiel en Castille, 1302, contre le concubinage des clercs et autres abus.

Différens conciles de Paris et de Rome, en 1302, et 1303 touchant les démêlés de Boniface VIII avec Philippe le Bel.

Concile de Cologne, 1307, contre les bégards, et contre tous ceux qui donnaient atteinte aux libertés ecclésiastiques.

Concile de Tarragone, 1307. On y ordonna que les legs faits aux frères mineurs seraient appliqués à d'autres, attendu qu'ils étaient par état incapables d'en recevoir.

Concile de Sise en Arménie, 1307, pour cimenter l'union des Arméniens avec l'église romaine.

Concile de Cologne, 1310, qui ordonna de commencer l'année à Noël, suivant l'usage de l'église romaine ; ce qui ne doit s'entendre que de l'année ecclésiastique. L'année civile se datait et continua à se dater de Pâques : c'est ce qu'on nommait alors style de la cour.

Concile de Trèves, 1310. Il permit de se confesser, en cas de nécessité, à un laïque, au lieu d'un prêtre ; bien entendu que ce n'était que pour suppléer en quelque sorte au mérite de la confession, par une humilité de surérogation.

Concile de Mayence, 1310,

chargé par le pape d'examiner l'affaire des templiers. Vingt et un d'entre eux se présentèrent d'eux-mêmes, protestèrent de leur innocence, et appelèrent au pape futur. On les renvoya, sans rien ordonner contre eux.

Concile de Ravenne, 1310. On y fit comparaître cinq templiers : ils nièrent les crimes qu'on leur imputait, et furent renvoyés, malgré deux inquisiteurs qui voulaient qu'on les mît à la question.

Concile de Paris 1310. On y examina la cause des templiers, dont les uns furent renvoyés absous, les autres relâchés, après qu'on leur eut imposé une pénitence, et cinquante-neuf condamnés à la peine du feu comme hérétiques relaps. Ils ne cessèrent point au milieu des flammes, de protester de leur innocence.

Concile de Salamanque, 1310. Les templiers après un mûr examen des crimes qu'on leur imputait, y furent déclarés innocens.

Concile de Senlis 1310, où neuf templiers furent condamnés au feu, sans qu'un seul avouât les crimes dont on les accusait.

Concile de Vienne, XVe général, 1311. Avec Clément V qui présidait, il s'y trouva plus de 300 évêques, sans compter les prélats inférieurs, prieurs et abbés. Le pape jugeant la cause des templiers, pour laquelle les pères désiraient de plus grandes connaissances, supprima cet ordre en présence du roi Philippe le Bel, qui avait cette affaire extrêmement à cœur. Le concile déclara ensuite, contre les prétentions du roi Philippe, que Boniface VIII avait toujours été catholique ; mais il fit un décret, portant qu'on ne pourrait jamais reprocher au roi, ni à ses successeurs, ce qu'il avait fait contre ce pape. Il révoqua la fameuse bulle *Clericis laïcos* de Boniface, avec ses déclarations et tout ce qui s'en était suivi. On décida que l'ame raisonnable est la forme substantielle de notre corps, contre les subtilités de quelques novateurs, tendant à établir que le corps et l'ame dans l'homme ne constituent pas essentiellement une seule et même personne, et que ce n'est pas tout l'homme, mais l'ame seule qui mérite et démérite. On condamna aussi les bégards et les béguines fanatiques ; puis on fit grand nombre de constitutions ou décrets, pour la discipline.

Concile de Bergame, 1311. On y défendit aux clercs de porter des habits de soie, ou rayés de différentes couleurs, et d'y avoir des boutons d'argent, ou d'autre métal.

Concile de Nogaro dans l'Armagnac, 1315. Il condamna l'abus de refuser le sacrement de pénitence aux criminels dignes de mort qui le demandaient.

Concile de Tarragone, 1317. On y ordonna aux chanoi-

nes et aux clercs, de communier deux fois l'an. Il y a toute apparence que ce fut aussi ce concile qui condamna les livres d'Arnaud de Villeneuve à être brûlés.
Concile de Ravenne, 1317. Le douzième de ses décrets défend de dire des messes basses pendant la grande.
Concile de Sens, 1320, où il est fait mention, pour la première fois, de l'exposition et de la procession du saint Sacrement.
Concile de Tolède, 1324, qui ordonna aux clercs de se faire raser la barbe, au moins une fois le mois.
Concile de Londres, 1329. Il ordonna de fêter la Conception de la sainte Vierge dans toute la province de Cantorbéry. Il est daté de l'an 1328, selon le style anglais, qui était alors de commencer l'année au 25 de Mars.
Concile de Bonne-nouvelle, près de Rouen, 1335. On y défendit l'habit court aux moines.
Concile de Beziers, 1336. Il défendit le commerce au clergé.
Concile de Tolède, 1339. On y statua que, dans chaque église cathédrale et collégiale, sur dix clercs, on en ferait étudier un en théologie et un en droit canon.
Concile de Saltzbourg, 1340. On y dégrada un prêtre nommé Rodolfe qui niait la présence réelle et d'autres dogmes; après quoi, on le livra au bras séculier, qui le fit brûler.
Concile de Cantorbéry, vers 1341, contre ceux qui se procurent des bénéfices, avant qu'ils soient vacans.
Concile de Londres, 1342, pour réprimer l'avarice dans l'exercice de la juridiction ecclésiastique.
Concile d'Arménie, 1344, ou 1345. Les évêques de cette nation s'y justifièrent, devant les nonces du pape, sur un grand nombre d'accusations formées contre la foi des Arméniens.
Concile de Constantinople 1345, contre les erreurs et les visions des palamites.
XLII[e]. Concile de Paris, 1347, contre les juges séculiers qui anticipaient sur la juridiction et les priviléges du clergé. On y reconnut aussi l'indulgence accordée par Jean XXII à ceux qui disaient l'*Angelus* à la fin de la journée.
Concile de Tolède, 1355. On y déclara que les constitutions de cette province n'obligeaient pas sous peine de péché, mais simplement sous les peines de droit, à moins qu'elles ne portassent clairement le contraire.
Concile d'Angers, 1366, pour réprimer la chicane parmi les ecclésiastiques.
Concile de Lavaur, 1368. On y publia un grand corps d'instruction touchant la discipline. Par le 9[e]. décret, qui ordonne l'abstinence du samedi aux clercs majeurs et aux bénéficiers, on voit qu'elle n'était pas encore établie pour le commun des fidèles.
Concile de Narbonne, 1374.

On y permit à tout prêtre de se confesser à tel autre prêtre qu'il voudrait, même n'ayant point charge d'âmes.

Concile de Salamanque, 1380, pour décider entre Urbain VI et Clément VII, prétendans à la papauté : on embrassa l'obédience de Clément.

Concile de Londres, 1382. Les évêques y condamnèrent la doctrine de Wiclef, et le roi ordonna d'emprisonner ceux qui la soutiendraient.

Concile de Saltzbourg, 1386. Il fit un décret, portant défense aux religieux mendians de confesser sans l'approbation des évêques.

Concile de Londres, 1391, pour arrêter les entreprises des chapelains et autres prêtres stipendiés sur les droits des curés.

Concile d'Utrecht, 1392, où l'on dégrada et on livra au bras séculier, un impie nommé Jacques de Juliers, qui se disant faussement évêque, avait ordonné des prêtres en Flandre et en Hollande.

Concile national de Paris, 1395, pour délibérer sur les moyens de terminer le grand schisme. On conclut presque unanimement à la cession des deux papes contendans.

Concile d'Arbogen en Suède, 1396. On y fit sept canons, dont le quatrième condamne les meurtriers à s'abstenir de chair toute la vie, si le crime a été commis un dimanche; à s'abstenir toute la vie de poisson, si ç'a été un vendredi, et si ç'a été un samedi, à s'abstenir toute la vie de laitage.

Concile national de Paris, 1398. On y résolut la soustraction entière d'obédience, afin de soumettre l'opiniâtreté de Benoît XIII. En conséquence, le roi porta un édit, qui fut enregistré au parlement, et publié ensuite à Avignon.

Fin de la Table.



ement
né des
et en

Paris,
ur les
r le
nclut
t à la
con-

uède,
nons,
con-
rs à
ute la
com-
s'abs-
sson,
, et si
s'abs-
tage.
aris,
sous-
l'obé-
nettre
enoît
e, le
i fut
nent,
gnon.